This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

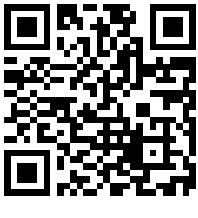

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME IX. — ANNÉE 1909.

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13
—
1909

Digitized by Google

DC611
V356H+
v.9-10

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1909.

Président	MM.	DE VISSAC.
Vice-présidents		ALPHANT.
		MANIVET.
Secrétaire général		GIRARD.
Présidents de section		DELTEL.
		RÉMY ROUX.
		N.
Secrétaire		DIDIÉE.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		DUPRAT.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

M. Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

FABRE, Jean-Henri, ✻, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan.

FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.

JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., professeur au Collège de France, à Paris, rue du Luxembourg, 30.

LABANDE, L.-H., ✪ I., conservateur des archives du Palais, à Monaco.

LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.

REQUIN (Abbé), ✪ I., correspondant de l'Institut, à Avignon.

SUEUR (Mgr), ✻, ancien archevêque d'Avignon.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

C21306

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✪, docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ✪ I., artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).

L'ÉPINE (Marquis DE), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES [1].

MM.

ABRIC, Ernest, ancien officier, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).

ANTIQ, notaire, à Avignon (5 mai 1904).

ANTONY-RÉAL fils, ✪ I., à Orange (4 janvier 1895).

ARBAUD, Paul, ✪, bibliophile, à Aix-en-Provence (1884).

ARNAUD, notaire, à Arles (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée de Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, à Avignon (11 novembre 1907).

AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse) (1892).

AULAN (Marquis d'), à Avignon (11 avril 1907).

AUROUZE (Abbé), ✪, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✪, propriétaire, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).

1. L'Académie, en réformant ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

Digitized by Google

BACIOCCHI (Baron Robert de), Avignon (6 décembre 1906).
BARTHÉLEMY, attaché au cabinet du Préfet de Vaucluse (14 novembre 1907).
BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7e génie, à Avignon (2 décembre 1897).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BENOIT, Adolphe, à Avignon (7 janvier 1909).
BIRET, Noël, ✠ I., ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLANC, Alfred, ✱, prof. au collège de Carpentras (4 mars 1904).
BOCH, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BOJERO, C., élève en pharmacie, à Nîmes (5 mars 1908).
BONNECAZE, agent d'assurances, à Avignon (16 avril 1896).
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon. (1883).
BOURGES, Michel, médecin de la marine à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) (1er février 1900).
BROCHE, Gaston, professeur à l'école normale d'Avignon (6 décembre 1906).
BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).
BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit (8 janvier 1887).
BRUN, Pierre, juge de paix, à Laghouat (Algérie) (6 janvier 1897).
BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).
CAILLET, avocat, à Carpentras (5 novembre 1908).
CAPEAU, Edmond, ✠, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).
CAPDEVILLA, Dominique, ✠, négociant, à Avignon (3 déc. 1903).
CARLHIAN-FAURE, juge au Tribunal civil, à Vienne (3 mai 1906).
CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).
CHAMBON fils, conseiller d'arrondissement, à Avignon (9 janvier 1908).
• CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propr. à Avignon (6 avril 1905).
CHATELAIN, Louis, membre de l'École française de Rome (11 avril 1907).
CHATELET, Casimir, ✠, employé à la Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).

Digitized by Google

CLAVEL (Abbé), aux Imberts (14 juin 1900).
COLUMEAU, pharmacien, à Avignon (4 février 1909).
COULONDRE, Gaston, député de Vaucluse (7 juillet 1904).
COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).
DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).
DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).
DEBANNE, Victor, vétérinaire en chef au 7e génie, à Avignon (4 mai 1905).
DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).
DELBARRE, ✪ I., ✱, sous-préfet, à Carpentras (11 avril 1907).
DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DELTEL, ✪ I., ✱, secrétaire-général de la Préfecture de Vaucluse, à Avignon (11 avril 1907).
DESVERNAY, ✪, à Lyon.
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DIDIÉE, ✪, ✱, conduct. principal des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).
DUCOS, O. ✱, ancien député de Vaucluse (1882).
DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).
DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).
DUPRAT, Eugène, ✪, professeur au Lycée d'Avignon (16 janvier 1902).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
EPINAT, Pierre, ✱, industriel, à Lyon (17 avril 1902).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, à Clamart (Seine) (6 septembre 1895).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (16 janvier 1902).
FAUCHER (DE), Adrien, avocat, à Marseille (2 juillet 1908).
FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).
FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FAVIER, Ernest, ingénieur, directeur des Papeteries de Galas (14 mai 1908).
FICHAUX, O. ✱, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).

Digitized by Google

FLORENCE, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard) (11 avril 1907).
FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
GAP, Lucien, ✪, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon (1882).
GARSIN, notaire, à Avignon (5 janvier 1905).
GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massilian, par Orange (5 novembre 1903).
GENIN, Joseph, ✱, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Comte de), ✪ I., à Marseille (1882).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).
GIRARD-RÉGUIS, pharmacien, à Avignon (7 juin 1906).
GIRARD, Joseph, ✪, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).
GOUELL, ✱, anc. médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRIMAUD (Abbé), ✪, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, curé de Sorgues (10 janvier 1901).
GROBON Joseph, ✪, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).
GUENDE (Mlle), Blanche, à Cavaillon (4 juin 1887).
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Marseille (2 juillet 1896).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
GUIGUE (Mme), à Orange (8 octobre 1908).
HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HOUCHART D'ENTREMONT (Mlle), ✪, à Aix-en-Provence (5 janvier 1905).
HUGUES, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).
IBARRARD D'ETCHEGOYEN, à Avignon (2 avril 1908).
IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1608).
JOLEAUD, ✱, ✪ I., ✱, sous-intendant militaire, à Marseille (8 novembre 1900).
JOLEAUD, Léonce, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).

Digitized by Google

JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JOUVEAU, surveillant général au collège d'Arles (11 octobre 1906).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✠, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LASSALLE, ✠, capitaine trésorier au 7^e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✠, ✠ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LECRENIER (M^lle) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARIE, ✠, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MARKOVITCH, Marylie, ✠, publiciste, à Paris (1^er décembre 1904).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MARTIN, Henri, architecte, à Avignon (5 juin 1902).
MAUMET, Rémy, à Avignon (6 décembre 1900).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (29 avril 1893).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, à Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (8 juillet 1897).
MICHEL, Louis, ✠ I., O. ✱, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, ancien notaire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✠, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTAGNIER, avoué, à Tarascon (11 octobre 1906).
MONTILLET (vicomte Édouard de), à Avignon.
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine (2 avril 1887).
MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✠ I., à Avignon (1882).

Digitized by Google

NAQUET, Gustave, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NICOLAÏ (comte de), maire de Châteauneuf-du-Pape (2 juillet 1908).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (M^lle), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✻, I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PELLEGRIN (M^lle), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERRE, Joseph, industriel, à Avignon (7 février 1907).
PERRIER, Émile, anc. président de la Société de statistique de Marseille, membre des Académies d'Aix et de Marseille (3 novembre 1904).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).
PRADON, Marius, notaire, à Avignon (7 juillet 1904).
PRIVAT (Général), O. ✻, commandant la 2^e division d'infanterie coloniale, à Toulon (6 juin 1901).
PUYMALY, Henri, , au château Lafosse, à Cauderan (Gironde) (4 décembre 1902).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).
RAYNOLT, ancien greffier du Tribunal civil d'Avignon (1^er février 1900).
REBOULET, ✻, capitaine au 58^e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RENAUT, ✻, I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
• RENCUREL, , conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REVEST (Abbé), curé des Angles (Gard) (10 novembre 1905).
RIPERT, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
ROCHE, Gaston, docteur en médecine, à Sorgues (14 novembre 1902).
ROUSSET, Antonin, inspecteur des forêts en retraite, à L'Isle (3 mai 1900).

Digitized by Google

ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, Émile, docteur en médecine, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) (2 mars 1905).
ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).
ROUX, Remy, ✿, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SABATIER, Antoine, ✿ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).
SAINT-MARTIN, Jean, député de Vaucluse (6 septembre 1895).
SALLÈS, Antoine, avocat à la Cour d'appel, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (5 mai 1904).
SÁLINELLES (DE), ✿, conseiller de préfecture, à Nice (17 mars 1907).
SAUTEL (Abbé), à Avignon (9 janvier 1908).
SAUVE, Fernand, ✿, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVOURNIN, conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (DE), Jules, ancien notaire, à Avignon (1882).
THÉVENET, directeur du Crédit foncier à Nimes (12 octobre 1905).
THOMAS, Joseph, à Avignon (1er avril 1909).
THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).
TOURRE, architecte, à Avignon (7 septembre 1905).
TOURTET, ✿ I., architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALLA (Abbé), ✿, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALENTIN, Louis, ✿ I., architecte des monuments historiques (1883).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✿, à Montélimar (5 novembre 1887).
VAYSSIÈRES, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (12 mars 1881).
VÉRAN, Auguste, ✿ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).
VERNET, Lucien, ✿ I., sculpteur, à Avignon (6 juin 1885).
VILLARET (DE), ✱, colonel chef d'état-major du XVe corps d'armée, à Marseille (2 mars 1899).

Digitized by Google

VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VINCENTI, Henri, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
VIONNET, Charles, ✿, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Avignon (9 novembre 1899).
VISSAC (Baron DE), Marc, ✿, directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).
XAVIER DE FOURVIÈRES (R. P.), prieur des Prémontrés, à Storrington, duché de Sussex, Angleterre (1er février 1895).
ZACHAREWICZ, ✿, C. ✱, professeur départemental d'agriculture, à Avignon (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.
ANDRÉ, Charles, ✱, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.
BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).
BOISLISLE (DE), O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✱, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.
CUNHA (DA), Xavier, ✿, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.
DEPÉRET, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.
DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.
GAUDRY, Albert, C. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.
GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.
LACROIX, ✿, ✱, archiviste de la Drôme, à Valence.
LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHÉRIC, O. ✱, ingénieur, à Nimes.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

Digitized by Google

MAS, ✪, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✱, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

Sociétés avec lesquelles l'Académie échange ses Mémoires.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche. . . . . — Revue du Vivarais.
Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Société des Amis du Vieil-Arles, à Arles.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société des sciences naturelles de Provence, à Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, à Saintes.
Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Digitized by Google

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault . . . . . Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle. . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Digitized by Google

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Université de Lyon.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société nationale des antiquaires de France.
Université de Paris.

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Digitized by Google

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vienne (Haute-) . . . . — Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.
Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Alsace-Lorraine. . . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.
Belgique. . . . . — Revue Mabillon à Chevalogne, par Leignon.
Société des Bollandistes, à Bruxelles.
Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.
Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
Annales de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
Società storica lombarda, à Milan.
Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).
Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
Historiche und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

LES ORIGINES

DE

L'ÉGLISE D'AVIGNON

(*Suite.*)

Pourtant, je ne crois pas que nous nous trouvions en face d'un saint importé [1]. Les Martyrologes contiennent de très nombreux Rufs. Le *Hieronymien* en signale à Rome, en Afrique, à Constantinople, en Arménie, en Sicile [2]. Il en est un surtout qui jouit d'une popularité considérable : c'est un Ruf, évêque de Capoue, dont la fête est marquée au VI des kalendes de septembre (27 août) [3].

1. L'office de Ruf dans le *Bréviaire de saint Ruf* (du début du XVI[e]), que j'ai retrouvé grâce aux aimables indications de M. l'abbé Carrier et que j'ai reconnu être celui que Suarès a transcrit dans le ms. 9871, fol. 222, le fait venir de Palestine avec sainte Marthe, ce que ne dit ni la *Vie* du pseudo-Synthique ni celle du pseudo-Raban.

2. *Martyr. Hieronymianum* (éd. Rossi et Duchesne, AA. SS., II *nov.*, p. 39), au III non. apr. ; p. 46, au XIII kl. maii ; p. 57, VIII., id., maii ; p. 97, au III kl. d'août ; p 98, au III kl. d'août, etc.

3. *Martyr. Hieronymianum*, VI kl. sept. : « In Capua civitate Rufini [Rufi]. » Voy. aussi le *Martyrologium Rhinoviense* (AA. SS., *juin* VI, p. 780), même date : « In Campania Rufi » ; le *Martyrologium Autissiodorense* (Migne, P. L., CXXXVIII, col. 1240), même date. — *Martyrologium Stabulense* (Migne, CXXXVIII, col. 1199). — Florus (dans D. Quentin, les *Martyrologes hist.*, p. 438). — *Vetus* ou *parvum Martyrologium*, même date. — *Vandalberti Prumiensis carmina* (*Mon. Ger. Hist. Poetarum latinarum medii aevi*, II, p. 592). — C'est ce Ruf dont il est question dans le feuillet de garde du Missel à l'usage de l'église de Caromb (Vaucluse), feuillet qui faisait partie d'un missel collectaire du XIII[e] siècle (Ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 142, fol. 221) : VI kl. sept., Natalis Sancti Rufi.

Digitized by Google

Il est noté, à sa date, dans le martyrologe de l'église d'Avignon[1]. Il semble donc bien qu'il n'ait rien de commun avec le nôtre. D'autre part, je ne m'explique pas comment le culte de l'évêque de Capoue serait parvenu à Avignon, pas plus que je ne vois à la suite de quelles circonstances les autres Rufs auraient pu pénétrer chez nous. Si Ruf était auvergnat ou bourguignon, on ne le trouverait pas, en Provence, si nettement localisé à Avignon. Enfin, au XI[e] siècle, l'église d'Avignon savait peu de choses de ses origines ; mais il est vraisemblable que les saints dont le souvenir lui était resté étaient les plus importants de son histoire. Si donc le nom de Ruf avait survécu au naufrage des traditions avignonaises, c'est qu'il avait eu jadis dans notre ville une réputation assez considérable pour qu'on n'ait pu l'oublier. D'ailleurs, le rédacteur de l'annonce de Ruf dans le Martyrologe d'Avignon semble bien le considérer comme un saint local, malgré le vague de ses expressions.

La seule remarque intéressante que l'on puisse faire au sujet de l'identification de Ruf, c'est que les fêtes des saints qui portent ce nom se suivent dans le Martyrologe d'Adon à peu près de sept jours en sept jours. On trouve dans ce texte la mention d'un Ruf au 7 novembre, puis vient le disciple de saint Paul au 21, et enfin un troisième Ruf au 28 novembre[3]. Le Martyrologe avignonais du XI[e] siècle n'a pas adopté tous ces personnages, mais il a intercalé le nôtre à la date du 14, et, vraisemblablement, ce n'est pas là le fait du hasard. Pourtant, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir la cause et la signification de cette particularité.

Si Ruf peut être tenu pour un saint local, il reste à déterminer le rôle qu'il a joué dans notre ville. Le Martyrologe d'Avignon, associé aux données de la charte de 1039, paraît en faire le fonda-

1. Le Martyrologe d'Adon (Surius, VII), à cette date, donne une notice assez longue de ce personnage, et c'est cette notice qui a été reproduite par le ms. d'Avignon, n° 98, fol. 110°. — Le *Calendarium avenionense* du XIII[e] siècle, qui fait partie d'un *Sacramentarium romanum* du XII[e] siècle (Cathédrale d'Apt, n° VI, fol. 105 et 106), le mentionne aussi au VI kal de sept.: « Ruphi mr ». — Sur les manuscrits de l'église d'Apt, voir A. Gastoué, *Inventaire des anciens manuscrits liturgiques conservés dans l'église d'Apt*. Avignon, 1900, in-8°. M. Sauve, archiviste de la ville d'Apt, a bien voulu compléter et préciser les renseignements donnés par l'article de Gastoué.

2. Il existe un Ruf, évêque de Metz, dont la fête est marquée dans Adon au 7 nov. Or, Avignon était austrasien : ne serait-ce pas ce Ruf qu'il faudrait reconnaître dans le nôtre, dont la fête se place exactement sept jours après ? Contre cette hypothèse, on peut faire valoir que le Martyrologe d'Avignon ne mentionne pas du tout ce Ruf au 7 nov. A cette date, il se borne à noter seulement Herculanus, prêtre.

3. Adon (Surius, VII, p. 413) au 7 nov. : Sanctorum Rufi episcopi et Herculani presbyteri et martyris. Voy. au 21 nov. et au 28 (p. 492).

Digitized by Google

teur de l'abbaye de Saint-Ruf. Mais cette attribution est certainement née, au XI[e] siècle, du désir de donner à cette abbaye une origine antique[1]. Je pencherais plutôt à voir en lui peut-être le fondateur ou l'un des premiers directeurs de la petite communauté chrétienne d'Avignon, probablement vers la fin du III[e] ou mieux dans la première moitié du IV[e] siècle.

Pour établir ces différentes propositions et leur donner un caractère sinon de certitude absolue, tout au moins de forte probabilité, il n'est pas inutile de considérer d'abord de quelle façon s'est faite l'évangélisation de nos contrées et ensuite à quelle époque remonte la fondation de l'*abbatiola* de Saint-Ruf. La solution de ces questions nous aidera à résoudre les divers problèmes relatifs à Saint-Ruf.

***

Je ne m'astreindrai pas à disserter sur les origines du christianisme en Gaule ou même dans la vallée du Rhône. Bien que les controverses soient encore vives, il est certains points qui paraissent définitivement acquis.

Ce sont des Orientaux qui ont introduit en Gaule la religion du Christ par les ports de la Méditerranée et la vallée du Rhône. Les grandes villes, Marseille, Lyon, Arles, Vienne avaient, au I[er] et au II[e] siècles, des colonies de marchands syriens, et c'est dans ce milieu, resté en relations par le négoce avec les régions évangélisées par Paul et ses disciples, que se recrutèrent les premiers adeptes. Les noms d'Attale, d'Alexandre, d'Irénée, de Pothin à Lyon, d'Eutyches à Marseille, de Demetrius et de Trophime à Arles sont convaincants[2]. Il est certain que dès le II[e] siècle, Lyon, Vienne, Marseille, Arles eurent leur petite communauté de fidèles. Mais le nombre des chrétiens restait restreint[3]. L'organisation ecclésiastique semble s'être réduite alors à un seul évêque, celui de Lyon, dont l'autorité s'exerçait sur toute la Gaule. Au III[e] siècle se place la mission des Sept[4], et, malgré les efforts de ces

1. C'est l'opinion présentée aussi de nos jours par Evariste Philopatris, *L'abbaye de Saint-Ruf à Avignon*, dans l'*Union de Vaucluse* du 29 novembre 1874 et ssq.

2. Polycarpe de la Rivière, I, p. 11-13, nous donne même avec sérieux des épitaphes de juifs morts à Avignon vers 63.

3. Voy. sur ce point les textes de Grégoire de Tours, *Historia Franc.*, I, 30 (édit. des *Mon.*, p. 56), et de Sulpice Sevère (édit. Lavertujon), II, 32.

4. Grégoire de Tours, *Historia Franc.*, I, 30 (éd. des *Mon.*, p. 48).

Digitized by Google

apôtres, la nouvelle religion a peu de prise sur le peuple des campagnes, rivé au culte des petites divinités, et sur la grande aristocratie gallo-romaine.

Les véritables progrès du christianisme en Gaule datent non pas tant de la conversion de Constantin que de l'apostolat de saint Martin, mort en 397. Aussi est-ce une erreur de croire que dès le II[e] et le III[e] ou même le IV[e] siècle tous les chefs-lieux de *civitas* eurent des évêques. Il n'y en eut d'abord que quelques-uns ayant sous leur autorité des régions considérables, qui, plus tard, devaient se morceler en plusieurs diocèses. Aix, Sisteron, Gap n'ont formé longtemps qu'une seule circonscription épiscopale [1]. Vienne et Valence dépendaient d'abord de Lyon. De telle sorte qu'il est puéril de rechercher, pour toutes les villes qui furent au VI[e] siècle le siège d'un évêché, les traces de cette institution aux II[e], III[e] et même IV[e] siècles. C'est au moyen de prêtres et de diacres que les premiers évêques exerçaient leur autorité dans les cités ou les « vici » un peu importants de leur diocèse [2]. L'apparition des prêtres avant les évêques est un fait qui s'est vérifié bien souvent. A Valence, une tradition du VI[e] siècle attribue la fondation de l'église de cette ville au prêtre Félix et aux diacres Achillée et Fortunat [3]. Au concile d'Arles, en 314, Orange, Apt et Nice sont représentées par de simples prêtres ou des diacres [4]. A Saint-Restitut (Drôme), Restitut me paraît non pas un évêque, mais un prêtre [5]. Le témoignage de Théodore de Mopsueste, cité par l'abbé Duchesne [6], confirme pleinement cette théorie. Du texte de cet auteur, daté de 392-3, il résulte que la multiplication des évêchés dans les provinces occidentales de l'Europe était, à cette date, un fait récent. Toutefois, en ce qui concerne le sud-est de la Gaule, il

1. G. de Manteyer, *La Provence*....., p. 18, note 1.

2. Au concile d'Arles de 314, il est question de « diacones urbici » (canon XVIII), « presbyteri » et de « diacones » qui quittent leurs postes (c. XXI). Sirmond, *Concilia antiquae Galliae*. Paris, 1629. 3 vol. in-fol., I, p. 7 et 8.

3. Duchesne, *Fastes*...., I, p. 215.

4. Sirmond, *Concilia*...., I, p. 8.

5. Le ms. d'Avignon porte au fol. 156[e], au *VII id. nov.* : *Eodem die depositio Sancti Restituti*. A cette mention, qui formait la fin d'un alinéa, on a ajouté, au XIII[e] siècle, les mots *epi* et *cof*. Il semble donc qu'au XI[e] siècle, on ne tenait pas Restitut pour un évêque. Au XIV[e] siècle (?), un « *Officium et missa Sancti Restituti episcopi Tricastini*, leçon III, en fait un évêque amené par sainte Marthe. (*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, t. XV, *Vie des Saints Dauphinois*, publiée par le ch. Ulysse Chevalier, p. 23.)

6. Duchesne, *Fastes*...., I, p. 37.

Digitized by Google

est admis que les évêchés s'y sont développés plus vite qu'ailleurs et je n'ai pas besoin de dire pourquoi[1].

En effet, avant 400, on trouve dans la région rhodanienne les sièges d'Arles, d'Apt, de Marseille, d'Orange, de Vaison, de Nice, de Fréjus, de Valence, de Nîmes et de Cavaillon (?). Pour Avignon, Trois-Châteaux, Carpentras-Venasque et Uzès, nous n'avons aucun document. Mais Uzès n'était pas chef-lieu de *civitas*, d'où il résulte qu'en réalité, vers 400, toutes les *civitates* de la la vallée du Rhône, sauf trois, étaient pourvues d'évêques. N'est-il pas vraisemblable d'admettre que les villes d'Avignon, Trois-Châteaux et de Carpentras-Venasque devaient, elles aussi, en avoir un? Certains textes, notamment la lettre du pape Zozime à Aurelius en 417[2], semblent indiquer que déjà le nombre des évêchés de la circonscription d'Arles était au complet. Pour Avignon, nous en aurions une preuve certaine s'il était possible de faire état de la vie de saint Paul, évêque de Trois-Châteaux[3] dont on a voulu faire un personnage du IV^e^ siècle, alors qu'il faut le placer au VI^e^[4]. Il faut remarquer, d'ailleurs, que si l'on considère la place occupée par Nectaire parmi les signataires du concile de Riez, on peut reporter les débuts de son épiscopat entre 426 et 433, comme nous le verrons, et ainsi nous approchons des débuts du V^e^ siècle.

De tout ce qui précède, il faut donc conclure qu'Avignon, placé sur le Rhône à proximité d'Arles, était en bonne posture pour recevoir assez vite la nouvelle religion, que Nectaire, le premier évêque connu, en 439 seulement[5], n'a probablement pas été le premier en date et que l'évêché de notre ville a été créé très certainement avant 400 de notre ère.

∴

L'origine de l'*abbatiola* de Saint-Ruf est plus difficile à déterminer. On ne peut arriver qu'à une date approximative. Consta-

1. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France* Revue historique, 1896, p. 263).

2. *Epistolae Arelatenses* dans les *Mon. Germ. Hist. : Epistolarum* t. III. *Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, t. I, p. 6-7. « Nec saltim cumprovinciales episcopis conrogatur, ut error velamento aliquo tegeretur, sed Lazarus, dudum in Taurinensi concilio gravissimorum episcoporum sententiis pro calumniatore damnatus.., etc. »

3. *Analecta Bollandiana*, 1892, t. XI, p. 382

4. Duchesne, *Fastes*...., I, p. 263.

5. Voir plus loin pour cet évêque.

Digitized by Google

tons d'abord qu'elle existait au début du X[e] siècle, c'est-à-dire avant la fondation, en 1039, de l'ordre de Saint-Ruf. Elle est mentionnée dans un diplôme de Louis, empereur, de 918/7[1]. Cet acte nous fournit quelques renseignements utiles. Il y est dit que l'*abbatiola* avait été donné, dans les temps anciens, aux églises Notre-Dame, Saint-Étienne et Saint-Jean-Baptiste par de pieux chrétiens et qu'elle avait été enlevée à ces églises depuis longtemps, *preterito longo tempore*. Or, les temps de désolation dont il est question dans ce document ne peuvent viser que ceux du VIII[e] siècle, alors que les chaires épiscopales étaient vides et les biens des églises enlevés par des laïques[2]. Il n'est pas vraisemblable que les expressions *preterito longo tempore* fassent allusion au IX[e] siècle, trop rapproché de 918/7 pour constituer « un long espace de temps ». Il s'agit bien ici, à n'en pas douter, de l'invasion sarrasine de 737 et des campagnes de Charles Martel dans le Midi. On sait comment ce prince franc se comporta vis-à-vis les biens d'églises. L'*abbatiola* de Saint-Ruf remonterait donc au-delà du VIII[e] siècle.

Elle est certainement plus ancienne encore (tout au moins l'église qui portait le nom de Ruf et qu'il faut sûrement distinguer des autres bâtiments de l'*abbatiola*). L'antiquité de la chapelle de Saint-Ruf[3] est attestée, en effet, par les vestiges archéologiques qui ont été trouvés dans ses environs immédiats[4]. Il y a là des inscriptions, des fragments et un bas-relief provenant d'une tombe chrétienne qui paraissent remonter au VI[e] siècle au moins.

De plus, il y a tout un ensemble de circonstances qui permettent de lui assigner une date encore plus reculée. L'église de Saint-Ruf est située hors la ville. Elle en est éloignée d'un mille romain[5]. A l'époque antique, elle se trouvait au-delà de l'emplacement des nécropoles païennes qui s'étendaient au sud d'Avignon, depuis

1. Précepte de Louis, empereur, de 918/7. Archives de Vaucluse, G, *Archevêché*, 6, fol. 11 ; ms. 2399, fol. 25 ; *Gallia Christ.*, I, *Instr.*, p. 138.

2. Voy. plus loin au sujet de la date de l'épiscopat de saint Vérédème.

3. Bien entendu, il s'agit de la primitive chapelle de Saint-Ruf et non de l'église du XII[e] siècle.

4. *Catalogue manuscrit du musée Calvet*, p. 405, n[os] 11 et 12. — Espérandieu : *Inscriptions antiques du musée Calvet*. Avignon, 1899, in-8°, n[os] 206 et 445. — Le Blant, *Fragment d'un sarcophage chrétien*, dans la *Gazette archéologique*, IV. 1878, p. 75 et pl. XV, etc.

5. « *Uno miliario ab urbe* », dit le ms. 98.

Digitized by Google

l'ancien couvent des Célestins (rue du Portail Saint-Michel), dans la direction de la Durance, jusqu'à la hauteur de Monclar d'un côté et le quartier de la Trillade de l'autre[1]. Cette petite église se trouvait aussi sur les grandes voies qui se dirigeaient vers la Durance[2]. Elle avait donc tous les caractères qui distinguaient les établissements fondés par les premières communautés chrétiennes. Ces groupements du début s'étaient constitués en collèges funéraires pour pratiquer plus facilement le culte chrétien. De là, la nécessité pour eux de s'établir près des nécropoles, le long des voies. L'établissement chrétien comprenait généralement le cimetière et la maison ecclésiastique, résidence du prêtre, hôtellerie pour les fidèles en voyage, hospice quelquefois pour les malades et lieu de réunion pour les membres de la communauté. C'est ainsi que débuta l'église de Rome, qui n'entra dans la ville qu'avec le triomphe de Constantin[3]. Les constructions qui devinrent plus tard l'*abbatiola* de Saint-Ruf présentent donc le type des premières fondations chrétiennes, et c'est pour cela que je serais disposé à leur donner une origine antérieure au V[e] siècle.

En résumé, étant donné que l'évêché d'Avignon remonte au-delà de l'année 400 et que, selon une règle constante, les prêtres ont précédé les évêques, il faut placer Ruf, simple confesseur, avant cette date. On peut même préciser davantage. L'établissement qui porte le nom de ce saint est suburbain, il a le caractère des établissements chrétiens antérieurs à Constantin. Il faudrait donc admettre qu'il a été installé là à une époque où les chrétiens n'avaient pas encore l'autorisation de se produire au grand jour, à un moment où le christianisme n'était pas encore religion officielle, c'est-à-dire avant 313. Il y a cependant, à cette théorie, une objection très grave. C'est l'absence de tout représentant de

1. Pour ces questions de topographie antique, je renvoie à mon ouvrage en préparation sur « *Avennio. Histoire d'Avignon dans l'antiquité.* »

2. Dans un acte de donation à l'abbaye de Montmajour de terres sises *subtus sancto Rufo*, les confronts indiquent : « ... de alio latus via publica et terra Sancti Rufi, de uno fronte similiter terra Sancti Rufi et Almarico et de alio vero fronte via publica. » (Du Roure, *Histoire de Montmajour*, p 46, dans la *Revue historique de Provence*, 1890-1891.) — Dans la charte de 1039, la terre triangulaire qui est donnée aux quatre chanoines a pour confronts deux voies publiques. Il y est encore question du « Magnum iter Rognonac ».

3. A Rome, l'établissement primitif fut sur la *via Salaria*, puis sur la *via Appia*. C'est Constantin qui l'installa au Latran (Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1906, 2 vol. in-8°, I, p. 528).

Digitized by Google

l'église avignonaise au concile d'Arles. Faudrait-il penser qu'à raison de la proximité d'Avignon et d'Arles, et qu'étant donné surtout la petitesse de la ville et son caractère nettement agricole, la communauté chrétienne d'Avignon fût trop infime pour avoir droit à un envoyé ? Je crois qu'il est plus vraisemblable de supposer qu'Avignon ne formait pas encore une circonscription ecclésiastique distincte d'Arles. L'église de cette ville a dû envoyer tout d'abord des représentants — prêtres ou diacres — dans les localités les plus éloignées. En effet, Orange et Apt étaient à la périphérie de la province primitive d'Arles, et c'est pour cela que leurs églises figurent à Arles. Cette hypothèse permettrait donc d'expliquer l'absence de tout prêtre avignonais au concile de 314.

En définitive, nous savons que Ruf était prêtre, et c'est à peu près tout ce que nous connaissons d'un peu certain. Quant à l'époque où il vivait et aux fonctions qu'il a exercées, on ne peut les déterminer qu'approximativement. En l'absence d'un document précis, on ne pourra émettre autre chose que des conjectures, vraisemblables peut-être, mais qui, naturellement, ne devront être acceptées que comme telles. Les conclusions auxquelles j'ai abouti — existence de Ruf au début ou au milieu du IV[e] siècle, fondation de la première communauté chrétienne d'Avignon à cette époque, — sont donc à la merci d'une découverte de textes ou d'une trouvaille archéologique [1].

∴

Polycarpe de la Rivière ayant placé Ruf en l'année 75, le fait suivre, en 96, d'un certain Carus [2]. Le célèbre faussaire cite, à ce propos, un fragment de l'introuvable manuscrit du président Savaron, mentionnant un envoi de missionnaires en Gaule par le pape Clément I [3]. C'est la mission des Sept avant la lettre. Évidemment, l'imitation est enfantine et l'assertion de Polycarpe ne se

1. Voy. la note additionnelle sur saint Ruf à l'Appendice n° II.

2. Polycarpe de la Rivière, *Annales...*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 15. « A beato autem Clemente papa recipit Gallia tunc sibi destinatos episcopos, Vienna Zachariam, Lugdunum Plotinum, Avenio Carum, Turones Gatianum, Parisii Dionisium, Arelate Regulum, Massilia Restitutum, Geneva Paradotum, Ebroica Taurinum, qui in agro cœlestis disciplinae fideliter et instanter laborantes abundantem fructum vitae tam inse quam in suis sequalibus colligere meruerunt. »

Digitized by Google

discute pas. Je constate seulement que l'idée de composer cette pièce a bien pu lui être fournie par le passage de Grégoire de Tours relatif à Eutrope de Saintes[1].

Valadier, Suarès, Nouguier, acceptent saint Juste comme deuxième évêque d'Avignon. Bien entendu, ces auteurs le placent vers 90 ou 96, ce qui est une date inadmissible. On fait valoir en faveur de Juste un certain nombre d'arguments dont il convient de vérifier la valeur. On invoque la charte de 1039, l'inscription de ce saint sur les Catalogues d'Avignon, les dires « d'une vieille chronique écrite à la main qu'on voyait jadis dans les Archives du Palais apostolique » et qui se trouverait à Rome dans la bibliothèque du Vatican, la qualification d'évêque qui lui est donnée dans un *Bréviaire* de l'église d'Avignon et de l'abbaye de Valence, et enfin l'inscription « *Ossa beati Justi* », qui existait encore au XVII[e] siècle dans l'église de Saint-Ruf[2]. Aucune de ces preuves ne résiste à la critique. En effet, l'acte de 1039 parle seulement de *loca.... in honorem Sancti Justi*. Le saint n'est pas du tout qualifié du titre d'évêque. D'autre part, le seul Catalogue officiel connu est celui de 1609 et il est vraiment trop récent pour lui accorder quelque autorité[3]. Quant à la Chronique dont parle Nouguier, c'est très probablement celle que Suarès[4] mentionne sans aucun détail. Cet écrit n'a pas encore été retrouvé. Il est seulement cité par Polycarpe de la Rivière, précisément à propos de saint Juste[5]. Or, cette source me paraît doublement suspecte[6].

1. Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, 55 (éd. des *Mon.*, p. 526) : « Eutropis quoque martyr Sanctonicae urbis a beato Clemente episcopo fertur directus in Galliis. »

2. Suarès, ms. 8971, fol. 6[e] et 7 ; Nouguier, p. 14.

3. Archives départ. de Vaucluse, *Archevêché*, G 127, fol. 1 : *Catalogus episcoporum et archiepiscoporum Aveniensium qualis huc usque potuit haberi.*

4. Suarès, ms. 8971, fol. 6.

5. Polycarpe de la Rivière, *Annales...*, I, p. 22. Et ceci me paraît démontrer que Suarès a connu l'œuvre de Polycarpe non pas en entier mais par extraits. En effet, outre la citation de cette chronique faite en termes démontrant que Suarès ne l'a pas eue sous les yeux, on trouve encore dans son manuscrit la mention du P. Columbi (prise à Polycarpe) relative à Metian (fol. 7), celle du ms. de Savaron dont il parle, sans l'avoir vu, à propos de Maxime (fol. 9) et de Donat, celle de la charte d'Oda fondant Montdevergues (fol. 33), etc..., mais Suarès s'est méfié des faux du célèbre chartreux.

6. Suspecte, parce qu'elle ne nous est connue que par Polycarpe De plus, je n'ai jamais rencontré le nom de ce Jérôme Pusca. M le D[r] Pansier a signalé, dans un mémoire sur l'*Ordre des Frères de la Merci à Avignon* (*Revue du Midi*, 1909, p 116), un Jean Pusque, dernier commandeur et supérieur du couvent de la Merci d'Avignon, qui prend dans un acte de 1534 un titre auquel il n'a pas droit et qui fit de la maison dont il était d'ailleurs le seul membre, un lupanar et un rendez-vous d'hérétiques. Jérôme Pusque et Jean Pusque serait-il un seul et même personnage, Polycarpe ayant été trompé par l'initiale du prénom ? C'est un point à éclaircir.

Digitized by Google

D'ailleurs, même si cette Chronique a réellement existé, il faudrait tout au moins savoir quelle en est l'époque et la valeur, et j'ai tout lieu de croire qu'elle est peu ancienne et que son témoignage ne peut être pris au sérieux. Quant aux mots : « *ossa beati Justi* », on m'accordera que c'est là une fiche, une étiquette, un écriteau, mais non une inscription. D'ailleurs, ces trois mots ne tranchent nullement la question de l'épiscopat. Reste le Bréviaire, document du XVI[e] siècle[1]. Il faut d'abord remarquer qu'il ne donne pas expressément à Juste la qualité d'évêque; il en fait le condisciple de saint Ruf. Mais, de plus, bien que tardif, on pourrait peut-être à la rigueur lui accorder quelque crédit, si le silence que garde sur Juste le Martyrologe d'Avignon du XI[e] siècle n'incitait à la défiance.

En effet, ce Martyrologe ne fait aucune mention de notre Juste et cette indifférence me paraît significative. Mais, par contre, on y rencontre plusieurs annonces relatives au Juste de Lyon[2] qui vivait au IV[e] siècle et dont l'église d'Avignon célébrait avec éclat la fête. Chose non moins singulière, ce Juste figure aussi dans le *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle[3] au II des ides d'octobre et au II des nones d'août. Je suis persuadé qu'il faut voir dans ce Juste le titulaire de l'église rurale d'Avignon. On a pris son nom pour en faire un évêque avignonais. On avait fait de saint Ruf un évêque, on ne pouvait le refuser à son associé et on ne le refusera pas non plus au titulaire d'une autre église rurale, saint Amant. Dans cette église devait exister sans doute des « *reliquiae* » provenant du tombeau du saint enterré à Lyon dans la basilique des saints Machabées[4], *reliquiae*[5] qui, plus tard, se transformèrent, je

1. Le *Bréviaire de saint Ruf* du début du XVI[e] siècle, porte à l'office de Ruf (1[re] antienne des Laudes) :

Ruphi post obitum
Corpus fuit ejus humatum
Cum condiscipulo Justo.

2. Ms. n° 98, fol. 92. Au II non. Aug., notice de « Sancti Justi episcopi de heremo »; au fol. 115, IIII non. sept., mention du même; au fol. 247, II id. oct., il est encore question de lui.

3. *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle (dans le Sacramentaire d'Apt), fol. 105 et 106; II non. Aug., Justi epi de erhemo (addition peu postérieure à la rédaction du Calendrier); II id. oct., Transilio S. Justi epi et c. in eremo (*ibid.*).

4. Voy. *Martyrologe* d'Adon (Surius, VII, p. 382) et celui d'Avignon au fol. 115, « in basilica beatorum septem fratrum Maechabeorum ».

5. Sur le sens primitif du mot *reliquiae* qui désignait des étoffes mises en contact avec le tombeau du saint et non pas des parcelles de son corps, voy. de Manteyer, *La Provence...*, p. 49 et ssq.

Digitized by Google

ne sais comment, en « *Ossa beati Justi* ». Je sais bien qu'un Justus assista en 374 au concile de Valence[1], et que Polycarpe nous accorde ce personnage sous le nom de Justus II[2], mais nous reviendrons sur cette attribution fantaisiste. Signalons seulement que Polycarpe, renseigné par ses manuscrits, fait vivre saint Juste — dit premier du nom — en 107. D'après lui, il aurait été ordonné évêque par le pape Anaclet[3] et aurait converti le capitole d'Avignon en église Sainte-Croix, opération qui, sous Trajan, me paraît singulièrement anormale.

Les preuves sur lesquelles s'appuie l'épiscopat de saint Juste sont donc d'une faiblesse telle que je n'hésite pas à le rayer des Catalogues avignonais[4] et à ne voir en lui que l'évêque lyonnais titulaire dans notre région de nombreuses églises rurales[5].

III. — Les Évêques polycarpiques.

Après Juste, Nouguier, imitant la prudence de Valadier et de Suarès, déclare qu' « il aime mieux laisser un grand vide que de le remplir de noms d'évêques supposés »[6]. Polycarpe de la Rivière n'était pas de cet avis et il a eu plus de disciples que le premier. Évidemment, on ne devrait attacher aucune espèce d'importance à ses listes d'évêques, si dans notre pays elles n'étaient encore trop souvent prises au sérieux. La personnalité de Polycarpe trouve encore des défenseurs. Il n'est donc pas inutile d'énumérer tout au moins les évêques qu'il a créés de toutes pièces et de signaler les principales inventions de cet auteur, ne serait-ce que pour montrer jusqu'où peut aller la crédulité de ceux qui ont encore confiance en lui.

Donc, après Juste, Polycarpe de la Rivière nous donne un

1. Sirmond, *Concilia...*, I, p. 18.

2. Polycarpe, I, p. 133.

3. Polycarpe (I, p. 22) fournit naturellement beaucoup de renseignements sur lui. Il siégea, dit-il, 26 ans et « Capitolium in templum Sanctae Crucis converterit. »

4. L'*Officia propria diocesis Avenionensis*, Avignon, 1877, in-8°, p. 145, n'a pas de fête spéciale pour saint Juste. L'église d'Avignon célèbre sa fête le dimanche après l'octave de la Toussaint dans la *Commemoratio omnium Sanctorum diocesis Avenionensis*. Une des leçons porte : « Justum nomine et merito Justum qui post Sanctum Rufum Avenionensem rexit ecclesiam. »

5. Notamment à Marseille.

6. Nouguier, p. 15. C'est la traduction de la phrase de Suarès, ms. l. 8971, fol. 7.

Digitized by Google

Vigilius ou Igilius[1], évêque en 134 (sous Hadrien !) et originaire de Vienne. Il aurait élevé une petite église dans le cirque et y aurait déposé les corps de ses prédécesseurs[2]. Il mourut le 1er juillet — car les sources de Polycarpe précisent étrangement — et fut enseveli dans la chapelle du Cirque, qui, d'après l'auteur, est celle de Saint-Ruf[3]. Vigilius est tout bonnement une invention de Polycarpe, qui a trouvé le moyen de lui appliquer des vers du poète Fortunat[4].

Le nom du successeur de Vigilius n'a pas été conservé par les manuscrits dont notre chartreux se servait. L'église d'Avignon n'en fut pas moins favorisée pour cela. Sous l'épiscopat de cet X, en 179, les Avignonais eurent la bonne fortune de recueillir les restes et les « cendres » des martyrs de Lyon et de Vienne qui avaient été jetés au Rhône[5]. Vers la même époque, en 186, on bâtit dans notre ville une petite église dédiée a sainte Magdeleine[6], qui, dans les textes authentiques, apparait seulement vers 1094.

Vient ensuite, en 202, un certain Ebulus ou Ebolus ou encore Eubulus, qui nous serait venu de Rome où il aurait été consacré

1. Vigilius, d'après le faux manuscrit de Saint-André ; Igilius, d'après celui de Savaron (Polycarpe, *Annales*.... I, p. 29).

2. Polycarpe..., I, p. 29 : « Parvam basilicam in circo extra urbis pomoerium aedificasse in qua Sanctorum Praedecessorum suorum episcoporum condidit corpora et quam esse multi adhuc existimant eam quae S. Rufi nomine designatur. »

3. *Ibid.*, p. 35 : « Humatumque in aede sacra Circi, qua hodie S. Rufi dicitur, cum sanctis predecessoribus suis. »

4. Il lui applique, en effet (p. 30), des vers de Fortunat adressés à l'évêque Sidoine, en ayant soin de transformer l'adjectif *Vigil* (ablatif *Vigili*) en substantif *Vigilius* qu'il met au vocatif (*Vigili*) et qu'il écrit en lettres majuscules :

« Te *Vigili* custode, lupus non diripit agnos :
Cautius in tuto per mitia pascua ducis : .....
Facit eloquio vincere mella tuo. »

(*Venantii Honori Clementiani Fortunati opera poetica*, éd. des *Mon. Ger. Hist. Auct antiq.* IV, *Carmina* IX, ep. IX, p. 215, vers 13.)

5. Polycarpe, *Annales...*, I, p. 37 : « Anno itaque centesimo septuagesimo nono, fideles ecclesiae Avenionensis filii, sanctorum martyrum Lugdunensium et Viennensium reliquias et cineres in Rhodanum jactatos et inspersos ab impiis, ne quid ad memoriam qualemcumque eorum relinqueretur, magno studio et reverentia colligunt, et prout quisque potest sibi pro thesauro ingenti vindicant, ac mox ad revelationem sancti episcopi urbis factam, ex illius mandato, uno in loco simul condunt in ecclesia beatae Mariae ubi quandiutissimi visi ac culti sunt frequenti Avenionensis populi et vicinorum concursu. » Remarquez que les martyrs lyonnais étant morts en 177, leurs « cendres » auraient mis deux ans pour atteindre Avignon !

6. Polycarpe, I, p. 37. La première mention authentique que nous ayons de cette église est de 1095/6. (Privilège d'Urbain II. Jaffé-Wattenbach, *Regesta...*, n° 5578 (4175).

Digitized by Google

évêque d'Avignon par le pape Victor[1]. Il siégea seize ans et huit mois, et c'est de lui qu'il est question dans la lettre du pape Victor à Desiderius de Vienne. Vraiment, le choix de Polycarpe n'a pas été heureux, car le Desiderius du IIe siècle n'a jamais existé que dans les *Faux Privilèges* de l'église de Vienne dont cette lettre fait partie[2]. C'est donc un faux étayé par un faux.

Le septième évêque, en 219, serait Johannes [3], prêtre amené de Rome par Ebulus, qui, nous venons de le dire, n'a jamais existé. Un Asterius ou Aeterius[4] lui succéda en 230. Polycarpe nous assure qu'il fonda une petite église sur le mont Andaon, dédiée à saint André. Il voulut y être enterré. C'est pourquoi, sentant venir la mort, il adressa à son clergé et au peuple une allocution bien sentie dont Polycarpe nous a conservé le texte[5].

Asterius, dans son discours, annonçait des temps calamiteux. Ils arrivèrent après Secundinus[6] (257-264), prêtre de l'église d'Arles, le premier évêque élu par les suffrages réunis du clergé et du peuple. Les temps d'épreuves prévus étaient ceux de l'invasion de Chrocus, que Polycarpe place en 267, et du martyre de saint Amantius.

Si les évêques que nous venons de citer ont éveillé certaines défiances, par contre le saint Amant ou Amat, bien qu'il fût une création de Polycarpe, a obtenu plus de succès. C'est sans doute parce que son auteur en a rattaché le souvenir à un événement très mal connu et à la présence dans le terroir d'Avignon d'une chapelle au nom de ce saint. Le *Gallia Christiana*[7] l'a fait sien.

1. Ebulus, d'après le ms. de Savaron, Ebolus, d'après celui de saint André, Eubulus dans le *Codex rerum Aven.* (Polycarpe, p. 40). Malade, il se fit porter dans l'église de Notre-Dame des Doms, et ayant reçu le viatique devant le grand autel, donna sa bénédiction au peuple (!).

2. *Epistolae Viennenses spuriae* publiées par Gundlach dans les *Monumenta Germaniae historica : Epistolarum tomus III*, p. 87-88, 3 : « Eubulus, qui epistolam fert Viennam de collegio nostro, tecum vivere et mori paratus est, quem suscipe in Domino Jesu Christo. » — Jaffé-Wattenbach, *Regesta*,... n° 75 (LXV). Sur les faux privilèges de Vienne et la liste d'évêques qu'elle fournit, voy. Duchesne, *Fastes*..., I, p. 162.

3. Polycarpe de la Rivière, I, p. 42.

4. *Ibid.*, p. 44. Aeterius, d'après le ms. de Savaron

5. *Ibid.*, p. 49 : « Non ego, inquit, diu in praesenti vita manebo, vocat me Dominus et brevi sed valida pulsatus aegritudine intra paucos dies ad eum emigrabo. Sepelite me, quaeso, in ecclesia mea montis Andaonis et quod superest fortes permanete in fide. Bellum enim in Christianos immane mox concitabitur et praesertim ecclesiarum Pastores et Clerum cogitandi suscipient perditionis filii. Ipse vero misericors Dominus vos benedicere et protegere sua pietate dignetur. »

6. *Ibid.*, p. 54.

7. *Gallia Christiana*, I, 795 et 854. L'acte est aux *Instrumenta*, col. 137. Je donne aux

Digitized by Google

Les *Propres*[1] de nombreux diocèses ont introduit dans leurs offices le document qui rappelle cet événement. Ce fragment, bien que décoré de l'épithète d'*aureus*, n'a jamais été vu que par son inventeur. Le *Gallia* se trompe en assurant qu'il a été trouvé dans les papiers de Polycarpe[2]. On ne l'a jamais rencontré nulle part et nous ne le connaissons que par la copie que ce chartreux nous a laissée[3]. Ce document apocryphe est confirmé par le traité tout aussi apocryphe d'Accace. Que le fragment auquel le *Gallia* a donné l'hospitalité soit sans valeur, c'est ce

Documents annexes (n° IV), la reproduction exacte de cet acte d'après le manuscrit de Polycarpe.

1. *Propre* du diocèse d'Agde (Béziers, 1734), à la fête de saint Venuste, 19 août. — *Propre* du diocèse de Montpellier (Paris, 1854), même jour ; — de Nîmes (Rennes, 1865), au 27 juillet, saint Félix.

2. *Gallia Christiana*, I, p. 795. Remerville lui-même n'a jamais vu le fragment en question, mais seulement la copie que lui montra Polycarpe (P. Eusèbe, *Panégyrique....*, p. 68, note 28).

3. Cambis-Velleron (*Catalogue raisonné...*, p 426) signale, dans un de ses manuscrits « écrit sur vélin », une pièce (la 13e) de deux pages, ayant pour titre : *Acta et passio beati Amasii episcopi civitatis Avenice*. « En tête, dit-il, il y avait une miniature sur un fond d'or ancien représentant un évêque revêtu des ornements pontificaux tout droit, la mitre sur la tête, tenant de la main droite une crosse et regardant le ciel. Un ange sortant d'un nuage lui montre de la main droite une palme et de la main gauche une couronne. » En décrivant minutieusement cette pièce antérieurement à 1770, Cambis-Velleron ne dit pas un mot du fragment publié par Polycarpe. Or, ceci est bien extraordinaire. En effet, comment Cambis-Velleron, qui avait tant bataillé en 1755 contre le P. Eusèbe Didier pour établir l'authenticité du texte de Polycarpe, qui déclarait (*Réflexions critiques....*, p. 12) que l'église d'Avignon avait malheureusement perdu le manuscrit cité par ce chartreux, qui prétendait que seul Mazelli l'avait vu, qui, dans ses œuvres (*Supplément...*, p. 21 et ssq. ; *Annales*, ms. 2776, fol. 241 et ssq. et 293), a toujours cité le texte de Polycarpe et jamais celui de cette *Passio*, comment, dis-je, n'a-t-il pas établi un rapprochement entre les deux ? Comment s'expliquer qu'après s'être donné tant de mal pour défendre sa thèse, Cambis, qui pouvait, par la production de sa *Passio*, confondre ses adversaires, ait passé sous silence l'argument qui prouvait et la bonne foi de Polycarpe et l'existence du fragment en question ? Au lieu de cela, rien, pas un mot, pas une mention. Il ne peut y avoir à ce silence que deux explications possibles. Ou bien la *Passio* de Cambis-Velleron, malgré son titre, est différente du fragment de Polycarpe, et, dès lors, il ne pouvait en faire état ; ou bien, malgré ses faux airs d'antiquité et sa miniature, cette pièce n'est qu'une copie du texte de Polycarpe, exécutée à la fin du XVIIe ou XVIIIe siècle. Elle ne peut donc donner de la valeur à celle de notre chartreux. Et c'est vraisemblablement cette solution qu'il faut adopter, d'abord parce que l'aspect du manuscrit de Polycarpe dénote d'une façon criarde que cet auteur n'avait aucun modèle sous les yeux, et ensuite parce que la *Passio* (non datée) de Cambis fait partie d'un recueil manuscrit intitulé *Missellanea* (*sic*), renfermant des pièces qui suffisent à le juger. C'est ainsi qu'on y lit : « *L'Historia famosissimi Karoli Magni qui tellurem Hispanicam et Gallatianam a potestate Sarracenorum liberavit*, l'*Évangile de Nicodème*, suivi de deux *Lettres latines de Pilate à Tibère* sur la mort de Jésus-Christ, une *Histoire de l'enfance du Sauveur*, avec des détails extravagants, etc. En résumé, le fragment de saint Amant ne nous est connu que par la copie de Polycarpe.

Digitized by Google

dont personne ne peut douter. Il soulève, en effet, de grosses objections que je me borne à signaler.

La première résulte du désaccord et de l'obscurité qu règne au sujet de l'époque de l'invasion de Chrocus. Quelques auteurs la placent, comme Polycarpe, sous Galien ; d'autres[1] la reculent à l'année 407, à l'époque de la grande Invasion. D'autres[2] encore soutiennent avec de fort bonnes raisons que Chrocus n'a aucune réalité historique et que son incursion ne serait qu'un souvenir de celle d'Attila ou de la tourmente de 407. Mais ce n'est pas le seul point faible. La question de la simultanéité des deux sièges épiscopaux de Carpentras et de Venasque est depuis longtemps résolue avec justice contre Polycarpe[3]. Enfin, il est curieux qu'aucun des noms des évêques (sauf peut-être celui de Privat) cités dans ce document ne se soit rencontré dans des pièces authentiques[4]. Et, pourtant, ce ne sont point ces objections fort graves qui me décideraient le plus. Ce qui forme irrésistiblement ma conviction, c'est l'examen du manuscrit de Polycarpe. La copie qu'il donne est remplie de grattages, de ratures, de renvois . Ce ne sont pas des fautes de copistes, mais de vraies corrections d'auteurs. Or, j'ai eu l'occasion de montrer que l'auteur des *Annales* a l'habitude de modi-

1. Papon (I. P.), *Histoire générale de Provence*, Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°, t. II, p. 18. — Courtet, *Recherches sur quelques villes détruites du département de Vaucluse*, dans la *Revue archéologique*, II, 1846, p. 567. — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc* (nouv. éd.), I, n° LXXXI et ss., p. 378 et ss. — Cambis-Velleron, *Réflexions critiques.... sur le panégyrique de saint Agricol*, p. 10.

2. Monod (G.), *Études critiques sur les sources de l'Histoire mérovingienne*, 1re partie. Paris, 1872, in-8° (Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. VIII), p. 95-97. — A. de Barthélemy, *La campagne d'Attila* dans la *Revue des questions historiques*. VIII, 1870, p. 390.

3. Duchesne, *Fastes....*, p. 271. — Fornery (Père), *Dissertation pour prouver qu'il y a eu des évêques à Carpentras et à Venasque en même temps*, dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* (*Journal de Trévoux*, année 1742, t. IV, p. 1942). — Fornery (Fils), *Réponse à la dissertation précédente*, même volume, p. 2158. — Courtet, *Dictionnaire géographique des communes de Vaucluse*). Avignon, 1857, in-8°, p. 362 (contrà : J. de Terris, *Les évêques de Carpentras*, p. 18 et ss.). — Les textes publiés par Holder, *Altcelltischer Sprachschatz* (Leipsig, 1891-1909, 3 vol. in-8°, en cours de publication), aux mots *Carbantorate* (I. 782) et *Vindausca* (III. 330), donnent nettement raison à Mgr Duchesne.

4. Il faut remarquer que le fragment donné par Polycarpe fait prendre Arles à Chrocus qui s'empare ensuite d'Avignon ; or, ceci est contraire aux données de Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I. 34 (éd. des *Monumenta Ger. Hist.*, p. 50) : « Chrocus vero apud Arelatinsim Galliarum urbem comprehensus, diversis adfectus suppliciis, gladio verberatus interiit. »

Digitized by Google

fier, d'amender le texte qu'il prétend copier[1]. Cela prouve qu'il n'a aucun modèle sous les yeux et qu'il crée lui-même le prétendu document. Seulement, quelque habile qu'il soit, sa première rédaction n'est pas toujours parfaite et exige parfois des retouches, témoignages irrécusables de la supercherie.

Malgré ces preuves indéniables du faux, de nombreux historiens avignonais ont ajouté foi à Polycarpe et ont fait de vains efforts pour justifier l'existence de saint Amant. Leur grand argument consistait dans la présence d'une petite chapelle rurale dédiée à ce saint et bâtie sur la route d'Avignon à Montdevergues. Et c'était bien la seule chose sur laquelle il y eût accord, car pour le reste ils ne s'entendaient plus. Les uns font martyriser saint Amant à l'endroit même où s'élevait l'oratoire, c'est-à-dire en pleine campagne, et placent le supplice des Avignonais dans la rue allant du Change à la Bonneterie et qui, toute ruisselante du sang du pasteur et des fidèles martyrisés, prit le nom de rue Rouge[2]. Mais Courtet soutient que ce nom lui vient des massacres de Sarrasins qu'y fit Charles Martel[3] et Sabathery[4] prétend qu'elle le doit aux « tueries qui l'ensanglantèrent à l'époque de la république avignonaise ».

La vérité, c'est que Polycarpe a pris tout simplement le titulaire de la petite église rurale de Saint-Amant pour en faire un évêque d'Avignon. Cette chapelle est mentionnée dans les textes à partir du XIII[e] siècle[5]. Le saint dont elle porte le nom est à n'en pas douter l'Amantius de Rodez. En effet, tandis que le saint Amant de Polycarpe ne figure dans aucun Martyrologe, pas même dans celui de l'église d'Avignon, le saint Ruthenois est mentionné dans la plupart, depuis le *Hieronymien*[6], en passant

1. L'*Inscription de Casarie et Polycarpe de la Rivière* (p. 13 du tirage à part). En ce qui concerne ce texte (voir aux Documents annexes, n° IV), on y constate notamment que Polycarpe avait oublié des noms de villes et d'évêques. Il les mit en marge. Or, dans ces mentions marginales, il avait d'abord donné à Carpentras un évêque du nom de Sergius Se ravisant, il biffa « *Sergium Carpentoracte* » et écrivit un peu plus loin « *Carpentoracte Valentinum.* »

2. Cambis-Velleron *Réflexions critiques...*, pp. 2 et 10) le fait martyriser là où s'éleva plus tard la chapelle de ce nom et fait tuer une partie des habitants dans la rue Rouge. (Voy, aussi ms. 2776, fol. 242°.)

3. Courtet, *Dictionnaire.... de Vaucluse*, p. 24.

4. Cité d'après le P. Eusèbe, *Réponse apologétique...*, p. 16.

5. Achat en 1276 d'une vigne à Saint-Amant (Archives d'Avignon, boîte 82, n° 15). — Vigne située « prope ecclesiam Sancti Amantii » (Archives départ. de Vaucluse, *Archevêché*, G 132, p. 78, du 21 nov. 1303).

6. Martyrologe Hieronymien (*AA. SS. nov.* II, p. 138) aux kal. nov.: « In Gall. Roten Sci Amanti episcopi. » — Usuard, *Martyrologe* (*AA. SS., juin* VI, p. 589).

Digitized by Google

par Adon et Usuard, jusqu'à ceux d'Avignon [1] et de Villeneuve-lez-Avignon [2]. Dans notre ville, on célébrait sa fête le même jour qu'à Rodez, avec cette particularité qu'il y était honoré non pas comme martyr, mais comme un confesseur.

Le P. Eusèbe avait déjà deviné que notre prétendu saint Amant ne faisait qu'un avec le saint ruthenois; seulement il pensait que son culte avait été apporté aux temps des papes par quelque prélat rouergue [3]. L'existence de la chapelle en 1276 infirme cette opinion.

Il est plus naturel de croire que saint Amant nous est venu d'Auvergne aux temps où Avignon, marche austrasienne, dépendait de cette province, c'est-à-dire entre 536 et 741 [4]. Il faut voir là encore un de ces saints protecteurs des frontières [5]. Je remarque, en effet, que la chapelle est bâtie sur l'ancienne voie d'Avignon à Cavaillon par Montdevergues et Caumont. D'autre part, on retrouve ce saint Amant à Sénas, où il est le patron de la paroisse. Ce village se trouve, lui aussi, sur la voie de Cavaillon à Marseille, non loin du poste auvergnat de Vernègues. Plus loin, toujours sur la même voie, nous retrouvons le même saint, à Saint-Chamas. Il serait intéressant de déterminer l'époque de cet apport auvergnat. Un patrice du nom d'Amat a gouverné la Burgondie en 569 [6]. Mais on sait le rôle joué par les patrices burgondes dans la Provence austrasienne [7]. Il se pourrait que ce fût lui qui ait répandu le culte d'un saint dont il portait le nom.

Pour conclure, le saint Amant de Polycarpe n'a pas sa place dans nos catalogues d'évêques. Cette invention du célèbre chartreux nous permet de saisir sur le vif la méthode qu'il employait

1. Ms. 98, fol. 154ᵃ : « II non. nov. In Galliis, in civitate Roteniis, natalis Sancti Amanti episcopi cujus vita sanctitate et miraculis extitit gloriosa ».

2. Ms. de Madrid, Ee 40, fol. 38ᵃ : « II non. nov. In Galliis, Amantii episcopi. »

3. P. Eusèbe, *Réponse apologétique*,.., p. 18.

4. Que l'Amantius de Rodez ait été connu et honoré en Provence, c'est ce que prouvent les nombreuses chapelles à son nom et aussi l'existence d'une traduction en vers provençaux de la *Vie de saint Amand*. (Voy. un fragment dans Raynouard, *Choix de poésies originales des Troubadours*. Paris, 1816-1821, 6 vol. in-8°, t. II, pp. CXLVIII et 154.)

5. Manteyer, *La Provence*..., p. 35 et ssq. — L'auteur a, le premier, établi l'utilisation des Vernègues d'Alleins et de Lagnes comme postes auvergnats.

6. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 42 (éd. des *Mon*,, p. 175) : « Igitur prorumpentibus Langobardis in Galliis Amatus patricius, qui nuper Celsi successor extiterat, contra eos abiit, commissumque bellum, terga vertit, ceciditque ibi. »

7. Voy. mon *Essai sur l'Histoire politique d'Avignon* (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1908, p. 42 et ssq.).

Digitized by Google

pour trouver le nom de ses évêques. Il s'emparait soit des titulaires d'églises du diocèse, soit des correspondants de Sidoine-Apollinaire ou de Fortunat qu'on n'a pu identifier, soit des évêques dont on ignorait le siège ou encore des saints dont la métropole possédait les reliques; puis il fabriquait des documents qui les rattachait à l'église d'Avignon[1].

* * *

Apres l'invasion de Chrocus, quel sort était réservé à l'église d'Avignon? Incontestablement, elle ne pouvait être que dans le marasme. C'est ce qu'a pensé Polycarpe et il a mis un « *interpontificium* » de 267 à 281[2]. Ces vacances du siège épiscopal, après une période troublée, sont une des trouvailles les plus curieuses de Polycarpe. Viennent ensuite les pseudo-évêques Coedicius en 281[3], Primus en 298[4], diacre de l'église d'Avignon, premier évêque consacré par trois de ses collègues en présence du peuple[5]. Lorsqu'il mourut, après avoir laissé une partie de ses biens à l'église Notre-Dame, on l'enterra dans l'église Saint-Pierre. Je renonce à signaler l'invraisemblance de cette donation. Frontinus lui succéda en 308. C'était, d'après Polycarpe, un italien réfugié à Avignon pour échapper à la persécution de Galère Maxime. Ses vertus en firent un pasteur. Comment Polycarpe a-t-il bien pu ne pas le faire assister au concile d'Arles en 314? Le suivant, Aventinus, débuta en 324[7] et, trois ans après, il consacrait l'église élevée à la Vierge Marie, le XVI des kal. de septembre 327, au milieu d'un grand concours de peuple et de prélats. Une inscription[8], dont

1. Ainsi Ebolus, emprunté aux *Epistolae Viennenses spuriae*, Vigilius à Fortunat, Eleutherius à Sidoine-Apollinaire, Justus, Amantius, titulaires d'églises rurales, Metianus, évêque de siège inconnu, etc.

2. Polycarpe de la Rivière, *Annales...*, I, p. 61.

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Ibid.*, p. 73. Remarquez les noms de Primus et de Secundinus. Polycarpe différencie ces évêques par le mode d'élection.

5. C'est le canon XX du concile d'Arles de 314 qui a inspiré ici Polycarpe. — Ce canon prescrit qu'un évêque doit être consacré par trois autres.

6. *Ibid.*, p. 82.

7. *Ibid.*, p. 100.

8. *Ibid.*, p. 101 : « Dedicatio novae ecclesiae sanctae Mariae Avennicae a Constantino imperatore magnifico opere restauratae, Anno Dominicae Incarnationis CCCXXVI mense Aug. XVI kl. septemb., et trium altarium in ea erectorum ab Aventio episcopo. » Inutile de dire qu'au point de vue épigraphique, cette inscription ne supporte pas l'examen.

Digitized by Google

Polycarpe a encore seul vu la copie, attestait ce fait mémorable. Ne fallait-il pas quelque précieux document pour étayer cette tradition commune à tant d'églises, qui leur donne pour fondateur ou restaurateur le grand Constantin ? Regilius ou Reginus, successeur d'Aventinus, ne voulut pas moins faire. Il établit un cimetière et fit construire un petit oratoire de forme ronde, dans l'île du Rhône, où devait s'élever plus tard le couvent des Frères Prêcheurs [1].

* * *

Polycarpe nous fournit, en 346, Metianus [2]. C'est un des évêques inventés par lui qui ont trouvé grâce auprès de sérieux érudits. Il faut donc examiner de près les arguments qu'on fait valoir en sa faveur. Metian aurait assisté aux conciles d'Arles en 353 et de Béziers en 356 [3], qui soutenaient Saturnin, évêque arien d'Arles. C'est là une assertion gratuite, puisque nous n'avons pas les signatures des évêques qui assistèrent à ces assemblées. D'autre part, on veut que ce soit le Metianus qui figure parmi les évêques signataires de la lettre encyclique du concile de Sardique [4]. Mais, ici encore, aucun document n'indique le siège de ce Metianus. Pourquoi l'attribuer à Avignon ? C'est que Polycarpe a encore trouvé, dans les manuscrits dont il se sert, la preuve qu'il faut le rattacher à l'évêché de notre ville [5]. Mais quel crédit peut-on accorder à cette preuve dont personne n'a pu vérifier la sincérité ? Qui peut ajouter foi à un tel témoignage ?

Enfin, Metianus aurait signé une lettre d'Hilaire de Poitiers excommuniant Saturninus. J'ai en vain cherché le texte où se lisait cette signature. Chaque fois qu'un auteur en faisait mention, j'ai voulu remonter à la source même où il avait puisé ce renseignement, j'ai toujours abouti, en fin de compte, à Poly-

1. *Ibid.*, p. 102. — J. Mahuet, historien du couvent (*Praedicatorium Avenionense seu historia conventus Avenionensis F. F. predicatorum*, Avignon, 1678, in-8°), n'a certainement pas lu Polycarpe, car il ne mentionne pas une telle origine.

2. Polycarpe de la Rivière, *Annales*...., p. 114. — Adopté par Suarès, ms. lat. 8971, fol. 7°, Nouguier (p. 17), le *Gallia Christ.* (I, col. 797), Calvet (ms. 2348, fol. 154), Malosse (p. 427).

3. Sirmond, *Concilia*..., I, p. 13 et ss.

4. Duchesne, *Fastes*...., I, p. 364. — Le protocole du faux concile de Cologne de 346, qui indique les sièges de quelques-uns des évêques présents au concile de Sardique, est muet sur celui de Metian.

5. Polycarpe, I, p. 114 et ssq.

Digitized by Google

carpe. Ni Eusèbe, ni Hilaire, ni Baronius ne parlent de Metian[1]. Seul, Polycarpe en fait mention et Columbi le cite d'après lui[2]. On comprend, dès lors, qu'il ne soit pas possible d'accepter un évêque qui se présente sous le patronage de Polycarpe. Que Metianus ait pu être évêque d'Avignon, la chose n'est pas impossible ; mais le vraisemblable n'est pas le vrai, et jusqu'à ce qu'un texte sérieux ou même une présomption acceptable soit fournie, nous nous refusons à l'admettre sur les listes épiscopales d'Avignon.

Polycarpe nous fait ensuite don, en 363, d'un certain Antistius[3]. Avec une précision qui confond, il nous apprend qu'il fut sacré aux kalendes d'avril et mourut en juin 372. Justus II lui succéda. Polycarpe a mis la main sur sa souscription au concile de Valence en 374[4]. Vient ensuite Stephanus[5] en 390, et en 404, un évêque dont Polycarpe n'a pu retrouver le nom et qu'il désigne par la lettre N[6]. C'est l'époque de la grande invasion. Les barbares se ruèrent sur Avignon, et, d'après lui, détruisirent l'église Sainte-Marie. Remarquez que les documents authentiques ne nous disent rien du sort de notre ville à ce moment. Mais Polycarpe est renseigné par ses manuscrits, et, comme après l'invasion de Chrocus, il sait mettre bien en place un deuxième « *interpontificium* ». De 408 à 414, le siège d'Avignon resta vacant[7].

Jean II, évêque en 414, mourut après 14 ans d'épiscopat, d'après le manuscrit de Savaron, et 15 ans, d'après celui de Saint-André[8]. Cette discordance entre les deux manuscrits n'est qu'une mauvaise ruse de Polycarpe pour faire croire à la valeur des sources qu'il emploie. Debo ou Bebo vint ensuite en 429[9]. Cet évêque, que le *Gallia Christiana* fait sien, était sénateur à Avignon. Il fut sacré par saint Honorat. Puis il fit rebâtir l'église de Saint-Paul, détruite par les Vandales, et au milieu d'une grande

1. A propos de Metian, on cite Eusèbe, Hilaire et Baronius à l'année 360. Inutile de dire que dans les œuvres de ces historiens, il n'est question que de Saturnin et qu'on ne rencontre pas le nom de Metian.

2. J. Columbi, *De rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum* Lyon, 1652, 2e éd. in-4°, p 78. (Lettre de Polycarpe du 20 juin 1637.)

3. Polycarpe, I, p. 130.

4. Polycarpe de la Rivière, *Annales*...., I, p. 133. D'après le ms. de Savaron, il signa ainsi : « Ego Justus Avenicae episcopus opto vos fratres bene valere.»

5. *Ibid.*, p. 137.

6. *Ibid.*, p. 145.

7. *Ibid.*, p. 150.

8. *Ibid.*, p. 166, de 414 à 429.

9. *Ibid.*, p. 188.

Digitized by Google

affluence de prélats, de clercs et de peuple, consacra le nouveau monument à saint Pierre et saint Paul[1]. Le document que produit Polycarpe, extrait du manuscrit de Saint-André, ne peut valoir plus que le manuscrit lui-même, qui est apocryphe. Non seulement Debo, mais Auxonius d'Apt et Marinus d'Orange, qui assistèrent à la consécration, sont des évêques inventés[2].

IV. — Les Evêques authentiques.

Pas un texte authentique n'a jusqu'ici corroboré les listes de Polycarpe. L'étrangeté des détails qu'il nous fournit sur ses prétendus évêques, les circonstances dans lesquelles il nous les donne, sa réputation bien établie de faussaire nous ont permis de rejeter ses catalogues, de répudier ses pièces fausses, de saisir sur le vif sa manière de faire. Mais, faute de documents, nous ne pouvions substituer à ses évêques fantaisistes aucun nom certain. Des pièces vont maintenant nous permettre de prendre Polycarpe en flagrant délit de faux et nous donner les moyens de reconstituer une liste d'évêques sinon complète, du moins à peu près sûre.

Après Debo, Polycarpe met, de 437 à 449, un certain Julius. D'après le manuscrit de Savaron, il aurait souscrit en ces termes au concile de Riez de 439 : « *Ego Julius Aveniensis episcopus his statutis interfui et subscripsi, die et consule suprascripto*[3]. » Il fut enterré, ajoute le faussaire, dans la cathédrale, où son épitaphe effacée par l'usure se lisait jadis[4].

Polycarpe ne se doutait pas qu'on trouverait plus tard un document qui ferait connaître le siège occupé par chacun des évêques ayant signé à Riez. En effet, en 1870, Maassen a publié

1. Voir le texte aux Documents annexes, n° V.

2. Il n'y a jamais eu, que je sache, à Avignon, d'église dédiée aux apôtres Pierre et Paul. Mais il existait, au XI[e] siècle, deux églises distinctes, l'une dédiée à saint Pierre, l'autre sous le vocable de saint Paul, sainte Marie-Magdeleine et Sainte-Croix, qui, en 1178, faisait partie des possessions de l'abbaye de Saint-André d'Andaon (ms. de la Bibl. de Carpentras, n° 513, fol. 269).

3. Polycarpe de la Rivière. .., p. 191.

4. *Ibid.*, p. 203.

CONDI ..... HIC PIETAS ... AMOR
..... IVBAR INSIG .... GRATVS.....
IVLIVS ECCLESI ..... LABORE
..... AD..... CVM ... LAVDE. T....

Digitized by Google

un manuscrit de Cologne du VII[e] siècle[1], contenant les actes des conciles d'Orange, en 441, et de Vaison en 442, ainsi que les signatures et les sièges des évêques présents. Ces indications ont permis de retrouver facilement les sièges de ceux qui avaient souscrit à Riez. L'évêque d'Avignon à cette époque est Nectaire. Le Julius de Polycarpe est assigné à Apt. Ce fut un rude coup pour les théories de cet historien facétieux dont on discutait gravement la véracité et la bonne foi.

Les données du manuscrit de Cologne nous aident à retrouver ce Nectaire dans des actes où sa qualité d'évêque d'Avignon n'est pas indiquée. Et, ainsi, nous pouvons établir une biographie sommaire, mais très précise, de ce personnage.

Nous ignorons la date à laquelle il fut nommé évêque. Cependant, en se basant sur le rang des souscriptions au concile, on peut en fixer approximativement l'époque. On sait qu'à moins de circonstances exceptionnelles et qui nous sont généralement connues, les évêques signaient les actes des conciles d'après leur rang d'ancienneté dans l'épiscopat. Or, je remarque qu'au concile de 441, Nectaire signe avant Théodore de Fréjus et Maxime de Riez. Il est établi que ceux-ci étaient évêques depuis 433. Il faut donc admettre que Nectaire avait été ordonné évêque avant cette date. D'autre part, Castor, évêque d'Apt, mourut vers 426 et eut Julius pour successeur. Or, ce Julius signe au concile d'Orange avant Nectaire. Cela prouve qu'il était plus ancien. L'avènement de Nectaire à l'épiscopat se place donc entre les années 426 et 433. Malheureusement, nous ne connaissons rien de sa vie antérieurement au concile de Riez, du 29 novembre 439, auquel il assista[2]. Le 8 novembre 441, il fut présent à celui d'Orange avec un de ses diacres, Fontedius[3]. Il siège à celui de Vaison tenu en 442 et y amène deux lecteurs, Fonteius et Saturninus[4].

Nous le retrouvons, jouant le rôle de conciliateur dans le différend survenu entre l'évêque d'Arles Hilaire et le pape Léon I[er]. Hilaire avait déposé Chelidonius du siège de Besançon.

1. Maassen (F.), *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters*. Gratz, 1870, t. I, pp. 952 et 953.

2. Sirmond, *Concilia....*, I, p. 69 : « Ego Nectarius episcopus his definitionibus interfui et subscripsi, die et consule suprascripto. »

3. Maassen, I, p. 952 : « Ex provincia Viennensium, civitate Avennica Nectarius episcopus, Fontedius diaconus. »

4. Maaessen, I, p. 953 : « Ex provincia Viennensis, civitatem Avennicam Nectarius episcopus Fonteius et Saturninus lectores. »

Digitized by Google

Le pape Léon Ier lui donna tort et faillit même le déposer. Pour rentrer en grâce, Hilaire envoya des députés à Rome à plusieurs reprises; notamment, vers 447, il députa Nectaire et l'évêque d'Uzès. Avec l'aide d'un ancien préfet des Gaules, Auxiliaris, ils essayèrent sans y parvenir de réconcilier le pape et l'évêque [1]. Le nom de notre évêque figure encore dans le mandement adressé par Léon Ier en 449 (26 août) aux évêques de la Viennoise, de la Narbonnaise IIe et de la province des Alpes, et par lequel le Pape approuve l'élection de Ravennius à l'évêché d'Arles. Nous apprenons ainsi que Nectaire fut un des prélats qui élirent et consacrèrent cet évêque [2].

Lors des démêlés entre Arles et Vienne au sujet de leurs circonscriptions métropolitaines, Nectaire fut au nombre des signataires de la lettre envoyée par dix-neuf évêques de la région pour demander à Léon Ier le rétablissement de la primauté d'Arles [3]. Le Pape, dans sa réponse du 5 mai 450, leur donna satisfaction en bornant l'autorité de l'évêque de Vienne aux sièges de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble [4]. Les autres étaient attribués à Arles. On voit encore apparaître la signature de Nectaire sur la lettre que les évêques de Gaule, réunis à Arles, adressèrent en 451 au même pape sur la question de l'Incarnation [5], et il est au nombre des destinataires de la réponse que

1. Duchesne, *Fastes...*, p. 114 et ssq. — Nectaire est nommé, dans la lettre du préfet Auxiliaris à l'évêque Hilaire, en 447 : « Sanctos Nectarium et Constantium sacerdotes de Beatitudinis tuae parte venientes digna admiratione suscepi.... » *Honorati Massiliensis vita S. Hilarii*, éd. Salinas, p. 295 ; Migne, *Patrologie latine*, L, 1238-9.

2. *Epistolae Merovingici aevi*, I, p. 15, n° 9 (*Monumenta Germaniae historica : Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, t. III) : « Dilectissimis fratribus Constantino, Audentio, Rustico, Auspicio, Nicete, *Nectario*, Floro, Asclepio, Justo, Augustali, Antonio, Ynantio et Chrisafio, Leo. Justa et rationabilis ... »

3. *Ibid.*, I, p. 17, n° 12.

4. *Ibid.*, I, p. 20, n° 13 : « Dilectissimis fratribus Constantiano, Armentario, Audentio, Severiano, Valeriano, Urso, Stephano, *Nectario*, Constantio, Maximo, Asclypio, Theudoro, Justo, Ingenuo, Augustali, Superventori, Ynantio, Fontedio et Palladio, Leo. »

5. « Domino vere sancto merito in Xpisto beatissimo et apostolico honore venerando papa Leoni Ravennius, Rusticus, Venerius, Constantianus, Maximus, Armatharius, Florus, Savinus, Valerianus, Constantius, *Nectarius*, Maximus, Asclepius, item Maximus, Ursus, Ingenuus, Justus, Valerius, Superventor, Chryssafius, Fontelus (*sic*), Petronius, Ydatius, Aeterius, Eulalius, Eusticius, Fraternus, Victurus, Eugenius, Hilarus, Verus, Amandus, Gerontius, Proculelanus (*sic*), Julianus, Helladius, Armentarius, Honoratus, Epharcius, Anemius, Dynamius, Maximus, Ynantius et Palladius.....

Digitized by Google

leur fit Léon Ier [1]. Très certainement aussi, il dut prendre part au synode d'Arles tenu vers 452 et relatif à la discipline [2]. Enfin, on le retrouve au concile tenu en la même ville en 455 et qui eut à s'occuper de l'affaire de Lérins [3].

Des divers documents qui précèdent, on peut donc conclure que Nectaire occupa le siège d'Avignon pendant vingt-cinq ans environ. J'ajoute que, s'il est le premier évêque connu, il n'a certainement pas été le premier en date, ainsi que nous l'avons démontré en étudiant saint Ruf.

*
* *

Polycarpe n'avait pas prévu Nectaire. A sa place il avait installé Julius qu'il faisait mourir en 449. Il lui donnait comme successeur un saint Maximus [4], signataire en 450 de la lettre au pape Léon. La chose est impossible, puisque Nectaire, le véritable évêque, y apposa la sienne. Suarès, Nouguier, le *Gallia Christiana,* Calvet, ont cependant adopté ce Maxime, et il semble bien que ce soit celui que vise le Catalogue de 1609 [5]. Or, le

Rusticus episcopus apostolatum vestrum in Domino venerans saluto et ut digneris pro me orare supplex rogo.

Venerius te dominum in Xpisto meum reverentissime saluto et ut digneris pro me orare supplex rogo.

Constantianus episcopus beatitudinem vestram saluto.

Maximus.... Armentarius.... Florus.... Savinus....

Valerianus episcopus beatitudinem vestram saluto.

Nectarius episcopus beatitutinem vestram saluto.... » et les souscriptions se suivent avec quelques variantes dans la formule de salutation, dans l'ordre suivant : « Constantius, Maximus, Ursus, Ingenuus, Justus, Valerius, Superventor, Verus, Helladius, Aeterius, Eulalius, Anemius, Crysaphius, Petronius, Fontelus (*sic*), Ydatius, Hilarus, Victurus, Eugenius, Palladius, Eufraternus (*sic*), Amandus, Gerontius, Proculelanus (*sic*), Dynamius, Julianus, Armentarius, Honoratus, Epharcius, Eusthocius, Maximus, Ynantius. (Mss. latin de la Biblioth. nationale, n° 3848 A, fol. 139 et 140.)

1. « Leo Romanae urbis episcopus Ravennio, Rustico, Venerio, Constantino, Maximo, Armentario, Floro, Sabino, Valeriano, Constantio, Maximo, Asclepio, *Nectario*, Maximo, Urso, Ingenuo, Justo, Valerio, Superventori, Chrysaphio, Fonteio, Petronio, Hydatio, Aetherio, Eulalio, Eustachio, Fraterno, Victuro, Eugenio, Hilaro, Vero, Amando, Gerontio, Proculeiano, Juliano, Helladio, Armentario, Honorato, Epârchio, Anemio, Dynamio, Maximo, Ynantio et Palladio, episcopi per Gallias constitutis. Optassemus.... » (Sirmond, *Concilia*...., I, p. 96).

2. Sirmond, *Concilia*..., I, p 102 (pas de souscriptions).

3. [Hardouin], *Acta conciliorum et epistolae decretales ac constitutiones summorum pontificum*, Paris, 1714-1715, 12 vol. in-fol., II, col. 779 : « Incipit institutio sanctorum episcoporum Ravennii, Rustici, *Nectarii*, Flori... in causa insulae Lerinensis.

4. Polycarpe de la Rivière, *Annales*..., I, p. 203.

5. Archives départ. de Vaucluse, G. *Archevêché*, 127, fol. 1.

Digitized by Google

Maxime en question est celui de Riez, dont le siège est indiqué dans le manuscrit de Cologne[1] et dont la vie fut écrite par Dynamius[2]. Sa fête se célèbre à Riez et à Avignon le même jour, c'est-à-dire le 27 novembre. Adon le donne comme évêque de la cité bas-alpine[3], ainsi que le Martyrologe de Villeneuve-lez-Avignon[4]. C'est sans doute la présence, à la métropole, des reliques d'un saint Maxime qui a produit l'erreur des historiens que j'ai cités. Ignorant le siège des évêques de la lettre à Léon Ier, ils crurent pouvoir identifier le Maxime dont les reliques étaient vénérées au XVIe siècle à Notre-Dame des Doms[5], avec le signataire de 450. Mais, en même temps, ils furent obligés de créer un second Maxime qui correspondait à celui dont la *Vie de saint Agricol* fait mention. Aujourd'hui, le siège des évêques qui ont souscrit cette lettre nous étant connu, nous pouvons délibérement rejeter ce Maxime qui appartient à Riez et non à Avignon.

Qui succéda à Nectaire ? La réponse à cette question n'est pas facile. Un mandement du pape Hilaire du 25 février 464 est adressé à vingt évêques de la Provincia[6]. Dans ces vingt noms, auxquels il faut ajouter celui d'Antonius, on ne rencontre ni celui de Nectaire que nous connaissons, ni celui de Saturninus qui apparaît dans un texte du 16 novembre 465. Il ne peut, dès lors, y avoir que deux solutions possibles : ou le nom du titulaire de l'évêché d'Avignon figure parmi ceux que fournit le mandement et dont le siège, pour quelques-uns, ne nous est pas connu, ou bien le siège d'Avignon était vacant à ce moment.

Dans le premier cas, on peut arriver à serrer le problème de plus près. Prenons pour cela les noms des vingt-un évêques qui

1. Maassen, *Geschichte...*, I, p. 952.

2. Surius, *De probatis...*, éd. de 1611-1618, 6 vol. in-fol., t. VI, p. 608, au 27 nov.

3. Adon, *Martyrologe* (Surius, éd. de 1576-1586, VII, p. 423) : V. kl. dec. : « In Galliis civitate Regensi, Natalis Sancti Maximi episcopi. »

4. Ms. de la Bibl. de Madrid, Ee, 40, fol. 38v : « V kal. dec., Regensi, Sancti Maximi. » — Dans le ms. 98 (Martyrologe d'Avignon), la mention devait se trouver dans la partie qui manque. — Le *Calendarium* avignonais d'Apt du XIIIe siècle porte, au V kal. dec. : « Agricola et Vitalis mr, Maximi atque Sifredis co. »

5. Duhamel L., *Inventaire du Trésor de l'église métropolitaine d'Avignon au XVIe siècle, 1511-1546*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, VIIe série, 1879. Tirage à part. Paris, 1880, p. 14 : « Maximi et Donati episcoporum et confessorum. »

6. *Epistolae Merovingici aevi I. Epist. Merov. et Car. aevi III.* (*Mon. Germ. Hist.*), p. 30 : « Dilectissimis fratribus Victuro, Ingenuo, Ydatio, Eustasio, Fonteio, Viventio, Eulalio, Veranio, Fausto, Auxanio, Proculo, Auxonio, Paulo, Memoriali, Coelestio, Projecto, Eutropio, Avitiano, Urso et Leonti, Hilarus..... Antonio... »

Digitized by Google

figurent, en 464, dans le mandement du pape Hilaire et comparons-les un à un avec ceux que nous fournissent les conciles d'Arles de 451 et 455 et les lettres de Faustus et de Lucidus datées de 475 (?). Victurus, le premier des vingt-un noms du mandement de 464, Ingenuus (le 2e), Ydatius (le 3e), Fonteius (le 5e), Eulalius (le 7e), et Proculus (le 11e) sont des évêques ayant siégé en 451 au concile d'Arles avec Nectaire d'Avignon. Ils ne peuvent donc pas avoir été évêques de notre ville. D'autre part, nous savons que Eustasius (le 4e) était évêque de Marseille, Veranius (le 8e), de Vence, Faustus (le 9e), de Riez, Auxanius (le 10e), d'Aps et Eutropius (le 17e), d'Orange. Ils sont donc à rayer. Viventius (le 6e), Paulus (le 13e) et Leontius (le 20e) figurent, en 475, dans la lettre de Lucidus, où se trouve Julianus, évêque avignonais; il faut donc encore les écarter. Restent donc Auxonius (le 11e)[1], Memorialis (le 14e), Coelestius (le 15e), Projectus (le 16e), Avitianus (le 18e), Ursus (le 19e) et Antonius (le 21e), parmi lesquels il faudrait peut-être chercher le nom de l'évêque ayant succédé à Nectaire. Et cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, car entre 455, où Nectaire paraît pour la dernière fois, et 465, date à laquelle nous trouvons Saturninus, il y a place pour un évêque.

Il est certain qu'en 464 (février), Saturninus n'était pas encore nommé, sinon il figurerait sur le mandement du pape Hilaire. Or, étant donné les mœurs de l'époque, il est peu probable que le siège d'Avignon soit resté vacant longtemps. Les métropolitains ne laissaient pas longtemps les sièges vides et se hâtaient de sacrer le nouvel élu[2]. Pour supposer avec quelque vraisemblance que le siège était vacant en 464, il faudrait admettre que Nectaire a vécu jusqu'en 464, ce qui, dès lors, me paraît lui constituer un épiscopat de trop longue durée. D'autre part, l'envoi à Rome, en 465, de Saturninus et d'Ingenus d'Embrun me semble démontrer qu'on adressa à ce concile le plus âgé (dans l'épiscopat) et le plus jeune des évêques provençaux.

1. Contrairement à M. de Manteyer (*La Provence...*, p. 18, n. 1), je ne crois pas que cet Auxonius puisse être identifié avec l'Auxonius de la lettre du pape Célestin I, de 431, qui est évêque d'Aix. Outre que cela constituerait pour lui un épiscopat de 33 ans au moins, ce qui n'est pas à la vérité impossible, on comprend mal que cet Auxonius soit, en 464, nommé le 12e, après des évêques beaucoup plus jeunes que lui dans l'épiscopat.

2. Voy. précisément la hâte apportée par Mamert de Vienne pour installer le nouvel évêque de Die, vers 462 (et qui motive le mandement de 464), et aussi l'ordination d'Hermes à Narbonne (Duchesne, *Fastes...*, p. 129).

Digitized by Google

En effet, Ingenuus, d'Embrun, qui figure au premier rang (après le métropolitain) dans le mandement d'Hilaire de 464, était, en 465, le doyen de l'épiscopat provençal [1], et Saturninus, élu entre le 25 février 464 et novembre 465, me paraît en être le plus jeune [2]. Bien que je garde une préférence pour la solution qui cherche dans les sept noms que j'ai cités celui du successeur de Nectaire, cependant je déclare que le problème ne peut être résolu avec une entière certitude.

Il n'embarrasse pas Polycarpe, qui place en 455 un saint Donat sur la chaire épiscopale d'Avignon [3]. Après avoir pris Maxime à Riez, Polycarpe va chercher Donat à Sisteron. Sans doute, il s'efforce de distinguer entre les deux saints, mais ce sont encore les reliques du saint Donat, qualifié évêque et honoré à la Métropole [4], au XVI[e] siècle, qui lui ont donné l'idée de nous l'attribuer. Polycarpe a été bien mal servi par cet inventaire. Le saint en question est faussement qualifié d'évêque par ce texte. Il n'est autre que le Donat, prêtre de Sisteron, que la plupart des Martyrologes notent au 19 août, et notamment ceux de Villeneuve [5], d'Avignon [6] et d'Aix [7]. Contrairement à cet inven-

1. Duchesne, *Fastes...*, p. 291. Il débuta vers 440; il avait donc 25 ans d'épiscopat à ce moment.

2. On ne peut faire état du rang occupé par ces deux évêques au concile de Rome. Saturninus signe tout près, à côté d'Ingenuus, le cinquième sur quarante-huit. C'est que ces deux personnages sont les deux seuls évêques venus de Gaule. (En effet, l'Asterius qui figure à ce concile est non pas un évêque de Fréjus, mais du Forum Claudii, aux environs de Rome. Duchesne, *Fastes...*, p. 285, note 7.) C'est sans doute à cette qualité qu'ils doivent d'être mis en tête de la liste, malgré la date récente de la nomination de Saturninus.

3. Polycarpe, *Annales*, I, p 215. Il aurait assisté, avec Petronius d'Orange et Eustaschius de Marseille, au sacre de Léonce, d'Arles, successeur de Ravennius.

4. Duhamel, *Inventaire...*, p. 14 : « Maximi et Donati episcoporum et confessorum. »

5. Ms. de Madrid Ee, 40, fol. 35 : « XV déc. kal. sept. Lura, Sancti Donati, presbyteri. »

6. Ms. d'Avignon 98, fol. 106: « XIIII kal. sept. In Galliis, pago Sigisterico, in monte qui dicitur Lura, Sancti Donati presbyteri qui ab ipsis infantia erudimentis mira Dei Gratia preditus ex urbe Aurelianensi ad prefatum locum ut soli Xristo vacaret adveniens anachoriticam illic vitam multis annis exegit santa miraculorum gloria clarus ut inter cetera gesta magnifica eciam draconem immanem atque terribilem suis exinde orationibus effugatum extingueret, cumque dies vocationis ejus instaret, adveniente sancto abbate Mario cui ita fuerit revelatum, inter verba orationis migravit ad Christum sepultusque est ab eodem patre in loco suo. » — Le ms. d'Avignon n° 177 (*Collectarium Avenionense*), dans le calendrier du début, porte au fol. V : « XIIII kl. sept. Donati presbyteri et confessoris. Colitur. »

7. Le *Martyrologe de l'église d'Aix*, ms. de la Bibl. d'Aix, n° 14, fol. LXXXXII, porte une annonce conçue dans les mêmes termes que celui d'Avignon, sauf de très légères variantes.

Digitized by Google

taire récent, celui de Notre-Dame des Doms, du XI[e] siècle, mentionne des « *reliquiae Sancti Donati presbyteri*[1] ». Je sais bien que Polycarpe, s'appuyant sur la *Vie de saint Agricol,* invoque, au sujet de Donat, une translation de ses reliques opérée en 1321 et qui, de l'église de Saint-Agricol, les aurait amenées à la Métropole; mais l'inventaire du XI[e] contredit cette prétendue opération et j'aurai l'occasion de démontrer que l'échange de 1321 est une invention démentie par les faits.

Pour une fois, le procédé de Polycarpe consistant à prendre les saints dont l'église cathédrale possédait des reliques pour en faire des évêques ne put avoir raison des répugnances du *Gallia,* de Calvet, de Nouguier et même de Reynard-Lespinasse. C'est qu'en dehors même de ce fait que la fête de saint Donat est célébrée, le même jour, à Avignon et à Sisteron, ceux-ci avaient remarqué que l'office de l'église d'Avignon en faisait un simple confesseur.

Il ne leur restait qu'à se demander comme ce saint était venu dans notre pays et comment la cathédrale était parvenue à posséder ses reliques. Le P. Eusèbe pensait que le corps de saint Donat avait dû être apporté à Avignon, à la suite de la bulle de 1318 par laquelle Jean XXII incorpora l'abbaye de Lure à la cathédrale[2]. Mais, d'une part, la thèse du P. Eusèbe est absolument contredite par le Martyrologe avignonais du XI[e] qui mentionne les « *reliquiae* » de ce saint comme existant déjà dans l'église Notre-Dame. Et, d'autre part, au XI[e], il s'agissait de « *reliquiae* », c'est-à-dire d'objets ayant été déposés un certain temps sur le tombeau de saint Donat, mais non du corps lui-même. Or, au XVI[e] siècle, on ne trouve plus ces « *reliquiae* », mais à leur place figure un *corpus* de saint Donat. A quel personnage appartenait ce corps, honoré à la métropole au XVI[e]; sous le nom de saint Donat, évêque? c'est ce que je renonce à expliquer.

Quant aux « *reliquiae* » du XI[e] siècle, elles nous étaient sans doute parvenues du temps de Mummole, lors de la randonnée des

1. Martyrologe d'Avignon, ms. 98, fol. 35[e] : « In alio loco corpus beati Maximi episcopi et reliquiae Sancti Donati presbyteri. » — Sur le sens de ce mot qui, au XI[e] siècle, ne signifiait pas du tout le corps ou une partie du corps d'un saint, voy. de Manteyer, *La Provence....*, p. 58. Remarquez d'ailleurs que le ms. 98 distingue le *corpus* de Maxime et les *reliquiae* de Donat.

2. P. Eusèbe, *Panégyrique...*, p. 68, note 29. — Archives de Vaucl., G, *Archevêché,* 8, fol. 40, du 20 décembre 1318.

Digitized by Google

Lombards qu'il avait écrasés en 571, près d'Embrun, ou lors de l'invasion des Saxons qu'il battit en 572, près de Riez. C'est une simple conjecture. Peut-être est-ce l'œuvre de l'évêque Benoit qui, grand voyageur, rapporta de la Terre-Sainte, de Rome et d'ailleurs, une quantité considérable de reliques qu'il donna à son église et dont l'énumération est bien faite pour frapper d'étonnement[1]. A moins que, hypothèse plus vraisemblable, ces *reliquiae* n'aient été apportées chez nous par le comte Guillaume II, qui, vers 1018, donna au monastère de Saint-André d'Andaon « *locum Sancti Donati in monte qui dicitur Lura*[2]. »

La liste des évêques authentiques reprend, en 465, avec Saturninus, qui assista, cette année-là, au concile de Rome[3]. C'est la seule chose que nous sachions de lui. On pourrait peut-être se demander s'il n'est pas le Saturninus qui accompagna Nectaire au concile de Vaison en 442, en qualité de lecteur. Plus heureux, Polycarpe en sait long sur son compte et sur ses démêlés avec le roi wisigoth Euric qui lui aurait fait subir le martyre[4]. Et, naturellement, un troisième « *interpontificium* » s'imposait. C'est ce que Polycarpe a pensé et l'on m'accordera qu'il a le sens de l'à-propos; j'ajoute aussi de la précision, car cette vacance commença au début de 474 et finit au mois de juillet 475[5].

* * *

Jusqu'alors, la domination romaine s'était maintenue dans nos régions. Partout ailleurs, en Gaule, l'invasion barbare l'avait déracinée. A une époque qu'on ne peut préciser, mais qui se place entre 474 et 480, les Burgondes s'emparèrent d'Avignon que les Wisigoths leur enlevèrent très vite. On aborde ainsi presque le VI[e] siècle. C'est la fin de l'empire romain.

1. Voir cet inventaire et la biographie de l'évêque Benoit dans le Martyrologe d'Avignon, ms. n° 98, fol. 35 et 35°.

2. Ruffi, *Dissertations historiques et critiques sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin* ...., Marseille, 1712, in-4°, p. 20. La charte est tirée de Polycarpe de la Rivière. Le texte et les indications permettent d'en accepter l'authenticité.

3. « Saturnino Abinionensi provinciae suprascriptae.... [Hardouin] *Acta*..., II, col. 799 et ss.

4. Polycarpe, I, p. 231. L'auteur raconte une scène tragi-comique entre Saturnin et l'évêque arien qu'Euric avait, paraît-il, installé à Avignon. Le saint évêque dut s'enfuir, mais il fut pris sur les bords de la Sorgue et tué (p. 240).

5. Polycarpe, I, p. 240.

Digitized by Google

Le premier évêque que nous connaissions au moment où Avignon passe au pouvoir des Barbares est Julianus[1]. Polycarpe lui préfère, en 475, un certain Eleutherius ou Elotherus[2], auquel Sidoine Apollinaire aurait adressé une de ses lettres et qui aurait été évêque de Tournon[3]. Canron, qui au début a pris Polycarpe au sérieux, croit que l'auteur a mal lu le nom de la ville et qu'il a pris Tournon pour Tournay[4]. Cette ville eut, en effet, un évêque du nom d'Éleuthère, fêté le 15 septembre. Les documents démentent Polycarpe qui, selon une habitude dont nous avons déjà eu des exemples, a pris tout simplement le nom d'un correspondant de Sidoine Apollinaire pour nous en gratifier[5].

Le véritable évêque Julianus se fit représenter en 506 au concile wisigothique d'Agde par Pompeius, un de ses prêtres. On a essayé d'expliquer par des raisons politiques l'abstention à ce concile de l'évêque lui-même. On prétend que le territoire d'Avignon étant partagé entre les Burgondes et les Wisigoths et la ville même se trouvant dans la portion burgonde, l'évêque n'aurait pas eu la liberté de se rendre à Agde. Je me suis expliqué sur ce point et j'estime que le territoire d'Avignon étant tout entier wisigoth, il faut chercher d'autres raisons[6].

Dans la lettre de Faustus, évêque de Riez, au prêtre Lucidus, en 475, figure un Julianus sans indication de siège[7]. Le même se retrouve dans la lettre du prêtre Lucidus aux évêques réunis en concile à Arles la même année[8]. Faut-il croire que ce Julianus est le même que celui représenté à Agde en 506? La seule difficulté serait que cet évêque aurait eu un épiscopat de 31 ans au

1. [Hardouin] *Acta*...., II, col. 995-1006.— Sirmond, *Concilia*..., I, p. 173 : « Pompeius presbyter, missus a domino meo Juliano, episcopo de Avennica civitate subscripsi... »

2. Polycarpe, *Annales*..., I, p. 250. — Elotherus, d'après le faux manuscrit d'Avignon ; Eleutherius, d'après ceux de Saint-André (p. 251). Il le fait assister à diverses consécrations d'églises.

3. Sidoine Apollinaire, VI, 11 (éd. des *Mon.*, p. 100).

4. Canron, *Remarques sur l'Armorial*.... dans l'*Union de Vaucluse* du 9 janvier 1876.

5. Au XI[e] siècle, l'église Notre-Dame des Doms possédait des reliques d'un saint Eleuthère (ms. 98. fol. 35). Mais est-ce l'évêque d'Autun (Usuard, VII kal. sept.), ou le diacre de Paris (*id.*, VIII id. oct.), ou un autre des nombreux Eleuthères ?

6. Voy. sur ces diverses opinions, mon *Essai sur l'Histoire*... (*Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1908, p. 34).

7. *Fausti aliorumque epistolae*, éd. B. Krusch. dans les *Mon. Ger. Hist. auct. antiq.* VIII, p. 288, note : « Julianus in nomine Xpisti episcopus snbscripsi. » [Hardouin] *Acta*... II, col. 809.

8. *Ibid.*, VIII, p. 290 : « Dominis beatissimis et in Xpisto reverentissimis patribus Leontio. .. Juliano.... »

Digitized by Google

moins. En vérité, je crois que cela n'a rien d'excessif. En effet, dans la lettre de Faustus, il figure au dernier rang, ce qui prouve qu'en 475, il était nouveau dans l'épiscopat. D'autre part, ce long temps expliquerait l'abstention personnelle de Julianus au concile d'Agde. Il n'aurait pu s'y rendre tout simplement à cause de son grand âge. Ainsi se trouverait confirmée l'opinion que nous avions défendue au sujet de l'occupation d'Avignon par les Wisigoths.

Je crois donc qu'il s'agit, dans les lettres de Faustus et de Lucidus, du Julianus de 506. J'ajoute que je suis tout à fait disposé à le reconnaître dans le Julianus auquel Sidoine Apollinaire adressa une de ses lettres [1].

Il existait à Avignon, au X[e] siècle, une petite église rurale située près du territoire dit Capistinianus, et placée sous le vocable de Saint-Julien [2]. Que cette église fût ancienne, c'est ce qui ressort nettement des termes de l'acte qui la mentionne. Serait-ce l'évêque Julien qui lui aurait donné son nom ? Je ne le pense pas. La région fournit de nombreuses églises dédiées à saint Julien. Leur titulaire était donc un saint connu et répandu dans la Provence [3]. Or, si leur patron était le Julien d'Avignon, il serait resté trace de ce saint quelque part. Le nom de notre évêque ne figure dans aucun Martyrologe, pas même dans celui de l'église d'Avignon. Par contre, un Julien a, dans des documents hagiographiques, une importance considérable : c'est le saint Julien de Brioude, du IV[e] siècle, dont l'annonce figure dans

1. Sidoine Apollinaire IX, v (éd. des *Mon.*, p, 153). Je me base sur ce fait que Sidoine Apollinaire a adressé, à cette époque, des lettres à tous los évêques de notre région, ainsi à Fonteius de Vaison (VI, 7 et VII, 4), à Eutrope d'Orange (VI, 6), à Graecus de Marseille (IX, 4, etc.), à Basilius d'Aix (VII, 6), à Ravennius d'Arles (VI, 3), etc. — Polycarpe (I, p. 270) place Julianus en 498 et le fait mourir le 4 des ides de déc. 515 (p. 303). A titre de curiosité, je cite la description qu'il donne de l'entrée de Clovis à Avignon, d'après un des manuscrits qu'il utilisait (remarquez que, d'après les textes des Annalistes, Clovis ne prit pas Avignon). « Rex autem Clodoveus qui nuper baptizatus fuerat a Sancto Remigio, cum victor Avenionem intraret et magna occurrentis episcopi, cleri et populi laetitia susceptus fuisset, nihil prius habuit quam ut Deo gratias acturus ecclesiam sanctae Mariae de Donis (*sic*) adiret et ante altare genibus flexis Jesum benedictum fructum ventris Virginis devotissime adoraret oblata largissima pecuniae quantitate, ad reparationem templi Euarico, ut diximus, eversi, quod inde multo melius, multoque honestius quam prius fuerat restitutum est.»

2. Précepte de Louis, empereur de 918/7. (Archives de Vaucluse, G, 6, fol. 11. — Ms. de la Bibl. d'Avignon, 2399, fol. 25. — *Gallia Christiana*, I, *Inst.*, p. 138.)

3. Voy. par exemple à la table du *Cartul. de Saint-Victor* de Guérard. — Une chapelle de Saint-Julien existait à Boulbon au XIII[e] siècle, une autre aux Angles au XII[e].

Digitized by Google

le Martyrologe de Notre-Dame des Doms[1]. Il faut admettre que c'est de ce Julien qu'il s'agit. C'est encore un saint auvergnat importé dans nos pays par les patrices.

∴

Mgr Duchesne[2], d'accord avec tous les historiens de l'église d'Avignon, — sauf le *Gallia*, — range, au nombre de nos évêques, Salutaris, qui députa au concile bourguignon d'Epaone (Albon), en 517[3]. On s'appuie pour nous accorder cet évêque sur les dires d'un seul manuscrit. Mais cette attribution oblige à soutenir qu'après 506, Avignon changea de maître, sans qu'on puisse dire à quelle occasion. En 508, Théodoric avait mis une garnison et un gouverneur dans notre ville. Il est non moins certain qu'Avignon, en 523, était au pouvoir des Goths. Que de changements ne faudrait-il pas admettre sans un texte qui les justifie! J'ai étudié ailleurs cette question. Mon sentiment est que le scribe a fait erreur et a écrit *Avennica* pour *Aventica*. Avenches, à ce moment, était burgonde et enclavée dans des diocèses burgondes, qui tous sont représentés à Albon. Salutaris doit donc être rangé parmi les évêques d'Avenches[4].

Polycarpe de la Rivière place en 523 un évêque du nom d'Eucherius et invoque pour justifier son choix un manuscrit de la chartreuse de Portes qui aurait indiqué le siège des évêques

1. Ms. 98, fol. 113 : « V kal. sept. Ipso die Brivatae, natalis sancti Juliani martyris tempore persecutionis ortatu beati Ferreoli cuius in militia comes erat ex Viennensi urbe clandestino discessu ad praefatum Arverne urbis territorium commigravit. Ibi ab insequentibus persecutoribus tentus, desecto gutture, morte horribili necatus est. » — Voyez aussi Adon, *Martyr.* (Surius, VII, p. 379). Le Julien, évêque de Vienne en 533 (fête le 22 avril) ne figure pas dans notre Martyrologe.

2. Duchesne, *Fastes...*, p. 267 ; — Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Consulate 510-1200.* Leipzig, 1900, in-8°, p. 6, note 5 ; — Nouguier, p. 18 ; — Calvet, ms. 2348, fol. 155 ; — Polycarpe, I, p 303, etc.

3. *Concilium Epaonense*, an. 517, dans les *Mon. Ger. hist. Sectio* III. *Concilia* I, éd. F. Maassen, p. 30 : [Peladius presbyter jussu domni mei Salutaris episcopi qui huic definitioni interfui et subscripsi]. Cette souscription est placée avant celle de l'évêque de Tarentaise. Dans le ms. de la Bibl. nat., fonds latin, n° 1564, p. 26, on lit : « Salutaris episcopus civitatis Avennicae relegi et subscripsi », et dans celui de Berlin, ancien Phillipps, n° 1743, fol. 126 : « Salutaris episcopus subscripsi. »

4. Sur ce point, voy. mon *Essai sur l'Histoire d'Avignon pendant le haut moyen âge*, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1908, p. 36.

Digitized by Google

ayant siégé au concile d'Arles, en 524[1]. Malgré un tel parrainage, Eucherius a été généralement accepté sur les listes épiscopales d'Avignon, et notamment par Maassen et Malnory[2]. C'est que, en dehors du témoignage de Polycarpe, nous avons de bonnes raisons de le classer parmi les évêques de notre ville. Et, d'abord, par sa présence à tous les conciles régionaux, cet Eucherius ne peut être qu'un évêque d'une ville très rapprochée d'Arles. Par élimination successive des divers prélats ayant siégé aux conciles de Carpentras, d'Arles, de Vaison, de Marseille, etc., on arrive à se convaincre qu'il faut l'assigner à notre ville. D'ailleurs, les rapports qu'il a eus avec saint Césaire font ressortir nettement sa situation d'évêque d'Avignon. Enfin, Eucherius se place commodément dans nos Catalogues entre Julien et Antonin.

Nous sommes assez bien renseignés sur son compte. Il signa, en 524, au concile d'Arles[3], touchant les ordinations, et à celui de Carpentras du 6 novembre 527, au sujet d'Antibes[4]. Il assista au concile d'Orange du 3 juillet 529 sur la grâce et le libre arbitre[5]. A l'issue de l'assemblée, les évêques assistèrent à la dédicace de la basilique élevée par le patrice Liberius. Le 5 novembre de la même année, il figure parmi les signataires du synode de Vaison[6] sur la discipline, et enfin, en 533, au concile de Marseille, au sujet de l'église de Riez[7]. C'est à lui qu'arriva une aventure rapportée par les biographes de saint Césaire, alors qu'en compagnie de ce saint, il parcourait les Alpines[8]. Ce texte nous le

1. Polycarpe de la Rivière, I, p. 313. Ce manuscrit porterait : « Eucherius in Christi nomine Avennicae episcopus consensi et subscripsi » (p. 314). Cette mention, avec grattage, renvoi, etc., me paraît une invention de l'auteur.

2. Maassen, *Concilia...*, I, p. 39. — Malnory (abbé), *Saint Césaire, évêque d'Arles, 508-543*. Paris, 1894, in-8°, pp. III, IV, n. 6 et 34.— Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, Leipsig, 1750-51, 4 vol. in 4°, t.II, p. 423.

3. *Concilium Arelatense*, an. 524 : « Euterius episcopus suscripsi. » (Maassen, *Concilia*, I, p. 38). Variantes : Euchyrius et Eucherius.

4. *Concilium Carpentoractense*, an. 527 (6 nov.): « Eucherius in Christi nomine episcopus consensi et suscripsi. » (Maassen, *ibid.*, p. 42.) Variante : « Euchirius episcopus subscripsi. »

5. *Concilium Arausicanum*, an. 529 (3 juillet): « Eucherius in Christi nomine episcopus consensi et suscripsi. » (Maassen, *ibid.*, p. 53). Variante : Eucirius.

6. *Concilium Vasense*, an. 529 : « Eucyrius peccator relegi et subscripsi. » (Maassen, *ibid.*, p. 58). Variante : Eucherius.

7. *Concilium Massiliense*, an. 533: « Eucherius peccator consensi et subscripsi. » (Maassen, *ibid.*, p. 61.)

8. *Vitae Caesarii episcopi arelatensis libri duo.* (*Mon. Ger. Hist. Scriptorum rerum Merovingicarum*, t. III, éd. Krusch, I (47) p. 475.) : « Quodam igitur tempore, dum iter

Digitized by Google

montre en rapport étroit d'amitié avec le grand évêque arlésien. L'épithète de *Sanctus* qui lui est donné indique qu'en 542, date de la mort de Césaire, Eucher l'avait précédé dans la tombe.

V. — Les Évêques Francs.

Quelques années après l'arrivée des Francs à Avignon, on voit apparaître un évêque du nom d'Antonius. Notre ville, échue à Théodebert, faisait partie du royaume d'Austrasie. Antonius appartenait-il à la nation conquérante, ou était-il de nos pays ? nous n'en savons rien. Il signa le 14 mai 541 au concile d'Orléans[1], auquel il assista en personne, et se fit représenter à celui qui, en 549, fut tenu dans la même ville[2]. Ce fut un de ses prêtres, Marinus, qui le suppléa. D'après un manuscrit du Collège de Foix, il aurait été un des évêques qui consacrèrent, en 553, Ferréol comme évêque d'Uzès[3]. Il vivait encore en 554, puisqu'il fut présent au synode d'Arles[4]. Polycarpe de la Rivière fait com-

ageret circa Alpina loca, vir venerabilis sanctus Eucherius episcopus cum ipso erat. Factum est ut in media strata infelix et infirma mulier occurreret [quae], manibus pedibusque contractis, per terram reptabat. Quam cum fuisset intuitus, interrogavit ipsum sanctum Eucherium quid esset hoc, quod sic per terram se traheret. Ille mulierem interrogavit. Ipsa respondit, iam annis multis paralyticam se et omnibus membris contractam. Tunc beatus Caesarius dixit sancto Eucherio : « Descende et signa eam. » Ille coepit quasi trepidare et excusare, omnino ille non desistere, nisi faceret. Descendit itaque et signavit eam et dixit : « Ecce! feci quod jussisti. » Cui rursus ait : « Mitte modo manum tuam et adprehende manum illius et erige eam. » Ipse respondit : « Faciam aliud, quicquid tu Eucherio iusseris; hanc vero rem adgredi non praesumam. Sed istud fac tu, cui dedit Deus et animas et corpora sanare languentium. » Ille respondit : « Interim tu fac quod dico. » Cumque ille fortiter reniteretur et humiliter et lacrimabiliter excusaret diutiusque contenderet, dixit ad eum : « In ignem tu propter oboedientiam ingressurus eras, qui nec propter misericordiam es paratus facere quod caritas jubet? Mitte ergo manum tuam in nomine Domini et erige eam. » Tunc jussis oboediens, mulierem porrecta manu liberavit; pedibus suis atque omnibus membris recuperatis, ad hospitiolum suum incolumis ambulavit. »

1. *Concilium Aurelianense*, an. 541 : « In Christi nomine Antonius episcopus Avinnice civitatis subscripsi. » (Maassen, *Concilia*...., I, p. 97.)

2. *Concilium Aurelianense*, an. 549 (28 octobre) : « Marinus presbyter directus a domno meo Antonino episcopo ecclesiae Avennicae subscripsi. » (Maassen, *Concilia*..., I, p. 111.) Variante : Marianus.

3. « Firmino patruo in episcopatu successit Ferreolus, Ansberti filius, cui Dominus singularem gratiam contulit, ut habetur in eius vita quam Marcus Antoninus Dominicy, publici juris, fecit ex vetere codice Tolosano Collegii Fuxensis. Ordinatus fuit ab episcopis Arelatensi, Avenionensi et Arausicano. Sedebant tunc, Sapaudus Arelate, Antonius Avenione, Mathaeus Arausione. » (Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*. Paris, 1665-1683, 8 vol. in-fol., I. p. 737.)

4. *Concilium Arelatense*, 29 juin, an. 554 : « In Christi nomine Antoninus episcopus ecclesiae Avennice subscripsi. » (Maassen, *ibid.*, p. 119.)

Digitized by Google

mencer son épiscopat en 548 seulement, ce qui est démenti par les actes du concile d'Orléans de 541. C'est parce qu'il le fait précéder, en 537, d'un certain Ermenius[1], abbé du monastère de Sainte-Croix d'Arles. Les documents que j'ai cités renversent le système de notre faussaire. Faut-il ajouter que cet Ermenius a été pris par Polycarpe dans la lettre que Boniface II écrivait à saint Césaire en 531[2] ?

Grégoire de Tours[3] raconte un épisode de l'histoire ecclésiastique d'Avignon qu'il faut très certainement rapporter à l'année 559 et vraisemblablement au décès d'Antonin. L'évêque d'Avignon étant mort, le roi Clotaire, qui, depuis 558, réunissait sous son autorité tous les royaumes francs, voulut donner ce poste à l'un de ses familiers Domnolus. Celui-ci refusa, soit qu'il ne se souciât pas de s'éloigner de l'entourage du roi, soit que la réputation frondreuse des Avignonais fût réelle. Il demanda à ne pas être envoyé pour ainsi dire en exil et supplia qu'on n'exposât pas sa simplicité aux sarcasmes des sénateurs sophistes et des juges philosophes d'Avignon. Il est possible, en effet, que le franc Domnole ait redouté le contact d'une population plus civilisée, parce que plus imprégnée de civilisation romaine. Domnole accepta un évêché plus rapproché de Paris et sans doute plus en rapport avec sa culture intellectuelle. Qui fut nommé à sa place, car je suppose que Clotaire offrit l'évêché d'Avignon à un autre de ses amis ? Est-ce Johannes que nous voyons apparaître en 585 ? Nous ne pouvons l'affirmer. On doit se borner seulement à indiquer que, dans l'ordre chronologique des évêques avignonais, Jean vient après Antonin.

De cet évêque nous avons seulement la mention qu'en font les actes du concile de Mâcon[4] de 585, auquel il envoya un délégué. Il serait intéressant de savoir pourquoi Jean n'assista pas en

1. Polycarpe de la Rivière, *Annales....*, I, p. 330.

2. Albanès, *Gallia Christ. noviss. Arles*, col. 55, n° 123 : « Per fil. nost. Armenium presbyter et abbatem litteras tuae fraternitatis accepimus. » — Jaffé-Wattenbach, n° 881 (569).

3. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 9 (éd. des *Mon.*, p. 254) : « Migrante autem Avenniensis civitatis pontifice istum illuc dare deliberaverat. Sed beatus Domnolus haec audiens, ad basilicam sancti Martini antistitis, ubi tunc Chlotharius rex ad orationem venerat, accessit, et nocte tota in vigiliis excubans, per priores qui aderant regi suggessionem intulit, ut non quasi captivus ab eius elongaretur aspectu ; nec permitteret, simplicitatem illius inter senatores sophisticos ac judices philosophicos fatigari, adserens hunc locum humilitatis sibi esse potiusquam honoris. »

4. *Concilium Matisconense*, an. 585 : « Item missi episcoporum.... Johannis episcopi ab Avione. » (Maassen, *ibid.*, I, p. 173.)

Digitized by Google

personne à ce concile tenu dans les États du roi Gontran. Peut-être avait-il pris une part active, à côté de Mummole, aux divers événements dont Avignon fut le théâtre, entre 581 et 585, et craignait-il un accueil peu sympathique?[1] »

* * *

L'histoire des évêques avignonais entre, avec Jean, dans une période de grande obscurité. Aucun document sûr ne vient plus éclairer et guider les recherches. Au lieu de signatures certaines au bas d'actes authentiques, nous n'avons plus que des *Vies* ou des textes dont la rédaction est trop récente pour que les événements qu'ils prétendent raconter n'aient pas subi les déformations que le temps et l'imagination populaire apportent dans le récit des faits historiques.

On place, après Johannes, et en 587, un évêque du nom de Valens[2]. Pour cela, on fait état de deux vers de l'inscription de sainte Casarie, trouvée à Villeneuve-lez-Avignon[3] :

« Ista Valens fieri flectu manante rogavit
« Iura sacerdotii servans nomenque jugalis. »

Ce Valens aurait été l'époux de Casarie et sa qualité d'évêque

1. Naturellement Polycarpe est mieux informé. Jean (III[e] pour lui) était sénateur d'Avignon. Il fut évêque, après la mort de sa femme, pendant 27 ans et mourut le 16 juillet 590 (Polycarpe, *Annales...*, I, p. 343).

2. Duchesne, *Fastes...*, p. 268. Et aussi Suarés, ms. lat., 8971, fol. 10 v°. Nouguier, le *Gallia*, Calvet, etc. — Par extraordinaire, Polycarpe n'en fait pas un évêque d'Avignon (I, p. 357).

3. C. I. L. XII, n° 1045. — Voir l'*Inscription de Casarie et Polycarpe de la Rivière* dans les *Annales de la Société d'études provençales d'Aix*, 1908, p. 329. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour corriger et compléter cet article.

Sur la foi du chanoine Albanès et du P. Leclerq, j'ai dit (p. 331 des *Annales*.... et p. 7 du tirage à part) que Dom Boyer était un moine du couvent de Saint-André. C'est une erreur. Ce religieux n'a fait que traverser nos régions. (Le *Journal de voyage de D. Jacques Boyer, 1710-1714*, publié par A. Vernière, Clermont-Ferrand, 1886, in-8°, mentionne à peine son séjour à Avignon.) C'est un argument de plus en faveur de ma thèse. Est-il possible, en effet, que D. Boyer, simple voyageur, ait pu voir, entre 1710 et 1714, — autrement que dans Polycarpe ou une copie émanée de lui, — la partie de l'inscription que les historiens de Saint-André d'Andaon et les auteurs avignonais antérieurs et postérieurs à lui n'ont jamais réussi à trouver?

Une faute de transcription m'a fait écrire (mêmes pages, note 2) la date *1770* au lieu de *1710*. Il convient de corriger en conséquence et de lire : « ... Comment ces copies anciennes auraient-elles échappé à Chantelou et à Menard qui, avant *ou après* 1710, avaient copié...., etc. », au lieu de « qui avant 1770 avaient copié.... », etc.

Un défenseur de Polycarpe a cru m'embarrasser en me faisant remarquer que celui-ci distingue nettement entre la *Casarie* de l'inscription du Mont-Andaon et une *Casalie* fêtée au même endroit et par surcroît le même jour. Je n'avais ajouté

Digitized by Google

serait établie par le mot « *sacerdos* » qui, à cette époque, a aussi bien le sens de prêtre que d'évêque. Mais pourquoi choisir un sens plutôt qu'un autre? En admettant même que Valens ait été évêque, il faudrait encore prouver que ce fût à Avignon. Une *Vie*

aucune importance aux énormités que Polycarpe a débitées à cette occasion. Pouvais-je supposer que des explications si abracadabrantes pouvaient être prises au sérieux? J'en parlerai donc, puisqu'il le faut.

Polycarpe ayant fait de Casarie une mère, était dans la nécessité de réfuter le *Bréviaire de Saint-André de 1553* qui lui donne la qualité de Vierge. Notre Chartreux prétend donc que la Casarie de l'inscription a été faussement confondue par le Bréviaire avec une *Casalie*, vierge, dont le corps aurait reposé à Saint-André et dont la fête, par une coïncidence étrange, tombait le 9 décembre, jour assigné à sainte Casarie. Tout le mal viendrait du changement de *l* en *r*. La Casarie de l'Inscription aurait usurpé une qualité qui ne lui appartenait pas et des honneurs qui ne lui étaient pas dus. Il faudrait publier en entier les huit pages in-folio dans lesquelles Polycarpe cherche à rendre vraisemblable cette extraordinaire thèse. Je me bornerai à constater que notre faussaire joue de malheur. Il invoque, en effet, deux très vieux Calendriers du couvent de Saint-André, antérieurs de trois cents ans au Bréviaire (par conséquent du XIII[e] siècle au moins), qui portaient au V des ides de décembre (9 décembre) la mention de Casalie vierge. Inutile de dire que personne autre que Polycarpe n'a vu ces Calendriers, et pour cause. Polycarpe oubliait (ou mieux ignorait) que la fête de Casarie n'est au 9 décembre que depuis 1476. Elle était, avant cette date, au 8, ainsi que le prouve le Martyrologe de l'abbaye de Saint-André de 1022, lequel est en cela d'accord avec les données de l'inscription. Que voilà des Calendriers en mauvaise posture! Notons encore, contrairement à la théorie de Polycarpe, que le marbre, le Martyrologe de 1022, un acte de 1519 (Chantelou, *Hist. mon. S. Andreae*, p. 124) et le Bréviaire de 1553 sont unanimes à écrire *Casaria* et non *Casalia*. De plus, on n'a jamais constaté à Mont-Andaon la trace d'une Casalie quelconque.

Les variantes existant entre les diverses copies de l'inscription ne prouvent-elles pas, m'a-t-on dit encore, une pluralité d'origine? Polycarpe n'aurait donc pas été le seul à connaître le texte qu'il donne. A cela, je réponds catégoriquement qu'il n'existe aucune variante. Prenons, en effet, les dix premiers vers de l'inscription, c'est-à-dire ceux que Polycarpe seul prétend avoir lus sur un manuscrit : ils ne présentent dans les autres copies — toutes postérieures en date aux *Annales* — aucune différence. Fornery, qui les donne, déclare les avoir pris dans Polycarpe et ses variantes (*sensebat* pour *censebat*, etc.) sont de vulgaires fautes d'orthographe. Sauf le mot Caesaria changé en Casaria, le texte de Boyer est identique à celui de Polycarpe. Or, cette modification s'explique puisque Boyer est venu à Villeneuve, où il a vu de ses yeux la partie encore existante sur le marbre et qui porte Casaria, tandis que Polycarpe avait pris Caesaria dans Baronius. La liste des variantes donnée par le P. Leclerq (*Dictionnaire d'arch. chrét. et de liturgie*, I, col. 234) est aussi inexacte. Ainsi, *Post cujus*, noté comme variante du *Gallia*, est le texte exact de Polycarpe; *laeta*, noté variante de Fornery et du *Gallia*, est la vraie leçon de Polycarpe : *laula* est une hypothèse gratuite de Leblant. Donc, pour les dix premiers vers de l'inscription, ceux que Polycarpe a fabriqués, pas de versions différentes et, partant, unité d'origine.

Quant à la partie du document dont on possède encore les fragments dans l'église de Villeneuve, elle présente avec le texte de Polycarpe de notables différences Or, ces différences s'expliquent très facilement. Avant de les étudier, je tiens à faire remarquer que notre chartreux n'a certainement jamais vu le marbre lui-même. Il

Digitized by Google

de Casarie[1], ultra-récente il est vrai, fait de cette sainte une princesse gothe, et son époux aurait appartenu à la même nation. Si cela était, — ce dont je doute fort d'ailleurs, — on ne voit pas bien un goth évêque d'une ville franque.

En réalité, le témoignage de l'inscription ne saurait constituer un argument sérieux, d'autant que rien autre ne rappelle de près ou de loin l'épiscopat de ce Valens. En l'état actuel de nos connaissances, on ne peut l'admettre sur les Catalogues d'Avignon[2]. Il faut remarquer qu'au concile de Paris en 614, auquel assistèrent 79 évêques, dont ceux d'Arles, d'Aps, d'Apt, de Vaison, de Venasque, de Die, de Toulon, de Marseille, etc., celui d'Avignon ne figure pas[3].

parait s'être tenu au texte donné par Baronius. En effet, Polycarpe ne parle jamais de la pierre, mais toujours de cet auteur. Il écrit, comme Baronius, *Caesaria*, alors que s'il était venu voir l'original à Villeneuve, il y aurait lu *Casaria* ; de plus, il écrit *indictione V* au lieu de *indictione quinta*, et cela pour pouvoir modifier ce chiffre, ce qu'il n'aurait pas essayé de faire, s'il avait vu le marbre. Ceci dit, si l'on examine attentivement les variantes de Polycarpe, on constate avec stupéfaction : 1° que cet auteur avait d'abord transcrit le texte de Baronius, et 2° qu'il l'a modifié après coup, établissant ainsi, non pas des variantes, mais des corrections volontaires, conscientes, pour les besoins de sa cause. En effet, Polycarpe écrit *Caesaria*, prenant à son compte la mauvaise lecture de Baronius. De plus, Polycarpe avait d'abord transcrit d'après son modèle « VI PC » (*VI Post Consulatum*). Il éprouva le besoin de biffer ce chiffre et de mettre en marge « VIII $\overline{\text{PC}}$ » avec ces mots : « VI apud Baronium et veriore scriptione in nostro veteri codice VIII concinnius », ce qui est une sottise, son manuscrit (?) ne pouvant valoir plus que le marbre lui-même. Cette correction s'explique naturellement par ce fait que Polycarpe date l'inscription de l'année 589, au lieu de 587. Or, il a constaté que le chiffre VI ne concorde pas avec cette date, il a donc mis VIII pour qu'il y ait accord ; d'autre part, comme l'indiction *quinta* ne va pas non plus, il a écrit dans son texte *V* (en chiffre romain et non en lettres) pour pouvoir prétendre (p. 358) que le chiffre primitif *VII* de l'indiction a été mutilé « iniuria temporum vel hostium feritate. » Enfin, Polycarpe écrit *VC* (*viri clarissimi*) au lieu de *VCC* (*viri clarissimi consularis*) avec ces mots : « secundo varie redundat in Baroni. » Le marbre donne raison à Baronius et montre que Polycarpe ne l'a jamais vu et qu'il n'avait pas compris le sens du deuxième *C*.

Faut-il conclure ? Je préfère renvoyer aux conclusions de l'appendice n° 1. Constatons seulement qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. Déclarer, avant d'avoir ouvert le manuscrit de Polycarpe, que celui-ci ne peut pas être un faussaire, c'est céder à un sentiment charitable ou à quelque autre mobile, mais ce n'est pas agir en historien.

1. On la trouve dans Gonon, *Vitae et sententiae Patrum Occidentis*. Lyon, 1625, in-fol., p. 240 : *Vita S. Caesariae virginis partim ex antiquis monumentis monasterii S. Andreae propre Avenionem, et ex iis quae Franciscus Clarelus, archidiaconus Arelatensis, scripsit cardinali Baronio, partim etiam ex iis quae memoriae tradidit idem cardinalis*. — Suarès en a composé une d'après les documents qu'il put réunir (ms. lat. 8971, fol. 10°). - Calvet (ms. 2348, fol. 156 et 157) en donne une autre dans laquelle il est fait mention d'« Henri de Suarès ». Elle n'est qu'un délayage de l'inscription. Ces vies n'ont donc aucune valeur.

2. Le Catalogue de 1609 (Archives de Vaucluse, G, 127, fol 1) ne le mentionne pas.

3. Maassen, *Concilia...*, I, p. 190-192.

Digitized by Google

Polycarpe de la Rivière a été, pour cette période, desservi par ses documents. Ils n'ont pu lui fournir le nom de l'évêque en fonction en 590. Faute de mieux, il le nomme N...[1]. Mais il prend sa revanche en nous gratifiant en 605[2] d'un ex-patrice, Dynamius, *rector* de Provence, dont il est question dans Grégoire de Tours et qui fut disgracié[3]. D'abord prêtre, puis évêque d'Avignon à 65 ans, il aurait siégé plus de vingt-deux ans et serait mort très exactement le 9 des kal. de janvier 627. On l'enterra dans l'église de Notre-Dame des Doms, à gauche de l'autel de Saint-Martin, où, d'après les manuscrits de Polycarpe, se lisait son épitaphe[4]. Mgr Duchesne a fait ressortir l'incohérence des dates de ce document. De plus, la véritable épitaphe de Dynamius a été découverte, infligeant au faussaire le plus cruel démenti[5]. J'ajoute que l'aspect du manuscrit de l'auteur suffit à

1. Polycarpe de la Rivière, I, p. 368.

2. *Ibid.*, p. 373.

3. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* (éd. des *Mon.*), VI, 7 (p. 253); IX, 11 (p. 368); X, (2 p. 409). — Fortunat, *Carmina*, VI, 9 et 10 (éd. des *Mon.*, p. 149). — Il est établi qu'il y a deux Dynamius, le patrice et son petit-fils. Le fils de Dynamius s'appelait Evantius (Grégoire de Tours, *H. F.*, X, 2, p. 409). — Sur ce point, Voy. Duchesne, *Fastes...*, p. 268, n. 3, et Kiener F., *Verfassungsgeschichte der Provence...*, pp. 259-261. — Polycarpe a complètement ignoré cette dualité.

4. Voici ce document dont la disposition imite celle de l'inscription de Casarie (Polycarpe, p. 383-4) :

« Tu qui pergis siste, et perlege quis fuit iste
Praesul, honor sedis Dynamius huius et aedis,
Regibus et populis spectabilis et specialis,
Et cunctis gratus pro munere Patriciatus;
Sed qui postremo cupiens servire supremo,
Amplius haud heros humili sed mente sacerdos,
Atque bonum verum liber phantasmate rerum
Sectari, meritis Christi de munere mitis
Contentus mire, mox omnia jussit abire.
Noster hinc dignus Pastor, pius atque benignus,
Justiciae cultor, scelerum sapiens reserator,
Pacis servator, speculum gregis et speculator
Prae cunctis humilis, cunctis clarus, sibi vilis.
Quapropter plora, quia flendi jam venit hora
Sancta domus cum te dimisit, qui te beate
Pervigili cura curabat et memor ora.

DEPOS EST SVB DIE NONO KAL
IANVAR INDICT XV ANNO REGNI
D. N. CHLOTARII XXXX EPATVS
XXII VIXIT PL. N. LXXIIX

5. Le Blant E., *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*. Paris, 1856-1866, 2 vol. in-4° avec atlas, t. II, p. 515, n. 641.

Digitized by Google

déceler le faux. On trouve dans la copie qu'il a laissée les corrections qui décorent habituellement les pièces qu'il a fabriquées [1].

* * *

On compte généralement parmi les évêques d'Avignon un saint Maximius [2], et la plupart des historiens en font un second du nom. Il est établi que le premier n'est autre que le Maxime de Riez. Quant à celui-ci, nous n'avons de son épiscopat que de fortes présomptions. A vrai dire, ce ne sont pas les raisons qu'on a données jusqu'ici qui m'ont décidé à le maintenir, car la plupart sont pitoyables. L'argument qui m'a poussé à le garder au nombre des évêques avignonais, c'est la présence de son corps parmi les reliques possédées par la Métropole au XI[e] siècle, présence dont personne encore n'a fait état. L'inventaire du manuscrit 98 nous indique un « *corpus beati Maximi episcopi* [3] » ; par la place que cette mention occupe à côté de celle de Vérédeme, par la formule identique employée par le rédacteur, il ne peut être question que d'un évêque de notre cité. Il n'y a plus dès lors qu'à rechercher à quelle date on peut le placer. Il semble bien qu'il faille identifier ce Maxime avec un personnage de ce nom qui accusa sainte Rusticule devant le roi Clotaire II, vers 618 [4]. Il est vrai que la Vie de cette sainte ne donne pas le siège ; mais par les détails qu'elle fournit, l'accusateur dont il s'agit est certainement un évêque des environs d'Arles.

Quant aux autres motifs qu'on a fait valoir pour justifier la

1. Ainsi *cunctis* (4[e] vers) a été placé en interligne sur le mot *quondam*, qui a été biffé. *Pacis* (12[e] vers) était après *servator*, Polycarpe l'effaça et le mit devant ce mot, dans la marge.

2. Suarès, Nouguier, Gallia, Gams, etc.

3. Ms 98, fol. 35[e].

4. *Vita Rusticulae sive Marciae abbatissae Arelatensis*, dans les *Mon. Ger. Hist. Scriptorvm rerum Merovingicarum*, t. IV, p. 399 : « Diabolus vero bonis semper invidens, consilio suo maligno suasit cuidam episcopo, Maximo nomine, nam non opere, et cuidam Principi nobili secundum saeculum, nam non apud Deum, nomine Riccimiro, ut falsum testimonium cogitarent adversum famulam Christi, quod illa occulte Regem nutriret, et abeuntes ad regem Chlotarium accusaverunt eam. » — Voir aussi Mabillon et d'Achery, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, Venise, 1733, 9 vol. in-fol., II, p. 133. — Cet événement se produisit 14 ans avant la mort de la sainte qui arriva en 632. Maxime aurait donc été évêque en 618. Il est curieux de trouver l'épithète de *Sanctus* accolée, dans l'Inventaire du ms 98, au nom de cet évêque que maltraite l'hagiographe. Cela ne peut s'expliquer que par le sens primitif de *Sanctus*, tout différent de celui actuel, ou encore par une confusion entre ce Maxime et celui de Riez, le premier ayant bénéficié d'un culte rendu à l'autre.

Digitized by Google

présence sur les Catalogues de ce Maxime, ils sont sans valeur. On a invoqué le culte qui lui est rendu à Avignon ; or, ce n'est pas à ce Maxime qu'il s'adresse, il vise celui de Riez dont Avignon célèbre la fête le même jour que la cité bas-alpine et qui figure seul au Martyrologe de Villeneuve du XI[e] siècle[1]. Mais l'argument principal, celui qui ralliait tous les suffrages, était tiré de la mention de ce Maxime par la *Vie de saint Agricol*, et ceci m'amène à étudier la valeur de ce témoignage.

VI. — La question de saint Magne. — Examen de la Vie de saint Agricol.

La *Vie de saint Agricol,* telle que l'ont publiée les Bollandistes[2], se compose de deux chapitres divisés en paragraphes. C'est Vincent Barral[3], qui, le premier, l'a éditée sous cette forme adoptée par Surius[4]. En réalité, Barral l'a trouvée en leçons dans l'*Office de saint Agricol* de 1608[5] ou dans un autre antérieur et dont je parlerai plus loin. Or, il ne faut pas oublier que Barral donnait cette *Vie* comme provenant d'un manuscrit d'une haute antiquité. On aura une idée de l'exactitude de cette formule en remarquant qu'il est fait mention dans ce document d'événements qui se sont passés en 1573 et 1574[6]. Tout le deuxième chapitre ne contient que des faits bien postérieurs à l'époque où vivait saint Agricol.

Cette *Vie* est trop récente pour avoir par elle-même quelque valeur. Mais elle pourrait en avoir par le texte plus ancien que le rédacteur du XVI[e] siècle a pu utiliser[7]. C'est donc ce fonds ancien qu'il s'agit de retrouver, ce sont les éléments employés qu'il convient de découvrir.

1. Ms. de Madrid, Ee 40, fol. 38[e]. La page manque dans le ms 98. — Le *Propre du diocèse d'Avignon* marque la fête au 27 nov.

2. AA. SS. *Septemb. I.* 2 sept., p. 444 et ssq.

3. Barral Vincent, *Chronologia Sanctorum Insulae Lerinensis*. . . Lyon, 1613, in-4°, 1[re] partie, pp. 321-327.

4. Surius, *De probatis sanctorum vitis*..., au 2 septembre.

5. *Officium sancti Agricoli confessoris et pontificis Avenionensium patroni.* Avignon, Bramereau, 1608, in-8°, pp. 22-23-24, 59-60-61, 64-65-66, 68-69-70, 73-74-75, 77-78-79, 82-83 et 84.

6. *Vita santi Agricoli*, II, § 13. Nous renvoyons toujours, pour la commodité des recherches, à l'éd. des *AA. SS.*

7. L'auteur de la *Vie de saint Agricol, évesque et patron d'Avignon* (Avignon, 1651, in-12) qui signe *S. I.*, écrit, p. 7 : « La ville d'Avignon a sujet de s'estonner que....

Digitized by Google

Cette étude ne peut être entreprise qu'en examinant dans le détail la *Vie* actuelle. Et pour cela, il faut faire abstraction de tout ce qui, dans cet écrit, est phraséologie, rhétorique, formule. Seuls, les faits doivent fixer notre attention. Les Bollandistes, dans le commentaire qui accompagne la *Vie*[1], s'y sont employés, non sans succès. Mais, ne connaissant pas à fond l'histoire d'Avignon, mal renseignés par leurs correspondants, ils n'aboutirent qu'à une solution incertaine.

Ce qui frappe le plus dans la *Vie de saint Agricol*, c'est l'incohérence de la Chronologie. L'auteur place la naissance du saint en 630, sous le pontificat d'Honorius et le règne de Clotaire[2]. C'est une première erreur. Honorius était sans doute pape à cette date, mais Clotaire II n'était plus roi, puisqu'il mourut en 628. Les commentateurs ont essayé de corriger cette inexactitude en reportant la naissance d'Agricol soit en 627, soit en 628, soit même en 629[3]. Mais alors ce sont toutes les autres dates qu'il faudrait modifier, car aucune ne coïncide plus.

Le saint, à l'âge de quatorze ans, entra à Lérins et il y passa seize ans, ce qui, en bonne arithmétique, lui fait trente ans d'âge et nous conduit à 660[4]. Or, l'auteur, dans le paragraphe suivant, le fait devenir évêque en l'année 650 « *incohante* ». C'est là une contradiction qu'il est difficile de s'expliquer et qui embrouille singulièrement toute la chronologie du rédacteur. En effet, celui-ci ajoute qu'Agricol fonda son église et son monastère en 690, alors qu'il avait, à ce moment-là, soixante-deux ans d'âge et trente-deux ans d'épiscopat[5]. Si l'on accepte ces données, il n'y a plus moyen de s'entendre. En effet, si l'on prend comme point de départ la date de la naissance, c'est-à-dire l'année 630, on aboutit, en y ajoutant soixante-deux ans d'âge, à l'an

elle n'a eu jusques à maintenant ny plume ny esprit à faire connoitre son illustre citoyen.... Avec cette réflexion quelqu'un s'est hasardé de publier ce qui est dans les leçons de l'office, espérant d'esveiller ceux qui ont accez dans les archives.., afin qu'ils en donnent une histoire achevée. »

1. Les commentaires sont du P. Stilting, pp. 444-450.

2. *Vita...*, I, § 1.

3. Le P. Eusèbe (p. 24, n. 1) la met en 627. — Reynard-Lespinasse, p. 11 ; Nouguier, p. 23 ; Calvet, ms. 2348, p. 158, en 629. — Le Cointe, *Annales...*, II, p. 781.

4. *Vita...*, I, § 3. Cependant, l'*Officium de 1608* dit : « *aliquot annos* ». Mais il est certain que Barral n'a pas inventé ce détail ; d'autre part, à quoi se réduit le séjour d'Agricol à Lérins, si l'on accepte la date de 650 pour son élévation à l'épiscopat, étant donné qu'il avait été auparavant archidiacre ? Je suis persuadé que le chiffre *Sexdecim* vient de l'*Officium de 1598*, dont je parlerai plus loin.

5. *Vita...*, I, § 5 et 6.

Digitized by Google

692 et non à 690, et, dans ce cas, Thiery III est mort. Si c'est, au contraire, l'année 650 qui sert de base à nos calculs et qu'on y ajoute les trente-deux ans de charge épiscopale, on aboutit à 682 et à cinquante-deux ans d'âge seulement. D'ailleurs, quel que soit le point de départ, on ne peut, en aucun cas, aboutir à l'année 690. Pour compléter le tout, la *Vie* ajoute qu'Agricol vécut encore dix ans[1], ce qui fait quarante-deux ans d'épiscopat et 72 ans d'âge ; or, elle le fait mourir en 700, à 70 ans, après quarante ans d'épiscopat. Son âge, 70 ans, justifie la date de sa naissance (630) et empêche qu'on la modifie. D'autre part, on ne peut accepter 650 comme début de son épiscopat, car cela ne nous conduirait qu'en 690. Donc, il est impossible de toucher à une seule des dates données par le rédacteur. J'ajoute que, d'après la *Vie,* Dagobert aurait ratifié l'élection de saint Agricol. Or, que l'on accepte la date de 650 ou celle de 660, ce détail est inacceptable ; Dagobert étant mort en 639, le saint n'avait alors que neuf ans[2]. Pour terminer, il faut indiquer qu'en 700 ce n'était point Childebert II qui régnait, mais Childebert III.

Cette chronologie fantaisiste a donné bien du mal aux malheureux qui ont essayé de la débrouiller et de la mettre d'accord. Il vaut mieux avouer qu'elle n'a aucune valeur et qu'elle porte l'empreinte de l'époque où elle a été fabriquée, c'est-à-dire de la fin du XVI[e] siècle[3]. Et c'est là un élément que nous aurons à utiliser pour déterminer la date de la composition de cette *Vie.* Ces erreurs de dates montrent qu'au XVI[e] siècle on ne savait rien de certain concernant l'époque à laquelle avait vécu saint Agricol. La preuve de l'incertitude dans laquelle on se trouvait à cet égard nous est fournie par le Catalogue officiel de 1609[4], qui place, avant Agricol, Vérédème, lequel, cependant, d'après la *Vie,* lui aurait succédé. L'auteur a essayé de renfermer l'épiscopat d'Agricol dans des limites précises et l'a fait avec une maladresse insigne.

* * *

Si, au point de vue chronologique, la *Vie* ne supporte pas l'examen, elle ne vaut guère mieux au point de vue des faits

1. *Vita*..... I, § 6 : « Decennium circiter. »

2. Lavisse, *Histoire de France*, Paris, 8 vol. in-8° (en cours de publication), t. II, p 161.

3. Ces données leur paraissent exactes. – Le Cointe, *Annales*..., II, p. 781. — Suarès, ms. l., 8971, fol. 16 v°.

4. Arch. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 127, fol. 1.

Digitized by Google

qu'elle mentionne. De ces faits, les uns sont propres à cet écrit, c'est-à-dire qu'on ne les rencontre que dans cette *Vie*. Ils ne peuvent donc être vérifiés ou contrôlés par d'autres documents. Ce sont des événements affirmés seulement par l'auteur. D'autres, au contraire, sont susceptibles de vérification ; ils doivent donc retenir les premiers notre attention.

Saint Honorat, Césaire d'Arles, Germain de Paris, Eucher et Juste de Lyon, Siffrein de Carpentras auraient, si nous en croyons la *Vie de saint Agricol*, séjourné au monastère de Lérins [1]. C'est là une affirmation complètement erronée, en ce qui concerne Germain et Juste [2]. Quant à saint Siffrein, c'est une légende du XIV[e] siècle, dont les données sont incompatibles entre elles, qui le fait entrer dans cette abbaye [3].

La *Vie* prétend encore qu'Agricol introduisit, dans son église, le chant alternatif quelques années après que le pape Damase en eût fait autant à Rome, et bien avant que Pépin l'eût rapporté de cette ville en Gaule [4]. Damase fut pape de 366 à 384. Appeler « quelques années » un espace de plus de trois cents ans, c'est, ce me semble, abuser des mots ou plutôt ignorer l'histoire. Quant au chant alternatif, il était déjà connu en Gaule avant Agricol. Le concile d'Agde de 506, auquel l'évêque d'Avignon avait envoyé un délégué, s'était occupé des chants alternés [5] ; Sidoine Apollinaire en fait mention [6]. Le chant alternatif, qui paraît avoir été une création de saint Ambroise [7], n'est ici qu'une réminiscence de la *Vie de saint Augustin* [8] et surtout de celle de Césaire, qui, de son temps, l'avait introduit dans l'église d'Arles [9].

La *Vie* raconte qu'Agricol, sentant venir la mort, convoqua le peuple et le clergé et se fit donner comme successeur Vérédème, ermite [10]. Or, une *Vie* de Vérédème, publiée par Gonon [11], et dont la rédaction n'est guère postérieure à celle de la *Vie d'Agricol,*

1. *Vita...*, I, § 2.
2. Lérins a été fondé vers 410 ; or, Juste de Lyon est mort en 380.
3. Duchesne, *Fastes...*, I, p. 272 et n. 4
4. *Vita...*, I, § 6.
5. Sirmond, *Concilia...*, I, p. 167, canon xxx.
6. Sidoine Apollinaire, V, xvii (éd. des *Mon.*, pp. 89, 90).
7. Voy. le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par le R. P. dom Cabrol, t. I (1904), col. 1373 et ss. au mot Ambrosien (rit.).
8. Saint Augustin, *Confessions*, IX, vii, 15 (Migne, *Patrol. Lat.*, XXXII, col. 770).
9. *Vita Caesarii...* (*Mon. Germ. Hist. Script. rer. Merov.*, III, I (19), p 463).
10. *Vita S. Agricoli...*, I, § 7.
11. Gonon, *Vitae et sententiae...*, (Lyon, 1625), *Vita S. Veredemii episcopi ex anacho-*

Digitized by Google

contredit ce détail. J'ajoute que le Catalogue de 1609, en plaçant Véredème avant Agricol, montre que, peu d'années après la rédaction de la *Vie d'Agricol*, ce point n'était pas encore admis.

Il est aussi question d'une victoire remportée sur les Albigeois par un prince du nom de Charles III [1]. Quel est ce roi? à quelle victoire le narrateur fait-il allusion? C'est ce qu'il faut renoncer à savoir. Le P. Eusèbe [2] suppose que les Albigeois sont des Sarrasins (!) et que ce Charles III serait Charles de Provence, fils de Lothaire, qu'on n'a jamais dénommé ainsi. C'est vouloir expliquer l'inexplicable.

Mais poursuivons. D'après la *Vie*, saint Agricol aurait été enseveli à l'église de Notre-Dame des Doms, dans la chapelle de Saint-Pierre, aujourd'hui du Rosaire [3]. Il y a là toute une série d'impossibilités que le rédacteur du XVI[e] siècle ignorait. D'abord, l'église actuelle de Notre-Dame des Doms a été reconstruite totalement, et sans chapelle latérale, vers le milieu du XI[e] siècle. La chapelle de Saint-Pierre, appelée aussi du Rosaire ou de Saint-Joseph, est une fondation et une construction du pape Jean XXII [4]. Il est, dans ces conditions, fort difficile que saint Agricol ait été enterré là.

D'autre part, un acte de 919 établit que le corps de cet évêque reposait au début du XI[e] siècle dans l'église de Saint-Pierre [5]. Ce qui confirme les données de cette charte et infirme celles de la *Vie*, c'est que l'inventaire des reliques de la Métropole du XI[e] siècle ne mentionne pas du tout celles de saint Agricol. Le corps devait donc être ailleurs. Le rédacteur ignorait la charte et l'inventaire, mais il avait besoin de mettre Agricol à la Métropole pour établir la translation de 1321. La *Vie* raconte, en effet, qu'à cette époque, sous le pontificat de Jean XXII, les corps de saint Agricol et de son père Magne furent transportés, de la Métro-

rela partim ex antiquis monumentis ecclesiae Avenionensis, partim etiam ex Raulino Cluniacensi viro doctissimo et erudito, p. 160 : « Contigit vero tunc temporis Avenionensem ecclesiam viduatam pastore ad alterius electionem procedere, omnes igitur concordi animo et voluntate sibi Pontificem eligerunt beatum Veredimium. »

1. *Vita S. Agricoli....*, II, § 11.

2. P. Eusèbe, *Panégyrique...*, p. 69.

3. *Vita...*, II, § 8.

4. Sur ce point, voy. Labande, *Les Origines.... de Notre-Dame des Doms*, p. 6 et ss. et p. 9, n. 12.

5. Don par Landouin à l'église Notre-Dame et à celles de Saint-Jean, Saint-Étienne et Saint-Pierre, où est enseveli saint Agricol, « humatum videtur esse corpus Sancti Agricoli ejusdem civitatis pontificis. » Arch. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 257, fol. 1; ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2399, fol. 24.

Digitized by Google

pole où ils reposaient, à l'église dite de saint Agricol. Celle-ci livra en échange les corps des saints Donat, Maxime et Vérédème, évêques d'Avignon [1].

Ici, les erreurs ne se comptent plus. La translation, telle que nous la donne la *Vie,* n'a pu exister que dans l'imagination du rédacteur. J'ai démontré, par des textes, que Donat n'a jamais été évêque d'Avignon et que la métropole n'en possédait que les « *reliquiae* », au sens propre du mot. De plus, en 1063, les corps de Maxime et de Vérédème étaient à Notre-Dame des Doms [2]. Celui de Vérédème y était venu à la suite d'une translation solennelle dont le Martyrologe d'Avignon nous a gardé le souvenir [3]. Le corps d'Agricol était, vers la même époque, à l'église Saint-Pierre. Dans ces conditions, calculez tout ce que la translation de 1321 aurait exigé de translations préalables pour être possible ! Il faudrait supposer qu'entre 919-1063 et 1321, on a porté le corps d'Agricol de Saint-Pierre à Notre-Dame des Doms, que les corps de Vérédème et de Maxime et les *reliquiae* de Donat ont été transférés à Saint-Agricol, afin de pouvoir les faire revenir, en 1321, à leur première place. Quel chassé-croisé ! Il est difficile d'admettre une pareille promenade. D'ailleurs, aucun document ne confirme les dires de la *Vie*. Et j'ajoute que son auteur est bien persuadé que la cérémonie de 1321 est la première de ce genre, puisqu'il fait venir le corps d'Agricol du lieu même où il avait placé son tombeau (Métropole) et qu'il prend ensuite la précaution de mentionner les translations postérieures [4]. C'est d'ailleurs ainsi que Nouguier, Fantoni et les autres historiens ont envisagé la chose [5].

1. *Vita...*, II, § 10.

2. Voy. l'inventaire des reliques de 1063 dans le ms. 98, fol. 35v°.

3. « Apud Avennica civitate [tra]nslatio Sci Veredemii epi et conf. » Ms. 98, fol. 60v°.

4. *Vita...*, II, § 11. — Au sujet de ces translations, il y a quelques divergences entre la *Vie* et l'*Inventaire des Archives du chapitre de Saint-Agricol* dressé en 1777 (Arch. de Vaucluse, G, *Saint-Agricol,* 1). Pour celle de 1458, la *Vie* donne la date du 7 septembre et comme vicaire général Pons, évêque de Vaison ; l'*Inventaire* donne le 20 août et désigne Guillaume Maurelly comme vicaire général (fol. xx).

5. Nouguier, p. 23 et 25.— Fantoni, II, p. 301.— Seul, le *Martyrologium Gallicanum* de du Saussay (Paris, 1637, 2 vol. in-fol., t. II, p. 584) fait enterrer Agricol à l'église de Saint-Pierre. Puis ses ossements auraient été transportés avec ceux de Magne à Notre-Dame et de là à Saint-Agricol. Il serait évidemment important de connaître sur quels textes s'est basé du Saussay pour établir cette translation préalable que les auteurs avignonais ont ignorée. L'échange n'aurait pas été complet, puisque l'*Inventaire du trésor de l'église métropolitaine* de 1511-1546 mentionne, comme se trouvant dans cette église, « un bras et la tête de saint Vérédème » et des « os de saint Agricol ».

Digitized by Google

Pour finir, je signalerai une dernière erreur. La *Vie* prétend que du temps d'Agricol, il n'existait qu'une seule église à Avignon. C'est là une affirmation gratuite. Outre Notre-Dame des Doms, les églises de Saint-Étienne et de Saint-Jean-Baptiste — et probablement celle de Saint-Pierre, puisque le saint y fut inhumé — devaient être construites ; leurs vocables accusent une antique origine, et, dès le début du X[e] siècle, elles apparaissent dans les premiers documents que nous ayons de l'histoire médiévale d'Avignon[1]. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans le chapitre relatif à l'archéologie.

Ainsi donc de tous les faits rapportés par la *Vie* et qui sont susceptibles de vérification, aucun ne résiste à la critique. Quant à ceux dont l'exactitude ne peut être vérifiée faute d'éléments de comparaison ou de rapprochement, on avouera qu'il est difficile de les accepter sur la simple parole d'un narrateur que nous avons pris si souvent en défaut. Que valent les renseignements qu'il nous fournit sur la famille d'Agricol, son élection, son épiscopat, la fondation de son église, etc.? L'étude attentive de la *Vie,* la détermination de la date à laquelle elle a été composée et le rapprochement avec le modèle qui a servi à son auteur, m'ont persuadé qu'il ne faut y ajouter aucune confiance.

*
* *

Mais auparavant et pour l'intelligence de ce qui va suivre, il convient de faire deux remarques essentielles. La première, c'est que l'église d'Avignon était, comme je l'ai déjà dit, d'une ignorance presque complète de ses origines[2]. Au XI[e] siècle, à part Vérédème et Agricol, elle ignore ses autres évêques. Pour Ruf, la formule du Martyrologe avignonais dénote qu'on ne savait pas du tout ce qu'il était. De Vérédème, on mentionnait sa translation et sa fête[3] ; d'Agricol, rien, pas un détail de sa vie[4], tandis qu'on avait des indications sur des saints étrangers au pays. Cette absence de renseignements dans les Martyrologes, les

1. Voir les documents produits par M. Labande, *Les origines de N.-D. des Doms...*, p. 24.

2. C'est la constatation qui ressort de l'examen du Martyrologe avignonais (ms. 98).

3. *Calendarium Avenionense* d'Apt du XIII[e] siècle au XIIII kal. nov. : « Veredemii epi et co. »

4. Voici l'annonce de ce saint : « Au IIII non. sept. Apud Avennica civitate, natalis sci Agricoli epi et confessoris qui multis virtutibus et miraculis claruit atque gloriosus quievit. » Ms. 98, fol. 115[v].

Digitized by Google

textes hagiographiques, les chartes, est la preuve convaincante qu'il n'y avait, avant le XI[e] siècle, aucune légende, et, *a fortiori,* aucune *Vie* relative à saint Agricol ou à tout autre saint avignonais. Et il semble bien qu'il en ait été ainsi pendant longtemps. La bulle de Jean XXII de 1321, érigeant l'église de Saint-Agricol en collégiale, et qui a servi à échafauder toute l'histoire de la translation, ne fait mention d'aucun échange de corps et ne contient aucune allusion à la vie de saint Agricol ou de Magne[1]. Le Missel romain de l'église Saint-Didier, avec additions de 1380-1390[2], dans la messe de saint Agricol, n'a que des formules vagues et n'apporte aucun éclaircissement sur l'épiscopat de ce saint.

Une deuxième remarque, c'est l'absence complète et absolue de toute indication sur Magne[3]. De Vérédème, d'Agricol, nous savons peu de choses, mais au moins leur existence est-elle affirmée. Il y a des chapelles à leur nom. Rien de pareil pour Magne. Les Martyrologes étrangers et locaux ne le mentionnent pas. Sans doute, on trouve dans la plupart de ces textes un saint Magne, au XIV des kal. de septembre[4]. Mais il s'agit du Magne, évêque de Trani en Sicile (à moins que ce ne soit le martyr de Cappadoce, car on ne distingue pas facilement les deux)[5]. Ce Magne, dont l'annonce ainsi conçue : « *Sancti Magni seu Andreae* » cache très certainement plusieurs Magne, est signalé dans le Martyrologe avignonais à la date du 19 août (XIV kal. sept.)[6] avec son titre de martyr, ce qui le distingue nettement du

1. Arch. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 7, n. 18.

2. *Missel romain* avec additions relatives à l'église de Saint-Didier d'Avignon, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 138, fol. 358.

3. Les *AA. SS.* (*Aug.* III, p. 755-6) ne fournissent sur lui aucun renseignement. Le *Catalogus Sanctorum et gestorum eorum* de Pierre de Natalis (Lyon, 1514, in-f°) ne mentionne ni Magne, ni Agricol.

4. *Martyrologium Hieronymianum* (éd. Duchesne et Rossi, dans les *AA. SS. nov.* II, p. 107); Adon, *Martyrologe* (Surius, VII, p. 374), XIIII kl. sept. : « Natalis Magni seu Andreae martyris cum sociis duobus milibus quingentis nonaginta septem... »; Raban-Maur, *Martyrologe* (Canisius-Basnage, II, pars II, p. 338) : « XIIII kal. sept. : Natale sancti Magni seu Andreae... » ; *Martyrologium Trevirense* (*Ann. Boll. II*, 1883, p. 26). Même date : « Magni martiris (addition du IX[e] ou X[e] siècle); *Martyrologe de l'église d'Aix* (ms. de la Bibl. d'Aix, n° 14, fol. LXXXXII) : « XIV kl. sept. Natalis sancti Magni seu sancti Andreae martyrum [martiris] cum sociis suis duobus milibus quingentis nonaginta et septem. »

5. Sur la difficulté de distinguer les divers Magne, voir *AA. SS., Aug. III*, p. 701 et ss.

6. Ms. 98, fol. 106, XIIII kl. sept. : « Natalis sancti Magni seu sancti Andreae martyrum [martyris] cum sociis duobus milibus quingentis nonaginta et VII. » — Martyrologe de Villeneuve (ms. de Madrid, Ee 40, fol. 35[v]), XIIII kl. sept. : « Magni et Andreae martyris. »

Digitized by Google

nôtre). D'ailleurs, si au XI[e] siècle, on l'avait tenu pour un évêque d'Avignon, le rédacteur ne se serait pas fait faute de le dire. Le même jour, il note, avec une longue biographie, saint Donat de Sisteron. D'autre part, n'est-il pas étonnant que les reliques de ce Magne ne figurent pas dans l'inventaire de 1063 ? Il faut donc admettre que le Magne d'Avignon n'est pas un évêque de notre pays, mais le Magne de Trani ou de Cappadoce dont on célèbre la fête le 19 août. Mais comment le culte du saint de Trani est-il venu chez nous ? C'est ce qu'il faut renoncer à savoir, car le nom de Magne ne figure ni dans les textes hagiographiques, ni dans les chartes. Malgré des recherches passionnées, je n'ai pu découvrir un document le concernant antérieur à 1458[1], ce qui, incontestablement, est trop récent pour être retenu. Aucune chapelle dans la région ne lui est dédiée, aucune chapellenie à son nom n'existait dans les églises d'Avignon[2].

1 M. Duhamel, archiviste départemental, M. Labande, ancien conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon, et M. le Dr Pansier, qui connaissent à fond les dépôts d'archives et les collections de pièces de la région, n'ont pu m'indiquer un document antérieur à 1458. J'ai vainement recherché, dans les 34.827 hymnes, chants, proses, etc., qui constituent le *Repertorium Hymnologium* du chanoine U. Chevalier (Louvain, 1904, in-8°), quelque chose ayant trait à Magne. Rien n'est antérieur au XVII[e] siècle. Quant à l'inscription qu'on lisait à côté du maître-autel de l'église Saint-Agricol (Suarès, ms. 8971, fol 17°), elle n'est pas antérieure au XVI[e] siècle. La voici :

Vir pius, et sanctus, re Magnus nomine Magnus
Insignem genuit religione virum
Agricol sanctum genuit pietate nitentem ;
Sunt ergo sancti filius, atque pater ;
Vos igitur sancti fili, genitorque beati,
Pro nobis miseris, ambo rogate Deum.

2. Dans la table des ms. de la Bibliothèque d'Avignon, le Magne figurant dans certains manuscrits est regardé comme étant celui d'Avignon. Il n'en est rien. Ainsi, le *Breviarium* de l'église de Viviers (n s. de la Bibl d'Avignon, n° 128, fin du XIV[e] siècle) porte au XIIII kl. sept. : « Sancti Magni martyris. » Ce n'est donc pas le nôtre.— Le *Missel collectaire* du XIII[e] siècle (ms. 139, fol. 5), m. d., note aussi :« Sancti Magni martyris.»— Le *Calendrier* du XII[e] siècle qui se trouve inséré au fol. 189 de ce missel contient au XIIII kl. sept. : S. Magni seu And[reae] » Le *Breviarum ecclesiae Diensis* (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 127 du XIV[e] siècle), dans les litanies du fol. X, porte : « Sce Magne ora »..... Mais, comme Vérédème et Agricol n'y figurent pas, il est difficile de penser que c'est le Magne d'Avignon. (Le St Agricola est celui de Ravenne, le nôtre étant toujours dit Agricolus.)— Le *Breviarium Aptensis ecclesiae* de la première moitié du XIV[e] siècle (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 126) fait mention de saint Donat au XV kal. sept. (addition du XV[e] siècle, fol 5°) et de saint Agricol aux IIII non. sept. (fol. 6). Au XIIII kal. sept , le nom du saint a été gratté et remplacé par saint Louis. — Le *Breviarium secundum usum sacratissimae Cavallicensis ecclesiae*, édité en 1513, donne dans son Calendrier tous les saints régionaux : Firmin, Véran, Eutrope, Florent, Restitut, Siffrein, etc. Pour Avignon, il donne Vérédème, Agricol et Ruf. Au XV kal. de sept., il place Donat, prêtre, et Agapet. Magne ne figure ni XIV au ni au XV kal. L'*Office de saint Agricol*, qui est au fol. CCCCLXV°

Digitized by Google

Je sais bien qu'un Magne, évêque d'une ville inconnue, siégea au concile de Châlons[1] (630-654), mais on n'a aucun motif d'en faire un évêque d'Avignon. Sans doute, Polycarpe a trouvé un manuscrit de la Chartreuse de Portes qui l'assigne à notre ville[2]. Par quelle fatalité ce document, qui pourrait lever nos doutes, n'a-t-il été vu que du célèbre chartreux! Quarante-cinq prélats seulement assistèrent ou se firent représenter à ce concile. Dans ces conditions, pourquoi attribuer ce Magne à Avignon plutôt qu'à Cavaillon, à Orange, à Marseille, à Sisteron, à Fréjus, à Uzès, à Nîmes, à Aix, etc., villes dont les évêques ne figurent pas parmi les signataires de Châlons?

ne fournit aucun détail ni sur Agricol ni sur Magne. — Le *Psallerium* et *Hymnarium* du XIII[e] siècle (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 17), dans les litanies du fol. 89 où figurent des saints locaux (Siffrein, Quenin, Agricol, etc.), ne mentionne aucun Magne.

1. *Concilium Cabilonense*, an. 639-654 (Maassen, *Concilia*, I, p. 208-214) : « Magnus episcopus ecclesiae... »

2. Polycarpe de la Rivière, I, p. 396. — Les *AA. SS.* (août, III, p. 576) semblent dire que Le Cointe a vu aussi cette signature. C'est une erreur que le texte de Le Cointe suffit à dissiper.

(*A suivre.*) E. DUPRAT.

Digitized by Google

JEAN-PERRINET PARPAILLE.

Quelle est l'étymologie du qualificatif de *parpaillots,* appliqué aux religionnaires dès le milieu du XVI[e] siècle ?

Quelques auteurs la font dériver du mot *papillon* qui, en provençal, se dit *parpaioun,* en gascon *parpillo,* en italien *parpaglione,* et semble provenir du latin *parpilio ;* mais nous n'apercevons pas bien la relation d'idées qui unit le mot à la chose.

D'autres découvrent l'origine de cette appellation dans *parpillole,* nom d'une petite monnaie mise en usage par les réformés vers 1565, ou dans *parpaillote,* nom des chemises adoptées par eux au siège de Nérac en Gascogne, sans se douter qu'ils font peut-être une pétition de principe, monnaie et vêtement tirant plus vraisemblablement leur provenance de ce qu'ils étaient employés par les *parpaillots.*

Enfin, le plus grand nombre, parmi lesquels Littré, Larousse, Grégoire, etc., penchent pour une étymologie avignonaise et la font dater de *Jean Perrinet PARPAILLE,* personnage important de notre ville, qui joua un assez singulier rôle au début des guerres religieuses en Provence. Moreri appuie même cette opinion sur une lettre, qu'il dit concluante, écrite par un calviniste lors de la mort du marquis de Saint-Privat[1].

Quoi qu'il en soit, pourquoi ne nous remémorerions-nous pas la physionomie historique de cet enfant d'Avignon, dont les fluctuations d'idées politiques et religieuses, dont les inconséquences de conduite reflètent si bien le tableau d'une époque d'étrange dévergondage moral, qui sent tout à la fois le musc et le cadavre, où l'on est tour à tour royaliste et ligueur, papiste et

1. Lettre imprimée à la Haye en 1681, à la suite d'un article intitulé : *Politique du clergé de France.*

Digitized by Google

hérétique, chevaleresque et cruel, féroce et raffiné, où l'on meurt pour sa foi après avoir abjuré d'un cœur léger, où se mêlent toutes les susceptibilités de conscience et toutes les manifestations de la plus suprême inconscience.

Si l'on en croit Pithon-Curt[1], la famille Parpaille serait originaire de Moncalieri en Piémont, où elle possédait plusieurs fiefs.

Quelques-uns de ses membres, dont la filiation est mal définie, y auraient occupé des fonctions importantes, notamment celles de juge de la vallée de Suze, de président du Sénat, d'archevêque de Tarentaise, de grand hospitalier de l'Ordre de Saint-Maurice, d'ambassadeur en Espagne, etc.

Un seigneur de Parpaille passa en Provence au cours du XV[e] siècle, comme un grand nombre de ses compatriotes, s'y établit et devint la souche de deux branches, dont l'une se fixa à Carpentras et l'autre à Avignon.

On connaît certaines alliances de la branche de Carpentras, qui s'unit aux maisons de Bunis, de Molans, de Villia, de Montauban, de L'Espine, de Véronne.... Mais on est moins renseigné sur la branche d'Avignon.

Le premier membre nominativement cité dans des documents authentiques est Perrinet Parpaille, Parpalhe, Parpalio, qui apparaît dans les actes publics en 1503. On trouve bien, il est vrai, dès 1490, dans le registre des gradués de l'*Almae Universitatis generalis antiquissimi studii Avenionensis* un licencié ès-lois du nom de Balthazar Merulli, *alias* Parpailhe, mais Perrinet est le premier qui y figure sous cette unique appellation patronymique, d'abord en qualité de bachelier, puis de docteur en droit canon, enfin d'agrégé en droit civil.

Ce Perrinet faisait belle figure dans la société avignonaise; il était même réputé dans toute l'étendue du Comtat pour sa fortune et pour son talent. L'estime qu'il inspirait à ses confrères et à ses concitoyens était telle qu'il fut élu successivement primicier de l'Université, conseiller de l'Hôtel de ville et délégué, avec Thomas de Farel, auprès du pape Adrien VI.

Sa morale d'ailleurs était aussi facile que sa piété était grande.

1. Tome 4, pages 550 à 554.

Digitized by Google

A l'exemple de beaucoup de seigneurs de son temps, il joignait à des pratiques religieuses ostentatoires et à une inépuisable charité un fonds de licence sociale. Il avait, au rapport de Bayle, épousé morganatiquement, à Pujaut, où il possédait de vastes propriétés et dont il était curé perpétuel, sa servante Andrinette Labitte. En même temps, il obtenait à l'église Saint-Pierre d'Avignon la concession d'une chapelle qu'il dédia à la *Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*. Dans cette chapelle, aujourd'hui consacrée aux *Ames du purgatoire*, il fit édifier, pour lui et pour les siens, un tombeau qui n'existe plus, qui a donné lieu entre les érudits à des discussions homériques que nous renvoyons en appendice (A), et un retable qui existe encore, représentant la *Cène*, d'après Léonard de Vinci, dont il confia le soin à l'habile ciseau d'Imbert Boachon, l'auteur du monument des Doni à Saint-Agricol.

C'est dans ce tombeau qu'il fut inhumé dans les premiers mois de l'année 1534.

Au décès de Parpaille, son fils *Jean*, que l'on nommait aussi *Perrinet* par habitude, et qui fait l'objet de notre récit, était encore mineur sous la tutelle de sa mère. On pourrait suivre pas à pas, dans les archives de Me Louis Gauthier, notaire ordinaire de la famille, son existence pupillaire jusqu'au jour où il eut atteint l'âge d'homme ; mais l'historien n'a rien à glaner dans ces détails intimes.

Nous ne le saisissons qu'entre les bras de cette Université d'Avignon qui attirait à elle, avec un soin jaloux, les enfants de ceux qui avaient été ses enfants. Comme son père, il en suça le lait juridique ; comme lui, il y conquit les grades suprêmes en droit canon et en droit civil ; comme lui encore, il y conquit le renom d'un professeur distingué et d'un jurisconsulte hors de pair.

Son esprit était prompt, souple, actif, remuant, insinuant ; il était versatile aussi. Sa parole ondoyait, son regard caressait, bien que l'éclair en fût fugitif. Tout en lui visait à la popularité dont il était avide, mais il dissimulait sous un désintéressement factice l'ambition qui le dévorait de jouer un rôle prépondérant dans sa patrie. Il maniait l'intrigue avec la dextérité d'un prestidigitateur et l'innocente apparence d'un ingénu.

A l'avènement de Pie IV, en 1559, sa personnalité sembla s'imposer tout naturellement, comme jadis celle de l'auteur de ses jours, au choix de ses collègues de l'Hôtel de ville qui le

Digitized by Google

déléguèrent à Rome, avec M. Rota, en qualité d'ambassadeur extraordinaire chargé de rendre foi et hommage pour la cité au nouveau souverain et d'obtenir de lui les secours que nécessitaient les circonstances.

Ces circonstances exigeaient en effet des décisions promptes et un négociateur des plus avisés.

La Réforme faisait de sérieux prosélytes en Languedoc, et la Provence elle-même commençait à s'agiter sous la poussée fanatique des ministres protestants dont Charles IX avait autorisé quelques prêches avant la conclusion du concile de Trente. Le Comtat, il est vrai, était encore indemne, mais l'invasion de l'hérésie pouvait se produire d'un moment à l'autre, tant par la vallée du Luberon où les anciens Vaudois nourrissaient toujours la haine du papisme, que du côté de Nîmes et de Villeneuve où s'assemblaient les « *Maquignons de Satan* ».

Des chefs audacieux et vaillants organisaient les bandes huguenotes et menaient l'assaut contre la foi antique, semant partout la terreur, la désolation et la ruine. Tous étaient d'anciens officiers des armées royales, héros des champs de bataille, d'anciens catholiques qui avaient déserté momentanément le service de leur Dieu et celui de leur roi, sous le coup d'une ambition déçue, d'un amour-propre froissé ou d'un désir de vengeance. Dans la contrée, les chefs principaux étaient : le comte de Montbrun, qui bataillait sur le versant oriental du Ventoux, le comte de Mouvans, qui occupait les bords de la Bléone, le baron des Adrets, qui commençait à terroriser le Dauphiné (B). Le péril était grand et il appartenait à la diplomatie de prévenir les conséquences du soulèvement général.

Parpaille ne faillit pas à sa tâche et s'acquitta de sa mission avec une extraordinaire habileté.

Dans une lettre adressée de Rome aux consuls d'Avignon, le 24 août 1559, lettre conservée aux archives départementales de Vaucluse, il mande « qu'il a exposé à Sa Sainteté la situation par l'insult de Luther et la povereté de la ville qui court de grands risques parce qu'elle ne peut se pourvoir de gens à sa garde si on ne l'aide pas ; que soudain le pape a fait dépêcher au légat, qui promet 4.000 écus de subsides, et le pape 6.000 pour acheter de l'artillerie, si besoin est, afin d'assaillir les huguenots ou de se défendre. »

Perrinet obtint de Sa Sainteté la confirmation des privilèges anciens de la cité, le règlement de la question des confréries, la

Digitized by Google

concession de quelques immunités nouvelles, la création de deux foires et certaines libertés municipales qui lui valurent la reconnaissance générale. Mais ce dont on lui sut avant tout le plus de gré, ce fut d'avoir provoqué le rappel du vice-légat, Mgr Jean-Marie Sala, que la population avignonaise considérait comme un fléau public.

L'ambassadeur extraordinaire passait à l'état de bienfaiteur. Ses confrères de l'Université eurent à cœur de lui prouver qu'ils partageaient le sentiment général. Le 3 juin 1560, lundi de la Pentecôte, les docteurs réunis en collège, *in capella domini Parpaille, in ingressu Sancti Petri prope sacristiam,* l'élurent en qualité de primicier. L'élection eut lieu sous la présidence de l'archevêque, « pendant que l'élu était absent pour le service de son pays », dit le procès-verbal de la réunion (C).

Quand il revint de Rome, Parpaille fut accueilli en triomphateur, aux applaudissements du peuple, dans une véritable apothéose. Quel chatouillement d'amour-propre ! Honneurs, encens, dignités lui faisaient une auréole. Sa ville natale l'acclamait, sa corporation l'avait choisi pour chef, son souverain l'avait choyé et décoré de tous ses ordres. Il vécut des jours d'enivrement ; mais bientôt sa griserie d'orgueil se dissipa, son esprit redevenait inquiet : sa soif d'ambition n'était pas assouvie. *Quo non ascendam ?* Quel plus haut sommet pourais-je encore atteindre !

Il jeta les yeux autour de lui et crut voir apparaître le but de ses rêves, le scintillement de son étoile, du côté d'Orange.

La principauté d'Orange, enclavée dans le territoire français, comme Avignon et le Comtat l'étaient dans la Provence, appartenait, depuis le XI[e] siècle, à la maison de Nassau, maison puissante qui, après avoir occupé un trône, possédait, au moins nominalement, 1 duché, 16 comtés, 2 marquisats, 2 vicomtés, 50 baronnies et plus de 300 seigneuries. A plusieurs reprises, il est vrai, le roi de France avait fait du petit État indépendant une sorte d'otage, et, récemment encore, François I[er] l'avait confisqué comme appartenant à un allié de son adversaire Charles-Quint. Mais le traité de Cateau-Cambrésis avait régularisé la situation et restitué la Principauté à son souverain légitime, Guillaume, neuvième du nom, futur stathouder des Pays-Bas.

Guillaume d'Orange, né en Allemagne en 1533, avait été

Digitized by Google

élevé dans les principes de la Réforme. Il avait abjuré plus tard tant pour complaire à Charles-Quint, que pour hériter de son cousin René, de la branche de Nassau-Châlons ; mais cette abjuration de circonstance n'avait pas détruit en lui les germes originaires, ou du moins n'en avait fait qu'un catholique imbu des plus larges idées de tolérance religieuse. Il eût voulu entre les deux cultes une balance égale, une égale liberté d'action et d'influence. Marié quatre fois, il avait pris, par application de ce système, deux femmes catholiques et deux femmes protestantes, alternativement.

Ce dualisme de tendances devait forcément se traduire dans son gouvernement par un parallélisme de doctrines antagonistes qui allait faire d'Orange un des principaux foyers du calvinisme, échappant tout à la fois aux susceptibilités de la maréchaussée de France et aux poursuites de l'Inquisition de Rome.

Perrinet se crut de taille à dominer la situation et à imposer à tous l'autorité de sa personne et de son ascendant. Et lorsque le prince, réintégré dans sa souveraineté, voulut réorganiser l'administration, il sollicita et obtint, à force d'intrigue, la charge de président unique du Parlement d'Orange.

Il entra en fonctions bien décidé à donner des preuves de fidélité à la foi chrétienne et à assurer sa prédominance. Mais la chose n'était pas aussi facile qu'il le pensait.

Certes le catholicisme restait, dans la Principauté, la religion officielle ; les représentants directs du prince, gouverneur, commissaire, é uyer, étaient orthodoxes. Mais il n'en allait pas de même des officiers municipaux. Les trois consuls et le viguier étaient acquis à l'hérésie. Au sein même du Parlement, le président se sentait isolé, car l'avocat général était chancelant et trois conseillers franchement hostiles, notamment le conseiller Pellet, aux yeux duquel une simple tolérance paraissait humiliante. En ville, le calvinisme débordait. Timide et modeste au début, il s'affichait maintenant dans une attitude provocante.

Seul un acte de vigueur pouvait, dans la pensée de Parpaille, enrayer la contagion. Il dénonce au vice-légat le conseiller Pellet, qui, attiré dans un traquenard, est saisi en territoire comtadin et embastillé au château des Papes avec ses compagnons. En même temps, il convoque les États généraux, où se rendent les délégués de Courthézon, de Joncquières et de Gigondas, et fait décider par l'assemblée que toute manifestation contraire à la foi entrainera contre son auteur confiscation de corps et de biens.

Digitized by Google

La risposte ne se fait pas attendre. Quelques religionnaires aux aguets surprennent le grand-vicaire de l'évêque de Carpentras, en compagnie d'un chanoine de Saint-Siffrein. Ils les ligottent, leur bandent les yeux, et les enferment dans une caverne. Avis en est donné aux magistrats d'Avignon, qui s'empressent de relâcher le conseiller Pellet, par crainte de plus tragiques représailles. De plus, pour bien montrer combien peu les effrayent les menaces et les décisions comminatoires des Etats, les protestants ouvrent les portes de la ville à Mouvans et à des Adrets, qui s'y réfugient et y restent cachés en attendant l'arrivée de leur colonne d'attaque en formation à Valence.

A ce moment, la Réforme redouble d'audace et sa hardiesse ne connaît plus de bornes. Elle installe ses prêches dans la chaire sacrée, dans les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Florent, de Saint-Martin. C'est un carme défroqué, Lacombe, qui lui prête sa plus fougueuse éloquence. Elle prend possession du couvent des Jacobins, abandonné par ses hôtes, dont quelques-uns se sont convertis, en brise les statues et les autels, en disperse les reliques, voire même le corps de saint Bernard, qui, au dire du protestant La Pise, « exhale une énorme puanteur. »

Vainement, le président et le gouverneur rendent des ordonnances prescrivant la recherche des chefs huguenots et de tous les fauteurs de désordres, les consuls et le viguier ont bien soin de ne trouver aucun coupable. De part et d'autre, on envoie au prince Guillaume des émissaires qui exposent chacun la situation sous un jour différent. Le prince ne sait à qui entendre. Il voudrait satisfaire tout le monde. Il prend un biais en publiant un édit de pardon pour le passé, à la condition qu'à l'avenir on se montrera respectueux envers la religion catholique.

Affirmer que la décision du maître ne froissât pas la susceptibilité ombrageuse et autoritaire de Parpaille serait téméraire ; mais il n'en laissa rien paraître. Il exalta dans une proclamation la clémence dont faisait preuve le souverain, mais déclara qu'il tiendrait la main à la stricte exécution de la condition imposée, même à l'encontre de ceux qui se croient au-dessus des lois. Ceci visait l'Hôtel de ville.

Pour le coup l'édilité s'insurge. Elle se mêle au peuple qui affronte la place publique et c'est un de ses membres, le conseiller de Lange, qui relève le gant et se fait l'écho de son indignation : « Que vient-on, dit-il, nous parler de clémence, à

Digitized by Google

nous qui avons le droit et qui, au besoin, aurons la force ? Qu'a de commun la religion romaine avec la religion catholique ? Nous continuerons une guerre à mort contre l'infâme Jézabel qui trône à Avignon, la prostituée. »

Nouveaux ambassadeurs envoyés par le président à Guillaume d'Orange, porteurs de nouvelles doléances contre de Lange et les consuls. Le prince, excédé de ces plaintes, répond avec brusquerie aux envoyés : « Dites à M. Parpaille qu'il fasse emprisonner de Lange, si bon lui semble, mais qu'il ait à se mettre d'accord avec les consuls. »

Ce fut une douche d'eau froide, tombant à l'improviste sur un zèle manifestement importun. Décidément le président faisait fausse route. Lui qui aimait à savoir d'où soufflait le vent, avait mal orienté sa boussole. Imprudemment, il avait aventuré sa fortune, émietté son prestige ; il s'était aliéné ses collègues ; sa popularité des premiers jours sombrait dans une lutte stérile. Pourquoi rester sourd aux conseils de son entourage, aux séductions qui le circonvenaient, aux amorces qu'on lui tendait comme autant d'espérances et de promesses ! Qui sait même si la foi nouvelle ne se levait pas comme une lueur d'aurore éclairant les perspectives de l'avenir ! Son papisme n'était pas de très bon teint sans doute, car il se fondait à la réflexion, comme un flocon de neige à la caresse du soleil.

Il n'abjura pas tout de suite. Sinuosités et méandres convenaient mieux à sa nature insidieuse, habile à brouiller les écheveaux. Sa défection prit une forme tangentielle et sournoise. Il se rapprocha insensiblement de l'édilité orangeoise, arrondit les angles de son caractère, lia quelques intelligences avec les chefs du mouvement, reconnaissant licite ce qu'il traitait naguère de séditieux.

Pour mieux dissimuler son changement de front, il faisait passer à Avignon, en confidence, l'avis que le roi de Navarre projetait de désarmer les habitants de la cité, tandis qu'il prévenait, non moins confidentiellement, le roi de France de tentatives criminelles ourdies contre lui et contre la reine-mère, par les notables avignonais.

Pendant ce temps, les incursions des bandes huguenotes devenaient de plus en plus terrifiantes. La guerre civile étendait ses ravages et, pour honorer un Dieu de paix, les sacrifices

Digitized by Google

humains se multipliaient en hécatombes. Des Adrets, *le lion déchaîné,* comme disait Condé, des Adrets le farouche, l'inventeur de supplices, qui n'avait jamais fait grâce à un prisonnier, des Adrets dévalait en avalanche des montagnes du Dauphiné, et son nom s'inscrivait en lettres de sang sur les monastères, sur les églises, aux murs des villes, au fronton des châteaux, aux toits des plus humbles demeures. Montbrun accourait de la Haute Provence, brandissant le fer et la torche. L'enclave du Saint-Siège était sérieusement menacée.

Sous prétexte de visiter ses terres de Pujaut, le président Parpaille poussait sourdement les gens de Villeneuve à se soulever en masse contre leurs voisins de la rive gauche. Le jour de la Saint-Jean, un célèbre prédicateur d'Avignon fut arquebusé à l'issue de son sermon. Une rixe sanglante éclata devant l'église et la foule menaça de mort l'abbé de Saint-André qui voulait commencer une information.

Pour regagner Orange, Parpaille crut pouvoir repasser par Avignon, sans se douter qu'il n'est pas de si perfide duplicité qui ne finisse par être percée à jour. Mais on avait vu clair dans son jeu, l'indignation contre lui était générale, et ce ne fut que grâce à une fuite éperdue qu'il put échapper à une mort inévitable.

Cette fois il leva le masque et se déclara hautement calviniste. Grâce à l'appui du parti, il se posa en dictateur et s'apprêta à faire peser son joug sur ses anciens coreligionnaires. M. de la Tour, le gouverneur d'Orange, ne s'y sentant plus en sûreté, se réfugia à Avignon. Le nouvel évêque, Mgr Philippe de la Chantre, n'osa pas rejoindre son poste. De ce jour, il ne fut plus célébré de messes dans la ville.

Une frénésie singulière pénétrait maintenant de sa subtile infiltration l'être intime de Parpaille. Il avait la hantise des batailles. Les récents exploits de des Adrets l'empêchait de dormir. Il rêvait de conquérir à son tour la gloire militaire, gloire de mauvais aloi quand on la cueille dans les dissensions intestines. Lui docteur, régent, diplomate, magistrat, aspirait aux lauriers du général ! *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Il rassemble une compagnie de volontaires armés de mousquets et de pétards, de poudre et de munitions, et, avant d'affronter Avignon où il compte bien entrer en conquérant, il tente, pour se faire la main, de surprendre inopinément le château de Châteauneuf-du-Pape, qui lui servira de forteresse avancée. Sa tentative échoue piteusement devant la résistance de la petite

Digitized by Google

garnison. « Il s'y brûla la barbe, dit la chronique, et y laissa quelques-uns des siens morts, ensemble ses pièces et cordages. »

Honteux de son échec, il va ravager Saint-Laurent-des-Arbres, qu'il pille avec d'autant plus de courage que la place ne se défend pas. Puis, après avoir pris contact avec l'armée que le duc de Crussol, Pape de Saint-Auban, et le prince de Salerne forment près de Tarascon, il se rue sur Barjol où il n'est pas d'atrocités qu'il n'accomplisse. La plume se refuse à tracer les horreurs de cette campagne. A son retour à Orange, plus chargé de honte que de butin, les paysans et les enfants crièrent sur son passage : *Ouh ! Ouh ! paga Barjol !*

Tandis que ces événements se déroulaient, le parti royal et la cour pontificale n'étaient pas restés inactifs. Charles IX avait envoyé le capitaine de Lamotte-Gondrain, chargé de prendre une énergique offensive contre les huguenots, sous la direction du comte de Sommerive et du comte de Suze, qui était la terreur des protestants, comme des Adrets était la terreur des catholiques.

De son côté, le Pape, expédiait un général avec mission de grouper tout les éléments propres à la sécurité d'Avignon et du Comtat.

Ce général n'était autre que son neveu, Fabrice Serbelloni, ancien gouverneur de Pavie pour l'empereur Charles-Quint, ancien commandant de l'armée du Piémont, un des plus grands capitaines du temps. Les pouvoirs qui lui étaient confiés étaient des plus amples. Il devait rester indépendant de l'autorité du vice-légat et du recteur et était investi du titre de commandant général des troupes de Sa Sainteté dans le Venaissin, emploi qui n'avait pas été rempli depuis 1412.

Ce chef expérimenté arriva à Avignon le 29 novembre 1561. Sa présence releva les courages. La garnison fut renforcée ; on répara les brèches des remparts ; on plaça 42 pièces d'artillerie en batterie sur leur crête ; on recreusa les fossés comblés par les inondations et on construisit 4 moulins à vent sur le rocher. Actif et vigilant, Serbelloni établit une discipline rigoureuse et se montra sans pitié pour les ennemis du repos public. Cela fait, il prit la campagne pour courir sus, concurremment avec les troupes de Sa Majesté, aux assaillants surgis sur tous les points du pays.

Digitized by Google

Parpaille n'était pas un des plus redoutables. Ses fanfaronnades militaires avaient d'abord fait sourire ; puis ses atrocités, ses vols et ses pillages l'avaient classé dans la catégorie des bandits de grand chemin. On commençait à le mépriser, mais on continuait à le dédaigner.

Cependant le pseudo-général méditait un grand coup dont il escomptait déjà les superbes conséquences au profit de sa renommée. Il avait convoqué à Orange un grand parlement, auquel les plus notables citoyens furent contraints d'assister, pour sanctionner par leur présence les résolutions arrêtées d'avance. Là, prenant la parole en maître qui ne veut pas être contredit, il exposa : « que le butin rapporté de ses glorieuses expéditions était insuffisant pour lever et organiser une colonne imposante, qu'il fallait à tout prix se procurer des ressources en armes et en munitions, en même temps qu'un trésor de guerre pour solder dignement les vengeurs de la foi nouvelle ; qu'un seul moyen s'offrait pour atteindre ce résultat, c'était d'enlever des églises et sanctuaires tous les vases prétendus sacrés, les châsses et reliquaires, enfin les objets précieux de toute nature, accumulés par la superstition, de les porter à Lyon, de les monnayer, de les transformer en engins de guerre, puis de les restituer sous forme de mitraille aux oppresseurs de la raison. Ainsi faisant, on imiterait l'exemple des anciens romains, qui sacrifiaient leurs joyaux et même leurs dieux lares, pour la sauvegarde de leur patrie. Ceux qui s'opposeraient à une aussi sage mesure ne pourraient être que des traîtres ou des fils de Bélial. »

La tourbe du peuple applaudit à ce discours et, soit par faiblesse, soit par crainte, l'assemblée accueillit en silence la proposition.

Un seul citoyen, un vieillard à barbe blanche, se dressa de sa place et eut le courage de protester : « Il était inutile, dit-il, de réunir tout un peuple pour lui demander son avis sur une décision déjà arrêtée. » Et, malgré un geste furieux du président, il continua avec plus de véhémence : « Jusqu'ici, vous avez conduit nos affaires sans nous consulter ; elles ont été si mal conduites que chacun de nous en pâtit. Je sais bien qu'un avis contraire au sien ne peut être du goût de M. Parpaille, qui a esté toute sa vie impatient et ne s'est sçu entretenir dans sa patrie où il avait esté resçu et conduit tout à son proufit et honneur... A quoi bon prendre l'or et l'argent de nos reliques et nos joyaux précieux pour nous fortifier, car en voulant nous défendre contre Dieu

Digitized by Google

nous ne pourrions, si grands et puissants que puissions être... Agir comme vous le desirez, c'est commettre un crime de lèse-majesté contre notre prince et contre nos voisins, qui ne viendront pas nous attaquer si nous ne leur cherchons pas querelle.... »

Comme bien on pense, la voix clama dans le désert. Parpaille se désigne lui-même pour se rendre à Lyon. Il court dévaliser l'église Saint-Eutrope, les Cordeliers, les Nonnains, les Frères Prêcheurs. A Notre Dame, il met tout sens dessus dessous ; il fouille, il creuse ; on découvre enfin le trésor de l'église, caché en terre, dans une grande statue de la Vierge, en argent, toute pleine de vases, de calices et de ciboires. Il emballe le tout avec la hâte d'un larron qui craint de voir sa proie lui échapper, et il prend la route de Lyon, en compagnie de ses deux lieutenants, de Chabert et de Labeaume.

On est coulant avec le bien d'autrui. Aussi les négociations ne traînèrent pas en longueur et le troc fut rapidement opéré. Deux bateaux sont bondés d'armes et de vêtements. Perrinet n'a pas oublié son propre équipage. Il a remplacé son bonnet de docteur par un casque à cimier ; son manteau noir est bordé d'une broderie d'or ; le pourpoint et les trousses sont d'une étoffe brune coupée de jets et de passementeries d'or ; la ceinture brodée d'or et le foureau de l'épée, dont la garde est d'or, sont noirs ; deux pistolets barrent son flanc droit. Dans cet attirail d'opéra-comique, il reprend avec Labeaume le fil du Rhône, tandis que Chabert revient par la route de terre. On est au 20 mai 1562. La matinée est splendide, le soleil est radieux. Il croit marcher au Capitole ; hélas ! c'est la roche Tarpéienne qui l'attend.

A la hauteur de Bourg-Saint-Andéol, en face de Viviers, les bateaux font escale. Mais voilà que, pendant que les deux passagers se promènent sur la rive, attendant l'appel des mariniers, ils sont reconnus, malgré leur déguisement, par un gros de catholiques fervents qui se précipitent sur eux et les entourent. En vain un groupe d'Orangeois et de religionnaires tente-t-il de les délivrer. Labeaume seul s'échappe. Parpaille, ligoté solidement, est emmené, en piteux appareil, d'abord à Mondragon, puis à Caumont, où il est remis aux mains du comte de Sommerive.

A la nouvelle de cette capture, le vice-légat, Mgr Laurent Linzi, accourt et réclame le prisonnier comme sujet de Sa Sainteté et comme auteur de crimes innombrable. Le comte répond qu'il ne fait aucune opposition à la chose, mais qu'il tient auparavant à en référer au roi de France et à obtenir son agrément.

Digitized by Google

Quelques jours après, surviennent des lettres de Sa Majesté et de la reine-mère, portant pour agréable que ledit Parpaille soit soumis à la juridiction papale, pour subir un châtiment de mémorable exemple.

Le captif est donc conduit sous bonne escorte à Avignon et déposé dans un des cachots du palais apostolique.

Le soir, il y eut en ville des réjouissances publiques et on alluma des feux de joie dans tous les quartiers. L'allégresse était d'autant plus vive que Serbelloni venait de s'emparer d'Orange par un brillant coup de main et lui avait infligé les plus terribles représailles. Des Adrets, qui accourait au secours de la ville nfortunée, avait été défait lui-même par le comte de Suze, sur es bords de l'Ouvèze.

Laissons se dérouler au dehors les sinistres péripéties de la guerre religieuse et revenons à la prison où l'inconséquent président Parpaille, dégrisé, abattu et repentant, attend le sort que lui réserve la justice inexorable de l'époque. Pérussis et Laurent Drapier, tous les deux témoins oculaires, le père Justin, dans son *Histoire des guerres intestines du XVI^me^ siècle*, et les manuscrits conservés à la bibliothèque Calvet ou aux archives départementales, nous renseignent, bien que sommairement, sur es derniers actes de la tragédie.

L'accusé avait été déféré, sur l'ordre de Fabrice Serbelloni, à une Commission spéciale présidée par Augustin Floraventus, très digne auditeur domestique du sacré palais.

De nombreuses vacations furent employées à l'instruction « des crimes et maléfices de M. le docteur, suffisamment clarifiés bientôt par très abondants indices et par sa propre confession ».

Toute énergie morale et même toute présence d'esprit s'étaient éteintes dans l'âme du prévenu dont la chute soudaine avait détendu les ressorts. Non seulement il avoua tout ce qu'on voulait, mais il désigna sans scrupule, avec une sorte d'inconscience, les personnes avec lesquelles il avait entretenu des relations, ce qui suffisait à les compromettre. Plusieurs furent arrêtées, « tandis que d'aultres, sans dire adieu à leurs voisins, s'en allèrent. »

La Commission ne se hâtait pas de rendre son jugement, car chaque jour amenait des révélations nouvelles.

Digitized by Google

Enfin la sentence capitale fut prononcée. Quand on la notifia au condamné, « il s'étonna fort », tant il avait perdu la notion exacte des choses ; puis il tomba dans une prostration absolue, *Tristis est anima mea !* Mourir ignominieusement, si jeune, lui, Parpaille, le brillant docteur, le professeur applaudi, le primicier de l'Université, l'ambassadeur acclamé, le chef suprême de la magistrature d'une principauté indépendante, le dictateur redouté et obéi ! Quel vertigineux cauchemar !

Les insinuantes exhortations du R. P. inquisiteur parvinrent enfin à le tirer de cet indigne abattement et à lui rendre un peu de virilité. Il confessa avoir mérité le châtiment, il répudia ses erreurs, abjura pour la seconde fois, reconnut Dieu et son Eglise et fit de belles oraisons à Jésus et à la Vierge

Durant plusieurs jours, raconte Penjon, qui attache peut-être une trop grande créance à la tradition populaire, le condamné fut exposé dans une cage de bois suspendue en l'air, à la curiosité et à la risée du public.

Le lundi, 9 septembre 1562, lendemain de la fête de Notre-Dame, il fut conduit au supplice, entre quatre et cinq heures du matin, et il eut la tête tranchée sur un échafaud dressé dans la cour intérieure du palais, près du grand puits des Suisses ou de Trouillas. On avait élevé à côté de l'échafaud une potence où fut pendu, immédiatement après, un de ses prétendus complices sur le nom duquel on n'est pas bien fixé, car Louis de Pérussis le nomme Tony Potier, alors que Laurent Drapier l'appelle Antoine Pellegrin. C'était un artificier ou poudrier d'Avignon, convaincu d'avoir voulu livrer la ville aux « huguenots » en faisant sauter une des tours du rempart.

Le corps de Parpaille fut ensuite porté par le bourreau au-devant de l'église des Doms, sur la place publique, où était massée une compagnie de soldats italiens pour prévenir tout désordre. On l'attacha au pilori et l'on fixa au-dessous un écriteau portant que le supplicié avait été « *faulteur de l'hérésie, rebelle à son prince et traître à sa patrie.* »

Vers les six heures du soir, seulement, le cadavre fut mis en bière et l'on procéda à l'inhumation. Ici encore, nous trouvons en contradiction les deux chroniqueurs que nous avons cités plus haut, tant il est, paraît-il, difficile d'écrire l'histoire, même contemporaine. Pérussis prétend que, par faveur spéciale, et à raison de sa rétractation, Parpaille fut déposé dans le tombeau de sa famille, à l'église Saint-Pierre. Le docteur ès-droit Laurent Dra-

Digitized by Google

pier affirme, au contraire, que la dépouille de Jean Perrinet fut ensevelie dans le cimetière des Pénitents gris, lieu désigné alors pour la sépulture des suppliciés.

Quoi qu'il en soit, les sentiments de foi et de repentir, manifestés avant sa mort par l'ex-président, l'ont fait exclure du martyrologe des protestants, ce qui n'a pas empêché La Pise, dans son *Tableau de la principauté d'Orange*, de protester avec énergie contre l'exécution de son coreligionnaire momentané : « Elle ne se peut colorer, écrit-il, ny comme d'un prisonnier de guerre, car il n'y en avait pas entre le pape et le prince ; ny comme originaire d'Avignon, car il avait abandonné son domicile et son habitation et était devenu chef de la justice souveraine d'un autre pays, action d'origine inhumaine, qui viole le droit des gens sacré entre toutes les nations. »

Le jugement qui condamnait le héros de notre récit ordonnait aussi la confiscation de ses biens et le rasement de sa demeure.

Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, sa maison, qui était située près la commanderie de Saint-Jean-le-Vieux, fut donnée à sac et pillage au peuple d'Avignon qui, en moins de deux heures, la démolit et la rasa comme s'il n'en avait jamais existé. L'acharnement apporté à la démolition fut tel qu'une poutre, imprudement détachée, tua une femme et un enfant en s'abattant.

Sur l'emplacement de cette maison fut établie une place que l'on nomme place Pie, du nom du pape régnant. Ce fut le dernier hommage rendu par la ville à ce pontife, Pie IV, qui mourut en décembre de la même année.

Achard nous apprend que la place fut bénite en grande pompe et au bruit du canon, le 30 janvier 1563, par le vice-légat, Mgr Laurent Linzi, évêque de Formo. On scella dans les fondements d'une colonne qui devait y être élevée des médailles d'or et d'argent au coin de Sa Sainteté et une inscription relative à la circonstance. Cette inscription portait les armes du pape, du légat, du vice-légat, de Serbelloni, de l'archevêque Mgr Bossut, plus tard cardinal et celles de la ville. La colonne devait supporter une vaste toiture abritant un marché couvert au dessus duquel on placerait le *sextier* ou grenier public [1]. — Après

1 La halle ou marché ne fut élevée qu'en 1762 sur les plans de M. Franck, architecte.

Digitized by Google

1790 et jusqu'à la Restauration, la place porta le nom de place d'Armes et n'a repris son appellation primitive qu'en 1843. --

Avignon se montra reconnaissante envers Serbelloni, comme d'un service immense, de l'avoir préservée de l'invasion étrangère. Elle fit frapper en son honneur une plaque commémorative portant sur une face ses armes et, au revers, la Ville d'Avignon avec cette légende : *Reip. Avenio. salvator et liberator*. Le général partit avec sa femme, Françoise de Malespina, le 18 décembre 1564, après avoir pris congé des États, emportant les regrets de tous et allant combattre les Turcs. Le pape lui avait donné la baronnie de Mornas. Il mourut en 1566.

On ne dit pas que Jean Perrinet Parpaille ait eu des enfants. Mais, en 1595, une branche de la famille noble des Thieuloy, de Beaucaire, ajouta son nom à son nom patronymique, sans doute par suite d'une alliance.

Baron Marc de Vissac.

Digitized by Google

APPENDICE.

NOTE A.

La Chapelle et le Tombeau de Parpaille.

La chapelle de Parpaille est la quatrième à gauche en pénétrant dans l'église Saint-Pierre par le grand portail. La petite porte qui s'ouvre sur le cloître Saint-Pierre y donne directement accès. Elle est aujourd'hui placée sous le vocable des *Ames du Purgatoire*.

Dans cette chapelle, se trouve adossé au mur un monument, une sorte de retable composée de trois niches renfermant les statues de saint Pierre, de saint André et du Sauveur du monde. Les niches reposent sur un soubassement orné d'un bas-relief Renaissance, représentant la *Cène* d'après Léonard de Vinci. Ce bas-relief est un morceau merveilleux, sans nom d'auteur, mais que l'on attribue avec raison à l'habile ciseau du sculpteur Imbert Boachon, l'auteur du retable des Doni à Saint-Agricol.

Ce monument est-il, comme le veut la tradition populaire, le tombeau ou ce qui reste du tombeau de la famille Parpaille ?

Oui, dit un peu confusément M. G. Bayle, dans une notice historique sur l'église Saint-Pierre, parue en 1897 ; mais, ajoute-t-il, le mausolée a été tellement remanié et rapiécé, qu'on ne distingue plus le vieux du neuf, et que, seule, la Cène d'après Vinci appartient d'une façon indiscutable à l'œuvre primitive.

Bayle invoque en faveur de son opinion la description du tombeau faite par un chroniqueur Jean Morelli, qui vivait au milieu du XVI[e] siècle, dans son manuscrit conservé à la bibliothèque d'Avignon. Il convient toutefois qu'il n'avait rien retrouvé à ce sujet dans les actes nombreux déposés aux minutes de M[e] Gauthier, notaire ordinaire des Parpaille à Avignon.

Cette assertion, à laquelle l'autorité de Morelli donnait un grand poids, se trouvait en contradiction formelle avec une note faisant partie de la collection du marquis de Cambis-Velleron, existant aux mêmes archives municipales d'Avignon (Biblioth. Calvet, ms. 4.385, folios 293 à 296), qui décrit de la manière suivante le tombeau de Parpaillle :

« On voit encore aujourd'hui ce mausolée avec ses armes au-dessus, près de « la sacristie. Elles sont en deux endroits, gravées sur la pierre, d'*azur au lion « de gueules*. Ensuite on voit trois statues debout de pierre blanche, d'environ « trois pieds de haut, qui représentent Saint Pierre avec ses clefs, Saint Paul « avec son épée, et Saint André, apôtre, avec sa croix. Saint André tient en « outre un rouleau sur lequel sont écrits ces mots : *Suscipe discipulum*. A leurs « pieds sont deux chanoines — (Barjavel en indique trois) — à genoux, revêtus

Digitized by Google

« de leur aumusse et de leur surplis, qui prient le Seigneur pour le défunt dont « le squelette est étendu, très bien représenté, sans barbe. Et on lit en gothique « ces deux vers latins :

« Quisquis ades, tu morte cades : sta, respice, plora ;
« Sum quod eris, modicum cineris, pro me, præcor, ora. »

Comme on le voit, pas la moindre allusion au retable.

Mais voici qu'un autre critique d'art entre en scène. Dans le journal « *le Mistral* » des 9, 16, 23 février, 2, 16, 30 mars, 20 et 27 avril 1898, parait toute une série d'articles entreprenant la réfutation énergique, acerbe même, de la thèse historique soutenue par M. Bayle. Ces articles étaient signés du pseudonyme de *Squale*, et mordaient en effet comme une dent de requin.

M. Bayle, disaient-ils en substance, arrive en face du retable de Saint-Pierre avec une description de tombeau, comme un homme qui visiterait le palais des Papes sur un plan du château de Tarascon. Il est absolument désorienté et ce n'est pas surprenant car le monument de Saint-Pierre n'est pas le tombeau de Parpaille, ce n'est même pas un tombeau, mais simplement les reliefs de l'autel élevé par Imbert Boachon dans la chapelle des Parpaille.

Si le chroniqueur Morelli avait affirmé dans son manuscrit que le bas-relief de la Cène faisait partie du tombeau, l'affirmation serait en effet concluante, mais il n'en est rien. M. Bayle n'a pu consulter à la bibliothèque d'Avignon le manuscrit de Morelli qui ne s'y trouve pas, mais simplement le texte du chanoine de Véras (folio 69) et dans ce texte, il a même, par inadvertance, intercalé le passage qu'il cite et qui n'y figure pas. Dès lors, il est tout naturel que M. Bayle ne retrouve dans le monument actuel rien de ce qui ne s'est jamais trouvé dans le tombeau.

Le savant jurisconsulte Perrinet Parpaille avait obtenu, comme d'autres personnages importants d'Avignon, la concession d'une chapelle dans son église paroissiale. Cette concession lui donnait le droit de sépulture mais lui imposait par contre la charge d'entretenir la chapelle. Il s'acquitta consciencieusement de ce devoir. Il la fit même réédifier à neuf et il traita avec Imbert Boachon pour y sculpter un autel et un retable.

Vainement M. Bayle a-t-il fouillé les archives de Me Gauthier pour y découvrir la trace d'un traité quelconque. Ses investigations ne pouvaient aboutir, car le contrat fut passé le 29 octobre 1624, non devant Me Gauthier, mais dans l'étude de Me Marcelin Borgini.

Aux termes du contrat, Boachon s'engageait à travailler et à livrer avant la Noël « le retable de la autel » et la porte de la sacristie sculptés, non en pierre de Pernes ou de Velleron comme le reste. La Cène de N.-S. serait placée au-dessus de l'autel, et plus haut, trois statues de la Vierge tenant l'Enfant, de Saint Roch et de Saint Sébastien et tous les ornements accessoires. Le prix stipulé consistait en 50 écus d'or, 2 tonneaux de vin à la mesure d'Avignon, et 2 petites charges de blé à la mesure du Comtat. (Archives départ. de Vaucluse, fonds Pons nos 9, 32, 551, 557 et 560.)

Il a donc existé dans la chapelle des Parpaille, conclut *Squale*, deux monuments distincts : un *tombeau*, qui a complètement disparu, vraisemblablement à l'époque de la Révolution, et un *retable*, plusieurs fois déplacé, qui a perdu, dans ces déplacements, son autel et ses statues, remplacées plus tard par des statues sans valeur artistique, mais qui a gardé son admirable bas-relief.

Digitized by Google

Le tombeau fut l'œuvre de Perrinet Parpaille lui-même, et non de son fils ou de sa famille, ainsi que l'ont avancé quelques auteurs. J'en trouve la preuve dans son testament, reçu le 24 janvier 1534 par Me Louis Gauthier. Il y est dit en effet : « *Deinde vero ipse dominus testator elegit corpori, sive cadaveri suo, sepulturam eclesiasticam videlicet in eclesia collegiali Sancti Petri Avenionensis, parrochia sua et in sua capella sub honore et titulo Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis constructa* ET IN TUMULO IN EADEM PRO SE ET SUIS CONSTRUCTO. »

Les historiens ne mentionnent pas la date de la mort de Perrinet Parpaille, 1er du nom. Cette date doit forcément se placer entre le 24 janvier 1534, jour de son testament et le 2 mars de la même année, car l'immatriculation de son fils Jean à l'Université d'Avignon, qui eut lieu ce jour-là, porte la mention : « QUONDAM FILIUS *Pernelli Parpaille.* »

NOTE B.

Silhouettes de Montbrun, de Mouvans et du baron des Adrets

CHARLES DE PODIO OU DE PUY-MONTBRUN naquit à Montbrun sur le versant oriental du Ventoux, vers l'année 1530. Il combattait en Italie, dans les armées du roi, quand il apprit qu'une de ses sœurs, devenue calviniste, était partie pour la Suisse. Il court à Genève, bien résolu à la tuer plutôt que de la voir persévérer dans son apostasie. Il la cherche en vain ; mais les prêches auxquels il assiste, dans l'espoir de l'y rencontrer, modifient sa résolution. Il abjure à son tour, revient en Dauphiné et contraint tous ses vassaux à abandonner la messe. Dès lors, il devient un des principaux chefs du parti de la Réforme. Il enrégimente une troupe de partisans, quitte son château que les catholiques ont envahi et s'abat sur la contrée.

Il offre ses services au baron des Adrets, avec lequel il se trouve au siège de Saint-Marcellin et à la reprise de Grenoble. Mais, après quelques échecs que lui font subir dans le Comtat le comte de Sommerive et le comte de Suze, il arrive à Valence en 1563 et arrête lui-même son chef, le baron des Adrets, soupçonné de vouloir trahir les réformés pour faire sa paix avec le roi.

Durant douze années consécutives, de 1563 à 1575, on le rencontre sur tous les champs de bataille, en Guyenne, en Languedoc, à Jarnac, à Montcontours, en Dauphiné, en Provence, dans le Comtat, ne prenant quelques instants de repos que lors des édits de pacification. Après la St-Barthélemy, son ardeur guerrière redouble. Il se distingue devant Montélimar, aux sièges de Livron et de Die. Blessé enfin dans une dernière rencontre avec l'armée royale, il est fait prisonnier, conduit à Grenoble et condamné par le Parlement comme coupable du crime de lèse-majesté.

Il fut décapité le 13 août 1575. Son nom figure dans le martyrologe protestant.

Digitized by Google

Paul Richieu de Mouvans dit le capitaine Paulon était né à Draguignan. Après avoir fait de nombreuses et brillantes campagnes dans les troupes de Sa Majesté, il se fixa, vers 1568, à Castellane, avec son frère qui avait embrassé la religion réformée.

Les catholiques du pays assaillirent ce dernier, l'arrêtèrent à Cette, où le Parlement de Provence le décréta de prise de corps et le laissa écharper par la populace.

Paul jura de venger ce meurtre demeuré impuni. Il abjura à son tour le catholicisme, se mit à la tête des contingents huguenots de la contrée et commença à dévaster la Haute Provence. Il brûle le couvent des Célestins de Castellane, saccage Digne, Senez et Sisteron, tente vainement de forcer les villes d'Aix et d Arles, se présente devant Orange et s'avance même jusqu'à Villeneuve-lez-Avignon, où il pille le monastère de Saint-André.

Remontant le Rhône, il s'unit ensuite à Montbrun, pour déjouer les projets de leur ancien chef, le baron des Adrets, qui rêvait de livrer Valence et Romans au duc de Nemours.

En 1567, Mouvans s'empare de Vienne, et, durant quarante jours, il se livre à des exactions de toute nature et défait l'armée royale à Saint-Marcellin.

Après l'édit de pacification, il va grossir avec ses cinq cents hommes l'armée des princes en Guyenne, puis en Bourbonnais ; mais, trop présomptueux pour être prudent, il s'engage si avant dans la mêlée au combat de Messignac, le 25 octobre 1568, qu'il est tué presque à bout portant par une arquebusade.

* * *

François de Beaumont, (baron des Adrets) est connu dans nos contrées comme le chef le plus cruel des calvinistes, durant les guerres de religion, au cours du XVI^me^ siècle. Ses instincts féroces, sa joie de carnage, l'ingéniosité des supplices qu'il inventait pour torturer ses prisonniers, auxquels jamais il ne fit grâce, lui ont laissé le renom d'un fauve altéré de sang ; l'amiral Coligny l'appelait « un lion déchaîné », et le prince de Condé en rougissait pour son parti.

Né en Dauphiné en 1513, il figurait dans les rangs de l'armée royale, lorsqu'il fut victime d'un passe-droit qui le jeta bouillant de colère dans les rangs des révoltés. Il se déclara calviniste, et à la tête d'une bande à laquelle il promettait sac et pillage, il devint la terreur du Lyonnais, du Forez, du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence et bientôt du Comtat.

Il serait trop long d'énumérer les sinistres trophées qu'il remporta durant sa course vagabonde à travers le centre et le sud-ouest de la France. Pas une bourgade par lui traversée n'échappa au massacre et à la dévastation. Montbrison, Pierrelate, Mornas, Valréas, Bollène et Visan frémissent encore d'horreur au souvenir de son passage.

Battu sur les bords de l'Ouvèze, obligé de lever le siège de Carpentras, impuissant à reconquérir Orange, il se venge sur Védènes, Saint-Saturnin, Gadagne, le Thor, Caumont, qu'il saccage, et où ses partisans multiplient les viols et les meurtres. Il fait loger son cheval dans l'église de Cavaillon ; il s'empare de Sorgues, démolit son couvent bâti par Urbain V, ainsi que le couvent des Célestins et le caveau des cardinaux de Clermont et des Ursins. Maubec, Robion, Goult, Cabrières, Lagnes, nagent dans une traînée de sang.

Digitized by Google

Las, mais non repu, des Adrets remonte en Dauphiné. Il était à Valence en 1563 quand le prince de Condé s'avisa de lui adresser de blessants reproches. Il n'en fallait pas tant pour susceptibiliser son amour-propre. Le terrible chef huguenot entre alors secrètement en négociation avec l'armée royale. Ce qu'il a fait, il peut le défaire, que lui importe une seconde abjuration s'il peut laver dans le sang l'injure qui lui a été faite !

Ce fut à ce moment que des Adrets, devenu suspect à son tour, fut arrêté par Mouvans et Montbrun. Il fut conduit dans les prisons de Nîmes et il aurait péri si l'édit de pacification de cette même année ne l'eût rendu à la liberté.

Quelques temps il combattit dans l'armée royale contre les huguenots, mais, méprisé par ses camarades, déconsidéré et suspect, il dut quitter le service militaire et se confiner dans une retraite obscure.

Cet homme coupable de tous les crimes mourut tranquillement de vieillesse — ô dérision de la destinée ! — à la Frète, dans le Grésivaudan, en 1586, à l'âge de 73 ans.

Note C.

L'Université d'Avignon.

L'Université d'Avignon fut fondée en 1303, par le pape Boniface VIII. Elle fut dissoute le 8 décembre 1791.

Elle comprenait trois facultés : le droit civil et le droit canon, la médecine, les arts libéraux.

Aux termes des statuts originaires, le président ou primicier devait être élu chaque année en assemblée générale tenue le lundi de la Pentecôte, sous la présidence de l'archevêque, chancelier de droit de l'Université ; mais l'assemblée ne se composait que des docteurs agrégés. Les statuts, modifiés en 1507, adjoignirent aux membres composant l'assemblée électorale quatre docteurs en théologie et un représentant de chacun des quatre Ordres mendiants établis en ville. La réunion avait lieu au palais archiépiscopal, à l'église Saint-Didier et au besoin « en aultre lieu ». Le primicier devait être choisi une année parmi les docteurs *agentes*, et l'année suivante, parmi les docteurs ***non agentes***.

Nous relevons sur le registre de l'Université les mentions suivantes :

Balthazar Merulli, Alias Parpaille, docteur en 1431, assesseur en 1446.

Perinet Parpaille, docteur en 1502, primicier en 1513, assesseur en 1506 et 1520.

Jean-Perinet Parpaille, docteur en 1539, primicier en 1561. Cette année-là, il n'y eut pas de réception de docteurs.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS.

Bibliothèque Calvet. — *Collection Massillan*, ms. 2393, fol. 309 et s.
— *Collection Cambis-Velleron*, ms. 3485, fol. 293 à 296.
— *Collection Chambaud*, ms. 2562.
Archives départementales. — *Université*, D 36.
— *Fonds d'Avignon*, AA 42.

IMPRIMÉS.

Pithon-Curt. — *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*. Paris, 1750, t. IV, pp. 550 à 554.

Joseph de La Pise. — *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*. La Haye, 1640, pp. 278 à 299.

Louis de Pérussis. — *Discours des guerres de la comté de Vénaiscin et de la Prouvence*. Avignon, Pierre Roux, 1563.

Père Justin. — *Histoire des guerres excitées dans le comté Venaissin et dans les environs par les Calvinistes du XVI^e^ siècle*. Carpentras, Quenin, 1782.

Barjavel. — *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*. Carpentras, 1841.

Paul Achard. — *Dictionnaire historique des rues et places d'Avignon*. Avignon, Seguin, 1857.

G. Bayle. — *Notes historiques sur l'église Saint-Pierre*. Avignon, Seguin, 1897.

Squale. — *Critiques et rectifications au précédent ouvrage*. Articles parus dans le *Mistral* des mois de février, mars et avril 1898.

Comte de Pontbriand. — *Histoire de la Principauté d'Orange*.

N.... — *Précis de l'Histoire d'Avignon*. Avignon, 1852, t. II, pp. 37 et 38.

Joseph Guérin. *Panorama d'Avignon et de Vaucluse*. Avignon, 1829.

Chaillot. — *Les Œuvres d'art dans les églises d'Avignon*. Avignon, Seguin, 1894.

A. Penjon. — *Avignon, la Ville et le Palais des Papes*, 3^me^ édit. Avignon.

Digitized by Google

UN GENTILHOMME AVIGNONAIS AU XVI^me^ SIÈCLE.

François-Dragonet de Fogasses

SEIGNEUR DE LA BASTIE

(1536-1599)

(Suite.)

III.

Dans l'intention de Conti, son mariage ne devait pas le priver des services de son ancien gouverneur. La princesse, de son côté, reconnaissante de la part qu'il avait prise à la conclusion de son mariage, paraissait disposée à recourir en toutes circonstances à son expérience et à son habileté ; elle réclame sans cesse sa présence, pour aplanir les difficultés qui se présentent, — en grand nombre, s'il faut en croire ses lettres. « Je ne vous puis, dit-elle [1], mander par cette lettre ce que je désirerais bien, m'étant trouvée si mal tous ces jours passés et encore aujourd'hui que je n'en puis plus. Si est-ce que cela ne m'en gardera pas de vous prier de toute mon affection de vous en venir ici le plus tôt que vous pourrez, car votre présence nous est en ce lieu extrêmement nécessaire. Je vous en prie et reprie encore une fois. Je remets au sieur de la Barthelasse [2], à vous dire beaucoup de choses que je ne puis vous écrire à cause de mon indisposition. Je vous assure avec vérité qu'il fait avec monsieur mon mari si bien son devoir, qu'il n'est possible de plus ; sans lui nous eussions bien eu des affaires. » Le lendemain, nouvelle lettre : « Pour commencer, je vous dirai que mon dit seigneur [3] se porte fort bien, est en ce lieu si content, encore qu'il ne le mérite, qu'il n'est possible de plus ; de moi, je suis, comme vous m'avez laissée, quelquefois un peu malade. Je me réjouis tant que je puis, voyant en ce lieu les deux choses du monde que j'aime et dois le

1. 9 avril 1582.
2 Joseph de Fogasses, fils de François, et neveu de François-Dragonet.
3. Son mari.

Digitized by Google

plus aimer. Nous n'avons point faute de compagnies et en avons à rechange, il n'y manque plus que la vôtre que j'y désire bien fort, et sommes de promesse au temps que vous m'avez promis, et vous prie de tout mon cœur croire que vous ne viendrez jamais en lieu où vous ayez plus de puissance, et là où l'on vous voie de meilleur cœur. » Plus souffrante, le 11 avril, elle lui fait écrire par un secrétaire, pour lui donner des instructions sur la vente des biens de Piémont au duc de Savoie. Elle lui écrit de nouveau le 15, pour l'avertir de son départ de Bonnétable[1] pour Lucé[2]. » Je vous dirais volontiers, ajoute-t-elle, que faisant état, comme vous dites dans une lettre de Madame de Lucé, ma mère, qu'elle m'a montrée, que vous en venez dire adieu pour vous en aller en Provence, qu'il n'y a saison pire pour aller à son ménage et se marier que l'été. Je me persuade que vous recevrez mon conseil... L'on dit que vous allez marier. Si pouvez venir jusques ici, j'ai un livre qui vous en gardera, car il dit extrêmement mal des femmes. »

Fogasses ne se pressait pas de venir. Il avait, non sans raison, jugé que le mariage de Conti devait, malgré tout, diminuer son influence, et, d'avance, il avait essayé de prendre ses mesures en conséquence. Il avait obtenu, le 10 octobre 1581, un brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi[3], ce qui ne l'empêchait pas d'être presque continuellement auprès de « Monsieur de Rouen », ainsi qu'on appelait alors le futur cardinal de Vendôme[4], et de rester en très bons termes avec le cardinal de Bourbon. Conti, d'ailleurs, ne se pressait pas de témoigner à ses anciens serviteurs sa reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus ; de là, chez Fogasses en particulier, un certain mécontentement. Peut-être aussi, la quarantaine largement franchie, éprouvait-il le désir de se créer un foyer dans son pays d'origine. « Je me veux réjouir avec vous, lui écrit-on quelques mois plus tard[5], du bon temps que prenez en cette belle et délicieuse ville[6], et pour le comble de vos félicités, l'on dit ici que vous êtes marié ; il me semble que toutes ces considérations sont suffisantes pour vous faire oublier le regret qu'avez eu du peu de reconnaissance

1. Sarthe, 23 kil. S. de Mamers.

2. Maintenant Grand-Lucé ; Sarthe, 25 kil., S.-O. de Saint-Calais ; baronnie par lettres d'août 1539.

3. *Somm. Aff. pers.* Il en avait déjà obtenu un semblable le 12 mai 1577 (*Id.*).

4. Lettres de la princesse de Conti, 9 et 10 avril 1582.

5. 10 octobre 1582 ; lettre signée d'un monogramme ; au dos « de mademoiselle de Puiboulhant » (Rosemonde de Moussy, demoiselle du Puy-Bouillant ?).

6. Avignon, où il était depuis le 5 juin 1582.

Digitized by Google

de vos services passés. Je crois qu'il y a quelque sympathie entre vous et moi, car si vous êtes parti mal content de votre maître, je la suis encore plus de ma maîtresse ! »

On comprend maintenant pourquoi Fogasses ne suivit pas les bons conseils — peut-être un peu intéressés — de la princesse de Conti ; celle-ci s'aperçut vite qu'ils étaient inutiles, et après lui avoir amicalement reproché de n'être pas venu faire les honneurs de Lucé au cardinal, elle lui promit de prier Dieu « vous donner à ce voyage, que vous avez si grande envie de faire, une belle femme[1]. » Le 2 mai, il s'était fait nommer par le cardinal viguier d'Avignon ; le 1er juin, il obtint du roi le don des droits de lods des seigneureries de Borts et Mimars en Languedoc ; le 23 juin, il « fut reçu viguier par le conseil d'Avignon[2]. Deux mois plus tard, moyennant 8.300 livres, il devenait seigneur de la Bastie[3]. Enfin, le 2 novembre, il signait son contrat de mariage.

« Par devant égrège et spectable maitre Jean Calvet, docteur ès droits, juge de la cour Saint-Pierre d'Avignon, fut passé contrat de mariage entre magnifique seigneur François Dragonet de Fogasses, seigneur de la Bastie des Reynauds au comté de Venisse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, viguier de la cité d'Avignon, d'une part, et damoiselle Françoise de Cambis, fille de messire Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, chevalier de l'ordre de Notre S. P. le Pape et de l'ordre du roi, et de Madame Françoise de Clerici[4]. »

La maison de Cambis avait donné des gonfaloniers à Florence. Compromis par son alliance avec Marie de Pazzi, Luc de Cambis abandonna sa patrie et vint avec sa famille s'établir en Avignon. Son petit fils, Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, qui allait devenir le beau-père de François Dragonet, ne s'était marié qu'en 1555. Françoise de Cambis était donc de vingt ans au moins plus jeune que son fiancé[5]. Elle reçut en dot quatre mille écus d'or au soleil, plus cent cinquante écus de bagues. M. de la Bastie lui promit huit cent écus « d'augment » de dot, deux cents livres de pension viduelle, et une maison meublée, ou cent écus de pension, sans maison, à son choix ; il lui donna en outre cinq cents écus de bagues et de joyaux, dont le détail nous a été

1. 8 mai 1582.
2. *Somm. Aff. pers.* — *Inventaire.*
3. Pour tout ce qui concerne l'acquisition de la Bastie, v. plus loin.
4. *Somm. Aff. pers.*. — V. Musée-Calvet, ms. 3279. — Contrat passé chez C. Tache, notaire d'Avignon.
5. *Généalogie.*

Digitized by Google

conservé[1]. Le mariage fut célébré par le chanoine François Gibre, curé de la paroisse Saint-Geniès, et les épousailles eurent lieu le lendemain au monastère de Sainte-Claire. Cinquante personnes environ furent conviées aux noces : « M. le Collégat, M. le Général et son fils ; six de la maison d'Orsan, M. de Lauris, M. de Graveson ; trois de la maison de Pérussis, M^lle de Pomponio, M. de Valobres, M. de Pelegrin, sa mère, M. de la Baume, sa fille, M^me d'Oise, M^lle de Tuille, M. d'Aubres, son fils, M. de Brissac, sa femme ; cinq de la maison de Crillon, M. de Saint-Sauveur, M. des Issarts et sa femme, M. de Cheissan, sa femme, M. de Reauville, sa femme, M. Claretis, sa femme, M. l'archidiacre, M^me Merle, M. de Fortia et sa femme[2]. »

Le jeune ménage s'établit rue Dorée, dans une maison louée pour trois ans à M^me Merle, moyennant 24 écus sols par an[3]. — Ajoutons qu'à l'occasion de ce mariage, le prince de Conti donna à son ancien gouverneur un très beau carrosse[4], et que l'archevêque de Rouen, Charles de Bourbon, lui écrivit une lettre qui est malheureusement perdue[5].

Son mariage, sa charge de viguier, le soin de ses affaires à la Bastie, les paiements à effectuer, les reconnaissances à recevoir, rien de tout cela ne retint longtemps à Avignon le nouveau seigneur de la Bastie. Dès le mois de janvier, il est à la cour, où sa femme lui adresse une lettre « sur ses affaires, pleine d'une entière confiance[6]. » En même temps, les Conti réclament son concours pour l'interminable affaire du partage des biens du prince de Condé. « Vous savez, lui écrit la princesse[7], qu'à l'un et à l'autre vous nous avez toujours servi de père, qui me fera vous prier de toute affection qu'à cette occasion qui se présente vous vouliez plus que jamais nous faire paraître que vous êtes tel, en faisant pour nos partages comme vous feriez pour vous-même, car d'en disposer nous ne le ferons point autrement que d'en faire tout ce que vous direz et aviserez. C'est pourquoi mon dit seigneur mon mari et moi vous supplions croire que nous tiendrons comme pour fait tout ce que vous en ferez, nous remettant en vous de tout... Je vous prie venir le plus tôt que

1. P. J. XXI.
2. *Somm. Aff. pers.*
3. *Id.*
4. *Généalogie.*
5. *Somm. Aff. pers.*
6. Le 16 janvier (*Somm., Aff. pers.*). Cette lettre est perdue.
7. 15 janvier 1583.

Digitized by Google

vous pourrez... Il (Conti) s'est bien réjoui quand il a vu la lettre que vous m'avez écrite, il a bien envie de la Ferté[1], s'il était possible de l'avoir de ce que nous aurons là ou ailleurs. Vous y aurez tant de puissance que vous le pourrez réputer comme à vous-même. » La circonstance est grave, car le prince lui-même met la main à la plume ; sa femme fait ressortir l'importance de ce geste : « Mon dit seigneur mon mari vous a voulu faire ce mot de sa main, et croyez que cela est venu de lui et d'extrême bonne volonté. J'étais dans la salle avec tout plein de gentilshommes et dames : il m'a pris par la main, et m'a dit qu'il vous voulait écrire, et qu'il vous aimait plus que jamais. Quant à moi, je suis tant à vous que vous ne vous en sauriez plus défaire.» — En post-scriptum, le prince écrit ce mot, assez bref pour que l'on puisse supposer que son extrême bonne volonté n'a pas été de longue durée : « Mons' de Fogasses, je vous prie bien fort avoir pour recommandée l'affaire de mon partage, afin qu'il soit bientôt fini, aussitôt me venir voir, de quoi je serai bien fort aise. Tout ce que j'aurai jamais sera à votre commandement, et moi aussi qui suis tout à vous. »

Flatté ou touché, peut-être les deux ensemble, M. de la Bastie se mit à l'œuvre : « Monsieur mon mari et moi vous remercions bien affectueusement de la souvenance qu'avez de nous, lui écrit la princesse[2], et de la peine qu'avez prise en nos affaires, qui à ce que je vois prennent bon chemin..... Nous nous réjouissons bien fort de l'espérance que nous donnez de votre venue, vous y serez le mieux que très bien venu, et [y] aurez, et à tout ce qui est à nous, autant de puissance qu'en votre maison même. » — Déjà ils s'étaient revus à Gaillon, où Conti, « ayant égard aux bons, longs et agréables services » de son ancien gouverneur, lui avait fait don de deux mille écus d'or, à prendre sur les sommes encore dues par le roi[3]. Ce don, qui valut à Fogasses plus d'ennuis que de profits, avait surtout pour but de l'encourager à continuer à servir le prince en toutes choses. Venez, dit la princesse, « le plus tôt que vous pourrez, car nous voulons un peu renouveler notre état, à quoi nous n'avons voulu toucher jusqu'à ce que vous y fussiez, et aussi pour regarder à toutes nos autres affaires, que nous désirons qui passent devant vous[4]. »

1. La Ferté-sous-Jouarre.
2. De Bonnétable, le jour de Pâques 1583.
3. Lettres patentes du 18 mars 1583.
4. 15 avril 1583.

Digitized by Google

Fogasses alla sans doute prendre congé des Conti, mais sans prolonger son séjour, car, dans le courant de juillet, nous le retrouvons dans le midi[1]; au mois de novembre, il y recevait, du cardinal de Bourbon, une lettre « datée de Saint-Germain-en-Laye,. où est faite mention d'une procure du dit seigneur cardinal, envoyée au dit s[r] de Fogasses, à M. de Saint-Sauveur et à M. de Labeau, pour quelques siennes affaires en Avignon[2]. » Déjà Conti l'y avait chargé d'une importante mission. « J'ai reçu un bien grand plaisir d'entendre de vos nouvelles, lui écrivit-il[3], ...vous remerciant d'avoir fait mes recommandations à Monsieur le cardinal d'Armagnac, et lui avoir rafraîchi la mémoire du cheval d'Espagne qu'il m'a donné. Vous savez comme je l'aime, et combien je suis curieux d'en avoir de beaux, et pour cette occasion, s'il lui plaisait accroître ses libéralités en mon endroit de quelqu'autre, je ne mettrais moins de peine à le conserver que le premier. » Et, dans son naïf égoïsme, le prince ajoutait de sa main : « Monsieur de Fougasse, vous êtes si empêché à votre ménage que ne vous souvenez plus de vos amis. Je vous en fais reproche. »

Le reproche était bien peu mérité, car dès les premiers jours de janvier 1584, M. de la Bastie était de retour à Paris. Il y séjourna, nous dit-il[4], « avec deux valets et deux chevaux, plus de quatre mois, ... pour les affaires de Monseigneur le prince, depuis le 5 janvier 1584 jusqu'au mois de juillet[5] que je suis parti. » Son arrivée remplit de joie la princesse. « J'ai autant de plaisir, lui écrit-elle[6], que de choses qu'il m'arriva il y a long-temps, pour être assurée qu'en lieu où vous serez, nos ennemis n'auront cet avantage de nous pouvoir faire déplaisir, comme ils s'essaient tous les jours.... A la fin, si vous ne tenez nous et nos affaires un peu à main, et que ne les preniez à main, nous sommes tous perdus. Je vous supplie que nous n'ayons de tout obligation qu'à vous. » Conti est, à ce moment, en froid avec son oncle et son frère, les deux cardinaux, parce qu'il ne veut pas donner la lieutenance de sa compagnie de gens d'armes à leur candidat ; le roi lui a écrit une lettre. Comment répondre à l'un ?

1. *Livre de raison.* — *Somm. Aff. pers.*
2. *Somm. Aff. pers.* — Cette lettre est perdue.
3. Bonnétable, 13 septembre 1583.
4. Compte avec le prince de Conti. — Arch. des Issarts.
5. Juillet remplace mai, qui a été biffé ; il faudrait donc lire six mois et non quatre.
6. Janvier 1584.

Digitized by Google

Comment écrire à l'autre et se réconcilier avec lui ? C'est Fogasses qui est appelé à résoudre ces graves questions ? « Le roi a écrit une lettre à Monsieur mon mari, « decoy » je vous envoie la copie. Je vous supplie me mander comme il faudrait répondre, et me le mander le plus tôt que vous pourrez, et surtout, pour l'honneur de Dieu, ne la montrez à personne, car j'aimerais autant mourir que l'on le sût. S'il vous plaît aussi, vous me manderez comme il faut que monsieur mon mari écrive à monsieur le cardinal son frère, quand il lui voudra écrire. Vous voyez de la façon que je vous écris, c'est si librement que je n'en dirais pas plus à mon père propre; vous ne le trouverez pas mauvais, s'il vous plaît... Or, pour fin, je vous recommande tout, et vous désirons tant en ce lieu, monsieur mon mari et moi, que rien plus. Croyez que quand vous y serez, nous ne vous laisserons pas aller si aisément. Je vous supplie, venez le plus tôt que vous pourrez en ça, car vous avez son cœur plus [que] jamais. Il dit que sans vous il était désespéré à son partement, mais vous lui donnâtes courage et le réjouîtes bien[1]; il dit bien que vous êtes le meilleur jamais vraiment toujours[2] pour moi contre tout le monde. »

On sent la détresse de la pauvre princesse : « Je suis la plus tourmentée du monde de tout cela, avoue-t-elle, car je suis si malheureuse qu'ils se prennent à moi de tout.... Je vous supplie, monsieur de Fougasse, d'autant que vous nous aimez, me mander comme nous en devons faire, et nous départir de votre bon conseil bien au long, car croyez que j'en suis bien en peine. »

Ce n'est pas la seule affaire qui réclame le « bon conseil » et les bons soins de M. de la Bastie. Il faut aussi tâcher de vendre au duc de Savoie les terres de Piémont : « Vous ferez beaucoup pour nous, si, par votre moyen, nous pouvons venir à bonne fin de cette négociation, qui a été si mal menée depuis six ans, tant d'une part et d'autre, que je pense que nous ne nous sommes seulement jamais bien entendus. Vous savez combien cette affaire réussissant nous pourrait accommoder[3]. » Il s'agit de deux cent

1. Il y avait sans doute eu déjà une entrevue entre le prince et Fogasses, mais je n'en ai pas trouvé la trace ailleurs.

2. Probablement : « le meilleur [ami qu'il eut] jamais, [il est] vraiment toujours pour moi, etc. » — Cette lettre, fort longue, n'a pas été relue : « Excusez cette lettre mal faite, écrit J. de Coesmes, car je ne la saurais relire. » Des contestations avec certains gentilhommes du voisinage avaient affolé la pauvre princesse.

3. 25 mars 1584.

Digitized by Google

mille écus; aussi l'on envoie à Fogasses sur cette affaire une longue lettre ostensible, rédigée d'après ses indications, et accompagnée d'instructions confidentielles : « J'écris une lettre touchant l'ambassadeur de Savoie, toute telle que vous m'aviez mandé qu'elle était nécessaire. Madame de Lucé, ma mère, et moi l'avons bien revisitée....[1] » Mais elle craint que, cette fois encore, tout soit rompu après avoir été « tout résolu », ce qui, si on le savait, « n'apporterait que des moqueries et des brouilleries ». Aussi recommande-t-elle le secret le plus absolu : « Je vous supplie que cette affaire ne soit sue de personne que de ceux qui la doivent savoir.... Vous y gouvernerez, s'il vous plaît, comme vous verrez pour le meilleur.... Je vous supplie, parlez en bon escient à cet ambassadeur, autrement ils nous tiendront dix ans le bec en l'eau. »

Autre chose : « Depuis que vous êtes [parti], tous nos gentilshommes et presque tous nos gens se sont délibérés de vouloir être gendarmes ou archers de la compagnie, et y prévois bien de la confusion, si vous ne prenez la peine de venir jusques ici y faire un bon règlement[2]. » — Puis ce sont les affaires courantes, des broutilles, mais fort importantes dans l'ordinaire de la vie : « Je vous supplie, faites tant que nous puissions être assurés de notre pension, principalement pour ce quartier dernier de janvier, février et mars, car j'en fais état. » — Bouineau traite plusieurs affaires, l'une intéresse indirectement le frère de Conti : « Je ne voudrais pour rien fâcher Monsieur le cardinal de Vendôme, écrit Jeanne; vous m'en donnerez, s'il vous plaît, un petit mot de conseil, que j'attendrai. » — Ensuite ce sont les terres de Normandie : « Bien est-il venu deux ou trois marchands,... nous ne sommes pas trop loin de prix; je les ai tous remis après Pâques : j'espère, s'il vous plaît, que vous y serez.... Vous manderai le jour que se devra passer notre contrat de mes terres de Normandie[3]. » — « Vous me manderez, s'il vous plaît, de tout votre opinion, et le temps que vous pourrez être de retour, car je désire votre présence plus que chose du monde, pour nous être extrêmement nécessaire, car je pense que depuis votre partement nous n'avons eu que déplaisir.... Si d'appeler votre nom eût pu ôter toutes ces maladies et malices de beaucoup, je

1. 4 avril 1584.
2. 4 avril 1584.
3. *Id.*, et 25 mars précédent.

Digitized by Google

neussions (*sic*) peu eu de mal, car je vous y ai bien désiré... C'est à vous à nous conseiller et non à vous (*sic*), qui me fera finir pour vous assurer que tout ce qui est en notre puissance sera toujours en la vôtre d'aussi bonne volonté que je suis votre très affectionnée et parfaite amie[1]. » — « Encore que vous nous serviez beaucoup là[2], écrit-elle quelques jours plus tard[3], je vous désire fort ici, et monsieur mon mari, qui m'a demandé cent fois quand vous reviendrez, et que je vous envoyasse quérir ; s'il était possible de venir, vous nous obligeriez beaucoup. » Bref, Fogasses est l'homme indispensable.

Il fallait cependant qu'il retournât en Avignon. Entré au conseil de la ville à la fin de son année de viguier, il venait d'être élu premier consul (23 juin 1584). Vers le milieu de juillet, il partit pour remplir cette charge. « Durant l'exercice de son premier consulat, dit son petit-fils[4], on changea la forme des élections consulaires, qu'on faisait par sort, et on rangea les archives, de quoi l'on peut voir l'inscription en la tour d'icelles, en la maison commune d'Avignon. » Les délibérations du conseil d'Avignon nous permettent de compléter ce bref résumé. L'inventaire des archives, dont on fit quatre doubles, avait été, ainsi que l'inventaire des « écritures » de l'Etat et de la ville, rédigé par M. Henricy, secrétaire de la ville. Le conseil lui accorda 40 écus pour ce travail, sous la condition qu'il terminerait aussi l'inventaire des archives du Pont[5].

La question des élections était plus grave. « Sa Sainteté, informée de certains débats prêts à causer un scandale, arrivés à l'occasion de la dernière élection des consuls », avait donné ordre de les éviter a l'avenir. Il n'était pas facile, semble-t-il, d'éviter les « brigues ». Le conseil décida d'abord « de faire publier au prône des églises, dans tous les carrefours, ainsi qu'au premier conseil qui se tiendra pour l'élection des conseillers, la bulle du pape Pie IV qui défend les brigues sous peine d'excommunication, et en outre d'ordonner que ceux qui avaient accoutumé de porter leur billet écrit et plié, l'écriraient publiquement dans le conseil, et ensuite le remettraient à M. le viguier en présence des assistants, sans pouvoir en substituer un autre. » Ces mesu-

1. 8 avril 1584.
2. A la cour et auprès des deux cardinaux.
3. 12 avril 1584.
4. *Généalogie.*— Fogasses fut une seconde fois premier consul en 1589.
5. Sommaire des délibérations du conseil d'Avignon, 15 juin 1585.

Digitized by Google

res n'étaient sans doute pas suffisantes, car un peu plus tard, le conseil adoptait pour les élections un règlement nouveau et des plus compliqués[1]. Rappelons-en brièvement les principales dispositions : après la messe du Saint-Esprit, on dressera deux tables, l'une pour le viguier, l'autre à six pas en arrière. Une feuille de papier, sur celle ci, recevra les noms des personnes proposées pour candidats. Le secrétaire lira ensuite le statut et le règlement relatifs à l'élection des consuls, puis les noms des candidats. Cela fait, le greffier criminel, le secrétaire de la ville et un conseiller de chaque main désigné par le premier consul, prendront place à la première table ; sur la seconde, on placera le gobeau destiné à recevoir les « ballottes » (des fèves). Puis, les consuls, l'assesseur et les conseillers iront successivement déposer dans le gobeau leur ballotte blanche ou noire pour chaque candidat. « Aucun ne bougera de sa place pour aller à la table que celui qui l'a précédé ne soit revenu à la sienne. » On comptera ensuite les ballottes, et l'on procédera de même pour les autres consuls. Le secrétaire et le greffier proclameront ensuite le nombre de voix obtenu par chaque candidat ; s'il n'y en a qu'un ayant obtenu les deux tiers des voix, il sera élu ; s'il y en a plusieurs, on tirera au sort entre eux ; s'il n'y en avait pas du tout, ce serait celui qui aurait obtenu le plus de voix qui serait élu.

Ce règlement n'empêcha pas les élections suivantes d'être marquées par un vif incident. On proposa, conformément à une bulle qui n'avait jamais été appliquée, de garder en charge l'un des consuls sortants. De violentes protestations s'élevèrent dans l'assemblée, et sur les réclamations d'une grande partie de l'assistance, on procéda aux élections sans tenir compte de cette malencontreuse proposition[2].

Les élections ne sont pas seules à demander une réforme : les délibérations l'exigent plus impérieusement encore. Elles se font avec tant de précipitation et tant de bruit que le secrétaire et le notaire « ne les peuvent bien entendre » ; on décide donc « qu'à l'avenir les délibérations se prendront avec silence, qu'on en fera ensuite la lecture, et qu'elles seront signées par M. le viguier, par M^rs les consuls et assesseur, et par un conseiller de chaque main, autrement elles seront nulles. » Cette multiplicité de signatures parut presqu'aussitôt une complication fâcheuse : « On a trouvé

1. 7 mai 1585.
2. 22 juin 1585.

Digitized by Google

la chose très difficile. » On se contentera donc de la signature du secrétaire de la ville et du greffier criminel « qui assiste et écrit pour le prince », et l'on aura « un grand livre où le secrétaire rédigerait et mettrait au net les dites délibérations[1]. »

A peine arrivé à Avignon, Fogasses avait reçu de la princesse de Conti des lettres l'engageant à ne pas trop y prolonger son séjour : « Nous croyons d'aller à Paris à ce premier jour de l'an, où je vous avertis que seriez trop honnête homme si, en ce temps-là, vous y pouviez trouver, pour servir vos amis, qui y auront bien besoin de votre aide et bon conseil..., et vous prierai de toute mon affection de croire, en parfaite amie que je vous suis, que vous seriez beaucoup mieux ici pour vous et pour nous que vous n'êtes là, et si tous vos amis aiment votre bien, ils ne vous en doivent pas garder. Quant à moi, je vous en tourmenterai toujours, et vous supplie faire si bien vos affaires à cette fois qu'il ne vous y faille plus retourner. J'en dis autant à madame de Fougasse, votre femme, car sans elle l'on ne vous peut arrêter ; je lui baise les mains[2].... » Ce jour-là, Conti a failli écrire, mais au dernier moment, « l'on lui a donné un oiseau qu'il a voulu éprouver ! »

Fogasses ne vint pas au rendez-vous. Pour le décider, Conti eut recours à une autorité plus haute. Le 11 avril 1585, une lettre royale fut expédiée à M. de la Bastie[3] : « Monsieur de Fougasses, écrivait Henri III, désirant que vous soyez auprès de mon cousin le prince de Conti, pour avoir votre service aussi agréable qu'il a, à cette cause je vous fais ce mot de lettre, pour vous dire que je serai fort aise que le venez trouver et vous rendez près de lui, suppliant en cet endroit le Créateur, Monsieur de Fougasse, qu'il vous ait en sa sainte garde.— Écrit à Paris, le 11 avril 1585. HENRY, et plus bas, Bruslart. » — Fogasses ne pouvait répondre par un refus tout net à une pareille missive, mais il invoqua, pour retarder son voyage, les fonctions qu'il avait à remplir à Avignon ; sa réponse fut en somme assez évasive, et la princesse de Conti lui écrivit de nouveau pour le presser : « Nous ne pouvons rien faire de bon sans vous, ce me semble, qui est cause que je vous supplie de toute notre affection, de la part de monsieur mon mari et de la mienne, de vous en venir le plus tôt

1. Somm. des délibérations, 11 et 18 décembre 1584.
2. 20 août 1584.
3. *Généalogie.* — L'orig. est perdu.

Digitized by Google

que vous pourrez voir les deux personnes du monde qui vous aiment et estiment le plus. J'ai toujours tant connu de bon naturel en vous que je crois que ne nous refuserez cette très instante prière, que je vous en fais encore une fois.... Je vous prie que madame de Fougasse, votre femme, trouve ici mes bien affectionnées recommandations à ses bonnes grâces[1]. »

M. de la Bastie repartit donc pour la cour. Il reçut procuration de Conti et de son frère le cardinal de Vendôme, pour administrer les terres à eux attribuées dans le partage des biens de leurs parents[2] et, quelques mois plus tard, de Conti seul, pour passer en son nom avec Vendôme le partage de ces terres[3]. Entre temps, il avait rappelé au prince le don de deux mille écus qu'il lui avait fait trois ans plus tôt, et dont il n'était pas payé. « Le dit sieur prince a reconnu que de longtemps il est aud. sieur de Fougasses débiteur de ses dits services, sans qu'il en ait reçu aucun profit, ni même de la dite somme qu'en récompense d'iceux il lui a assignée dès le temps susdit, laquelle pour les grandes et urgentes affaires de Sa Majesté il ne pourra recevoir de longtemps : ne voulant le dit sieur prince que cependant elle lui soit sans aucune commodité, désirant, au contraire, qu'après un si long temps et de service et d'attente il en reçoive quelque profit », il lui constitua une pension annuelle de 500 livres, rachetable moyennant deux mille écus[4]. Fogasses n'en put malheureusement tirer beaucoup plus de « profit » que du don de 1583. — Les lettres patentes, par lesquelles le cardinal de Bourbon lui confirma le don d'une partie de ses droits sur l'héritage du cardinal d'Armagnac, ne lui rapportèrent rien non plus[5], mais il obtint de lui, sur la monnaie de Carpentras, une pension de 500 livres[6], qui lui fut régulièrement payée tant que dura la légation du cardinal. Même au point de vue de ses intérêts, son voyage à la cour n'avait donc pas été entièrement inutile.

1. 11 juin 1585. — Il est question dans cette lettre de deux lettres un peu antérieures adressées à Fogasses, l'une par la reine-mère, l'autre par Conti ; elles sont aujourd'hui perdues, ainsi qu'une lettre du cardinal de Vendôme, datée du 7 avril, et mentionnée dans le *Somm. Aff. pers.*

2. 12 et 14 septembre 1585, notaires Étienne Refou ou Reffoul, au Mans ; Mathieu Bontemps et M. Bruyère, au Châtelet de Paris.

3. Bonnétable, notaire Mathurin Desportes, 1er mars 1586.

4. Lucé, notaire Et. Reffoul, 28 janvier 1586.

5. Paris, 6 mai 1586.

6. 2 mai 1586, *Somm. Aff. pers.*

Digitized by Google

IV.

Au mois de mai 1586, Fogasses, muni d'un passeport du roi[1], d'un passeport du prince de Conti[2] et d'une lettre du cardinal de Vendôme[3] l'accréditant auprès du greffier du palais, repartit pour Avignon.

De ce jour commence la troisième période de son existence. Nous l'avons vu, dans la première, se consacrer à ses fonctions de soldat, de gouverneur et de courtisan ; dans la seconde, il partageait son temps entre la cour et « son ménage »; maintenant, il abandonne presque entièrement la cour, et son activité va surtout s'exercer dans Avignon et le Comtat.

D'abord, il eut à s'installer : ce n'était plus, en effet, dans la rue Dorée qu'il allait habiter. Françoise de Cambis l'avait entre temps quittée pour s'établir dans une petite maison appartenant à son père ; mais elle n'y demeura que peu de temps. « Le premier jour de mai 1586, écrit Fogasses[4], ma femme est sortie de la petite maison de Monsieur d'Orsan, mon beau-père, qui est près de Sainte-Claire, où elle avait demeuré quelques mois[5], pour venir demeurer à la grande maison de mon dit beau-père, qui est près du grand collège, pour le prix de 30 écus sols par an. L'on y a trouvé quelques coffres et autres meubles qui se tiennent contre la muraille, et n'y a eu point d'autre contrat entre nous. » Ce fut son domicile définitif ; mais en 1597 le loyer fut diminué de moitié, « ayant réduit le louage à 15 écus par an, parce que mon frère l'auditeur[6] tient la moitié de la maison[7]. »

Son installation faite, M. de la Bastie profita de son séjour pour régler définitivement quelques vieilles affaires. Le 19 août 1586, il paie trente-six écus à Jérôme du Laurens[8] pour reste et

1. Paris, 9 mai 1586.
2. Bonnétable, 13 mai 1586.
3. 15 mai 1586.
4. Grand livre de raison.
5. Depuis le mois de janvier précédent (*Somm. Aff. pers.*) ; Fogasses paya pour cela 6 écus de loyer.
6. Richard de Cambis, beau-frère de Fogasses, doyen des auditeurs de la Rote d'Avignon (*Généalogie*).
7. Grand livre de raison.
8. Comte es-droits, auditeur de la Rote (*Somm. Aff. pers.*).

Digitized by Google

entier paiement de ses droits sur l'héritage Louencit ; le 30 août, il passe un compte définitif avec Bernardin Bus, châtelain de Monteux[1], qu'il avait longtemps chargé, pendant son séjour à la cour, d'administrer ses affaires. — Le 19 novembre, il fit avec ses frères une fondation au couvent des Pères Prêcheurs : Louencit, dans son testament, avait légué vingt écus aux religieux de ce couvent, avec l'obligation de réciter, « après chacune vespres », certaines oraisons en l'honneur de la Sainte Vierge, et pour le repos de l'âme des morts « désignés au dit testament ». Les religieux refusèrent le legs « pour être la dite charge trop grande ». Les choses étaient jusqu'alors restées en l'état. Mais « ne voulant les dits sieurs de Fogasses frustrer l'intention du dit sieur Louencit », ils se décidèrent à offrir deux cents florins — soit quarante écus — aux religieux ; en échange de cette somme, égale au double du legs, ils imposèrent une « charge » sensiblement plus considérable : les religieux durent s'engager à dire chaque samedi une messe basse, accompagnée des oraisons indiquées, dans la chapelle du couvent dédiée à Notre-Dame du Chapelet, où Louencit était enterré. « Et sera dite la dite messe, depuis Pâques jusqu'à saint Michel, à neuf heures matin, et depuis saint Michel jusqu'à Pâques à dix heures précisément ; ou serait[2] qu'avant l'heure survint quelqu'un des dits sieurs de Fogasses, leurs femmes, enfants ou héritiers, auxquels cas [les religieux] seront tenus la dire par le premier requérant[3]. »

Il suffira de signaler la sauvegarde donnée le 26 novembre 1586 par Lesdiguières à M. de la Bastie, pour lui-même, pour sa famille et ses biens[4], et les bulles de viguier d'Avignon qui lui furent expédiées le 20 mai 1587 sur l'ordre du cardinal de Bourbon[5]. Notons aussi, avec son petit-fils[6], « que pendant le séjour que le dit sieur de la Bastie faisait en Avignon, il n'était pas inutile aux princes du sang royal de Bourbon, comme appert par lettres écrites » par les deux cardinaux, leurs protonotaires et leurs hommes d'affaires ; mais gardons-nous d'entrer dans le détail fastidieux des affaires princières, des lettres de change acceptées ou protestées, des poursuites engagées contre des débi-

1. B. Bus, frère de César, instituteur des clercs de la Doctrine chrétienne (Pithon-Curt). — Monteux, 5 kil. de Carpentras.
2. C'est-à-dire « dans le cas.... »
3. *Somm. Aff. pers.*
4. P. J , n° XXVI.
5. *Somm. Aff. pers.*
6. *Id.*

Digitized by Google

teurs récalcitrants, des réclamations des créanciers qui veulent rentrer dans leurs avances, des variations déplorables de la valeur des pignatelles[1] et de leur perte au change. Ce qu'il en ressort de plus intéressant, c'est que M. de la Bastie était en mauvais termes avec le vice-légat et archevêque d'Avignon, Dominique Grimaldi, que le cardinal de Bourbon leur écrivit pour les réconcilier[2], qu'il parut y avoir réussi, car Grimaldi écrivait à M. de la Bastie pour l'assurer de son « amitié inviolable » et « de la volonté et du désir » qu'il avait de le « servir en toutes les occasions[3] », — et qu'un an plus tard, Fogasses acceptait d'aller porter à Rome les plaintes d'Avignon contre le vice-légat.

« Le dit an 1588, sur les griefs que la ville d'Avignon prétendait recevoir des supérieurs italiens, et notamment de M. Grimaldi, lors archevêque et vice-légat, dans un conseil ordinaire et extraordinaire tenu le 19 décembre, la dite ville députa le dit seigneur de la Bastie, pour la part de la noblesse de robe courte, et M. Jean Féraudi, D.E.D., pour la part des docteurs, pour aller en ambassade vers Notre Saint-Père à Rome, et on ordonna pour ses frais au dit seigneur de la Bastie 400 écus » en paiement desquels « le dit jour la dite ville vendit une pension de 28 écus, pour le dit fond de 400 écus au dit sieur de la Bastie. » Les ambassadeurs partirent presque aussitôt : ils arrivèrent à Rome en janvier. Là, Fogasses « travailla si heureusement auprès de Sa Sainteté à Rome, avec le sieur Féraudi, son collègue, qu'il obtint une bulle très considérable pour sa patrie[4] ». Elle interdi-

1. Monnaie locale très dépréciée.

2. Reims, 3 juin 1587 (lettre perdue) — *Somm. Aff. pers.*

3. 29 septembre 1587. — Lettre du vice-légat et archevêque d'Avignon à Fogasses :

Monsieur come ie me suis rendu facile a gratiffier ce porteur qui m'a rendu vre lettre de la licence d'emprunter d'argent pour le lieu de la Palude, ainsy n'aye failly de luy pourveoir de l'office du viguierat d'icelluy en vre contemplation tant ie desire vous fere paroistre les esfectz de mon amytie inviolable en vre endroit accompagnée de la voulonte et du desir que iay de vous seruir en toutes les occaons que vous me vouldrez emploier de la mesme affection que apres vous auoir salue de mes plus affectueuses recomandaons, ie prie le Createur vous donner, Monsieur, en bonne sante heureuse et contente vie.

D'Auignon le XXIX[e] de sepemb. 1587

Vre entierem. aff[ne] a uous fere service
Dom[e] Arciuesc[e] d'Auignone.

A Monsieur
Monsieur de la Bastie
chlr de l'ordre du Roy
A Boulene.

4. *Somm. Aff. pers.*, p. 379-384 ; bulle du 28 juin 1589.

Digitized by Google

sait le cumul des charges, réglait la manière dont les membres de la Rote devaient rendre compte de leur mandat, et réformait certains abus dont la poissonnerie d'Avignon était le théâtre. La bulle obtenue, M. de la Bastie « ne pensa plus qu'à partir de Rome, d'autant plus content que M. Grimaldi, vice-légat, qui avait donné sujet de plainte à la ville d'Avignon, fut révoqué, et M. Dominique Petrucci, évêque de Bésignan, créé nouveau vice-légat, avec lequel nos ambassadeurs s'en retournèrent satisfaits en Avignon[1]. » Ils y arrivèrent le 23 août et rendirent compte au conseil de la mission qu'ils avaient eu à remplir. Le conseil, satisfait de leurs explications et du résultat obtenu, et prenant en considération le long séjour qu'ils avaient été obligés de faire à Rome, leur accorda deux cents écus à chacun, en sus des quatre cents qu'il leur avait donnés d'avance. L'argent resta en pension sur la ville, « et faut noter, écrit Fogasses, que j'eusse mis mon argent sur le particulier, mais le contrat des gabelles était déjà fait, et l'argent tout employé, et suis été bien aise de le mettre en pension sur le général, pour soulager la ville[2]. »

Le retour de M. de la Bastie s'était trouvé attristé par un deuil de famille. Parmi « la foule des citoyens se conjouissant » de la « venue et heureuse négociation » des ambassadeurs, il avait vainement cherché son frère aîné : la Barthelasse était mort le 19 août, ordonnant par testament à sa femme[3] d'agir en tout suivant les avis de M. de la Bastie ; c'était une preuve de la confiance qu'il avait en lui ; nous avons vu, du reste, que les deux frères n'avaient jamais cessé de se prêter assistance dans toutes leurs affaires et de se témoigner leur mutuelle affection ; aussi M. de la Bastie fut-il extrêmement affligé de cette perte[4].

Vers la fin de leur séjour à Rome, Fogasses et Féraudi avaient reçu de leurs concitoyens une nouvelle marque de confiance : l'un avait été élu premier consul, l'autre assesseur. Ils ne purent naturellement remplir leurs fonctions qu'à leur retour, « non sans grande peine, attendu le temps misérable et plein de partialités et trahisons[5]. » La guerre recommençait, en effet, de plus

1. *Id.*, p. 384. — D. Petrucci, évêque de Bisignano, nommé vice-légat par bulle du 4 juillet 1589 (Musée Calvet).

2. Livre de raison, fol. 135. — Le voyage lui avait coûté environ 500 écus (*Somm.*) ; il lui restait donc 100 écus pour ses peines et soins.

3. Pierrette de Merles-Beauchamps, seconde femme de M. de la Barthelasse.

4. *Somm. Aff. pers.*

5. *Somm. Aff. pers.*

Digitized by Google

belle, et les huguenots de Lesdiguières inquiétaient vivement le conseil d'Avignon. Il décida de lever une centaine de soldats comtadins et de les adjoindre aux quatre cents italiens du Pape. Le général des armes se plaignit alors qu'on ne lui eût pas laissé le choix de ces soldats; il fallut calmer ses susceptibilités. Bientôt ce fut aux consuls à se plaindre; ils avaient défendu de laisser entrer par la porte du Rhône « aucune bête à dos ni du bois, pour ne pas détourner les ouvriers qui travaillaient au pont-levis qu'on y fait. » Malgré la défense des consuls, l'« alfier » qui commandait les soldats de garde laissa entrer du bois, « pour en avoir une portion pour lui », et en accompagnant sa désobéissance d'injures pour les consuls. Le conseil décida de réclamer sa punition[1]. Les habitants d'Avignon eux-mêmes n'étaient pas toujours bien sûrs, et, suivant la décision du conseil, M. de la Bastie dut prendre contre eux des mesures sévères. « Il fit sortir d'Avignon tous les *bigarras,* sans pourtant aucune violence, moins aucun dommage à leurs familles. » Enfin, « il fit aussi nettoyer et refaire les fossés de la dite ville, pour sa sûreté dans un temps si rempli de guerres civiles, et en outre on fit un cadastre, comme appert au livre du sieur Jean Morelli[2]. »

Il y avait, auprès de l'ancienne maison de la famille de Fogasses, une petite chapelle appelée Notre-Dame d'Espérance ; Manaud de Fogasses s'y intéressait particulièrement. Il l'avait réparée, en avait fait renouveler les bulles, et y faisait dire la messe tous les jours, consacrant aux frais du culte les revenus d'un capital de 235 écus sur la Juiverie d'Avignon : « Or est-il, écrit M. de la Bastie[3], que du vivant de feu mon père, il avait toujours dédié la dite pension pour fonder une messe à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, et venant à mourir sans tester, il ne put pas déclarer sa volonté, et feu ma mère, qui lui survécut quatre ans et quelques mois, nous l'a souvent dit, et voulant continuer la volonté de notre dit père, ne voulûmes point partir la pension, mais en laissâmes prendre la rente à monsieur de la Barthelasse, qui faisait tous les jours dire la dite messe à la dite chapelle, payant le dit prêtre du sien, là où la dite pension ne suffisait pas. » .... A la fin de 1588, les trois frères avaient, d'un commun accord, décidé de fonder enfin définitivement cette messe quotidienne; l'ambassade de M. de la Bastie, puis la mort

1. Sommaire des délibérations du conseil d'Avignon.
2. *Somm. Aff. pers.*, pp. 394-395.
3. *Petit livre de raison*, fol. 8 v°.

Digitized by Google

de M. de la Barthelasse les en avaient empêchés ; mais le projet fut repris au retour de M. de la Bastie, et il aboutit enfin. Le 30 juin 1590[1], M. de la Bastie, sa belle-sœur, Pierrette de Merles, comme tutrice de ses enfants, en leur nom et au nom de Thomas de Fogasses, « en suivant la dite volonté des défunts, considérant que leurs biens tant spirituels que temporels sont descendus de là haut du père des lumières, et que pour quelque diligence que nous usions à les acquérir, faut pourtant reconnaître et confesser qu'ils viennent tous de Dieu seul ; pour ce, en reconnaissance des biens que Dieu leur a donnés en ce monde, et à l'honneur et louange d'icelui et de la bienheureuse et toujours vierge Marie, mère de Jésus-Christ, et pour le salut de leurs âmes et de leurs parents et amis », fondèrent une messe quotidienne à perpétuité dans la chapelle, y consacrant les revenus d'un capital de 300 écus : le droit de recouvrer la pension et de choisir le prêtre fut réservé à M. de la Bastie, et après lui, à Thomas de Fogasses, son frère, et après ce dernier, au plus âgé de la famille habitant Avignon ; dans le cas où aucun Fogasses n'habiterait Avignon, les fondateurs priaient « les chefs de maison de la rue qu'est depuis le coin du Sauvage jusqu'à l'entrée de la place Saint-Didier, ou la plupart d'iceux, s'assembler, et que les trois qu'ils éliront au plus de voix aient la même élection et faculté... jusqu'à ce qu'il y ait quelqu'un de la famille qui habite en cette ville. »

Cependant, de graves événements s'étaient passés en France. « Le roi Henri III[e] ayant été tué en la dite année 1589, et le royaume de France se trouvant alors misérablement divisé en factions, dont l'une se rangea sous l'obéissance de Henri IIII[e] du nom, [ci] devant roi de Navarre, et l'autre ayant fait publier à Paris et en cinq autres parlements du royaume Charles de Bourbon roi, auparavant cardinal légat d'Avignon, quoique prisonnier entre les mains d'Henri IIII[e], sous le nom de Charles X, la légation d'Avignon, qu'il possédait, vaqua par ce moyen[2]. » Fogasses en ressentit le contre-coup. Un bref pontifical défendit de payer les pensions établies par l'ancien légat sur les revenus de la chambre apostolique. Le vice-légat représenta vainement les services rendus par M. de la Bastie : ses deux pensions furent supprimées[3]. Il n'eut, pour se consoler, qu'une lettre, d'ailleurs

1. *Somm. Aff. pers.* Thomas de Fogasses ratifia l'acte le 7 juin 1591 ; Salvati, not.
2. *Somm. Aff. pers.*
3. *Id.*

Digitized by Google

flatteuse, du cardinal-roi, en réponse à celle qu'il lui avait écrite avec quelques anciens serviteurs du prince. En voici le texte [1] :

Au sieur de Fogasses, sieur de la Bastie, mon chambellan.

[Mons[r] de] Fougasses, ce n'est de cette heure que je cognois l'affection que vous me portés, j'ay bien sceu que vous avés desir de me venir treuver ce que jeusse eu fort aggréable, si cela eut dependu de ma volonté, mais estant en lestat ou je suis lon ny permet aucun des miens que ceux ordonnés et escripts en un roolle qui en fut faict du uiuant du feu Roy, je ne laisse de vous sçavoir autant de gré de vostre bonne uolonté comme si vous leussiez mise à effect, j'espère que Dieu me fera uoir par sa s[te] miséricorde quelque fin à mes miseres, jay esté bien aise dentendre de uos nouuelles, ce porteur vous dira lestat de ma santé, je fais réponse par lui à la vostre commune que uous et mes autres seruiteurs d'Avignon m'auez escripte, outre laquelle j'ai bien uoulu uous faire ce petit mot en particulier, pour uous représenter le contentement que j'ai du tesmoignage de vostre affection en mon endroit que je vous prie me continuer et croire que je suis et serai toujours vostre bien bon maistre et affectioné amy CHARLES, à Fontenay, le 23 mars 1590. »

« Peu de temps après, savoir le 9 mai 1590, le vieux cardinal de Bourbon, bon maître du dit sieur de la Bastie, mourut de vieillesse et de fâcherie, et sa mémoire doit être à jamais en vénération dans tout l'univers et en particulier dans la famille des seigneurs de la Bastie où l'on conserve chèrement son portrait [2]. »

L'année suivante, Fogasses fit à la cour un séjour, d'ailleurs assez bref, sur lequel nous n'avons guère de détails. Nous savons seulement qu'il obtint du cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon depuis la mort de son oncle, une pension de 200 écus [3], et qu'il reçut de lui, par plusieurs procurations, des pouvoirs très étendus pour gérer ses affaires dans le Comtat [4]. C'est à ces affaires que se rapportent presque tous les documents

1. Copie dans la *Généalogie*, p. 447 ; l'original est perdu.
2. *Généal.* et *Somm.* — Le portrait dont il est question est perdu.
3. 5 mars 1591. — *Généalogie.*
4. Deux procurations du 28 février 1591, une du 2 mars, une du 30 avril 1592.

Digitized by Google

qui nous restent sur cette période de l'existence de M. de la Bastie : c'est d'abord Raymond Serre, trésorier général du Comtat, qui lui présente ses comptes ; puis le sieur de Bus, trésorier de la légation ; puis le sieur Alexandre Galliffet, trésorier du cardinal ; il poursuit le recouvrement des créances du cardinal sur M. de Saint-Sixte, sur M. Sturbe, receveur des greniers à sel de Languedoc et de Dauphiné, qui redoit 13.000 écus sur 16.000, pour le prix du sel donné par le roi au cardinal ; il vend, chaque année, le droit d'extraire et de vendre ce sel ; il doit enfin trouver les ressources nécessaires aux affaires du cardinal, et ce n'est pas toujours facile ; en voici un exemple. Le cardinal a chargé Thomas de Fogasses d'aller à Rome pour ses affaires, et c'est son trésorier dans le Comtat, Alexandre Galliffet, qui doit lui fournir les trois mille écus nécessaires ; mais Galliffet répond que, les deux cardinaux — l'oncle, déjà décédé, et le neveu, son héritier, — lui doivent déjà plus de 45.000 écus ; « et, néanmoins [1], pour l'envie qu'il a de faire service au dit seigneur cardinal,.... et après longs discours sur les moyens de recouvrer les dites sommes.... et attendu que le voyage du dit sieur de Fogasses était d'importance pour le service des affaires du dit seigneur cardinal, à la prière des dits sieurs de la Bastie et de Fogasses », il consentit à leur fournir les trois mille écus demandés, mais il exigea qu'on lui donna « assurance de son remboursement et des intérêts. »

Fogasses, d'autre part, ne négligeait pas les affaires de son pays : « Le dit an 1593, le 22 juillet, MM. les consuls d'Avignon, voulant tenir une assemblée des principaux citoyens pour affaires d'importance concernant le décri des pignatelles et autres chefs, députèrent exprès au dit sieur de la Bastie absent pour le prier de s'y trouver, ce qui fait voir l'estime qu'on faisait de lui [2]. » — En 1594, il reçoit la procuration de Jean de Sade, seigneur de Saumane et de Mazan, et de Louis de Guast [3], conseigneur de Venasque et de Saint-Didier, « pour, à son nom, comme vassal de S. S.,.... assister à l'assemblée de MM. des trois États du dit pays du comté... et illec délibérer avec MM. du second État [4]. » — La même année, le cardinal légat le députa avec M. de Reauville [5], pour accommoder, à Caderousse, « une affaire entre les

1. *Somm. Aff. pers.*
2. *Somm. Aff. pers.*
3. Louis III de Guast, marié à Suzanne de Fogasses la Barthelasse (Pithon-Curt).
4. *Somm. Aff. pers.*
5. Antoine Rolland, 3e du nom, syndic de la noblesse de Provence en 1583 et 1603, viguier de Marseille en 1586 (Artefeuil).

Digitized by Google

officiers de S. S. et de S. M., sur le sujet du nommé Fraisse[1].» — « Messieurs les consuls nous ont promis 2 l. 30 s. tous les jours p ur toutes choses », écrit Fogasses[2]. « J'y ai demeuré [à Caderousse] depuis le 29 de septembre jusques au 18 d'octobre, que je suis revenu, qui sont vingt jours que j'ai demeuré à travailler pour eux. »

« Le dit an 1595, le dit sieur de la Bastie, aux instantes prières de M. le prince et de Madame la princesse de Conti, résolut de faire un voyage en cour[3]. » — Pendant le long séjour qu'il venait de faire à Avignon, il n'avait pas cessé d'être en relations épistolaires avec eux ou avec leur entourage. Beaucoup de ces lettres sont aujourd'hui malheureusement perdues; celles qui nous restent expriment en général le regret des princes de ne plus avoir Fogasses auprès d'eux et le désir de son prochain retour. On y sent parfois la crainte d'avoir mécontenté un ancien et fidèle serviteur, en le récompensant si peu de son long dévouement. Dès 1592, on se plaint du silence qu'il garde, et l'on cherche à le faire revenir: « Monsieur de Fogasses, lui dit Conti[4], si vous étiez autant mémoratif de l'amitié et bonne volonté que je vous ai portée (et qui m'accompagne perpétuellement), comme je ressens être fort étroitement lié à rechercher les moyens de vous en donner par un bon effet une certaine preuve, pour les grandes obligations qu'avez acquises sur moi, vous n'auriez demeuré si longtemps qu'avez fait sans me faire part de vos nouvelles, qui ne pourront jamais m'apporter que beaucoup de contentement, pour vous aimer et honorer toujours infiniment, et voulant croire (néanmoins), Monsieur de Fogasses, que ne laissez à me faire ce bien de me continuer votre amitié, comme je vous en prie avec toutes les affections du monde, je vous confirmerai aussi par cette lettre le témoignage de la mienne, qui ne peut jamais en rien être altérée, n'ayant rien si bien imprimé au vif que l'affection de me faire paraître votre plus affectionné et très parfait ami. François de Bourbon. » — Et la princesse d'ajouter en *post-scriptum*: « Il m'est permis, notre ancien ami, de vous faire ici mes plus affectionnées recommandations, et vous conjurer à nous aimer toujours, et revenir voir les amis que vous ayez au monde, qui se ressentent le plus vos obligés. Croyez que vous avez sur eux beaucoup de puissance. »

1. *Somm. Aff. pers.*
2. 3me livre de raison.
3. *Somm. Aff. pers.*
4. 13 juin 1592.

Digitized by Google

Mais Fogasses ne se rendit pas à cet appel, voulant sans doute marquer son mécontentement. Ce fut alors son frère qui se chargea de le relancer : « Monseigneur le prince de Conti, » lui écrit-il[1], « m'a commandé vous écrire qu'il désirerait fort que vous fussiez auprès de lui, et qu'il vous aime autant qu'homme du monde. » Le cardinal aussi marque son intérêt : « Mon dit seigneur me demanda dernièrement de vos nouvelles et [me dit] qu'il voulait que si la paix est [signée], vous le veniez trouver ; vous ferez bien de lui écrire souvent[2]. » — « Je vous ai écrit souvent, lui dit-il un an plus tard[3], le désir que Madame la princesse de Conti a que vous soyez près de Monseigneur son mari, et de ma part je voudrais fort volontiers que vous y fussiez à cette heure..., vu la bonne volonté que vous porte Madame, sœur du roi ; je m'assure que vous pourriez faire beaucoup, et pour vous et pour moi. Elle me demanda dernièrement de vos nouvelles et si vous viendriez point de pardeça, me commandant, quand je vous écrirais, de vous faire ses recommandations. Si les passages peuvent être assurés, je vous conseillerais, comme font tous vos amis, de venir faire un voyage jusqu'ici, qui vous profitera peut-être plus que vous ne pensez. »

Malheureusement, ces propos encourageants étaient accompagnés de quelques autres qui l'étaient moins, car les nouvelles que le protonotaire envoyait sur ses affaires et sur celles de son frère étaient généralement navrantes ; c'était la pension accordée par le prince de Conti qu'on ne payait pas ; c'étaient les formalités à remplir pour la vente des offices donnés à M. de la Bastie, que l'on ne pouvait accomplir ; Sardini refusait de payer le montant des traites tirées sur lui par Galliffet, disant qu'il ne lui devait rien. « Les eaux sont basses de par deça », constatait mélancoliquement le protonotaire. « Depuis que je suis ici, je n'ai reçu chose quelconque de Monseigneur, de promesses tant qu'on voudra, lesquelles enfin pourront quelque jour sortir leur effet[4]. » La mort du second cardinal de Bourbon allait tromper cet espoir et augmenter encore les « incommodités » de Thomas de Fogasses : « Nous espérions, écrit-il[5], que le roi, suivant sa promesse, reconnaîtrait nos services passés en la distribution des

1. 29 novembre 1593.
2. *Id.*
3. 12 février 1595.
4. 29 novembre 1593.
5. 12 février 1595.

Digitized by Google

bénéfices, mais nous avons été frustrés de notre espérance, nous ayant renvoyés à Messeigneurs les frères. Je crains fort que nous n'en aurons guère plus d'un côté que d'autre.... »

M. de la Bastie hésitait encore. Il ne voulait pas quitter inutilement sa famille et son pays, et il l'écrivait à ses amis, « remettant entièrement, comme le lui disait le protonotaire[1], votre venue de par deça lorsque la paix sera publiée, et que si ma dite dame vous souhaitait tant auprès de Monseigneur son mari, qu'elle vous en eût écrit. » Thomas de Fogasses voulait convaincre son frère : « Ayant vu cette lettre, je la baillai à Pacquinot, qui a été votre serviteur, pour la faire voir à la dite dame, qui dit vous en avoir déjà écrit une fois, et qu'elle craint d'être encore un coup refusée, qui est l'occasion qu'elle ne vous en ose plus écrire, mais elle prie un chacun de le faire, et sur tous Monsieur de Meaux[2], auquel elle s'est découverte de beaucoup de choses qu'elle a envie de faire pour l'amour de vous ; vous savez les affaires que vous avez de pardeça pour raison de votre rente de Picardie, à quoi personne ne peut si bien remédier que vous ; par même moyen, en faisant cela, vous pourrez aussi voir ce qu'elle prétend faire, et peut-être a[-t-]elle volonté de se servir de moi en ses abbayes.... » — Vaincu par ces instances, M. de la Bastie prit son parti et annonça son prochain retour à la cour.

Cette nouvelle fit sensation : « Je vous dirai, lui écrit un gentilhomme du prince, M. des Rollands de Reauville[3], qu'il avait chargé de ses lettres, que mon dit seigneur en fut tellement aise [de sa venue] qu'il n'y eut pas un de ses serviteurs à qui il ne montrât votre lettre, et à qui il ne témoignât l'aise qu'il en recevait. Madame me dit que c'était la meilleure nouvelle que je lui pouvais apporter, et n'y eut sorte de belles paroles qu'elle ne mit en avant pour me faire voir combien elle avait cette nouvelle agréable. Je pris l'occasion de lui dire que je serais fort content et satisfait, et vous feriez votre voyage plus gaiement, si, par une sienne lettre, elle vous faisait voir ce contentement, et afin de vous faire connaitre que je ne vous avais rien avancé qui ne fût par son commandement. Elle m'a dit que non seulement Monsieur son mari et elle voulait vous écrire, mais vous envoyer un laquais exprès pour vous convier et hâter davantage à vous

1. 13 septembre 1595.
2. Touchard, évêque de Meaux.
3. 4 novembre 1595.

Digitized by Google

faire venir. » Le protonotaire en disait autant : « Tous vos amis ont été grandement aises, écrit-il[1], et vous puis assurer que Monseigneur et Madame Prince et Princesse de Conti en ont reçu un fort grand contentement, et ne désirent rien tant que de vous voir près d'eux. » — Une lettre du prince lui-même[2] confirmait sa satisfaction : « Monsieur de Fogasses, j'ai été infiniment aise d'avoir de vos nouvelles par le retour du sieur de Reauville, et la résolution que vous avez prise de vous en venir de deça dans peu de temps, croyez, je vous prie, que ce ne peut être si tôt que je le désire pour l'envie que j'ai de vous voir et de vous témoigner par toutes sortes d'effets mon affection et obéissance, laquelle vous sera toujours rendue de moi comme si j'étais votre propre fils. Au reste, le Roi mon seigneur m'ayant donné le gouvernement de Dauphiné, vacant par la mort de feu Monsieur le maréchal d'Aumont, j'ai pensé que je ne pourrais faire élection meilleure ni plus à propos que de vous, pour la vérification de mon pouvoir, tant pour la singulière affection que je sais que vous me portez, comme pour la parfaite intelligence que vous avez à telles affaires. » Il ne restait plus à M. de la Bastie qu'à faire ses derniers préparatifs : le 8 décembre 1595, il donna à sa femme les pouvoirs nécessaires pour gérer ses affaires; le 6 janvier 1596, il fit son testament ; le 8, il partit.

Ce voyage, nous l'avons vu, n'était pas tout désintéressé. Fogasses espérait bien, en retournant à la cour, obtenir le paiement des 2.000 écus de capital et des 500 livres de rente que le prince de Conti lui avait donnés autrefois, ou, à défaut, une compensation ou un emploi pour son frère. Tous ses efforts furent inutiles. Le prince confirma volontiers ses dons antérieurs[3], il consentit même à céder à Fogasses 4.000 écus d'or pour l'ensemble des intérêts et du capital, et à les lui assigner sur divers revenus[4]...., mais ceux-ci ne rentrèrent jamais. C'était d'autant plus désagréable qu'en sa qualité d'intendant de la maison du prince, M. de la Bastie connaissait toutes ses opérations financières, et gardait les actes qui y étaient relatifs. A ce moment même, Conti venait d'acheter la baronnie de Sonnois et la châtellenie de Pray et de verser en acompte huit mille écus[5], — le double de ce qu'il devait à son ancien gouverneur.

1. Novembre 1595.
2. 22 novembre 1595.
3. 11 mars 1596.
4. 24 août 1597.
5. Inventaire des papiers que le sieur de Fougasses, intendant de notre maison, a

Digitized by Google

Fogasses avait aussi la garde d'un certain nombre de documents relatifs à une longue affaire qui se terminait vers cette époque. On sait la mort subite du prince de Condé, frère aîné de Conti, et l'accusation d'empoisonnement que les huguenots élevèrent contre sa femme, Charlotte Catherine de la Trémoille. Un procès criminel lui avait été intenté : « Le prince de Conti et le comte de Soissons devinrent les ennemis les plus acharnés de leur belle-sœur; ils employèrent tous les moyens pour hâter le procès criminel pendant devant les juges du roi de Navarre, incompétents pour juger les princes, dont le Parlement de Paris devait seul connaître. Un intérêt purement personnel et politique guidait le prince de Conti et le comte de Soissons dans cette poursuite; la princesse de Condé condamnée, une partie de la fortune de leur frère leur revenait[1]. » Les pièces relatives à la dernière phase de cette affaire étaient conservées par Fogasses. Il ne nous en reste malheureusement plus que l'inventaire[2], ce qui est d'autant plus regrettable que plusieurs des pièces mentionnées avaient peut-être été rédigées par lui[3]. Quoi qu'il en soit, il les remit aussi au prince le 19 août 1597.

Quelques jours plus tard, M. de la Bastie repartit pour Avignon, fort mal satisfait du résultat — ou plutôt de l'absence de résultat — de son voyage. Comme de coutume, le prince regretta bientôt de ne plus l'avoir. Le protonotaire se charge de le lui faire savoir : « La plupart de ses serviteurs vous regrettent fort, lui écrit-il[4], Madame la princesse même m'a parlé de vous, ce qu'elle n'avait point encore fait, et à ce que j'ai pu connaître par ses paroles, elle désirerait bien que vous fussiez encore près de

remis entre nos mains le XIX[e] jour d'août 1597. Signé et daté par la princesse. — L'achat en question est du 19 mars 1596. — Sonnois, petit pays du Maine, dont le chef-lieu était Mamers.

1. Duc de la Trémoille, *Jeanne de Montmorency, duchesse de la Trémoille, et sa fille, la princesse de Condé*. Nantes, 1895; introduction, p. III

2. Inventaire des papiers que nous a rendus le sieur de Fougasses, intendant de notre maison, touchant le fait de la justification de madame la princesse de Condé. — Sign. du prince et de la princesse.— V. Pièces justificatives, n° XXX.

3. Nous avons vu que Fogasses faisait souvent les minutes des lettres du prince; il y en a deux dans l'inventaire ; il y a aussi une minute de créance aux sieurs de la Bastide et Boullaynville à Messieurs les présidents et autres du Parlement, et un long discours de ce que ces personnages avaient fait entendre à la cour, en vertu de cette créance.

4. 23 janvier 1599. — Nous avons une lettre de la princesse, datée du 25 novembre, qu'une note au dos dit être de 1597 (P. J. n° XXXI), c'est-à-dire fort peu après le retour de Fogasses à Avignon. Je crois qu'elle doit être reportée à 1595, date à laquelle elle concorde avec les projets de venue à la cour de M. de la Bastie.

Digitized by Google

Monseigneur son mari, non pas qu'elle le dise ouvertement. J'ai dit à tous ceux qui m'en ont parlé, que si Monseigneur ou Madame vous en écrivaient, que vous leur êtes tant serviteur, que peut-être vous pourriez les venir voir, encore que vous ayez eu beaucoup de mécontentement au dernier voyage. Si cela était, ce serait un vrai moyen pour vous faire payer de vos assignations, et crois que si vous y eussiez été encore trois mois, que l'édit des lettres de change eût passé et seriez payé, car ils n'ont personne pour parler au Roi et solliciter leurs affaires....» Fogasses, en effet, avait été souvent le porte-paroles de Conti. « Il assistait ordinairement au conseil du Roi derrière le prince de Conti et expliquait l'intention de son maître, qui ne le pouvait faire si facilement, pour l'incommodité de son parler, ce qui ne lui donnait pas peu d'autorité et de crédit.... et lorsque le prince de Conti avait à faire demander quelque grâce ou don aux Rois très chrétiens, et particulièrement au roi Henri IV^me^ depuis qu'il fut parvenu à la couronne, c'était ordinairement par le dit sieur de Fogasses, qui y était si heureux qu'il n'était jamais refusé d'aucune chose qu'il demandât au roi pour son maître[1]. »

La princesse n'écrivit pas, et M. de la Bastie ne crut pas devoir retourner de lui-même à la cour. Depuis son retour, il vivait en famille, avec sa femme et son fils unique, Balthazar[2], partageant son temps entre Avignon, Bollène et la Bastie. Le 14 juillet 1599, les consuls d'Avignon, « voulant arrenter les gabelles et faire autres affaires importantes de la dite ville », l'invitèrent « par lettre expresse » à venir assister au conseil. Au reçu de cette lettre, il « partit de la Bastie, passa à Carpentras et se rendit à Avignon[3] », — « ce qu'ayant fait dans les grandes chaleurs de l'été[4] », il fut « atteint d'une fièvre ardente... qui le fit penser à sa fin, et après avoir reçu tous les sacrements, il rendit son âme à son Créateur, le 26 août 1599, l'an 63 de son âge, au très grand regret de tous ses parents, amis et concitoyens.... Il fut enseveli le lendemain avec beaucoup de pompe et de convoi aux cloîtres de l'Observance du dit Avignon, et au retour des funérailles, M. Gibre, chanoine de la métropole, lui fit une espèce d'oraison funèbre en la maison où il logeait, en la

1. *Généalogie*, pp. 449 et 462.
2. Né le 1^er^ octobre 1588 (*Généalogie*). Il avait eu trois autres enfants, deux fils et une fille, morts au berceau.
3. *Somm. Aff. pers.*
4. *Généalogie*.

Digitized by Google

présence de tous ses parents[4]. M. l'auditeur d'Orsan, Richard de Cambis, son beau-frère, lui dressa un très honorable épitafe (*sic*) que le temps a fait périr.

Il nous reste trois des lettres de condoléances écrites à Françoise de Cambis à l'occasion de la mort de son mari. L'une est de l'évêque d'Orange, Jean de Tulles, elle commence par les compliments obligés et finit par une demande de remboursement de quatre écus. L'autre, de Charles de Fogasses la Rouyère, nous fait connaître l'impression des Conti, au service desquels il était alors : « .... Monseigneur et Dame l'ont fort regretté et continuent la même amitié envers ceux qu'il a laissés. Madame me demanda si mon cousin était déjà grand, et qu'étant en âge, elle aurait fort agréable qu'il fût auprès de Monseigneur. La belle réputation, qui fait revivre feu mon oncle, vous doit consoler.... »

La troisième lettre est du protonotaire de Fogasses : « Madame ma sœur, je ne vous saurais exprimer combien m'ont été ennuyeuses les nouvelles que j'ai entendues de la mort de monsieur de la Bastie, mon frère, votre mari, et combien fondant en larmes et gémissements, j'en ai porté de regrets. Mais étant le tout en vain, je me suis enfin consolé avec Dieu qui dispose de nous comme bon lui semble, appelant à lui ceux qu'il lui plaît, dont il faut croire que c'est l'offenser grandement quand nous murmurons contre sa volonté. Je ne dis pas ceci sans occasion, car vous et moi ayant perdu beaucoup, il nous faut enfin conformer en la volonté du Très-Haut, et le prier qu'il le fasse jouir de la gloire éternelle, et nous avec lui, quand il lui plaira de nous appeler. Votre perte est grande, mais j'estime la mienne sans comparaison plus grande, car j'ai perdu un frère que je ne puis recouvrer, mais quand vous voudrez, vous pouvez avoir un autre mari. Il faut donc que nous nous consolions ensemble et louions Dieu de ce qu'après avoir bien et honorablement vécu, il lui a donné la grâce de bien et heureusement mourir, regretté d'un chacun, qui est le vrai témoignage des gens de bien. »

Peut-être me suis-je bien longuement étendu sur M. de la Bastie ; mais, tour à tour soldat, gouverneur de princes du sang, investi de la confiance des deux cardinaux de Bourbon, gentil-

4. M. Gibre reçut 3 l. 4 s. pour sa peine ; le compte des obsèques monte en tout à 467 l. 6 s.

Digitized by Google

homme de la chambre du roi Henri III et bien vu de son successeur, il eut encore à remplir dans son pays d'origine les plus hautes charges réservées à la noblesse, celle de viguier, de premier consul et d'ambassadeur auprès du Pape, et sut, cadet presque sans fortune, laisser à ses descendants des biens relativement considérables, qui leur permirent de ne pas déchoir. Sans doute, il ne fut qu'un personnage de second plan et ne doit donc pas retenir indéfiniment notre attention, mais la variété de son existence m'a paru mériter que l'on fît revivre un instant, sous nos yeux, ce gentilhomme d'Avignon au XVI[e] siècle.

(*A suivre.*) C[te] DE FORBIN.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du jeudi 7 janvier 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. le Dr Alphant, de Bacciochi, Capdevilla, Duprat, Gap, Genin, Girard, Giraud de la Boulie, Dr Larché, Dr Legras, Charles Legras, Dr Michel-Béchet, Mouzin, de Terris, de Vissac et Didiée.

Sont présentés : M. Adolphe Benoit, par MM. Bonnecaze, Dr Alphant et Antiq ;

M. Columeau, pharmacien, par MM. Bonnecaze, Granel et Marie.

M. le Président relate le décès de M. Gabriel Verdet, « dont l'élévation du caractère, la dignité de vie, la hauteur d'intelligence et la noblesse de sentiment avaient fait une personnalité hors ligne entourée du respect et de la sympathie de tous. »

Il rappelle que M. Gabriel Verdet était un des doyens de notre Société, car il fut un des premiers à s'inscrire sur la liste, lorsque en 1882 l'Académie, « pour procéder à sa réorganisation et prendre la survivance de l'Athénée de Vaucluse, fit appel à tous ceux que leur situation, leurs connaissances et leur influence désignaient à un protectorat intellectuel. »

M. le Président énumère les nombreuses fonctions publiques remplies par notre regretté collègue et dit que s'il lui fut impossible de se mêler aux travaux académiques, du moins il nous resta toujours fidèle.

M. le Président exprime à M. Marcel Verdet et à toute sa famille le témoignage du profond regret de l'Académie de Vaucluse et de sa respectueuse sympathie.

M. le Président annonce, d'autre part, le décès d'un autre de nos collègues, M. Chrestian, ancien maire de Sault. C'était également un de nos doyens de 1882. « Travailleur infatigable, il avait entrepris une étude considérable sur la région aptésienne, étude dont il comptait confier la publication à l'Académie..... C'était, en même temps, un grand collectionneur de documents et de manuscrits sur la Provence. »

Ce devoir pénible accompli, M. le Président envisage l'année nouvelle qui se présente comme un point d'interrogation. Elle nous promet, en dehors des travaux ordinaires, deux séries de fêtes littéraires et savantes.

La Société française d'archéologie tiendra ses assises à Avignon. C'est une bonne fortune pour notre ville qui a déjà accueilli cette savante société en 1882. Le congrès de 1909 aura lieu du 18 au 26 mai Il comprendra une série d'excursions à Orange, Vaison, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Villeneuve-lez-Avignon, Tarascon, Arles, Saint-Gilles, etc. Chaque soir une conférence sera donnée. Les travaux du congrès seront publiés dans un volume spécial.

Ces fêtes seront suivies, à quelques jours d'intervalle, par celles qui auront lieu à Arles, à l'occasion ne l'érection de la statue de Mistral sur la place du Forum.

M. le Président signale ensuite que M. Henri Fabre, notre confrère, vient d'obtenir, pour la troisième fois, le prix de 3.000 fr., décerné par l'Académie des sciences. Notre Société est fière de compter parmi ses membres un savant aussi éminent

Digitized by Google

En l'absence de M. le Trésorier, la lecture des comptes de 1908 et du projet de budget de 1909 est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Terris reçoit la parole pour sa communication sur le séjour des Montmorency, à Avignon. Henri I^er^, connétable de France, aimait à venir souvent à Avignon, alors qu'il était retenu dans le Languedoc par les besoins de sa charge de gouverneur. Il eut deux fils, l'un Pierre-Splendian, né en 1575 et légitimé en 1592; l'autre, Henri II, né vingt ans après son aîné et qui eut la carrière courte mais brillante connue de tous. La carrière de Pierre-Splendian fut plus modeste, mais sa situation demeura enviée. Il fut véritablement avignonais et occupa, dès l'âge de vingt ans à peine, et à plusieurs reprises, la charge de viguier de notre ville. C'est dans son hôtel (actuellement rue Saunerie, n° 10) que naquirent ses quatre fils. Il mourut à 70 ans et fut inhumé dans l'église des Célestins. Pierre-Splendian et ses fils possédèrent de grands domaines dans le Comtat et entre autres les seigneuries d'Entraigues et de Velleron.

Séance du 4 février 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : M^lle^ Houchard. MM. l'abbé Aurouze, de Bacciochi, Barthélemy, Belladen Capeau, Caillet, Duprat, Girard, Giraud dc la Boulie, Genin, Gap, Mouzin, D^r^ Remy Roux, de Terris, Tourre, de Vissac et Didiée.

MM. de Vissac, Jules Pernod et de Bacchiochi présentent aux suffrages de l'Académie M. Édouard de Montillet.

M. Bonnecaze, trésorier, donne lecture des comptes de 1908 et du budget de 1909.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée désigne MM. Mouzin, de Terris et Tourre pour procéder, conformément aux statuts, à la vérification des comptes de M. le Trésorier.

M. le Président félicite MM. Avon et Gap de leur promotion aux palmes académiques.

Il accorde la parole à M. l'abbé Aurouze pour sa communication ayant pour titre : *Le Museon Arlaten en son nouveau palais.* Notre collègue indique quelle a été l'idée inspiratrice de Mistral dans la création de ce musée, relate les efforts déployés, raconte les pérégrinations diverses et fait du palais des comtes de Laval Castellane, qui abritera désormais les collections réunies par le maître provençal, une étude archéologique, historique et descriptive des plus complètes et des plus intéressantes.

Ensuite, M. Capeau, au nom de l'auteur, donne lecture d'un acte symbolique en vers : *L'âme païenne*, par M. Paul Manivet.

I. — *Compte des recettes et dépenses de l'Académie pour 1908.*

RECETTES.

Solde en caisse au 1^er^ janvier 1908	1.528	20
5 cotisations de 1907 recouvrées en 1908	60	»
191 cotisations 1908 à 12 fr.	2.292	»
4 cotisations 1908 à 6 fr.	24	»
11 diplômes à 2 fr	22	»
Vente de fascicules des Mémoires	60	40
12 timbres de quittances recouvrées	1	20
Subvention de la ville d'Avignon	200	»
Subvention du Conseil général de Vaucluse	100	»
Versé par M. de Manteyer pour sa contribution à l'impression des Chartes d'Avignon	100	»
Intérêts du fonds social	148	80
Total	4.536	60

Digitized by Google

DÉPENSES.

Dépôt à la Caisse d'épargne	150	»
Loyer de la salle des réunions du Bureau	200	»
Impositions	36	70
Assurance	3	05
Traitement de l'employé	70	»
Prix Dufossé	44	50
Frais d'encaissement de cotisations	91	65
Étrennes	20	»
Frais d'impression et envoi de circulaires et convocations	106	10
Frais d'impression des Mémoires	1.780	70
Frais d'expédition des Mémoires	95	75
Frais de séance publique	16	»
Frais de reliure des Mémoires	2	50
Facture Protat à valoir sur l'impression des Chartes d'Avignon	557	05
Frais de correspondance du Secrétaire-général	55	55
Achat d'une obligation P.-L.-M. dite fusion ancienne (pour remploi du fonds disponible à la Caisse d'épargne)	439	85
Versement à la Caisse d'épargne du solde disponible de la somme affectée à l'impression des Chartes d'Avignon	726	»
	4.395	40
Solde créditeur	141	20
	4.536	60

II. — *Budget des recettes et dépenses ordinaires de l'Académie pour l'exercice 1909.*

RECETTES.

En caisse à la Caisse d'épargne pour l'impression des Chartes d'Avignon	1.166	20
Solde en caisse au 31 décembre 1908	141	20
Quittances de 1908 restant à recouvrer	36	»
Cotisations des membres pour 1909, 207 à 12 fr. et 4 à 6 fr.	2.508	»
Intérêts du fonds social	162	80
Subvention de la ville d'Avignon	200	»
Subvention du Conseil général	100	»
Somme due par un auteur	118	»
» » »	33	»
Vente de fascicules	20	»
Vente et droits de diplômes	10	»
Abonnements aux Mémoires	24	»
	4.519	20

Digitized by Google

DÉPENSES.

Dépôt à la Caisse d'épargne	162	80
Loyer du local des réunions du bureau	200	»
Impositions	38	»
Assurance	3	05
Traitement de l'employé	70	»
Étrennes diverses	20	»
Frais de correspondance et divers du Secrétaire général	80	»
Frais d'encaissement des cotisations	90	»
Prix Dufossé	45	»
Circulaires, convocations	150	»
Impression des Mémoires	1.800	»
Expédition des Mémoires	100	»
Frais d'impression des Chartes d'Avignon	1.200	»
Dépense prévue pour séance publique extraordinaire	100	»
Dépenses diverses imprévues	460	35
	4.519	20

III. — *État du fonds social au 1er janvier 1909.*

1 titre de rentes 3 % de 45 fr. (n° 594.649) soit en capital (au pair)	1.500	»
1 titre de rentes (3 % de 45 fr. (n° 605 961) » »	1.500	»
1 titre de rentes 3 % de 30 fr. (n° 607.599) » »	1.000	»
Deux obligations nominatives du P.-L.-M. remboursables à 500 francs. (n°s 388,034 et 427,180)	1.000	»
1 obligation P.-L.-M., dite fusion nouv., de 500 fr. (n° 190 246)	500	»
	5.500	»
1 livret de la Caisse d'épargne (n° 50.409) s'élève à 1371 fr. 20, mais une somme de 1166 fr. 30 étant applicable à l'impression du Cartulaire d'Avignon, l'avoir de l'Académie sur ce livret n'est en réalité que de.	204	90
Le total du fonds social est donc de	5.704	90

Séance du jeudi 4 mars 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Aurouze, Barthélemy, de Baciocchi, Bonnecaze, Caillé, Debanne, Fichaux, Gap, Genin, Girard, Juge, Levezou, Mouzin, J.-B. Ripert, de Terris, Tourre, de Vissac et Didiée.

M. le Président déclare admis au nombre des membres de l'Académie, M. Édouard de Montillet, présenté à la dernière séance. Il fait ensuite une communication sur le R. P. Bridaine, missionnaire du XVIII[e] siècle. Bridaine naquit à Chusclan (Gard), le 20 mars 1701. Il fut enseveli à Roquemaure le 22 décembre 1765. L'orateur raconte sa vie, depuis l'époque où, élève du grand séminaire des missions royales de la Croix, à Avignon, puis vicaire dans les diverses églises de notre ville, il catéchisa et évangélisa nos pères, jusqu'à ses dernières prédications qui atteignirent le nombre de 3.000, prodiguées à travers tout le royaume de France et ne cessèrent que lorsque les forces physiques l'eurent abandonné. M. de Vissac fait en même temps la critique de l'œuvre oratoire de ce célèbre tribun chrétien dont Massillon disait : Voilà notre maître à tous.

Ensuite, M. Joseph Didiée donne lecture des poésies suivantes : *Printemps, le Palais des Papes, les Peupliers, Beauté grecque, la Douleur nécessaire.*

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE

L'ÉGLISE D'AVIGNON

(*Suite.*)

Une preuve que l'existence de ce Magne est récente, c'est qu'au XVII[e] siècle, on ne s'entendait pas à Avignon sur la date de sa fête. Aujourd'hui, elle est fixée au 19 août, date assignée au Magne de Trani et au Magne de Cappadoce. Fantoni et le *Gallia*[1] la placent au 18 août. Le Cointe prétend qu'il est honoré, à Avignon, le jour même que son fils, c'est-à-dire le 2 septembre[2]. Polycarpe assure qu'on faisait autrefois sa fête le 29 août[3].

Il faut donc conclure que Magne est ou bien un saint tout à fait récent ou un saint étranger au pays, devenu avignonais quand on eut oublié son origine[4]. Certainement, il n'y a a rien d'impossible à ce qu'un évêque de ce nom ait été évêque d'Avignon ; mais, en l'état actuel de nos connaissances, rien ne l'indique : aucune preuve, pas même une simple présomption, ne milite en sa faveur et tout semble démontrer le contraire[5].

1. Fantoni, II, p 300 ; *Gallia Christ.*, I, col. 800.

2. Le Cointe, *Annales....*, à l'année 660 (3).

3. Polycarpe, I, p. 401 : « ... et olim celebrabatur Augusti mensis vigesimo nono... — Castellan, *Martyrologe gallican*, p. 936, place Magne parmi les saints qui n'ont pas de jour fixe.

4. Une église de Rome possédait un bras de saint Magne de Trani, martyr, « in capsula lignea longa cum vitro in fronte holoserico gausapino rubro cooperta. » (*AA. SS.*, août III, p. 713.) Or, à Avignon, on conservait un os du bras de saint Magne enchâs é dans un bras d'argent (*Inventaire de 1777*, fol. xx). Je me borne à signaler la coïncidence.

5. Le R. P. Poncelet des Bollandistes a eu la bonté de me donner quelques rensei-

Digitized by Google

∴

Ces remarques faites, on conçoit très bien que le rédacteur de la *Vie de saint Agricol* n'ait pu puiser ni dans un document ancien, ni dans une *Vie* d'une antiquité respectable. Et, dès lors, nous devons tenir pour suspects tous les renseignements qu'il nous fournit sur la famille d'Agricol, son épiscopat, ses fondations, renseignements dont, faute d'éléments de comparaison, nous ne pouvions juger du degré de véracité. Je dis plus, ces renseignements doivent être, comme les autres, nettement rejetés, parce que l'auteur de la *Vie* les a purement et simplement empruntés à un écrit qui lui servait de modèle.

Le nom d'Agricol, la certitude qu'il fut évêque, l'existence d'une église ou d'une abbaye à son nom, voilà tout ce que l'auteur savait de son héros. Avec cela, on ne fait pas une vie. Mais, avec un peu d'imagination, on peut suppléer à ce qui manque. Le P. Delehaye a montré comment — et pour ainsi dire de quelle façon schématique — se fabriquait la vie d'un saint évêque [1]. L'auteur de celle d'Agricol avait sous la main le modèle, c'était la *Vie* de saint Césaire d'Arles. Il suffisait d'y introduire quelques réminiscences de Grégoire de Tours pour faire quelque chose de convenable.

Que le rédacteur de la *Vie* d'Agricol ait utilisé de très près celle de saint Césaire, c'est ce que le rapprochement des deux écrits démontre surabondamment [2]. Et, d'abord, il en a imité le plan. Détails sur la famille du saint, séjour à Lérins, éloge de ses vertus, ordres, fonctions exercées, choix par l'évêque régnant, épiscopat, fondation d'église et de monastère, testament, les deux *Vies* se déroulent sur ce thème et dans cet ordre. Les seules

gnements sur le *Florarium* cité dans les *AA. SS.*, à l'occasion de la *Vie* de saint Agricol. D'après le P. Poncelet, ce manuscrit, aujourd'hui disparu, serait du XV[e] siècle. Il portait au 2 septembre : « *Item sanctorum episcoporum Colmanni et Agricolae Avennicae civitatis* » Evidemment, Colmannus est quelque chose d'assez différent de Magnus. La seule chose à retenir, c'est que même en admettant qu'il s'agisse de not e Magne, le *Florarium*, datant du XV[e] siècle, concorderait assez avec l'acte de 1458, date à laquelle apparaît le premier document relatif à notre saint. Et ce serait un témoignage bien tardif.

1. P. Delehaye, *Les Légendes* ..., p. 110.

2. Un fait analogue s'est produit au sujet de Virgile, évêque d'Arles (588-611?). Sa vie a été copiée ser ilement sur celle de Maxime de Riez, écrite par Dynamius (Labande, *Etude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles, du IV[e] au XIII[e] siècle*, dans le *Bulletin Monumental*, t. 67, 1903, p. 482).

Digitized by Google

différences consistent dans leur longueur respective. Celle d'Agricol est plus abrégée. D'autre part, tandis que les miracles de Césaire rapportés par son biographe sont ceux que le saint a accomplis durant son existence, ceux d'Agricol sont des miracles posthumes et ils sont rejetés à la fin de la *Vie*, dans un chapitre spécial. Cela se comprend. On ne savait absolument rien des miracles faits par Agricol pendant qu'il vivait. Alors le rédacteur s'est borné à mentionner ceux qu'il connaissait, c'est-à-dire ceux qu'on lui attribuait au XV[e] et au XVI[e] siècles.

On peut y regarder de plus près encore, et, dès lors, l'imitation, même dans les termes, est flagrante. Les deux saints font tous deux un séjour à Lérins[1]. L'éloge de leurs vertus est conçu en termes presque identiques[2]. Césaire vient ensuite à Arles auprès de l'évêque Eonius qui est son parent[3]. Ce détail pourrait peut-être expliquer pourquoi on a fait de Magne le père d'Agricol. Césaire reçoit les ordres, diacre, prêtre; il en est de même d'Agricol. Mais tandis que le premier est mis à la tête d'un monastère, le second est nommé archidiacre[4]. Pour comprendre la portée de cette différence, il ne faut pas oublier que Jean XXII avait créé, en 1316, deux nouveaux archidiaconats pour le diocèse d'Avignon[5]. Ce souvenir s'imposait, et il est naturel que l'historiographe du saint ait utilisé ce fait de l'histoire religieuse avignonaise.

Saint Césaire abandonna le soin du temporel à des *ordinatores*. Magne s'en reposa sur Agricol, lequel s'en déchargea sur un serviteur[6]. Eonius, sentant sa mort prochaine, rassemble le clergé et le peuple et fait choisir Césaire pour son successeur.

1. *Vita Caesarii* I (5) et (6). — *Vita Agricoli*, I, § 2.

2. *Vit., Caes.* I (5): «... Coepit esse in vigiliis promptus, in observatione sollicitus, in obauditione festivus, in labore devotus, in humilitate praecipuus, in mansuetidine singularis, ita ut quem instituendum susceperant disciplinae regularis initiis, perfectum se invenisse gauderent totius institutionis augmentis...» — *Vit. Agr.*, I. 2: «Elucebat in eo angelicus quidam nitor, effusa in omnes charitas, singularis modestia, rerum omnium suique contemplatio, atque inter omnia incredibilis in Deum amor, cujus charitate succensus ardentiori in dies Christianae perfectionis fluenta sitiebat »

3. *Vit. Caes.*, I (11), p. 460 : « Meus es, fili, conciues pariter et propinquus nam et parentes tuos reminiscor optime et consanguinitatem parentali recordatione complector » « Coepit ergo iuvenem non est peregrinum sive extraneum, sed respectu adtentiori intimis cordis oculis contemplari.... »

4. *Vita Caesarii* I (11), p. 461. — *Vita Agr.*, I § 3.

5. Nouguier, *Histoire des évesques*..... p. 97.

6. *Vit. Caes.*, I (15) : « Ipse uero, spreta omni sollicitudine curaque terrestri ad instar Apostolorum sollertiam culturae in dispensatione ordinatoribus.» — *Vit. Agr.*, I § 3: et aussi I § 7 : « Atque eum [servus] maxime qui mensae episcopali administrabat. »

Digitized by Google

Magne agit de même, et l'événement est raconté d'une façon identique[1]; mais comme il s'agit du père et du fils, l'exemple classique de saint Augustin s'imposait au rédacteur et il l'a naturellement rappelé. Puis les deux évêques font ratifier l'élection par le pouvoir civil[2]; Magne meurt en laissant ses biens à son église, comme le fera Agricol et comme le fit saint Césaire[3], et comme c'est l'usage dans presque toutes les vies de saints du même genre. Césaire voulait que les offices fussent célébrés comme dans les monastères, c'est-à-dire avec chants alternés[4], Agricol le voulut aussi, et, d'après son historien, il introduisit même en France cette façon de procéder. Le premier construisit une église et un monastère; le second fonda un monastère et une église[5] ou plutôt une sorte d'église-abbaye. Mais l'un donne ses biens au monastère et paraît oublier son église; l'autre, en mourant, lègue à son église, et par conséquent, au monastère[6]. Agricol libère ses esclaves par un des modes entre vifs de la *manumissio*. la *vindicta ;* Césaire leur donne la liberté *testamento*[7]. Le premier fait une mention spéciale pour l'esclave qui

1. *Vit. Caes.*, I (13), p. 461 : « Eonius sanctus clerum vel cives adloquitur et ipsos dominos rerum per internuntios rogat, ut cum ipse, Deo volente, migrassit ad Christum, nullum sibi alterum quam sanctum Caesarium, quatenus ecclesiasticum rigorem, quem querebatur, in multis regulis aegritudine sua fuisse mollitum.... » — *Vit. Agr.*, I, § 4 : « Advocantur primiores urbis una cum clero, suum ipsius desiderium venerandus praesul aperit, cupere se sarcinam humeris angelicis formidabilem, effaeto jam corpori aetate languente, viribus delabentibus flaccentibusque deponere; eligant una cum reliquo populo, quemcunque aptiorem in Domino judicaverint sibi successorem.... »

2. « Ipsos dominos rerum per internuntios rogat », dit la *Vie de Césaire*. — Alaric régnait alors sur Arles. — Pour saint Agricol, c'est Dagobert qui « id habet acceptum » (I, § 4).

3. *Testament de saint Césaire* (Albanès, *Gallia Christ. noviss. Arles*, n° 131, col. 57).

4. *Vit. Caes.*, I (15), p. 442 : « Et providus pastor statim instituit cotidie tertiae sextaeque et nonae opus in Sancti Stephani basilica clerici cum hymnis cantarent .. » I (19), p. 463 : « Adiecit etiam atque compulit, ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet, altaque et modulata voce instar clericorum alii Graece, alii Latine prosas antiphonasque cantarent, ut non haberent spatium in ecclesia fabulis occupari. » — *Vit. Agr.*, I, I, § 6 : « Atque voluit horas canonicas et divina officia, mysteria deinceps in eadem ecclesia eodem modo quo solerent in monasteriis.... alternis videlicet cantibus recitari ... »

5. *V. C.*, I (57) et II (50). — *V. A.*, I, § 5 (p. 451). — Le rédacteur de la *Vie* fait de l'église fondée par Agricol à la fois une paroisse et une abbaye. Je reviendrai sur ce point.

6. *Testament de saint Césaire (Gal. Christ. nov.*, n° 131). — *Vit. Agr.*, I, § 7.

7. *Test. de S. Césaire (ibid.*, n° 131) : « Quosque liberos quasque liberas esse jussero, liberi libereve sunt omnes. » *V. A.*, I, § 7 : « Servos quibus de more utebatur manumitti mandavit plena libertate donari. »

Digitized by Google

avait administré la mense épiscopale; le second a aussi un serviteur de prédilection qu'il nomme dans son testament[1]. Et, par là, nous voyons qu'Agricol avait confié à un des serviteurs l'administration de la mense épiscopale, chose que saint Césaire avait fait lui aussi. Enfin, les deux saints sont enterrés chacun dans leur propre basilique de Sainte-Marie[2]; même concours de peuple et même douleur à leur mort[3]. Les deux *Vies* se terminent par une formule sinon pareille, dans les termes au moins équivalente[4].

Qui douterait maintenant que la *Vie* de saint Césaire ait été le patron sur lequel on ait découpé celle de saint Agricol? Ce qui est propre à cette dernière, ce sont quelques faits que fournissait l'histoire avignonaise, par exemple la qualification d'église paroissiale donnée à l'église qu'aurait fondée Agricol[5], l'institution avant la lettre de l'*Angelus* qui passe, chez nous, pour avoir pris naissance à Avignon avant d'être officiellement reçue par l'Eglise[6]. Quant aux miracles attribués à Agricol, il faut remarquer qu'ils sont tous très postérieurs à sa mort, faute de connaître ceux qu'il avait faits pendant sa vie. Ils mettent en jeu surtout des cigognes; or, cet oiseau figurait à une époque antérieure à ces

1. *Test. de S. Césaire :* « Quicquid servo meo Briciano, per hoc testamentum meum confirmo. »— *V. A.*, I, § 7 : « Atque eum [servus] maxime qui mensae episcopali administrabat. »

2. *Vit. Caes.*, II, 50 (p. 501) : « Sepultus itaque in basilica Sanctae Mariae, quam ipse condidit, ubi sacra virginum corpora de monasterio suo conduntur. » — *Vit. Agr.*, I, § 8 : « Quare parantur exequiae, deducitur sacrum pignus ad eadem Deiparae Virginis.... in sacello Sancti Petri, eo in loco, qui nunc capella Rosarii nuncupatur ad templum divae Mariae de Dominis. »

3. *Vit. Caes.*, II, 49 (p. 500) : « Admirabile quidem gaudium fecit in coelis, in terris vero intolerabilem luctum reliquit; quem luctum non solum boni sed et si qui mali viderunt, simul participati sunt. Nam quis in exequiis illius civis vel extraneus propter lacrymas psalmum cecinit? » — *Vit. Agr.*, I, § 8 : « Effunditur civitas in basilicam, omnes aetas, sexus omnis, flebili lamentatione parenti optimo, duci atque aeternae salutis auspici, Agricolo nititur parentare atque ei publice supplicare Tandem frequentissimo conventu maxima cum pompa et veneratione corpus.... ad sepulcrum delatum fuit. »

4. *Vit. Caes.*, II, 50 (p. 501) : « Nos quoque etiam fideli devotione et sedulitate debita veneramur in terris cuius anima confidimus, gaudemus et gloriamur quod praefulget in coelis, praestante domino nostro Iesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia saecula Deus omnipotens. Amen. » — *Vit. Agr.*, I, § 8 : « Hujus ergo divi Agricoli, cujus patrocinio res nostrae nituntur, imitatores simus ac aemuli, hujus sanctimoniam sectemur, et quam pietatem sin minus imitatione consequi possumus, studio et labore certe ad eam proximi accedamus. »

5. *Vita Agr.*, I, § 5 — L'église Saint-Agricol est une église paroissiale de la ville.

6. *Vita Agr.*, I, § 6.

Digitized by Google

miracles, dans les armoiries du chapitre de Saint-Agricol [1]. On a voulu justifier le choix de cet emblème en donnant à ces oiseaux un rôle dans la vie du saint.

J'ai dit que l'auteur avait eu aussi quelques réminiscences de Grégoire de Tours. Le nom d'Albinus me paraît être de cette provenance [2]. Peut-être aussi faudrait-il ajouter la mention de la grille qui recouvrait les reliques de saint Agricol. Cela me semble un souvenir de la grille qui protégeait à Rome celles de saint Pierre [3].

Il est, je crois, facile à présent de déterminer la valeur de la *Vie de saint Agricol*. On peut, sans hésitation, affirmer qu'elle n'a absolument aucune valeur historique et qu'elle rentre dans la classe des *romans* si bien définis par le P. Delehaye [4], « des actes qui résultent de la combinaison fantaisiste de quelques éléments réels dans un cadre de pure imagination [5]. »

Resterait à trouver le nom de l'auteur ou collecteur de ces actes et la date à laquelle ils ont été composés. J'ai dit qu'on trouve la *Vie* en leçons dans l'*Officium Sancti Agricoli* de 1608.

1. Voy. une grande partie du chap. II de la *Vie*. — Les armes du chapitre de Saint-Agricol sont « d'azur à la cigogne d'argent tenant à son bec un serpent. » — Le P. Eusèbe, dans son *Panégyrique de saint Agricol*, combat ces prétendus miracles (p.). — L'*Inventaire de 1777*, p. 290, donne le résumé de la sentence rendue en 1480 par Jean de Roza, lieutenant du cardinal Julien, au sujet de la terre de Cassagne. Or, il est dit dans cette sentence que Jean de Roza fit découvrir, en présence des assistants, les termes et les témoins qu'on avait mis à côté, mais il n'est fait aucune mention des cigognes. Le rédacteur, après avoir analysé l'acte, le fait suivre du récit du miracle d'après la *Vie* de l'abbé Clément de 1771. L'original de la sentence n'existe plus.

2. Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, IV, 53 (éd. des *Mon.*, p. 177) : « Remoto ab honore Jovino rectore Provinciae Albinus in loco eius subrogatur. » — *Ibid.*, VI, 8, p. 253 : « Post cujus [Ferréol, évêque d'Uzès] obitum Albinus ex praefecto per Dynamium rectorem Provinciae extra regis consilium suscepit episcopatum. » — Quelques historiens avignonais (Cambis-Velleron, ms. 2776, fol. 375°; le P. Eusèbe, p. 25, n. 2; Canron, *Revue des Bibl. paroiss.*, 1869, p. 290), ont écrit sur ce point des choses insensées. Ils font du village d'Aubignan (Albiniacum) un bien de la famille d'Agricol. Cambis et Canron font même descendre cet Albinus du général romain de ce nom, compétiteur malheureux de Septime Sévère.

3. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, 27 (édit. des *Mon.*, p. 504) : « Reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit super sepulcrum.... » La *Vita S. Agr.* (I, 8) dit : « Ubi cratis ferrea quae nunc invisitur.... »

4. P. Delehaye, *Les Légendes....*, p. 129.

5. Des auteurs avignonais ont ajouté encore aux faits et gestes donnés par la *Vita*. C'est ainsi que, d'après la tradition (!), Agricol aurait bâti encore les églises de Saint-Didier, de Saint-Geniès, de Saint-Symphorien et de Saint-Pierre. (Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*. Carpentras, 1841, 2 vol. in-8°, I, p. 16-17. — Canron, *Rev. des Bibl. parois...*, 1869, p. 175, n. 4 et 5.)

Digitized by Google

L'*Approbatio* de Michel des Maretz, chanoine de Saint-Agricol, porte : « *Hoc officium S. Agricoli...: sic de novo correctum et emendatum....* » Cela ne peut faire allusion qu'à l'office publié en 1598 et imprimé à Lyon. Celui-ci porte comme titre : « *Officium Sancti Agricoli confessoris et pontificis Avenionensis civitatis patroni illustrissimi et Reverendissimi Johannis Francisci Bordini archiepiscopi et prolegati auctoritate restitutum. A Lyon, pour Jacques Faure d'Avignon, 1598*[1]. » Malgre mes recherches, je n'ai pu découvrir un exemplaire de cet office[2].

Toutefois, on nous a conservé deux détails qui ne sont pas faits pour nous en donner une haute opinion. Le premier vise la fondation d'un monastère de femmes sur le Rocher par sainte Marthe, détail que l'édition de 1608 n'a pas conservé, ce qui prouve bien que l'office de 1598 a été amendé. Le nom d'Austadiale, la mère du saint, n'y figurait pas[3], et nous savons ainsi que si, en 1608, on a retranché à la *Vie*, on y a aussi ajouté.

En définitive, quelle date peut-on assigner à la *Vie de saint Agricol*. Pour répondre à cette question, il convient de distinguer nettement entre les deux chapitres qui la composent. Le chapitre second est incontestablement postérieur à 1574. Je ne crois pas me tromper en le donnant comme l'œuvre de l'auteur du premier office de saint Agricol, imprimé en 1598. Quant au chapitre premier, on remarquera qu'en réalité il constitue à lui seul la *Vie* proprement dite. Je suis tout disposé à reconnaître que cette partie est antérieure à l'autre. Pour en déterminer approximativement l'âge, il faut tenir compte d'abord qu'au XI[e] siècle, il n'existait aucune biographie et aucune tradition concernant saint Agricol. L'annonce du Martyrologe avignonais est formelle sur ce point. D'autre part, les Martyrologes locaux du XIII[e] et XIV[e] siècles et les livres liturgiques de la même époque n'en savent et n'en disent pas plus que le rédacteur du Martyrologe de 1063[4]. Enfin, certains détails — chronologie, emploi du mot *Dominis,* nom de Goan-al-trud, etc., — indiquent nettement

1. Signalé par Suarès, ms. lat. 8971, fol. 203[a]. Dans la *Bibliotheque avignonaise* (ms de la Bibl. d'Avignon, n° 2387, fol. 119[c]), Massilian donne par erreur la date de 1587.

2. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir un seul exemplaire de cet office. M. Baudrier, continuateur de la *Bibliographie lyonnaise* (*Recherches sur les imprimeurs libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI[e] siecle* (du président Baudrier), a vainement recherché cet office dans les bibliothèques de France et de l'étranger.

3. P. Eusèbe Didier, *Panégyrique*...., p. 26, note 5.

4. Voir *Missel* de Saint-Didier, ms d'Avignon, n° 138, fol. 358, etc.

Digitized by Google

le XV[e] siècle. Il est donc impossible de faire remonter la partie la plus ancienne de la *Vie* de saint Agricol au-delà du XV[e] siècle. On doit remarquer que cette époque fut celle de la translation de ses reliques (1458), du miracle de Cassagne (1480), de la reconstruction partielle de l'église (1485), de la fondation de sa confrérie (1505). La *Vie* fut certainement l'œuvre de quelque chanoine de Saint-Agricol, désireux de faire connaître à ses concitoyens le titulaire de l'église, et plus soucieux d'édification que d'érudition. La *Vie* de saint Césaire lui servit de modèle pour écrire celle de notre saint, qui, par conséquent, ne saurait à aucun titre constituer un document historique.

∴

La conclusion de cette longue étude sur la *Vie de saint Agricol* est qu'elle ne saurait nous fournir un argument pour justifier l'épiscopat des évêques qui y sont nommés. En ce qui concerne Maxime, nous avons heureusement les données de l'inventaire de 1063 et les présomptions tirées de la *Vie de Resticule*. Il faut s'en tenir là et abandonner l'argument, le seul invoqué jusqu'ici, de sa mention dans la *Vie de saint Agricol*, œuvre des XV[e] et XVI[e] siècles.

Quant à Magne, nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit. Il est à supprimer radicalement des Catalogues avignonais, *tant qu'on n'aura pas une preuve ou tout au moins une forte présomption en sa faveur*. Il est fort possible que le Magne honoré ici soit le Magne de Trani, dont un bras aurait été apporté à Avignon au temps des Papes, peut-être même donné par Jean XXII à l'église Saint-Agricol, lorsqu'il la fit reconstruire en partie. Et c'est peut-être aussi le Magne ou André de Cappadoce. J'ajoute que ce sont là des hypothèses. Dans tous les cas, la première mention de Magne est celle de l'acte de 1458 qui relate la translation des reliques d'Agricol et de Magne sous le maître-autel de l'église Saint-Agricol[1]. C'est cette cérémonie

1. Ce mémoire était en épreuves, quand j'ai eu connaissance, grâce à l'amabilité de M. de Vissac, d'une copie de l'*Histoire des Saints d'Auvergne*, extraite de l'*Histoire d'Auvergne*, par l'abbé Jacques Treillard (Bibl. de Clermond-Ferrand, ms. 70 ·). On y lit qu'une « grande partie des reliques de saint André et de ses compagnons, qui souffrirent le martyre sous l'empire de Maximin, sont en la cathédrale de Saint-Flour et en l'église de Saint-Vincent de Vieille-Brioude. » Or, si l'on tient compte : 1° que le saint André en question est celui dont tous les Martyrologes placent la fête au 19 août, sous le nom de *Sancti Magni seu Andreae* ; 2° que l'Auvergne a couvert

Digitized by Google

qui paraît être pour Magne le point de départ d'une sorte de résurrection. En effet, l'acte de réfection de buste de saint Agricol de 1393 et le procès-verbal de visite de ses reliques de 1495 ne parlent pas de lui. On savait si peu de chose sur son compte que l'auteur de l'inventaire de 1777 déclare n'avoir pu découvrir en quel temps fut fait le buste de bois doré contenant quelques parties de son corps[1], et Canron avoue qu'il n'a trouvé aucun office de saint Magne[2]. Aujourd'hui, l'église d'Avignon paraît n'avoir aucune hésitation sur l'existence de cet évêque qu'elle associe à Agricol.

Pour ce dernier, il nous faut résumer les renseignements certains que nous possédons sur son compte. Ils sont très brefs. Nous connaissons son nom[3]; nous savons qu'il fut évêque, qu'une abbaye du territoire d'Avignon portait son nom[4] et qu'il

notre sol de saints ; 3° que le monastère le plus célèbre de notre région était celui de Saint-André de Villeneuve ; 4° qu'en 1323, sous Jean XXII, existait déjà une chapelle de Saint-André dans l'église de Saint-Agricol (texte cité par Labande, *Notre-Dame des Doms*, p. 62, note 1), on conviendra que tous ces rapprochements sont au moins fort singuliers.

1. *Inventaire de 1777* (Archives départ. de Vaucluse, G, *Chapitre Saint-Agricol*, 1, fol. XXI).

2. Canron (*Rev. des Bibl. par.*, 1869, p. 254): « Nous n'avons trouvé aucun office de Magne. »

3. Ms. 98 (*Martyrologe d'Avignon*, fol. 115°) : « IIII non. sept. Apud Avennica civitate natali sci Agricoli epi et confessoris qui multis virtutibus et miraculis claruit atque gloriosus quievit.» — Ms. de Madrid, Ee, 40, fol. 26 : « IIII non. sept. Avenione Sancti Agricoli episcopi. » — *Psalterium et hymnarium* (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 17, fol. 89), dans les litanies : « *Sancte Agricole* » qui, étant donné l'abondance des saints régionaux, est le nôtre. — *Bréviaire d'Apt* (1re moitié du XIVe siècle (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 126, fol. 6) : « IIII non. sept. Agricoli episcopi.» — *Collectarium Avenionense* (fin du XIVe siècle, même Bibliothèque, ms. n° 177, fol. VI même d.): « Agricoli ep. et conf. colitur.» — *Martyrologe de l'église d'Aix* (ms. de la Bibl. d'Aix, n° 14, fol. C): « Apud Avenionem natalis Sancti Agricoli episcopi et confessoris. » — *Missel de l'église Saint-Sauveur d'Aix* (ms. d'Aix, n° 11 de l'année 1423): « Agricoli episcopi et confessoris. » — *bréviaire de l'église de Die* (fin du XIVe siècle, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 128, fol. 8): « IIII non. sept. Agricoli episcopi et confessoris. » — *Bréviaire de l'église d'Apt* (1re moitié du XIVe siècle ; ms. d'Avignon, n° 126, fol. 6) : « IIII non. sept. Agricoli episcopi.» — Ms. latin Bibl. nat , n° 5246 (XVe siècle), dans le calendrier en tête : « Agricoli episcopi Avenionensis » (addit. du XVIe siècle) ; Martyrologe, au fol. 58 : « Item Sancti Agricoli episcopi Avinionensis » (add. du XVe siècle, en marge). » Agricol est aussi mentionné au 2 septembre dans le *Bréviaire d'Aix* de 1467 (ms. lat. Bibl. nat. 1061); dans le *Bréviaire d'Arles* du XIIIe siècle (ms. latin 1018, add.); dans l'*Antiphonaire d'Arles* du XIVe siècle (ms. lat. 782); dans le *Missel d'Arles* du XIIIe siècle (ms. lat. 825), et dans le *Bréviaire d'Embrun* du XVe siècle (ms. lat. 1312). (Ces derniers renseignements dus à l'obligeance de M. R. Poupardin).

4. Dans une donation faite, entre 1096 et 1110, par l'évêque Arbert à ses chanoines, il est question de l'abbaye de Saint-Ruf et de celle de Saint-Agricol. C'est la seule mention que je connaisse de cette abbaye. Où se trouvait-elle? Quand disparut-elle? Ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre. Il faut remar-

Digitized by Google

fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre[1]. C'est tout. En quelle année vivait Agricol ? On ne peut faire aucune réponse ferme à cette question, les dates de la *Vie* n'étant pas admissibles. Très probablement, il appartenait au VII[e] siècle. Nous aurions un point de repère si on pouvait le reconnaître dans l'Aghiacus qui signa, en 683, la charte de Petruinus, évêque de Vaison[2]. La seule raison que l'on donne pour identifier le signataire de la charte et l'évêque avignonais vient de la ressemblance des deux noms. Il est certain que, paléographiquement, le mot Agricolus a pu devenir ou être lu Aghiacus (en provençal on dit sant Agrico, Agricò[3]). Peut-être aussi le parchemin porte-t-il Agriacus et non Aghiacus ; c'est une vérification à faire sur l'original dont j'ignore le sort. En attendant, il n'est pas tout à fait démontré que notre Agricol ait signé l'acte de 683, mais la chose est infiniment probable. J'ajoute qu'il faut voir en lui un évêque franc et originaire de l'Auvergne, à laquelle Avignon était à cette époque rattaché.

quer, cependant, que l'acte de 1096-1110 est connu depuis fort longtemps. Il figure dans les archives du chapitre métropolitain (Arch. de Vaucluse, G, *Chap. métrop.*, 27 provisoire, fol. 12, cote communiquée par M. de Manteyer), dont il constituait un des actes les plus importants. Le rédacteur de la *Vie* l'a donc certainement connu, mais ne sachant où situer cette abbaye, il l'a, faute de renseignements, identifiée avec l'église de Saint-Agricol. C'est ce qui explique qu'il ait fait de celle-ci à la fois une église paroissiale et une abbaye (*Vita Agr.*, I, § 5). — Ce détail a été l'occasion de profonds désaccords entre les auteurs avignonais. D'après les uns, ce monastère-église, desservi par les moines de Lérins, aurait été rendu au clergé séculier entre 795 et 820 par l'évêque Imbert. Mais on oublie qu'Imbert doit être placé après 919. D'autres prétendent que, vers 919, l'évêque Fouquier aurait renvoyé les moines pour y mettre des clercs, mais l'existence de l'abbaye de Saint-Agricol, vers 1096, infirme cette opinion. S'il fallait proposer une solution, je serais disposé à voir dans cette abbaye une fondation soit d'Agricol lui-même, soit peut-être mieux d'un de ses successeurs. Cette abbaye, détruite postérieurement à 1110, dut être remplacée par une église à laquelle on donna le nom d'Agricol. Il faut remarquer, en effet, que l'église de Saint-Agricol n'apparaît pas dans les textes avant le XII[e] siècle. D'autre part, le fait qu'en 919 le corps de saint Agricol reposait dans l'église Saint-Pierre semble bien indiquer que l'église portant son nom n'était pas encore construite. — Suarès, d'après Valadier, qui ne justifie ses dires par aucune preuve, prétend qu'Agricol avait fait bâtir un monastère sur les bords de la Durance. Il aurait été détruit par les débordements de cette rivière.

1. Charte de 919 (Arch. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 257, fol. 1).

2. Pardessus, *Diplomata, chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad res Gallo-Francicas spectantia* de Brecquigny et la Porte du Theil. Paris, 1843-1849. 2 vol. in-fol. II, p. 191, CCCCI : Charte par laquelle Aredius ou Petruinus, évêque de Vaison, confirme au monastère de Groseau les dons qui lui ont été faits et lui concède des privilèges. Signature : « .... In Christi nomine Aghiacus episcopus rogatus a domno Aredio episcopo, hoc privilegium institutionis subscripsi. »

3. Mistral F., *Lou Tresor dóu Felibrige*, Aix [1886], 2 vol. in-fol., t. I, v° Agricò.

Digitized by Google

De l'église Saint-Pierre où il reposait, le corps d'Agricol fut transféré à celle qui porte son nom[1]. Nous ignorons la date de cette translation. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1393, ses reliques étaient dans son église[2]. Il est permis de penser que ses restes ont été apportés là, à l'occasion d'un événement important. Or, antérieurement à 1393, je ne vois qu'un fait qui ait pu motiver la translation des reliques. Jean XXII fit beaucoup pour l'église de Saint-Agricol. Il la reconstruisit presque entièrement, il l'éleva au rang de collégiale[3]. L'église, embellie et agrandie, provoqua une recrudescence du culte d'Agricol. Il faudrait placer à ce moment la translation des reliques de notre saint. Cela ne veut pas dire que j'adopte la version de la *Vie* et que je souscrive à l'échange impossible qu'elle relate. Mais je ne vois pas d'autre moyen d'expliquer la présence du corps d'Agricol dans son église en 1393 et son départ de celle de Saint-Pierre.

En 1458, nouveau transfert sur place. Puis, en 1480, le prétendu miracle de Cassagne[4] arrive bien à propos pour réchauffer l'enthousiasme et provoquer les libéralités. Aussi, en 1485, on refait la façade et on agrandit son église, qui, d'après le prix fait, était « à la louange des saints Magne et Agricol, nos patrons[5] ». Dès lors, la dévotion à saint Agricol se développe. En 1505, une confrérie est érigée en son honneur. En 1539, Charles de Contamissa enferma séparément dans des caisses de plomb les reliques des deux saints et les déposa sous le maître-autel de la nouvelle église. A l'occasion du concile provincial de 1594, l'archevêque fit placer dans son palais le portrait des saints protecteurs des villes dont les évêques étaient présents. Avignon n'ayant pas de patron, il y mit saint Agricol qui fut ainsi reconnu comme

1. Barjavel, *Dictionnaire...*, I, p. 16, suivant en cela l'opinion des Bollandistes mal renseignés par de Brantes (*AA. SS., sept.* I, p. 452), retrouve l'église fondée par saint Agricol, dans la chapelle qui est la première à droite, en entrant dans l'église actuelle. [A[chard] P[aul] (*Saint-Agricol d'Avignon, son église, son chapitre et son état actuel*, Avignon, 1873, in-8°, p. 47), a démontré que cette chapelle avait été construite en 1391 et en dehors de l'église par la corporation des Charpentiers et dédiée au Saint-Esprit.

2. A cette date, on procéda à la réfection du reliquaire en forme de buste qui contenait sa tête. (*Inventaire de 1777*, arch. de Vaucluse, *Chap. de Saint-Agricol*, I, fol. 115.) L'original de cet acte n'existe plus.

3. Bulle de Jean XXII de 1321. (Arch. de Vaucluse, G, *Arch.*, 7, fol. 18.) — A[chard], *Saint-Agricol....*, p. 7

4. *Vita Agricoli*, II, § 12.

5. Clément, *Vie de saint Agricol....* (1771), p. 79.

Digitized by Google

le protecteur officieux de la ville, jusqu'à ce qu'en 1647 ce titre lui fut officiellement accordé [1]. Entre temps, en 1598, on donne la première édition de l'*Officium Sancti Agricoli*.

Au dehors d'Avignon, le souvenir d'Agricol s'est conservé dans le vocable de deux petites églises rurales, l'une dite *ecclesia Sancti Agricoli de Albareto*, mentionnée dès le XII[e] siècle [2]. L'autre se trouvait à Loubières, près de Tarascon. Elle figure dans les textes du XI[e] siècle sous le nom d'*Ecclesia Sancti Agricola de Luparia* et faisait partie des biens du chapitre de la métropole [3].

VII. — L'Épiscopat de saint Vérédème et les pseudo-Évêques du VIII[e] siècle.

La *Vie de saint Agricol* et la tradition actuelle donnent comme successeur à cet évêque saint Vérédème. Le Catalogue de 1609 en fait au contraire son prédécesseur. Qui a raison ? Et en quel siècle vivait Vérédème ? A mon avis, il n'est pas possible d'admettre que son épiscopat ait commencé en 700 pour finir en 722. Pour justifier cette date, on invoque la *Vie* d'Agricol, auquel nous refusons toute valeur. On n'a pas d'autre argument.

Or, je doute fort qu'Avignon ait eu un évêque de 700 à 722. C'est l'époque à laquelle le Midi profite des luttes des rois Francs et des Maires du Palais pour vivre dans une quasi-indépendance [4]. Des familles puissantes s'emparent des biens des églises. Des hommes de guerre chassent les évêques de leur siège [5].

1. Sur ces événements, voir A[chard], *Saint Agricol.* .., pp. 5, 7, etc. ; Moutonnet (abbé), *Notice sur l'église paroissiale de Saint-Agricol* ; Clément (abbé), *La vie de saint Agricol....* 1771 et l'*Inventaire de 1777*.

2. Bulle de Gélase II en 1118 (Jaffé-Wattenbach, 6671 (4909) ; Chantelou, *Hist. mon. S. Andr.*, ms. 2384, fol. 151).— Privilège d'Innocent II de 1143 (Chantelou, p. 157). — Privilège d'Alexandre en 1178 (*ibid.*, p. 160).

3. Bulle d'Urbain II, en 1095/6 (Jaffé-Wattenbach 5578 (4175), ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2399, fol. 63).

4. En 714, le soulèvement est général. Eudes fonde le duché d'Aquitaine. Mauronte, en Provence, se rend indépendant. Charles Martel fait une première expédition en Burgondie ; une deuxième l'amène jusqu'à Marseille. Or, on sait comment Charles Martel se comportait vis-à-vis les biens des églises et des évêques (ainsi Wilicaire, évêque de Vienne). Ajoutez les expéditions de 737 et de 739.

5. Un Chramlinus est mentionné, en 680, comme usurpateur de l'évêché d'Embrun (Pardessus, II, p. 179) ; Symphorianus, évêque de Gap, au début du VIII[e] siècle, est évincé de son siège « a malis hominibus » (Marion, *Cartulaire de saint Hugues*, testament d'Abbon de 739, p. 34) ; Wilicaire, évêque de Vienne, se réfugie au monastère d'Agaune, où il se trouvait en 771, etc.

Digitized by Google

Puis viennent les Sarrasins, appelés bien souvent par les habitants eux-mêmes. Pendant tout le VIII[e] siècle, les chaires épiscopales sont vides et les listes d'évêques offrent des lacunes dont le caractère général atteste la gravité du mal[1]. Sous Charlemagne, le désordre disparut et les évêques réapparaissent. Mais, à la fin du IX[e] et au commencement du X[e] siècle, à la faveur des dissensions des successeurs du grand empereur, avec les invasions des Northmanns et des Sarrasins, avec les tentatives des comtes locaux pour se rendre indépendants[2], le mal réapparaît. A vrai dire, on s'acharne moins sur les évêques que sur les biens des églises. De telle sorte que si le VIII[e] siècle nous offre des lacunes dans les listes d'évêques, le IX[e] siècle nous montre des évêques sans biens et des églises ruinées[3].

L'église d'Avignon fut dans ce cas. Elle n'eut pas d'évêque au VIII[e] siècle (comme Arles, Vaison, etc.) et elle vécut misérable de la fin du IX[e] siècle jusqu'au début du X[e], où elle commença à reconstituer son domaine[4]. En effet, depuis Jean, en 585, pour lequel nous avons une date certaine, ou depuis Agricol, si l'on admet qu'il soit l'Aghiacus de 683, on ne trouve plus de noms d'évêques jusqu'à Ragenutius qui siégea en 855, au concile de Valence. Cela concorde parfaitement avec l'histoire des évêchés voisins. Dans ces conditions, placer Vérédème de 700 à 722, me paraît constituer pour Avignon une exception que rien ne justifie.

On pourrait peut-être se demander pourquoi l'auteur de la *Vie*

1. Le fait est général. A Arles, de Wolbert en 683 (?), il n'y a plus d'évêques signalés jusqu'à Elifantus en 794. A Vaison, Petruinus en 683 est suivi d'Elias en 879; à Orange, Trapidius en 585, puis Salicus en 788; à Cavaillon, Veranus en 589 et Lupus en 788. A Carpentras, de Licerius en 650, on va à Amatus en 788; à Marseille, de Petrus en 614, à Mauronte en 780; à Aix, de Protasius en 596, à X en 794; à Riez, de Claudius en 650, a Edolfus en 879: à Avignon, il faudra aller jusqu'en 855.

2. Vers 845, Fulcrad et les autres comtes essayent de se rendre indépendants (*Annales Bertiniani*, an. 845. Les *Annales de saint Bertin et de saint Waast*, par l'abbé C. Dehaisnes. Paris, 1871, in-8°, p. 67. Société de l'Histoire de France).

3. M. Labande, dans son *Église de Notre-Dame des Doms, des origines...*, p 26 et 27, note 1, a cité de très nombreux exemples de cette désolation, notamment à Avignon et dans la région environnante. — Voyez le précepte de Louis l'Aveugle restituant l'*abbatiola* de Saint-Ruf, l'église de Saint-Julien, etc., enlevées jadis à l'église (Arch. de Vaucluse, *Archevêché*, G, 6, fol. 11), et le diplôme du même en faveur de Stercherius signalant l'église de Sainte-Marie de Cadillan détruite (Arch. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 6, fol 9).

4. G. de Manteyer, *La Marche de Provence jusqu'aux partages et l'évêché d'Avignon jusqu'à la commune* (*Position de thèses pour l'école des Chartes* de 1897), Noyon, 1897, in-8°, p. 11.

Digitized by Google

a placé Vérédème à cette date. Je ne crois pas que ce soit sans raison. Et cela m'amène à étudier les données de la tradition relative à ce saint, tradition qui se trouve consignée dans la *Vie de saint Vérédème,* publiée en 1625 par Gonon[1].

Vérédème, grec de naissance, aurait quitté Athènes, se serait réfugié en Gaule, sur les bords du Gardon. Là, il menait la vie érémétique, lorsqu'il fut rejoint par saint Gilles. Puis, les deux saints se séparèrent et Vérédème fut choisi par les Avignonais pour devenir évêque. Il y a dans cette tradition deux éléments bien distincts. Le premier est emprunté à la *Vie de saint Gilles*[2], document du X[e] siècle environ, qui nous donne des renseignements sur un saint ermite du nom de Vérédème. L'auteur de la *Vie* de notre saint s'est approprié complètement la biographie de ce personnage. Mais cette biographie est incomplète. La *Vie* de saint Gilles ne parle plus de Vérédème après sa séparation d'avec Gilles. Que devint-il ? C'est ici qu'intervient un second élément qui est propre au rédacteur de la *Vie de Vérédème* et à l'église avignonaise. Il en fait un évêque d'Avignon et le fait mourir dans cette charge.

Dès lors, on comprend que Vérédème ait été placé en l'an 700. En effet, la critique assigne saint Gilles à la fin du VII[e] siècle, sous le règne de Wambo, vers 685. Mais que de difficultés ne soulève pas une telle solution !

L'église d'Uzès se flatte de posséder le corps du Vérédème, compagnon de saint Gilles. Elle l'honore, le 23 août, comme confesseur non pontife. La biographie du saint uzétien[3] est empruntée aussi en partie à la *Vie* de saint Gilles, de telle sorte que la vie du Vérédème d'Avignon se trouve identique à celle du Vérédème d'Uzès. Les deux personnages sont grecs, montrent du goût pour la vie érémétique, délaissent leur famille, débarquent à Marseille, se réfugient sur les bords du Gardon et y reçoivent saint Gilles. Les ressemblances sont telles qu'il est difficile de ne pas comprendre que c'est un seul st même document qui en a fait tous les frais. Les deux biographies ne diffèrent qu'à partir de la séparation de Vérédème et de Gilles.

1. Gonon, *Vitae et sententiae.... Vita S. Veredemii episcopi ex anochoreta...*, p. 160. Les *AA. SS.* n'ont donné au sujet de notre Vérédème qu'un *Sylloge historica* (*Juin VI*, p. 338).

2. *AA. SS.* I, *Septembre*, p. 284 : *Vita Sti Aegidii abbatis*, p. 299.

3. *De S. Veredimo eremita conf. in territorio Uceliensi Galliae sylloge* (*AA. SS. Aug.* IV, p. 636)

Digitized by Google

Le Vérédème d'Uzès reste ermite, celui d'Avignon devient évêque.

Que faut-il penser de tout cela? On s'est donné beaucoup de mal, les uns pour prouver que les deux Vérédèmes n'en font qu'un, d'autres pour démontrer qu'il faut les distinguer. Je crois qu'il n'y a là rien de bien extraordinaire.

Les Avignonais ont eu un évêque du nom de Vérédème. De ce personnage on ne connait rien, si ce n'est le nom et la translation[1]. Il faut peut-être y ajouter le jour de sa fête, qui nous a été conservé par le *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle et qui est au XIIII kal. de déc. Dans tous les cas, au XI[e] siècle, on n'en savait rien de plus, ainsi qu'en fait foi le Martyrologe avignonais à l'annonce de sa translation.

Cette absence de renseignements n'était pas pour satisfaire la curiosité. Comme pour Agricol, il fallut fabriquer une *Vie*. Deux raisons poussaient à utiliser la *Vie de saint Gilles* : l'homonymie du Vérédème avignonais et de l'ermite des bords du Gardon et surtout le silence que la *Vie de saint Gilles* gardait sur les dernières années de Vérédème. On pouvait facilement utiliser ce personnage, inventer de toutes pièces la deuxième partie de sa biographie, et c'est ce qu'a fait l'auteur de la *Vie de Vérédème,* sans toujours se soucier de la mettre d'accord avec celle d'Agricol[2].

L'identification de notre Vérédème avec le compagnon de saint Gilles ne repose que sur une homonymie. Il faut donc rejeter toute cette fallacieuse narration publiée par Gonon et nous en tenir à ce que nous savons sur Vérédème, c'est-à-dire à presque rien[3]. Quant à l'époque où il a vécu, je suis tenté, pour les motifs que j'ai exposés, de l'assigner à la première partie du VII[e] siècle et à le mettre avant Agricol et après Maxime. Évidemment, la date que j'assigne n'a pas, faute de preuves, une absolue certitude; mais, à tout prendre, elle se justifie bien mieux que celle de 700-722.

1. Ms. 98, fol. 68[e] : « XV kl. Jul. Apud Avennica civitate [tra]nslatio Sti Veredemii epi et conf. » — Ms. de Madrid, Ee, 40. fol. 330 : « XV kal. julii. Translatio sancti Veredemii episcopi. »

2. Voir p 44, note 11.

3. Canron, dans la *Vie de Vérédème* qu'il a publiée, renchérit sur la tradition. Comme il existe dans les environs d'Avignon des chapelles dédiées à Vérédème, il fait successivement passer le saint dans chacun des pays où se trouve l'une d'elles. Vérédème aurait donc habité Eyguières, Verquières, la grotte de Sanilhac, puis celle de Pujaut.

Digitized by Google

Resterait à fixer l'époque de sa translation. Le Martyrologe avignonais la fixe au XV des kal. de juillet (17 juin). L'opération est évidemment antérieure à 1063-1069, puisqu'elle est consignée dans le Martyrologe de cette date. Elle a dû se produire sous l'épiscopat de Rostang, qui succéda à l'évêque Benoit, mort le 18 août 1047[1]. Ce qui paraît le prouver, c'est une charte de 1050, par laquelle ce Rostang fait donation au monastère de Saint-André d'Andaon, de l'église de Sainte-Marie, sise « *in villa Jancarias* », à condition que le moine Aicard « *opus quod coepit de arca Sancti Veredemii atque vitream unam perficiat*[2]. » Mais de ce qu'en 1050, on s'occupait d'une châsse pour saint Vérédème, faut-il admettre que la translation n'était pas encore effectuée et est-ce en vue de cette cérémonie que la châsse était commandée ? Si je pose cette question, c'est que l'évêque Benoit, prédécesseur de Rostang, fut un grand collectionneur de reliques. De ses voyages à Rome et en Terre-Sainte, il en avait rapporté une quantité considérable[3]. On pourrait donc supposer que c'est lui qui avait opéré la translation du corps de Vérédème et qu'il n'eut pas le temps de l'accomplir totalement. La cérémonie ayant eu lieu avant 1063-1069, on peut donc fixer approximativement la date de la translation de Vérédème entre 1047 et 1069, au plus tard. Le corps fut déposé à la Métropole et non pas à l'église Saint-Agricol, où la *Vie de saint Agricol* le fait aller pour les besoins de la translation de 1321. Mais d'où venait-il ? Faute de documents, on peut supposer qu'il reposait soit dans une autre des églises d'Avignon, soit dans une des chapelles rurales du territoire.

Le culte de saint Vérédème n'a pas eu beaucoup d'ampleur. Dans le territoire de Pujaut s'élevait une petite église dédiée à ce saint et dont il est question dans des actes du XII[e] et du XIII[e] siècle[4]. A Eyguières existait déjà, au XI[e] siècle, un prieuré au nom du même saint.

* * *

1. D'après sa notice insérée dans le ms. 98, fol. 35.

2. Chantelou, *Historia mon. S. And....*, ms. n. 2401, fol. 117, vers 1050.

3. D'après sa biographie dans le ms. 98, fol. 35 et l'*Inventaire des reliques de N.-D. des Doms, vers 1063* (fol. 35°).

4. Privilège de Gelase II, en 1118 (Jaffé-Wattenbach, 6671 (4909). — Chantelou, ms. 2401, p. 153. – Privilège d'Innocent II, en 1143.

Digitized by Google

L'examen de la *Vie de saint Agricol,* l'étude des épiscopats de Maxime et de Vérédème, nous ont fait perdre de vue Polycarpe de la Rivière. Évidemment, pour lui, toutes les questions qui nous ont arrêtés sont depuis longtemps résolues. Après le Dynamius, dont il nous avait gratifié, il place un évêque dont il n'a pu découvrir le nom et qu'il désigne par la lettre O...[1]. Puis il supprime Maxime, et, à sa place, introduit l'évêque anonyme R....[2]. Quelle fatalité ! A la charte de Dagobert que nous sert Polycarpe, il ne manque pas un iota, si ce n'est le nom de l'évêque dont il ne reste que la première lettre. Quel rat facétieux ou quelle tache inopportune nous a privés d'un tel renseignement ! Vient ensuite Magne en 654, dont Polycarpe a lu la qualité d'évêque d'Avignon, au concile de Châlons, dans un manuscrit de la Chartreuse de Portes que lui seul a vu[3]. Quant à saint Agricol, on n'éprouve plus, quand on a parcouru les *Annales* de Polycarpe, qu'une immense commisération pour l'auteur de sa *Vie*. Polycarpe nous a conservé de l'épiscopat d'Agricol des renseignements autrement nombreux et intéressants. Il y a là une biographie d'une abbesse Victoire, fille d'un patrice, et des histoires sur le monastère qu'elle dirigeait, qui sont étonnantes : Agricol aurait présidé à ses obsèques et l'aurait ensevelie dans l'église de *Sancta Maria Nonnarum*. Le tout est accompagné de chartes et d'inscriptions abominablement fausses[4].

Pour Vérédème, Polycarpe a trouvé son épitaphe dans un manuscrit d'Aniane[5]. A vrai dire, cette inscription présente un air fort honnête. Elle est d'une simplicité correcte. Sans doute, en la transcrivant, Polycarpe a omis les deux mots « *et sanctus* » et les a placés en marge, ce qui lui arrive fréquemment dans les actes qu'il fabrique ; mais, pour une fois, on pourrait croire à une distraction. Pourtant, je reste défiant, d'abord parce que Polycarpe seul a vu l'inscription et cela est bien extraordinaire,

1. Polycarpe de la Rivière, *Annales...*, I, p. 384, en 628.

2. *Ibid.*, p. 388, en 639. « l'évêque R..., élu en juillet 639 et mort le 2 kal. de mai 655 », dit l'auteur. Voir cet acte aux Documents annexes, n° VI.

3. *Ibid.*, p. 391.

4. *Ibid.*, p. 408 et ss. Voy. l'épitaphe de Remigisus (p. 410).

5. Polycarpe, p. 429. Voici cette inscription :

VEREDIMIVS XPI FAMVLVS [ET SANCTVS] ECCLES.
AVEN. EPISC. HIC . PAVSAT . IN PACE
QVA VIXIT PLVS MINVS LXI AN. DEPOSITVS
XV KAL. IVLIAS . EPISCOP. SVI. XXII . IND. V.

Les mots entre crochets sont en marge. L'inscription a été reproduite par le *Gallia Christ.*, I, col. 802

Digitized by Google

ensuite parce qu'il prétend que l'épitaphe a été posée par Domnus, successeur de Vérédème. Or, ce Domnus n'a jamais été évêque d'Avignon. J'en fournirai la preuve. Enfin, il y a quelque chose de bizarre dans cette inscription. Elle semble faire inhumer Vérédème à la cathédrale, alors que le corps du saint a été certainement enterré ailleurs et qu'il est venu à Notre-Dame des Doms seulement à la suite d'une translation effectuée au XI[e] siècle. D'autre part, n'est-ce pas bizarre que la date de la « *depositio* » coïncide exactement, dans l'inscription, avec celle de la « *translatio* » et qu'il ne soit pas question de la fête marquée au XIIII kal. de déc., par le *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle, date qui, très certainement, est celle de la mort. Enfin, les vingt-deux ans de son épiscopat me paraissent par trop concorder avec les dates de 700-722 qui sont inadmissibles. J'éprouve donc une insurmontable répugnance à admettre l'authenticité de cette inscription.

* * *

A partir d'Agricol, que nous plaçons après Vérédème, la plus complète obscurité règne sur l'histoire des évêques avignonais. Les listes des historiens locaux se répartissent en deux groupes. Les uns suivent Polycarpe, dont le Catalogue est très riche et non moins fantaisiste. D'après ce faussaire, en 722, c'est Domnus[1] qui est évêque. Il vit la prise d'Avignon par les Sarrasins et le siège de Charles Martel qui, en 733, gratifia l'archidiacre Adelfencus du *castrum* de Bonpas et de son église[2]. Évidemment, cet acte de générosité n'était pas dans les habitudes du chef franc[3]. Je ne dirai rien de la date de 733 qui est fautive, et je renonce à faire la critique de la charte de donation produite par Polycarpe. Il suffit de la lire. Pas un document n'appuie l'existence de ce Domnus. L'État d'Avignon, qui appelle les Sarrasins, et ce que nous savons des autres évêchés, doit convaincre que notre ville, tout comme ses voisines, était privée d'évêque. Vient ensuite, d'apres l'auteur des *Annales*, un inconnu désigné par la lettre N...[4], puis Adelfencus, qui lui succéda en 751, et dont

1. Polycarpe, I, p. 431.
2. *Ibid.*, I, p. 440. Voir aux Documents annexes, n° VII.
3. N'importe, Polycarpe (p. 438) lui fait élever des églises à Pernes, au Thor, à l'Isle....
4. Polycarpe, I, p. 452, en 743.

Digitized by Google

l'épiscopat n'est pas mieux prouvé que les précédents [1]. Pour Josephus, natif d'Avignon d'après Nouguier, Polycarpe signale sa présence au concile de Rome de 769[2]. Cette tentative de s'appuyer sur un texte authentique est malheureuse. Mgr Duchesne a démontré que ce Joseph est un évêque de Tortone[3]. Après lui, notre chartreux met Johannes IV, qui aurait assisté au concile de Narbonne en 788[4]. Ce concile, on le sait, n'a jamais eu lieu. C'est un faux ; mais les signatures mises au bas de cet acte paraissent avoir une certaine valeur, le faussaire ayant utilisé des listes épiscopales authentiques. En ce qui concerne Jean IV, il n'est nullement indiqué qu'il fut évêque d'Avignon, et la seule affirmation de Polycarpe ne nous suffit pas.

La même année, les listes polycarpiques nous offrent Agemundus[5]. Sous son épiscopat, Charlemagne reconstruisit Notre-Dame des Doms, qui fut dédiée en 804 par Jésus-Christ en personne[6]. Naturellement, l'empereur augmenta les possessions des abbayes de Saint-Ruf et de Bonpas et confirma la charte de Charles Martel, et ainsi un faux ne suffisant pas, Polycarpe le doubla d'un autre faux[7]. Wilingus fut ensuite évêque de 816 à 823[8]. A son sujet, Polycarpe dresse une liste de monastères légèrement différente de celle authentique publiée dans Sirmond[9]. On y voit figurer l'abbaye de Saint-Ruf d'Avignon qu'il fait fonder, en 780, par un Émilo, et celle de Saint-Remy dans le même diocèse. Telle est la liste d'évêques que nous donnent Polycarpe et ses imitateurs, des débuts du VIII[e] siècle à 823.

Au contraire, un groupe fort respectable, abandonnant l'auteur

1. *Ibid.*, I, p. 455.

2. Polycarpe, p. 464. — En 768, il aurait dédié — le 4 des kal. de nov. indiction V— l'église de Sainte-Marie-Madeleine restaurée, et y aurait transféré le corps de sainte Victoire, abbesse (p. 456). En 780, le duc Samson aurait fondé l'abbaye de Saint-Ruf (p. 468).

3. Duchesne (Mgr), *Le Liber pontificalis*, Paris, 1886-1892, 2 vol. in-fol., I, p. 473. — Qui veut trop prouver ne prouve rien ; c'est ainsi que Polycarpe invoque, au sujet de ce concile, ses vieux manuscrits qui, de nouveau, se trouvent pris en défaut.— Voy. d'ailleurs Maassen, *Concilia*.... tome II, pars prior (*Mon. Ger. Hist. Legum, sectio* III), p. 80, *Concilium romanum* : « Joseph episcopo Derzonae. »

4. Polycarpe, I, p. 472, en 792.

5. *Ibid.*, I, p 474.

6. *Ibid.*, I, p. 485. — Ce sont les données de l'inscription que j'ai citée à propos de Sainte Marthe et que Polycarpe, Valadier et les autres ont utilisées.

7. *Ibid.*, p. 505. — Voir aux Documents annexes, n° VIII.

8. *Ibid.*, I, p. 508.

9. Sirmond, *Concilia...*, II, p. 685; et aussi Dom Bouquet : *Recueil des Historiens des Gaules*...., VI, pp. 407-410.

Digitized by Google

des *Annales* à partir de Vérédème, préfère suivre Suarès et Nouguier, Quoique moins nombreux, les évêques que ces historiens nous offrent ne valent guère mieux. Avant Magne, Nouguier place, en 630, un Emundus, qui n'a pas recueilli tous les suffrages. Il aurait été quatrième abbé de Montmajour[1]. Il suffit d'observer que la célèbre abbaye ne date que du X^e^ siècle[2]. Après Vérédème, en 722, ils introduisent un Jean II (c'est le Jean IV de Polycarpe)[3]. Ils placent sous cet évêque la prise d'Avignon par Charles Martel. Ensuite, ils mentionnent Alphonsus en 760, qui aurait relevé son église ruinée par les Sarrasins[4]. Bien entendu, pas un document, pas une référence n'appuie ces inventions. Le Joseph de 765 — le même que celui de Polycarpe — doit être rejeté comme n'ayant pas occupé le siège d'Avignon, mais celui de Tortone. Au sujet d'Amicus, les avis sont partagés. Le *Gallia* ne l'adopte pas. Nouguier allègue, pour justifier son existence, un manuscrit de l'abbaye d'Aniane, que le *Gallia* déclare apocryphe, ce qui n'est que trop vrai[5].

Humbert, qu'on met ensuite a des titres plus sérieux pour être maintenu au nombre de nos évêques. Mais il n'est pas à sa place à l'année 796 qu'on lui assigne. Le document où il est fait mention de lui doit être daté non pas du 21 mars 797, mais de 923. La donation faite au chapitre d'Arles, par Guigues, évêque de Girone et dans laquelle il figure[6], n'a pu être signée par Charlemagne. Le Charles dont il est question n'est autre que Charles le Simple. En effet, il n'y a pas de Guigues à Gérone au VIII^e^ siècle. L'*Espagna sagrada* en signale un de 907 à 936[7]. Des documents dans lesquels il paraît, il résulte qu'il datait du règne de nos rois de France, Charles le Simple et Louis d'Outremer. Il faut donc enlever Humbert du VIII^e^ siècle et l'insérer en 923, entre les évêques Fulcherius et Landricus.

A partir de 822, les listes de Polycarpe, de Nouguier, de Calvet, etc., coïncident de nouveau. Tous placent, à cette époque, un

1. Nouguier, p. 22. Repoussé par Suarès, Calvet ; adopté par le *Gallia*, Canron, etc.

2. Du Roure, *Histoire de Montmajour*, dans la *Revue historique de Provence*, p. 23.

3. Nouguier, p. 27. — *Gallia*, I, col. 802. — Calvet, ms. 2348, fol. 159. — Reynard-Lespinasse, p. 13.

4. Nouguier, p. 28.

5. Nouguier, p. 29, donne ce document. Il est curieux que Polycarpe n'ait pas eu vent de cette pièce, malgré son fameux « Codex Anianensis ».

6. Albanès, *Gal. Christ. nov. Arles*, n° 2492, col. 1037.

7. *Espana Sagrada*, t. XLIII, p. 119, n° 26.

Digitized by Google

Remigius[1], auquel ils donnent Fulcherius comme successeur en 835[2]. Ces deux évêques ne sont là qu'à la suite d'une erreur de chronologie. On a attribué à Louis le Débonnaire des signatures qui sont incontestablement celles de Louis, empereur, roi de Bourgogne-Provence. Les actes qui les portent doivent donc être placés entre 907 et 919[3]. Cette erreur avait obligé Nouguier à créer, en 911, un Fulcherius II. Tout rentre dans l'ordre si l'on supprime le Fulcherius de 822 et le Remigius de 835, et si on les reporte au X[e] siècle.

VIII. — Les Évêques authentiques du IX[e] siècle.

Avec Ragenutus, nous reprenons la liste des évêques authentiques, dont l'existence est attestée par des documents de tout repos. Ce n'est pas à dire pourtant que nous ne devions plus rencontrer de faux. Ainsi, pour Ragenutus, Polycarpe avait fabriqué une charte au nom d'un certain comte Gausselin et de sa femme Oda[4]. Ce faux, daté de 853, avait passé dans le *Gallia* et avait même trompé Mgr Duchesne, qui le cita dans la première édition des *Fastes*[5]. Somme toute, la seule chose certaine que nous sachions de Ragenutus, c'est qu'il a assisté au concile de Valence en 855[6] : nous n'avons pas d'autre renseignement sur son compte.

Nous sommes mieux documentés sur Hilduinus, qui, sans doute, fut son successeur. En février 860, nous le voyons assister

1. Polycarpe (p. 510), fait de ce Remigius le fils d'un pseudo-comte d'Avignon, Emilo, et le frère de Josselinus. Évidemment, cette généalogie croule par suite de l'erreur de chronologie qui met Remigius en 822 au lieu de 907. Il aurait étudié, d'après notre chartreux, au couvent de Sainte-Croix d'Arles, et j'en passe.

2. Fulcherius, en 834 (p. 516) ; Suarès, ms. 8971, fol. 25 ; Nouguier, p. 33 et ss. ; Calvet, ms. 2348, fol. 160. Polycarpe indique, à propos de Fulcherius, qu'en 834 le comte d'Avignon, Amidericus, fit don au monastère de Saint-Ruf de nombreuses *villas*, terres et moulins. L'invention est flagrante.

3. Voir précepte de 907 contenant donation de biens à Remigius, évêque d'Avignon (Arch. de Vaucluse, *Archevêché*, G, 6, n° 2) ; celui de 912, contenant donation à Fulcherius de diverses églises (*ibid.*, G, 6, n° 4), et celui de 918 contenant donation au même de l'*abbatiola* de Saint-Ruf, etc., etc.

4. Polycarpe, I p. 521. La charte se trouvant dans le *Gallia Christ.*, je me borne à la signaler aux Documents annexes, n° IX.

5. Duchesne, *Fastes...*, 1re éd., p. 261. La charte a disparu de la 2e édition.

6. Sirmond, *Concilia....* III, p. 107 : « Ragenutus indignus episcopus ecclesiae Avenioniensis hanc synodalem definitionem subscripsi. »

Digitized by Google

au second synode d'Aix-la-Chapelle [1], réuni par Lothaire, pour reviser l'affaire de la reine Theutberge, sa femme, accusée d'inceste, et qui, une première fois, avait été proclamée innocente [2]. Ce fut le seul évêque provençal qui figura à cette réunion. Le 22 octobre de la même année, on le voit au concile de Tusey (Toul) [3]. Enfin, il est présent, en 876, au concile de Ponthion, qui ratifia l'élection de Charles le Chauve [4]. C'est dire que ce prélat voyagea beaucoup et participa aux grands événements de son temps, sans que nous sachions cependant le rôle qu'il y joua.

Vient ensuite Ratfridus. Il mit, après coup, sa signature au bas du privilège en faveur de Tournus, qui avait été rédigé en 875, c'est-à-dire alors qu'il n'était pas évêque [5]. En 878, il est fait mention de lui au concile de Troyes [6], où il avait été cité au sujet d'un différend avec son voisin, l'évêque d'Uzès. Il ne se présenta pas. Le pape Jean VIII adressa alors une lettre à Rostaing, archevêque d'Arles, et à Sibeud, archevêque de Narbonne, par laquelle il leur ordonnait de juger la plainte portée au concile de Troyes par Geoffroy, évêque d'Uzès, à l'encontre de Ratfridus d'Avignon [7]. Il s'agissait d'un village faisant partie du diocèse

1. *Capitularia regum Francorum*, publié par A. Boretius et V. Krause (*Mon. Ger. hist.*), t. II, p. 466 : « Hilduini Aviniensis. » — Sirmond, III, p. 189.

2. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens* (855-933?). Paris, 1901, in-8° (Bibl. des Hautes-Études, fasc. CXXXI), p. 22, note 2.

3. [Hardouin], *Acta*.... V. col. 507-510 : « Hilduinus Avennicorum episcopus subscripsi. » — Sirmond, *Concilia*...., III, p. 163.

4. Boretius-Krause, *Capitularia*...., II, p. 349 (*Mon. Germ. Hist.*) : « Alduinus Avenionensis ecclesiae episcopus subscripsi » — Sirmond, III, p. 434.

5. Labbe, *Sacrosancta Concilia*, Paris, 1671-1672, 19 vol. in-fol., IX, c. 276 : « Ratfridus Avinionensium presul infimus assensum praebui et subscripsi.»

6. Sirmond, *Concilia*...., III, p. 475 : « Concilium Tricassinum II. Post haec libelli porrecti sunt summo Pontifici et Sanctae Synodo ; quorum super Hincmaro Remorum Archiepiscopo unus erat, alter vero super Ratfredo Avinionensi episcopo. Hincmaro Remorum Archiepiscopo datae sunt induciae ad respondendum, Ratfredus ibidem est inventus. »

7. Sirmond, *Concilia*.. ., III, p. 488 : « Rostagno, venerabili archiepiscopo Arelatensi, et Sigebodo, Narbonensi. Sanctitati vestrae notum est qualiter Walefredus, Uceticensis ecclesiae episcopus, ad synodum quam, Deo auctore, apud Trecas celebravimus, reclamationis libellum obtulit super Ractefredo, Avenionense episcopo, quod ei quamdam villam ad suam sedem sive parochiam pertinentem abstulisset Sed, quia Ractefredus, de quo querela erat, synodo defuit, idcirco fraternitati vestrae apostolica auctoritate mandamus ut, coadunato numero episcoporum, eorum causam canonico judicio finiatis, ita discutiendo et determinando tantae praesumptionis invasionem, ut nemo episcoporum vestrorum contra canonica praecepta ulterius insurgere sine suo periculo tentet. Vos quoque praesentialiter cum vestris istud determinate judicium ; capitula quaedam vobis, patrum auctoritate collecta, mittimus, secundum quae judicare absque diluatione jubeatis, ne quaerendo assumatis laborem pro tali negotio. Optamus fraternitatem vestram in Christo bene valere. »

Digitized by Google

d'Uzès, que ce dernier s'était adjugé. Pour servir de guide aux deux arbitres, le pape leur adressait un recueil de canons. Il serait intéressant de savoir quel était le village dont l'évêque d'Avignon s'était emparé et de connaître la sentence rendue par les arbitres. L'affaire dut avoir une solution régulière en ce qui concerne Ratfridus, puisque celui-ci assista à l'assemblée tenue à Mantaille le 15 octobre 879, et dans laquelle les prélats donnèrent le titre de roi au duc Boson[1].

Telles sont les brèves indications que nous possédons sur ces trois évêques, mais, au moins, sont-elles certaines. Polycarpe ne pouvait se contenter de si peu et il ajoute de nombreux détails. Ainsi, Ragenutus meurt aux kalendes de février 859 en laissant tous ses biens à l'église Notre-Dame des Doms[2]. Sous l'épiscopat d'Hilduinus, la comtesse Oda aurait fondé le monastère de Montplan ou de Saint-Laurent ou de Mont-de-Vergues, « mons Virginum », dit Polycarpe[3], ce qui, au point de vue étymologique, est en contradiction avec les documents publiés par M. Duhamel[4]. La charte de fondation[5] est appuyée par un acte de confirmation émané d'Hilduinus[6]; on ne saurait dire lequel est le plus faux de ces deux actes. Sur ses conseils, son neveu Arnustus, comte d'Avignon, agrandit, en 871, l'église de la Madeleine. Quant à Ratfridus, Polycarpe nous indique exactement le jour de sa mort qui arriva le 14 des kalendes de février 893[7]. Bien entendu, le tout est émaillé d'un certain nombre de chartes fausses qui constituent la plus belle collection qu'on puisse imaginer.

* * *

Nous voici arrivés au terme que nous nous étions fixé. Toutefois, à côté des faits et gestes des évêques d'Avignon, il s'est produit quelques événements qui intéressent l'histoire ecclésiastique de notre ville. Nous nous bornons à les signaler rapidement.

1. Boretius-Krause, *Capitularia...*, II, p. 369, *Conventus Mantalensis* (*Mon. Ger. hist*) : « Ratfridus Avinionensis episcopus. »
2. Polycarpe de la Rivière, I, p. 520 et 525.
3. *Ibid.*, p. 527. Voy. aux Documents annexes, n° X.
4. Duhamel, *La colline de Montdevergues. Son nom, ses seigneurs.* Avignon, 1904, in-4°, p. 6 : « Carta de Monte Levenico. » On trouve aussi « Mons Levennicus. »
5. Polycarpe, I, p. 529. Voir aux Documents annexes, n° XI.
6. Polycarpe, I, p. 533. Voir aux Documents annexes, n° XII.
7. *Ibid.*, I, p. 556.

Digitized by Google

Le premier épisode a trait à Paul, évêque de Trois-Châteaux. Sa *Vie*, publiée par les Bollandistes[1], d'après un manuscrit de Grenoble du XIII[e] siècle, nous apprend que ce saint alla rendre visite à sa femme retirée dans un monastère d'Arles. Celle-ci mourut, après avoir reçu de son époux le baiser de paix. Après l'avoir ensevelie, Paul se remit en route pour Trois-Châteaux ; mais, arrivé à Avignon, il mourut. L'abbé Albanès place la mort du saint évêque après 374[2]. Mais Mgr Duchesne pense, au contraire, que Paul a vécu, non pas au IV[e], mais au VI[e] siècle[3]. D'ailleurs, que vaut la *Vie* au point de vue historique ? Elle ne paraît pas avoir une grande valeur, et il est bien difficile de tenir pour acceptables les dires d'une composition bien postérieure aux événements qu'elle raconte.

Boyer de Sainte-Marthe cite un fragment d'une *Vie* de ce saint qui ne se trouve pas dans celle du manuscrit de Grenoble. D'après ce texte[4], saint Paul, fuyant les Vandales, quitte Reims avec sa femme, passe à Lyon, s'embarque sur le Rhône et aborde à Tarascon. Les deux époux viennent sur la montagne nommée *Macerius,* proche du Mausolée, dans le territoire de Saint-Remy... Paul sert comme valet de ferme. Sur ces entrefaites, saint Torquat, évêque de Tricastin, étant mort, on envoie des messagers pour trouver le successeur désigné par la Providence. Ils rencontrent Paul qui résiste ; mais son bâton, planté en terre, fleurit et Paul devient évêque, pendant que sa femme se retire dans un monastère d'Arles. Canron s'est demandé ce que pouvait bien être ce Macerius[5]. Il suppose que ce mot signifie une masure. Il

1. *Analecta Bollandiana*, XI, 1892. *Vita S. Pauli Tricastinen. episc.*, p. 375-383, (p. 381) : « Cumque ad praefinitum diem cum magno gaudio propinquare se sciret aggrediens iter ad sponsam suam ivit, ingressusque ad eam in monasterio quo erat sub norma virginitatis retrusa, cum eidem pacis dedisset osculum migravit ad Dominum. Cujus corpusculum cum eam sarcophago tradidisset ac regressionis carperet iter sequenteque se plebe demum tum exsultatione et laetitia Avennicum pervenisset omnes laeto moderamine confortabat. Sed cum adveniente noctis tempore, reclinis modice artus iam declinasset ac pervigil Domino acceptam suam esse sociam precaretur recta ei celso transite via reseratur ad patrem et in pullorum canoribus arvo terrena membra commendans, coelesti spiritum reddidit Domino.... Obiit autem beatus Paulus episcopus kalendis februariis in Avennica civitate. Cujus sanctas exuvias venerabiles antistes Arelatensis atque Avennicae vel Aurasicae civitatis canone succidus, non solum prosequentes vestigio, sed etiam propriis [h]umeris detulerunt.... »

2. Albanès, *Gallia Christ. nov. Arles*, n° 25.

3. Duchesne, *Fastes*.... I. p. 263.

4. P. Louis-Anselme Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. Avignon, 1710, in-4°, p. 12-13, d'après un ancien office.

5. Canron, *Revue des Biblioth. paroissiales*, 1868, p. 11, n° 2.

Digitized by Google

est pourtant facile de reconnaître qu'il s'agit ici du mont *Gauserius* ou *Jaucerius* qui domine le monastère de Saint-Paul de Mausolée à Saint-Remy[1]. Cet épisode de la *Vie* du saint a été inventé pour expliquer la fondation de ce monastère et en rattacher l'origine à une personnalité connue de la région.

Nouguier[2] indique, sur la foi du Bréviaire de l'église de Die, que deux évêques de cette ville, appartenant au V[e] siècle, Petronius et Marcellus, étaient originaires d'Avignon. Il existe, en effet, un Bréviaire manuscrit du XIV[e] siècle avec additions du XV[e], qui note, à l'office de saint Marcel et à celui de Petronius, leur origine avignonaise[3]; Marcel même appartenait à une famille sénatoriale. Polycarpe de la Rivière avait communiqué au P. Columbi deux *Vies* anciennes de ce saint Marcel, l'une en prose, l'autre en vers. On vient de retrouver une copie de ces deux *Vies* datant du XVI[e] siècle[4], par conséquent antérieure à Polycarpe, ce qui leur donne plus de valeur. Mais nous n'avions pas besoin de cette trouvaille pour accepter le renseignement de Polycarpe. En effet, la *Vie* en prose dont Kiener, dans un premier article, a donné quelques extraits seulement, est identique à celle contenue en leçons dans l'office de Marcel du Bréviaire manuscrit de Die du XIV[e] siècle. Il y a identité absolue entre les deux, sauf pour la longueur. La *Vie,* dans les leçons du Bréviaire, est incomplète. Il est donc possible que nous nous trouvions en présence d'un renseignement acceptable[5].

C'est encore une *Vie* de saint qui nous fait connaître un miracle de saint Apollinaire, évêque de Valence, mort vers 520. Le prodige se déroula en vue d'Avignon[6]. Apollinaire, voulant aller

1. Donation d'églises « ad radicem montis Gauserii », par Warnerius, évêque d'Avignon, en 982 (*Collectio chartarum*, ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2399, fol. 33). - Donation de 1080-81, « usque ad Jaucerium ». (Deloche, *Saint-Remy de Provence au moyen âge* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXXIV, 1re partie. Paris, 1892, in-4°, p. 59, n° 3).

2. Nouguier, p. 17.

3. *Bréviaire de l'église de Die* du XIV[e] siècle (ms. de la Biblioth. d'Avignon, n° 127, fol. 363). Leçon I; « Beatissimus Marcellus quondam incola Avenice civitatis conversatione clarus, » etc.— Fol. 483 (add du XV[e] siècle): « Beatissimus Petronius Deiensis urbis episcopus Avenionensis civitatis incola fuit.... » — Voy. aussi J. Columbi, *De Rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum*. p. 80.

4. G. Kirner, *Due vite inedite di S. Marcello vescovo di Die*, dans les *Studi storici*, IX, 1900, pp. 289-328.

5. Sur Marcellus, élu vers 463, voir Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, fasc. I, p. 125, n° 356, et Duchesne, *Fastes*....., I, p. 233 et 234.

6. *Vita Apollinaris Valentinensis*, éd. Krusch (*Mon. Germ. hist. Scriptorum rerum merov. III. Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici.* .., p. 194-203). P. 200, 8 :

Digitized by Google

visiter saint Césaire d'Arles, s'embarqua sur le Rhône. Quand la barque fut près d'Avignon, une formidable tempête s'éleva, menaçant de l'engloutir. Le saint dormait. Le diacre Claudius, compagnon de voyage de l'évêque, aperçut un jeune homme de l'équipage, Alifius, qui, possédé du démon, poussait des hurlements et des gémissements. On éveilla Apollinaire. Il calma la tempête et guérit le malheureux en lui faisant imposer les mains par un de ses compagnons de voyage.

X. — Conclusion.

Il me resterait, après avoir étudié la succession des évêques qui ont siégé dans notre ville, à examiner encore certaines questions paraissant se rattacher à l'étude que je viens de faire. En réalité, l'histoire de l'église d'Avignon se réduit à celle de ses évêques. Pourtant, il conviendrait de rechercher l'origine des monuments religieux que notre cité a dû posséder pendant les dix premiers siècles. Il faudrait interroger le sol et les vieilles constructions pour essayer d'y retrouver la trace et les vestiges des monuments disparus. Incontestablement, la présence des évêques suppose des églises, des cimetières. Nous connaissons

Namque cum iam in conspectu nature firmatam munimine arcem demonstraret Avennio, navigium, sanctum antistitem quod gerebat subitaneis fluctibus excitatis, cepit diabolica emissione vexari, ita ut posset navigium, oborta desperatione, turbari, cum esset potius valde dormientis gubernatione securus. Tunc quidam diaconus Claudius nomine in parte ipsius lectuli residens, librum sancti Hilarii lectionis studio percurrebat. Qui respiciens vidit unum ex pueris nomine Alifium demonis impugnatione vexari, quod non solum perturbatione membrorum, verum etiam innitu, mugitu vel balatu peccorum fatebatur. Cumque cerneret periculum navis miseriae istius successione submotum, statim sanctum importuna aggressione a somno compulit excitari.

9. Cumque ab eo quoque ipse vir Dei tam calamitatis seriem, quam metum precedentis periculi cognovisset, ait ad eos lacrimans : Grande certamen cum adversario humani generis nunc gessimus in sopore. Quod in veritate constare subsequens demonstravit exemplum, nam et dormiens procacitatem repressit undarum et demonium ab arrepto corpore evigilans effugavit. Quae virtus ut periculum quoque evaderet vanitatis, per suum eum voluit curare presbyterum ; qui vix tandem antistitis iussione compulsus et manum ei imposuit et ad quietem pristinam, discedente diabolo, revocavit. Et quia ipse presbyter impugnationem demonis sepius sustinebat, hoc magis sanctus intendit episcopus ut ab eo adversitas ipsa in nomine Salvatoris se depelli cognosceret, quem infestatione crebra aggressus fuerat superare ; nam uterque, sanitate recepta, orationibus sancti pontificis in se profecisse salutem suam, perpetua curatione docuere. » — Sur cette vie, voir Krusch, *La falsification des Vies de saints Burgondes*, dans les *Mélanges Julien Havet*. Paris, 1895, in-8°, p. 39-57.

Digitized by Google

une *abbatiola* de Saint-Ruf et aussi celle de Saint-Agricol. De plus, l'évêque n'était pas le seul dignitaire ecclésiastique ; autour de lui vivaient des prêtres, des diacres, des lecteurs, etc. L'église d'Avignon avait une organisation et un personnel que, malgré la rareté des documents, il faudrait décrire et reconstituer. Mais il m'a paru que l'archéologie religieuse de notre cité n'offrait pas assez d'ampleur pour être l'objet d'un chapitre particulier. Elle trouvera mieux sa place dans l'étude générale de l'archéologie d'Avignon pendant le haut moyen âge. La seconde question, en raison des difficultés qu'elle présente par suite de la pénurie des textes, m'a paru devoir être plus utilement traitée dans le chapitre réservé à l'examen des *Institutions* de cette époque.

∴

Quelles conclusions faut-il tirer des considérations que nous avons exposées et des documents que nous avons produits ? D'abord, — et c'est là un des faits saillants, — on constate que l'église d'Avignon est excessivement mal renseignée sur ses origines. Même au XI[e] siècle, elle manque totalement, je ne dis pas seulement d'informations précises, mais même de traditions établies. C'est à peine si elle connaît Saint-Ruf et elle n'a qu'une vague idée de ce personnage. Il en résulte — et c'est la deuxième remarque — que toutes les traditions, toutes les légendes ayant cours aujourd'hui, doivent être tenues pour nulles et sans valeur, parce qu'elles sont nées postérieurement au XI[e] siècle et que, par conséquent, elles datent d'une époque trop éloignée des événements qu'elles ont la prétention de faire connaître.

Cependant, malgré cette absence de renseignements, malgré l'impossibilité d'user de la tradition, il est possible d'établir, à l'aide de présomptions, d'analogies avec ce qui s'est passé ailleurs, de comparaisons, il est possible, dis-je, de se faire une idée des origines de l'église d'Avignon. Cela permet d'établir que l'introduction du christianisme dans notre ville ne s'y est pas effectuée d'une façon spéciale et remarquable. Non, elle s'est faite absolument comme ailleurs. C'est dire qu'il ne saurait être question d'apostolicité, ni de gratifier Avignon d'évêques pendant les trois premiers siècles. Il est probable que la religion chrétienne, propagée d'abord par des marchands, s'est développée à Avignon *peut-être* vers la fin du III[e] ou au début du

Digitized by Google

IV^e^ siècle, à cause du voisinage d'Arles et de la position de la ville sur le Rhône. Comment s'est fondée la première communauté chrétienne ? Nous l'ignorons ; en tout cas, elle dut commencer, comme ailleurs, sous la direction des diacres ou des prêtres. L'évêque n'est apparu que vers la fin du IV^e^ siècle, et sans doute avant Nectaire, le premier que nous connaissions.

J'ajoute qu'il ne serait pas impossible que le christianisme ait trouvé dans notre ville une résistance plus vive provenant du caractère même de la population. Ce ne sont pas les grands dieux de l'Olympe ou du Panthéon romain qui ont donné le plus de mal aux apôtres de la nouvelle religion, mais les petites divinités locales, populaires, campagnardes, *Matres, Nymphae, Fatae, Proxsumae,* etc. Or, nous savons qu'à Avignon leur culte était en honneur[1]. D'autre part, l'*Avennio* romain n'a jamais été une ville considérable. Elle avait un caractère agricole assez prononcé. Si l'on veut, elle réalisait un peu dans l'antiquité ce que nous entendons aujourd'hui par la petite ville de province hostile aux nouveautés, lente à s'ouvrir au progrès.

Les premiers évêques authentiques n'apparaissent qu'au V^e^ siècle, et, chose curieuse, ce sont ceux du V^e^ et du VI^e^ siècles qui nous sont le mieux connus. Nous avons sur eux des données précises qui nous permettent d'établir une liste offrant peu de lacunes. Avec le VII^e^ siècle les documents se font rares et la part des conjectures et des hypothèses devient plus grande. La prétendue tradition est fabriquée de toutes pièces et des *Vies* d'une composition récente, tellement récente qu'on ne peut leur accorder aucune confiance, remplacent les attestations de tout repos. Puis vient le VIII^e^ siècle, qui est pour l'évêché d'Avignon une période de ruines et de mort ; plus de textes, pas un nom certain, et cela dure jusqu'au milieu du IX^e^ siècle. Nous avons là un espace où il n'y a rien à mettre. Sans doute, peut-être, dès Charlemagne, l'évêché d'Avignon a pu être de nouveau pourvu d'évêques, mais ils ne nous sont pas connus. Cette situation tient à des causes multiples, aux invasions des Sarrasins, aux efforts des comtes locaux, aux velléités d'indépendance des populations méridionales, pour lesquelles l'évêque franc était bien souvent l'ennemi, etc. Enfin, quand viennent des temps meilleurs, quand les listes reprennent, l'église d'Avignon reste misérable et pauvre ; il

1. Voy. une inscription aux *Proxsumes* (CIL. XII, n° 1024), une à Silvain (n° 1025) et des trouvailles de statuettes provenant vraisemblablement de la fabrique de Toulon-sur-Allier (*Catalogue manuscrit du Musée Calvet*, n^os^ 14, 15, 15A, p. 64).

Digitized by Google

faudra, au début du XI[e] siècle, les largesses des rois, des comtes et des particuliers, pour la voir renaître et prospérer.

Quant à Polycarpe de la Rivière, je n'abuserai pas des résultats d'une démonstration qui m'a coûté peu d'efforts. Il n'est plus permis d'attacher la moindre importance à son exposé des origines de l'église avignonaise. Son témoignage et ses *Annales,* — en ce qui concerne surtout les dix premiers siècles, — ne doivent plus être invoqués par les historiens : il faut les abandonner à ceux qui ont gardé quelque penchant pour les naïvetés[1].

En arrivant au terme de cette étude, il m'est agréable d'adresser des remerciements à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont bien voulu m'aider dans la tâche que j'avais assumée. Que MM. Labande, archiviste du palais de Monaco, Girard, conservateur du Musée Calvet et le D[r] Pansier reçoivent ici l'expression de ma gratitude. Je prie aussi M. G. de Manteyer, qui a mis à mon service sa profonde connaissance de notre histoire locale, et M. Poupardin, qui, avec tant de patience, a bien voulu faire à la Bibliothèque nationale toutes les recherches et les vérifications dont j'avais besoin, de vouloir bien accepter l'assurance de ma vive reconnaissance.

1. Voyez à l'appendice n° III le tableau comparatif des listes d'évêques données par les historiens avignonais.

Digitized by Google

APPENDICES.

I. — Polycarpe de la Rivière.

Malgré les fines railleries du P. Eusèbe, malgré les *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne, mettant à mal ses évêques, Polycarpe trouve encore des défenseurs. On prétend l'excuser, on cherche à le réhabiliter. Il n'est donc pas inutile, pour éviter des interprétations inexactes, de s'expliquer nettement sur le compte de ce singulier personnage[1].

On a, de Polycarpe, les *Annales*, formant deux gros volumes in-folio de 1760 pages au total et ayant pour objet l'histoire civile et ecclésiastique de la *Provincia Avenionensis*, depuis le premier siècle de notre ère jusqu'en 1535. A côté de cet ouvrage composé, rédigé par lui et écrit de sa main, il existe à la Bibliothèque de Carpentras, sous le titre de *Probationes*, deux recueils, lui ayant appartenu, de pièces manuscrites de diverses mains et qui sont des copies exécutées aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles[2].

Or, si l'on examine, à tour de rôle, les *Probationes* et les *Annales*, on aboutit à des constatations intéressantes. Prenons, par exemple, les *Probationes* ; on fait très vite les remarques suivantes.

1° Aucun des actes qui s'y trouvent, sauf dix, ne remonte au-delà de l'an mille. De ces dix actes du IX^e^ et X^e^ siècles, *quatre seulement* concernent l'église d'Avignon et leurs *originaux existent encore* aux archives départementales de Vaucluse[3]. A l'épo-

1. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des œuvres historiques de Polycarpe relatives à Avignon.

2. Voy. le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras, n^os^ 513 et 514 : « Probationes et indicatio probationum seu actorum ad firmandam ecclesiae Gallicanae historiam. » Il faut y ajouter un volume (n° 517) de notes et documents relatifs à l'histoire d'Avignon pendant le XIV^e^ siècle (1303-1399) qui auraient été utilisés par Polycarpe. — L'*Histoire de la ville d'Avignon*, qui, d'après la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin Didot, t. XXI, p. 616, aurait constitué le tome III des *Annales* et serait à la Bibliothèque de Carpentras n'existe pas ; c'est une erreur qui a passé dans le livre de M. Vachez, *La Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez*, Lyon, 1904, in-8°, p. 156.

3. 1° Précepte de Louis, empereur, de 907 (*Probationes*, ms. 513, fol. 81 ; original aux Archives de Vaucl., G, 6, fol. 15). — 2° Précepte de Louis, empereur, de 908 (*Probationes*, ms. 513, fol. 81 ; original aux Arch. Vaucl., G, 6, fol. 6).— 3° Précepte de

Digitized by Google

que de Polycarpe, ils étaient connus par de nombreuses copies[1]. Quant aux actes postérieurs à l'an mille renfermés dans ces recueils, il en est quelques-uns, — ils sont rares, - qu'on ne rencontre plus de nos jours que dans ces *Probationes*. Or, c'est là une chose qui n'a rien d'extraordinaire. Il n'est pas surprenant qu'au début du XVII[e] siècle, Polycarpe ait eu la possibilité de connaître, de lui-même ou par ses correspondants, des pièces dont les originaux ont disparu depuis. Valadier, Suarès, Chantelou et d'autres nous ont conservé des documents perdus qu'on chercherait vainement ailleurs[2].

2° Ces *Probationes*. qui constituaient en quelque sorte les « fiches » du célèbre chartreux et qui ne contiennent aucun acte antérieur au XI[e] siècle dont nous n'ayons l'original, ne renferment *aucune copie des actes faux qui décorent les Annales*. Quelque bizarre que cela paraisse, pas un seul des documents apocryphes que nous avons cités, inscriptions, récits, chartes, ne figure dans les *Probationes*. On n'y voit ni extraits, ni copies, ni mentions, ni indications des fameux manuscrits que Polycarpe utilise et cite à tout propos dans ses *Annales,* que personne n'a vus ni avant, ni en même temps, ni après lui, c'est-à-dire le *Codex Savaronis,* le *Codex rerum Avenionensium,* les *Indices Sanctandreani* ou *series Sanctandreana Avenionensium episcoporum*[3], le *Codex Carthusiae Portarum,* le *Codex Anianensis,* etc. De ces manuscrits dont Polycarpe use et abuse dans ses *Annales*, dont il extrait ses faux évêques et ses comtes supposés, on n'en trouve pas une ligne dans les *Probationes*.

3° Enfin, les copies constituant les *Probationes* ne comportent

Louis, empereur, de 912 (*Probationes*, ms. 513, fol. 84; original aux Arch. Vaucl., G, 6, fol. 7). — 4° Donation de l'évêque d'Avignon Fulcherius, de 916 (*Probationes,* ms. 513, fol. 97; original aux Arch. de Vaucl., G, 119, fol. 39).

1. Les deux premiers sont donnés par Nouguier (pp. 149 et 31). Bouche (I, p. 933) donne le premier et le troisième. Suarès (ms. 8971, fol. 25 et 26) donne les trois premiers, etc.

2. Je donnerai comme exemple trois actes relatifs à des usurpations de biens dans le rayon d'Avignon, biens appartenant à saint Symphorien d'Autun. Ces actes, datés de 955, 958 et 972, ne nous sont plus connus que par une copie du XVIII[e] siècle (Bibl. nat. ms. 18354, n[os] 12, 14 et 16). Suarès (ms. lat., 8971, fol. 122) nous a conservé le testament de Bernard de Rascas, etc.

3. On trouve dans les *Annales* des chartes provenant d'un *Cartarium Sti Andrae*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Indices Sanctandreani ou Series Santandreana avenionensium episcoporum*. Polycarpe a extrait de ce Cartulaire, que Bouquier semble aussi avoir connu, cinq actes qui paraissent authentiques et dont quatre ne nous sont plus connus que par lui. Ce Cartulaire lui fut communiqué « RR. coenobitis eiusdem decano, sacrista »... (p. 571).

Digitized by Google

que très rarement des corrections. On n'y voit pas de grattage. J'ai examiné les ratures qu'on y rencontre de loin en loin, elles sont *toutes* le résultat de fautes de copistes. Il faut notamment signaler que les copies des quatre actes antérieurs au XI[e] siècle sont vierges de toute correction, rature, surcharge et grattage. C'est un point à retenir.

Que si, maintenant, on étudie les *Annales* elles-mêmes, œuvre personnelle de Polycarpe, on y fait des remarques non moins curieuses.

1° Tous les documents faux, *sans exception,* qui ont été composés par notre facétieux historien, portent des ratures, des grattages, renvois, etc., qui cachent non pas des fautes ou des distractions de copiste, mais de vraies corrections d'auteur. Tous portent la trace de modifications, Ainsi les inscriptions à Hadrien par la colonie de Nîmes, celles des diverses Casarie, de Dynamius, de Vérédème, de Remegisus, le fragment de Saint-Amant, les chartes de Dagobert, de Charles Martel, de Gausselin, de Boson, de la comtesse Oda, etc.[1]

2° Par contre, *aucun* des actes authentiques qui sont dans les *Annales* n'est défiguré par une correction. Dans ceux-là, pas d'omissions, de grattages, de ratures. Le texte est limpide. Ainsi se présentent à nous les chartes de l'évêque Garnier et du comte Guillaume de 986, l'échange de Garnier de 987[2], etc. N'y a-t-il pas là une coïncidence des plus étonnantes ?

1. Ainsi l'inscription d'Hadrien (Polycarpe, I, p. 34). — Pour l'inscription de Casarie, voir mon étude sur cette inscription. — Une inscription relative à une autre Casarie (p. 360) donne : 2e ligne, *precor*, en marge ; 3e ligne, un mot effacé ; 6e ligne, *uxor*, effacé, suivi de *marita ;* 10e ligne, *uxori*, en marge. Pour celle de Dynamius et de Vérédème, voyez ce que j'en ai dit. Pour l'épitaphe de Remigisus (Polycarpe, p. 410), après *coenobion*, Polycarpe a mis en marge *SS. Apostolorum*, et le monogramme est sur un grattage.— Pour les fragments de saint Amat, les chartes de Charles Martel, de Charlemagne, de Dagobert, d'Oda, etc., voyez aux Documents annexes. Ajoutons encore dans le diplôme de Boson, de 944 (Polycarpe, p. 574), à la 10e ligne, un mot en interligne ; à la 12e, *Bulbone* sur un mot gratté et *stagnum* effacé et remplacé en interligne par *lacum*. — La charte de fondation de Saint-Symphorien de Caumont (p. 576), présente, à la 3e ligne, le début de *Eltrudis* sur un grattage ; *nostris*, en interligne sur un mot rayé ; 5e ligne, *venerabili* est en marge ; puis un mot rayé sur un mot qui lui-même avait été gratté ; la fin de *monasterio* sur un grattage ; *Augustodunensi* avec correction ; 10e ligne, *Cavorum*, en marge ; *Cavarorum*, effacé ; 12e ligne, *proprium ejus usum*, en interligne, puis *ejus* a été biffé ; ces trois mots sont sur deux mots effacés ; 18e ligne, *commutandi*, sur un mot barré ; 21e ligne, *rogavimus*, sur un grattage.

2. Ainsi, la charte de l'évêque Garnier (Polycarpe, I, p. 591) porte deux corrections. Polycarpe a effacé deux fois le mot *et* pour le remplacer par &, qui est son équivalent. Ce n'est donc pas là une correction. Dans celle de Guillaume de 986 (p. 594),

Digitized by Google

3° Les prétendus manuscrits de Polycarpe étaient, selon lui, de provenance diverse. L'un venait du président Savaron de l'Auvergne, l'autre du couvent de Saint-André ; les autres, d'Avignon, de Portes, d'Aniane, sans compter les fragments. Or, n'est-ce pas encore une chose curieuse que ces manuscrits, issus de pays divers, se complètent si harmonieusement les uns les autres, s'enchâssent pour ainsi dire les uns dans les autres et fournissent des renseignements et surtout des dates si précises et si nombreuses que Polycarpe, grâce à eux, puisse faire l'histoire politique et religieuse d'Avignon, presque jour par jour, depuis le premier siècle, sans oublier les fameux « *interpontificia* » ?

On objecte alors que, sans doute, Polycarpe a pu user de pièces fausses, mais qu'il ne les a pas fabriquées lui-même. Diverses raisons prouvent nettement qu'il est le falsificateur, le faussaire.

D'abord, les actes raturés, grattés, démontrent clairement qu'il n'a pas copié ses actes faux sur des modèles ou des copies, et c'est là un argument contre lequel rien ne saurait prévaloir. Ne serait-ce pas, en effet, curieux que Polycarpe n'ait eu des distractions que lorsqu'il recopiait des actes faux et jamais quand il transcrivait un acte authentique ?

La disparition des prétendus manuscrits, originaux ou copies des actes faux qu'aurait recueillis Polycarpe, n'est-elle pas aussi une preuve de leur inexistence ? Est-il naturel que, des papiers de notre chartreux, ce soit justement la partie la plus intéressante — parce qu'inédite et antique — qui ait été perdue ou égarée, tandis que les *Probationes,* ces recueils de pièces dont la majorité courent pour ainsi dire les rues, nous soient parvenus ? Quel est donc ce hasard malicieux qui a fait le tri des notes de Polycarpe ? « Polycarpe est malheureux en originaux, dit le P. Eusèbe Didier, celui de la Grande-Chartreuse

pas une rature ; dans le testament de Garnier de 987 (p. 595), il y a une seule correction ; c'est une faute de copiste. En effet, à la 2e ligne, le commencement d'un mot est gratté. On reconnaît aisément que la lettre effacée est un S majuscule. Or, la faute s'explique quand on a la phrase sous les yeux. Il y a : «.... est commutatio. Ut (*u* sur *s* gratté) emptis ergo et commutatio Simul.... » C'est la répétition du mot ***commutatio*** qui a causé l'erreur et l'S était la première lettre de *simul* placé après le deuxième ***commutatio***. Dans le mandement de Rostang, daté par Polycarpe de 902, pas une rature (p. 560).

Digitized by Google

périt deux jours après qu'il l'eut cité[1]. » Et l'on pourrait citer d'autres exemples.

D'ailleurs, l'abondance même des prétendues trouvailles de Polycarpe se retourne contre lui. Il faut, en effet, le déclarer catégoriquement, la documentation de Polycarpe, — pour les dix premiers siècles de l'histoire d'Avignon, — est quelconque, elle est ordinaire. Il cite à tout propos Binius, Baronius, Sirmond et d'autres encore. Il n'a pas connu des chartes importantes et facilement accessibles[2]. Je ne parle pas non plus du riche fonds du chapitre métropolitain qu'il n'a pas pu consulter, les chanoines lui ayant refusé communication de leurs archives. Il adopte à peu près toutes les erreurs de son temps, les dates des évêques Remigius et Fulcherius[3], l'emplacement du concile d'Epaone[4]. Il a ignoré la distinction des Dynamius; il n'a pas connu les inscriptions antiques d'Avignon données cependant avant lui par Romieu et Valadier[5], etc.

Malgré cette documentation ordinaire, je veux bien admettre que Polycarpe, grâce à ses recherches et à ses correspondants, ait pu mettre la main sur quelques textes inédits échappés à Baronius, à Valadier et au rédacteur du Catalogue de 1609. Mais comment supposer que tant de manuscrits, tant d'actes de premier ordre, des inscriptions si nombreuses aient pu être ignorés de ces écrivains? Comment l'archevêque d'Avignon, Dulci, en 1609, vingt-cinq ans avant Polycarpe, ayant à sa disposition les archives de l'évêché, des divers chapitres, églises et couvents d'Avignon, a-t-il pu ne pas être mieux renseigné que notre chartreux, étranger au pays, cloîtré dans son couvent de Bonpas, dont il n'obtint l'autorisation de sortir qu'en 1638[6], alors que ses

1. P. Eusèbe, *Réponse apologétique*....., p. 19.

2. Ainsi, il n'a pas connu les préceptes de Louis, empereur, de 898 et 903 (Originaux, Archiv. de Vaucluse, G, 6, fol. 8 et 10), le précepte de Louis, empereur, de 918 (Original aux Archives de Vaucluse, G, 6, fol. 11), celui du même de 919 (*ibid.*, G, 6, fol. 9), le don de Landoin, de 919 (copie du XIII[e] siècle, *ibid.*, G, 257, fol. 1), le testament de Guillaume d'Avignon, de 962 (copie du XIII[e] siècle, *ibid.*, G, *chap. métrop.*, 27 provisoire, fol. 30), le don de Boson, en 965 (copie du XIII[e] siècle, *ibid.*, G, 15, fol. 101), et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer.

3. Comme Valadier et le Catalogue de 1609, il place Remigius en 823, au lieu de 907, et Fulcherius en 833 au lieu de 912.

4. Il le place à Yenne, comme tous les historiens de son époque.

5. CIL.XII, n[os] 1043 et 5701[11].

6. Vachez, *La Chartreuse de Sainte-Croix*..., p. 141.— Et cela confirme ce que je disais à propos de l'Inscription de Casarie, que Polycarpe n'avait jamais vu le marbre. En effet, Polycarpe n'a été autorisé à sortir de Bonpas qu'en 1638, quelques mois avant sa disparition, alors que ses *Annales* étaient rédigées.

Digitized by Google

Annales étaient rédigées ? Et, comment Henri de Suarès, l'auteur d'*Avenio Christiana,* dix ans après Polycarpe, n'a-t-il rien retrouvé de ces fameux manuscrits ? Comment admettre que cinq à six recueils importants comme les *Codices* de Polycarpe, sans compter les fragments, aient pu être ignorés de Joseph-Marie Suarès[1], bibliothécaire du cardinal Barberini, puis placé à la tête de la bibliothèque du Vatican et ayant à sa disposition les archives papales ? Et Nouguier, qui n'en a rien su en 1659[2] ? A qui fera-t-on croire que Polycarpe ait pu retrouver cinquante-deux noms d'évêques pour la période comprise entre le premier siècle et 879[3], alors que Valadier et le Catalogue de 1609 en fournissent onze et Suarès, en 1648, vingt-cinq seulement, dont quelques-uns sont incontestablement empruntés à Polycarpe ?

Qu'il soit le faussaire, cela résulte non seulement de ses Catalogues d'évêques qui lui sont propres, mais encore de la solidarité qu'il établit entre ses listes de comtes d'Avignon et ses catalogues d'évêques. Tout se tient. Il fait de l'évêque Hilduinus l'oncle du comte Arnustus, Remigius est le fils du comte Émilo[4], etc.

Sa culpabilité ressort encore des procédés qu'il a employés pour trouver ses évêques : titulaires de chapelles rurales, correspondants de Sidoine Apollinaire, noms cités dans les lettres papales, évêques de siège inconnu, saints dont les reliques figuraient à la métropole au XVI[e] siècle, etc.

Elle se manifeste par ses ruses puériles pour capter la confiance du lecteur, par les épithètes dont il décore ses fameux manuscrits[5]. Elle est démontrée par l'emploi de certaines expressions dénotant le XVII[e] siècle[6]. Enfin, elle se reconnaît à mille petits

1. Barjavel, *Dictionnaire historique.... de Vaucluse,* t. II, p. 425, donne sa biographie; il était le frère d'Henri.

2. Et ceci n'est pas particulier à Avignon. Polycarpe a comblé d'évêques non seulement notre cité, mais encore les diocèses voisins. Les *Fastes* de Mgr Duchesne les notent au passage. N'est-ce pas une chose étonnante que de voir Polycarpe fournir sur ces évêchés des données que les chercheurs locaux et les historiographes de ces diocèses n'ont jamais soupçonnées !

3. Sans compter les abbés, abbesses, archidiacres, prêtres, vicomtes, etc., etc.

4. Pour Remigius, voir Polycarpe, p. 510. Pour Hilduinus, frère de Gausselin, oncle de Arnustus, voir p. 533. — Or, il ne faut pas oublier que pour Polycarpe Remigius, fils d'Émilo et frère de Josselin, vivait en 822 ; ce qui est une erreur, Remigius étant de 907. Que deviennent, dès lors, ses listes de comtes et de vicomtes ? D'autre part, il y a une dépendance étroite entre la date qu'il attribue à l'invasion de Chrocus et ses listes d'évêques Si elle est inexacte,— et elle l'est, — plus rien ne tient.

5. J'ai développé ce point dans mon étude sur l'*Inscription de Casarie* (p. 13 du tirage à part).

6. Ainsi, Polycarpe emploie toujours le mot « *de Donis* » en parlant de *Notre-Dame*

Digitized by Google

détails contenus dans son manuscrit et qui frappent seulement ceux qui ont fait une étude spéciale de l'histoire d'Avignon. Les *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne et l'étude à laquelle je viens de me livrer ont fait éclater la fausseté de ses Catalogues d'évêques ; *La Provence* de M. de Manteyer renverse — sans cependant que Polycarpe y soit directement pris à parti — ses suites de comtes, de vicomtes d'Avignon et d'ailleurs[1]. J'ajoute que la publication prochaine des *Chartes du pays d'Avignon,* par M. de Manteyer, avec sa longue théorie de faux polycarpiques, ouvrira les yeux les plus obstinément fermés[2].

Car, il faut bien l'avouer, ceux qui défendent encore Polycarpe paraissent lui accorder plus de confiance que ne lui en marquèrent, au XVII[e] siècle, Rome et ses supérieurs. Rome n'autorisa pas l'impression de ses *Annales*. Le Père Général des Chartreux, Dom Bruno d'Affringues, refusa de laisser publier son *Historia ordinis Cartusiensis*[3]. Pour l'*Historia Ecclesiae Gallicanae seu Notitia Episcopatum Galliae*, le P. Général Dom Just Perrot exigea des corrections[4]. De son vivant déjà, la témérité et les audaces de notre mystificateur inquiétaient.

Pourquoi, et dans quel but, ajoute-t-on, Polycarpe aurait-il fait ses faux ? Les raisons en sont aisées à donner, et ceci m'amène à préciser ce qu'il faut entendre quand on dit que Polycarpe est un faussaire.

Lorsqu'on étudie les *Annales* de Polycarpe, on s'aperçoit que

des Doms. Voir entrée de Clovis à Avignon (p. 303); Charte de Gausselin de 853 (p. 521). Voy. aussi pp. 485, 494, 551, etc.

1. G. de Manteyer (*La Provence du premier au XII[e] siècle*). Comparez ses listes de comtes, vicomtes, etc., avec ceux fournis par Polycarpe. Que reste-t-il des fameux Samson, Émilo, Gausselin, Améderic, Gausselin, fils du précédent, Arnustus, la comtesse Oda, etc., tous antérieurs à 900 !

2. Que Polycarpe, comme beaucoup de ses contemporains, ait employé des documents faux dont il n'était pas l'auteur, c'est ce qui ne doit surprendre personne. C'est ainsi qu'il a usé des *Faux Privilèges* de l'église de Vienne, qu'il a cité le livre de saint Denis, pape, d'après Baronius (*Annales ecclesiastici*, Rome, 1594-1607, 12 vol. in-fol., II, p. 624, § XVII). Il est certain que même parmi les faux qae nous lui attribuons aujourd'hui et qui sont si nombreux, il se peut, qu'avec le temps, on découvre que quelques-uns ne lui appartiennent pas. Mais alors même qu'on parviendrait à le décharger de quelques faux, il n'en restera encore que trop à sa charge.

3. Vachez, *La Chartreuse....*, p. 157. D'après la lettre du R. P. Just Perrot, du 18 février 1640, aux Archives de la Grande-Chartreuse.

4. *Ibid.*, p. 157.

Digitized by Google

les inscriptions apocryphes, les textes et les chartes inventés ne sont pas partout également répandus dans les deux tomes de son œuvre. Les faux se pressent, s'accumulent dans la partie des *Annales* qui traite des dix premiers siècles de l'histoire d'Avignon. Puis, à mesure qu'on s'éloigne des temps anciens, les récits fabriqués et les documents truqués se font de plus en plus rares, et on dit même qu'ils finissent par disparaître tout à fait à partir du XIII[e] et XIV[e] siècle[1]. Or, c'est là une remarque essentielle. Elle explique que, suivant tel ou tel auteur, Polycarpe soit un faussaire ou un écrivain digne de foi. Et c'est ce qui est arrivé. Mgr Duchesne, qui, dans ses *Fastes,* n'est pas allé au delà du XI[e] siècle, tient Polycarpe pour un falsificateur. M. l'abbé Requin, qui l'a étudié à partir du XIV[e] siècle, le regarde comme un guide très sûr[2].

Il n'y a rien là qui doive nous étonner. En effet, les documents permettant d'écrire l'histoire d'Avignon jusque vers 900 de notre ère, se réduisent à peu de choses. Les textes sont rares, les Vies de saints sont sans valeur, les Martyrologes se bornent à de simples noms, les actes des conciles fournissent de brèves signatures. Comment, avec de si pauvres éléments, faire un récit suivi, illustré de faits et d'aventures? comment combler les lacunes et boucher les vides? Polycarpe, arrêté par cette difficulté, a trouvé le moyen d'en avoir raison. Il a tout bonnement remédié à l'indigence des sources, suppléé à ce qui manquait. Qu'avait-il à craindre en agissant ainsi? Que ses concitoyens n'acceptassent pas ses fantaisies? qu'ils boudent à ses légendes? Mais, d'une part, il flattait leur vanité en donnant aux églises, chapelles et couvents d'Avignon des origines aussi illustres que lointaines, ce qui n'était pas fait pour leur déplaire. D'autre part, ses contemporains n'accueillaient-ils pas les légendes de sainte Marthe, de saint Ruf et d'autres plus extravagantes encore? De plus, Polycarpe pouvait supposer qu'à son époque on avait mis au jour tous les documents antérieurs au X[e] siècle. Il pouvait espérer que des découvertes de textes concernant une époque si obscure, si troublée, si barbare, était chose peu probable. En cela, il avait vu juste, puisque c'est seulement à la fin du XIX[e] siècle qu'ont été

1. Cependant, le D[r] Pansier, bien connu par ses recherches sur les couvents et les hôpitaux d'Avignon, m'a assuré l'avoir pris en défaut au XIV[e] siècle.

2 Requin (abbé), *La fresque des Spiefami à la métropole d'Avignon* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1905, p. 264, note 4). L'auteur dit que, pour le XIV[e] siècle, il n'a pu prendre Polycarpe en défaut.

Digitized by Google

trouvés et publiés des textes inédits qui le mettent en fâcheuse posture[1]. En ce qui concerne les dix premiers siècles de notre ère, Polycarpe avait donc les coudées franches pour fabriquer à son aise. Mettre ses inventions d'accord avec les récits des annalistes et les signatures des conciles était chose facile, étant donné le vague, la brièveté et le petit nombre de ces documents. Pour les chartes et les inscriptions, il n'avait pas à s'en préoccuper beaucoup, puisque, sauf l'épitaphe de Casarie, nous ne possédons aucune autre inscription de cette époque et que, sauf une, les chartes authentiques concernant Avignon ne commencent qu'en 903[2]. Rien donc, pour la période du I^er^ siècle au X^e^ siècle, ne l'empêchait de composer des biographies, de fabriquer des discours, de produire des chartes, en un mot de créer à peu près de toutes pièces dix siècles de l'histoire avignonaise (et aussi beaucoup de celle des diocèses voisins). Ce faisant, Polycarpe a agi en faussaire.

Mais, au X^e^ siècle, les chartes apparaissent plus nombreuses, les documents deviennent plus abondants, les sources de plus en plus riches. Désormais, en se bornant aux seuls textes authentiques, il est relativement aisé de composer une histoire suivie de l'église d'Avignon. Polycarpe n'avait donc plus besoin de forger des actes; les faux devenaient inutiles, et j'ajoute dangereux, par suite des difficultés sans cesse croissantes pour faire concorder les données des pièces apocryphes avec celles des actes de bon aloi. Les contradictions étaient à craindre. On s'explique, dès lors, que notre chartreux ait renoncé au jeu dangereux de mystificateur. Pas assez tôt cependant, car, pour avoir voulu suppléer aux actes dont le chapitre métropolitain lui avait refusé communication, il s'est laissé prendre en flagrant délit[3]. Mais, en général, à partir du XI^e^ siècle, Polycarpe s'améliore, et c'est pour ce motif que ceux qui ont eu à étudier son œuvre après les XI^e^ et XII^e^ siècles, n'ont pas eu à relever des faux trop criants.

Si Polycarpe est un faussaire, par contre, il n'est pas un naïf, comme on essaye maintenant de nous le faire croire[4]. Bouche le

1. C'est en 1870 seulement que Maassen a publié les signatures des conciles d'Orange (441) et de Vaison (442). Les actes du concile d'Orléans, qui ruinent l'Ermenius de Polycarpe, n'ont été publiés qu'au XIX^e^ siècle. De même ceux du concile de Marseille de 533

2. Avant 900, nous n'avons aucune charte relative à Avignon. Une seule en 898 est relative à des biens sis dans le comté d'Avignon (Archiv. de Vaucluse, G, *Archevêché*, 6, fol. 8. Ignorée de Polycarpe).

3. Lorsqu'il établit des chartes au nom de Boson, roi de Provence, en 944, par exemple (p. 574), qu'il a confondu avec le comte du même nom.

4. Vachez, *La Chartreuse de Sainte-Croix*...., p. 138.

Digitized by Google

tenait pour un écrivain intelligent[1]; Cambis lui accorde un discernement fin[2]; le P. Eusèbe Didier est du même avis. M. l'abbé Requin a eu l'occasion d'apprécier sa critique. Naïf, un auteur qui a composé des inscriptions si bien imitées que des épigraphistes éminents, comme Le Blant, s'y sont laissé prendre! Crédule, un historien qui a forgé des pièces dont quelques-unes ont fait leur chemin[3]! C'est un jugement auquel il est impossible de souscrire, car on ne s'expliquerait plus ni les ratures et les corrections du manuscrit de Polycarpe, ni la disparition des sources qu'il prétend avoir employées, ni ses ruses, ni l'admirable enchaînement de son histoire. J'ajoute qu'étant donné le nombre imposant de faux, Polycarpe ne serait pas seulement un naïf, mais un sot et un imbécile, ce que je ne me résoudrai jamais à admettre. Tous ceux qui ont étudié ses *Annales* se refuseront à faire de Polycarpe une sorte de gobeur, car ce serait faire injure à son intelligence qui était très vive et à son habileté qui était fort grande.

Il n'y a pas à hésiter, Polycarpe, par vanité d'auteur, par tournure d'esprit ou par amusement, a fabriqué des documents. Il est fort possible qu'il ait fait cela par simple jeu. Personnellement, je serais porté à ne voir en lui qu'un joyeux mystificateur, un de ces érudits, amis de la *galejade,* qui ne reculaient pas devant un bon tour à jouer. La Renaissance nous en fournit maint exemple[4]. Remarquez, d'ailleurs, que toute la vie de Polycarpe est pour ainsi dire dans une note gaie. Élevé à la cour spirituelle et galante de Marguerite de Valois, ce n'est certes point dans ce milieu qu'il dut recevoir des leçons d'austérité. Ses premiers essais littéraires furent ceux d'un mystique dont on ne saurait dire s'il honore plus le créateur que la créature[5]. Ses productions historiques, dont quelques-unes révèlent des préoccupations

1. Bouche, *La Chorographie et l'Histoire de Provence*, I, dans l'Avertissement.

2. Cambis-Velleron, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2776, fol. 291.

3. Ainsi, le fragment de saint Amat, que tant de *Propres* ont adopté, la charte de 853, qui est dans le *Gallia* (I, p. 803), et se fit même accepter dans la première édition des *Fastes*.

4. Et notre pays surtout. Bonpas n'est pas loin de Tarascon et l'auteur de la *Vie* du pseudo-Synthique, qui est de Tarascon, n'a été égalé que par Philippon d'Avignon, l'auteur, en 1521, du *Livre noir des Saintes-Maries-de-la-Mer*. (Sur ce point, voy. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, p. 75, note 1.)

5. Il composa des *Récréations spirituelles* sur l'amour divin et le bien des âmes et aussi l'*Éloquent amoureux* ou *Pensées sur le Cantique de Salomon*.

Digitized by Google

d'arriviste[1], sont semées d'espièglerie évidentes[2]. Certain document, que je laisse à d'autres le soin de publier, laisserait croire que tout n'était pas pour le mieux à Bonpas, sous l'administration financière de Polycarpe. Enfin, sa disparition, qui tient du mystère, tout cela me confirme dans la pensée que Polycarpe, à l'occasion, n'était pas l'ennemi d'un plaisant badinage.

II. — Note additionnelle sur saint Ruf.

Au cours de l'impression de ce mémoire, j'ai recueilli quelques documents nouveaux sur saint Ruf. Encore que cet apport ne modifie pas les conclusions générales auxquelles j'avais abouti, il me permet de préciser certains points de détail.

Et, d'abord, il faut signaler un *Collectarium*[3] de la fin du XI[e] siècle, appartenant à l'église d'Apt, qui confirme les données de la charte de 1039 et des Martyrologes d'Avignon et de Villeneuve. Il y est question de « *Rufi confessoris* ». Nous avons ainsi quatre textes du XI[e] siècle d'une unanimité parfaite[4] qui vont à l'encontre de la légende actuelle.

A quelle époque a-t-on donné à Ruf la qualité d'évêque? J'avais proposé le XIV[e] siècle. Il faut remonter plus haut. En effet, le *Calendarium avenionense* du XIII[e] siècle[5], cité à propos de Juste et de Vérédème, lui accorde ce titre. Un *Missel* d'Arles[6] de la même époque en fait autant. Enfin, Cambis-Velleron signale dans sa collection un *Missel* du XIII[e] siècle[7] qui fournit un renseignement

1. Son histoire de l'ordre des Chartreux, auquel il appartenait, son histoire de l'Église de France, les *Annales* dont les évêques et les couvents d'Avignon n'avaient qu'à se louer, étant donné le rôle qu'il leur attribuait.

2. Ainsi, la scène de l'évêque arien installé par Euric et surpris à forniquer (p. 239). Casarie dotée d'un enfant, etc.

3. *Collectarium* (Trésor de l'église d'Apt), fol. 96.) Collecte de « Rufi confessoris : Deus qui anime famuli tui Rufi eterne beatitudinis premia contulisti, concede propitius, ut qui peccatorum nostrorum pondere premimur ejus [ad] te precibus sublevemur. » (Communic. de M. l'abbé Théolas.)

4. Plus, ainsi que je l'ai dit, un *Collectarium Avenionense* du XIV[e] siècle et un des ms. du Martyrologe d'Usuard. — Ce qui n'empêche pas le critique anonyme du *Courrier du Midi* (n° du 4 avril 1909) de prétendre que je n'apporte aucun document à l'appui de ma thèse.

5. *Calendarium Avenionense* (dans le *Sacramentarium romanum* de l'église d'Apt), « XVIII kal. dec. Ruphi epi et c. »

6. Ms. de la Bibl. nation. lat., n° 805, fol. 6v° : « XVIII kal. dec. Ruphi episcopi et confessoris. »

7. Cambis-Velleron, *Catalogue raisonné....*, p. 25.

Digitized by Google

identique. Cependant, le Martyrologe d'Avignon, qui a reçu des additions au XII[e] et au XIII[e] siècle, ne fait pas mention de cette modification, et cela prouve qu'elle n'était pas encore complètement acquise.

Ce changement n'est pas inexplicable et on en devine le motif, si l'on veut bien remarquer qu'il coïncide avec la formation de la légende de Marthe à la fin du XII[e] siècle et surtout avec l'expansion en Provence de celle de Lazare, Maximin et Magdeleine, au XIII[e] siècle. Ces tentatives d'assigner aux églises d'Aix, de Marseille, de Tarascon, des origines aussi illustres que lointaines, ajoutées à celles faites par Vienne et Arles, devaient naturellement pousser les églises voisines à en faire autant. Ruf, simple prêtre, ne faisait pas grande figure à côté de Marthe et de ses compagnons. Rien n'était plus facile que de le faire monter en grade. Et cette transformation eut lieu aussi en faveur de Restitut, dont le Martyrologe avignonais du XI[e] siècle faisait un prêtre. Au XIII[e] siècle, une addition le changea en évêque[1]. Il serait facile de signaler d'autres faits[2], démontrant qu'au XIII[e] siècle commencent les efforts faits par certaines églises pour se créer des traditions plus grandioses, efforts qui paraissent avoir été provoqués par le succès des légendes saintes de Provence. A cette première remarque qui explique les modifications introduites au XIII[e] siècle dans les traditions des églises, il faut en ajouter une autre tout aussi importante.

A partir du XIV[e] ou XVI[e] siècle, on voit se produire une tentative curieuse. Elle consiste à vouloir subordonner toutes les légendes des églises de France à celles des saintes de Provence et plus particulièrement à celle de sainte Marthe. Les Provençaux, ou mieux les Tarasconnais, non contents de se donner des origines illustres, essayent d'attirer à eux toutes les traditions plus ou moins fixées des autres églises et de les faire entrer dans les traditions provençales. Cette prétention paraissait facile à réaliser. La *Vie* de sainte Marthe, du XIII[e] siècle, publiée par

1. Ms. 98, fol. 156[e] : « VII id. nov. Eodem die depositio Sancti Restituti. » J'ai déjà indiqué comment à la suite de ces mots, formant la fin d'un alinéa, on avait ajouté, au XIII[e] siècle : « epi et cof. » — Le P. Boyer (*Hist. de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 7) fait mention d'un acte de 1249, où la qualité d'évêque est donnée à Restitut, ce qui concorde bien avec les additions du Martyrologe avignonais.

2. Ainsi, le *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle porte au V kal. dec. : « Maximi et Sifredis co. » Le Martyrologe avignonais a perdu les feuillets qui auraient pu nous renseigner sur ce point.

Digitized by Google

Bernard Gui au début du XIV[e] siècle, ne nomme que quelques-uns des compagnons des saintes : Lazare, Maximin, Trophime d'Arles, Eutrope d'Orange ; mais le texte ajoute « *et multis aliis* »[1]. Ces mots permettaient toutes les additions et les justifiaient par avance. Or, si l'on consulte la *Vie* de sainte Marthe plus récente et faussement attribuée à Raban-Maur, on est stupéfait de la liste qu'elle donne. On y voit non seulement les personnages que la *Vie* du pseudo-Synthique fait connaître, mais encore Paul de Narbonne, Austregisèle de Bourges, Irénée de Lyon, Gatien de Tours, Eutrope de Saintes, Sabin et Potentian, Valère, Feroncius, Julien Martial, Saturnin, etc[2]. Les membres de la mission des Sept voisinent avec les représentants de l'église de Lyon. De telle sorte que, d'après cette *Vie,* ce n'est plus seulement la Provence qui est évangélisée par Marthe, mais la Gaule entière et même l'Espagne. Tout cède le pas aux légendes de Provence. Les données de Grégoire de Tours doivent se plier à leurs exigences. Toutes les traditions indépendantes et personnelles à chaque diocèse du Nord, de l'Ouest et du Sud doivent s'y conformer. L'Église de France en arrive ainsi à n'avoir qu'une seule origine, Marthe et ses compagnons. Par eux, elle se rattache à l'entourage du Christ, au Christ lui-même. Tarascon surtout y gagne; il devient le centre d'où rayonne la foi. Évidemment, cette tartarinade d'avant la lettre ne pouvait réussir qu'avec l'adhésion des églises qu'on enrôlait par force sous la bannière de Marthe. Inutile de dire qu'on ne les avait pas consultées pour les associer aux saintes de Provence et qu'elles ne consentirent pas à abdiquer leurs prétentions. Celles qui se donnaient déjà des origines aussi reculées que fameuses n'accueillirent pas le don que leur faisait Tarascon. Mais si cette tentative n'eut aucun succès auprès des églises de Lyon, de Bourges, etc., elle trouva en Provence un accueil plus favorable, précisément parce que, dans notre région, les églises elles-mêmes acceptèrent et recherchèrent même cet enrôlement. En effet, celles qui n'avaient pas de traditions ou celles dont les fondateurs étaient modestes et obscurs, comme Avignon, Restitut, trouvèrent là une occasion favorable de se donner des commencements plus glorieux. Dès le XIV[e] siècle, on

1. Ms. de la Biblioth. d'Avignon, n° 297, fol. 116°. A ces noms, il faut ajouter ceux d'Epaphras de Sosthène, d'Euchodia, de Syntex, de Germanus, de Front, Georges et Marcelle.

2. [Faillon], *Monuments inédits....*, II, p. 558.

Digitized by Google

voit apparaître la preuve de ces rattachements intéressés. C'est ainsi, par exemple, que Restitut, qui ne figure comme compagnon de Marthe ni dans la *Vie* du pseudo-Synthique ni dans celle du pseudo-Raban [1], le devient dans un *Officium et missa Sancti Restituti* du XIV[e] siècle [2]. Notre Ruf, lui-même, qu'aucune *Vie* de Marthe ne mentionne, finira par entrer, vaille que vaille, dans la barque qui nous a amené Marthe ; et cela, malgré le Martyrologe avignonais du XI[e] siècle, en dépit de son assimilation au disciple de Paul et au fils de Simon de Cyrène. En effet, le *Bréviaire de saint Ruf* du début du XVI[e] siècle en fait un des compagnons de l'Hôtesse du Christ, sans se soucier si une telle qualité s'accorde avec les données d'une tradition plus ancienne [3]. Cela prouve qu'au XIV[e] et au XV[e] siècle, certaines églises de nos régions essayèrent d'accommoder leurs légendes avec celles des saintes de Provence, dans le but d'y gagner des origines précises et glorieuses, au lieu de débuts obscurs et ignorés.

Je dois dire pourtant qu'en ce qui concerne saint Ruf, ce rattachement semble ne pas avoir eu beaucoup de succès. Si cet essai n'a pas réussi, c'est sans doute qu'on s'est aperçu que la *Vie* du pseudo-Raban-Maur donnait l'Hôtesse du Christ, assistée de Parmenas, comme apôtre à Avignon [4], et peut-être aussi parce qu'on considéra qu'à tout prendre, le fils de Simon de Cyrène était un personnage assez considérable par lui-même, pour n'avoir plus besoin de rester au second plan dans l'entourage de Marthe.

D'ailleurs, quand on étudie la légende de notre saint (celle qui est

1. C'est par suite d'un *lapsus calami*, qu'au début de ce mémoire, en étudiant la légende de sainte Marthe, j'ai dit que Restitut était donné par les *Vies* du pseudo-Synthique et du pseudo-Raban-Maur, comme compagnon de la *Sainte*. Restitut n'est nommé par aucun de ces textes

2. Ms. lat. de la Bibl. nationale, n° 916 : « *Officium et missa Sancti Restituti episcopi Tricastini.* » Leç. III : « ... beatus Restitutus, una cum beato Trofimo, beato Eutropio, beato Maximo, beata Martha, beata Magdalenea. ... » — Le P. Boyer (*Hist..... Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 7) indique que ce fut Étienne Genevès, qui, le premier, en fit un des 72 disciples et l'aveugle-né de l'Évangile.

3. *Bréviaire de saint Ruf :* Matines, VII repons : « Felix, Ruphus et Trophimus, Paulus quoque vir optimus, sunt a primis missis missi, quibus parent non remissi : iussu mare transierunt, Massiliam pervenerunt.... et cum eis Magdalena et Martha.... » (Voy. Suarès, m. l., 8971, fol. 222.) — Le *Bréviaire* l'assimile aussi au fils de Simon (leçon III de l'octave) et au Ruf, disciple de Paul (Matines, leçon IX).

4. [Faillon], *Monuments....*, II, p. 558 : « Parmenas apud urbem Avennicorum, provinciae Viennensis, cum venerabili ministra Domini Salvatoris Martha Sancta recedit. »

Digitized by Google

postérieure au XI[e] siècle, on a l'impression qu'elle fut longtemps indécise. Elle fut ondoyante et diverse avant d'être ce qu'elle est de nos jours. J'ai étudié et critiqué la légende actuelle qui en fait le disciple de saint Paul, le fils de Simon le Cyrénéen et l'apôtre de Tortose. Je viens d'indiquer la tentative marquée par le *Bréviaire* du XVI[e] siècle pour en faire un compagnon de Marthe, de Trophime et de Lazare. Une autre tradition, connue par Pierre de Natalis [1], regarde notre Ruf comme un disciple de Paul Serge de Narbonne; celui-ci serait venu en Gaule avec les diacres Étienne et Ruf. Les trois voyageurs, après avoir failli se noyer au passage du Rhône, vinrent évangéliser le pays de Narbonne. Averti de sa fin prochaine, Paul Serge désigna Étienne pour lui succéder sur le siège épiscopal qu'il avait fondé et sacra Ruf, devenu prêtre, comme premier évêque d'Avignon. A quelle époque remonte cette tradition? c'est ce que je n'ai pu découvrir. Mais il résulte des différentes versions de la légende de Ruf que celle-ci a longtemps manqué de fermeté.

En résumé, s'il fallait essayer d'indiquer l'évolution qui a présidé à ces diverses transformations, on pourrait marquer d'abord qu'au XI[e] siècle des documents officiels et précis tiennent Ruf pour un prêtre et ignorent tout de sa vie. Puis, cette donnée toute simple ne suffit plus. Au XIII[e] siècle, on transforme Ruf en évêque. On l'assimile ensuite au disciple de saint Paul, opération qui ne s'est pas faite sans raison, qui s'imposait, pour ainsi dire. En effet, le *Calendarium Avenionense* du XIII[e] siècle marque, au XVIII des kal. de décembre, la fête de Ruf, et au XI des kal. du même mois, l'*Octaba Sancti Rufi* [2]. » Or, cet octave correspond dans le *Vetus* ou *Parvum Martyrologium*, dans *Adon* et *Usuard* [3], etc., à la mention du Ruf dont parle

1. Pierre de Natalis, *Catalogus sanctorum : vitas, passiones et miracula commodissime annectens*. Lyon, 1534, in-f°, chap. IX, fol. xv° : « Et post aliquot dies veniens [Paul Serge] Romam cum Rufo et Stephano diaconibus suis.... obitum suum appropinquare cognoscens ecclesiam Narbon. Stephano diacono suo in episcopum consecrato commissit regendam, Rufumque presbyterum in Avinionensem episcopum ordinavit.... » — Valadier, *Labyrinthe royal de l'Hercule....*, p. 209, fait allusion à cette légende.

2. *Calendarium Avenionense* (dans le *Sacramentarium romanum*), fol. 105 et 106.

3. *Vetus* ou *Parvum Martyrologium* (dans Dom Quentin, p. 447). Adon (Surius, VII, p. 418) Usuard (*AA. SS. Juin VI*, p. 626. — Le *Bréviaire* de la Biblioth. de Valence, n° 12, est, non pas un bréviaire de saint Ruf, mais un bréviaire ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Ruf. Or, d'après des indications orales qui m'avaient été données,

Digitized by Google

l'apôtre Paul. Cette coïncidence devait infailliblement fournir l'idée d'assimiler les deux saints. On n'y manqua pas. Quant à l'identification de notre Ruf avec le fils de Simon le Cyrénéen, quant à sa présence à côté de Paul Serge ou dans la barque de Marthe, elles marquent les divers essais, les tâtonnements et les efforts destinés à donner à l'église d'Avignon un fondateur d'une notoriété considérable.

j'avais signalé ce manuscrit comme mentionnant notre saint, Vérification faite, il n'y est pas question du tout de lui.— Sur les rapports de l'ordre de Saint-Ruf avec l'Espagne, voir le P. Fita : *San Miguel de Escalada, Inscriptiones y documentos* (cette abbaye fut donnée en 1155 aux chanoines de Saint-Ruf), dans le *Boletin de la Real Academia historia*, t. XXXI, 1897, p. 466. Et aussi dans U. Chevalier : *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme* XXV, 1891, supplément, p. 1 et ss.), les chartes relatives aux possessions de l'ordre en Espagne.

III. — Tableau comparatif des principales listes des Évêques d'Avignon.

Nota. — Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de reproduire ici toutes les listes des évêques de notre ville données par les historiens. Beaucoup se ressemblent. Fantoni a suivi Nouguier, Cambis et Reynard-Lespinasse se sont inspirés de Polycarpe, Malosse reproduit à peu près Calvet, et Mas-Latrie ne diffère pas de Gams, etc. Dans ces conditions, je me suis borné à signaler les plus caractéristiques de ces listes.

Digitized by Google

VALADIER (ms. 8227, fol. 112) ET CATALOGUE DE 1609 (Arch. de Vauc. *Archevêché*, G, 127, fol. 1.)	POLYCARPE DE LA RIVIÈRE (*Annales*, ms. 515.)	SUARÈS (Ms. lat. 8971, fol. 256.)	NOUGUIER (*Histoire... des Évesques...*)	GALLIA CHRISTIA (Tome I, p. 76
70. S. Rufus.	75. S. Rufus.	70. S. Rufus.	70. S. Rufus.	S. Ruf
90. S. Justus.	96. S. Carus.	90. S. Justus.	90. S. Justus.	S. Jus
Joannes.	107. S. Justus.	456. Metianus.	356. Metianus.	III[e] siècle. An
S. Maximus.	134. Vigilius.	451. Maximus.	451 Maximus.	356. Metianus.
S. Donatus.	175. X....	460. Domnus electus.	465. Saturninus.	433-436. Debo.
S. Veredemus.	202. Eubulus.	465. Saturninus.	480. Donatus.	451-455. Maxim
640. Magnus.	219. Johannes I.	480. S. Donatus.	506. Julianus I.	465. Saturninu
650. Agricolus.	230. Asterius	506. Julianus.	517. Salutaris.	475-506. Julian
832. Remigius.	257. Secundinus.	517. Salutaris.	549. Antonius.	524-527. Euche
833 Fulcherius.	264. S. Amantius.	549. Antonius.	585. Joannes I.	541-554. Anton
879. Ratfridus.	267. Interpontificium.	588. Joannes.	587. Valens.	585. Johannes
	281. Coedicius.	592. Valens.	627. Maximus II.	587. Valens.
	298. Primus.	623-626. S. Maximus.	630. Edmondus.	605. Dynamius.
	308. Frontinus.	640. S Magnus.	646. S Magnus	613. S. Maxim
	324. Aventinus.	660. Agricolus.	660. S. Agricolus.	644. Emundus.
	329. Regilius.	700. Veredemius.	700. S. Veredemius.	644-660. S. Mag
	346. Metianus.	720. Ioannes.	720. Joannes II.	660-700. S. Agric
	363. Antistius.	760 Alphonsus,	760. Alphonsus.	700-722. S. Ver
	372. Justus II.	768. Josephus.	766. Josephus.	mus.
	390. Stephanus.	795 Amicus.	795. Amicus.	722-750. Johann
	404. N...	796. Hymbertus.	796. Humbertus.	760-765. Alfons
	408. 2[e] Interpontificium.	822. Remigius.	822. Remigius.	765-794. Josephu
	414. Johannes II.	835. Fulcherius.	835. Fulcherius.	795-820. Humbert
	429. Debo.	854. Ragenutius.	854. Ragenutius.	855 Ragenutius
	437. Julius.	860. Alduinus.	860. Alduinus.	860-876. Hilduin
	449. S. Maximus.	868-878. Ratfridus.	868. Ratfredus.	876-879 Ratfrid
	455. S. Donatus.			
	464. Saturninus.			
	474. 3[e] Interpontificium.			
	475. Eleutherius.			
	498. Julianus.			
	516. Salutaris.			
	523. Eucherius.			
	537. Ermenius.			
	548. Antoninus.			
	564. Johannes III.			
	590. N....			
	605. Dynamius.			
	628. O...			
	639. R...			
	654. S. Magnus.			
	666. S. Agricolus.			
	700. S. Veredemus.			
	722. Domnus.			
	743. N...			
	751. Alfencus.			
	768. Josephus.			
	792. Johannes IV.			
	792. Agemundus.			
	816. Wilingus.			
	823. Remigius.			
	834. Fulcherius.			
	852. Ragenutius.			
	859. Hilduinus.			
	878. Ratfridus.			

Digitized by Google

CALVET (n° 2348, fol. 145.)	CANRON (*Revue des Biblioth. paroiss.*, 1865, p. 316).	GAMS (*Séries épisc.*, p. 503.)	MGR DUCHESNE (*Fastes*, I, p. 269.)	MA LISTE
Rufus.	70. S. Ruf.	S. Rufus.	439-461. Nectarius.	III-IV[e] s. Rufus, prêtre.
Justus.	90. S. Cher.	S Justus	465. Saturninus.	433(?)-455. Nectarius.
Metianus.	? S. Juste.	S. Amatius.	475-506. Julianus	465. Saturninus
Maximus.	141. S. Vigile.	C. 353. Metianus.	517. Salutaris.	475-506. Julianus.
Saturninus.	? N....	C. 433. Debo.	549-554. Antoninus.	524-540 Eucherius.
Antonius.	? S. Ebule.	451-445 Maximus.	585. Johannes.	541-554. Antoninus.
Domnolus.	? Jean I.	466 Saturninus.	587. Valens	559. (Domnole refuse).
Joannes	? Asterius.	475-506. Julianus	618. Maximus	585. Johannes.
Valens.	? Secundinus.	524-527. Eucherius.	650. Magnus.	618. Maximus,
Magnus.	263 S. Amant.	541-553. Antoninus.	650-700. Agricolus.	VII[e] s, Veredemus.
Agricola.	281. Coedicius.	585. Joannes.	? Veredemus,	VII[e] s. (683?) Agricolus.
Véredème.	298. Primus.	C. 587. S. Valens.	855. Ragenutius.	855. Ragenutius.
Johannes II.	308. Frontinus.	628-630. Maximus II.	860-876. Hilduinus.	860-876. Hilduinus.
Alphonsus.	322. Aventius.	C. 630-644 Edme.	876-879. Ralfridus.	876-879. Ratfridus.
Josephus.	329. Regilius.	C. 646. S. Magnus.		
Amicus.	346. Metian.	660-700. S Agricola		
Humbertus.	363. Antistius.	700-720. S. Veredemus.		
Remigius.	372. Juste II.	720 750. Joannes.		
Fulcherius.	390. Etienne I.	760-765. Alfons.		
Ragenutius.	404. N....	765-794. Joseph.		
	414. Jean II.	796 (?) Amicus.		
	429. Debo.	795-820. Humbert.		
	437. Jules.	855. Ragenutius.		
	449. Maxime I.	860-876. Hilduin.		
	464. S. Saturnin.	878-905. Ratfroi.		
	476. Elotherus.			
	498. Julien I.			
	516. Salutaris.			
	519. Antoine I.			
	523. S. Eucher.			
	537. Ermène.			
	549 Morin.			
	554. Antonin.			
	564. Jean III.			
	587. S. Valens.			
	605. Dynamius.			
	613. S. Maxime II.			
	664. Edmond.			
	645. S. Magne.			
	660. S. Agricol.			
	700. S. Véredème.			
	720. Jean IV.			
	760. Alphonse.			
	765. Joseph I.			
	795. Amic.			
	796. Humbert.			
	822. Foulcher I.			
	841. Ragenuce.			
	860. Hilduin.			
	878. Rotfroi.			

Digitized by Google

DOCUMENTS ANNEXES.

I.

Extrait de la Vie de sainte Marthe relatif a Avignon.

1° D'après le *Sanctoral* de Bernard Gui, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 297, fol. 116 (XIV^e^ siècle).

Igitur cum sancta Martha apud Avinionem ante fores urbis, in quodam loco ameno inter fluvium Rodani et ipsam urbem, praedicaret et infirmos sibi oblatos sanaret, ecce quidam juvenis, qui erat ultra fluvium, videns citra gentium catervas audientes eam, animatus eam videre et audire navigio carens fluvium transmeare cupiens, nudatus natare cepit. Qui cum jam ad medium alvei pervenisset subito velocissimi cursu fluminis interceptus submergitur raptus in profundum. Concurrunt autem multi nec succurunt. Nam tota die illa a civibus quantitas non tamen reperitur. Sequenti vero die, circa horam nonam, inventum exanimati juvenis corpus ante pedes beate Marthe cum luctu exponitur, moxque illa corde compuncta admonuit populum, ut solo prostratus exoraret Deum quactinus juvenem dignaretur a mortuis suscitare, sed et ipsa juxta defunctum in modum crucis, in oratione prosternitur, deprecans et dicens: « Domine Jesu Christe qui tua ineffabili clementia fratrem

2° D'après la *Vie* du pseudo-Raban Maur, éditée par Faillon (*Mon., inédits sur l'apostolat...*, t. II, col. 547).

Capitulum XLII. — Apud Avennionem, Viennensis provinciae civitatem, ante fores urbis, in loco amoeno, inter Rhodani fluctus et urbis propugnacula, civium turmis vitae verbum evangelizans et aegros sanans, sedebat Martha beatissima, una dierum. Et juvenis qui erat trans Rhodanum, videns circa populorum frequentiam, et volens audire verbum Dei, cum ei nec pontis, nec scaphae opportunitas adesset; tamen hinc aviditate ductus audiendi et videndi miracula, industriae denatandi confidens, pericia exspoliat se, et Rhodani fluentis sese commitens, coepit natare. Omnium civium trans Rhodanum *oculi intendentes erant in eum*[1], cum subito aestuantis Rhodani turgentibus intercipitur undis: submersusque necatus est. Clamor popularis attolitur, juvenis devotio approbatur, infortunium deploratur. Quid multa? Totius populi hic erat animus; haec voluntas; hoc votum: ut missis piscatoribus et sagenis, omni industria corpus juvenis requiratur, si forte Domini Salvatoris misericordia contingeret inveniri. In crastinum hora diei nona, multo sudore quaesitum, inventum, allatum et Marthae sanctissimae est oblatum. *Convenit universa civitas*[2]

1. Les mots en *italiques* sont des expressions empruntées aux Livres saints. — Luc, IV, 20.

2. Actes, XIII, 41.

Digitized by Google

meum Lazarum, dilectum tuum, olim a mortuis suscitasti, respice ad precem et ad supplicationem ancillae tuae et circumstantium ut jubeas reverti animam in corpus istius juvenis defuncti, quatenus presentes et futuri videntes et audientes magnalia tua credant in te salvatorem suum.» Ac oratione completa de terra consurgens manum juvenis aprehendit et dixit: « In nomine Jhesu Cristi exsurge a mortuis.» Qui statim sanus et incolumis exsurexit et baptizatus fuit.

ad spectaculum hoc. Nobiliores urbis, in utroque sexu, obsecrant et obtestantur, flexis genibus, ancillam Christi, ut Christi Salvatoris magnalia liceret eos cernere, in juvenis hujus resuscitatione. Annuit illa, gratissimo ut erat animo : si tamen omnes qui aderant, christianae fidei manus darent. Conclamant omnes una voce: Credemus Dominum Salvatorem, verum Dei Filium, et Deum esse, qui te talem elegit famulam. Ad haec, exhilarata Martha beatissima, et de Domini Salvatoris pietate et potestate confidens, prosternitur cum lacrymis et orat; prosternuntur et populi, ipsa movente; atque *ejulatu magno*[1], omnipotentis Dei implorant clementiam, ut ad honorem et *gloriam nominis sui*[2], suam in hoc miraculo dignetur *excitare potentiam*[3]. Completa oratione surrexit ancilla Christi, et accedens ad corpus : « *In nomine*, inquit, Domini, Salvatoris, *Jesu Christi*[4], filii Dei, *surge juvenis*[5], et *narra*[6] nobis *quanta tibi fecerit*[7] benignitas Redemptoris. Quid multis moror? Ad hanc vocem, redeunte anima, revixit juvenis, et resedit, moxque in Christum se credere confessus est, et baptizatus est. Et post multam populorum congaudentium laetitiam, sanus et incolumis ad propria remeavit. Quod videntes populi conclamaverunt omnes unanimiter : « Christum Jesum verum *Deum esse, nec esse alium praeter*[8] Christum Deum.» Ex tunc, Marthae ministrae Christi sanctissimae fama celeberrima in ore omni; ex tunc, virili sexui amori et femines fuit honori... »

NOTA. — La comparaison des deux fragments rend visibles les procédés d'amplification employés par le Pseudo-Raban-Maur.

1. Genèse, XXVII, 38.
2. Psalmiste, LXXVIII, 9.
3. Psalmiste, LXXIX, 3.
4. Actes, III, 6.
5. Luc, VIII, 39.
6. Luc, VII, 15.
7. Actes, IX, 40.
8. Judith, IX, 19.

Digitized by Google

II.

Charte de la fondation de l'abbaye de Saint-Ruf
(1er janvier 1038/39.)

In nomine eterni summi et salvatoris nostri Jhesu Christi. Omnibus catholicis utriusque ordinis, laicis sive clericis, Benedictus, Avenionensis sedis humilis episcopus, liquepateat cuncta videlicet pene omnia loca prope civitatem Avenionensem olim jam dicata fuisse ad summum honorem, et magnam sanctitatem habuisse ac religiossime in servitio Domini perstitisse, sita in honorem Sancti Justi ac gloriosissimi confessoris Christi quem patrem habitatoribus ipsius loci fuisse non dubitavimus ; ac postquam hujus provincie episcopi, non per donum spirituale, sed per terrenum lucrum in sede episcopali sublimati sunt, per superbam elationem et in timorem conversi, humilitatis et religionis gratie, quam firmiter tenere debuerant, obliti sunt, ac per hoc opes et predia dicte Dei ecclesie, unde pauperes et clerici sustentari debuerant, mundiales homines possident injuste ; ideo tali occasione talia loca remanserunt inhabitalia. Sed cum jam longum tempus preteriisset et me Deus Omnipotens, non meis meritis sed sua bonitate, in sede pontificali sublimari voluisset, ex nostra ecclesia clerici, divino amore tacti pro oblitibus carnis, nostram adeuntes presentiam, scilicet Kamaldus, Odilo, Pontius et Durandus, humiliter flagitarunt, quatenus jam dicta loca sanctorum, ut religiose illic viverent, concederemus, quorum petitionibus prebentes assensum, una cum concilio canonicorum nostrorum eis concessimus, ut ab hodierna die et deinceps firmiter teneant et possideant, tam illi quam successores illorum, cum eis que illis modo collata sunt et in antea collatum erit. Ego vero Benedictus episcopus, tali desolatione congemiscens cupiensque ut Deus annuat ad pristinum reformare, dono supra dictis presbiteris jam dictam ecclesiam, quae sita est in territorio Avenionensi, subtus Burgo ipsius civitatis, cum decimis et oblationibus, cum primitiis, terris, pascuis, vineis cultis et incultis, nemoribus ; et dono illis de vinea culta, que modiata est super Sancto Rufo, omne quod in ea continetur, cujus fines de oriente sunt Pontius Bruanus, de occidente Arnaudus Mantone et terre ipsius ecclesie. Etiam damus terras meridianas, etiam terram juxta ecclesiam triangularem, in capite, a circio, ab ortu et occasu duabus viis publicis, que continent in universo videlicet per omnem circuitum medium milliare. Etiam damus terras visuabiles, nuncupatas Cecilianas, parvas et magnas, que habent confines a tribus partibus vias publicas, a quarta parte terras veteres, que olim dicte ecclesie pertinebant, usque ad alveum aque, que habent per longum et circuitum in universo quatuor mille septuaginta passus : ex una fronte, scilicet orientis, mille quinque centum passus et iter magnum mejanum ; de alia fronte, a solis occasu videlicet, mille septem centum passus et magnum iter Rognonac et terra Sancti Stephani ; de alia fronte, a circio videlicet, ducentum et septuaginta passus, cum parvo violo transversali ; de alia fronte, meridionali videlicet, sexcentum passus, via inter dictas terras et terras veteres. Juxta vero Sanctum Rufum petiam de terra arabili, consortes ex utraque parte terras ipsius ecclesie. Addimus quoque libera et prona voluntate et libero animo oblationis nostre donum, ut predicti presbiteri a presenti tempore in futurum, in campis, in vineis, in decimis, et de

Digitized by Google

omnibus quidquid et ipsi et ecclesie pertinet, quantumcumque sit, cum suo lucro sive sine lucro acquisiverint, ut supra simili donatione concedimus; unde habeant ab hodierna die et deinceps potestatem, tam illi quam successores illorum jure perpetuo possidere sub omni integritate cum eo, ut predictum est, quod ipsi ecclesie concessum est. Si autem defuerint iam dicte persone, quod absit, que dictum locum venerentur et custodient, matri ecclesie et successoribus meis revertatur; talique tenore concedimus, ut annuatim in Pentecostem per censum libram cere ad matrem ecclesiam persolvant : Sane si quis, ego vel ullus de successoribus meis vel quelibet alia persona opposita, que oblationis nostre donum infringere curaverint, hoc minime consequi valeant, sed nostram et maledictionem Dei incurrant in ipsos, et sint anathematici, et cum Juda proditore in infernum damnentur, et postea penitentia ductus sciat se decem libris damnandum et in antea donatio ista tempora per cuncta maneat inconcussa. Actum publice in Avenionensi civitate, sub die Kalendarum Januarii, anno Incarnationis Dominice millesimo tregesimo octavo, indictione septima. Signum domini Benedicti, qui donationem istam fieri et testibus firmari rogavit. Berengarius voluit et concessit, et libere similiter filii sui Rostagnus et Leodegarius firmaverunt. Dominus Pontius decanus voluit et firmavit; item, frater Reynaudus, frater Martinus, frater Valfredus, frater Farcaudus, frater Joannes, frater Constantinus Fizentalus, frater Rigaudus, frater Deobardus, frater Guillelmus, frater Silinus, frater Petrus, imperante domino Benedicto episcopo, qui scribi et recitari mihi notario et scribe dicti domini Benedicti; et signo meo manuali signavi et de precepto dicti domini episcopi bullavi. Sic attestor ego Martinus Anulonensis, notarius.

NOTA. — On trouvera dans le *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi,* publié par le chanoine U. Chevalier, dans le *Bulletin.... de la Drôme,* 1891, Supplément, p. 1-3, la bibliographie de cette pièce et les très nombreuses variantes des copies qui nous la font connaître.

III.

VERS 1155[1], GAUFRIDUS (GEOFFROY), ÉVÊQUE DE TORTOSE ET SES CHANOINES DÉCIDENT DE VIVRE SELON LA RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN ET LES USAGES DE L'ÉGLISE DE SAINT-RUF

(Espana sagrada, t. XLII, *Instrumenta ad sanctam ecclesiam Dertunensam spectantia,* p. 301, n° II[2]).

Auctoritate Apostolica roborati, confitentes ad ipsum, quia unus est Dominus, una fides, unum baptisma, unus Deus et Pater omnium, qui super omnes est sublimitate essentiae suae, et omnia, et per omnia plenitudine sapientiae

1. La date de 1158 donnée par l' *Espana Sagrada* est erronée.

2. Les trois autres actes ayant trait aux rapports de l'ordre de Saint-Ruf et de l'église de Tortose sont : 1° l'acte de 1151 (*Espana sagrada*, p. 298-301); 2° l'acte de confirmation d'Hadrien IV en 1156 [*ibid.*, p. 303) et 3° un acte de 1158 portant accord entre l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Tortose et ses chanoines (*ibid.*, p. 307).

Digitized by Google

suae, et in omnibus nobis usu gratiae suae. Et attendentes, quod secundum Psalmistae sententiam, bonum est, et jucundum habitare fratres in unum. Et sicut in Actibus Apostolorum lectio manifestat, discipulis Christi erat cor unum, et anima una. Quapropter unitatis ecclesiasticae pacem sectantes, et simus unus spiritus cum Deo, et adhaerendo unanimitatis, et conformitatis lege de communi absque proprio vivere desiderantes. Ego Gaufredus Dertunensis episcopus, et qui mecum sunt in eadem ecclesia fratres, ponentes vivos lapides super fundamentum, praeter quod nemo potest aliud ponere, quod est Christus Jesus. In nomine sanctae Trinitatis et individuae unitatis, et ad honorem ipsius, et propter lucrum spirituale, salutem videlicet animarum, firma et immutabili stabilitate sancimus, et sanctiones signo Sanctae Crucis praeposito constituimus, et firmamus nos, et sequaces nostros in praefata ecclesia unanimiter, concorditer, et canonice vivere sub regula beati Augustini, et juxta consuetudines ecclesiae Sancti Ruffi; licet sint aliqua ibi singularia, quae in Dertunensi ecclesia, juxta dignitatem suam, et loci proprietatem, rationabiliter potuerunt dispensari. Item praedicto fundamento, qui Christus est, glutino charitatis innexi indissolubili connexitate, statuimus, et statuendo firmamus, ut praedicta ecclesia Dertusensis non habeat episcopum, nisi canonicum regularem canonico habitu indutum litteris eruditum, in eisque provectum, sacrae Religionis amatorem, irreprehensibilem, hospitalem, qui sub regula beati Augustini Deo militans, gregi subjecto sciat praeesse pariter et prodesse. Salva in omnibus Sedis Apostolicae auctoritate. De administratoribus vero jam dictae ecclesiae, personis, quae ibi fuerint, de priore videlicet, et sacrista, camerario, hospitalario, infirmario, et hujusmodi rata, et irrefragabili dispositione statuimus, et firmamus, ut de quibus, et quantum visum fuerit episcopo, et ante dictae ecclesiae fratribus, tantum illi in praedictis administrationibus cum humilitate, mansuetudine, et sine murmure episcopo, et conventui, seu aliis subministrent. Cum autem episcopo, et fratribus ex causa rationabili, et canonica visum fuerit, illi prius habitis administrationibus depositis, aut in claustro sedeant, aut ad arbitrium episcopi, et fratrum alias administrationes absque recalcitratione, et cum obedientia sine mora recipiant. Amplius, ut charitas Dei charitativis cordibus large infusa praenominatae suae ecclesiae habitatores virtutibus amplificans sanctificet, et sanctificatos post se trahat et in terminis, et adjacentiis dilatans, sicut suam plantationem irriget, excolat, et exornet hospitale ad necessitates pauperum Christi constituendum disponimus, et dotandum juxta episcopi et fratrum arbitrium, prout in posterum visum fuerit expedire. Et quia omne votum licet, antequam fiat, sed spontaneum, post factum vero necessario est reddendum, hujus institutionis transgressores, si qui forsan (quod absit) fuerint, reos voti decernimus et eternae remunerationis indignos esse judicamus.

Ego Gaufredus Dertunensis episcopus manu proprio subscribo.

(Suivent les signatures de neuf chanoines de Tortose.)

Digitized by Google

IV.

FRAGMENT RELATIF A SAINT AMANT D'AVIGNON, MARTYRISÉ PAR CROCUS

(Pièce fausse extraite des *Annales* de Polycarpe de la Rivière, t. I, p. 57.)

« Anno autem tertio ineunte episcopatus sui, Amatius beatissimus pater, Crosco duce (vel Croco, ita enim utrumque hoc uno loco ambigue congerit) cum Alamannis suis Avennicam urbem, post direptas caeteras urbes Lugdunum, Viennam, Arvernum, Gabalum, Albam (quae nunc Vivarium), Tricastinum, Valentiam, Arausium, [Vaponem, Carpentoratem, Vindauscam, Aptam, Arelatem][1], Ucetiam, Nemausum, Agatham et circum vicina quaeque oppida incensa et ad terram prostrata, effera rabie oppugnant ; cum videret diutius eam non posse resistere eis quibus[2] coactae, vique captae longe[3] munitiores provinciarum finitimarum civitates omnes cervicem submiserant, quos civibus et ovibus suis metuentibus [3], vel dirissimo mortis genere, nempe fame tabescere, vel sine ullo sexus et aetatis discrimine saevissime enecari ; quos, inquam, illos consolans et corroborans sanctimonia et constantia sua, eis fecerit piissimus Pastor animos ad perferendas tantas calamitates, et mortem ipsam pro Christo obeundam dici non potest. Equidem vidistis et audistis filii[4], aiebat illis, quae fratribus vestris tam ecclesiasticis quam secularibus omnis status, sexus et conditionis illata sunt ab immanissimis his feris immania tormenta, et horrenda sacrilegia ac[5] supplicia, ignes, carceres, lapidationes, submersiones, carceres (*sic*), excarnificationes, et caedes denique omnium fere Episcoporum et sacerdotum ac principum Galliae, qui religionem et fidem Christianam deserere, et impio se eorum cultu contaminare magno animo recusarunt. Nemo non accipit, quas ipse Crocus omnium teterrimus hostium Christianorum, nulli parcens gradui, sexui, vel aetati, aedes sacras evertit, quas ille urbes egregias[6] destruxit, et quam incredibilem hominum, mulierum, puerorum, et puellarum summa et implacabili crudelitate extinxit, quos gladios securive Episcopos, senio, sanctitate et doctrina claros percussit et obtruncavit, Privatum Gabali, Albae Avolum, Festum Valentiae, Justum Tricastini, [Firmum apud Vendauscam, Aptae Leonium, Vasione Albinum, Carpentoracte Valentinum][8], Victorem

1. Les mots entre crochets sont en marge.
2. Sur un mot gratté.
3. Le mot *longè* est en interligne.
3. Sur un mot gratté.
4. Sur un mot gratté.
5. Sur un mot gratté, suivi d'un mot rayé.
6. Sur un mot gratté, commençant par *n* ou *m*.
7. Sur un mot gratté.
8. Les mots entre crochets sont en marge. Avant le mot *Firmum* (et toujours en marge), Polycarpe avait écrit « *Sergium Carpentoracte* » ; il biffa ensuite d'un trait ces deux mots pour donner à Carpentras un évêque du nom de Valentinus.

Digitized by Google

Arelate, Lucium Arausii, Felicem Nemausi, et Agathae Venustum, quos omnes ante nos dira haec procella consumpsit.

Et nos similiter, fratres, pro vera pietate oblatam mortem invicto et alacri animo suscipiamus, immortales Deo gratias agentes, quod digni habemur proserta fide, et nomine Domini Jesu haec omnia pati, et horum causa sanctis suis in aeterna gloria adnumerari, ...»

V.

Debo, évêque d'Avignon, restaure, en 433, l'église Saint-Paul détruite par les Vandales et la consacre aux apôtres Pierre et Paul.

(Fragment apocryphe[1] donné par Polycarpe de la Rivière, *Annales....*, t. I, p. 189.)

Quadringentesimo trigesimo tertio, quod debemus codici Sanctandreano, Debo Avenionensis episcopus, templum Sancti Pauli a Wandalis superioribus annis, magna feritate dirutum, magno et augusto impendio restituere parat, civibus non modicam in tam pium opus pecuniam subministrantibus. Idque fanum est, quod ipsemet Pontifex triennio post non unius Pauli, sed Petri simul[2] et Pauli apostolorum principum dicavit honori, quanta potuit magnificentia, vicinorumque episcoporum ac populorum frequentia et concursu. Ad ejus quippe consecrationis cumulandam celebritatem, non solum beatus Hilarius Arelatensis episcopus interesse dignatus est, sed et ipsi Marinus Arausicensis, Venerius Massiliensis, et Aptensis Auxonius episcopi, cum multis ecclesiarum suarum clericis adesse voluerunt, in quos ille omnes singulari humanitate, et pene incredibili certavit pietate. »

VI.

Dagobert donne, en 639, a l'église Sainte-Marie d'Avignon, tout ce qui appartient au domaine royal entre le Rhône et la Sorgue.

(Charte fausse extraite de Polycarpe de la Rivière, *Annales*, t. I, p. 389.)

Dagobertus, divina favente clementia Francorum rex, Apostolicis Pontificibus, illustribus ducibus, comitatibus, et omnibus regni sui Primatibus ac fidelibus tam praesentibus quam futuris. Ad stabilitatem regni, et remedium

1. Cette pièce, donnée vaguement par Albanès (*Gall. Christ. novis. Arles*, n° 49, col. 29), comme se trouvant « à l'archevêché d'Avignon » n'y existe pas et n'y a jamais existé, pas plus qu'aux archives départementales.

2. Mot oublié et mis en interligne.

Digitized by Google

animae nostrae fore propitium credimus, si petitionibus sacerdotum aures et manus nostrae aperimus munificentiae, et ad dignum eas effectum perducimus. Unde et cognoscat magnitudo, seu utilitas vestra, quia nos propter nomen Domini et honorem Sanctae Mariae perpetuae Virginis, ad suggestionem viri venerabilis R... episcopi de civitate Avennica, sanctae ejusdem ecclesiae divini cultus ad augmentum, de nostrae largitatis beneficio, donamus, et in perpetuum datum esse volumus de rebus fisci nostri illic adjacentibus, quidquid ad nos spectat inter Rhodanum et Sorgiam fluvios, cum utraque aqua et sylva circumquaque[1] succrescente tam in villis, quam in mancipiis, de illa omnia concedimus et redigimus libera nostra traditione, in sustentationem et usum canonicorum Deo et Sanctae Mariae ibidem servientium. Ita videlicet, ut ab oriente, et quae cum vix legi possint, sintque nomina, tantum[2] circumjacentium terminorum et locorum abstinemus nunc pluscula dare, subscriptionem[3] diplomatis hic pendente manu attigisse contenti, quae sic se habet. Quae nostrae donationis auctoritas ut[4] in omne tempus stabilis et inconvulsa permaneat, praesens praeceptum manu propria subter firmavimus, et sigilli nostri advectione roborari jussimus, successores nostros commoventes et deprecantes, ut in hoc morem nostrum imitentur potius quam aedem ecclesiae ullam unquam inquietudinem faciant. Datum Parisius civitate, nonis Januarii, indictione II[5], anno regni nostri XIV[6] in Christi nomine feliciter. Amen.

VII.

Diplôme de Charles Martel fondant l'Église et l'Hospice de Sainte-Marie de Bonpas. (année 739.)

(Acte faux donné par Polycarpe de la Rivière, *Annales*, I, p. 440.)

Si aliquid de rebus nostris in substantias pauperum conferimus, et ad loca sanctorum condonamus, hoc procul dubio nobis in die retributionis aeternae confidimus retribuendum. Quapropter ego in Dei nomine inluster vir Karlus maior domus, filius Pippini, prout decrevit mihi voluntas et devotio, pro amore Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, et honore Beatae Dei Genitricis Mariae, et omnium Sanctorum, in redemptionem animae meae, et animarum quondam genitoris mei, et matris meae Alpeidis, et ut veniam delictorum consequi, et donante Deo ad gaudia merear aeterna pervenire ; per hanc testamenti mei paginam, a praesente (*sic*) die in futurum, dono, donatumque ut in perpetuum permaneat volo, castrum vetus de Bono-Passu nuncupatum, quod in pago Avennicensi super Durentiam fluvium situm esse dignoscitur, cum ecclesia quae ibi aedificata est, et cum omni jure et dominatione, hoc est, cum terris, domibus, aedificiis, hortis clausis, mancipiis, vineis, silvis, pratis, pas-

1. Après *circumquaque*, un mot rayé.
2. *Tantum* est en interligne.
3. La fin de *subscriptionem* a été modifiée.
4. *Ut* est en interligne.
5. *II* est sur un chiffre gratté.
6. *XIV* est sur un chiffre corrigé.

Digitized by Google

cuis, campis, cultis et incultis, aquis, aquarum decursibus, mobilibus et immobilibus, et cum omnibus adjacentiis et appendiciis quae ad illud respiciunt. Trado autem et transfundo ex toto, et cum omni integritate Adelfenco sanctae Avennicae sedis venerabili archidiacono, in eam videlicet rationem, ut [1] eo in loco ecclesiam ab impiis Saracenis destructam restituat et circum eam christianorum, [qui ab eisdem barbaris pro fide pugnando][2] trucidati sunt [et in vicinis campis remanent adhuc insepulti cineres et ossa][3] reverenter colligat et sepeliat; constituatque ibi domum vel coenobium in quo peregrini Romam, vel in Sanctam Hierusalem pergentes, vel inde redeuntes, pie recipiantur, et habeantur honeste. Quod ad opus celerius promovendum, et, ut decet, sufficienter procurandum, ita ut nihil ei necessarium deesse queat, et nostrae in eo diutius devotionis [4] memoria vigeat, praepter ea quae jam tradidimus, damus insuper, concedimus, et delegamus ipsi ecclesiae, et casae dei aedificandae ad possidendum perpetualiter cum omni jure et dominatione in Dei nomine, villam quae dicitur de Momentamiis, villam de Araguiis, ecclesiam Sancti Andreae in loco de luco Marino, ecclesiam Sancta Fidei de Castro.....[5] ecclesiam sancti Martini [6] de Cavaris, villam de Argileris in Arelato [7] et totum castrum de Avellono cum pertinentiis et adjacentiis suis omnibus, quae dici vel nominari possunt. Scilicet ut dicta ecclesia ea omnia in jus et dominium suum recipiat, habeat, teneat et possideat in integrum, et ei omni tempore proficiat in argumentum, pro remedio et mercede animae nostrae. Si quis vero, quod futurum esse non credimus, sive ego ipse, aut ullus de haeredibus meis, vel opposita ulla alia persona, contra hanc donationem, quam nos pro divino intuitu, et pro mercede animae nostrae ad instar testamenti nostri fieri et confirmari decrevimus, injustam aliquam interpellationem vel calumniam facere et generare voluerit, vel eam infringere tentaverit, Dei iram imprimis incurrat, et a communione sanctorum et corporis Christi fuit extraneus, et [8] anathemati datus [9], maledictione ea sit [10] maledictus, quae descendit super Datham (*sic*)et Abiron, quos terra vivos absorbuit; et quod repetit evendicare non valeat, sed praesentis donationis traditio ad instar testamenti nostri facta, omni tempore firma et stabilis permaneat stipulatione subnixa.

Actum in Vienna civitate in mense novembri [11] quinto X^mo^ (*sic*) die in anno tertio X^mo^ (*sic*) regnante glorioso domino Rege [12] Francorum Theodorico [13].

1. Après *ut*, un mot biffé.
2. Les mots entre crochets sont en interligne sur des mots biffés parmi lesquels on peut reconnaître *esse*, *qui*, etc.
3. Les mots entre crochets sont dans la marge. Or (dans la marge même), avant *et*, il y a un grattage important. De plus, Polycarpe avait mis *insepulti ossa*, il biffa *pulti ossa* et remplaca par *pulti cineres et ossa*.
4. *Devotionis* est en interligne.
5. Des points dans Polycarpe.
6. *Martini* est en interligne sur le mot *Symphoriani* consciencieusement effacé.
7. *Arelato* en marge.
8. Après *et*, le mot *insuper* est effacé.
9. Après *datus*, un mot effacé.
10. *Sit* en interligne.
11. Le mot *novembri* en interligne sur un mot biffé qui parait être *janua*....
12. *R.* de *Rege* sur un grattage.
13. En marge Polycarpe met : *id est Christi an. 739*, ce qui est en désaccord avec la date donnée dans la pièce suivante.

Digitized by Google

Signum Carli inlustris veri majoris domus, qui hanc donationem fecit et affirmari rogavit

(*Monogramme de Karolus, composé avec les lettres K.A.R.O.L.V.S.*)

Signum Saleconis comitis. †
S. Megineboldi comitis †
S. Leutifridi comitis †
S. Bernehardi. comitis †
Signum Landrici, signum Uttonis, signum Geroldi †
Signum Folcarii comitis †
Signum Audonis episcopi Valentinensis ecclesiae †
Signum Praestantii Deiensis ecclesia episcopi †
Signum Adelfenci Avennicensis ecclesiae, archiadiaconi, qui hanc donationem de [1] manu inlustris domini Caruli (*sic*), jubente eo, recepit. †
Berarius, presbyter subscripsi. Honoratus, presbyter subscripsi.
Signum Ottonis. Sig. Andreae, Itheri, Folcardi, Annonis.
Ego Rabertus, clericus jussus a domino meo Carlo hanc testamenti chartam scripsi et subscripsi. Et ego Austrobertus sanctae Viennensis ecclesiae archiepiscopus pro cancellario, ab eodem [2] inlustri [3] domino rogatus, et requisitus, vice ejus, hanc donationem recognovi, firmavi, et manu propria subscripsi, in Dei nomine feliciter. Amen.

Nota. — Au sujet de cette charte, je ferai seulement remarquer que le terme *Bonus Passus* n'a été employé qu'à partir du XIII[e] siècle. Auparavant, on trouve toujours dons les actes *Malus Passus*. Voy., par exemple, en 1166 « pontis vulgo nominati Mali Passi » (Arch. de Vaucluse, G, *Archev.*, 15, fol. 85); en 1178, « supra pontem Mali Passus » (diplôme de Frédéric II, Archives d'Avignon, AA, 8). Par contre, en 1241, on a « per dictum pontem Bonipassus » (Arch. des Bouches-du-Rhône, H, 265).

Ce faux de Polycarpe a été reproduit avec quelques retouches dans le ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2399, fol. 6 (copie du XVIII[e] siècle).

1. *De* est en interligne.
2. *Eodem* en interligne.
3. *Inlustri* sur un mot barré.

Digitized by Google

VIII.

Précepte de l'empereur Charlemagne en faveur de l'hospice Sainte-Marie de Bonpas fondé par Charles Martel

(Acte faux donné par Polycarpe de la Rivière, *Annales,* I, p. 487-489.)

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, amen. Carolus dei gratia Rex Francorum et Longobardorum, a Deo coronatus Romanorum imperator, pius, felix, pacificus, ac triumphator semper augustus, omnibus archiepiscopis, episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, proceribus et optimatibus, cunctoque populo catholico regni et imperii nostri, pax et salus in salutari nostro. Cum regiam sublimitatem petitionibus aequis assensum praestare deceat, et oportuna ad loca sancta beneficia non negare : congruum sane videtur, ut piis praesertim sacerdotum precibus postulata rationabiliter concedamus, quatenus per presentem [1] terrestrium bonorum largitionem adipisci mereamur coelestium praemiorum retributionem. Quapropter sciat et cognoscat universa magnitudo et industria vestra, quod venerabilis vir Agemundus Avennicae civitatis episcopus confirmationem a nobis expetiit de rebus ecclesiae seu cellae Dei, quae est extructa in castro veteri quod dicitur de Bono-Passu, super fluvium Durentiae, et quod renovare vellemus, quae avus quondam noster Carolus major domus ei [2] concessit et quae ipse nobis protulit religenda, scilicet castrum ipsum vetus de Bono-Passu, cum ecclesia quae ibi aedificata est, et cum omni jure et *dominatione* [3], hoc est cum terris, domibus et *quae in memorati Caroli Martelli diplomate, jam supra relata sunt ad annum septingesimum quadragesimum* [4]. Et ea omnia *pergit magnus imperator* [5] nostrae autoritatis praecepto firmaremus Igitur ad supplicem ejusdem venerabilis Pontificis Agemundi [6] postulationem, de consilio et voluntate filii mei Ludovici, in Regem jam destinati, et optimatum meorum cupiens potius augmentare [7] et amplificare possessiones Sanctae Dei ecclesiae, quam illas minuere; eo timore et amore Dei, propter [8] quem multa sanctorum loca, ipso propitiante, alia nova construximus, et alia lapsa reparavimus, non solum libenti animo per hanc praeceptionem decernimus atque jubemus, ut quidquid vir illuster avus noster Carolus memoratus ad ipsam Dei casam per testamentum suum donavit, juxta et rationabiliter per nostram denuo confirmationem, absque alicujus contradictionibus, ipsa casa Dei habeat concessum atque indultum ; sed et insuper

1. La fin de *presentem* est sur un grattage.
2. *Ei* sur un mot effacé.
3. En gros caractères dans le texte.
4. Les mots en *italiques* ont été soulignés par Polycarpe.
5. *Idem.*
6. Le mot *sup.* biffé.
7. *Qu* biffé.
8. *Propter* est en interligne.

Digitized by Google

omnem decimam de terris, seu de mancipiis aut de Toloneis, quae ad fisci census spectare videntur in villis de Perina[1], de Laurilis et Cauvis et in pagis de villis de Marzosco[2], de Serris et Relina, concedimus in luminaria, et in stipendium canonicorum, qui ibidem deo serviunt, et peregrinos recipiunt pro Domini misericordia, quatenus eos delectet pro nobis et filiis nostris, et omni populo christiano jugiter exorare et nullus de *judiciaria potestate*[3], aut quaelibet alia persona audeat eos, vel successores eorum, de jam dictis rebus inquietare, aut contra rationis ordinem, per [4] calumniam gravare ; sed per hoc nostrum preceptum, praedicta Dei casa, [cum omni][5] jure [et dominatione][6] valeat obtinere firmissime. Quae ut autoritas firmior habeatur et diuturna per tempora melius conservetur, manus nostrae signaculo subter eam decrevimus roborare, et[7] annulo nostro jussimus sigillare. Datum pridie idus Decembris, anno quinto propitio Christo, imperii nostri, trigesimo septimo Regni nostri in Francia, atque trigesimo in Italia. Actum Theodonis villae[8] regio palatio in Dei[9] nomine feliciter. Amen. Signum Caroli serenissimi[10] Augusti et[11] Regis Francorum gloriosissimi.

(Monogramme en forme de croix de Malte.)

NOTA. — Cet acte a été reproduit inexactement dans le manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2399, fol. 7 (copie du XVIII[e] siècle).

IX.

GAUSSELIN, SA FEMME ODA ET SON FILS ARNUSTUS DONNENT, EN 853, A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DES DOMS, L'ÉGLISE SAINTE-MARIE DE JONCARIIS.

(Acte faux de Polycarpe de la Rivière, *Annales,* I, p. 521.)

Cet acte est donné par le *Gallia* (I, p. 803, *a*). Je me borne donc à le signaler. Pourtant, je ferai remarquer l'emploi de *de Donis*

1. En marge Polycarpe a mis en renvoi *a. f. de Perna.*
2. En marge Polycarpe a mis *c. f. Manoscum.*
3. Ces deux mots sont en gros caractères dans le texte.
4. *Per* sur un mot gratté.
5. Les mots entre crochets sont en interligne.
6. Les deux mots *et dominatione* ont été ajoutés à la suite de *jure* dans la marge. De plus, *dominatione* est en gros caractères.
7. Un mot biffé.
8. Après *villae* un mot effacé dans lequel entre un *i*.
9. *Dei* est en interligne.
10. Après *serenissimi,* il y a des mots en interligne qui ont été biffés et parmi lesquels on peut reconnaître *imperatoris*.
11. Après *et,* le mot *Francorum* a été biffé.
12. Le mot *Francorum* a été ajouté dans la marge à la suite de *Regis*.

Digitized by Google

pour indiquer Notre-Dame des Doms. De plus, entre les mots *Avinione* et *idibus,* Polycarpe a ajouté en marge : « in domo Basilica ejusdem beatae Mariae de Donis adjacente. »

X.

Fondation du monastère de femmes de Mont-Plan ou de Saint-Laurent, par la comtesse Oda, en 863

(Acte faux donné par Polycarpe de la Rivière, *Annales,* I, p. 528.)

In nomine Jesu Christi veri et aeterni Dei, ego Oda comitissa, Domini Gausselini comitis relicta conjunx, meorum memor, quaerens remedia peccaminum, et agnum sequi cupiens, qui est sponsus virginum, de assensu et consilio venerabilis fratris mei ***Alduini Avennicae civitatis episcopi***[1], et filii mei ***Arnusti comitis***[2] consensu et voluntate, et caeterorum nobilium amicorum et affinium meorum suggestione, ecclesiam et monasterium Sanctae Dei Genitrici Mariae devotum voveo aedificare in castro et loco tutissimo Montis Plani, sive sancti Laurentii, qui est inter Durentiam et Avennicam urbem, ubi ego et filia Mea ***Adalena***[3], sub sanctae obedientiae regula, secundum normani Beati Benedicti, ita vivere studeamus in hoc seculo, ut mereamur in futuro inter angelos districto judici apparere amictae stolis albis, et palmis in manibus nostris. Itaque de mammona iniquitatis facere mihi amicos disponens, qui me in aeterna recipiant tabernacula, ad dictae ecclesiae opus, et sororum ibi congregandarum sustentationem et usum, quaecumque habeo et possideo, vel habere et possidere videor in toto comitatu Avennicensi, Deo et S^tae^ (*sic*) Mariae offero, cedo, et transfundo prona animi voluntate atque devotione. Imprimis autem alodium meum, quod haereditate paterna mihi evenit apud Argentadarium, et villam de Alieraco cum appendiciis suis ; et mansum quem excolit Enibaldus, cum domibus, vineis, pratis, terris cultis et incultis, et omnibus suis adjacentiis juxta viam per quam itur Arelatem ; villam item ad radicem praefati Montis Plani cum altari ibi extructo a seniore meo, et castrum ipsum de Monte Plano cum toto monte et ecclesia ibi dicata Sancto Laurentio, cum omni jure, mancipiis, vastinis, molendinis, censu, sylvis, aquagiis, altis et bassis, prout eadem ego, et parentes mei tenuerunt et possiderunt, ut ea ancillae Dei, quae ibi ex hoc in saeculum sunt, Domino famulaturae, absque ulla contradictione et calumnia secure et perpetualiter habere et tenere queant ; adjurans dilectum filium meum ***Arnustum comitem***[4], et haeredes ac successores illius in perpetuum, per eum qui erat, qui est, et qui venturus est, ne ullam inquietudinem facere, aut malum ingerere huic nostrae concessioni et fundationi audeant, et armis et justitia me et meam filiam, totamque futuram congregationem deffendere, ut divini cultus honor et gloria de bono in melius ibi semper accrescat,

1. Les mots *soulignés* sont en grosses lettres dans Polycarpe.
2. *Idem.*
3. *Idem.*
4. *Idem.*

Digitized by Google

et loci pietas per sanctam conversationem nostram, et subsequentium religionem et per devotam largitionem fidelium felicius amplificetur et decoretur. Qui vero contra fecerit et Dei oblitus quidquam ex eis auferre vel diminuere praesumpserit, iram sentiat omnipotentis, et cum Dathan et Abiron portionem recipiat, portans indicium suum. Et nostra tamen donatio rata legum sanctione stabilita permaneat, et firmata exeat venerabilis fratris nostri *Alduini* [1] episcopi et successorum ejus auctoritate prout suppliciter petimus, nullaque in docto coenobio alia praeficiatur Abbatissa, nisi quam sorores sibi elegerint in futuro, ad laudem et gloriam Dei, et sanctae matris ejus Virginis Mariae obsequium et honorem. Actum publice Avenione anno Incarnationis Dominicae octingentesimo sexagesimo tertio, indictione undecima, nono kalendas decembris, Imperante Ludovico gloriossimo Augusto Romanorum Rege Provinciae, anno imperii ejus octavo.

† Signum Odae comitissae, quae hoc testamentum fierit voluit et subscripsit.

Hilduinus humilis episcopus sanctae Avennicensis ecclesiae subscripsi.

† Signum Arnusti comitis Avennicensis praedictae Odae comitissae filii.

XI.

Charte par laquelle Hilduinus, évêque d'Avignon, confirme la fondation du monastère de Mont Plan

(Acte faux de Polycarpe de la Rivière, *Annales,* I, p. 529.)

Tanta, tamque munifica et exuberans est Dei et Domini nostri Jesu Christi gratia ut quos omnes proprio redimit more, eos etiam grandi adeo et amplo donet donativo, ut ex eo, et coelestia pro servicis et aeterno pro perituris et pro humanis....

« Qu'il faut descrire de nostre thresor page 31 [2] jusques à ces mots incluz [3] » : Indictione undecima imperante Ludovico Romanorum augusto et glorioso Provinciae Rege, anno Imperii aevi octavo.

† Signum Hilduini humilis episcopi Sanctae Avennicensis ecclesiae, qui praedictae fundationi voluntate plenissima assensum praebuit, et hoc testamentum suae concessionis toto corde scribi jussit, subscripsit, et firmari rogavit.

Signum Rotlandi humilis Sanctae Arelatensis ecclesiae archiepiscopi, qui hanc devotam dispositionem multum laudavit, et quantum in se est, firmavit, et subscripsit.

S. Adebranni, humilis Cavalliensis ecclesiae episcopi, qui laudans approbavit et subscripsit.

S. Rodoardi archidiaconi S. Arelatensis eccles.,

S. Matfredi sacristae Avenion.,

S. Gairaldi, canonici. S. Odonis, Pontii, Verandi, et Avenioni, canonicorum. S. Girondi, Bonfilii, Rotofredi, Aymoni, Isardi, Bodonis, Terrici, etc. (*sic*).

S. Sabati levitae, et Marini presbyteri, qui hanc confirmationem et donationem rogati scripserunt et subscripserunt.

1. En grosses lettres dans le texte.

2. Polycarpe avait écrit 33. Il corrigea en mettant un 1 sur le deuxième 3.

3. Le « thrésor » dont il est question ici est un des manuscrits introuvables de Polycarpe.

Digitized by Google

XII.

CHARTE D'ARNUSTUS, COMTE D'AVIGNON, DONNÉE EN 871, EN FAVEUR DU MONASTÈRE DE MONTPLAN OU SAINT-LAURENT (NUNC VULGO MONT DE VERGUES, MONS VIRGINUM (*sic*)).

(Acte faux de Polycarpe de la Rivière, *Annales*, I, p. 537.)

« In nomine Dei summi et aeterni Salvatoris nostri Jesu Christi. Ego Arnustus comes, et dilecta coniux mea Amilla, notum facimus tam, etc. (*sic*).

« Qu'il faut descrire de nostre thresor, p. 32, jusqu'à ces mots inclus : « Anno incarnationis dominicae octingentesimo septuagesimo primo, quinto calend. octobris, indictione quarta.

† Signum Arnusti comitis et uxoris eius Amillae qui hoc testamentum fecerunt, subscripserunt et firmari rogaverunt.

† Signum Hilduini humilis Avennicorum episcopi, qui in nomine Dei firmavit et praecepit.

Signum Rotbaldi, comitis. Signum Odonis de Cavallio. Sig. Ailnulphi, canon. Sig. Constantii, capellani. Sig. Rigandi et filiorum eius. Sig. Boridni, Guiberti, Letardi et Sibondi. Signum Godescalchi, monachi qui rogatus scripsit et datavit anno et die ut supra.

E. DUPRAT.

Digitized by Google

ERRATA.

Année.	Page.	
1908	374,	ligne 4, au lieu de : *la Gallia*, lire : *le Gallia*.
—	377,	note 8, ligne 2, et p. 379, note 2, ligne 1, au lieu de : *Delahaye*, lire : *Delehaye*.
—	378,	note 5, ligne 3, au lieu de : *Étude d'histoire et de géographie politiques*, lire : *Études d'histoire et de géographie politique*.
—	379,	ligne 13, au lieu de : *vingt siècles*, lire : *dix siècles*.
—	379,	ligne 17, au lieu de : *Menologues*, lire : *Menologes*.
—	380,	note 10, ligne 1, au lieu de : *Nocker*, lire : *Notker*.
—	381,	note 3, ligne 2, au lieu de : *p. 378, notes 2 et 5*, lire : *p. 378, notes 1 et 5*.
—	384,	ligne 5, au lieu de : *VI^e et VII^e siècles*, lire : *V^e et VI^e siècles*.
—	384,	ligne 8, au lieu de : *Zoȝime*, lire : *Zosime*.
—	384,	note 2, ligne 2, au lieu de : *haec*, lire : *nec*.
—	385,	ligne 25, au lieu de : *d'un corps*, lire : *du corps*.
—	386,	ligne 3, au lieu de : *1050*, lire : *1150*.
—	386,	note 3, ligne 7, au lieu de : *venerabile*, lire : *venerabilis*.
—	387,	ligne 14, supprimez : *de Trois-Châteaux*.
—	388,	note, ligne 3, au lieu de : *tenue pour*, lire ; *tenue par*.
—	389,	note 4, ligne 2, au lieu de : *serviente*, lire : *servientis*.
—	389,	note 4, ligne 4, au lieu de : *confratiae*, lire : *confratriae*.
—	391,	ligne 3, au lieu de : *de l'identifier*, lire : *à l'identifier*.
—	398,	ligne 15, au lieu de : *d'en étudier*, lire : *d'étudier*.
—	399,	ligne 1, au lieu de : *au plus tard*, lire : *au plus tôt*.
—	400,	ligne 23, au lieu de : *sans doute*, lire : *s'en doute*.
—	404,	ligne 20, au lieu de : *il ne s'agit rien de moins*, lire : *il ne s'agit de rien moins*.
1909	3,	ligne 13, au lieu de : *Saint-Ruf*, lire : *saint Ruf*.
—	5,	ligne 13, au lieu de : *Zozime*, lire : *Zosime*.
—	6,	ligne 5, au lieu de : *avait été donné*, lire : *avait été donnée*.
—	8,	ligne 2, au lieu de : *étant donné*, lire : *étant donnés*.
—	9,	note 3, ligne 2, au lieu de : *Aveniensium*, lire : *Avenionensium*.
—	14,	note 3, ligne 26, au lieu de : *criarde*, lire : *criante*.
—	15,	lignes 3 et 4, au lieu de : *qu règne*, lire : *qui règnent*.
—	17,	au lieu de : *rouergue*, lire : *rouergat*.
—	24,	note, ligne 8, au lieu de : *bealitutinem*, lire : *bealitudinem*.
—	26,	ligne 30, au lieu de : *Ingenus*, lire : *Ingenuus*.
—	28,	ligne 17, au lieu de : *comme*, lire : *comment*.
—	39,	ligne 7, supprimez les mots : *à 65 ans*.
—	39,	note 4, ligne 22, au lieu de : *PL. N.*, lire : *PL. M.*
—	40,	ligne 5, au lieu de : *Maximius*, lire : *Maximus*.

Digitized by Google

Année.	Page.	
1909	45,	ligne 16, au lieu de : *du XI^e siècle*, lire : *du XII^e siècle*.
—	45,	ligne 22, au lieu de : *du XI^e siècle*, lire : *du X^e siècle*.
—	47,	note 3, ligne 1, au lieu de : *kal. nov.*, lire : *kal. dec.*
—	49,	ligne 7, au lieu de : *Magne de Trani ou de Cappadoce*, lire : *Magne de Trani ou celui de Cappadoce*.
—	»	ligne 8, au lieu de : *du saint de Trani est-il*, lire : *du saint de Trani ou du saint de Cappadoce est-il*.
—	»	note 1, ligne 5, au lieu de : *hymnologium*, lire : *hymnologicum*.
—	106,	ligne 6, au lieu de : *éléments de comparaison, nous ne pouvions juger du degré de véracité*, lire : *éléments de vérification, nous ne pouvions déterminer la véracité*.
—	109,	ligne 11, au lieu de : *on ait découpé*, lire : *on a découpé*.
—	116,	note 4, ligne 4, au lieu de : *des évêques*, lire : *les évêques*.
—	120,	ligne 9, au lieu de : *Jancarias*, lire : *Juncarias*.
—	125,	note 2, ligne 3, au lieu de : *Amidericus*, lire : *Amedericus*.
—	126,	note 6, ligne 1, au lieu de : *libell*, lire : *libelli*.
	131,	ligne 20, au lieu de : *Saint-Ruf*, lire : *saint Ruf*.
—	134,	ligne 6, enlever le renvoi 1 après *personnage*, et le mettre à la ligne suivante après *Polycarpe*.
—	136,	ligne 3, au lieu de : *de copistes*, lire : *de copiste*.
—	140,	note 2, ligne 5, au lieu de : *Il est certain que même parmi les faux qae*, lire : *Même parmi les faux que*
—	147,	ligne 9, au lieu de : *son assimilation*, lire : *l'assimilation*.

Digitized by Google

UN GENTILHOMME AVIGNONAIS AU XVI^me^ SIÈCLE.

François-Dragonet de Fogasses

SEIGNEUR DE LA BASTIE

(1536-1599)

(Suite.)

APPENDICE I.

Il nous reste un assez grand nombre de documents concernant les biens de M. de la Bastie; j'ai cru intéressant d'en tirer les renseignements qui suivent sur le côté financier de son existence On pourra ainsi, jusqu'à un certain point, se faire une idée de la fortune d'un gentilhomme de province à la fin du XVI^e^ siècle.

Dans l'héritage de ses parents, Fogasses avait recueilli une somme totale d'environ 8.000 livres. De quoi se composait-elle ? Le partage du 26 septembre 1561, les livres de raison de François-Dragonet lui-même et ceux de son petit-fils Jean-Joseph de Fogasses, nous renseignent fort exactement sur ce point. Sa part comprenait : une maison a Avignon, rue Notre-Dame d'Espérance, contigüe à la grande maison de son père, 560 écus ; le pré de Réalpanier, au terroir d'Avignon, contenant environ 16 éminées, 480 écus ; les biens situés à l'Isle, d'une contenance totale de 40 éminées environ, en verger, pré, jardin et vigne, 260 écus ; les biens de Courthéson : maison, étable, cour, jardin et 25 salmées de terre, 1.000 écus ; enfin, trois à quatre cents écus représentant sa part dans l'héritage de Martin Louencit, dans une créance sur un certain de La Haye, dans un legs fait par M. d'Aubres, etc.

C'était là un point de départ fort modeste. Mais la situation se trouva heureusement modifiée, lorsque Fogasses se fut, vers 1573, attaché au service du cardinal de Bourbon. Les dons que celui-ci obtint plusieurs fois du roi en faveur de Fogasses ne

Digitized by Google

furent, il est vrai, jamais payés, mais ceux qu'il lui fit en son nom personnel, le furent presque toujours. Il lui donna d'abord, le 15 août 1573, les biens d'Antoine de Cavaillon, dit Cabassole, et de Jeanne Girarde, de Caromb, huguenots décédés; ces biens devaient être assez considérables, puisque Fogasses les arrentait 30 écus d'or pistoles en 1575. Mais ils lui valurent bien des ennuis. Peu après la donation qu'il lui en avait faite, le cardinal fit une révocation générale de toutes ses libéralités. Il fallut obtenir une confirmation spéciale de celle-ci (12 mars 1574), et prendre une seconde fois possession. Puis quand Fogasses voulut payer les droits de lods au comte de Sault, sieur de Caromb, celui-ci prétendit « que le dit bien lui appartenait, pour raison qu'il a droit de régale. » Enfin, la paix entre les catholiques et les protestants stipula que les biens confisqués seraient rendus à leurs anciens propriétaires. Le don du cardinal se réduisit donc pour Fogasses à quatre ou cinq années de jouissance de ces biens.

En 1575, Fogasses reçut du cardinal une rente annuelle de 500 livres sur la légation d'Avignon, et, en 1586, une autre pension de 500 livres sur la monnaie de Carpentras. Ces deux pensions lui furent régulièrement payées tant que dura la légation du cardinal, c'est-à-dire jusqu'en 1589. Il reçut aussi, le 29 mai 1576, le don des droits de lods sur les biens du feu sieur de Roaix, « duquel don, nous dit son petit-fils, le dit sieur de Fogasses profita pour plus de mille livres »[1]; au mois de décembre suivant, 1.300 écus d'or « pour avoir servi le prince de Conti en qualité de gouverneur, l'espace de trois ans et demi sans gages ni récompense » ; (il est vrai qu'il dut faire un « présent » de 250 écus au trésorier du Comtat pour obtenir le paiement du reste); le don de la dépouille de l'archevêque d'Avignon, Félician Capiton (1577)[2] et celui de la moitié de l'héritage du cardinal d'Armagnac, co-légat (1582 et 1586), ne produisirent rien, des difficultés s'étant élevées sur les droits du cardinal de Bourbon à en disposer, mais celui des droits de lods que Fogasses pourrait devoir pour ses acquisitions au Comtat (2 mai 1582), lui économisa deux cents écus d'or qu'il aurait dû payer pour l'acquisition de la Bastie.

En dehors des dons faits à Fogasses par le cardinal de Bour-

1. *Généalogie.*
2. Les originaux, signés du cardinal, sont dans les archives des Issarts.

Digitized by Google

bon, nous devons citer celui de 300 écus d'or que lui fit la ville d'Avignon (1574), en reconnaissance des lettres de naturalité qu'il avait obtenues en France pour ses habitants. Le second cardinal de Bourbon lui donna aussi en 1591, après la mort de son oncle, une pension de 200 écus. Conti, son ancien élève, « lui fit présent d'un très beau carrosse lors de son mariage en 1582 », il lui donna aussi, — ce fut même « le don le plus utile » qu'il lui fit, — une pension de 200 écus d'or sur sa compagnie de gens d'armes. Il voulut même, ou il eut l'air de vouloir, faire davantage ; j'ai déjà dit que les circonstances rendirent sa bonne volonté, réelle ou feinte, presque aussi onéreuse qu'utile. Voici quelques détails sur cette affaire.

Les deux mille écus donnés en 1583 par Conti à Fogasses en récompense de ses services depuis dix ans n'ayant pas été payés, le prince lui constitua en échange, en 1586, une pension de 500 livres sur les terres et seigneuries d'Aulnoy et vidame d'Aulnoy, pension rachetable moyennant le paiement du capital de 2.000 écus. Fogasses, qui avait quelque temps auparavant procédé à l'estimation des propriétés de Conti, aurait dû, semble-t-il, très bien savoir si le gage de sa créance était suffisant : « Votre cas est fort assuré pour le jour d'hui », lui écrivait le 4 mai, le secrétaire du prince, Nicolas Le Roy. Si assuré qu'il fut, Fogasses n'obtenait rien, et Le Roy, créancier lui-même, reconnaissait que la situation financière du prince était déplorable; partout il fallait faire des réparations, « qui m'empêcheront bien, disait-il, de me rembourser de ce qui m'est dû. » Les terres étaient engagées, et l'on n'avait plus d'avance. « Je ne puis avoir la vaisselle d'argent que Madame me demande, parce que je n'ai point d'argent pour la faire faire. » Aussi était-il profondément découragé, et il écrivait à Fogasses : « Plutôt que de me ruiner, j'aimerais beaucoup mieux laisser tout là,.... le service de Monseigneur.... m'enverrait enfin à l'hôpital. »

M. de la Bastie dut partir sans avoir rien touché. Quand il revint, en 1596, Conti lui confirma ses dons antérieurs. Mais, à la signification qui lui en est faite, le fermier d'Aulnoy répond « que tant s'en faut qu'il doive autre chose au dit seigneur prince de Conti de la dite ferme, qu'il n'est encore remboursé de la somme de 300 écus d'avance qu'il a faite audit sieur prince, et au surplus que tous les deniers de la dite ferme sont saisis et arrêtés en ses mains. »

Il est probable que cette réponse, — et quelques autres analo-

Digitized by Google

gues qu'il reçut sans doute ailleurs, — ne rassurèrent pas beaucoup Fogasses sur le paiement de sa pension ; il chercha donc à l'obtenir autrement. Le 24 août 1597, le prince consentit à lui donner 4.000 écus sol, à prendre 2.000 écus sur un impôt projeté sur les traites et lettres de change, et sur la vente des offices à créer pour cet objet ; 1.080 écus sur la vente des offices des greniers à sel en Languedoc et 1.000 écus sur les francs fiefs et nouveaux acquits de cette province. Fogasses devait imputer les premiers 1.000 écus qu'il recevrait sur les arrérages de sa pension, puis 2.080 écus sur le capital, et 1.000 écus sur le restant des arrérages, le tout sans préjudice de ses droits antérieurs ; il se réservait même le droit, s'il n'était pas payé dans les six mois, de renoncer à ce contrat pour s'en tenir aux précédents[1]. Cette clause n'était pas de trop. Lorsqu'on signifia l'acte de donation aux fonctionnaires chargés du recouvrement des deniers, l'un répondit qu'il n'était nullement chargé de le faire, et l'autre, que le tout était « venu à néant ». Le troisième, moyennant un pot de vin de cent cinquante écus, consentit à en verser mille. Ce fut, je crois, tout ce que M. de la Bastie put tirer de ce don, et bien qu'il eût fait signifier au prince qu'il s'en tiendrait aux contrats antérieurs, ses héritiers ne furent pas plus heureux que lui.

M. de la Bastie s'était aussi fait donner, en 1582, les droits de lods qui devaient revenir au Roi pour la vente des seigneuries de Borts et de Mimars en Languedoc, et, en 1586, trois offices à vendre dans la généralité de Montpellier. Il retira de l'un de ceux-ci 1.000 écus et 160 des deux autres ; il faut déduire de ces sommes environ 60 écus de frais. Quant aux droits de lods, nous ignorons le profit qu'il en retira.

Tout cela réuni ne laissait pas que de faire un total considérable. Il faut y ajouter les 4.000 écus qui formaient la dot de Françoise de Cambis. Il faut aussi tenir compte des économies importantes que François Dragonet avait faites avant son mariage. Nous avons, — sinon ses comptes de tous les jours — du moins ceux que tenait pour ses biens du Midi Bernardin Bus, chargé de les administrer pendant la période 1575-1579. Du 10 janvier 1575 au 22 juillet 1579, Bus reçoit pour Fogasses près de 12.500 florins ; moins de 1.300 lui sont remis ou employés à des dépenses indispensables ; le reste, plus de 11.000 florins, est placé. Il nous reste à voir comment.

1. L'original, signé du prince, de la princesse et de Fogasses, est dans les archives des Issarts.

Digitized by Google

En fait d'immeubles, les principales acquisitions de François Dragonet sont la seigneurie de la Bastie, la maison et les biens de Bollène : nous leur consacrerons un chapitre spécial. Ensuite, il agrandit les biens qu'il possède : à Courthéson, il acquiert une « pètite place » (1564), 4 éminées de terre (1597), 7 salmées, à 25 écus la salmée (1599). Ces biens sont lourdement grevés d'impôts; ils sont, en 1587, arrentés 40 florins et 6 salmées de blé; ils en paient deux -- et, l'année suivante, trois — au collecteur. Le pré de Réalpanier s'augmente, en 1570, d'une pièce de 4 éminées, qui le coupait en deux morceaux. Fogasses acquit aussi de son frère le protonotaire qui avait toujours besoin d'argent, une terre de huit éminées, que le partage de 1561 lui avait attribuée, auprès de la porte Saint-Michel (1587). Cette terre, payée 350 écus, jointe à une autre de 3 éminées 1/2, achetée 120 écus à Louise d'Ancézune, dame de Saint-Chaumont, était louée 25 écus en 1588. Enfin, le protonotaire vendit aussi à son frère, moyennant 100 écus, la vigne dont il avait hérité à Châteauneuf. Fogasses y dépensa plus de 100 autres écus en améliorations diverses.

Ces acquisitions étaient en partie compensées par des aliénations : la maison d'Avignon fut vendue, en 1565, 560 écus ; les biens de l'Isle, en 1563, 1.300 florins, dont 100 comptant ; les 1.200 autres restant en pension. Le pré de Réalpanier fut cédé en 1579, à Jehan Blanchety, pour 585 écus (30 écus l'éminée). Les biens de Martin Louencit furent aussi aliénés par les trois frères, et un capital de 235 écus dû à leur père par la Juiverie d'Avignon, remboursé en 1573, fut porté à 300 écus, qu'ils placèrent sur la ville et consacrèrent au service de la fondation faite à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance.

Quant aux biens meubles, ils consistaient d'abord en pensions sur différentes « communautés » ou différents particuliers : 220 écus sur la ville d'Avignon, 35 sur Courthéson, 30 sur Mornas, 21 sur Pernes ; en comptant les 500 livres du prince de Conti, François Dragonet en avait chaque année pour plus de 700 écus. A côté des pensions, il avait des meubles meublants. Il en avait trouvé quelques-uns dans la maison de Courthéson, où il se réserva longtemps l'usage d'une chambre « garnie », en prévision des épidémies, périodiques alors à Avignon. « En cas de contagion, que Dieu ne veuille, [les fermiers] me bailleront une chambre à la maison,.... et pourrai mettre mes chevaux à l'étable, allant et venant, et me bailleront un lit pour moi. »

Digitized by Google

Mais les événements le forcèrent à déménager son mobilier : « Depuis, à cause des guerres, j'ai presque fait tout ôter. » Ces meubles n'étaient, d'ailleurs, certainement pas suffisants pour les trois installations que François Dragonet eut, après son mariage, à Avignon, à la Bastie, à Bollène. Il prit la peine de dresser lui-même les « memoyres » des meubles qu'il avait achetés; pour la Bastie et Bollène, le compte monte à près de 200 écus; pour la maison d'Avignon, à près de 700 ; de l'argenterie d'abord : un bassin, une aiguière, deux salières, 12 cuillers, 4 fourchettes, une écuelle, une autre cuiller, en tout : 110 écus 24 sols 9 deniers ; de la vaisselle d'étain : quatre douzaines de plats, trois douzaines d'assiettes, deux écuelles, deux coupes, deux salières, etc., soit plus de 20 écus; trois tapis de Rhodes, 12, 8 et 4 écus; deux « piesses de tapicerye viellez », 7 écus; un lit de serge écarlate, rapporté de la cour, 23 écus; l'arrangement d'un autre lit de velours vert, avec des rideaux en damas de la même couleur, 43 écus ; enfin, des coffres, des chaises, des tabourets, du linge. Encore n'est-ce là qu'une partie de ses acquisitions; l'inventaire, dressé après son décès, nous donnera une bien plus longue énumération, mais on ne les estimera pas si haut. Les experts donnent à ceux d'Avignon une valeur de 568 florins. M^me^ de la Bastie est autorisée à garder les armes, l'argenterie et quelques meubles « précieux », plus une certaine quantité de meubles ordinaires « pour l'usage et commodité » de son fils ; ces meubles furent estimés 165 l. 3 s. ; le reste, vendu aux enchères publiques, produisit 384 florins. A la Bastie, on trouva fort peu de chose, en dehors du bétail et du matériel de culture : moins de dix écus; à Bollène, il y a davantage, près de 100 écus (96 écus 15 s.). Un lit en noyer, avec sa paillasse, deux matelas, draps, couvertures et courtines en toile, estimé 20 écus, en est le principal article ; viennent ensuite une « litoche » garnie, 5 écus ; un autre lit, trois écus ; six grandes « chères » en noyer, garnies de cuir rouge ou noir, 4 écus; deux tables à tiroir, 3 écus. Ce sont, avec quelques lots de linge, les seuls articles estimés plus de 3 écus.

Dans une catégorie spéciale nous mettrons les bijoux ; eux aussi, prennent de l'argent. Le « Memoyre de se que jay achepté pour ma fame au moys de nouembre 1582 lors que je me maryai et pour les noces » dépasse mille écus[1] ! Mais c'est une dépense

1. V. P. J. XXI.

Digitized by Google

une fois faite, on n'en achètera plus que pour quelques présents obligés; ainsi, le 11 janvier 1596, « une paire de bracelets de lapis cornaline » achetés par Françoise de Cambis, « 11 écus de 60 sols.... pour ma belle-sœur, femme de mon frère l'auditeur », et, quelques jours plus tard, moyennant sept écus, « une croix de jacinthes.... que je donne pour présent à la femme de monsieur de la Nerte, mon neveu. »

Quant aux dépenses courantes de la maison, nos renseignements ne sont pas assez complets pour nous permettre d'en donner le tableau. Tout est naturellement beaucoup moins cher qu'aujourd'hui. Lorsqu'en 1596, Mme de la Bastie se démet la cuisse en tombant de cheval, les honoraires des deux médecins et du chirurgien qui la « visitent », la « remettent » et la « pansent », — le dernier pendant trois semaines, — ne s'élèvent qu'à une quinzaine de livres. Un valet reçoit 12 ou 13 écus par an, une servante moins encore. Mme de la Bastie a une « chambrière » et une « fille de chambre », mais cette dernière n'entre le 24 décembre 1596 qu'aux gages de 22 florins[1] et une chemise. Et l'on prenait bien garde de ne pas lui donner plus qu'il ne lui était dû. — « Ce 9 de juin 1597, écrit sa maîtresse[2], j'ai congédié Fermine de Châteauneuf, qui me servait de fille de chambre, ayant fourni de ses gages 32 sols davantage. Donc, je lui ai retenu son cotillon de futaine jusqu'à ce qu'elle m'ait payé les 32 s., la dite Fermine a baillé à ma dite sœur, femme de mon frère l'auditeur, les 32 s. qu'elle me devait, donc ai rendu son cotillon de futaine. »

Cette rigoureuse exactitude n'excluait pas toujours la générosité, et elle avait pour corollaire une grande rigidité de conscience : en 1564, le fermier de M. de la Bastie, à Courthéson, vient à mourir ; la veuve ne put payer les 8 salmées de blé qu'elle devait. « Je l'ai quittée pour deux salmées blé, pour la pitié, combien que à la cour je lui ai demandé 24 saumées, mais a été pour garder des autres créditeurs pour lui sauver son bien, je n'en ai jamais rien eu[3]. »

Plus tard, en 1593, la femme de Jean Blanchety vient payer la pension de 36 écus récemment échue : « Faut noter que à cause que les écus valent à cette heure 7 livres et davantage, j'ai reçu des écus en or, comme il est tenu me bailler, et de gaieté de

1. Le florin valait 12 sols.
2. Livre de raison, fol. 56.
3. Grand Livre, fol. 3 v°.

Digitized by Google

cœur je lui ai donné 6 écus de pignatelles encore que je n'y fusse pas tenu[1]. »

Voilà pour la générosité ; voici maintenant pour les scrupules de conscience.

La dernière page du Grand Livre de raison de M. de la Bastie est intitulée : *Scrupules de conscience*. Elle me paraît intéressante à reproduire, comme éclairant d'une manière originale la physionomie du personnage.

« Nota que ayant les lettres de la juridiction de la Barthelasse, j'en comptai 100 écus à mon frère monsieur de la Barthelasse, et toutefois, il ne coûtait pas tant. Je l'ai dit à mon dit frère, lequel le m'a donné et quitté. Et je lui ai quitté la chambre et grenier qu'il a retenu de la maison des fondeurs, qu'il ne m'en a rien payé.

« Plus au compte que je rendis de l'héritage de feu Martin Louvencit, le 9 de janvier 1575, je demeurais redevable à 208 florins, laquelle somme, pour les deux tiers qu'il venait à mes frères, ils m'ont quitté, pour les peines que j'ai eues à Rome à poursuivre le procès.

« Plus j'ai bâillé aux enfants de feu Ambroise Garibe quatre écus, pour la perte qu'il avait faite sur un cheval que je lui avais vendu.

« Plus j'ai baillé deux écus pour la perte qu'avait faite un augustin, parent de feu Durquety (?) pour perte qu'il avait faite sur de l'argent que je lui avais donné.

« Plus j'ai payé à la femme de maître Georges, mon tailleur, pour quelque reste qu'il disait qu'il lui avait d'un compte.

« Plus le protonotaire de Crillon m'a quitté huit ou dix écus qu'il disait que je lui devais depuis que nous jouions au *pallemail*, l'a quitté l'an 1585.

« Nota que pour quelque chose que je pouvais avoir pris d'avant la guerre, j'ai promis donner pour Dieu 40 écus sol.

Par quoi, à Noël 1586, j'ai baillé aux pauvres. .	15	—
Plus à Pâques 1587, j'ai baillé aux pauvres. . . .	5	—
Plus à Pentecôte 1587	5	—
Plus à Noël 1587, j'ai baillé.	5	—
Plus à Pâques 1588.	5	—
Plus le 12 septembre 1588.	5	—
« Somme toute.	40 écus sol.»	

1. *Id.*, fol. 129.

Digitized by Google

Quel fut le résultat de l'administration que nous venons d'étudier? A cette question, M. de la Bastie lui-même va répondre dans le « roolle » fait par lui « de ce qu'il possédait quand il fit son dernier testament[1] », rôle « écrit de sa main tel que s'en suit, et leur valeur (des biens) selon son opinion[2] ».

La Bastie	10 000	écus.
La maison de Bollène	700	—
La vigne de Guilhermier	90	—
La vigne du Grès	80	—
Le verger en Laval	120	—
L'autre verger	50	—
La grange	500	—
Plus le bétail	500	—
A Courthéson	1.000	—
En capitaux	7.580	—
A Aulnoy en Picardie	2 000	—
Son jardin d'Avignon	800	—
Sa vigne à Châteauneuf	300	—
Ses meubles	1.000	—
Ses fruits	500	—
Soit en tout	25.220	écus[3].

De ce total, il fallait déduire les dettes et les charges de la succession. Elles montaient à 5.800 écus : 4.000 pour la dot de Françoise de Cambis, 800 d'augment de dot, 200 de legs, soit 5000 écus pour M^me^ de la Bastie seule ; 200 écus dûs à Richard de Cambis, 410 écus de legs testamentaires, 500 à 600 livres pour frais divers, dernière maladie, funérailles, etc.

« Et par ce il resta franc et quitte aud. seign^r^ Balthazar de Fogasses, des biens et héritage de feu messire François Dragonet de Fogasses, son père, la somme entière de dix-neuf mille et cinq cents écus. »

1. *Invent. Aff. pers.*
2. *Somm. Aff. pers.* — Cf. *Etat des biens.*
3. J.-J. de Fogasses fait observer que son grand-père avait dépensé plus de 1.800 écus pour la corbeille de sa femme, les dépenses des noces, l'achat renouvelé des bestiaux de la Bastie (pris trois fois pendant les guerres), etc.

Digitized by Google

APPENDICE I.

La seigneurie de la Bastie fut l'acquisition la plus importante de Fogasses, au point de vue financier d'abord, et aussi au point de vue familial, puisque ses descendants en portèrent le nom pendant deux siècles. C'est à ce double titre que nous lui consacrons ici un chapitre spécial.

Il est probable que Fogasses avait, depuis quelque temps, l'intention d'acheter une terre au Comtat et qu'il avait chargé ses parents et amis de le tenir au courant des occasions qui viendraient à se présenter. Ce fut M. des Isnards qui l'avertit de la vente prochaine de la Bastie des Reynauds. « Faut noter, lisons-nous dans le Livre de raison[1], qu'étant à la cour, et sachant que la terre et seigneurie de la Bastie était en vente, comme m'en avait averti Monsieur Gaucher des Isnards, s[r] de l'Isle, mon cousin, qui me conseillait de l'acheter, qui fut cause que je demandai à Monseigneur le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, mon maître, qu'il me donnât tous les lods et ventes et droits seigneuriaux qui lui pourraient venir pour raison de ce que j'achèterais à mon nom dans Avignon ou comtat de Venaissin.... » — « Voulant aucunement reconnaître les services » de son vieux serviteur, le cardinal lui octroya ce qu'il demandait, par lettres patentes du 2 mai 1582[2], « à quelque somme que les dits droits de lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux se montent. » — Le 9 août suivant, Raymond Serre, trésorier général du Comtat, lui vendit « le premier lods, droit d'investir et lodser ou retenir par droit de prélation et avantage que la Chambre a, peut avoir et lui appartenir.... de la terre et seigneurie et juridiction de la Bastide des Reynauds. » Cette vente fut faite, suivant « l'exprès commandement » du cardinal d'Armagnac, moyennant deux cents écus d'or sol, Fogasses s'engageait à les payer au trésorier, ou à l'en faire tenir quitte dans le délai de trois mois[3].

C'est en vertu de cet acte que Fogasses déclara le 24 septembre

1. Fol. 48 v°.
2. P. J. n° XIX.
3. Original signé des parties.

Digitized by Google

vouloir retenir la seigneurie de la Bastie, vendue judiciairement quelques jours plus tôt moyennant 8.300 livres. Le recteur du Comtat fit dresser acte de cette déclaration et ordonna le dépôt du prix entre les mains de Gaucher des Isnards, jusqu'à ce qu'il fut statué sur les droits des créanciers des vendeurs ; en conséquence, Gaucher reconnut avoir reçu les 8.300 livres[1], et par une contre-lettre Fogasses reconnut ne les lui avoir pas données, s'engageant en conséquence à relever son cousin « de l'obligation ci-dessus par lui prêtée, à peine de tous dépens[2]. » Il reçut ensuite l'investiture de la Bastie[3] et en prêta l'hommage. — Quand aux droits de lods, le cardinal d'Armagnac, co-légat d'Avignon, qui avait récemment pris à ferme du cardinal de Bourbon tout le revenu de la légation, et à qui appartenait en conséquence les droits remis à Fogasses le 2 mai, consentit à lui confirmer ce don, « ne désirant rien plus, disait-il[4], que de faire effectuer la volonté de mon dit seigneur le légat. »

Il restait à Fogasses à se faire mettre en possession. Un cartel du cardinal d'Armagnac enjoignit au premier officier requis de procéder à cette formalité, et « à tous emphytéotes, sujets et habitants du dit lieu de la Bastie, son tènement et juridiction, » de le reconnaître pour leur seigneur « et lui prêter en outre tout honneur et révérence à lui dûs tout ainsi qu'ils faisaient ou devaient faire aux autres seigneurs qui ont été par ci-devant, sur grosses et grandes peines[5]. » Le 15 octobre 1582[6], Fogasses présenta ce cartel « à noble Antoine Philibert, seigneur de Gigognan, viguier du lieu de la Palud pour notre saint père le Pape,... lequel sieur viguier, vu le dit mandement, l'ayant avec honneur et révérence, comme appartient, reçu, s'est offert procéder à l'exécution d'icelui. » M. de Gigognan se transporta donc à la Bastie, et là, « prenant la main dextre du dit noble François Dragonet de Fogasses, l'a mis et installé en possession réelle, actuelle et corporelle, de la dite place et seigneurie de la Bastie, avec ses droits, appartenances et dépendances, par l'entrée et sortie de la tour et forteresse de la dite place et seigneurie de la Bastie, et en icelle s'est offert le main-

1. J. de Bonadona, notaire à Carpentras, greffier substitué de la rectorie.
2. Ant. Chevalier, substitut d'Esprit Balby, notaire à Carpentras.
3. L. de la Granerie, notaire de la Révérende Chambre apostolique.
4. 4 octobre 1582. — P. J. XX.
5. 5 octobre 1582. — Orig. signé et scellé.
6. Cl. Benedicti, notaire à Bollène, greffier de la Palud.

Digitized by Google

tenir ; néanmoins a fait inhibitions et défenses à noble Pierre de Pons, seigneur de la Roque, sous rentier de la dite place et son tènement, et à Loys la Brune, son métayer et grangier, parlant à leurs personnes, de troubler le dit seigneur de la Bastie en la possession et jouissance d'icelle,.... et en outre a fait commandement au dit Loys la Brune, métayer et grangier susdit, et en sa personne aux autres sujets, emphytéotes et habitants du dit lieu de la Bastie et son tènement de recevoir et reconnaître le dit seigneur de Fogasses pour leur vrai et légitime seigneur, et à lui exhiber et prêter tout honneur et révérence, comme un bon et fidèle sujet est tenu à son seigneur, et tout ainsi qu'ils faisaient ou faire devaient aux autres seigneurs de la dite place. »

Fogasses était désormais chez lui à la Bastie ; c'était, du reste, une installation assez primitive et fort mal tenue, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné l'état de fortune des derniers propriétaires. — Il n'y existait alors qu'une tour, appelée la tour de Mayauds[1], « et quelque bâtiment à l'entour. » Ce bâtiment, nous dit-on ailleurs, était un simple jas. Il y avait eu autrefois une église paroissiale, mais elle avait été détruite[2]. Il n'y avait pas de pont pour passer le Lauzon ; le bétail passait à gué, et les piétons sur des planches, « qui étaient dessous la Bastie, » « auprès la dite tour du côté du couchant. » — Quant au territoire de la seigneurie, il s'étendait, entre ceux de Bollène, de la Palud et de la Motte, sur une superficie d'environ 300 salmées de terre[3], et nous verrons qu'il était aussi mal entretenu que le château.

Il y avait donc beaucoup à faire. Fogasses se mit courageusement à l'œuvre ; construction ou réparation de bâtiments, plantations d'arbres, création ou réfection de fossés d'écoulement pour les eaux qui inondaient souvent le terroir, il sut doter la Bastie de toutes les améliorations indispensables. — Le 29 août 1583, nous le voyons passer un prix fait avec deux charpentiers du Saint-Esprit pour un escalier ; ils le feront auprès de la cuisine basse, de dix marches de hauteur, et « de la largeur suffisante que se puisse monter un homme chargé d'un sac de blé », et ce

1. Une famille de ce nom avait possédé la Bastie vers l'an 1520. — Les renseignements qui suivent sont tirés d'une enquête faite vers 1620.

2. *Somm. des Aff.* concernant la terre de la Bastie, ms de J.-J. de Fogasses, aux archives des Issarts.

3. *Id.* — Cette évaluation paraît fort exagérée, la terre actuelle de la Bastie ayant environ 100 hect. de superficie, et comprenant, croyons-nous, presque toute l'ancienne seigneurie, plus quelques dépendances sur les terroirs voisins.

Digitized by Google

moyennant vingt sous par marche. Ils feront aussi « les planchers du membre du dessus la dite cuisine, et du second étage de la tour de la dite Bastie, et d'autres deux étages, faisant quatre planchers et étages en tout. » Le tout devra être terminé pour la Toussaint prochaine. — Ensuite c'est le colombier qu'il répare, puis les murailles de la cour, le pilier du collier de la justice. Toutes les parties du château et de ses dépendances défilent successivement sous nos yeux, dans le long mémoire — dressé par Fogasses lui-même — de ses dépenses « au bâtiment et réparations du château et ponts de la Bastie, » reconstruction du jas, fondement d'une muraille auprès du four, réparations au four lui-même; au « logis de la Bastie » il fait accommoder « les fermes de la cuisine,... la muraille de la tour et cuisine,... raccoutrer les degrés de la cave,... la muraille qui touche le poulailler; » on travaille « aux deux couverts du logis de la tour, » à « la muraille de la tour et cuisine; » on fait l'escalier de la tour, le plancher des « quatre membres de la tour, » une porte neuve, ferrée, à la cuisine, « le serrurier ayant repris le vieux fer. » — Les fourches de la justice sont réparées, et munies d'un « collier » qui coûte onze sols. — Fogasses fait aussi construire « le pont et le portail sur le Lauzon; » il fait venir pour cela de la pierre de Bouzon et de Suze; il prend le sable à la Bastie même et à « l'île de mons. de Rochegude; » sur le portail il fait mettre ses armes.

La cour du château est environnée de murailles. « Au mois de février 1587, j'ai fait bâtir autour de la cour de la Bastie 42 cannes de murailles... compris l'accoutrage d'une sentinelle. » Sept ans plus tard, on complète ces travaux. « J'ai fait achever la muraille de la cour, jusques au coin avant le grand jas, et au coin une tour qui flanque, qui n'est pas achevée de couvrir, et la muraille joignant celle du jas et de la grande porte de la cour jusques au colombier, le tout avec les créneaux, ... plus ont fait deux piliers et après un grand jas, qu'ils ont couvert de tuiles, plus ont fait trois porcheries de pierre, couvertes de tuiles, appuyées contre la grand'muraille de la cour. » — La grande porte est garnie de 355 gros clous, sans compter ceux des « barres de la dite porte. » Déjà, du reste, Fogasses s'est préoccupé de faire un portail monumental; en 1591, il a passé un marché avec un maçon de Mondragon « pour achever les deux piliers de taille avec leurs canonnières, comme ils sont commencés, de la hauteur qu'il sera besoin pour mettre les barres pour lever le pont-levis; et aussi fera une voûte de portail, et les pieds droits de

Digitized by Google

taille, et une pièce de taille de chaque côté des deux pieds droits et trois merles sur le portail de maçonnerie et quatre armoiries de pierre du Bois Bastard ; qu'il posera le tout pour le prix de 14 écus, ne fournissant rien que sa main. » — Malheureusement, « le dit maçon s'est dédit, et n'est pas venu faire son prix fait. » Il faut, en 1595, passer un nouveau marché ; l'ouvrier fera le grand portail de la cour, avec les placages aux jointures et barres ; en même temps, l'on couvrira « le jas nouveau,... la petite tour en rond,... le colombier,... trois porcheries. deux poulaillers et l'on mettra des portes au colombier, aux porcheries, aux poulaillers et à la petite tour. » Mais ces travaux sont marqués par un accident tragique : le 21 août 1595, « maître Antoine Bouzon, travaillant à la petite tour du dit couvert (à la Bastie), est tombé de l'étagère (échafaud), de façon que le lendemain il en est mort. » Toujours précis, Fogasses ajoute : « Je lui dois cette journée » (!) et quelques jours plus tard : « Nota que j'ai baillé à son fils 17 s. pour la dite journée. »

Il est probable que le peu de sécurité des campagnes rendait alors le séjour des villes préférable à celui d'un château, ce château fût-il qualifié de « forteresse » et, de temps à autre, occupé par une garnison, comme celui de la Bastie. Peut-être aussi, malgré les constructions et les réparations déjà faites, la Bastie manquait-elle par trop de confortable. Quoi qu'il en soit, Fogasses crut devoir se créer une installation à Bollène. Le 21 septembre 1591, il acquit de noble Honorat Magnin, agissant en son nom et au nom de ses frères, une maison, cour et étable jointes ensemble, dans la ville de Bollène, « à la carte de Porteyguières ». Cet immeuble, qui confrontait au nord les murailles de la ville, ne fut payé que 500 livres ; mais, disons-le tout de suite, la maison était « grandement ruinée et détériorée ; » les portes et fenêtres étaient « rompues et brisées » ; les couverts et planchers à demi « effondrés ». Le sol de la cour était si bas, « que l'eau entrait à l'étable, et gâtait le fondement des murailles. » Magnin lui-même en convenait, et ajoutait « que les charges et subsides de ville occurrentes consumaient presque tout le revenu qu'il en pouvait tirer. » C'est ce qui l'avait « mû et occasionné de s'en défaire. » — Pour plus de sûreté, cependant, et pour éviter toute contestation ultérieure, Fogasses lui acheta le 11 juillet 1595, moyennant 6 écus et deux salmées de blé, « toute plus value, lésion du juste prix et tous les droits, actions et prétentions » qu'il pouvait avoir encore.

Digitized by Google

Même après les travaux et les réparations qu'il était décidé à y faire, « n'en pouvant tirer commodité ni profit sans icelles », M. de la Bastie jugeait la maison des Magnin insuffisante. Il l'agrandit par une série d'acquisitions. C'est d'abord le 7 février 1592, moyennant 65 florins (39 livres), « certaine petite maison », avec passage, cour, puits et portail communs, qui le bornait à l'ouest. Le 14 septembre suivant, Pierre Guilhermier, surnommé Mouscallet, lui vend 50 francs le jardin entouré de murailles situé au sud des deux maisons précédemment acquises. — « Ce jardin, dit M. de la Bastie, n'est pas plus grand qu'une des chambres de ma maison. » Le 30 décembre, il achète, sur la saisie des collecteurs d'impôts de Bollène, et moyennant 51 florins, une troisième maison appartenant à Bernard Magnin, « tuylissier » de Bollène, « avec un petit casal et une muraille démolie. » « Le 16 mars 1593, écrit-il, le dit Bernard Magnin m'est venu prier de lui vouloir bailler quelque chose davantage de sa maison, et lui ayant offert 30 florins, il m'en a demandé 40 florins... Par pitié, je lui ai baillé 45 florins. » Il acquit encore peu après, en emphytéose perpétuelle, un « casal sive maison découverte », saisi sur les héritiers de Nicolas Magnin, et qui le bornait à l'ouest. « La dite maison était toute abattue et ruinée, ne restant que les quatre murailles.. , la cense était due de plus de trente-cinq ans. » Fogasses paya 70 florins d'entrée, la cense annuelle était d'un sou tournois. Enfin, le 8 août 1594, il acheta pour 45 écus et 4 écus de lods, une maison et une étable y ayant deux membres du côté du couchant d'icelle maison »; cette propriété avait appartenu à Madeleine Magnin et confrontait M. de la Bastie au nord, au sud et en partie à l'ouest.

Un mot maintenant des réparations faites par M. de la Bastie à sa maison de Bollène. La muraille qui séparait la cour de la rue était en terre, elle fut « rebâtie à chaux et à sable. » On y mit « une grande porte de noyer.... avec les voussures semblables à celles qu'a commandées monsieur de Lauzier[1] pour sa maison[2]. » La cour, d'une superficie de 57 cannes carrées 1/2, fut surélevée, nivelée et pavée; la rue « au devant de la dite maison » fut également pavée, aux frais de Fogasses, sur une longueur de 20 cannes. A l'intérieur, on blanchit les murailles des deux chambres; la plus grande était pavée de cailloux; on les couvrit

1. D'Alauzier (?).
2. 3e livre, fol. 38 vo.

Digitized by Google

de plâtre. « Le plâtre de la petite chambre, qui était rompu », fut refait; les planchers des deux salles furent peints et jaunis(!). On posa deux « vitres » à la petite chambre, deux à la grande, une à la garde robe et à la vis [1], trois à la salle haute (deux fois), six à la salle basse, plus deux petites. Le serrurier fournit deux cents livres de marchandises : des clous, des crampons, des barres de fer pour les portes et les fenêtres, à 12 livres la « croisière »; la serrure de la grande porte est comptée 6 l.; le marteau de la dite porte, 2 l. 10 s.; ses deux verrous 16 s.[2].— Voici encore une note de Fogasses qui nous donne d'assez nombreuses indications :

« Le 21 de novembre 1592, j'ai fait marché avec maître Bocqui de me faire des fenêtres de noyer à la croisière et demie qui est à la salle haute, et à la demie croisière qui est à la salle basse, et à la croisière que l'on fera à la dite salle basse, que sont en tout trois croisières; fera le volet de devant qui fermera la vitre qui est attachée avec le plâtre, et la fenêtre de bas avec deux volets, l'un pour fermer une vitre et l'autre volet pour regarder à la rue; plus fera deux fenêtres aux deux petites vitres qui sont à la dite salle basse qui regarde à la rue; plus fera à la dite salle basse une porte neuve de noyer de la même façon que la grand' porte de la rue, plus fera une fenêtre neuve de noyer avec le volet pour y mettre une vitre à la fenêtre de la vis près la porte de la salle haute, et fera toutes les susdites fenêtres et portes de la façon de la grande porte de la rue, et je lui fournirai le bois nécessaire; plus accoutrera la première porte de [la] vis, plus accoutrera la porte allant à la galerie près la salle haute, et mettra la porte de la salle basse, qu'il ôtera, à la porte de la galerie allant au grenier, plus fera une fenêtre sans façon à la dernière fenêtre de la vis et raccoutrera la porte du colombier et de la tour, le tout pour 10 écus. » — Acquisitions et réparations finirent par coûter à M. de la Bastie plus de 1800 livres[3].

Il nous reste à voir Fogasses exploiter son domaine. Devenu seigneur de la Bastie tout entière, il n'était propriétaire, au sens moderne du mot, que d'une petite partie du terroir. Le reste était inféodé, par petites parcelles, à un certain nombre d'habitants du voisinage, surtout de la Palud et du Pont Saint-Esprit. Les

1. Escalier.

2. 3e livre, fol. 44 et 86 v°; 30 octobre 1592 et 2 décembre 1594.

3. *Somm. des Aff.* concernant les biens fonciers, ms. de J.-J. de Fogasses (arch. des Issarts).

Digitized by Google

emphytéotes devaient en général au seigneur le huitain des fruits, et un denier de cens par salmée de terre ; ils s'engageaient à curer les fossés qui traversaient ou bornaient leurs parcelles, à moudre au moulin banal et à cuire au four banal, si le seigneur en établissait, et si eux-mêmes habitaient le terroir ; ils devaient soumettre à la justice de la Bastie les litiges relatifs aux terres inféodées. Enfin le seigneur avait le droit de reprendre les terres non cultivées pendant trois années.

Les redevances payées par les emphytéotes et le produit des quelques terres appartenant au seigneur ne produisaient pas un revenu bien élevé ; avant Fogasses, le tout était affermé 200 livres. Lui-même en passa le bail, le 16 octobre 1582, à noble Pierre de Pons, seigneur de la Roque, moyennant 200 livres la première année, et 250 livres la suivante. Il se réservait le droit de retenir les terres vendues dans le terroir en payant le tiers seulement des lods. Le rentier s'engageait à jouir en bon père de famille, « plus de faire faucher les prés du dit tènement une fois l'an. » — Mais 250 livres ne représentaient guère que 3 % du prix d'acquisition, et encore sans tenir compte des faux frais — près de cent écus, — ni des travaux et des réparations à faire d'urgence : dès les premiers mois, Fogasses en eut pour 125 écus. Aussi chercha-t-il à augmenter ses revenus, en réunissant à ses droits de seigneurie le domaine utile de la plus grande quantité de terres possible. Nous avons, de 1582 à 1599, plus de soixante actes consacrant des agrandissements de son domaine[1]. Tantôt il procédait par acquisitions directes, tantôt il profitait des rémissions que lui faisaient les emphytéotes ; il pouvait aussi, en cas de vente, user du droit de prélation et de rétention ; enfin les conditions mêmes des inféodations, — nous avons énuméré plus haut les principales, — lui donnait un moyen, alors fréquemment applicable, par le droit de reprendre les terres non cultivées depuis trois ans; mais ce droit ne s'exerçait jamais rigoureusement, soit par « amitié, » soit par « commisération. » Quelques exemples. Charles Froment, procureur du Roi au Pont Saint-Esprit, et damoiselle Anne de Sobolis, sa femme, remettent une terre de 4 salmées prise par eux à nouvel achat en 1563, parce qu'elle leur « apporte plus de dépense et charge que de profit, pour être icelle terre aquatique et sujette au regorgement de l'eau, et que le blé y semé le plus souvent se noie, tellement que souventefois il et sa

1. Notaire Claude Benedicti, de Bollène.

Digitized by Google

dite femme y perdent leur culture qu'ils y font et les grains qu'ils y sèment. » « Néanmoins, d'amitié et grâce spéciale, » Fogasses leur rendit 37 l. 1/2 qu'ils avaient payées comme entrée. — Catherine du Bosc, veuve de Clément de Serre, comme tutrice d'Etienne, Claude et Vincent de Serre, du Pont Saint-Esprit, remet 2 s. 2 ém.; M. de la Bastie, « bien qu'il eût droit et pouvoir de retenir et réduire en sa main la dite terre pour avoir la dite tutrice et ses dits enfants cessé de la cultiver, ... toutefois par amitié et commisération de ses pupilles, a gratuitement accepté la dite rémission, et néammoins a rendu et réellement délivré à la dite Catherine du Bosc onze livres tournois pour restitution des entrées que le dit feu Clément Serre en avait payées... et quatre livres tournois qu'il a de son gré données aux dits pupilles. » — Blaise et Estève de Berc possèdent trois pièces de terre à la Bastie; elles sont en friche, nous dit M. de la Bastie, « y ayant plus de quinze ans, comme l'on m'a assuré, qu'elles n'avaient été labourées, de façon qu'il coûterait presqu'autant de les rompre et et remettre en nature qu'elles peuvent valoir[1]... lesquelles terres étant si mal accommodées [que] sans la pitié des pauvres enfants, je les pourrais réduire en ma main sans rien bailler. » Il consent cependant à leur rembourser 44 livres payées lors de l'inféodation, et même à « leur bailler davantage six livres, faisant la somme de cinquante livres, et outre cela payer les dépens faits et frais de justice... se montant à 12 livres. » — A d'autres encore, « en considération de leur pauvreté, » il remboursera bien plus qu'il ne doit, ou paiera très cher une terre « que j'ai, dit-il, achetée par pitié. » — On voit qu'il en agissait largement avec ses vassaux[2].

Mais ces dépenses avaient leur avantage : la plupart des emphytéotes, faute d'avances, n'auraient jamais pu mettre convenablement en culture les parcelles qui leur appartenaient; riche, tout au moins relativement, et possesseur d'une assez grande étendue de terres, le seigneur pouvait le faire.

J'ai parlé des constructions qu'il avait faites à la Bastie. Il entreprit, avec la même activité, les autres travaux agricoles

1. *Petit Livre de raison.* — Les experts disent que cela coûterait quatre fois plus !

2. Fogasses acquit, en outre, sur le territoire de Bollène, un jas « ruiné et abattu par feu », avec un tènement de trente salmées (284 écus 30 s.), une vigne de dix éminées, trois prés d'une surface totale de 13 journaux et 10 salmées 4 éminées de terres ; et sur la Palud 11 salmées de terre, à dix écus la salmée, dont il acquitta les lods entre les mains de Pierre Guilhermier, rentier de la Chambre apostolique à la Palud.

Digitized by Google

nécessaires, d'abord et surtout les fossés, si importants dans une terre aussi « aquatique »! Il cure les anciens et en crée de nouveaux ; les fossés de la Berre, de la Garenne, du Pré, de la Terre-Longue sont successivement remis en état, ainsi que ceux qui entourent les terres de la Bécherande, de Chevalier, de Combette, celle « qui était de la femme de Hébrac », ceux qui séparent la terre de Hébrac de celle de la Maynaude, et cette dernière de celle de la Barbave. — Quant aux nouveaux, en 1590, « j'ai fait, nous dit-il, travailler au fossé autour de la tour, près le pont » ; en 1591, « j'ai fait travailler au grand fossé devant la porte de la cour et gazonner de cinq gazons ; y sont entrées 150 journées à 10 sols et celui qui gazonnait à 12 sols » ; en 1592, on travaille « au grand fossé autour du château, et y sont entrées 46 journées d'hommes », sans compter « 22 journées de femmes à 5 sols le jour, pour porter la terre. » — Ensuite, on creuse un fossé de 80 cannes de longueur à travers la terre de Gallat, un autre au bout d'une vigne nouvellement plantée « pour tirer l'eau », d'autres « au milieu de la terre de la procureuse », « autour le jas », « entre les terres de la Grimaude, la Chevaucheuse et la Garenne », plus « la maire du pré du Pape », celle « du four (tour ?) du Cros Saint-Jeaume, jusques au chemin de la Palud », etc., etc. — Enfin, trois ponts, longs et larges de huit pans, assurent l'écoulement des eaux au travers de l'avenue ; un quatrième, celui du château, a 9 pans de long, mais seulement 3 et demi de large.

De nombreux animaux sont mis à la Bastie. — En 1590, Fogasses achète deux mules (58 écus), un cheval noir (30 écus), un autre cheval noir « que j'ai changé contre une cavale grise, qui est morte » (20 écus), un mulet (16 écus), tout cela « sans compter les chevaux de selle. » En 1593, il achète « un cheval de poil bai pour la charrette » (30 écus), mais il vend un cheval noir « fort maigre », moyennant « 3 écus 1/2 de bon argent » ; seulement il rabat six semaines plus tard 46 s. 6 d. au marchand, « et lui ai quitté tout le reste du prix du cheval, à cause qu'il y avait perdu. » — En 1596, il y a, à la Bastie, deux cavales noires, une cavale rouge (*sic*) et son poulain, une ânesse et un poulain. — La race bovine y est représentée, en 1586, par 35 bêtes, et en 1590, par 36, dont quatre, il est vrai, appartiennent au métayer. — Malheureusement, ces pauvres animaux courent bien des risques : trois fois le bétail de la Bastie est enlevé par les huguenots ; en 1586, « la perte, écrit Fogasses, revient à plus de 500 écus, sans le dommage de mes terres, qui demeurèrent à semer cette année-là... Et depuis,

Digitized by Google

ajoute-t-il, ils prirent mon dit bétail par deux fois, que je le rachetai pour 250 écus, sans 22 gros pourceaux qui furent perdus, qui valent plus de 80 écus. »

C'étaient là de déplorables événements; la perte une fois subie, on tâchait — sans y réussir toujours, hélas! — de se mettre à l'abri de catastrophes semblables, soit en obtenant des sauvegardes — mais nous voyons trop à quoi celle de Lesdiguières avait servi, — soit par la construction de défenses, — nous en avons déjà parlé,— soit par l'entretien de garnisons. « Et depuis », écrit Fogasses (c'est-à-dire après ce triple pillage), « j'ai tenu [à la Bastie] des soldats que les généraux de N. S. P. paient, et je leur baillais en mon [particulier] 50 sols le mois, outre le logis et les ustensiles, et, outre cela, j'en ai tenu à quatre écus le mois, et j'ai compté que depuis le mois de novembre 1586, jusques au mois de mars 1589, que j'ai congédié les susdits soldats, j'ai dépensé pour leur *entertenement* la somme de 85 écus. » Quelques années plus tard, la situation est la même. « Ce 6 juin 1596, écrit Françoise de Cambis, je mis à la Bastie dix soldats pour garder que les troupes de monsieur d'Épernon n'entrassent dedans. Je nourris les soldats deux jours et baillai de l'argent 31.... J'ai pris de chez maître de Serre 2 livres plomb pour faire balles d'arquebuse 2 s. 6 d. la livre, et 2 livres et 3 quarterons poudre d'arquebuse, à 13 s. la livre, marché fait avec lui... plus sept quarterons poudre d'arquebuse ce même jour, plus j'ai acheté.... 3 quarterons de cordes d'arquebuse, que j'ai payés, pour les soldats que j'avais mis à la Bastie, pour les troupes de monsieur d'Épernon. L'année suivante, c'étaient celles de Lesdiguières qui passaient. Françoise de Cambis remit de nouveau pendant dix jours des gardes à la Bastie; elle nomme entre autres Loys Coulon, Guillaume et Pierre Onfous, auquel elle donne l'année suivante, « pour avoir gardé la Bastie 10 jours lorsque les troupes de monsieur Lesdiguières passaient, qu'il y avait 150 hommes, 1 l. 10 s. »

On conçoit qu'il fût difficile, dans ces conditions, de trouver de bons fermiers ou de bons métayers. M. de la Bastie avait d'abord employé le système du fermage à rente fixe, qui ne lui rapportait guère; au bout de quelques années, il recourut au système du métayage, qui ne lui rapporta rien, — ou peu s'en faut.

Il avait d'abord un jardinier, chargé de cultiver le jardin, et 7 ou 8 salmées de terres voisines « à la charge... qu'il me baillera ma provision d'herbes et de tout ce qui croîtra au jardin, tant

Digitized by Google

pour l'été que pour l'hiver, et la moitié des fruits; et baillera la moitié des herbes et [de] ce qui croîtra au jardin, et sa provision, au rentier de la Bastie, lequel sera tenu de nourrir le jardinier, et le jardinier prendra l'autre moitié de ce qui croîtra audit jardin, et en fera son profit, et je serai tenu de lui bailler dans la dite année 8 ém. de blé, mesure d'Avignon. » — Mais, hélas ! il ajoute : « Le dit Boissier (c'était le nom du jardinier), ne m'a pas tenu les pactes qu'il m'avait promis, et m'a tué une cavale grise, que je lui avais baillée pour la pouzeraque. Il s'en est allé, et je lui ai tout quitté[1]. »

A côté du jardinier, il y avait le rentier, ou plus exactement, le métayer. — Nous voyons successivement Fogasses passer un bail avec Honorat et Philippe Béchet frères, de Villeneuve-lez-Avignon et leurs enfants, puis avec Jacques Mégier, de Sabran. Il se réserve « la tour et forteresse », « les censes, huitains de fruits, lods, trézains, baux et enquêtes, et tous droits seigneuriaux », plus « 8 salmées terre du dit tènement, qu'il a jà baillée à miège, à son jardinier, et deux autres salmées terre, quand le dit seigneur les voudra tenir », plus « le petit pré qu'est le plus proche de la dite Bastie, contenant cinq journaux,.... duquel pré, quand sera fauché, le dit rentier sera tenu porter ou faire porter en la ville de Bollène dans la fenière du dit seigneur, à ses dépens trois charretées de foin, de celui qui sera cueilli au dit pré et une charretée de paille,... plus sera tenu le dit rentier rompre et convertir en terroir, labourer toutes les années, quatre salmées des terres hermes du tènement. Le fermier s'engage à bien cultiver les terres, à entretenir les fossés, à fournir ou à payer la moitié des semences, à nourrir « un homme en la dite Bastie », si le seigneur juge à propos d'en mettre un « pour se prendre garde des besognes et œuvres qu'il y conviendra faire »; à porter à Bollène, au grenier du seigneur, la moitié de la récolte revenant à ce dernier, deux douzaines d'œufs par semaine, 18 chapons à la Noël, 24 poulets à la Pentecôte, huit livres de fromage par vache, 4 livres par chèvre et 2 par brebis, etc., etc.

Le résultat de l'exploitation des Béchet fut déplorable. Ils ne restèrent d'ailleurs qu'un an ; pendant ce temps, Fogasses gagna 7 écus 12 sols sur le « bétail porcin », mais il perdit 8 écus sur le « bétail bovin ». Il avait fait aussi quelques avances à ses fermiers. Tous comptes faits, ceux-ci restaient lui devoir 6 écus 1 sol 6 de-

1. 3e livre, fol. 159 et 160.

Digitized by Google

niers. « Par pitié, leur ai donné encore deux écus, qui sont 8 écus 1 s. 6 d. qu'ils me doivent, et je leur quitte. » Jacques Mégier, lui, obtint sans doute de meilleurs résultats, car il termina son arrentement. Nous n'avons pas le compte définitif dressé à sa sortie, mais les quelques notes éparses dans les livres de M. et de M^me^ de la Bastie ne font pas prévoir de bien brillants résultats. — Le revenu de la Bastie était cependant supérieur aux 200 ou 250 livres que Fogasses avait commencé par toucher : en 1584, les vassaux du Comtat avaient à payer une contribution extraordinaire de 12.000 écus, par suite d'une transaction avec le tiers-état. Quelques-uns — dont Fogasses — se plaignirent de l'inégalité de la répartition. Les experts évaluèrent alors à 300 livres le produit de la Bastie, sans y comprendre le château, les bâtiments, le jardin, les garennes, ni le produit des lods[1].

Cette transaction avait pour but de trancher des difficultés d'ordre fiscal entre la noblesse et le tiers état du Comtat. On sait que les biens nobles étaient exempts des charges imposées aux autres pour l'entretien des gens de guerre, et cela par suite du service personnel auxquels leurs possesseurs étaient originairement tenus. Les guerres de religion avaient naturellement accru ces charges, d'une part, et d'autre part rendu faciles, par les désordres qu'elles avaient provoqués, des usurpations, fructueuses pour ceux qui en bénéficiaient, mais qui augmentaient sensiblement les charges des autres contribuables. Le Tiers réclama : « Messieurs du tiers-état du comté de Venaissin, écrit Fogasses[2], ont toujours demandé depuis les guerres civiles que les barons et vassaux de N. S.P. en la comté de Venaissin eussent à contribuer des terres qu'ils possèdent, tant rurales que féodales, même pour leurs fiefs et juridictions, à toutes les dépenses passées et à venir que le dit pays fait pour les sus dites guerres. A quoi les dits vassaux faisant le second état de ce dit pays se seraient opposés, disant ne devoir rien payer tant du passé que de l'avenir. » Une transaction fixa à 12.000 écus la part de la noblesse pour les dépenses faites antérieurement. C'est alors que l'on fit l'estimation dont je viens de parler. Mais de nouvelles difficultés s'élevèrent bientôt, pour aboutir, en 1589, à un nouvel arrangement.

1. « Et moi, me plaignais que la terre et seigneurie de la Bastie des Reynauds était autant cotisée que la terre et seigneurie de Crillon. » (*Petit livre.*) — La Bastie était cotisée 545 florins (327 l.) (*Grand livre*).

2. *Petit livre*, fol. 68 v°.

Digitized by Google

Aux termes de cē dernier, les vassaux avaient, pendant un an, la faculté de prouver la féodalité de leurs terres ; s'ils en usaient, les biens pour lesquels ils ne feraient pas cette preuve seraient réputés allodiaux. S'ils n'en usaient pas, devaient être réputés féodaux la juridiction, le château d'habitation, avec les jardins, bâtiments, cours, *intra oppidum loci,* les garennes, péages, bans, leyde, pulvérage, bois anciens, les eaux et leur cours, si le seigneur pouvait prouver qu'ils lui appartenaient, enfin la moitié des terres. L'autre moitié devait être réputée allodiale[1].

M. de la Bastie n'hésita pas à profiter de la voie qui lui était ouverte. Il se présenta le 19 mars 1590 devant le vice-légat, produisit un instrument de parchemin, en 38 peaux, daté de 1231, contenant les titres des seigneurs de la Bastie à cette époque reculée et conclut à la reconnaissance de la féodalité du territoire entier de sa seigneurie.

La procédure traina pendant plusieurs mois, les représentants du tiers-état ayant, semble-t-il, borné leur rôle à gagner du temps : quatre fois ils firent remettre l'affaire. Le 28 février 1591, le vice-légat leur refusa tout nouveau délai, et ordonna de rendre toutes les pièces qu'ils avaient reçues en communication, pour « le tout être porté à mon dit seigneur, ou à monsieur son auditeur domestique et général, pour dire droit définitivement. » Le procès fut cependant discontinué de nouveau, et repris seulement au mois d'avril 1592 ; la sentence définitive ne fut rendue que le 31 juillet. Elle donna entière satisfaction à M. de la Bastie en proclamant que tout le territoire de sa seigneurie était féodal, sans rien d'allodial, et en le déchargeant par conséquent de toutes les charges autres que celles auxquelles les vassaux étaient soumis. Depuis la sentence sus-mentionnée, écrit-il, le tiers-état fit quelques tailles, imposant sur les vassaux 4 de 100 pour leur quotité, et les dits vassaux me firent intimer de payer ma quotité, comme j'avais fait autrefois. Je répondis que j'avais payé tous les arrérages passés, et que de l'avenir je ne prétendais rien payer, attendu que par sentence, ma terre et seigneurie de la Bastie des Reynauds avait été déclarée toute féodale, n'y ayant rien de rural ou allodial. »

Pour plus de sûreté cependant, Fogasses sollicita et obtint du vice-légat une ordonnance portant défense « de cotiser et tailler aucunement » la terre et seigneurie de la Bastie et il la fit signi-

1. A. Chevalier, notaire de Carpentras.

Digitized by Google

fier aux procureurs et aux trésoriers des trois états : « J'ai devers moi le dit procès et sentence..., le dit cartel et exécution, que je garde fort chèrement. Depuis, personne n'a rien demandé[1]. »

Il nous reste à parler de l'un des droits féodaux les plus importants à cette époque : le droit de justice. Le seigneur de la Bastie avait haute, moyenne et basse justice. Il entretenait un juge, un baile, un procureur d'office, ou fiscal, ou clavaire, un greffier, un sergent. Du vivant de François Dragonet, la charge de juge fut remplie successivement par François de Magnin (1584-1593) et par François de la Baume (1593-1599), tous deux docteurs ès-droits. Nous trouvons à cette époque comme baile, François Blanc (1582-84); comme procureur fiscal, Jean Tavernier (1582-1599); comme greffiers, Claude Benedicti (1582-1596) puis Loys Albi, notaires de Bollène. Tous ces fonctionnaires avaient peu d'activité à déployer. Leur rôle se bornait à faire faire tous les ans, le 25 juillet, les criées de la seigneurie, et le reste de l'année, à juger les contraventions à ces criées; or, il ne se produisait guère que des délits de terre route : Pons Rieu, de la Palud, est poursuivi « pour neuf siennes bêtes bovines trouvé s dépaissant au dit terroir » de la Bastie; le juge lui inflige 4 livres d'amende, « sans préjudice du quart » du bétail à confisquer « en cas d'autre contravention, » — application anticipée de la loi Bérenger. — Guillaume Guilhermier, de la Palud, poursuivi « pour avoir été trouvées trois bêtes porcines siennes, paissant dans le terroir de la Bastie, gardées à *baston plantat* » par son fils, est condamné par contumace à 2 livres d'amende; la confiscation du quart lui est épargnée, le juge « ayant égard au temps de guerre qui courait du temps que le bétail sus-mentionné fut trouvé dans le terroir de la Bastie. » — Pierre Brunet, Jean Vignal, Estève Guilhermier, Claude Gibaud, d'autres encore sont de même poursuivis et condamnés à une livre, deux livres, 9 livres et 18 sols d'amende. — Eymar Falco est condamné à la confiscation règlementaire du quart; Giraud Rieu aussi, mais parce que le délit avait été commis la nuit, et que ses quatre bœufs, « perdus par son bouvier, » disait-il, s'étaient installés dans les blés mêmes de la Bastie.

La seule affaire longuement rapportée dans le livre de la justice de la Bastie à cette époque, est celle d'Hugues Charron, serviteur domestique de François Dragonet, contre Etienne Granjon,

1. *Livre de raison*, fol. 70 v° et 71 r°.

Digitized by Google

rentier de la Bastie. Charron était, le 22 septembre 1598, sur le soir, « dans la maison de la Bastie, ayant illec en garde la vigne de la dite Bastie ; pour exercer cette mission, il descendit « du haut de la dite maison au membre et cuisine où habite le dit rentier ; et ne voyant illec le nombre des valets accoutumés, se doutant que les absents ne fussent allés cueillir des raisins à la dite vigne, se partit plus promptement pour en savoir la vérité ; et étant arrivé à la dite vigne, oyant bruit, regarda attentivement, et entrevit deux hommes, lesquels ayant fait ce que bon leur avait semblé en la dite vigne, s'en retournaient vers la maison de la dite Bastie, le long de la haie qui est le long du plantier du côté de couchant,.... mais il les suivit pas à pas de l'autre côté du dit plantier, jusques [à ce qu'ils] furent arrivés dans ladite Bastie. » Ces deux hommes étaient bien des valets du rentier. Le lendemain, vers six heures du soir, Hugues était monté sur le pigeonnier « pour servir le maçon, » quand l'un d'eux vint lui crier à plusieurs reprises « que s'il voulait dire qu'il fût été au plantier, il avait menti. » La conversation tourna bientôt à l'aigre. Hugues descendit du pigeonnier, une lutte s'engagea entre les deux hommes, et Charron, par deux fois, renversa son adversaire. Le rentier accourut au bruit, et saisissant un gros morceau de bois, en frappa Hugues sur la tête, « duquel coup il le blessa, et en sortit grande effusion de sang. » Granjon, qui était un vieillard de 80 ans, prétendit pour sa défense qu'il avait voulu séparer les combattants ; « afin que ne se blessassent », il avait pris « un certain tronc de bois » et s'était mis « au milieu sans frapper aucun. » — Le juge n'admit pas son système, et, « sans préjudice du droit civil du querellant », le bannit pour six mois du territoire de la Bastie.

On voit par ce qui précède que les peines prononcées étaient douces, et ce n'est pas de sévérité, mais plutôt d'indulgence exagérée, que l'on serait tenté d'accuser la justice seigneuriale de la Bastie.

(*A suivre.*) C^te^ DE FORBIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MONTMORENCY

A AVIGNON.

Les troubles de la Ligue, succédant aux guerres religieuses du XVI[e] siècle, avaient laissé dans les esprits un ferment de discorde, une nervosité, pour employer une expression moderne, qui restèrent longtemps à se dissiper.

Louis XIII avait neuf ans à peine lorsque, en 1610, il succéda, sous la régence de Marie de Médicis, à son illustre père Henri IV, frappé, à l'apogée de sa gloire, par le poignard de Ravaillac. Les premières années de son règne furent marquées par la disgrâce de l'intègre Sully et par des intrigues de cour qui firent arriver au gouvernement des courtisans qui n'avaient pas été élevés pour exercer le pouvoir et des favoris dont la main frivole n'avait pas la force suffisante pour maintenir le principe de l'autorité royale. Le maréchal d'Ancre, et, après lui, notre compatriote, le jeune d'Albert de Luynes indisposèrent les grands seigneurs du royaume, jusque là vigoureusement contenus par Henri IV, et qui déjà étaient trop prédisposés à la révolte par les haines mal assoupies du protestantisme encore puissant. Les princes de la maison royale eux-mêmes ne tardèrent pas à en prendre ombrage et tandis que le prince de Condé soulevait les protestants du Midi, les grands seigneurs recommencèrent à murmurer contre le connétable de Luynes, comme ils avaient murmuré contre Concini, devenu le maréchal d'Ancre, ce qui faisait dire au duc de Bouillon : *On n'a pas changé de taverne, mais seulement de bouchon.*

Presque toutes les provinces étaient en feu. Louis XIII marcha résolument en avant et accepta bravement la lutte qui lui était offerte : *Quand les chemins seraient pavés d'armes,* dit-il, *je passerai sur le ventre de mes ennemis, car j'ai conscience de ne jamais avoir offensé personne.* Tout plia devant sa jeune audace et la France

Digitized by Google

vit, avec une secrète joie, ce jeune roi, presque un enfant, qui se montrait encore *plus insoucieux du péril* que son glorieux père.

Au milieu des péripéties de la guerre, le connétable de Luynes, dont l'esprit de domination commençait à lasser le jeune roi, mourut *sans gloire,* suivant le mot d'nn contemporain. Mais, hélas ! Louis XIII allait subir un joug encore plus pesant dans la personne de Richelieu, que nous trouverons tantôt aux prises avec l'héritier du nom de Montmorency.

Mais Richelieu n'était point un inconnu pour Avignon, et avant d'arriver à l'apogée de sa gloire, il put méditer, lui aussi, dans notre ville, sur les amertumes et les incertitudes du pouvoir. A la chute du maréchal d'Ancre, il devint bientôt l'objet des méfiances du roi, à çause de la grande influence qu'il avait prise sur la reine-mère et de l'omnipotence de son caractère. Louis XIII, par sa lettre du 7 avril 1618, lui enjoignit brusquement de se rendre, sans retard, à Avignon, c'est-à-dire en exil. Le prélat accepta d'abord sans réplique de se conformer à la volonté souveraine du roi et partit le jour du Vendredi-saint, jour de l'épreuve et du deuil, sans attendre même, suivant la remarque de son historien[1], la solennité de Pâques que l'Église consacre au triomphe de la résurrection. Le 12 mai, il louait de messire Jacques de Beaumont, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, un hôtel dans la rue de la Croix[2], moyennant le loyer de 700 livres, y compris un mobilier important qui fut laissé à sa disposition. Le pape Paul V se plaignit à l'ambassadeur de France, Denis de Marquemont, de la mesure prise, à son insu, par le roi, d'exiler l'évêque de Luçon en terre papale. Cet exil devait être d'ailleurs de courte durée. Le 7 mars 1619, en effet, un cavalier venant de Paris arrivait inopinément à Avignon, porteur d'une lettre du roi. Richelieu était rappelé de l'exil et recevait l'ordre d'arriver, par les voies les plus rapides, à Angoulême, pour y rejoindre la reine Marie de Médicis et reprendre ses fonctions auprès d'elle.

Ce fut sous le règne d'Henri IV que nous rencontrons le premier Montmorency à Avignon.

Henri Ier, duc de Montmorency, pair, maréchal et connétable de France, second fils d'Anne de Montmorency, aimait à s'arrêter

1. *Histoire du cardinal de Richelieu*, par M. Gabriel Hanotaux, II, 255. M. Duhamel, l'archiviste distingué de Vaucluse, a consacré au séjour de Richelieu, à Avignon, un travail important encore inédit.

2. Appartenant aujourd'hui à M. le Dr Azémar.

Digitized by Google

souvent à Avignon, en allant à Montpellier où l'appelait sa charge de lieutenant-général pour le roi et de gouverneur du Languedoc. Après avoir combattu glorieusement au service d'Henri III, il fut disgracié par Catherine de Médicis, et rentra de nouveau en faveur avec Henri IV qui lui donna l'épée de connétable pour couronner sa brillante carrière.

De ses deux mariages avec Antoinette de la Marck et Louise de Budos, il eut un fils, Henri de Montmorency, qui hérita de son duché, de sa bravoure et de la grande situation qu'il occupait dans le royaume, et deux filles, Marguerite et Charlotte de Montmorency, que nous trouvons à Avignon sollicitant, le 31 mars 1589, leur aggrégation à la dévote confrérie des Pénitents noirs de la Miséricorde[1], en compagnie de Sérénissime Chrétienne de Lorraine, grande duchesse de Toscane; d'Excellentissime Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswich ; de haute et puissante dame Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès et de mademoiselle Loyse de Crussol. Marguerite et Charlotte de Montmorency eurent l'une et l'autre une destinée brillante, la première en épousant le duc de Ventadour et la seconde le prince de Condé.

Le maréchal de Montmorency, retenu en Languedoc par les devoirs de sa charge, aimait à revenir souvent à Avignon, où l'attiraient à la fois la société brillante, italienne ou française, qui l'habitait et dans laquelle il comptait des amis nombreux, et peut-être aussi les charmes d'une jeune veuve dont le deuil récent s'accommodait fort bien, paraît-il, des frivolités du monde où l'on s'amusait alors. Le vieux soldat retrouvait ainsi, dans les relations mondaines de la ville papale, une vie, nouvelle pour lui, qui avait vécu jusque là, de la vie des camps : il y oublia un instant son glorieux titre de *premier baron chrétien* en nouant une intrigue qu'il ne chercha pas à dissimuler, avec la belle Catherine de Guilhens, d'une famille avignonaise justement considérée.

Elle était fille de Monard de Guilhens et de Marguerite de Roquefeuil, avec lesquels elle était revenue habiter à Avignon, après avoir épousé un gentilhomme niçois, Louis de Richeris, qui mourut jeune encore. Pendant sa précoce viduité, Catherine de Guilhens reçut les assiduités du maréchal et deux fils naquirent de leur union illégitime.

1. Voir à la Bibliothèque d'Avignon le ms. n° 1172, fol. 94 v°.

Digitized by Google

L'aîné naquit vers l'année 1575 et reçut au baptême un nom dont la pompe est faite pour surprendre nos mœurs égalitaires, Pierre-Splendian de Montmorency. Le cadet, Jules de Montmorency, fut reçu chevalier de Malte et nous ignorons sa destinée.

Quelles furent les relations de Splendian avec Henri II de Montmorency, son demi-frère? Il nous serait assez difficile de l'établir ; mais si elles furent cordiales, ou du moins courtoises, il est probable qu'elles restèrent néanmoins assez éloignées, car tandis qu'Henri continua de porter *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur,* Splendian dut briser les armes de son père d'une *barre de sable* pour rappeler la tache de son origine. Cependant, ils durent inévitablement se rencontrer souvent dans nos murs où Henri eut l'occasion de revenir, lorsqu'il eut succédé à son père comme gouverneur du Languedoc. La destinée des deux frères ne se ressembla en rien et chacun d'eux fut appelé à vivre dans un milieu bien différent.

Henri II de Montmorency fournit une carrière bien courte mais pleine de heurts et d'imprévus retentissants, tandis que Splendian eut une vie paisible au milieu d'une population qui ne connut jamais les émotions guerrières et qui vivait bien calme et heureuse sous le sceptre pontifical.

Henri naquit en 1595 et dut, comme ceux de sa race, prendre la carrière des armes. Le 8 novembre 1612[1], à l'âge de 17 ans à peine, il épousait la fière et pieuse Marie des Ursins de Bracciano, alliée aux Médicis et parente de la reine-mère, mais il n'en eut pas d'enfants. Amiral à l'âge de 18 ans, il eut à combattre, en Languedoc, les Calvinistes auxquels il enleva plusieurs places fortes et auxquels il infligea une sanglante défaite sur mer à l'île de Rhé. Tout entier à sa mission pacificatrice dans le Languedoc, nous trouvons de lui une ordonnance du 15 avril 1615, dans laquelle il fait défense aux Languedociens de sortir de leur pays et de porter les armes, *pour aulcun prince estrangier à peine de la vye*[2].

Les relations qu'il conservait à Avignon étaient si bienveillantes de sa part que la ville n'hésita pas à solliciter son intervention auprès du Pape pour défendre ses intérêts. Nous trouvons, à cette occasion, une lettre de lui à M. de Félix, docteur ès-droit et assesseur de la ville, datée de Rome du 15 mars 1624, dans

1. *Lachesnaie des Bois,* t. XIV, p. 383 : Fantoni, etc.
2. Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 2766, fol. 68.

Digitized by Google

laquelle il se dit heureux de répondre à son appel, car ajoute-t-il, *j'ay trop de passion pour la ville et mes amis*[1].

En 1628, Henri de Montmorency remporta encore une éclatante victoire sur le duc de Rohan, chef des huguenots, et fut ensuite guerroyer en Piémont, où il fit le siège de Casal et mit en déroute les troupes espagnoles commandées par le prince Doria. Ces derniers succès lui méritèrent le bâton de maréchal de France, que son père avait porté avant lui.

Il était à l'apogée de sa gloire : ses succès l'égarèrent et il crut, dès lors, qu'il pouvait impunément lutter contre l'omnipotence du cardinal de Richelieu, arrivé, lui aussi, à l'apogée de sa toute puissance, mais qui avait contre lui une partie des grands seigneurs de France. Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, l'entraîna dans sa rébellion contre le roi lui-même et, sous ses ordres, le Languedoc devint à nouveau le théâtre de la guerre.

Louis XIII se hâta d'envoyer contre les rebelles les maréchaux de la Force et de Schomberg avec 2.000 hommes de pied et 1.200 chevaux. L'armée royale rencontra Montmorency près de Castelnaudary et lui livra une bataille sanglante. Montmorency fit des prodiges de valeur, mais la victoire le trahit pour la première fois. Battu et blessé, il fut fait prisonnier avec une partie de ses troupes.

Henri de Montmorency fut mis en jugement devant le parlement de Toulouse, et là, devant ses juges, il montra encore un courage de héros. *Je ne veux pas chicaner ma vie*, dit-il, il avoua sa faute et se montra prêt à l'expier. Sa dignité dans la défaite, son repentir touchant, sa résignation chrétienne lui valurent d'unanimes témoignages de sympathie.

L'arrêt du parlement fut un arrêt de mort. Montmorency se prépara dès lors à bien mourir. La France entière s'émut à la vue de tant d'héroïsme et de partout des cris de grâce montèrent aux pieds du trône. Richelieu crut devoir donner un grand exemple, prétextant que l'impunité multiplierait le désordre. Louis XIII lui-même, malgré sa profonde douleur et pénétré des devoirs de sa fonction souveraine, répondit au maréchal de Chatillon qui l'implorait encore : « *Je ne serois pas roy si j'avois les sentiments du vulgaire.* »

Aux pieds de l'échafaud, Montmorency, stoïque et serein comme au plus fort d'une bataille, disait à son confesseur :

1. Même Bibliothèque, ms. 2393, pièce 60.

Digitized by Google

Voici le plus assuré chemin du paradis, puis, se tournant vers le bourreau, il ajouta au moment de recevoir le coup fatal : « *Frappez hardiment ! Seigneur Jésus, recevez mon âme.* » C'est ainsi que mourut, le 30 octobre 1632, âgé de 37 ans à peine, le dernier descendant de la branche aînée de la grande maison de Montmorency.

Pierre Splendian de Montmorency eut une existence moins tourmentée et plus modeste, mais, en retour, il ne tarda pas à acquérir dans notre ville une estime et une considération qui s'attachaient non seulement au nom qu'il portait, mais encore et surtout à l'urbanité de sa personne. J'ignore la date de sa naissance, mais il fut l'aîné de son frère Henri de 20 ans environ. Le vieux maréchal, son père, qui l'aimait beaucoup, se préoccupa, dès sa plus tendre jeunesse, de lui donner une situation honorable au point de vue légal et se hâta de solliciter sa légitimation que le roi Henri IV lui accorda en novembre 1592. Le 23 avril suivant, il donnait pouvoir à Me Fournier, avocat, de faire le nécessaire à l'effet d'obtenir l'enregistrement des lettres patentes pour que son fils put jouir, à l'avenir, dans toute sa plénitude, du bénéfice de la grâce royale[1].

Pierre Splendian, qui se qualifiait modestement *illustre et généreux seigneur, baron du Hallier*, epousa, quelques années plus tard, Françoise de Châteauneuf, fille de Gaspard, baron d'Entraigues, seigneur de Trévouse, co-seigneur de Velleron et d'Isabelle de Saint-Sixte. Cette alliance avec une famille des plus distinguées de la ville, le fixa définitivement à Avignon, où il ne tarda pas à se faire une situation enviée. Sa jeune femme, veuve en premières nôces de Joseph de Damians, seigneur du Vernègues, lui apportait, avec les grâces de sa personne, des biens considérables, parmi lesquels les terres d'Entraigues, de Trévouse et de Velleron qu'elle tenait de son père et un hôtel, coquet et élégant, sur la paroisse de Saint-Pierre, rue de la Fromagerie, qui correspond aujourd'hui au n° 10 de la rue Petite-Saunerie. C'est dans cet hôtel que naquirent leurs quatre enfants :

1° Louis de Montmorency, baptisé à Saint-Pierre le 7 août 1604 et qui dut mourir en bas-âge ;

2° Pierre de Montmorency, qui naquit le 20 février 1606, et qui dut mourir lui-même fort jeune ;

3° Claude de Montmorency, que nous retrouverons tantôt ;

1. Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 2393, fol. 338.

Digitized by Google

4° Et enfin, Charles-François de Montmorency, qui fut ondoyé le 4 octobre 1607 et qui eut pour parrain à cette première cérémonie Pierre de Guilhem et pour marraine Élisabeth de Saint-Sixte. Il fut ensuite baptisé solennellement le 14 mars 1608 par l'archevêque d'Avignon, Mgr Bordini, et eut pour parrain, cette fois, Charles de Lorraine, duc de Guise et pour marraine la princesse Aliénor de Bourbon, princesse d'Orange. Nous le retrouverons également dans la suite de ce récit.

Splendian, je le disais tantôt, ne tarda pas à se faire, à Avignon, une situation enviée. Nous le trouvons, en effet, viguier[1] de la ville en 1605, âgé de trente ans à peine, premier consul en 1621 et enfin élu de la noblesse en 1645. Il habita peu de temps, avec sa famille, l'hôtel de la rue Fromagerie, car il le vendit le 11 juin 1616 (Ruffi, notaire), à Hiérosme Crivel, citoyen d'Avignon[1]. Il venait d'acquérir, de la famille de Trivulce, un hôtel plus vaste avec jardin contigu aux bâtiments de l'Oratoire[2] et qui avait appartenu au cardinal de Comminges en 1371[3].

Le 20 janvier 1631, Splendian et Françoise de Châteauneuf, sa femme, vendirent également, avec le concours de Charles de Montmorency, leur fils, à Diane des Gérards d'Aubres, dame d'Oise, tous les droits qu'ils possédaient sur la seigneurie de Velleron[4].

La mort tragique du maréchal, son frère, en 1632, et les circonstances particulièrement douloureuses qui l'accompagnèrent, lui valurent des sympathies nouvelles, mais lui causèrent un violent chagrin. Un instant, il eut la pensée de revendiquer ses droits dans la succession d'Henri de Montmorency, en se basant sur la légitimation dont il avait été l'objet en 1592[5]. Nous ignorons ce qu'il en advint; mais il est constant, toutefois, que la princesse de Condé, sœur aînée du maréchal et sa propre tante, fut reconnue, avec l'agrément du roi, comme héritière de la terre de Montmorency, qui fut érigée à nouveau, en duché-pairie, le 9 mars 1633, en sa faveur[6].

1. L'hôtel appartenant alors à noble Jérôme Crivel, docteur ès-droits, fut pillé et brûlé dans la nuit du 5 au 6 novembre 1655, dans une des nombreuses émeutes des Pévoulins et des Pessugaux. Les dégâts furent évalués 11.600 livres (L'abbé Méritan, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*)

2. Actuellement Pensionnat des Frères

3. Paul Achard, *Les rues d'Avignon*.

4. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3313, fol. 179

5. Voir à la Bibliothèque d'Avignon le mémoire relatif à ses prétentions, ms. 3295, pièce 97.

6. Le duché de Montmorency fut enfin érigé en duché d'Enghien, par lettres patentes de 1686.

Digitized by Google

Splendian de Montmorency venait, en mai 1645, de recevoir un dernier témoignage de la sympathie dont il jouissait dans la haute société comtadine, en se voyant conférer la charge, toujours très recherchée, d'élu de la noblesse et des seigneurs feudataires du pays, lorsque la mort vint le surprendre, le 28 juin suivant, à l'âge de soixante-dix ans. La ville lui fit le lendemain de magnifiques funérailles et il fut inhumé dans le tombeau de famille qu'il avait fait construire dans la merveilleuse église des Célestins[1].

Claude de Montmorency, son fils aîné, hérita de la baronnie d'Entraigues et de la terre du Hallier. Il fut appelé à lui succéder aussi comme syndic de la noblesse du Comtat. Le 11 mai 1656, nous le trouvons passant une transaction avec les consuls d'Entraigues au sujet des dépenses extraordinaires nécessitées par les ravages des huguenots qui avaient entièrement ruiné le pays[2]. Lui-même mourut sans postérité du mariage qu'il avait contracté avec Élisabeth de Simiane, fille de Joachim de Simiane, baron de Châteauneuf et seigneur de la Coste et de Gabrielle de Brancas.

A sa mort, Charles de Montmorency, son frère, lui succéda dans la baronnie d'Entraigues et la seigneurie du Hallier. Mais, hélas ! lui aussi n'eut pas d'enfants de son mariage avec Anne de Montaigu, fille de Louis de Montaigu, seigneur des Taillades et de la Palud et mourut jeune encore. Anne de Montaigu hérita de tous ses biens et se remaria peu après avec Georges de Serres, auquel elle légua, à sa mort, l'usufruit de la baronnie d'Entraigues, qui, au décès de celui-ci, dut revenir à la famille de Montaigu.

Charles fut le dernier représentant de la branche avignonaise de sa famille. Avec lui s'éteignait dans notre ville ce vieux nom de Montmorency qui a éclairé d'un si vif éclat notre histoire de France, et dont le rayonnement a été, pendant plus d'un siècle, l'honneur de notre vieux Comtat.

1. Registres paroissiaux de Saint-Agricol, 1649, fol. 23, aux Archives départ.
2. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3307, fol. 41.

Jules DE TERRIS.

Digitized by Google

J.-S. DUPLESSIS

PEINTRE DU ROI.

I.

Quelques expositions récentes ont ramené l'attention des amateurs sur les œuvres et le nom de Joseph-Siffred Duplessis, membre de l'Académie royale de peinture qui ne paraissait guère connu que d'un petit nombre d'écrivains et d'artistes. Moins de 15 ans après ses plus grands succès, lui-même se disait oublié.

Et pourtant, il avait excité l'enthousiasme de son époque. Le directeur de l'Académie, Pierre, l'avait présenté à Marie-Antoinette comme le premier peintre de l'Europe. Diderot ne dit-il pas, au sujet du portrait de M. de l'Hôpital, exposé au Salon de 1771 : « Par un peu plus de commerce avec Van Dyck, M. Duplessis ferait un grand peintre dans ce genre. » Mlle de Lespinasse, à la suite d'une visite faite à son atelier, répète le mot de Diderot, dans sa lettre du 9 octobre 1774, après avoir vu les portraits de l'abbé Arnaud et de Gluck, et elle ajoute : « C'est « un degré de vérité et de perfection qui est mieux et plus que la « nature. Il y avait là dix têtes, toutes de caractères différents : « Je n'ai jamais rien vu de beau et de vrai à ce point-là. » Le *Mercure de France* appelle fréquemment Duplessis le Van Dyck de l'école française.

Il avait été le portraitiste du règne de Louis XVI ; il avait fait le portrait de la reine, 34 portraits du roi. Il avait peint le comte de Provence, la duchesse de Chartres, Francklin, Necker, Gluck, de Marigny, d'Angiviller, l'avocat Gerbier, le prévôt des marchands La Michodière, l'abbé Arnaud, l'abbé Bossut et plusieurs autres académiciens, le peintre Vien, le statutaire Allegrain. Et il faut bien dire que ces portraits ont les qualités les plus remarquables et pouvaient établir la réputation de plusieurs artistes.

Digitized by Google

Duplessis n'est pas un peintre de cour dont le souvenir doit s'effacer avec l'engouement qui l'a mis à la mode, c'est un maître par le talent, par le caractère, par les connaissances scientifiques les plus étendues, par diverses inventions ou découvertes qui ne lui donnèrent point la fortune, mais qui témoignent de l'envergure de son esprit. Sa correspondance offre un intérêt que l'on appréciera par les spécimens que nous en publierons. Il eut la fin la plus triste, la plus poignante qui soit et il n'est pas exagéré de dire qu'il mourut, dans un palais, de misère et presque de faim. Sa vie mérite d'être écrite en détail : c'est celle d'un noble artiste, d'un honnête homme, que ses succès n'avaient pas enrichi, que la Révolution relégua dans le lointain d'un autre âge, qui parut se rendre importun à l'ancien régime et au nouveau par des solliciations réitérées en vue de faire valoir des droits ou des considérations d'humanité : il lutta contre les bureaux des ministères et l'Institut, et mourut, n'ayant pu tirer de ses travaux un morceau de pain pour ses derniers jours.

Duplessis est né à Carpentras le 22 septembre 1725[1].

En dehors des pièces inédites que nous emprunterons aux archives locales et nationales et qui constituent un précieux dossier, il y a peu à glaner dans les biographies du peintre qui, selon l'usage, reproduisent des erreurs. Mais une notice nécrologique publiée dans le *Moniteur universel* du 10 messidor an X et signée Lauzan, conservateur adjoint au Musée spécial de l'École française, « qui fut bien à portée, écrit-il, de connaître ses ouvrages et sa personne », inspirée assurément par des conver-

1. Acte de baptême : Josephus Siffredus Duplessy. 1725. — Anno quo supra et die vigesima tertia septembris baptisavi Josephum Siffredum filium Dni Josephi Guillelmi Duplessy et Domicellae Spiritae Reynard conjugum, natum heri hora circiter secunda et tertia pomeridiana, cujus patrini fuerunt Dnus Josephus Reynard et Domicella Anna Benoit-Claudius Siffredus Duplessi presbyter deputatus.

Le prénom Siffredus se traduit aujourd'hui Siffrein, comme l'évêque de ce nom, peint par Nicolas Froment. Au féminin, il fait Siffreinie, porté encore par quelques personnes actuellement. Mais nous adoptons la version de Duplessis : « Je vous prie de vous souvenir que mon nom s'écrit Joseph Siffred Duplessis » (Lettre du 29 août 1784. Archives nationales, O1 1917. p. 2-3, n° 296.)

D'après les précieuses notes manuscrites prises par Barjavel pour la deuxième édition de son *Dictionnaire biographique*. Duplessis naquit dans la maison qui fait l'angle de la rue de l'Eau pendante et de la rue du Mont-de-Piété, à l'extrémité occidentale de la rue Porte de Mazan. Le conseil municipal de Carpentras a donné le nom du peintre à une rue de la ville. C'est son nom aussi que porte une des principales rues de Versailles.

Digitized by Google

sations avec Duplessis et les souvenirs de sa vieillesse conteuse, paraît tracer quelques traits fidèles de cette figure [1].

Le père de Duplessis était chirurgien, disent les uns, chimiste, dit Lauzan, et il aurait abandonné l'exercice de l'une ou de l'autre de ces professions pour aborder la peinture. Il est certain qu'il a peint à Carpentras quelques toiles dont l'une lui fut commandée pour la chapelle de la Charité par l'évêque d'Inguimbert et qu'il s'est livré à certaines besognes de décoration, mais nous ne connaissons qu'un tableau qui lui soit attribué avec vraisemblance, mais sans preuve positive : c'est le portrait du peintre de fleurs et de fruits Blin de Fontenay, né à Caen en 1653, mort à Paris le 12 février 1715, et qu'on peut voir au musée de Longchamp, à Marseille.

J.-S. Duplessis avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique ; mais l'exemple de son père le porta à dessiner et à peindre et celui-ci « craignit de contrarier la nature en s'opposant à un penchant qu'il n'avait pu vaincre lui-même et finit par diriger ses premiers essais [2] ». Il put assurément lui donner de bons conseils, car son portrait de Blin de Fontenay n'est pas une œuvre indifférente, et si, après avoir essayé de la peinture religieuse et dupaysage, son fils se fixe enfin dans le portrait, est-il interdit de voir dans cette préférence la persistance de l'influence paternelle ?

Il paraît que Duplessis fit des progrès rapides, si bien qu'on le confia à un maître, le frère Imbert, qui était retiré à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et avec qui il passa quatre années. Ce chartreux avait étudié la peinture avec Le Brun. L'auteur de l'article non signé qui le concerne dans le Dictionnaire de la Provence (1786), admire vivement le tableau qu'il a fait pour le maître-autel de la Chartreuse de Marseille, et qui représente le Calvaire : dessin, couleur. et « une intelligence unique dans la justesse des expressions » lui paraissent remarquables. Il aurait peint d'autres toiles excellentes pour diverses Chartreuses,

1. L'*Annuaire de Vaucluse* pour l'an XII publie une nécrologie de Duplessis, qui paraît être empruntée à celle de Lauzan. Mais l'on peut remarquer, dans le même *Annuaire*, que d'Andrée, neveu du peintre, soumit à la Société agricole, commerciale et littéraire de Carpentras : *Quelques réflexions adressées au conservateur du musée spécial de l'École française, à Versailles*, Delauzan, *Sur la vie et les ouvrages de Duplessis*. On doit penser qu'elles ont été utilisées pour l'article du *Moniteur* et reprises pour l'article de l'*Annuaire* ; ces détails biographiques prennent, à cause de leur origine, une valeur toute particulière.

2. Lauzan.

Digitized by Google

notamment celle de Villeneuve, où il n'en subsiste aucune, sauf la *Fuite en Égypte* qu'on montre dans la chapelle de l'hôpital de cette commune, et la copie de l'*Annonciation* du Guide à l'église, dans la chapelle de la Vierge.

Le frère Imbert était fort avancé en âge lorsque Duplessis fut remis à sa direction. L'empreinte qu'il laissa à son élève fut néanmoins très profonde : « Duplessis, dit Lauzan, ne prononçait jamais le nom du frère Imbert qu'avec l'expression de la plus vive reconnaissance. Je lui dois, répétait-il souvent, bien plus que les principes de mon art : je lui dois ceux d'une morale pure qui font le charme de l'honnête homme et le soutiennent dans les orages de la vie. »

A vingt ans, notre Carpentrassien part pour Rome. Un catalogue du musée de Versailles, imprimé du vivant de Duplessis, porte qu'il fut l'élève de Subleyras. Ce peintre était d'Uzès et il est vraisemblable qu'on avait donné pour lui au jeune artiste quelque lettre d'introduction.

On sait peu de chose sur ses études et son séjour à Rome, si ce n'est qu'il y rencontra Joseph Vernet et qu'il dut recourir à sa bourse. Celui-ci, obligeant mais très ordonné, note dans son Livre de raison « ce que j'ay donné à M. Duplecy »; il lui ouvre un compte; il s'agit de peu d'argent : 12 pauls et deux bayoques et demy « du commencement qui vint à Rome »; plus le 16 février 1847, il lui a donné 27 pauls; plus, en deux fois, 6 pauls encore et un sequin. L'emprunteur paraît discret; le prêteur tient exactement ses livres, mais il ne se borne pas à rendre de légers services d'argent; il s'intéresse à son compatriote et il s'occupe de ses travaux. D'après les souvenirs de Lauzan, que M. Lagrange a réédités, leur première rencontre eut lieu à Tivoli. J. Vernet fait l'éloge de l'étude que Duplessis terminait; aux remerciements du jeune artiste et à l'accent qu'il y met, le peintre avignonais reconnaît leur commune langue maternelle. On est aussitôt en confiance et Vernet conseille à son nouvel ami de se vouer au paysage, pour lequel il juge qu'il est doué d'une aptitude réelle. Il semble que Duplessis ait regretté vivement de n'avoir pas suivi cet avis. Il se peut que, comparant les vicissitudes de ses dernières années avec la vie heureuse et la fortune de Joseph Vernet, il ait cru pouvoir l'envier; mais si nous en jugeons par les rares paysages qu'ait peints Duplessis, il vaut mieux pour sa gloire qu'il ait fait des portraits.

Lauzan dit que Duplessis passa quatre années à Rome et revint

Digitized by Google

dans le Comtat. Si nous n'avons aucune autre donnée sur son séjour en Italie, sur les études qu'il fit dans l'atelier de Subleyras, nous voyons que son retour coïncide avec la mort de son maitre survenue en 1749.

En retournant à Carpentras, vers l'âge de 24 ou 25 ans, c'est-à-dire un peu avant 1750, il reçut des hospices de cette ville la commande du portrait du chanoine Gualtéry, qui lui fut payé 24 livres[1] (1748). L'usage était de garder la mémoire des bienfaiteurs des établissements charitables. Ceux qui avaient légué des sommes importantes avaient leur portrait dans la grande salle de réunion des administrateurs; ceux qui avaient fait de moindres dons étaient honorés par la représentation de leurs armes ou par une peinture symbolique rappelant leur famille, sur un chassis qui orne encore les galeries de l'hôpital actuel, bâti par l'évêque d'Inguimbert; ces toiles prirent le nom de *donatifs*. Elles ont peu à peu cédé la place à de plus récents bienfaiteurs et sont reléguées dans les greniers, sans dommage irréparable pour l'art.

J'ai vainement cherché quelques-uns des donatifs auxquels travailla Duplessis[2]. Il eût été intéressant de voir comment un homme de talent s'acquittait d'une tâche qui ne rebutait point d'ailleurs les artistes d'autrefois, habitués à faire tout ce qui concernait leur état. La comptabilité des hospices de Carpentras contient un assez grand nombre de mandats délivrés à Duplessis, à raison de cinq livres royales pour chaque tableau de donatif. Il était apparemment le fournisseur attitré de l'établissement, d'après un tarif qui ne varie guère, si nous en jugeons par le mandat que nous reproduisons :

« E 175, n° 19. M. Balmelle, procureur de cet hôpital, payès à M. Duplessis, peintre, la somme de soixante-neuf livres roy. pour deux portraits qu'il a fait, trois donatifs et quatre inscriptions, sçavoir les portraits à 24 livres pièces, les donatifs à cinq livres pièces et les inscriptions à 30 s. la pièce. Et rapportant ce mandat ladite somme vous sera admise. Au bureau ce 15 janvier 1764. — Signé : CABRIDET, TISSOT. »

1. Paul Achard, Annuaire de Vaucluse, 1865, *Notes historiques sur les peintres et les sculpteurs du département de Vaucluse*. Les prix payés pour les portraits de Collot, Costebelle, Gérenton de Saint-Vallier et du chanoine d'Inguimbert sont empruntés au même article et sont tirés des archives des hospices de Carpentras, E, 47, 123, 184 et 207. Quoiqu'il y ait peu à glaner après cet érudit archiviste, qui a ouvert la voie à toutes les recherches ultérieures sur les artistes du Comtat, j'ai pensé que l'on pouvait faire encore quelques trouvailles et je ne me suis pas trompé.

2. Bidault l'aîné fut également employé à cette besogne en 1761.

Digitized by Google

Si l'on remarque la date de cette pièce de comptabilité, on verra qu'à la veille de l'exposition de l'Académie de Saint-Luc, de la même année, où il envoya le portrait de l'abbé Arnaud, un de ses plus authentiques chefs-d'œuvre, le peintre ne dédaignait point de se charger de travaux à bas prix, et même de simples inscriptions. Et ce n'est point accidentel : il reçoit, en 1762, de la confrérie du Saint-Sacrement dix livres 16 sols roy. pour achat de neuf pans de taffetas blanc à raison de 24 sols le pan, plus douze livres royales pour avoir peint le dit taffetas qui a été posé à la fenêtre de la Gloire de l'autel de Saint-Joseph ; quatre ans plus tard, il peint en marbre les soubassements d'une chapelle de la cathédrale de Saint-Siffrein, et cet ouvrage lui est payé 24 livres ; il peint les armoiries de l'évêque, les écussons « qu'on a fait faire pour assister aux enterrements des personnes qui font des legs à cette maison » ; il répare les anciens écussons, et devenu agréé de l'Académie de peinture en 1769, il continue son service de peintre ordinaire de l'hôpital de Carpentras jusqu'à la fin de 1772, fournissant, quand on le lui demande, par obligeance et par nécessité sans doute — à moins qu'il n'exécutât un traité — donatifs et inscriptions. Pour ces dernières, lettres d'or tirées sur planche, il eut, en 1771, un associé nommé Bernard.

Chamfleury eut décrit certaines de ces toiles, où le peintre s'ingénie à rappeler la générosité des Carpentrassiens qui, fidèles à une louable tradition, léguaient à la charité de leur ville une partie de leur fortune, et il est à regretter que quelques-unes des compositions d'un artiste tel que Duplessis n'aient pas été conservées. Les portraits aussi ont disparu, à l'exception d'un seul, celui de M. Jacques Vincent, que j'ai retrouvé et que j'ai signalé à l'administration.

Il travailla, aux dix portraits qu'il fait pour l'hôpital de sa ville natale, de 1748 à 1772[1].

1. En voici la liste complète dans l'ordre chronologique :
Portraits du chanoine Gualtéry (1748), payé 24 livres ;
— de Jacques Vincent (1754) payé 24 livres ;
— de Collot (1755), payé 53 livres ;
— de Costebelle (1760), payé 24 livres ;
— de deux personnes inconnues (1764), payés chacun 24 livres ;
— de Gérenton de Saint-Vallier (1767), payé 24 livres ;
— du chanoine d'Inguimbert (1767), payé 53 livres ;
— de Baculard de Saint-Hilaire (1771), payé 63 livres, avec une inscription et d'autres travaux ;
— de Valadier de la Bonnette (1772), payé 24 livres.

Digitized by Google

D'autres portraits dus au pinceau de Duplessis ont été sauvés de la dispersion et enrichissent le musée de cette ville. Deux lui ont été légués par M. Gaudibert et sont inscrits sous cette désignation au catalogue :

83. Portrait d'homme en costume de maréchal de camp.

84. Portrait de femme en robe bleue.

M. Louis Gonse, qui les a décrits dans les *Chefs-d'œuvre des musées de France* et qui les a reproduits, en parle de la manière la plus favorable :

« Une tradition ancienne, dit-il, les attribue à Duplessis ; l'exécution est cependant plus nerveuse et plus riche que la sienne. Les tons sont plus vifs, plus lumineux, le dessin est plus spirituel; faute de pouvoir proposer une autre attribution, je les laisse à Duplessis. Ce sont, en tout cas, de véritables chefs-d'œuvre.... Le personnage en cuirasse Louis XV, selon un renseignement qui m'est communiqué, était un noble d'épée, Cavet de Vérot, qui fut deux fois consul de Carpentras, de 1756 à 1776; la dame en bleu ne serait autre que Charlotte de Florans, sa femme[2]. »

Je crois que les écrivains d'art feront bien de ne pas disputer à la patience provinciale le soin de débrouiller dans les archives locales l'écheveau des généalogies. Nous admirons leurs développements esthétiques, mais nous devons rectifier leurs erreurs. M. Gaudibert tenait de la famille de Vérot les portraits dont il fit don au musée ; c'est ce qui a pu donner lieu à une méprise. Mais, outre que les de Vérot appartenant à l'armée, étaient, l'un brigadier des armées du roi et l'autre ancien capitaine dans le régiment de Bourgogne[1], une lettre de Duplessis dissipe sur l'auteur du portrait toutes les incertitudes[3]. Elle porte la suscription suivante et elle est ainsi conçue :

A Monsieur
Monsieur de Saint-Sauveur le père,
à Sarrian.

A Carpentras ce 2 décembre 1751.

J'ay retouché la cuirasse de votre portrait avec des couleurs qui ont parfaitement bien séché, mais ayant oublié deux ou trois petits endroits qui en avoient besoin je viens de les retoucher

1. Page 57.
2. D'après M. de Gaudemaris, allié à la famille de Vérot.
3. Bibliothèque de Carpentras, ms. n° 1254.

Digitized by Google

aujourd'hui, de sorte que je vous le garantis en état d'être transporté dans 3 à 6 jours tout au plus et comme je pars pour Lyon samedi ou dimanche pour le plus tard, j'espère que vous aurez la bonté de m'en envoyer demain le payement par quelque personne de confience et si je puis vous être utile dans le peis ou je vais, vous pourrez en même tems m'envoyer vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DUPLESSIS.

Cette lettre établit que le portrait dont il s'agit est celui de M. de Saint-Sauveur[1], et elle donne la date à laquelle il a été peint, 1751. De tous les portraits connus, c'est le deuxième en date qu'on puisse attribuer au maître de Carpentras ; il avait 26 ans à cette époque et il n'était certes pas encore en possession de tout le talent qu'il montra plus tard. C'est aller un peu vite que de parler à ce propos de chef-d'œuvre, mais cette peinture dénote une recherche certainement consciencieuse de la ressemblance physionomique. Plus d'un artiste n'aurait pas pris la peine de retoucher à deux reprises un détail d'uniforme. Visiblement, le peintre s'exerce : il met toute son application à se satisfaire soi-même et à satisfaire un personnage d'importance, qui pourra avoir une influence sur la société locale et, par là, sur sa propre réputation. Les qualités de Duplessis ne sont pas encore développées dans ces deux toiles ; mais elles y sont en germe : pour ces deux personnages cossus, rien de plus naturel que d'adopter le portrait d'apparat à la Rigaud, et de les entourer d'accessoires somptueux où resplendira leur vanité. Duplessis ne fait rien de pareil. Déjà, il n'imite plus personne. Ses portraits sont simples, sobres, intimes, sans aucun décor, et il met tout son effort à rendre patiemment son modèle tel qu'il est.

Une perfection qui s'étendait même à l'équipement militaire plut sans doute à M. de Saint-Sauveur et valut quelques commandes à l'artiste besogneux, et Duplessis dut peindre à ce moment plusieurs personnes appartenant à la noblesse du Comtat ou au clergé. Nous ne les connaissons que par les copies exécutées par un professeur de dessin au collège de Carpentras, Denis Bonnet, qui montra par là son goût et qui n'était pas dépourvu de mérite, si nous en jugeons par un bon portrait de

1. Mestre de camp de cavalerie, en 1747. — Pithon-Curt, t. IV, p. 572.

Digitized by Google

sa mère que le musée a recueilli. Ces portraits étaient encore dans le pays de 1818 à 1824, d'après les mentions inscrites sur les châssis, qui nous fournissent quelques détails utiles. C'est ainsi qu'on a pu identifier le portrait de l'abbé Duplessis, oncle du peintre, qui a été longtemps catalogué au musée Calvet comme étant celui de l'abbé Arnaud. Nous apprenons de même l'existence du portrait de Gabrielle de Raymond Pomerol de Modène, marquise de Saint-Paulet, dont un legs va faire entrer prochainement l'original au musée de Carpentras; des portraits de M^me^ de Canillac, de l'abbé de Véry, de l'abbé de Bouchony, etc.

Ici se placent, dans l'ordre chronologique, quelques peintures religieuses qui sont demandées à Duplessis par des confréries pour leurs chapelles ou pour la cathédrale Saint-Siffrein, où l'on peut voir encore les plus importantes : l'*Invention de la Croix,* le *Cénacle* et la *Visitation.*

Ces toiles m'ont paru supérieures à celles qu'on trouve dans les églises du Comtat et dont l'attribution est généralement faite aux Parrocel, aux Mignard et à Sauvan ; elles marquent encore l'influence du frère Imbert et de Subleyras, mais elles frappent par une entente sérieuse de la variété des attitudes, du groupement, en un mot de la composition et du dessin. S'il est difficile de les étudier à cause de l'éclairage défectueux de l'église, on observe aisément que l'esquisse, poussée fort avant du *Cénacle*, a été fidèlement suivie. Un apôtre, à genoux, prosterné, dans une foi ardente, drapé dans une robe rouge et un manteau grisâtre, est une très bonne figure[1]. Pour d'autres personnages, Duplessis s'est trop souvenu que ce sont des hommes du peuple, et il les a caractérisés par un thorax puissant, une encolure de portefaix et des traits accentués. Quelques-uns sont vêtus sans élégance, car les apôtres ne s'habillaient pas chez le meilleur faiseur de Jérusalem.

L'*Invention de la Croix* est une œuvre préférable à la précédente. Sainte Hélène en adoration est d'une rare et saisissante expression. Il en existe une étude à la mine de plomb, sur un grossier papier gris qui porte le n° 44 du catalogue du musée, et dont le dessin est déjà d'un maître par la décision et une souplesse infinie.

Dans la même église, se trouve aussi une *Visitation* qui, d'après

1. L'esquisse est au musée de Carpentras, n° 92 du Catalogue.

Digitized by Google

la monographie de Saint-Siffrein, aurait été exécutée à Rome pour les Visitandines de sa ville natale par Duplessis ; il aurait reçu, en outre du prix convenu, un supplément de neuf livres à la condition que le manteau de la Vierge serait peint en véritable bleu d'outremer. Effectivement, ce bleu y est prodigué.

De plusieurs autres toiles, le sujet seul est connu. J'ai trouvé dans un registre des archives départementales qui contient l'inventaire du mobilier du Directoire du district de Carpentras la citation d'une *Sainte Famille* et d'une *Sainte Hélène* provenant des établissements religieux supprimés ; il indique qu'il y avait alors dans la maison Cavet une *Adoration,* d'après Carlo Maratta, qui elle-même est un pastiche de l'*Adoration des Mages* du Guide. Ces toiles sont attribuées, avec certitude, à Duplessis, qui collabora, comme nous le verrons, à leur inventaire [1].

Il fit également un *Saint Marc* pour l'oratoire champêtre de Saint-Marc, à Flassan, qui lui fut payé 15 livres royales [2].

Il nous reste à citer quelques toiles appartenant au musée de Carpentras : une tête d'apôtre (n° 86), un portrait indiqué sous le titre d'*Un vieux paysan* (n° 87) signé S. D. C'est l'auteur du Catalogue, M. Jules Laurens, l'excellent peintre, le dessinateur accompli, le lithographe habile qui l'a inscrit sous cette rubrique. Il nous semble pourtant que ce vieillard chauve, aux yeux rougis et tout humides d'une dacriocystite, au front ridé et plissé, aux lèvres serrées, aux muscles saillants est bien plutôt une étude destinée à un tableau d'histoire religieuse. On voit, dans tous les cas, comme Duplessis savait rendre les figures et comme ses études se dirigent dès lors vers le portrait.

Deux autres esquisses du même auteur réclament encore l'attention au musée :

Jésus donnant les clés à saint Pierre (n° 90), où se révèle une main qui ne tâtonne ni dans la composition ni dans l'exécution et *Un sacrifice à Pan* (n° 88), où l'on sent toute la poésie que dégage encore un motif rebattu, sous un pinceau d'artiste qui sait créer de fines silhouettes de femmes gracieusement drapées.

Il y a à Carpentras d'autres œuvres de Duplessis que j'ai eu la bonne fortune de découvrir.

1. Archives départ. Instruction publique, série L, registre 190. Directoire du district de Carpentras.

2. Archives départ. de Vaucluse, n° 46. Confrérie de Saint-Marc de Flassan. Comptes de 1758-59. — Il toucha trois livres pour la planche sur laquelle il a peint le dit tableau. Son acquit est du 26 mars 1759 (Communiqué par M. l'abbé Requin).

Digitized by Google

L'Hôtel-Dieu fondé par l'évêque d'Inguimbert, et dont la façade est si sobre et si noble à la fois que M. André Hallays la juge digne de Gabriel [1], commençait à s'édifier sous la direction de l'architecte Lambertin, d'après les plans de l'ingénieur Antoine d'Allemand, lorsque Duplessis revint dans son pays natal. Son talent y fut utilisé, non seulement pour les portraits dont j'ai déjà parlé, mais aussi pour la décoration.

La salle de la pharmacie, où le silence n'est troublé que par le pas léger de quelques religieuses, où la lumière pénètre juste assez pour éviter les erreurs dans la préparation des ordonnances médicales, est un assez vaste local du rez-de-chaussée, contenant, dans un bel ordre, une précieuse collection de vases, de pots, de cruches en faïence de Moustiers. Ces pièces n'ont pas la somptuosité de formes et l'éclat des émaux blancs et bleus qui caractérisaient celles de la pharmacie de l'hôpital de Cavaillon, vendues en 1908 à des prix très élevés, mais elles sont en plus grand nombre et, grâce aux soins qu'on en a eus, sans que leur valeur en fut la principale raison, mais par simple tradition de conservation et d'économie, il ne semble pas que, depuis plus d'un siècle qu'elles servent à un usage quotidien, on en ait brisé une seule.

Au milieu du panneau principal de la pharmacie, au dessus des étagères garnies de bocaux, trois amours peints à la façon de Boucher, ont cueilli des simples, en ont rempli une corbeille, les agitent et se les disputent; au dessous, flotte une banderolle portant cette inscription : *Herbis non verbis fiunt medicamina vitae.* D'autres enfants ornent le dessus des portes; les uns endormis sur des gerbes de blé, sont éveillés à coups de javelles par un troisième; ou, dans un cartouche, sont assis parmi des pampres et des fruits divers, et une fillette se réchauffe au feu que deux amours ont allumé avec leurs carquois.

Toutes les boiseries, dont quelques-unes font office de portes de placards, sont ornées de paysages en camaïeu bleu, dont il est superflu d'entreprendre la description détaillée : ce sont des bords de rivières ou de lacs, avec des peupliers, des gondoles, des tours, des pêcheurs à la ligne, des cavaliers, et, à divers plans, des châteaux, des monastères, des cascades, des ponts et des rochers, des chapelles rustiques, le tout d'une certaine uniformité dans les arbres et les ciels, et traité dans un parti pris

1. Elle a tenté le pinceau de Fragonard : 2me vue de Carpentras, gravée par Vieille.

Digitized by Google

de décoration, où l'on chercherait vainement des vues des environs de Carpentras faites d'après nature.

Il y a exactement quatorze de ces panneaux d'un ensemble agréable et intéressant, parce que rien ne peut être quelconque chez Duplessis, en qui Joseph Vernet avait cru voir un paysagiste d'avenir, mais il faut bien reconnaître que s'il est bon de les restituer à leur auteur, ils n'ajouteront rien à sa gloire.

Pourtant voici un petit problème qu'il conviendrait de pouvoir résoudre avec une complète certitude. Alternent avec ces paysages, quatre panneaux en camaïeu d'un rose fané, représentant des singes qui se livrent à des travaux où il n'est pas interdit d'entrevoir des intentions satiriques de nature à égayer les malades de l'hôpital : ces singes vont et viennent autour des cornues et des alambics, manœuvrant un pilon dans un mortier ou une seringue, attisant le feu d'un fourneau, surveillant ou exécutant des préparations pharmaceutiques qu'ils administrent avec entrain à un de leurs congénères effaré.

Ces *singeries* sont-elles de Duplessis, de même que les paysages ?

La question se pose parce qu'un peintre de Mazan, Alexis Peyrotte, excella à peindre des singeries, mais rien ne vaut un document pour lever tous les doutes et attribuer une peinture à son véritable auteur. Voici ceux que nous avons extraits des archives :

« E 173, n° 60. — M. Balmelle, procureur de cet hôpital, payés à M. Duplessis, peintre, la somme de cent deux livres roy pour avoir fait toutes les peintures qui sont à la pharmacie. Et rapportant ce mandat la dite somme vous sera admise. Au bureau le 14e février 1762.

« *Signé :* BIMAR, TISSOT. »

« N° 391. —	Pour le dessus du miroir.	12 liv.
	Pour 9 païsages à 40 sols.	18
	Pour les deux embrasures des fenêtres à 6 l. chaque.	12
	Pour avoir marbré 18 panaux, les deux portes et les embrasures.	18
		60 liv.

« M. Balmelle, procureur de cet hôpital, payés à M. Duplessis la somme de cinquante quatre livres roy. pour le compte ci-

Digitized by Google

dessus réduit à cette somme, et en rapportant le présent mandat la dite somme sera admise à vos comptes.

« Au bureau, le 10e octobre 1762.

« *Signé :* GUILLOMONT, CABRIDET. »

Si j'ai prononcé le nom de Peyrotte, ce n'est point pour compliquer une question qui, à la lecture de ces deux mandats, semble fort claire, puisque Duplessis y est donné comme ayant fait toutes les peintures qui sont à la pharmacie. On remarquera cependant que cette pièce de comptabilité porte la date du 14 février 1762, mais que dans la pièce qui suit et qui est du 10 octobre de la même année, on mandate au peintre d'autres peintures que celles du mois de février, notamment neuf paysages de plus. Or, aussi bien par cette indication des paysages — car il n'y en a point d'autres dans l'établissement — que par les autres mentions, il s'agit toujours de la pharmacie, dont la décoration a été exécutée en deux fois.

Il est difficile de deviner, soit par la disposition des panneaux, soit par l'état des peintures, quels sont les neuf paysages qui ont été exécutés en dernier lieu. Il y a exactement quatorze paysages et quatre panneaux de singeries, plus un panneau entre les deux fenêtres, qui ne porte plus trace de peinture.

Si l'on considère que Duplessis n'a pas l'esprit tourné vers la caricature, qu'il est plutôt sérieux et même constamment grave dans la correspondance que j'ai sous les yeux, on hésite à le donner pour l'auteur des scènes spirituelles qui alternent avec ses paysages. Pour ne rien dissimuler de ce petit mystère, j'ajoute que la peinture des paysages est bien mieux conservée que celle des singeries; celle-ci est décolorée en grande partie, moins bien distincte que l'autre.

On ne doit pas repousser tout-à-fait l'idée d'une collaboration de Peyrotte à cette décoration. A ce moment, il a 64 ans; il n'est mort que six ans plus tard. Je dois pourtant reconnaître que son nom ne figure pas dans les comptes de l'hôpital, et, qu'après tout, Duplessis a pu s'amuser à peindre des scènes de ce genre.

Quoi qu'il en soit, le jeune artiste aspirant aux succès que quelques-uns de ses compatriotes avaient déjà obtenus, et partageant leur ambition de briller à la cour, dans les académies et dans des emplois profitables, s'était dirigé vers Paris[1]. Il y vécut

1. D'Andrée et Lauzan disent qu'il avait alors 27 ans : c'était donc en l'année 1752 où Joseph Vernet, mentionnant dans son *Livre de raison* les personnes qu'il ira voir à son arrivée à Paris, cite Duplessis.

Digitized by Google

d'abord obscurément, travaillant aux portraits qu'il exposera en 1764, à l'Académie de Saint-Luc, et, en 1769, au Louvre, quand il sera agréé de l'Académie de peinture. Entre le moment où il quitte Carpentras et le jour où ses œuvres seront vues pour la première fois par le public, s'écoulent au moins dix années, où son nom n'est pour ainsi dire point prononcé : mais quand paraissent ses premières toiles, qui marquent un immense progrès depuis le Mestre de camp de Sarrian, on s'aperçoit, au langage des *Gazettes,* que Duplessis est déjà un homme connu ; les personnages qu'il peint, appartenant au monde de la littérature, de la science, du palais, ont pour la plupart conquis la célébrité parisienne que, dès lors, il partage avec eux.

Jules BELLEUDY.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er avril 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Alphant, de Bacciochi, Bonnecaze, Caillet, Genin, Girard, Giraud de la Boulie, Fichaux, Laval, Mouzin, Penne, Reboulet, de Terris, Tourre, de Vissac et Didiée.

Est présenté M. Pierre Thomas par MM. Palun, Bonnecaze et de Vissac.

M. le Président relate le décès tragique de M. Marius Jouve, artiste lithographe au Barroux, et exprime les regrets de notre société.

Il donne quelques détails sur le congrès archéologique qui aura lieu à Avignon du 18 au 25 mai et invite les membres de l'Académie à s'y faire inscrire.

M. Girard, au nom de M. Duprat empêché, communique quelques pages extraites de son ouvrage en préparation : *Les Origines de l'Église d'Avignon*; ces pages concernent la légende de saint Ruf et on les retrouvera dans les Mémoires de l'Académie.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Victorin Laval pour sa communication sur Vellorgues au Comtat-Venaissin, le *Castrum* et la seigneurie (1040-1791).

Suivant les indications de M. Laval, ce n'est pas une étude complète qu'il présente, mais le canevas d'un travail arrêté dans le fond et susceptible de retouches en la forme.

Il définit topographiquement Vellorgues, situé à 1 heure de l'Isle-en-Venaissin, sur la grande route de Cavaillon. Il en fait la description dans son état actuel. Une tour de 45 mètres de haut à trois étages représente le donjon. On avait accès au rez-de-chaussée par le premier étage; à 30 ou 40 pas de la tour se trouve une église convertie en bergerie qui est encore plus intéressante que la tour elle-même Elle est à deux travées formant nef et son abside est d'aspect plutôt elliptique. M. Laval entre dans les détails de la construction. Il estime qu'elle est l'œuvre de plusieurs générations. Cette construction aurait été entreprise et parachevée dans tout le cours du XIIe siècle.

Des débris actuels, M. Laval est remonté à la physionomie première de ce groupe de constructions et il évalue à environ 200 le nombre d'habitants qui trouvaient asile dans les remparts de ce *Castrum*, remparts dont il ne reste aucun vestige. Suivant lui, Vellorgues a dû être une villa romaine située au voisinage de la voie Aurélienne. La villa romaine s'est transformée en *Castrum* lors de l'invasion des Barbares du Nord. Le *Castrum* fut abandonné en 1375 ou 1380 à l'époque des routiers et les remparts ont été démolis en 1425. M. Laval accompagne ces explications d'indications fort intéressantes sur la société au moyen âge.

Digitized by Google

Séance du 6 mai 1909.

Présents : MM. Belleudy, de Vissac, Bonnecaze, Girard, Mouzin, chanoine Requin, Debanne, Genin, Fichaux, Tourre, Caillet, Biret, Alphant, abbé Juge, Avon, de Baciocchi, Michel-Béchet, Giraud de la Boulie, Barthélemy, Gap, Paul Manivet.

Sont présentés comme membres :

MM. Simoutre, chef de cabinet du Préfet, par MM. Belleudy, Girard et Mouzin ;

le duc de La Salle de Rochemaure, présenté par MM. de Vissac, de Terris et Mouzin ;

le Dr Bonamaison, présenté par MM. les Dr Alphant, Rémy-Roux et Chobaut ;

Maurice du Laurens d'Oiselay, commandant en retraite, par MM. Avon, de Baciocchi et de Vissac.

La parole est donnée à M. Alexis Mouzin pour la lecture de sa communication sur *François Morénas, premier gazetier et historiographe de la ville*, communication qui sera insérée dans les *Mémoires*.

M. le chanoine Requin présente ensuite un compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René*, t. Ier. Il relève beaucoup d'erreurs dans ce livre, qui cependant rendra de grands services à cause du grand nombre de documents publiés.

Le Secrétaire des séances,
J. Didiée.

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, livr. 2 et 3. — 2° Bulletin historique et philologique, 1908, n°s 1 2. — 3° Bulletin des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1907 tenu à Montpellier.

II. — Dons des particuliers.

1° M. Claude Faure : L'entrée du recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne à Carpentras, en 1376. — 2° M. Auguste Véran, membre titulaire : Arles souterraine, le Forum et la Basilique. — 3° M. Antoine Sabatier : Étude revisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux (publiés dans l'Histoire de Lyon, d'André Steyert). — 4° M. Eugène Duprat, membre titulaire : Notes de topographie avignonaise (le Rocher des Doms, le Rhône). — 5° Liste des membres du congrès archéologique de France, 76e session, Avignon (18-26 mai 1909). — 6° Annales du Midi, Revue de la France méridionale, XX° année, extrait. — 7° M. le comte Henri de Gérin-Ricard, membre titulaire : Phénomènes météorologiques observés à Draguignan de 1634 à 1818 (extrait des Annales de Provence). — 8° M. le chanoine Auguste Grimaud, membre titulaire : Sermoun et panegiri prouvençau emé la traducioun franceso. — 9° M. Léon-Honoré Labande, membre d'honneur : M. Gabriel Bourges, ancien président de l'Académie de Vaucluse, décédé le 14 juillet 1908. Pro Memoria. — 10° M. Marc Deydier, notaire, membre titulaire : I. Note sur une monstruosité ovine. II. Les Maillets de Murs. III. Les Maillets de Murs (congrès de Grenoble, 1904). IV. Suite aux Maillets de Malaucène. La vallée du Largue néolithique. V. La vallée du Largue néolithique, ses silex, ses maillets ; nouveaux types. VI. La vallée du Largue néolithique. Nouveau type de maillet de pierre. VII. Les Haches néolithiques à rainure de la vallée du Largue (Basses-Alpes). VIII. Contribution à l'étude des maillets et haches préhistoriques ; variétés nouvelles de haches polies. IX. Atelier préhistorique d'Ansouis (Vaucluse). X. Le préhistorique aux environs du Mont-Ventoux. Région sud-ouest.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue des langues romanes, 1908, n° 6 ; 1909, n° 1. — Revue horticole de Marseille, n°s 654 à 659 — Société de Médecine de Vaucluse : Bulletin et Mémoires, 1909, n°s 47 à 51. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin

Digitized by Google

de l'Auvergne, 1908, nos 9, 10; 1909, nos 1 à 4. — Missouri-Botanical Garden, Nineteenth report, 1908.— Anales del Museo Nacional de Mexico, segunda epoca ; tomo V, num. 10 à 12. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1908, fasc. 4; 1909, fasc. 1, 2. — Annales de la station Limnologique de Besse; 1909, fasc. 1, 2. — Société de statistique de Marseille : répertoire des travaux, 1906-1907. — Analecta Bollandiana, t. XXVIII, fasc. 1, 2. — Revue du Vivarais, 1909, nos 1, 2. — Annales de la Faculté de droit d'Aix, 1908, t. II, nos 1, 2. — Annales de la Faculté des lettres d'Aix, 1908, t. II, nos 3, 4. — Société des Amis de l'Université de Clermont; Revue d'Auvergne; 1908, nos 5, 6; 1909, nos 1, 2. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix : Mémoires, t. XIX. Séance publique ; centenaire de sa reconstitution. — Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1909, nos 1 à 4.— Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 1908, fasc. 4 ; 1909, fasc. 1.

Société des archives historiques : Revue de Saintonge et d'Aunis, 1909, fasc. 1, 2. — Revue Mabillon; Archives de la France monastique, 1908, nos 16, 17. — Société d'études provençales : Annales, 1908, n° 6; 1909, nos 1 à 3. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes : Annales, 1908. — Société littéraire historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1908, fasc. 4, 1909, fasc. 1. — Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et Mémoires, années 1907-1908, VIIe série, t. VIII. — Comité de l'art chrétien de Nimes : Bulletin, t. IX, n° 59. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Bulletin, 1908, nos 11, 12. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 1909, 169e livr. — Société archéologique de Montpellier : Mémoires, t. IV, fasc. 1. — Société nationale des antiquaires de France : Bulletin, 1908. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires et documents, IIe série, t. 21.— Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain : Mémoires, 4e série, 8e vol. — Société archéologique du Midi de la France : Bulletin, nouvelle série, n° 38. — Académie ds Mâcon : Annales, 3e série, t. XII. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère : Bulletin, 4e série, t. X. — Annales de l'Université de Lyon : nouvelle série. I. Sciences, Médecine, fasc. 22, 24. Droit, lettres, fasc. 20.— La Diana : Bulletin, 1908, nos 2, 3, 4. — Société Florimontane d'Annecy : Revue savoisienne, 1909, tr. 1. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1908. — Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXXV. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1908, 4e trim. — Historiche und antiquarische Gesellschaft zu Basel : VIII Band. 2 Heft. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XXV, 1908, n° 6; 1909, n° 1. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1908, nos 54, 55. — Revue du Midi, 1909, n° 3. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, t. XXXI, année 1908. Troisième table décennale (1898-1907), t. XXI à XXX. — Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : Bulletin, t. XXV, 1904-1905. — Académie du Var : Bulletin, LXXVIe année, 1908. — Anales del Museo Nacional de Arqueologia : Historia y Etnologia, tomo I, num. 1. — Société des Amis du Vieil-Arles : Bulletin, 1909, n° 2. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, t. XV, n° 192. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1909, trim. 1. — Académie des sciences et lettres de Montpellier : Bulletin, 1909, nos 5, 6. — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : Bulletin, t. XVII, n° 2. — Société éduenne : Mémoires, N. S., t. XXXVI. — Société archéologique du département de Constantine : Recueil des notices et mémoires, année 1908.

Digitized by Google

LE THÉATRE ROMAIN

DE VAISON.

La ville de Vaison est assurément une de celles où l'on a recueilli la plus grande quantité de restes de la civilisation gallo-romaine, et le nombre considérable d'articles du Catalogue que je prépare de ces fragments, est bien fait pour prouver l'ancienne splendeur de la capitale des Voconces, aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Or, parmi ces restes, que tout le monde connaît, au moins d'une façon générale, il en est un sur lequel, je crois, on n'a pas assez attiré l'attention des savants : c'est le théâtre. Assurément, il est loin d'égaler la bonne conservation et les vastes proportions de celui d'Orange ou d'Aspendos en Pamphylie ; mais on peut, sans aucune exagération, le rapprocher, au point de vue de l'intégrité et toutes proportions gardées, de celui d'Arles ou de celui de Lutèce, que l'on a déblayés avec minutie et que l'on conserve avec un soin jaloux.

Voilà pourquoi j'ai tenté d'en faire une description très exacte, mais surtout très scientifique, basée uniquement sur l'étude des lieux et les dernières fouilles ou sondages que j'ai pu moi-même y pratiquer.

Digitized by Google

PRÉLIMINAIRES : *Description, Historique, Noms....*

C'est au nord-est de l'ancienne cité gallo-romaine et de la ville moderne, sur le penchant nord de la petite colline ensoleillée de Puymin[1], que se trouvent les deux arceaux et les restes indécis de quelques gradins, seuls vestiges apparents du théâtre de Vaison. Les arceaux n'avaient pas manqué d'attirer l'attention des savants des siècles derniers, et, depuis fort longtemps, manuscrits et imprimés[2] avaient signalé ces débris, auxquels on

1. Cf. à ce sujet Deloye, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, « *Inscriptions trouvées à Vaison* », 2e série, t. IV, p. 307, n. 1. Longue dissertation sur l'origine du mot *Piémin* (aujourd'hui on dit *Puymin*, comme au XVIIIe siècle), à propos de deux vers de la *Chorographie* de Suarès. Quoi qu'il en soit de la reproduction plus ou moins fidèle du manuscrit du savant évêque de Vaison, l'étymologie du P. Boyer de Sainte-Marthe est encore plus scientifique et surtout conforme à la configuration des lieux ; *Podium Minervae*, « mont dédié à Minerve », a très bien pu donner *Puymin*, d'après toutes les règles de la grammaire historique, et il est très vraisemblable qu'il y eût une montagne dédiée à Minerve, puisque des trois qui dominent Vaison, les deux autres s'appellent l'une *Mars*, l'autre *Théos*. Quant à l'étymologie, *Podium Mimorum*: « Montagne des mimes ou jeux scèniques », il ne vaut pas la peine de s'y arrêter. (Cf. Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*. Avignon, 1714, in-4°, liv. I, p. 3, et liv. II, p. 90 et 153.)

2. *A*. Manuscrits :

Beaucoup d'ouvrages ou de notes mss. ont cité le théâtre de Vaison, ou même l'ont étudié en détail :

Expilly, *Histoire ecclésiastique et civile du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon* (ms. autographe de l'abbé Expilly). Bibl. d'Avignon, ms. 2462 (fonds Chambaud), fol. 473.

Chambaud (V.), *Statistique monumentale du département de Vaucluse*, notes et rapports. Bibl. d'Avignon, ms. 2502 (fonds Chambaud), fol. 404, « Antiquités de Vaison ». Cf. encore fol. 87 à 117. — Cf. encore ms. 2582 (notes diverses à la fin).

Archives départementales, Évêché de Vaison, série G, n° 9[9] ; réponses à un Questionnaire de l'abbé du Temps, 1774.

Chaix, *Rapport fait à la Commission pour les recherches à faire des monuments antiques qui existent dans le département de Vaucluse*, par M. Chaix, membre de cette commission, 1821. *Archives départementales, série T (Antiquités)* ou : Manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, ms. 2499, fol. 245-246.

Chaix (*Lettre ms. de*), dessinateur de la Commission, 14 juin 1821, *Archives départementales, série T (Antiquités)*, dans le dossier de 32 lettres de la Commission pour la recherche des monuments historiques.

Mémoire historique sur Vaison (auteur inconnu, qui a copié ses prédécesseurs, en ajoutant quelques remarques personnelles assez précieuses). Bibl. d'Avignon, ms. 2918 (fonds Requien), p. 6-7.

Giraudy, *Mémoire sur Vaison*, « Extrait d'un ms. intitulé « *Mémoire sur Vaison* », appartenant à M. Giraudy, de la même ville », dans le T. I de « *Analyse de divers mss. relatifs à l'histoire d'Avignon* », par D. V. Chambaud. Biblioth. d'Avignon, ms. 2469 (fonds Chambaud), t. I, fol. 418.

A cette bibliographie succincte, il faut ajouter deux études plus récentes,

Digitized by Google

donna les noms les plus divers : « *Les Lunettes* »[1], « *les Arcs* »[2], « *le Cire* (*lou Cière*) »[3]; mais, incertains de la nature du monument, les archéologues du XVIII[e] siècle, et même du XIX[e] siècle,

lues aux séances de l'Académie de Vaucluse, mais qui n'ont pas été publiées; elles ne paraissent que dans la rédaction des procès-verbaux, qui en donnent un résumé rapide :

A. Sagnier, sur le *Diadumenos*, et incidemment sur le théâtre. *Mém. Acad. Vaucl.*, XII (1893), séance du 14 octobre, p. 371. (Cf. aussi ses études de « Numismatique appliquée à l'histoire », VIII, Vaison, dans *Mém. Acad. Vaucl.* XVII. (1898).

De Faucher (Paul), sur le théâtre de Vaison et le *Diadumenos*. *Mém. Acad. Vaucl.*, 2[e] série, III (1903), séance du 9 juillet, p. 348.

B. Imprimés :

J.-M. Suarès, évêque de Vaison, *Chorographia dioecesis Vasionensis*, publiée et traduite par le R. P. A. Boyer, des FF. Prêcheurs (dans son *Histoire de l'Église cathédrale de Vaison*. Avignon, 1714, in-4°, p. 90) :

« Praebuit, et cupidae spectacula grata Juventae
« Amphitheatrum, arcus qua Podiumque Minervae. »

(Le texte porte *Minus*, d'après M. Deloye, qui reproche cette correction au P. Boyer; celui-ci d'ailleurs l'a reconnue loyalement. Cf. liv. II, p. 153 et note précédente.)

Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'Église cathédrale de Vaison*. Avignon, 1714, liv. I, p. 2.

Martène (Dom) et Dom Durand, *Voyage littéraire de deux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*. Paris, 2 vol. in-4°, 1717-1724, T. I, p. 293.

Papon, *Histoire générale de la Provence*. Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°. T. I, p. 98 ssq.

Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par A.-L. Millin, membre de l'Institut. Paris, 1807-1811, 4 vol. in-8° avec atlas in-fol., T. IV, p. 140.

Gasparin, *Académie du Gard*, 1812 à 1822, p. 360 à 362 (long récit, avec essai de plan, d'une visite à Vaison avec un de ses confrères, M. de Seynes).

Laborde (Alex. de), *Les Monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*. Paris, 1816, 2 vol. in-fol., T. I, pl. XC.

Mérimée (Prosper), *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. Paris, 1835, 484 p. in-8°, p. 173.

Courtet (Jules), *Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse*, nouvelle édition. Avignon, 1879, in-8°, p. 342 (art. *Vaison*). — *Revue archéologique*, 1851, p. 308 (qqs notes sur le théâtre).

Il est bon d'ajouter à cette bibliographie locale, outre les ouvrages généraux sur la question des théâtres, qui seront cités au cours de cette étude, l'ouvrage de Vitruve, très important pour la théorie des constructions romaines : « *De architectura libri decem*, edidit Valentinus Rose », 1 vol. in-8°, Leipzig (collection Teubner), 1899, Liv. III, ch. 1 et 2, et surtout dans le Liv. V, les ch. 3, 5, 6, 7 et 8.

1. Deloye, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2[e] série. T. IV, p. 308, note 1.

2. Deloye, *op. cit.*, p. 307. — *Mémoire historique*. Bibl. d'Avignon, ms. 2918, p. 7, note *a*. — Pour tous ces noms, cf. *Archives départementales, série G (évêché de Vaison)*, les terriers ou les comptes rendus de visites pastorales n[os] 8, 9, 17 bis, 23, etc.

3. Rapport Chaix, Bibl. d'Avignon, ms. 2499, fol. 246.

Digitized by Google

l'avaient appelé tantôt amphithéâtre [1], tantôt cirque agonistique [2] ou cirque simplement, laissant ainsi de côté le seul nom qui lui convenait.

Toutefois, après une visite scientifique à Vaison, M. Chaix, architecte et membre de la commission, créée en 1821, « *pour « les recherches à faire des monuments antiques qui existent dans le « département de Vaucluse* », montra, dès cette époque, la vraie destination des restes qu'il avait eus sous les yeux [3]. Son rapport est resté malheureusement inédit, et voilà pourquoi M. Gasparin essayait de montrer à l'Académie du Gard, en 1822, qu'il avait découvert le premier, avec M. de Seynes, son confrère, le théâtre de Vaison.

Depuis, la commission des fouilles de 1838 et de 1842, les recherches de M. Jacquet de 1858 à sa mort [4], la découverte du *Diadumenos,* d'inscriptions diverses, de débris de statues, de chapiteaux, de colonnes, de revêtements en marbre, etc. [5], sont venus confirmer les hypothèses de M. Chaix, et, aujourd'hui, il n'est plus permis de douter de l'existence d'un théâtre romain à Vaison. Dans le peuple seulement et dans la langue provençale, les appellations de *Cire* (ou *Ciere*), de *Lunettes,* d'*Arcs*..., sont restées, et encore tendent-elles fortement à disparaître....

1. Suarès, *op. cit.*, dans Boyer de Sainte-Marthe, *op. cit.* Liv. II, p. 90, « *Amphitheatrum* ». — Expilly, *Histoire ecclés.* Bibl. d'Avignon, ms. 2462, p. 473. — Boyer de Sainte-Marthe, *op. cit.*, I, p. 2. — *Voyage littéraire...*, *op. cit.*, 1re partie, p. 293. — Millin, *op. cit.*, T. IV, p. 140. — Laborde, *op. cit.* T. I, pl. x.

2. Giraudy, *op. cit.*, Bibl. d'Avignon, ms. 2469, fol. 418. — *Mémoire historique*....., ms. 2918, p. 7.

3. Rapport Chaix, fol. 245-246, et à sa suite, beaucoup d'auteurs emploient le mot « *théâtre* » : Chambaud (*op. cit.*, fol. 404); Deloye (*op. cit.*, p. 307-8) ; Gasparin (*op. cit.*, p. 360) ; Mérimée (*op. cit.*, p. 173), et les auteurs plus récents, comme Courtet (*op. cit.*, p. 342-3), A. Sagnier et P. de Faucher, *op. cit.*

4. Les comptes rendus de ces fouilles, en particulier de celles de 1838, se trouvent en partie aux *Archives départementales, série T (Antiquités)*. Cf. dans le 2e dossier de ces fouilles, les procès-verbaux de la commission nommée à cet effet, 9 octobre 1837 ; elle a visité « l'ancien théâtre », mais sans s'y arrêter. En effet, les recherches ne se portèrent pas de ce côté, pas plus qu'en 1842 : ce fut M. Jacquet, qui, étant devenu possesseur de la propriété de Puymin, à la suite du marquis de Blégier-Taulignan, explora les restes du théâtre et en retira une foule d'objets. Les uns, comme le *Diadumenos*, sont à l'étranger ou entre des mains inconnues ; quelques autres ont été achetés par le Musée-Calvet d'Avignon ; une bonne partie, c'est-à-dire les fragments de peu de valeur, ont été gardés par M. Jacquet, qui les a placés au-dessus de deux bassins, au midi et au levant de la colline, ou sur les murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea* ; enfin, M. Durel, son gendre, en a recueilli quelques-uns chez lui, dont il a formé une sorte de petit musée.

5. Cf. le Catalogue de tous ces objets à la suite.

Digitized by Google

Évidemment, il est difficile de se faire une idée juste de nombreux détails du monument, de sa hauteur, des ornements qui le décoraient, de son portique, etc., mais je crois qu'une étude sérieuse de ses diverses parties me permettra facilement d'en tracer le plan général, et d'en donner une idée très suffisante.

§ I. — L'Extérieur : *mur de façade et « postcaenia »*.

Tout d'abord, il ne faut pas tomber dans l'erreur des archéologues du XVIII[e] siècle ou du début du XIX[e] siècle, qui cherchaient le monument au nord des deux arceaux qui restent, du côté opposé aux gradins, dans les terres que traverse actuellement la ligne du chemin de fer d'Orange au Buis, et dans lesquelles une tranchée de cinq mètres et plus n'a permis de trouver aucune trace de construction, mais le rocher et les couches sédimentaires intactes.

Non, c'est au sud des arceaux, sur le versant nord de Puymin, que nous allons découvrir les restes du théâtre. Sa construction présente bien, en effet, dans son ensemble, la forme semi-circulaire, telle que la voulaient le système architectural que les anciens avaient adopté pour la construction de semblables édifices. Vitruve, par exemple, demande que l'on place le théâtre au nord et sur la côte ou pente d'une colline, afin d'établir plus solidement et avec moins de frais les gradins des spectateurs, et surtout pour éviter l'exposition du sud, qui n'aurait point mis le public à l'abri des rayons du soleil [1].

Aussi, on se rend compte immédiatement que les arceaux, qui ont tant intrigué les archéologues, font partie de la grande façade qui fermait le théâtre au nord, et ce qui ne laisse subsister aucun doute là-dessus, c'est que, ainsi que le fait remarquer M. Chaix [2], les gradins et l'ensemble des constructions se trouvent derrière ce grand mur de façade, dont il ne reste que les fondements.

1. Vitruve, *De Architectura libri decem*, Leipzig, 1899 (édition Teubner, edidit Valentinus Rose), V, ch. 3, p. 106-7 : « Eligendus est locus theatro quam saluberri-« mus, » .... « etiam providendum est ne impetus habeat a meridie.... »,« fundamen-« torum autem, si in montibus fuerint, facilior erit ratio. »

2. *Rapport Chaix, op. cit.*, fol. 245 v°.

Digitized by Google

En effet, il a été détruit presque en entier ; mais nous pouvons, sans difficulté, en déterminer les proportions d'après les quelques fragments que nous en avons : la longueur, qu'il est très facile de mesurer au moyen des pierres de fondation et de la taille du rocher, est à peu près celle du théâtre d'Orange, c'est-à-dire 94m90[1].

La hauteur demandera des calculs plus compliqués : toutefois, il est possible, je crois, de l'évaluer d'une façon scientifique, en étudiant la position des deux arceaux et les proportions des chapiteaux ou des fûts de colonne que nous possédons encore. Il est évident que cette évaluation ne sera qu'approximative, vu la situation actuelle des lieux, car les pierres des murs ont été utilisées, soit par les seigneurs du haut moyen âge pour la fortification de la ville, soit par les modernes pour leurs particulières[2] ; de même, *orchestra, scaena, hyposcaenia,* etc., ont été comblés par des ruines de toutes sortes, et surtout par la terre que M. Jacquet y a fait charrier pour la culture des arbres fruitiers. Aussi, le sol de l'*orchestra* est caché sous un terrassement de plus d'un mètre ; le mur qui séparait la *scaena* de l'*orchestra* a été modifié, et la *scaena* se trouve à trois mètres au-dessous du niveau actuel. Or, le rocher, sur lequel reposent les deux arceaux qui restent[3], est à plus de 2m50 au dessus de ce terrain déjà

1. Gasparin, *op. cit.*, ne trouve que 70 mètres (210 pieds) de diamètre extérieur (p. 360-1). Je ne comprends pas davantage pourquoi Courtet (*Revue archéologique*, 1851, p. 308) ne donne au mur de façade que le tiers de celui d'Orange, alors que celui-ci mesure, de l'avis de tous les archéologues, 103m63 (cf. L. Chatelain, *Les monuments romains d'Orange*. Paris, Champion, 1908, p. 92 et 93, avec notes). — Ces fondations du mur de façade sont d'ailleurs très visibles, soit par suite de la taille du rocher, soit parce que les assises de bases existent encore en particulier du côté opposé aux arceaux, où le rocher était moins élevé. La largeur de ces fondations, et par conséquent du mur, est de 1m90.

2. Il est bon, en effet, de ne pas oublier, par exemple, les deux inscriptions enchâssées dans les murs du clocher de la cathédrale, les deux ou trois maisons construites en moëllons romains, que M. Jacquet avait vendus aux constructeurs (cf. la maison Liély, route d'Orange, la maison Discours, route de Nyons, et peut-être ce que l'on appelle « *la Tour* », dans les quartiers neufs, le long de l'Ouvèze). Enfin, il est fort probable que la démolition des remparts nous réserve, à ce sujet, bien des surprises.

3 Ces arceaux sont classés comme monument historique et sont de fait le seul débris important de notre monument. Ils reposent sur un mur taillé dans le roc, qui s'élève de 3 mètres au-dessus du niveau extérieur et de 6 mètres au-dessus du niveau réel du couloir qui se trouve derrière. Les arceaux ont 3m05 d'ouverture ; les piliers, 1m30 ; le mur sur lequel ils reposent mesure 1m90 de largeur ; les arceaux eux-mêmes sont un peu en retrait et n'ont que 1m80. Enfin, la hauteur des voûtes doit être d'au moins 4 mètres. Ces arceaux faisaient probablement partie d'une série qui continuait

Digitized by Google

surélevé; ajoutons la hauteur des arceaux eux-mêmes, qui est d'environ 4 mètres, et nous voici à 11 mètres de l'*orchestra*[1].

Ensuite, il est hors de doute qu'au-dessus de ces deux arceaux s'élevait une deuxième rangée d'arcs semblables, ou peut-être de moindres proportions, dont j'ai retrouvé les piliers sur la montagne, un peu au dessous du niveau des premiers[2].

Enfin, d'après les règles que nous a conservées Vitruve[3], la deuxième rangée d'arcades était surmontée d'un mur plein de deux à trois mètres, pour recevoir les deux rangées de corbeaux, destinés à supporter le *velum*, mur qui correspondait d'ailleurs au portique couvert, qui couronnait les gradins.

C'est donc à 17 mètres environ qu'il faut évaluer la hauteur probable du mur extérieur du théâtre de Vaison[4], faible hauteur, assurément, en comparaison du grand mur d'Orange[5], mais proportions déjà considérables, si nous remarquons le peu d'élévation de la colline, sur laquelle était appuyée la *cavea*, les dimensions moins fortes de notre monument, et surtout sa position a mi-côte d'une colline[6], qui devait assurément le faire apercevoir de loin sur la voie romaine, qui conduisait à *Noiomagus* et à *Arausio*[7].

D'ailleurs, les magnifiques proportions des chapiteaux, des frises, des bases et des fûts de colonnes, toujours observées avec

sur le mur, qui avance de 9 mètres jusqu'à niveau de la scène, puis devaient prendre l'angle droit comme lui, et aller ainsi jusqu'à la fin du monument. Ils ont été mentionnés par tous les auteurs qui ont étudié les antiquités de la Gaule Narbonnaise. Cf. *Bibliographie* au début. — (Cf. Planche II).

1. En effet, les calculs sont très simples à faire :

Mur de la *scaena* à l'*orchestra*	1m50
Terrassement sur le niveau de la *scaena*	3 »
Rocher taillé sous les arcades	2m50
Hauteur des arceaux encore existants	4 »
Hauteur probable de la seconde rangée	(2)3 »
Mur plein au-dessus de la seconde rangée d'arceaux	(2)3 »
Hauteur approximative du mur de façade	17m00

2. Cf. Plan (à la fin, Planche I) et § III.

3. Vitruve, *op. cit.*, liv. V, ch. 6, p. 115.

4. Cf. note précédente (calculs de hauteur du mur de façade).

5. L. Chatelain, *op. cit.*, p. 95. Hauteur de la muraille du théâtre d'Orange: 36m821. Cf. notes 2 et 3.

6. Chaix, rapport cit., fol. 246, recto, avait déjà fait remarquer cette particularité du théâtre.

7. La route d'*Arausio* ne fait aucun doute après les découvertes funéraires du quartier de Maraudy (terre Blanchon). — Mérimée (*op. cit.*, p. 173) signale « à la gauche du théâtre les restes d'une voie romaine », qui se dirigerait vers Nyons; faute de preuves, il faut se contenter de cette affirmation.

Digitized by Google

rigueur par les architectes romains, nous conduisent à peu près aux mêmes chiffres. Vitruve[1], en effet, conseille pour un très grand édifice de donner, aux colonnades des portiques, une hauteur égale au cinquième de la longueur. Il ne s'agit pas ici d'un portique ou d'une colonnade complète ; mais cette proportion est si naturelle et d'un effet si impressionnant, qu'elle a dû être suivie pour l'ornementation du mur du *proscaenium*. Ainsi, la longueur du mur de façade, qui est de 94m90, demandait, pour constituer une œuvre artistique, une hauteur totale d'au moins 16 à 18 mètres[2].

De même, la connaissance des règles de construction des ordres architecturaux et des rapports qui existaient entre les différentes parties d'un édifice et l'ensemble même de cet édifice, nous est d'un précieux secours. Il y a eu, il est vrai, certaines variations avec les époques, en particulier dans l'architecture grecque ; mais ces règles ont été reprises par les Romains et maintenues le plus rigoureusement possible. Aussi, nous pouvons suivre sans crainte les proportions qu'ils ont établies à la suite des Grecs et les considérer comme fixes. Vitruve, par exemple, nous apprend que « le module est une dimension fixe « et invariable, qui sert avec ses divisions à régler toutes les « parties d'un édifice en plan ou en élévation. Cette dimension « s'obtient en divisant la largeur du monument en un certain « nombre de parties égales et en prenant l'une de ces parties « pour module » ; nous aurons ainsi un module spécial pour chaque édifice[3].

Or, pour l'ordre corinthien, la dimension du module est donnée par le demi-diamètre inférieur des colonnes[4]. J'ai pu trouver de

1. Vitruve, *op. cit.*, III, ch. 1, p. 63-4. D'après A. Choisy, *Histoire de l'architecture* Paris, Rouveyre, s. d., I, p. 653-4.

2. On objectera peut-être le théâtre d'Orange, dont le mur de façade, de largeur sensiblement la même, est beaucoup plus élevé. Je ferai simplement remarquer que la montagne, contre laquelle le théâtre est adossé, est très haute, ce qui nécessite une proportion différente. D'ailleurs, le monument est en plaine, et non à mi-côte comme à Vaison.

3. Fauré, *Canon des proportions en architecture*. Paris, s. d., tableaux I et III. — Fauré, *Théorie des proportions en architecture par l'analyse des monuments*, par Fauré, architecte. Paris, 1892, in-fol. T. I. *La Grèce et ses monuments* ; préliminaires, p. 78. — Choisy, *op. cit.*, I, p, 563-4 (d'après Vitruve, *op. cit.*, V, ch. 5, p. 115).

Ces théories proportionnelles sont étudiées uniquement dans les monuments grecs ; toutefois, il faut remarquer — et l'auteur lui-même fait cette remarque — que les lois architecturales des Grecs ont été scrupuleusement continuées et suivies par les Romains.

4. Fauré, *op. cit.*, préface, p. 8, et pl. XXIII. — Choisy, *op. cit.*, I, p. 563.

Digitized by Google

nombreux débris de cet ordre dans les ruines du théâtre, fûts de colonnes, chapiteaux, bases qui ornaient le mur intérieur de la scène, et je suis arrivé à établir à peu près certainement le diamètre inférieur des colonnes en moyenne à 0^m54, ce qui donne pour module 0^m27 [1].

D'autre part, il est une règle invariable de proportions architecturales, c'est que, dans l'ordre corinthien, les colonnes, y compris la base et le chapiteau, ont environ 20 modules, l'entablement, 4 à 5 modules, et le piédestal, 10 à 12 modules [2]; c'est donc le total de 34 à 36 modules, qui nous donnera la hauteur approximative du mur intérieur au-dessus du sol de la scène, c'est-à-dire 9^m50 à 10 mètres. Ajoutons à cela l'espace de 4 à 5 mètres, qui était au-dessus de l'entablement et correspondait au portique de couronnement de la *cavea,* ainsi que cela se trouve au théâtre de Pompée à Rome [3]; n'oublions pas enfin la différence de niveau de 1^m50 de l'*orchestra* et de la *scaena,* et nous nous trouvons à la hauteur de 16 à 17 mètres, que je donnais tout à l'heure.

Évidemment, je ne prétends pas établir ainsi des vérités incontestables ; non, il me suffit, pour le moment, de montrer, avec assez de raisons scientifiques, que le mur de façade ne s'arrêtait pas aux deux arceaux que nous possédons encore, mais qu'ils ne sont que les débris d'un édifice aux vastes proportions se rapprochant de celui d'Orange.

Lui était-il semblable en tout? je ne le pense pas, et je donne les preuves de mon opinion. Tout d'abord, son plan, sa configuration générale étaient bien différents : les deux arceaux, encore existants, ne formaient pas assurément, comme le dit Gasparin, « le diamètre du théâtre au nord » [4] : la façade n'était pas droite, comme à Orange, mais avait une sorte d'avant-corps rectangulaire, derrière lequel se trouvaient la *scaena* et ses dépendances. En effet, s'il en était ainsi que le veut Gasparin, il n'y aurait pas eu de *scaena,* l'*orchestra* s'étendant tout à fait au pied du mur de façade [5]. Ensuite, j'ai longuement examiné les assises qui émer-

1. Cf. Catalogue des objets trouvés dans les ruines du théâtre de Vaison, nos 56, 58, 59, 62, 63, — 65, — 69.

2. Fauré, *op. cit.*, préface, p. 8-9 et planche XXIII.

3. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste.* Paris, 1886 (5e édition). T. II, p. 329-332 (planches).

4. Gasparin, *Académie du Gard,* 1822, p. 360-1.

5. Cf. Plan du théâtre, à la suite, planche I.

Digitized by Google

gent encore des ruines diverses, et j'ai facilement constaté que neuf mètres avant le dernier gradin, c'est-à-dire à peu près en face de la première *praecinctio,* le rocher, aménagé pour supporter les arceaux, tourne à angle droit et est taillé à pic jusqu'à une profondeur que des sondages postérieurs me permettront d'évaluer ; mais cette coupure brusque montre bien que le mur était, à partir de là, dirigé vers le nord, pour laisser la place à la scène, destinée à l'évolution des acteurs, mais toujours plus large que profonde chez les Romains, habitués à d'autres mœurs et à d'autres lois de la perspective. Enfin, les dernières fouilles faites par M. Durel en 1904, et que j'ai fait reprendre il y a quelques mois, ont démontré l'existence de deux voûtes parallèles au mur des arceaux, à l'intérieur de l'angle droit formé par le rocher que je signalais tout à l'heure. Sans aucun doute, ce sont les *hyposcaenia*[1], souterrains voûtés, avec des ouvertures pratiquées sur le plancher de la scène, et d'où l'on faisait sortir les différents personnages ainsi que les « machines » demandées par l'action dramatique : on y a trouvé des débris de statues, des vases brisés et une foule d'objets[2], qui prouvent bien que le mur de façade contournait cet espace et que la *scaena* se trouvait là, entre les deux coupures que j'ai remarquées de chaque côté, en face de la première *praecinctio*.

Un autre détail différenciait notre monument de celui d'Orange, c'est que probablement ce mur de façade n'était pas un mur plein, mais un mur à arcades. En effet, tous les théâtres, cirques, amphithéâtres des Romains, sont ouverts de cette façon dans la partie basse, soit par des portes proprement dites, soit par des arceaux fermés à niveau du piédestal de la colonnade par un soubassement sur le milieu duquel reposait ordinairement une statue. Dans certains cas, lorsque le mur devait s'élever trop haut, on continuait par un mur plein, comme à Orange ; dans d'autres cas, — et c'étaient les plus fréquents, — on construisait, au-dessus de la première, deux autres séries d'arcades d'ordre différent et encore décorées de statues[3]. A Vaison, dès que le rocher le permettait, il y avait probablement une première série

1. Dezobry, *op. cit.*, T, II, p. 329-332, avec planches.— Boxler, *Les Institutions politiques de la Grèce et de Rome,* Paris, 1903, p. 377-378. — Sal. Reinach, « *Minerva* » (D' Gow). Paris, 1900, p. 293-4.

2. Cf. § III sur les fouilles des *hyposcaenia*, et les n^os^ 22, 30, 31, etc., du *Catalogue* des objets.

3. Cf. Dezobry, Fougères, Sal. Reinach, Boxler, etc., *op. cit.*, mais surtout Fougères, *La vie des Grecs et des Romains*. Paris, 1900, atlas in-fol., 2^e^ édit., p. 66 ssq.

Digitized by Google

d'arcades dans la partie centrale, puis une seconde à laquelle appartenaient les deux arceaux qui restent, et enfin, une troisième ou un mur plein, destiné à supporter les corbeaux du *velum*.

Voilà ce que nous pouvons affirmer, vu l'état actuel des lieux, au sujet du mur de façade de notre théâtre, de sa longueur, de sa hauteur, de sa configuration spéciale ; mais je crois qu'il serait oiseux — au moins maintenant — de chercher s'il était précédé d'un portique, d'essayer de déterminer les dimensions des appartements réservés aux acteurs, ou même le plan du *postcaenium*. Laissons à des fouilles postérieures le soin d'éclaircir ces détails, et examinons maintenant l'intérieur du monument.

§ II. — L'Intérieur : *Scène et gradins.*

1. — Le Mur de scène : « *Scaenae frons* ».

L'intérieur du théâtre se compose de deux parties : la *scaena* avec ses dépendances, dont l'ensemble forme ce que l'on appelle aussi le *proscaenium*, — et la *cavea*, où prenaient place les spectateurs.

La *scaena* comprend les constructions qui s'étendent du mur extérieur aux gradins qui commencent la *cavea*. Or, le premier ouvrage qui attire l'attention à l'intérieur d'un théâtre romain, est le mur qui se dresse au-dessus de la scène ou *scaenae frons*, c'est-à-dire le côté intérieur du mur de façade. Il est resté intact à Orange et à Aspendos ; ailleurs, comme ici, comme à Arles, nous n'en possédons que des débris[1]. Il était percé, ainsi que le voulaient les lois dramatiques des Romains, de trois portes, ayant chacune leur destination particulière : celle du milieu, porte royale, « *aula regia* », celle de droite, donnant sur l'appartement des étrangers « *hospitalia* », l'autre sur l'*ergastulum* des esclaves. Enfin, il était orné avec un très grand luxe de colonnades, de frises, de revêtements de marbre, de bas-reliefs, de niches, de statues.... Ces ornements n'étaient pas des décors, comme dans nos scènes modernes, où la décoration est simulée ; chez les anciens, au contraire, peu de variété ; colonnes, statues, marbres, bronzes étaient toujours les mêmes pour la tragédie comme pour la comédie ; seuls, les *trigona*, sorte de décors à trois faces tour-

1. Cf. Plan (Pl. I).

Digitized by Google

nant sur un pivot, placés derrière les portes du *proscaenium,* indiquaient les changements de genre. Cela nous explique très bien l'importance qu'avait pour les Grecs et les Romains la décoration de cette partie de l'édifice, et le luxe qui y est prodigué, surtout depuis le règne d'Auguste[1].

En effet, les formes les plus délicates de l'ordre corinthien, l'abondance des colonnes, la richesse des ciselures, la profusion des marbres et des statues les plus riches donnaient à l'édifice un caractère somptueux[2]. Évidemment, il serait téméraire d'essayer une restauration quelconque du mur de scène du théâtre de Vaison, mais les nombreux débris que j'ai retrouvés peuvent donner une idée suffisante de son ornementation. En effet, vu les dimensions considérables des chapiteaux[3], la grosseur des fûts de colonnes[4], la hauteur des lettres des inscriptions[5] et la largeur des entablements[6], il semble bien qu'il n'était pas décoré, comme à Aspendos ou à Orange, de trois rangs de colonnes superposées; il me paraît plus vraisemblable de penser, ainsi que l'indiquent[7] certains débris de deux pilastres et de chapiteaux de coin, que le rectangle de la scène était orné d'une colonnade corinthienne de fortes proportions, montant jusqu'à la troisième série d'arcades. Elle était composée de pilastres et de fûts cannelés, reposant sur un piédestal continu, qui courait autour du mur et était surmonté des chapiteaux, dont j'ai trouvé de magniques spécimens; un entablement proportionné avec corniche à

1. Cf. sur ces généralités, les ouvrages spéciaux, depuis les traités déjà mentionnés des institutions grecques et romaines, jusqu'aux Dictionnaires les plus savants, tels que Antony Rich, *Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie ancienne* (avec 1.000 gravures d'après l'antique). Paris, Firmin-Didot, 1865, in-8°. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* Paris, Hachette, 1873, — et Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 47 (sur les « *trigonae versatiles, habentes singulae tres species ornationis* », et sur les *tria scaenarum genera, tragicum, comicum, satiricum*).

2. C'est non seulement une vérité d'ordre général, affirmée sans aucune hésitation par les archéologues et les historiens, mais c'est aussi une vérité très particulière pour le théâtre de Vaison, que prouve d'ailleurs incontestablement l'ensemble des objets que j'ai réunis dans mon Catalogue, encore que je n'ai pu retrouver tous ceux que M. Jacquet ou d'autres propriétaires ont vendus à des particuliers.

3. Cf. *Catalogue,* nos 56, 58, 59, 62, 63.

4. Cf. *Catalogue,* n° 65.

5. Cf. *Catalogue,* nos 1, 2, 3.

6. Cf. *Catalogue,* nos 49, 50, 52, 53, 55.

7. Cf. *Catalogue,* nos 55, 57, 59.

Digitized by Google

modillons, couronnait le tout[1] et contenait peut-être dans sa frise l'inscription qui mentionne le nom du donateur du monument. Au-dessus de cet entablement, on était à niveau de la troisième série d'arcades, qui pouvait se continuer par l'alignement de ses arcs réguliers ou par un mur plein, décoré de bas-reliefs et de revêtements de marbre, faisant face au portique de couronnement de la *cavea*[2].

C'est à l'intérieur de cette colonnade, entre les fûts, qu'étaient peut-être disposées en hauteur de petites niches d'ordre corinthien, dans le genre de celles que l'on retrouve à Aspendos ou à Orange[3], décorées d'un fronton et de colonnes en marbre ou en calcaire de la région, dont on a retrouvé de nombreux débris[4]. Dans ces niches étaient disposées, avec art et symétrie, les différentes statues qui ont été recueillies de tout temps dans les ruines du monument, et dont les débris que j'ai catalogués m'ont permis d'arriver au nombre approximatif minimum de quinze[5].

Une des merveilles de cette décoration était le *Diadumenos*, belle reproduction en marbre blanc d'un des plus parfaits morceaux de sculpture de l'antiquité, et représentant un athlète victorieux se couronnant d'un bandeau. La science l'a reconnu maintenant pour « une des grandes œuvres de Polyclète, le rival de Phidias ». On l'a découvert dans le fossé, qui sépare le mur de scène des gradins de la *cavea*, un peu avant les deux arceaux qui restent[6].

C'est là que l'on a trouvé également « enfoui... pêle-mêle avec

1. Cf. *Catalogue*, nos 50, 52, 53, 55. — Cette restitution m'est inspirée par des rapprochements basés sur l'identité de matière, la ressemblance exacte des proportions, en d'autres termes par l'ensemble parfait constitué par les fragments d'entablement des nos 50, 52, 53, 55, les morceaux de colonnes du n° 65 et les magnifiques chapiteaux des nos 56, 58, 59; — pour l'inscription de la frise, v. plus loin.

2. Dezobry, *op. cit.*, T. II, p. 329-332 (planches). — *Histoire de France*, publiée par la librairie Larousse. Paris, 1909, pl. I et texte correspondant.

3. Fougères, *La vie des Grecs et des Romains*. Paris, 1900, atlas in-fol. (2e édit.), p. 66. — L. Chatelain, *op. cit.*, p. 101-102.

4. Cf. *Catalogue*, nos 39 à 44 (débris de colonnes de marbre en torsade); — 72, 67, 70 (colonnes en calcaire fin).

5. J'ai obtenu ce chiffre minimum en comptant tous les débris qui ne pouvaient pas appartenir à la même statue; il en reste une grande quantité que leur minime importance ne permet pas de faire rentrer dans ce calcul, mais ils font supposer un nombre bien plus considérable de représentations de divinités, de héros ou de personnages illustres, destinés à orner le mur de scène. Cf. *Catalogue*, nos 8 à 39.

6. Cf. *Catalogue*, n° 8 et Planche II.

Digitized by Google

« une multitude d'autres fragments de statues, d'inscriptions de « colonnes et d'ornements, qui décoraient la façade intérieure du « monument », « un buste en marbre blanc, plus grand que « nature »[1]; « il représente un beau jeune homme, dont les traits « sont ceux de Claudius Nero Drusus, dit Drusus *l'Ancien*, et « surnommé après sa mort *Germanicus*, à cause de ses victoires « sur les Germains. » M. Deloye, à qui il faut laisser toute la responsabilité de cette attribution, fait remarquer que le Sénat, ayant ordonné de dresser des statues à ce héros dans les monuments publics, il n'y aurait rien d'étonnant que les Voconces, pour faire leur cour à l'Empereur, son père d'adoption, aient placé dans le théâtre de leur cité sa statue, dont on a retrouvé la tête. La valeur artistique de cette pièce n'est d'ailleurs pas à dédaigner, car la régularité des traits, le dessin des draperies, les proportions d'ensemble révèlent la meilleure époque de l'art chez les Romains.

Il en est de même de deux superbes têtes en marbre blanc, trouvées en 1846 par le marquis de Blégier-Taulignan, alors propriétaire du théâtre[2]. Elles sont identiques et représentent Bacchus avec une belle chevelure à triple rang de boucles parallèles, retenues par une couronne de pampre : la barbe est artistiquement tressée et frisée. Sauf quelques parties de la chevelure, ces deux fragments sont bien conservés, et constituent deux beaux échantillons de l'art latin des premiers siècles après Jésus-Christ.

On a recueilli encore dans les ruines du théâtre, mais cette fois « devant la façade », un masque de Silène[3], le front ceint d'une couronne de lierre. D'une exécution moins parfaite et moins soignée, il appartient cependant à la belle époque de la sculpture gallo-romaine, de même que les nombreux débris de statues qui ont été découverts à diverses époques, soit par M. Jacquet, soit par M. Durel, son gendre. Tous, en effet, bras, jambes, pieds, fragments de tête, de draperies, etc., sont la preuve d'une civilisation déjà avancée : tel ce fragment d'épaule en marbre blanc, conservé dans le mur d'un bassin de M. Durel, et montrant les plis, fouillés avec grande délicatesse, d'une toge accrochée élégamment sous le bras par une bride à bouton ; tels sont encore ces différents fragments de draperie, répandus ça et là dans la propriété de M. Durel ; tels sont, enfin, ces restes de membres,

1. Cf. *Catalogue*, n° 9.
2. Cf. *Catalogue*, n°s 11 et 12.
3. Cf. *Catalogue*, n° 10.

Digitized by Google

bras, pieds, mains, en général d'une facture irréprochable et d'un goût artistique très affiné[1].

Les espaces laissés libres par les décorations sculpturales étaient couverts de revêtements en marbre, ainsi que le fait supposer le nombre considérable de débris qui ont été trouvés et que j'ai pu recueillir, sans compter ceux qui ont été perdus ou qui sont encore enfouis dans la terre. Il y a des fragments de colonnes en torsade, des chapiteaux de pilastre de faibles proportions, des frises d'inscriptions très fouillées, comportant des guirlandes d'acanthe, de chêne, etc., des tables avec ornements stylisés, et même la partie inférieure d'un médaillon sculpté en bas-relief[2]. Tous ces fragments proviennent pour la plupart de granits et de marbres d'Afrique ou d'autres lieux renommés par la bonne qualité de leurs carrières; j'ai pu remarquer non seulement le marbre blanc pur ou veiné, assurément le plus commun, mais aussi le jaune antique, le cipolin, le serpentin, le rouge antique, etc.; la mosaïque elle-même, dont M. Jacquet a ramassé quelques cubes, devait probablement prêter ses vives couleurs à la variété déjà si grande des marbres.

Enfin, çà et là étaient disposées, aux endroits les plus en vue, des inscriptions commémoratives en marbre ou en calcaire, dont les fragments ont été recueillis, comme les ornements précédents, au pied du mur de scène renversé par la furie des barbares. Deux sont pour nous de la plus grande importance : elles nous ont gardé les noms de celui qui fit construire le théâtre lui-même et de celui qui décora le *proscaenium*.

La première[3], découverte en 1859, comprend « quatre morceaux « de frise, surmontés d'une belle corniche en calcaire dur et fin, « imitant le marbre de Crussol ; le dernier est seul complet : il

1. M. Durel, gendre de M. Jacquet, s'efforce, avec un soin très louable, de conserver tous ces fragments, dont quelques-uns sont d'une grande valeur artistique. Il pourra ainsi non seulement constituer peu à peu un très intéressant musée du théâtre, mais encore contribuer peut-être un jour à compléter quelque pièce d'art importante, que le hasard des fouilles aura mise au jour. Cf. en particulier dans le *Catalogue* les nos 13 (tête de femme), 14, 15 (fragments d'épaule), 27 (pied en marbre), 32 à 39 (draperies).

2. Cf. *Catalogue*, nos 39 à 44 (colonnes), nos 44 à 49 (fragments divers), mais surtout les nos 44 (feuille stylisée), 45 (bordures de tables ou d'inscriptions). Il ne faut pas oublier que le nombre des fragments de marbre recueillis dans le théâtre dépasse la centaine.

3. Cf. *Catalogue*, n° 2.

Digitized by Google

« contient le retour de la corniche et la fin de l'inscription. » Ces quatre morceaux réunis donnèrent un premier résultat : *.....ius .....eatrum ..... d(e) p(roprio) d(edit)*. Or, la même année, on trouva encore divers débris qu'acheta M. Raspail, de Gigondas, et que l'identité des lettres, la similitude des ornements permettent de rapprocher, sans aucune hésitation, des fragments précédents[1] ; c'est le commencement de l'inscription elle-même :

L. Abudius, L. Filiùs, V.....

Enfin, deux autres morceaux de la même frise, qui furent achetés par le Musée-Calvet d'Avignon, contenaient ces quelques lettres:

.... rum d(edit).

De telle sorte que nous posséderions les restes d'une seule inscription, répétée probablement pour couvrir tout l'espace qui lui était réservé, et que l'on peut reconstituer ainsi, — au moins en partie — :

« *L(ucius) Abudius, L(ucii) Fil(ius), V(oltinia tribu), ... (th)eatrum d(e) p(roprio) d(edit)*[2]. »

Le donateur était donc de la tribu *Voltinia*, c'est-à-dire de celle des Voconces, et par conséquent pouvait être originaire de la cité de Vaison, à laquelle il consacra une partie de sa fortune pour lui donner un théâtre : ce devait être un personnage puissant et riche, comme le prouve l'importance de la donation[3]. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que ces fragments nous reportent à une antiquité assez reculée : la régularité de la frise, la beauté des lettres nous indiquent, à n'en pas douter, la belle époque de l'art romain, et M. Hirschfeld ne craint pas d'attribuer ce travail à un sculpteur du I^er^ siècle après Jésus-Christ[4].

1. M^me^ veuve Raspail conserve encore cette pièce dans son importante collection, à Gigondas (Vaucluse).

2. M. le commandant Espérandieu (*Inscriptions antiques... du Musée-Calvet*, p. 47-8, n° 28) étudie cette inscription en détail ; toutefois, il n'aborde point la question de sa place dans l'ornementation du théâtre. Il me paraît hors de doute qu'elle ne faisait point partie de l'entablement de la grande colonnade corinthienne, dont nous avons déjà parlé. Elle me paraît plutôt se rapprocher des fragments de chapiteaux, de colonnes et de bases en calcaire du pays, que nous avons également étudiés. Cf. *Catalogue*, n^os^ 63, 67, 70.

3. Certains archéologues locaux se prévalent de cette inscription pour faire du monument que nous étudions, un théâtre privé. Comme nous le montrerons plus loin, l'importance de l'édifice rend cette hypothèse très invraisemblable ; de plus, il n'y a aucune impossibilité à ce qu'un citoyen de Vaison, devenu riche et parvenu à des charges importantes, ait doté sa ville natale de monuments dignes de sa fortune. Ne voyons-nous pas, par exemple, Sextus Afranius Burrhus investi de la préfecture du prétoire ?

4. Cf. *C. I. L.*, T. XII, n^os^ 1380 et 1388 : « Litteris optimis saeculi primi incipientis » « saeculi primi ».

Digitized by Google

La seconde inscription, qui concerne la décoration et la restauration du *proscaenium,* est peut-être encore plus intéressante. Elle fut trouvée, comme la précédente, dans le fossé qui sépare le mur de scène des gradins. C'est une belle table en marbre blanc, « décorée de moulures et ornée d'une bordure de feuillage, de « fleurs et de fruits, le tout d'un goût exquis et de l'exécution la « plus parfaite. » L'inscription est incomplète; mais telle qu'elle est, elle nous renseigne suffisamment, en nous apprenant qu'un personnage, important sans doute, mais dont nous ne connaissons que le surnom, «.... Rufus, édile des Voconces, puis deux fois « préfet des habitants de Vaison, enfin préfet des ouvriers (charge « qui lui conférait le rang équestre), a ordonné par testament « que le *proscaenium* fût décoré de marbres. » En surcharge, sous la dernière ligne, on ajouta plus tard, avec moins de goût peut-être, mais toujours avec le même souci de garder le souvenir des bienfaiteurs publics, que, « endommagé par la vetusté, ce « même *proscaenium* a été réparé aux frais de la cité[1]. »

De quelle époque est cette pièce? les ornements et les lettres peuvent le faire soupçonner; ils sont tous d'un travail très délicat, depuis les rinceaux qui encadrent la table jusqu'aux belles capitales de l'inscription, « aussi régulières que bien gravées », « qui font remonter à la plus haute antiquité le théâtre de Vaison ». La ligne de surcharge, au contraire, paraît plus récente et faite avec moins de soin; elle correspond d'ailleurs probablement à une retouche singulière, que l'on a fait subir aux caractères. En effet, en même temps qu'il ajoutait ces quelques mots, le ciseleur s'est cru obligé de mettre les accents toniques sur les voyelles qui le comportaient : ce qui révèle bien une époque de basse latinité, et prouve que l'édifice a dû être utilisé longtemps encore sous le Bas-Empire, même après les incursions des Wisigoths.

Une troisième inscription[2], mais beaucoup moins importante, a la même provenance; c'est une dalle en calcaire fin, composée de quatre morceaux; elle nous rappelle qu'un certain «...., fils de Maximus, a fait une donation », probablement au théâtre, puisqu'elle a été trouvée dans ses ruines. Elle ne contient que le quart de l'inscription totale, car les moulures sont intactes à droite et

1. Cf. *Catalogue*, n° 1. Ce « Rufus » était encore un de ces parvenus, tout heureux de montrer sa richesse à ceux qui l'avaient connu pauvre, et de laisser dans sa ville d'origine quelque trace de sa munificence.

2. Cf. *Catalogue*, n° 4.

Digitized by Google

au bas du fragment, tandis qu'elles font défaut à gauche et sur le bord supérieur; celui-ci assez régulier porte les traces d'un scellement en plomb, ce qui suppose une autre dalle juxtaposée. Il devait y avoir, en effet, sur cette partie, le reste de l'inscription, qui indiquait le nom du personnage auquel était dédié ce monument ou la mention même de la donation : quelque statue, quelque mosaïque, quelque ornement du théâtre.... Les capitales sont d'ailleurs assez régulières et d'une forme qui se rapproche beaucoup de celle des précédentes[1].

2. — La « Scaena ».

Devant le « *Scaenae frons* », que je viens de décrire, s'étendait ce que nous appelons aujourd'hui la scène, c'est-à-dire la plateforme où évoluaient les acteurs, élevée de cinq pieds (1m50) au-dessus de l'*orchestra*[2]; il n'en reste que l'espace, car elle a été couverte d'une couche de 3 à 4 mètres de terre meuble, qu'il faudrait faire disparaître pour retrouver le sol de la *scaena* en dalles de marbre ou en mosaïque, ainsi que cela se pratiquait ordinairement[3].

Toutefois, un premier examen permet de se rendre compte facilement que les règles ordinaires de l'architecture dramatique

1. Trois autres fragments d'inscriptions sont dits trouvés dans les ruines du théâtre (cf. *Catalogue*, nos 5, 6 et 7); ils sont non seulement de minime importance pour cette étude, mais encore leur origine et leur attribution me paraissent fort douteuses, en particulier pour les nos 5 et 6; quant au n° 7, il ne vaut pas la peine de s'y arrêter (cf. dans le *Catalogue* les raisons de mes doutes).

On pourrait également considérer comme faisant partie de l'ornementation du théâtre, « un fragment de stèle en marbre, décorée d'un bas-relief antique d'un beau travail », donné en 1880 par G.-B. Anziano, et mentionné par lui comme « découvert à Vaison dans un champ situé près et au nord du théâtre antique »; cf. *Registre d'entrées du Musée-Calvet* (*Dons des particuliers depuis 1853*, p. 310, 24 novembre 1880) et *Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet*, ms. in-fol., Bibl. d'Avignon, p. 228, n° 199A. Ce fragment doit être rapproché d'un autre bas-relief à double face, trouvé en 1862 à Vaison, et donné au Musée-Calvet, par Gustave Saussac; cf. *Registre d'entrées* (*Dons des particuliers depuis 1853*, p. 69, 20 février 1862, et p. 71, 15 avril 1862) et *Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet*, ms. in-fol., Bibl. d'Avignon, p. 267, n° 192C. Toutefois, les attributions et les indications de provenance de l'antiquaire Anziano demanderaient un contrôle très sérieux, qu'il est très difficile d'avoir actuellement. Voilà pourquoi il vaut mieux ne point faire état de ces différents objets.

2. Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 115 : « Et ejus pulpiti altitudo sit ne plus « pedum quinque ».

3. Ce dallage existe encore en partie à Orange; cf. E. Espérandieu, *Inscriptions antiques... du Musée-Calvet*, p. 32 — et L. Chatelain, *Les monuments romains d'Orange*, *op. cit.*, p. 94.

Digitized by Google

ont été suivies autant que le permettait la nature des lieux. En effet, la scène est beaucoup plus large que profonde. C'est que les anciens voyaient leurs personnages en bas-reliefs; ils avaient moins que nous la notion de la perspective et calculaient leur mise en scène non dans le sens de la profondeur, mais dans celui de la largeur; ils ne cherchaient pas à garder les distances exactes entre les personnages qui s'échelonnaient, il leur suffisait de les voir s'étaler en ampleur, de les voir pour ainsi dire défiler devant eux. Et cela était encore plus nécessaire peut-être chez les Romains qui mettaient sur la scène, non seulement les acteurs, mais encore les choreutes, de nombreux figurants, et les interminables suites de cavaliers, de chars, de mulets, de girafes, etc., qui divertissaient si fort le public du Bas-Empire.

Voilà pourquoi la scène du théâtre de Vaison a de si vastes proportions, et s'étend entre les deux *parascaenia* sur une largeur de 46 mètres. Cependant, elle n'a pas encore les dimensions voulues, puisque, d'après Vitruve, le *proscaenium* devait mesurer, entre les deux murs de côté, le double du diamètre de l'*orchestra*. Or, à Vaison, ce diamètre est de 29m90, ce qui demanderait, par conséquent, une scène de 60 mètres. Les difficultés de la taille du rocher, surtout du côté du levant, et la pente assez rapide de la colline suffisent amplement à expliquer ces irrégularités architecturales, d'ailleurs de moindre importance[1].

Sous la scène s'étendaient les *hyposcaenia,* sorte de sous-sol, destiné à enfermer les machines théâtrales ou à faire apparaître, par le moyen de trappes, l'homme et le « *Deus ex machina* » demandé par l'action dramatique. On les a retrouvées dernière-

1. Cf. le plan du théâtre (pl. I). — Vitruve énonce cette règle, Liv. V, ch. 6, p. 116 : « Scaenae longitudo ad orchestrae diametron duplex fieri debet ». Inutile de remarquer que la petite disproportion, qui en est la conséquence, n'est pas même visible dans l'ensemble du théâtre. D'ailleurs, la difficulté de la taille du rocher est également la cause d'une sorte de déplacement de l'axe du mur de façade vers l'est; en effet, alors que les gradins se prolongent vers l'*orchestra* sur une longueur de 9 mètres au-delà du retrait du mur de façade (commencement du rectangle qui entourait la scène) du côté de l'orient (c'est-à-dire des arceaux), ils se prolongent seulement de 7 mètres de l'autre côté, ce qui amène une disproportion marquée dans le mur de façade, qui s'etendait au-delà des bâtiments de la scène à 26m50 vers l'ouest, à 23m40 vers l'ouest. Évidemment, ces détails ne sont remarqués que par l'érudit minutieux et averti, et l'édifice garde dans son ensemble ses proportions harmonieuses et sa physionomie générale. — M. Choisy, *op. cit.*, I, p. 48-7, après avoir étudié en détail le plan du théâtre romain, en suivant les lois géométriques des proportions (triangle équilatéral et cercle inscrit), ajoute : « Ce sont là des tracés « théoriques, aucun des théâtres connus ne les réalise dans leur entière rigueur; mais « ils témoignent d'un esprit de méthode assurément fort digne de remarque. »

Digitized by Google

ment à trois mètres au-dessous du sol actuel, en creusant une longue tranchée perpendiculaire à la scène. J'ai fait ouvrir de nouveau cette tranchée, il y a quelques mois, et j'ai pu constater par moi-même l'existence de deux galeries parallèles, creusées dans le rocher et larges toutes les deux de 1m37 sur une hauteur de 1m20 et de 0m62. Elles sont réunies de temps en temps par des passages creusés dans le rocher, et M. Durel m'a affirmé avoir remarqué, lors des premières fouilles, dans la partie supérieure des voûtes, des ouvertures rectangulaires qui étaient probablement l'orifice des trappes proprement dites. Des travaux prochains nous révéleront sans doute la longueur de ces galeries, leur hauteur moyenne, leur nombre, etc.[1].

Quant aux autres détails de la scène : disposition des statues, ornementation du mur qui la séparait de l'*orchestra*, existence d'un toit pour protéger les acteurs, comme à Orange, nous en sommes réduits aux conjectures, c'est-à-dire au silence.

3. — La « Cavea ».

Il n'en est pas de même de la seconde partie de l'intérieur du théâtre, la *cavea*, demi-cercle parfait, s'élargissant en gradins superposés, où prenaient place les spectateurs et dont les deux ailes s'appuyaient directement sur les extrémités des bâtiments de la *scaena*[2] : le plan en est très visible ; seuls nous échappent certains détails de moindre importance, sur lesquels un déblaiement facile renseignerait immédiatement.

Devant le mur, qui surélevait la *scaena*, s'étendait l'*orchestra*, espace plat et découvert, demi-circulaire, réservé aux personnages de marque et aux sénateurs[3]. Ici encore, les règles géné-

1. M. Durel fit fouiller en 1904 la moitié de l'une de ces galeries, celle du nord, et y trouva des débris de statues en marbre et de poteries diverses, un fragment de miroir, des urnes cinéraires brûlées par un violent incendie, enfin les fragments d'un élégant vase en argile rouge artistiquement décoré. En effet, cette partie du théâtre n'a pas encore été explorée et peut contenir des spécimens intéressants de la décoration du mur de scène, qui s'élevait immédiatement au-dessus.

2. Cette disposition existait en particulier à Orange et à Aspendos (cf L. Chatelain, *op. cit.*, p. 93, et G. Fougères, *op. cit.*, p. 66), ainsi que dans la plupart des théâtres romains D'ailleurs, les nombreux restes de maçonnerie romaine, que j'ai remarqués dans la partie la plus élevée de la *cavea*, en face du mur de façade et derrière ce que nous appelons aujourd'hui le « fossé », semblent bien venir à l'appui de mon hypothèse.

3. L'*orchestra* mesurait à Vaison 16m30 de rayon dans la partie centrale, et aurait dû avoir par suite un diamètre de 32m60, alors qu'il n'est que de 29m90. Cf. Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 116 : « Scaenae longitudo ad orchestrae diametron duplex

Digitized by Google

rales de l'architecture théâtrale sont parfaitement observées. L'*orchestra* était coupée exactement au centre par le mur qui la séparait de la scène et formait un demi-cercle complet de 30 mètres de diamètre : on y accédait par deux couloirs latéraux[1] venant des *parascaenia*. C'est dans ces couloirs, celui du levant en particulier, qu'ont été découverts, au milieu de ruines de toutes sortes, la plupart des restes de la décoration du mur de scène, que nous admirons encore.

Au-dessus de l'*orchestra*, commençait la « *cavea* » proprement dite, remplie par les gradins, « *subsellia* »[2], divisés en deux sections ou étages, « *moeniana* », au moyen de paliers concentriques, appelés « *praecinctiones, itinera, viae* ». Les gradins sont en grande partie taillés dans le roc, une sorte de *tuf* calcaire, peu résistant aux agents atmosphériques, ce qui explique bien leur mauvais état. Ils sont d'ailleurs presque tous cachés par des éboulements divers, et surtout par la terre du verger disposé à l'intérieur de la *cavea*. Toutefois, on les retrouve facilement, sans doute usés et déformés par la pluie et le froid, mais très reconnaissables au pied des murs construits par M. Jacquet ou dans

« fieri debet. » Voici encore une conséquence directe de la difficulté de taille du rocher : la *cavea* présentait donc une forme ovale, seule visible à un œil exercé. — Sur l'*orchestra* et sa destination, cf. Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 115 : « In orchestra « autem senatorum sunt sedibus loca designata. »

1. Ces couloirs ont été appelés à peu près constamment « fossé » (cf. *Rapport Chaix, Registre d'entrées du Musée-Calvet*, etc.). Cette appellation, évidemment impropre, s'explique très bien par ce fait que la partie de la *cavea*, qui les couvrait probablement, a été démolie, et que, d'autre part, les parties environnantes, *scaena, orchestra*, gradins, ont été surhaussés par les déblais ou la terre qui a été charriée. Ces couloirs, taillés dans le rocher sur une profondeur de 5 à 6 mètres, mesurent une largeur de 3m84 et vont s'ouvrir de chaque côté sur les *parascaenia* : celui de l'est présente toutefois une particularité, il tourne à angle droit au pied des arceaux, et, toujours creusé dans le roc, il arrive directement sur la façade du monument. Cf. plan (à la fin, pl. I).

2. Ces gradins mesurent, en largeur, 0m83; en hauteur, 0m36 à 0m38, suivant le degré d'usure ; le premier, en remontant de l'*orchestra*, n'a que 0m40 de large; car personne ne s'y asseyait, il était réservé aux pieds des spectateurs qui occupaient le second gradin. Les dimensions exactes que doivent avoir les gradins sont indiquées par Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 115 : « Gradus spectaculorum ubi subsellia compo- « nantur ne minus alti sint palmipedem (ne plus pedem) et digitos sex, latitudines « eorum ne plus pedes duo semis, ne minus pedes duo constituantur. » Il faut remarquer également que la majorité de ces gradins est taillée dans le roc, sorte de tuf peu résistant ; aussi les dimensions exactes sont très difficiles à établir : voilà pourquoi les Romains eux-mêmes avaient déjà remplacé les gradins par de larges dalles en calcaire du pays, dans les endroits où la pierre s'était le plus effritée. On retrouve aujourd'hui encore quelques-unes de ces dalles dans les premiers gradins, à l'est de la *cavea* ; les autres, dont on distingue parfaitement la place, ont été employées, dans le cours des âges, à d'autres constructions.

Digitized by Google

la partie inférieure voisine de l'*orchestra*. Aussi on peut très bien se rendre compte de l'ensemble de cette partie du théâtre [1].

Un premier *moenianum* comprend huit à neuf gradins s'élevant les uns au-dessus des autres en cercles concentriques jusqu'à la première *praecinctio* [2], terminée en arrière par un grand mur, le *balteus*, qui contient deux baies ou *vomitoria* [3]. Le spectateur

1. La *cavea* présente une particularité qu'il est bon de signaler dès maintenant : à peu près vers le milieu de la pente, c'est-à-dire au-dessus du second des murs construits par M. Jacquet, une conduite d'eau, creusée en voûte dans le roc, fait le tour du théâtre ; elle mesure une largeur de 0m78 sur une hauteur de 0m90 : c'était probablement la canalisation d'une source, venant des collines voisines et préexistante à la construction du théâtre, avant qu'on ait amené à Vaison les eaux du Groseau de Malaucène. Lorsqu'on édifia ce monument, on ménagea cette conduite sous les gradins ; on en retrouve très bien l'entrée à l'est au delà du théâtre, où M. Durel en emprunte une partie pour les eaux de sa propriété ; la sortie avec déversoir est très visible à l'occident, sous les constructions romaines que j'ai déjà signalées. — Sur les gradins, les *praecinctiones*, les *scalae*, cf. les règles bien déterminées de construction que donne Vitruve (*op. cit.*), au Liv. V, ch. 6 (en entier), p. 114 à 117, ou au Liv. V, ch. 3, p 107.

2. J'ai bien essayé quelques sondages, mais ils ne m'ont pas permis d'établir d'une manière suffisante l'existence de deux *praecinctiones*, et, à plus forte raison, la position réelle du *balteus* et de la première *praecinctio*. M. Gasparin se livre là-dessus à un calcul, qui ne manque pas d'intérêt (cf. *op. cit.*, p. 361-2) : il part de la dimension de 70 mètres pour le mur de la scène, il donne 40 mètres de rayon à l'*orchestra*, comme d'ailleurs à la scène, et laisse par conséquent 30 mètres pour la largeur des gradins, c'est-à-dire 15 mètres de chaque côté. « On voit par là, conclut-il, que le « théâtre avait deux précinctions de gradins. Vitruve (liv. V, ch. 5) nous apprend que « les gradins avaient de 0,75 à 0,83 centimètres de largeur, et les précinctions de neuf « gradins devaient par conséquent avoir de 7m58 à 8m30 de large, y compris le gradin « supérieur de largeur double, et les deux précinctions de 15 mètres à 16m60. » Gasparin a sans doute raison d'ajouter qu'il faut attendre « pour se prononcer avec « quelque assurance » ; car non seulement ses calculs ne correspondent avec ceux de Vitruve, qui veut que les gradins aient en hauteur la moitié de la largeur, mais il part de données absolument fausses ; le mur de scène a 94m90 et non 70 mètres de longueur ; la largeur de la scène ne correspond pas à celle de l'*orchestra*. Toutefois, ces calculs portent à penser qu'il y avait bien à Vaison deux *praecinctiones*, de même qu'il y avait deux genres de vomitoires : un premier *maenianum* comprenait les neuf gradins réglementaires, c'est-à-dire une largeur de 9m67, ainsi établie :

0m83 × 9 gradins.....	7m57
0m83 × 2 (largeur régulière de la *praecinctio*)..	1m66
0m40 (1er gradin d'appui).....	0m40
	9m63

D'autre part, le mur d'enceinte mesurait 1m35 (cf. piliers et débris de l'ouest) ; ajoutons à cela la largeur probable du portique de 3 mètres à 3m50, ce qui fait exactement 4m85. L'*orchestra* ayant 29m90 et le mur de scène 94m90, il nous reste 65 mètres de largeur occupés par les gradins. Or, le premier *maenianum* ayant pris 9m63, le portique 4m85, il reste pour le second *maenianum* à peu près (65 : 2 = 32m50 — 14m48) 18 mètres, environ 21 gradins. Cf. Plan (pl. I).

3. Ces deux vomitoires sont assez symétriques (cf. plan) ; on accédait à tous les deux par les *parascaenia*, en prenant le couloir qui sépare le mur de façade de la

Digitized by Google

arrivait par les portes pratiquées dans les murs latéraux[1] à l'occident et à l'orient, suivait le couloir entre la *cavea* et les bâtiments de la *scaena;* là, s'il était un personnage important de la cité, il franchissait les barrages[2] établis à l'entrée de l'*orchestra* et y prenait place dans cette partie qui lui était réservée ; sinon, il suivait la foule des spectateurs ordinaires, par l'escalier voûté du vomitoire, qui le conduisait sur la *praecinctio;* là, au moyen de trois *scalae* ou escaliers, qui divisent le premier *maenianum* en quatre *cunei,* il gagnait la place marquée sur son billet.

Le second *maenianum* ne pouvait communiquer avec le premier, à cause de la hauteur du mur qui les séparait, qui était

cavea, et ils s'ouvraient environ sur le 10e ou 11e gradin (suivant la manière de compter) ; ils étaient également l'un et l'autre taillés dans le roc et tournaient à angle droit. Toutefois, quelques détails les différencient encore aujourd'hui ; ainsi celui de l'est (côté arceaux) est à peu près totalement creusé dans le rocher, il mesure une hauteur moyenne de 2 mètres et une largeur de 1m40 ; une pente inclinée et même plus souvent un escalier (comme nous le voyons dans l'autre vomitoire) permettait d'atteindre les degrés de la *cavea*. L'autre *vomitorium*, celui de l'ouest, emprunte également son tracé au rocher (les escaliers qui y ont été aménagés sont encore très visibles) ; mais comme le rocher était ici moins élevé, on fut obligé de construire une voûte dont il reste encore quelques débris : le mur de soutènement en petits moëllons romains rectangulaires est une marque d'authenticité indiscutable. La largeur du passage est de 1m72 à l'entrée, mais à l'angle droit, elle est sensiblement moindre ; la profondeur des deux parties est respectivement 6m40 (du couloir au mur de face) et de 5m20 (du mur d'angle à l'orifice sur la *cavea*). La conduite d'eaux, dont j'ai parlé déjà, est à peu près à niveau du sommet des vomitoires.

1. Ces portes, dont il en reste de magnifiques exemples à Orange (cf. L. Chatelain, *op. cit.*, p. 93), étaient ouvertes sur les côtés de l'édifice, afin de ne point rompre la majestueuse harmonie du mur de façade ; celle de l'est, en effet, n'a pas été pratiquée sous les arceaux, comme on aurait bien pu le faire, mais on a taillé le rocher au delà du mur de façade et on a fait ainsi un passage à angle droit, qui permettait d'atteindre le couloir par les *parascaenia*.

2. Ceci est une remarque toute personnelle, qui aurait, par conséquent, besoin d'une étude très détaillée. En effet, en parcourant le théâtre, j'ai remarqué dans la partie du couloir des *parascaenia*, qui est taillée dans le roc, deux séries d'encoches, se correspondant exactement et placées immédiatement après la porte du vomitoire, lorsqu'on vient de la ville ; elles ressemblent assez à celles que l'on fait dans les piliers des portes et des fenêtres, lorsqu'on veut les fermer au moyen d'une poutre jetée en travers. La première série mesure om20 de large, om16 de hauteur et om08 de profondeur (une des deux encoches est cependant plus profonde, afin de ménager le plus de résistance possible, elle a om19). — La seconde série, placée plus avant vers l'*orchestra*, est un peu plus élevée, mais de dimensions moindres, les encoches n'ont que om09 de large sur om11 de hauteur. Il est évident que ces travaux sont intentionnels ; servaient-ils à l'emploi que je propose ? c'est déjà moins certain, mais enfin on peut admettre, je crois, cette hypothèse jusqu'à preuve du contraire, d'autant que j'ai remarqué les mêmes encoches, disposées d'une façon identique à l'entrée du vomitoire du levant, mais toujours dans l'espace qui sépare cette entrée de l'*orchestra*.

Digitized by Google

d'environ deux mètres[1]. Aussi, un vomitoire spécial avait été aménagé à peu près vers le milieu de la partie occidentale de la *cavea* ; il est creusé dans le rocher et vient du grand fossé, également taillé dans le roc, qui séparait la montagne de l'enceinte du théâtre : il traversait ainsi le mur du pourtour et conduisait les spectateurs sur la seconde *praecinctio,* d'où ils se répandaient sur les gradins par divers escaliers[2]. Il fallait donc que ceux qui choisissaient les places de ce second *maenianum* montent sur la colline de Puymim pour atteindre ce vomitoire ; or, la pente occidentale en est assez abrupte, et malgré quelques traces d'escaliers taillés dans le roc[3], il est fort probable que la majeure partie des habitants ne passaient point de ce côté.

Voilà pourquoi les constructeurs du théâtre avaient pratiqué dans les rochers, qui forment le sommet de Puymin, un passage souterrain, destiné évidemment à faciliter l'accès du vomitoire supérieur. C'est ce passage souterrain que tous les auteurs ont signalé, depuis Suarès, Millin, Mérimée, jusqu'à Deloye dans son *Mémoire* de l'École des Chartes[4]. Il est constitué par une sorte de corridor rampant, partant du milieu du versant méridional de la colline, contre laquelle était adossé le monument et sur laquelle s'étageait la ville romaine, ainsi qu'en font foi les nombreux débris de mosaïque et de constructions diverses qui y ont été trouvées.

On y arrive par une montée assez douce, qui continue toujours dans le tunnel lui-même, dont la direction est oblique. Il est taillé tout entier dans le tuf et mesure environ 21 mètres de long sur $2^{m}115$ de hauteur. Son orifice est au sommet même de la colline, d'où on domine tout le pays et d'où les spectateurs pou-

1. Telle est la règle générale (cf. Sal. Reinach, Boxler, Dezobry, Fougères, *op. cit.*), mais je n'ai pu la vérifier ici, vu le mauvais état des lieux.

2. Ce vomitoire est taillé entièrement dans le rocher sur une largeur de 6 à 7 m. : une partie, découverte actuellement, mais qui devait être protégée par une voûte, mène jusqu'aux gradins, qui sont à 2 ou 3 mètres. Le vomitoire a une hauteur d'environ deux mètres (exactement $1^{m}90$, mais il y a pas mal de terre d'éboulement) ; sa largeur est de $2^{m}10$, et sa profondeur devait être d'une dizaine de mètres.

3. On peut les remarquer le long du chemin qui conduit de la villa de M. Durel au théâtre.

4. Martène et Durand, *op. cit.*, p. 293 (couvent des Jacobins) ; — Millin, *op. cit.*, p. 140 (entrée des spectateurs et des bêtes) ; — Gasparin, *op. cit.*, p. 360-1 (corridor rampant). — V. Chambaud, *Statistique monumentale.....*, ms 2502 (cf. p. h.), fol. 404 ; — Chaix, *Rapport*, ms. cité, ms. 2499, fol. 245 ; — *Mémoire historique*, ms. 2918, p. 7 (« débouché commode pour les assistants et les bêtes ») ; — Giraudy, ms. 2469, fol. 418. — Cf. encore, dans les *Archives départementales*, Évêché de Vaison, série G, n° 9[a] ; Réponses à un Questionnaire de l'abbé du Temps, 1774.

Digitized by Google

vaient facilement gagner les différents accès du vomitoire supérieur, situé à quelques mètres à peine de là[1].

De nombreuses opinions ont été émises à ce sujet : les uns ont vu dans ce tunnel un passage pour les bêtes, dont les loges ou « *carceres* » creusées dans le rocher se trouvaient, disaient-ils, non loin de là[2]; les autres veulent que ce soit le chemin particulier du riche habitant de Vaison, dont la villa s'étalait au midi de Puymin[3]; d'autres enfin en font la voie d'accès unique du vomitoire supérieur[4]. Je crois plutôt qu'il faut se tenir dans une opinion moyenne, car je n'ai trouvé aucune trace des loges ou *carceres* dont parlent Millin, Giraudy et tant d'autres; ensuite, il n'y a pas de raison — au moins jusqu'à preuve du contraire — pour que ce passage soit réservé à un habitant plutôt qu'à un autre; enfin, il ne faut pas oublier que la direction du tunnel est loin de correspondre avec celle du vomitoire, dont on veut en faire l'entrée. Voilà pourquoi il me semble plus probable d'admettre que ce passage était public, et servait uniquement à éviter une montée trop rude aux spectateurs venant du centre de la ville, qui avaient retenu leur « *tessera* » pour le second *maenianum*[5].

§ III. — Le Mur d'enceinte.

La *cavea* ne se terminait pas assurément à la hauteur du vomitoire supérieur, mais beaucoup de détails, qui se rattachent à sa disposition et à son étendue, comme la quantité de personnes qu'elle pouvait contenir, l'existence d'un portique, le nombre

1. L'entrée méridionale du vomitoire est aujourd'hui méconnaissable, à la suite de toutes les transformations dont elle a été l'objet. L'orifice supérieur, qui donne accès sur le plateau de Puymin, est encore très visible : le tunnel proprement dit a une longueur de 13 mètres environ, il se continue par une galerie à ciel ouvert, qui mesure à peu près huit mètres; elle était protégée de chaque côté, contre les éboulements, par un mur en petits moëllons romains, dont l'écartement est de 1m94.

2. Millin, *op. cit.*, p. 140. — *Mémoire historique*, ms. 2918, p. 7. — Giraudy, ms. 2469. fol. 418, — et tous les auteurs qui se sont inspirés de Millin.

3. Ce sont surtout les archéologues locaux qui font de ce monument un théâtre tout à fait privé, appartenant au riche citoyen possesseur de la colline.

4. V. Chambaud, ms. 2502, fol 404-5 (« faisait partie du vomitoire »), et tous ceux qui n'ont pas étudié ces restes sur les lieux mêmes

5. Tel est l'avis de Gasparin, *op. cit.*, p. 361. Il faut noter à ce sujet que les dimensions exactes de ce tunnel sont difficiles à établir. Millin (*op. cit.*, p. 140) parle de 16 toises de long sur une de large, ainsi que le *Mémoire historique* (ms. 2918, p. 7) et Giraudy (*op. cit.*, ms. 2469, fol. 418), qui l'ont copié; Gasparin donne exactement « 2 mètres de large sur 21 de long », cf. *op. cit.*, p. 361.

Digitized by Google

des gradins, dépendent de la solution qu'il faut donner à la question du mur d'enceinte.

On a grand tort de s'attacher uniquement aux débris qui nous restent et de ne point remarquer, par exemple, combien les derniers gradins taillés dans le roc sont beaucoup plus élevés que les arceaux encore existants et montrent la nécessité de constructions assez considérables terminant l'enceinte demi-circulaire du monument[1].

En effet, derrière ces arceaux, à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de l'*orchestra,* j'ai trouvé de fortes bases de piliers, mesurant 1m30 de largeur et séparées par des espaces libres de 3m05, ce qui est exactement la dimension de l'ouverture des deux arcades que nous avons déjà signalées[2]. En suivant ces restes, qui prennent une direction circulaire, je suis arrivé à un grand fossé, taillé dans le roc, continuant la courbe des piliers; plus loin, le rocher est également taillé, en face du vomitoire de la montagne[3]; enfin, derrière la partie occidentale des bâtiments de la *scaena,* les nombreux petits moëllons rectangulaires et la dureté de mortier ne laissent aucun doute sur l'importance des travaux de maçonnerie exécutés dans ce coin, où la montagne est moins élevée et que le mistral balayait mieux[4]. D'ailleurs, on peut très bien remarquer çà et là, près du sol, les restes d'un mur, dont la disposition circulaire est évidente et l'origine romaine incontestable.

Il y avait donc un mur d'enceinte qui entourait la *cavea* et devait lui donner une ampleur encore plus considérable[5]. Avait-on

1. Il suffit pour cela de monter sur le dernier mur, qui se trouve au-dessus du dernier vomitoire, et on se rend très bien compte non seulement de l'ensemble du théâtre et de son développement, mais encore de la faible dimension des arceaux, de leur peu d'altitude par rapport au point que l'on occupe, et que devaient occuper les derniers gradins de la *cavea*.

2. Ces bases de piliers sont ensevelies à peu près entièrement; mais la disposition des blocs, leur taille, leurs dimensions ne laissent aucun doute sur leur origine : leurs largeurs respectives varient de quelques centimètres (1·35, 1m29, 1m32), mais l'espace qui les sépare est constamment 3m05. Gasparin (*op. cit.*, p. 362) avait déjà émis cette hypothèse d'une seconde série d'arceaux.

3. On suit très bien ce fossé, grâce aux sondages que fit faire M. Chaix, en 1821 (cf. *Rapport,* ms. 2499, fol. 245 v°), et que recommença M. Jacquet vers 1862, lorsque la mort le surprit : il ne put que se rendre compte de la quantité considérable de pierres de taille qui se trouvaient au fond (témoignage de Mme Durel).

4. Cf. Plan. Ces débris sont d'ailleurs assez importants et comprennent soit la grosse maçonnerie qui supportait les gradins de ce côté, soit des fragments du mur d'enceinte proprement dit, très visibles à l'angle du chemin de la villa de M. Durel.

5. Il reste une dernière remarque à faire sur ce mur d'enceinte et le fossé taillé dans le roc, qui le séparait de la montagne: exactement, au milieu du fossé, sur son

Digitized by Google

construit des gradins dans cette partie, depuis le vomitoire supérieur jusqu'au pied du mur d'enceinte lui-même? Je ne le crois pas; il me paraît, au contraire, plus vraisemblable d'admettre que, comme à Orange, et dans beaucoup de théâtres[1], un portique décoré, couvert de colonnes, de frises et de sculptures, couronnait les gradins à la hauteur de la troisième rangée d'arceaux du mur de façade.

Ce qui rend mon hypothèse vraisemblable, c'est que l'on a trouvé dans la vigne, qui est derrière les piliers, que je signalai tout à l'heure, dans la partie supérieure du théâtre, à son levant, un fragment de frise en calcaire coquiller de Beaumont, pierre dont sont composés tous les cippes et toutes les parties grossières des édifices romains de Vaison. Ce fragment[2] est orné de moulures de haut en bas et contient vers la gauche un C de grandeur colossale, chargé d'un signe abréviatif, indiquant sans doute une lettre numérale. Il est fort probable que nous ayons là un fragment de la frise qui ornait la colonnade du portique et contenait une inscription, rappelant peut-être l'année de construction du monument.

Enfin, dans le fossé creusé sur le sommet de la colline et qui séparait le théâtre du reste de la montagne, les sondages de M. Chaix en 1821, les fouilles de M. Jacquet en 1858-60, ont montré l'existence de nombreux débris de pierres taillées et de sculptures diverses, qui y sont encore enfouis actuellement. Ce sont, à n'en pas douter, les restes des constructions de la partie supérieure de la *cavea* et du mur d'enceinte, que cette partie soit un portique avec ou sans colonnade, ou un simple mur droit, contre lequel venaient s'appuyer les derniers gradins et s'accrocher les cordes du *velum*[3].

côté extérieur, est amorcée une ouverture de 1m18 de large, comblée par la terre et les éboulements, mais dont le dessin est très visible avec ses moëllons romains si caractéristiques. A quoi était destiné ce passage? Quelle était sa longueur? sa hauteur? la réponse sera donnée peut-être par de nouvelles fouilles.

1. Cf. L. Chatelain, *op. cit.*, p. 95 (Orange). — G. Fougères, *op. cit.*, p. 66 (Aspendos) — et Vitruve, *op. cit.*, Liv. V, ch. 6, p. 115 : « Tectum porticus quod futurum est « in summa gradatione » et le ch. 9 (en entier).

2. Cf. *Catalogue*, n° 3.

3. Cf. ci-dessus, note précédente.

Digitized by Google

§ IV. — Questions diverses : nombre de spectateurs, époque de construction.

Toutefois, l'existence de ce mur d'enceinte va me permettre d'examiner d'une façon plus scientifique la question du nombre des spectateurs. Il est évident que nous sommes loin en hauteur des grandes proportions du théâtre d'Orange, adossé à une colline très élevée et placé dans une région plus centrale, que desservaient les principales voies romaines ; aussi nous n'avons plus, à chaque *praecinctio,* que deux ou un seul vomitoire, au lieu de huit que comportait le nombre considérable de spectateurs qui fréquentaient la cité des « *Arausenses* ».

Aussi, il me paraît qu'on a fort exagéré le nombre d'auditeurs que pouvait contenir le théâtre de Vaison. Je crois qu'ici encore l'opinion moyenne est la plus sûre, et de même qu'on a ramené le chiffre des spectateurs du théâtre d'Orange à 7.300[1], je pense que pour Vaison nous devons nous tenir entre 3.000 et 3.500 personnes assises, malgré les exagérations de certains auteurs fantaisistes, qui veulent à tout prix augmenter l'importance de la capitale méridionale des Voconces.

Il me paraît enfin très difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer l'époque de la construction de notre monument. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, beaucoup de détails nous ont permis déjà de remonter à une certaine antiquité. Au sujet des inscriptions, M. Hirschfeld ne craint pas de parler du I^er^ siècle après Jésus-Christ[2] ; les détails de l'architecture ne nous éloignent point de l'apogée de l'art romain ; la sculpture enfin révèle des qualités de goût et de fini, qui ne manifestent pas encore la décadence[3]. Voilà pourquoi je serais assez porté à penser que le théâtre de Vaison, comme celui d'Orange, date du I^er^ siècle, et qu'il a été construit peu après la fondation de la colonie des Voconces.

Quoi qu'il en soit, il date de la bonne époque de l'art et paraît avoir été exécuté d'après toutes les règles de l'architecture théâ-

1. L. Chatelain, *op. cit.*, p 103-104.

2. *C. I. L.*, T. XII, n^os^ 1380 et 1388 : « Litteris optimis saeculi primi incipientis », « saeculi primi »,

3. Cf. les pièces sculptées du *Catalogue*, et en particulier les n^os^ 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 27, 32, 38, 56, 57, etc.

Digitized by Google

trale et avec des matériaux qui, comme cela s'est vu à Arles, n'avaient point servi à d'autres édifices. En effet, — et je crois que c'est un des caractères spéciaux de notre monument, comme celui de la ville même de Vaison, — son théâtre est d'abord essentiellement local ; construit peut-être par une de ces associations d'*opifices lapidarii,* dont une inscription trouvée sur l'emplacement de la cité romaine nous révèle l'existence[1] ; il n'a pas le fini des monuments d'Orange ou d'Arles ; les pierres dont il est construit sont en grosse majorité des matériaux grossiers des environs, calcaires divers et surtout calcaire coquiller de Beaumont[2] ; enfin, il est en grande partie formé par le roc, qui lui sert de base inébranlable.

L'ornementation, au contraire, me paraît tout à fait romaine ; les sculptures sont dignes des grands travaux de Rome, les marbres sont des plus recherchés, les statues enfin sont des répliques des œuvres qu'admiraient les fins lettrés du siècle d'Auguste[3].

Ce sont là les traits distinctifs de la capitale méridionale des Voconces : écartée des voies de communication, assez voisine toutefois des grands centres de la Gaule Narbonnaise, avec lesquels elle est en rapports constants, elle est à la fois celte et romaine, mi-indigène, mi-civilisée, aussi bien dans ses monuments que dans sa religion, son administration et son histoire[4], image fidèle de ce théâtre, dont les assises rocheuses et les murs grossiers étaient revêtus de toutes les splendeurs artistiques de la civilisation romaine.

* * *

Telles sont les conclusions que l'état actuel des lieux nous permet de formuler ; nous n'arriverons jamais à reconstituer d'une manière certaine l'élévation de l'édifice, mais je crois en avoir pu établir le plan général d'une façon suffisamment scien-

1. Voici cette inscription : *D. Sallustio Ac/cepto opifices / lapidarii / ob sepulturam / ejus /.* Elle a fourni matière à une foule d'interprétations, depuis Boyer de Sainte-Marthe, qui fait de ces *opifices* une école d'architectes romains, particulière à nos régions. — Espérandieu, *op. cit.*, p. 91-2, n° 103, l'étudie en détail.

2. Surtout les entablements, les chapiteaux, les colonnes ; cf. n°s 3, 49 à 56, 56 à 65, 65 à 69, 69 à la fin.

3. Cf. dans le *Catalogue* les n°s 1, 2, 4, 5, 8 à 39, 39 à 44, 44 à 49.

4. Cf. sur ce sujet des études postérieures sur la religion, les limites, l'administration des Romains, qui paraîtront bientôt.

Digitized by Google

tifique, et je suis certain que l'enlèvement de cette terre végétale, qui a été apportée sur les gradins, sur la scène, dans l'*orchestra,* nous permettraient de solutionner des points de détail encore douteux[1]. D'ailleurs, ces travaux obligeraient nécessairement à débarrasser tous les alentours du monument, et, par conséquent, à trouver peut-être, s'il en existe encore, une de ces merveilles de l'art romain, qui nous feraient moins regretter la fuite du *Diadumenos* au British Museum.

Voilà pourquoi j'ai tenté, par cette étude, d'attirer l'attention des savants sur le théâtre de Vaison. Ne pourrait-on pas, dans ce coin de la Provence, continuer l'œuvre de résurrection du passé, entreprise ailleurs avec tant de succès ? Ce serait là un moyen de contribuer à la célébrité d'une des plus illustres cités de la Gaule Narbonnaise, en lui apportant, pour ainsi dire, un écho de sa grandeur disparue.

1. L'étude comparée des théâtres romains m'a permis non seulement de solutionner beaucoup de difficultés, mais encore de trouver des preuves suffisamment scientifiques aux hypothèses que j'ai émises sur certains points. J'ai cité Orange, Aspendos ; on pourrait y ajouter Pompéï, Timgad, et surtout Dougga, dont le Dr Carton a fait une excellente monographie : *Le Théâtre romain de Dougga,* par le Dr Carton (extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1re série, Tome XI, IIe partie), Paris, 1902. Cf. surtout ce qui concerne la galerie couronnant la *cavea,* p. 22-28, les loges, situées au-dessus de ce que nous avons appelé « *le fossé* », p. 36-40, les *hyposcaenia,* p. 52-62, et l'ornementation de la scène, p. 69 à 80.

Digitized by Google

CATALOGUE DES OBJETS

AYANT APPARTENU

AU THÉATRE ROMAIN DE VAISON [1].

I. — *Les Inscriptions* [2].

1. — *Inscription rappelant l'auteur de l'ornementation du* proscaenium, *par un préfet des ouvriers, ancien édile des Voconces, et sa réparation aux frais de la cité.*

« Table en marbre blanc, décorée de moulures et ornée d'une « bordure de feuillage, de fleurs et de fruits.... » contenant une inscription très intéressante, concernant la décoration et la restauration du théâtre de Vaison. L'inscription est incomplète et ne mentionne que le surnom de l'auteur de la donation, mais son *cursus honorum* ne fait aucun doute. Voici le texte et la traduction que propose M. Espérandieu, de beaucoup préférables à ce que j'ai trouvé dans le *Registre des Acquisitions et Échanges du Musée-Calvet :*

.... *Rufus, [praef(ectus] fabr(um), praef(ectus) [Va]siens(ium) bis, aed(ilis) Voc(ontiorum), [p]roscaenium marmorib(us) ornari testament(o) iussit; vetustate consumpt(um), r(es) p(ublica) rest(ituit).*

1. Les raisons qui m'ont amené à dresser ce Catalogue sont faciles à saisir, malgré l'inutilité apparente d'un tel travail. En effet, beaucoup de débris n'ont pu être mentionnés au moins directement dans l'étude précédente et apportent cependant leur témoignage dans l'œuvre de reconstruction de notre monument. Ensuite, il m'a paru nécessaire de faire d'une façon très détaillée l'inventaire d'objets qui n'appartiennent pas à une collection publique et peuvent, par conséquent, être dispersés à chaque instant dans toutes les directions. Enfin, ce Catalogue m'a permis de décharger considérablement les notes du bas des pages et de présenter l'ensemble des restes de l'édifice sous un ordre logique. Je dois d'ailleurs ici des remercîments sincères à M. A. Durel, l'aimable propriétaire du théâtre, dont l'éloge n'est plus à faire par les archéologues qui visitent Vaison, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont fait bénéficier de leurs talents d'artistes pour l'illustration de ce mémoire.

2. Le dessin de toutes ces inscriptions est dû au crayon de M. le commandant E. Espérandieu, qui m'a prêté gracieusement les planches de son volume: « *Les inscriptions antiques du Musée-Calvet* », Avignon, 1899.

Digitized by Google

Cette inscription a été trouvée « au fond du fossé du *proscaenium* du théâtre de Vaison (Registre) », en 1859-60, lors des fouilles et des travaux d'aménagement de Puymin, par M. Jacquet, qui l'a vendue au musée en 1860.

Elle se compose de deux fragments de 0^m078 d'épaisseur. Réunis, ils ont une hauteur de 0^m535, une largeur de 0^m97 ; le champ de l'inscription mesure lui-même 0^m755. Malgré la régularité de l'ensemble, la hauteur des lettres diminue peu à peu en descendant et elles mesurent respectivement par ligne 0^m046, 0^m042, 0,037, 0^m036, 0^m028. La dernière ligne est évidemment d'une main différente, et fort probablement d'une époque assez postérieure.

Registres d'entrées du Musée-Calvet : — *Registre des acquisitions et échanges*, Bibl. d'Avignon, ms. in-fol. cartonné de 232 pages, « commencé en 1852 » (p. 2). La dernière acquisition est du 5 avril 1869, p. 87-88 (6 décembre 1860, 2e) (M. Deloye, rédacteur de l'article).

Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiae litterarum. Regiae Borussicae editum, T. XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae*, publié par Otto Hirschfeld. Berlin, 1888, in-fol , n° 1375.

Inscriptions antiques du Musée Calvet, par le capitaine E. Espérandieu. Avignon, 1899, in-8°, p. 30-32, n° 16 (importante étude de l'inscription proprement dite avec documentation fournie).

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet. Bibliothèque d'Avignon, ms. in-fol. relié, 864 pages, p. 192, n° 24D.

Sylloge epigraphica orbis romani, cura et studio Hectoris de Ruggiero edita. Ce volume est le troisième de la collection : *Inscriptiones Galliae Narbonensis*, édité par Émile Espérandieu (en cours de publication), n° 1091.

Allmer, Notes manuscrites, avec croquis, pris en présence des monuments : elles forment 7 volumes (2 in-fol., 5 in-8°). — Dans les *Voconces*, avec copie dessinée, cf. *Inscriptions antiques....*, par le cap. Espérandieu, p. 247 (détails bibliographiques).

Creuly, Carnets de voyage du général Creuly, à la Bibliothèque du Musée de Saint-Germain. Carnet n° 13, fol. 25.

Digitized by Google

2. — *Inscription relative à la construction du théâtre (donateur).*

Divers fragments de frise avec inscription, « surmontés d'une belle corniche en calcaire dur et fin, imitant le marbre de Crussol » (*Registre*).

Fragment : L. ABVDIVS·L· FIL·V.....
— *a* : ...IVS....
— *b* : ...EATRVM.....
— *c* : D·P·D·
— *d* : ....RVM...
— *e* : D.

L'ensemble de ces fragments constitue une seule inscription, qui devait probablement se répéter, ainsi que le montrent les ressemblances des caractères, des dimensions, des moulures, etc., et l'existence de lettres identiques dans *theatrum, Abudius,* et dans la formule *D. P. D.* Pour M. Espérandieu, l'inscription complète pourrait se présenter sous la formule suivante :

L·ABVDIVS·L·FIL·V*olt* ....*th*EATRVM D. P. D.

L(*ucius*) *Abudius, L*(*ucii fil*(*ius*), *V*[*olt*(*inia* (*tribu*), ... *th*]*eatrum d*(*e*) *p*(*roprio*) *d*(*edit*).

« Lucius Abudius...., fils de Lucius, de la tribu Voltinia, a donné ce théâtre construit de son argent. »

Ainsi, la mention de la tribu Voltinia, qui était celle des Voconces, semblerait prouver que le donateur était originaire de

Digitized by Google

Vaison, comme Sex. Afranius Burrus, précepteur de Néron et l'historien Trogue-Pompée.

Ces fragments ont été découverts en plusieurs fois, par M. Jacquet, au cours de ses fouilles de 1859-60 : « Ils étaient « enfouis au fond du fossé, qui sépare le *proscaenium* de l'*orches-* « *trum* » : le premier fragment fut acheté par M. Raspail, et il se trouve actuellement dans sa collection à Gigondas ; les fragments *a, b, c* ont été vendus, en 1860, au Musée-Calvet, qui put se procurer ensuite les fragments *e* et *d*.

La hauteur commune de ces fragments est de 0^m40 ; les trois fragments *a, b, c*, réunis les uns aux autres, ont 2^m29, ainsi que le premier fragment ; ils ont respectivement une largeur de 0^m80, 0^m62 et 0^m92. Enfin, les lettres sont proportionnées à ces dimensions et mesurent 0^m15 de hauteur.

Registre des Acquisitions et Échanges (1852-1869), p. 88-9 (6 décembre 1860, 3°).
C. I. L., T. XII, n°s 1380 et 1388 ; « Litteris optimis saeculi primi incipientis » « saeculi primi ».
Annales du Puy, articles de M. Herbert. T. XXIV (1861), p. XXVII.
Inscriptions antiques....., par le capitaine Espérandieu, p. 47-8, n° 28 (Étude de l'inscription proprement dite et bonne bibliographie).

3. — *Inscription rappelant peut-être l'année de construction du théâtre.*

« Fragment de frise en calcaire coquillier, ornée de moulures « en haut et en bas. Il contient vers la Gaule un C de grandeur « colossale » qui fait supposer une fort belle inscription en caractères de 0^m205 de hauteur. Cette lettre est surmontée « d'un « signe abréviatif composé d'un trait horizontal, indiquant sans « doute une lettre numérale » (*Registre*).

Ce fragment a été trouvé par M. Jacquet, en 1859-60, « dans la « partie supérieure du théâtre, du côté du levant ».

Il mesure 0^m80 de longueur sur 0^m24 de largeur.

Registre des Acquisitions et Échanges (1852-69), p. 87-88 (6 décembre 186 », 4°).
C. I. L., T. XII, n° 1492.
Inscriptions antiques..... par le cap. Espérandieu, p. 48 (note 2), n° 28.

4. — *Inscription rappelant peut-être une donation faite au théâtre.*

Fragment de table en marbre (« en calcaire fin imitant le mar- « bre de Crussol », *Registre*), composé de quatre morceaux, contenant la fin d'une inscription :

Digitized by Google

....*Ma*]*ximi fil*(*io*), *d*(*onum*) *d*(*edit*).
« *A.... fils de Maximus, par donation.* »

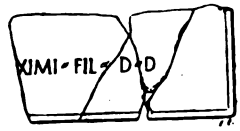

La disposition des brisures et des ornements montre que ce fragment de table n'est que le quart d'une grande inscription, qui devait contenir le nom du donateur, la nature de sa donation, la divinité ou la personnalité à laquelle il faisait son présent.

Ces quatre débris ont été découverts « dans les ruines du « théâtre de Vaison, en 1859 » (*Registre*), ce qui montre bien que l'inscription concernait la donation de quelque ornement pour cet édifice, statue ou autre objet, qu'un particulier faisait à la cité à l'occasion peut-être de son élévation à une fonction publique. Voilà pourquoi je préfère l'interprétation : *d*(*onum*) *d*(*edit*), à celle que propose M. Espérandieu : *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), d'ailleurs également plausible.

Les quatre fragments réunis mesurent 0^m44 de hauteur, 0^m805 de largeur, 0^m09 d'épaisseur. Les lettres sont des capitales assez régulières, de 0^m06 de hauteur, « sauf le dernier D, qui a un demi-« centimètre de plus que les autres lettres » (*Registre*).

Registre des Acquisitions et Échanges (1852-1869), p. 88 (6 décembre 1860, 5°).
C. I. L., T. XII, n° 1432.
Inscriptions antiques..., par le capitaine Espérandieu, p. 48, n° 29.

5. — *Autel sans nom de divinité, trouvé près du théâtre.*

« Cippe en pierre calcaire blanche, orné de moulures à la base « et d'un joli couronnement » (*Registre*), contenant l'inscription suivante :

Sedatus, Sacrini (*libertus* ou *filius*), *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« Sedatus, fils (ou affranchi) de Sacrinus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Digitized by Google

« Cet autel a été trouvé près du théâtre antique vers 1860 », ainsi que le dit le *Registre d'entrées*, et non « parmi les ruines du « théâtre antique », comme le veut M. Espérandieu, ce qui enlève tout intérêt à cette pièce pour l'étude qui nous occupe. M. Jacquet le vendit au Musée-Calvet en 1860, avec d'autres objets provenant du théâtre lui-même ; c'est ce qui a dû induire en erreur M. Espérandieu.

Registre des Acquisitions et Échanges (1859-1862), p 89 (6 décembre 1860, 6°).
C. I. L., T. XII, n° 1348, avec l'erreur de M. Espérandieu, « in theatro ».
Procès-verbaux de l'Académie du Gard, 1857-58, p. 32. (Travail de Pelet.)
Inscriptions antiques.... par le capitaine Espérandieu, p. 85, n° 93.

6. — *Fragment d'autel trouvé dans le théâtre* (?).

Cippe en pierre calcaire, dont l'inscription est incomplète, et ne comprend que ces trois mots :

« *Matto.... Lutevi f(ilius)....* »

Le *C. I. L.* mentionne cette inscription comme trouvée dans le théâtre ; je me permets de douter de cette attribution, qui a la même source que la précédente. Cet autel est actuellement au Musée de Saint-Germain-en-Laye, n° 20352.

C. I. L., T. XII, n° 1431.
Procès-verbaux de l'Académie du Gard, 1857-58, p. 32. (Travail de Pelet.)

7. — *Fragment d'inscription.*

Fragment d'inscription en marbre gris veiné, contenant un M, et au-dessous, le commencement de deux autres lettres.

Ce fragment a été trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placé par lui dans le mur d'un bassin qu'il possédait au levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. Durel, son gendre.

La largeur du fragment (difficile à atteindre) paraît de 0m05 sur 0m07 de hauteur ; les lettres pourraient avoir 0m04 de haut et 0m03 de large.

Digitized by Google

§ II. — *Monuments en marbre.*

A. — Statues et fragments.

8. — Le *Diadumenos,* reproduction de la célèbre statue de Polyclète, représentant un éphèbe se couronnant d'un bandeau.

Il fut trouvé, en 1865, par M. Jacquet, dans le fossé ou passage qui sépare le mur de scène de la *cavea,* devant l'ouverture du vomitoire de l'est. M. Raspail, de Gigondas, l'acheta à un prix dérisoire et le vendit ensuite au *British Museum.* (Cf. Planche V.)

La statue mesure 1m98 avec le socle; le Musée-Calvet en possède un beau moulage, donné par l'État et par l'intermédiaire du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (1893).

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet, Bibliothèque d'Avignon, ms. in-fol. relié de 864 p., p. 210A, n° 132A.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, XII (1893), p. 371 (séance du 14 octobre) : Étude de M. Sagnier sur la découverte du *Diadumenos,* sa vente, son esthétique,.... etc.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, III (1903), p. 348 (séance du 9 juillet) : Étude de M. P. de Faucher sur le théâtre de Vaison et en particulier sur le *Diadumenos.*

9. — Buste en marbre blanc, plus grand que nature. Ce serait, d'après M. Deloye, les « traits de Claudius Nero Drusus, dit « Drusus *l'Ancien,* et surnommé après sa mort *Germanicus,* à « cause de ses victoires sur les Germains. »

Il a été trouvé, en 1858-59, par M. Jacquet, « au fond du fossé « qui sépare le *proscaenium* de l'*orchestrum,* avec une multitude d autres débris.. ». Il est en deux fragments, découverts à quelques mètres de distance ; l'un présente une couleur sombre, l'autre est au contraire plus blanc, parce qu'il a été plus exposé à la pluie : ils s'adaptent très bien l'un à l'autre. (Cf. Planche IV.)

Ce buste mesure, du bas du cou au sommet de la tête, 0m42 ; le crâne a 0m25 dans sa plus grande largeur.

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet, Bibliot. d'Avignon, ms. in-fol. de 864 p., p. 226 (n° 128B).

Registres d'entrées du Musée-Calvet : Acquisitions et échanges, p. 86-87 (long article de M. Deloye).

Digitized by Google

10. — Beau masque de Silène, le front ceint d'une couronne de lierre ; dans un excellent état de conservation ; en marbre blanc. (Cf. Planche IV.)

Trouvé, en 1853, devant la façade du théâtre.

Haut., 0^m18 ; larg., 0^m12.

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet, Biblioth. d'Avignon, ms. in-fol. relié, de 864 p., p. 266, n° 271 A. Au n° 271 est mentionnée une tête de Silène, également en marbre, trouvée en 1825, de 0^m20 de hauteur ; l'origine exacte de la découverte n'est pas mentionnée, mais ce fragment provient de Vaison et l'on peut, par conséquent, le rapprocher du n° précédent.

11. — Tête de Bacchus (« indien », dit le *Catalogue du Musée*), avec chevelure à triple rang de boucles parallèles, retenues par une couronne de pampre : la barbe est tressée et frisée ; il en manque une partie ainsi que de la chevelure ; en marbre blanc.

Elle a été trouvée dans l'ancien théâtre et a été donnée, en 1846, par le marquis de Blégier-Taulignan, prédécesseur de M. Jacquet, dans la possession du théâtre. (Cf. Planche IV.)

Hauteur du fragment : 0^m21.

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet, Biblioth. d'Avignon, ms. in-fol. de 864 p., p. 259, n° 113.

Rapport *Chaix* (1821), *Archives départementales* (série T) ou ms. 2499 de la Bibliothèque d'Avignon, fol. 246, r°.

12. — Autre tête de Bacchus « indien », ressemblant à la précédente ; même origine, mêmes dimensions, mais moins bonne conservation.

Catalogue des antiquités.... du Musée-Calvet, p. 259, n° 114.

13. — Fragment de la partie inférieure d'une belle tête de femme en marbre blanc, les quelques traits qui restent en sont d'une grande pureté.

Ce fragment a été trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placé par lui au-dessus d'un bassin qu'il possédait au levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. A. Durel, son gendre.

La largeur de ce fragment est d'environ 0^m20 à 0^m22 [1].

1. Pour certains objets, j'ai été obligé de me contenter de mesures approximatives, à cause de l'impossibilité où je me suis trouvé d'atteindre ces fragments, placés au-dessus de bassins très profonds et très larges, et sur lesquels il était très mal aisé d'élever un échafaudage quelconque.

Digitized by Google

14. — Fragment de statue en marbre blanc : épaule (avec bras cassé) montrant les plis de la toge, qui vient s'agrafer sous le bras : le tout est d'une grande beauté et fait regretter la perte du reste de la statue.

Ce fragment a été trouvé dans les ruines du théâtre romain par M. Jacquet et placé par lui au-dessus d'un bassin, qui se trouve au midi de Puymin, le long du chemin qui mène de la ville à la villa de M. Durel.

Il mesure environ 0m32 à 0m34 de largeur sur 0m14 à 0m15 de hauteur.

15. — Autre fragment d'épaule en marbre blanc, moins complet et moins soigné que le précédent (la toge est agrafée sous le bras d'une façon différente).

Trouvé dans les ruines du théâtre romain par M. Jacquet, et enchâssé au-dessus du bassin du levant, aujourd'hui propriété de M. A. Durel.

Largeur probable : 0m14 à 0m16 ; la hauteur est sensiblement la même.

16. — Fragment de médaillon en marbre blanc, contenant, en deçà du léger rebord qui en faisait le tour, la jambe d'un personnage, qui devait être représenté à la course.

Trouvé dans les ruines du théâtre romain par M. Jacquet et placé au-dessus du bassin du midi, aujourd'hui propriété de M. A. Durel.

Il paraît avoir 0m12 de hauteur sur 0m15 à 0m18 de largeur.

17. — Fragment de tête en marbre blanc, comprenant à peu près la moitié de la partie postérieure et permettant de voir le cou, l'oreille droite et une bonne partie de la chevelure, retenue par un bandeau. La sculpture est très soignée et révèle un artiste de la plus belle époque [1].

1. Ce dessin et ceux qui suivent, ainsi que la Planche II, sont de M. le comte Charles de Blégier, dont le talent d'artiste et les précieux renseignements m'ont été d'un grand secours, et à qui je dois ici les remercîments les plus sincères.

Digitized by Google

Trouvé par M. A. Durel dans les ruines du théâtre romain et conservé dans son petit musée.

Hauteur du fragment, 0m26; largeur (la plus grande), 0m155.

18. — Tête en pierre calcaire d'un grain assez grossier : la sculpture, le dessin sont d'un mauvais artiste; elle est d'ailleurs très fruste et le nez est à peu près rongé tout entier par l'usure.

Trouvée par M. Durel dans les ruines du théâtre romain et conservée dans son petit musée.

Hauteur, 0m22 ; largeur du crâne, 0m145 ; du cou, 0m095.

L'imperfection de ce travail, la gaucherie de l'artiste nous laissent bien loin des objets que nous venons d'étudier et même des suivants. Aussi peut-on douter de l'attribution de ce débris au monument qui nous occupe.

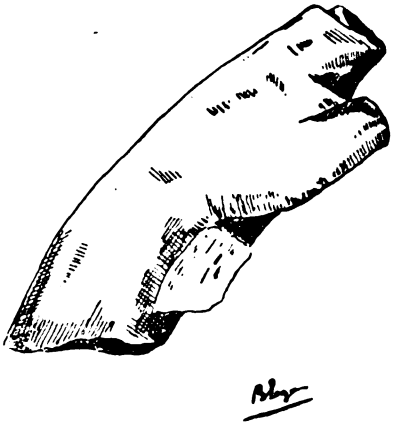

19. — Fragment de statue en marbre blanc : main gauche dont les doigts ont été cassés ; elle était appuyée sur le rebord d'un siège ou sur un attribut, dont il reste les traces. Les nervures de la main et le dessin du poignet sont d'un assez bon travail.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre romain et conservé dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0m21 ; largeur du poignet, 0m66.

20.— Autre main gauche en marbre blanc, dont les doigts ont été cassés : la sculpture est peu soignée et indique un artiste de second ordre.

Trouvée dans les ruines du théâtre romain par M. Durel et conservée dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0m12 ; largeur du poignet, 0m08; largeur du médium, 0m03.

21. — Autre main gauche tenant une tablette ; les doigts isolés ont été brisés, il ne reste plus que les deux derniers qui tenaient

Digitized by Google

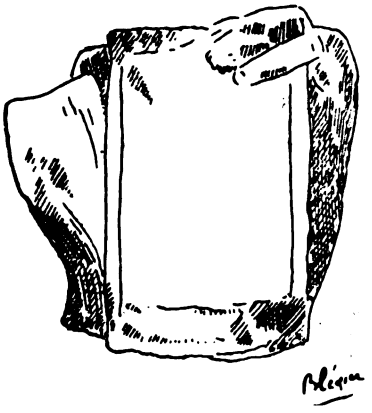

la tablette; mais ils révèlent une statue de proportions considérables, puisque le petit doigt mesure 0^m034 : la paume de la main a de même 0^m155 dans sa plus grande étendue. Cette statue pouvait donc avoir environ 2^m60 de hauteur, au bas mot.

Trouvée par M. Durel dans les ruines du théâtre romain et conservée dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0^m22; largeur, 0^m155.

22.— Main droite en marbre blanc, dont il ne reste plus que la paume ; fragment assez informe, difficile à apprécier.

Trouvée par M. Durel dans les ruines du théâtre (fouilles de la scène) et conservée dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0^m14; largeur, 0^m11.

23. — Avant-bras et paume de la main de fortes proportions, en marbre blanc.

Trouvés par M. Jacquet et placés au-dessus du bassin du levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. Durel.

Longueur, environ 0^m30 à 0^m32; largeur de la paume, 0^m13; du poignet, 0^m08.

24. — Autre fragment de bras en marbre blanc : avant-bras et coude assez ouvert.

Trouvé par M. Jacquet et placé au-dessus du bassin du levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. Durel.

Longueur du fragment, 0^m18 à 0^m20 ; largeur du coude, 0^m11 à 0^m13.

25. — Deux fragments de bras (ou de jambe?) en marbre blanc.

Trouvés par M. Jacquet et placés au-dessus du bassin du levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. Durel.

Longueur approximative : 0^m24 à 0^m30.

Digitized by Google

26. — Fragments divers de bras (coude, avant-bras, etc.), de peu d'importance.

Recueillis par M. Durel dans les ruines du théâtre (fouilles de la scène), et conservés dans son petit musée.

Dimensions diverses.

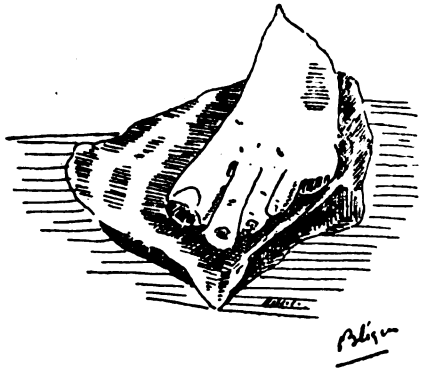

27. — Pied de statue en marbre, d'un travail très achevé et d'un dessin parfait. Il est difficile d'en faire l'attribution, vu ses faibles proportions ; excellente conservation.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre et conservé dans son petit musée.

Longueur du pied, 0^m055 ; largeur du fragment, 0^m10.

28. — Pied en marbre blanc, d'un assez bon travail, mais dont les doigts manquent.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre et conservé dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0^m15 ; largeur du pied (à la naissance des doigts), 0^m095.

29. — Fragment important de jambe (genou et mollet), en marbre blanc, assez bien travaillé.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre et conservé dans son petit musée.

Longueur du fragment, 0^m28 ; largeur (au mollet), 0^m13.

30. — Deux fragments de jambe qui paraissent appartenir à la même statue : l'un est constitué par le mollet, l'autre par le genou et la moitié de la cuisse, coudés à angle droit et indiquant par conséquent une statue assise.

Trouvés par M. Durel dans les ruines du théâtre (fouilles de la scène) et conservés dans son petit musée.

Longueur du 1er fragment (mollet), 0^m235 ; largeur, 0^m11. Longueur du 2me fragment, 0^m205 ; largeur (à la cuisse), 0^m16.

31. — Divers fragments de jambes en marbre blanc : deux

Digitized by Google

parties de genou, trois tronçons de mollet, un débris indéterminable.

Trouvés par M. Durel dans les ruines du théâtre (en grande partie dans les fouilles de la scène) et conservés dans son petit musée.

Longueurs diverses, de 0m25 à 0m10.

32. — Fragment de statue en marbre blanc, d'une teinte particulière et avec des veines qui lui donnent l'aspect du bois : partie inférieure du tronc montrant les plis de la toge relevée par une agrafe sous le bras ou plus probablement rejetée sur l'épaule, on entrevoit le commencement de la cuisse. C'est un excellent travail, qui fait supposer une fort belle œuvre.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre et conservé dans son petit musée.

Largeur de fragment, 0m285 ; hauteur, 0m19.

33. — Autre fragment de statue en marbre blanc : partie du pli de la toge retombant directement de l'agrafe placée sur le bras.

Trouvé par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placé au-dessus du bassin du midi de Puymin (partie centrale).

Longueur du fragment, 0m43 ; largeur moyenne, 0m15 (à rapprocher du fragment d'épaule, signalé plus haut, n° 15).

34. — Fragment de bas-relief, sur lequel on distingue les plis d'une draperie en marbre blanc.

Trouvé par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placé au-dessus du bassin du midi (partie centrale).

Hauteur, 0m24 à 0m26 ; largeur moyenne, 0m20.

35. — Trois fragments de draperie en marbre blanc, provenant de statues différentes.

Trouvés par M. Jacquet et placés par M. Durel devant sa villa de Puymin.

Hauteurs des fragments, 0m44, 0m50, 0m57 ; largeurs, 0m37, 0m50, 0m195.

36. — Cinq fragments de draperie de moindre valeur.

Trouvés par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placés au-dessus du bassin du levant de Puymin.

Dimensions diverses.

Digitized by Google

37. — Deux fragments de draperie indéterminables. Quelques-uns voient dans le meilleur des deux les plis de la toge d'une personne assise ; tous les deux sont d'un travail assez médiocre.

Trouvés par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placés par M. Durel devant sa villa de Puymin.

38. — Partie supérieure du dossier d'un siège en marbre blanc. La partie enroulée qui le termine est recouverte d'écailles imbriquées les unes sur les autres ; les deux extrémités en sont taillées avec une grande délicatesse et représentent, d'un côté, une jolie rosace ; de l'autre, une tête de Mercure aux cheveux en désordre, avec deux têtes de serpent se nouant sous le menton. C'était le siège d'un personnage important de la cité ou celui du représentant officiel de l'empereur, placé dans une des loges construites au-dessus du « *fossé* » venant des *parascaenia*.

Trouvé par M. Durel dans les ruines du théâtre et conservé dons son petit musée.

Largeur du siège, 0^m495 ; épaisseur à la partie enroulée, 0^m05 à 0^m06 ; plus bas (vers la cassure), 0^m03.

B. — Colonnes de différentes formes.

39. — Fragment de colonne en torsade, dont la base va en s'évasant ; beau marbre blanc, à contours très réguliers.

Trouvé par M. Jacquet dans les ruines du théâtre romain et placé par lui au-dessus du bassin du levant de Puymin, aujourd'hui propriété de M. Durel.

Longueur probable, 0^m40 ; largeur moyenne, 0^m08.

40. — Deux fragments du même genre, l'un en marbre blanc, l'autre en marbre blanc veiné de rouge.

Trouvés dans les mêmes circonstances, placés au même endroit que le précédent ; la largeur parait la même, seule la longueur diffère : 0^m08 à 0^m09.

41. Deux autres fragments du même genre, en marbre blanc.

Trouvés dans les mêmes circonstances et placés au-dessus du bassin du midi de Puymin : l'un dans la partie centrale, l'autre sur le côté du couchant.

Le premier mesure 0^m10 de long ; le second, 0^m15 ; les largeurs sont identiques.

Digitized by Google

42. — Fragment de colonne en marbre noir, avec taches blanches, ressemblant au grand antique des Pyrénées.

Trouvé dans les ruines du théâtre par M. Durel et placé par lui au-dessus du bassin du levant de Puymin.

Longueur probable : 0m12 à 0m14.

43. — Fragment assez important de colonne en marbre blanc, ressemblant aux torsades des nos précédents, mais ornée de stries ou cannelures longitudinales irrégulières.

Trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placé par lui au-dessus du bassin du midi, dans la partie centrale.

Largeur moyenne, 0m08 ; longueur probable, 0m40 à 0m45.

C.— Panneaux divers, tables, divers....

44. — Fragment de table en marbre blanc veiné, contenant une belle feuille stylisée, d'un goût parfait.

Trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et enchâssé par lui au-dessus du bassin du levant de Puymin.

Longueur, environ 0m30; largeur probable, 0m17.

45. — Trois fragments de marbre blanc sculptés très délicatement et contenant des motifs divers : feuilles d'acanthe, dessins enroulés.... avec bordure d'oves, de gorges, de tores ou d'astragales, qui devaient appartenir à l'encadrement de quelque inscription ou d'un bas-relief.

Trouvé par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placés l'un au-dessus du bassin du midi (partie centrale), les deux autres au-dessus du bassin du levant.

Largeur et longueur moyennes du premier, 0m06 à 0m08 ; les deux autres sont plus importants et mesurent respectivement 0m50 et 0m20 sur une largeur de 0m17 et 0m14.

46. — Joli fragment d'entablement avec cimaise, bague et larmier, en marbre blanc.

Trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placé par lui au-dessus du bassin du midi (partie couchant).

Longueur du fragment, 0m12; hauteur, 0m108; épaisseur à la cimaise, 0m055.

Digitized by Google

47. — Deux fragments de table en marbre blanc uni, ornés d'un encadrement en moulures simples, mais de bon goût.

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placés par lui au-dessus du bassin du levant.

Longueur respectives, 0^m16 et 0^m30 ; largeur, 0^m15 à 0^m16.

48. — Nombreux fragments de moindre importance de revêtements en marbre de toutes nuances, depuis le rouge antique jusqu'au cipolin (environ 30 morceaux), dans lesquels toutefois le marbre blanc ordinaire domine (environ 80 à 90 débris). Il faut toutefois remarquer dans ce nombre la présence de quelques fragments de frise sculptée, de statuettes même, de corniches unies et de chapiteaux de pilastre.

Ils ont tous été trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet, qui les a enchâssés de ci de là au-dessus des bassins de sa propriété ou dans différents murs autour de sa villa de Puymin.

Leurs formes, leurs dimensions varient considérablement, et il suffit d'en retenir le nombre que l'on peut porter aux environs de 140.

§ III. — *Monuments en pierre.*

A. — Entablements, Frises, Corniches, etc.

49. — Deux fragments d'entablement, avec cimaise, baguette et larmier, l'un en calcaire fin du pays, l'autre en calcaire coquillier de Beaumont.

Ils ont été trouvés tous les deux par M. Jacquet, dans les ruines du théâtre et placés par lui au-dessus du bassin du midi (partie couchant).

Longueurs respectives, 0^m19 et 0^m34 ; largeurs, 0^m17 et 0^m215.

50. — Divers fragments de frise en calcaire coquillier de Beaumont, avec ornements divers : oves, denticules ayant appartenu probablement a l'entablement qui couronnait la colonnade de la scène.

Ils ont été trouvés par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placés par lui au-dessus du mur du bassin du midi.

Longueurs respectives, 0^m25 et 0^m21 ; largeurs, 0^m14 et 0^m20.

Digitized by Google

51. — Deux beaux fragments d'entablement comprenant la corniche et une partie de la frise, c'est-à-dire la cimaise, le larmier et le talon sculpté qui repose immédiatement sur la frise, en calcaire coquillier de Beaumont.

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Durel, qui les a placés au-dessus du bassin du midi de Puymin (partie levant).

Hauteurs respectives, 0^m20 et 0^m18, largeurs (ou longueurs), 0^m32.

52. — Divers fragments de la frise placée au-dessus de la colonnade de la scène, avec modillons, talons et baguettes aux proportions énormes.

Trouvés par M. Jacquet dans les ruines du théâtre et placés par lui comme couronnement du premier des murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

Le premier fragment, qui ne comprend que deux modillons, a 0^m47 de longueur sur 0^m30 de hauteur (il forme un angle extérieur); un second fragment, qui a conservé quelques moulures en plus, mesure 0^m46 de hauteur; enfin, les modillons eux-mêmes, qui sont répandus ça et là sur ce mur, ont une hauteur moyenne de 0^m155.

53. — Trois fragments importants de corniche à grandes proportions en calcaire coquillier de Beaumont, comprenant cimaise, larmier, différentes baguettes, etc.

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placés par lui, comme couronnement, sur le premier des murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

Ces fragments sont très courts, mais ils ont une hauteur respective de 0^m37, 0^m375 et 0^m34; la cimaise a 0^m08 et même 0^m10; certaines moulures ont une épaisseur de 0^m13, 0^m14 et 0^m15.

54. — Nombreux fragments de corniche, frise, architrave, etc., répandus ça et là sur les murs de la propriété de Puymin ou sur les murs mêmes du théâtre.

Ils ont tous évidemment la même origine, mais sont de moins d'intérêt à cause de leurs faibles dimensions.

55. — Grande pierre d'angle intérieur orné de moulures sur le côté et appartenant probablement à l'entablement de la colonnade de la *scaena*, en calcaire coquillier de Beaumont.

Digitized by Google

Elle a été trouvée sur l'emplacement de la *scaena* et s'y trouve encore actuellement.

La longueur d'un des côtés est de 0^m84 ; les moulures ont une hauteur de 0^m155 ; enfin, l'épaisseur de la pierre elle-même est de 0^m83 : elle devait donc constituer un gros bloc de 0^m84 à 0^m85 centimètres carrés.

B. — Chapiteaux de colonnes et de pilastres, débris divers.

56. — Deux magnifiques chapiteaux d'ordre corinthien à quatre rangs de feuilles d'acanthe superposées, avec volutes proéminents et fleuron en rosace. Les nombreux débris de feuilles d'acanthe et de rosaces (cf. nos 62 et 63) qui ont été trouvés dans le terrain du théâtre font supposer avec raison que la colonnade du *proscaenium* était composée de chapiteaux de ce genre avec colonnes cannelées (cf. n° 65 à 69). Voir à la fin, planche IV.

Ils ont été trouvés par M. Jacquet dans les ruines du théâtre : ils se trouvent actuellement devant la villa de Puymin, appartenant à M. Durel.

Leurs proportions sont colossales : hauteur, 0^m80 ; diamètre à la naissance de la colonne, 0^m59 ; largeur du sommet, sur une des faces entre deux volutes, 0^m81.

57. — Chapiteau de pilastre de coin (angle intérieur), d'ordre corinthien, avec feuilles d'acanthe, dans un parfait état de conservation, en calcaire coquillier de Beaumont, comme le précédent : il appartenait également à la colonnade du *proscaenium,* composée de colonnes proprement dites et de pilastres, dont on a trouvé de nombreux restes (cf. n° 66).

Les trous de scellement et les rainures pour la réunion des pierres sont encore visibles.

Trouvé dans les ruines du théâtre, sur l'emplacement de la *scaena,* par M. Jacquet. M. Durel, son gendre, l'a fait placer devant sa villa de Puymin.

Les dimensions de ce bloc sont encore considérables, puisque un des côtés a 0^m90 et l'autre 0^m72, ce qui suppose un carré de près d'un mètre.

Digitized by Google

58. — Deux débris de chapiteau d'ordre corinthien dans le genre des précédents ; les dimensions en largeur sont les mêmes ; les hauteurs respectives sont de 0m475 et 0m50.

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet qui les a placés comme couronnement du premier mur qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

59. – Fragment de chapiteau d'ordre corinthien, avec cette particularité qu'il n'est sculpté qu'aux trois quarts, le reste est à peine dégrossi : c'était un chapiteau de coin dont une partie tenait au mur lui-même.

Trouvé dans les ruines du théâtre par M. Jacquet, qui l'a placé comme couronnement du premier mur qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

Les dimensions en largeur paraissent les mêmes, mais le fragment ne mesure que 0m30 de haut.

60.— Deux fragments de chapiteau d'ordre composite très chargé, avec feuilles d'acanthe, bandes d'oves et d'astragales, d'où émergent enfin les volutes. Toutefois, la sculpture est très fine et très détaillée, malgré le caractère grossier de la pierre de Beaumont : l'un de ces deux fragments en particulier est assez bien conservé.

Trouvés tous les deux dans les ruines du théâtre par M. Jacquet, qui les a placés ensuite devant sa maison de Puymin, où ils sont encore aujourd'hui (propriété de M. Durel).

Le premier de ces fragments mesure de 0m39 de côté (entre les deux volutes) et 0m345 de hauteur ; l'autre atteint à peine 0m23.

61. — Divers débris de chapiteaux de pilastres corinthiens, dont deux assez importants ; les dimensions sont toujours considérables et sont à rapprocher de celles des chapiteaux proprement dits, avec qui ils formaient la décoration du *proscaenium*.

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet, et placés par lui comme couronnement sur le premier mur qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

Un de ces fragments mesure 0m52 de large, mais fait supposer 0m70 centimètres à l'écartement des volutes (très écornées) ; les autres, au nombre de trois, sont à peu près informes ou ne comportent que des parties de feuilles d'acanthe ou de volutes.

Digitized by Google

62. — Nombreux fleurons de chapiteaux d'ordre corinthien ou composite en forme de rosace (environ 25), de dimensions diverses, en calcaire coquillier de Beaumont ou en calcaire plus fin de Vaison. Ils supposent par conséquent, de même que les colonnes, deux genres différents d'ornementation.

Ils ont été tous trouvés dans les ruines du théâtre soit par M. Jacquet, soit par M. Durel, et enchâssés au-dessus des deux bassins de leur propriété (20 à 22), ou répandus çà et là sur les différents murs du théâtre (2), construits par M. Jacquet.

63. — Divers fragments de feuilles d'acanthe (environ 56), de dimensions diverses, en calcaire coquillier de Beaumont, ayant à peu près tous appartenu aux chapiteaux des colonnes du *proscaenium;* quelques-uns sont en calcaire fin de Vaison et correspondent aux corniches, aux fûts de colonnes et aux bases faits avec ce genre de pierre.

Ils ont été tous trouvés dans les ruines du théâtre soit par M. Jacquet, soit par M. Durel, et placés au-dessus des deux bassins de leur propriété (bassin du levant, environ 40; bassin du midi, 13 à 14), ou sur les murs du théâtre construits par M. Jacquet (2 à 3).

64. — Deux fragments de corniches qui paraissent circulaires et ressemblent assez à celles des monuments de Maraudy (au Musée-Calvet); ils comportent un tour d'astragales, surmonté d'oves ou d'autres dessins; enfin de grandes feuilles d'acanthe s'élancent au-dessus d'une baguette de séparation.

Ces deux fragments ont été trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet : l'un a été placé sur les murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea;* l'autre se trouve actuellement devant la villa de Puymin, sur l'escalier extérieur montant aux étages supérieurs. Toutefois, il est permis d'hésiter sur l'attribution de ces deux fragments au théâtre; même si on le faisait, ils devraient plutôt appartenir, ce me semble, à une construction complètement distincte.

Les hauteurs respectives sont de 0^m33 et 0^m15; les largeurs, 0^m28 et 0^m18.

Digitized by Google

C. — Colonnes et Pilastres.

65. — Cinq fragments de fûts de colonnes cannelées en calcaire coquillier de Beaumont : ce sont les débris des fûts, qui correspondaient aux grands chapiteaux corinthiens du n° 56 ; la ressemblance de la pierre, des dimensions des cannelures et des fûts ne laissent aucun doute là-dessus.

Il y a d'abord deux fragments de fûts comprenant à peu près un tiers de la colonne, de 0^m445 de large sur 0^m46 d'épaisseur ; puis trois fragments de moindre largeur (0^m37, 0^m30, 0^m25) dans lesquels on voit la fin des cannelures et le commencement des baguettes ou astragales qui unissaient le fût à la base ou au chapiteau.

Ils ont été tous trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet. Les deux premiers sont encore sur le mur qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea ;* des trois autres, le premier et le dernier ont été également placés sur ce mur, et le second se trouve enchâssé au-dessus du bassin du midi de Puymin.

Les dimensions des cannelures sont partout de 0^m06 et l'intervalle qui les sépare mesure 0^m02.

66.— Deux fragments de fûts de pilastres corinthiens, cannelés comme les précédents et correspondant aux chapiteaux de pilastres déjà décrits (cf. n° 61). L'un de ces fragments est peu important, il comprend à peine trois cannelures et 0^m12 de hauteur ; mais le second est un gros bloc de calcaire coquillier de Beaumont de 0^m83 de largeur sur 0^m98 d'épaisseur et contenant, sur une de ses faces, les cinq cannelures d'un fût de pilastre complet.

Trouvés tous les deux dans les ruines du théâtre ; le premier a été placé par M. Jacquet sur le premier des murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea* ; le second est resté sur l'emplacement de la *scaena*.

Les dimensions des cannelures sont les mêmes et correspondent à celles des fûts de colonnes précédents, c'est-à-dire 0^m06 et 0^m02.

67. — Huit débris de fûts de colonnes en calcaire fin uni, de

Digitized by Google

longueurs diverses, mais de diamètres sensiblement les mêmes. Six de ces fragments, tous trouvés dans les ruines du théâtre, se trouvent actuellement sur le mur construit par M. Jacquet sur les gradins de la *cavea* et mesurent de 0^m30 à 0^m40 de hauteur ; deux comprennent la baguette qui séparait le fût du chapiteau ; — un seul est uni à un fragment de base avec le tore supérieur ; — un fragment de fût du même genre, mais de 1^m50 de longueur, se trouve devant la villa de M. Durel avec d'autres objets ayant appartenu au théâtre ; — enfin, un fût de colonne à peu près entier est conservé au Musée-Calvet (cage d'escalier, chambranle droit de la porte de la cour du nord).

Les diamètres de ces fragments varient entre 0^m375 et 0^m43, selon qu'ils appartenaient à la partie supérieure ou à la partie inférieure du fût.

68.— Autre fragment de fût de colonne unie, en calcaire coquillier, de 0^m55 de diamètre, qui se trouve actuellement sur le mur construit par M. Jacquet sur les gradins de la *cavea* et qu'il est difficile d'identifier.

D. — Bases de colonnes.

69. — Sept fragments de bases de colonnes d'ordre corinthien, comprenant tous en totalité ou en partie une plinthe carrée, deux tores séparées par une gorge avec ou sans scotie, le tout surmonté d'un listel, sur lequel venait s'appuyer le fût de colonne.

Tous ces fragments ont été trouvés dans les ruines du théâtre par M. Durel, qui les a placés sur le premier mur qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*. Le diamètre de ces bases à la naissance du fût, le calcaire coquillier de Beaumont dans lequel elles ont été taillées, permettent de les attribuer sans hésiter aux colonnes cannelées et aux chapiteaux déjà décrits (cf. n^{os} 56 et 65).

Les dimensions des moulures sont sensiblement les mêmes. On peut toutefois remarquer quelques variations dans l'épaisseur de la plinthe, mais on a toujours comme hauteur totale, de la base de la plinthe au listel, 0^m23 à 0^m24 ; enfin, la largeur d'un côté de la plinthe est constamment de 0^m70 (0^m675 à 0^m072).

70. — Trois fragments de bases de colonne d'ordre corinthien, identiques aux précédents, mais de proportions moindres et

Digitized by Google

taillés dans un calcaire plus fin. Ils doivent correspondre aux fûts et aux chapiteaux de même pierre déjà décrits (cf. nos 58 et 67).

Trouvés dans les ruines du théâtre par M. Jacquet et placés par lui sur le premier des murs qu'il a fait construire sur les gradins de la *cavea*.

Les dimensions des moulures sont les mêmes : elles donnent de la base de la plinthe au listel une hauteur totale de 0^m195 ; la largeur d'un côté de la plinthe paraît être de 0^m50, car je n'en ai trouvé aucun complètement conservé[1].

J. SAUTEL,
Professeur d'Histoire au Collège St-Joseph.

1. D'autres objets, conservés dans les musées ou les collections particulières, pourraient être considérés comme ayant appartenu au théâtre, tels que certains fûts de colonnes, qui se trouvent actuellement dans le cloître de la cathédrale, un magnifique chapiteau qui y sert actuellement de socle à une statue, etc., etc.; mais n'ayant aucun témoin sérieux de leur origine, je préfère m'abstenir et attendre de nouvelles certitudes.

Digitized by Google

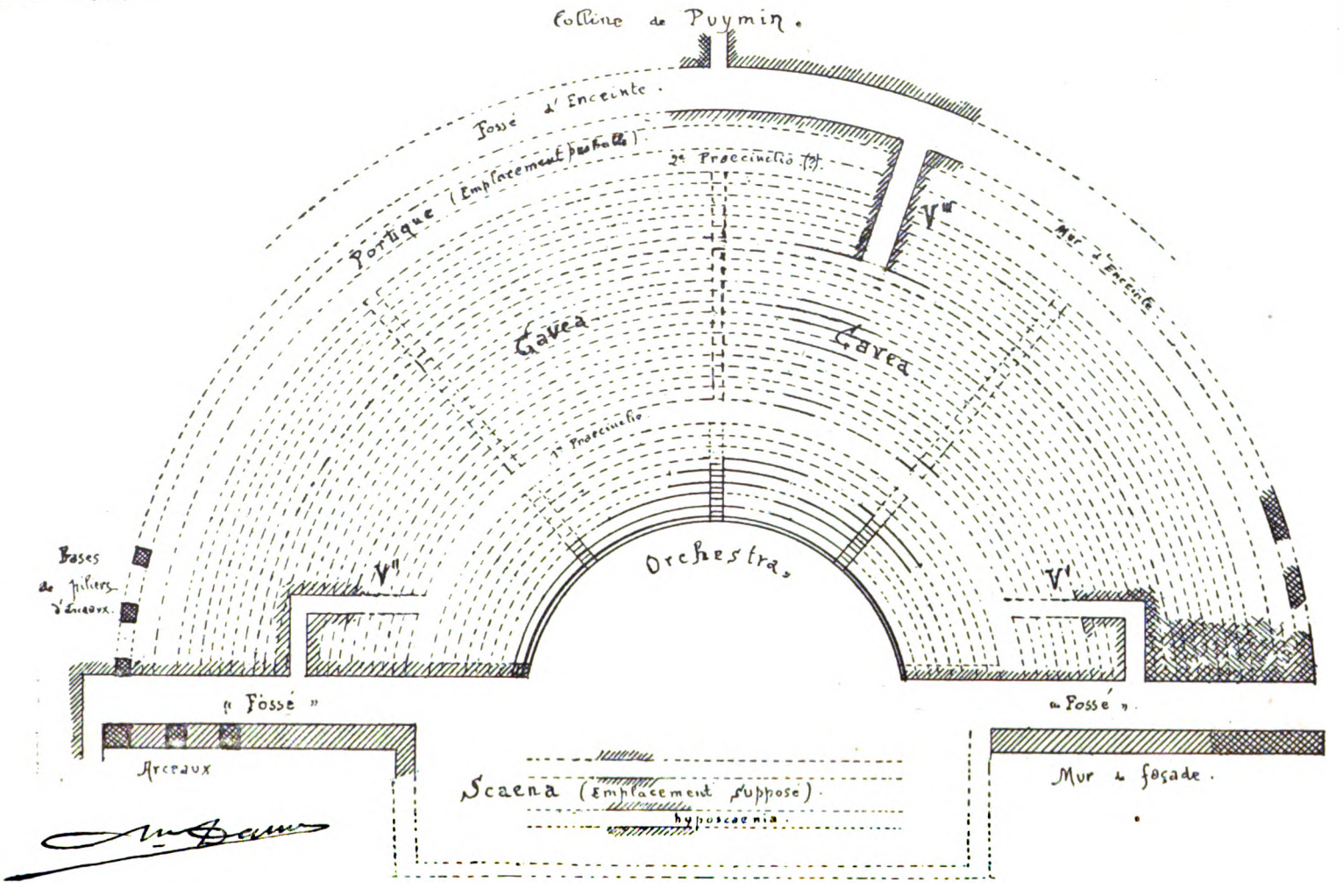

Digitized by Google

PLANCHE I.

PLAN DU THÉATRE ROMAIN DE VAISON

Dressé par M. DAMB, à l'échelle de 0,002 par mètre.

LÉGENDE EXPLICATIVE :

//////	:	Rocher taillé en mur (parties actuellement visibles ; beaucoup sont encore à mettre à jour).
▬	:	Murs de construction romaine, soit en pierres de taille (arceaux, piliers, mur de façade), soit en blocage ordinaires (partie occidentale).
———	:	Parties actuellement existantes.
- - - - -	:	Parties supposées (d'après les règles ordinaires des constructions des théâtres encore existants).
V', V'', V'''	:	Vomitoires (encore très visibles).

N. B. — Un dernier examen des lieux m'inclinerait à placer la 2e *praecinctio* devant le V''', pour lui servir de débouché, ce qui n'empêcherait pas un troisième passage devant le portique.

Digitized by Google

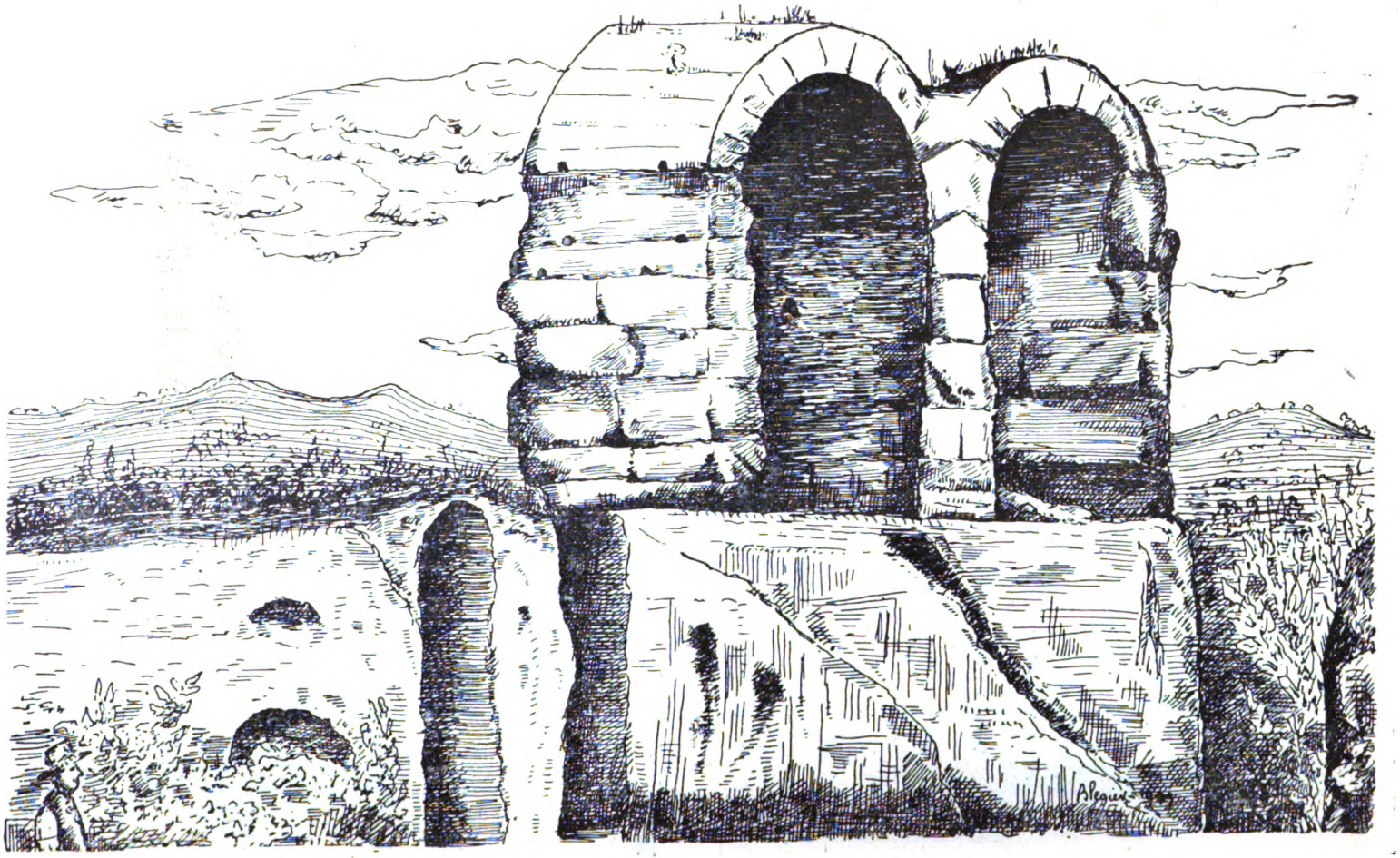

PLANCHE II : LES ARCEAUX DU MUR DE FAÇADE.

(Vue archéologique, prise de l'intérieur du théâtre, dans laquelle on a fait disparaître tout ce qui gênait la vue, afin de mettre en évidence la hauteur du rocher taillé, ainsi que la profondeur du «*fossé*».)

Digitized by Google

Planche III.

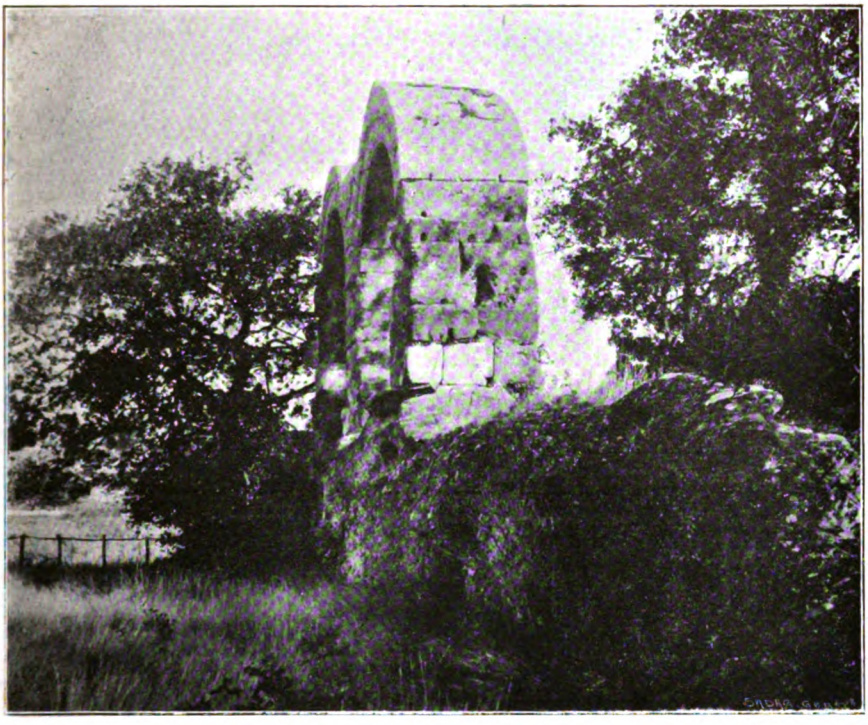

LES ARCEAUX DU MUR DE FAÇADE.

(Photographie prise de l'extérieur du théâtre ; on y remarque très bien le rocher taillé en mur, sur lequel était appuyée la première rangée d'arceaux.)

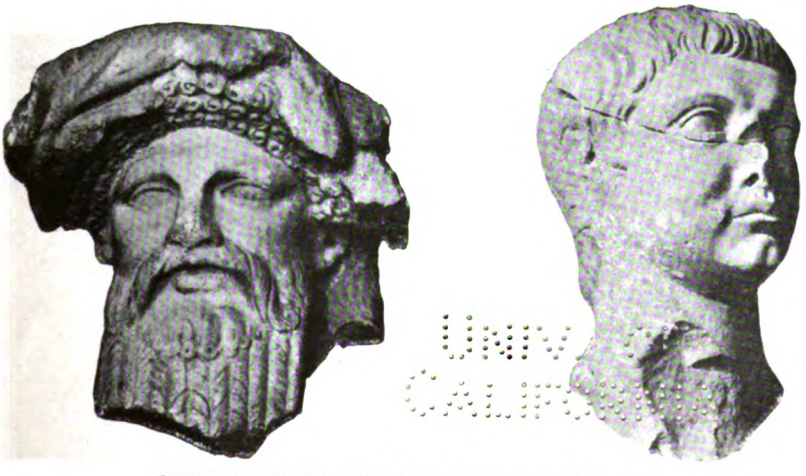

OBJETS AYANT APPARTENU AU THÉATRE :

A gauche : Tête de Bacchus, trouvée en 1848. (Cf. *Catalogue*, nos 11 et 12.)

A droite : Buste, dit de Drusus (?), trouvé en 1858, au pied des deux arceaux, dans le « *fossé* » qui sépare le mur de la scène de la *cavea* (Cf. *Catalogue*, n° 9).

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

LES GRADINS (état actuel).

(Photographie de la partie orientale de la *cavea*, qui montre les premiers gradins en pierre, dans leur état actuel, avec les escaliers partageant le premier et le second *cuneus*; dans le fond, on aperçoit deux ou trois débris des gradins taillés dans le tuf.)

OBJETS AYANT APPARTENU AU THÉATRE :

A gauche : un chapiteau de la colonnade corinthienne, qui décorait le *proscaenium*. (Cf. *Catalogue*, n° 56.)

A droite : un chapiteau de pilastre de la même colonnade (angle intérieu. du *proscaenium*). (Cf. *Catalogue*, n° 57.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

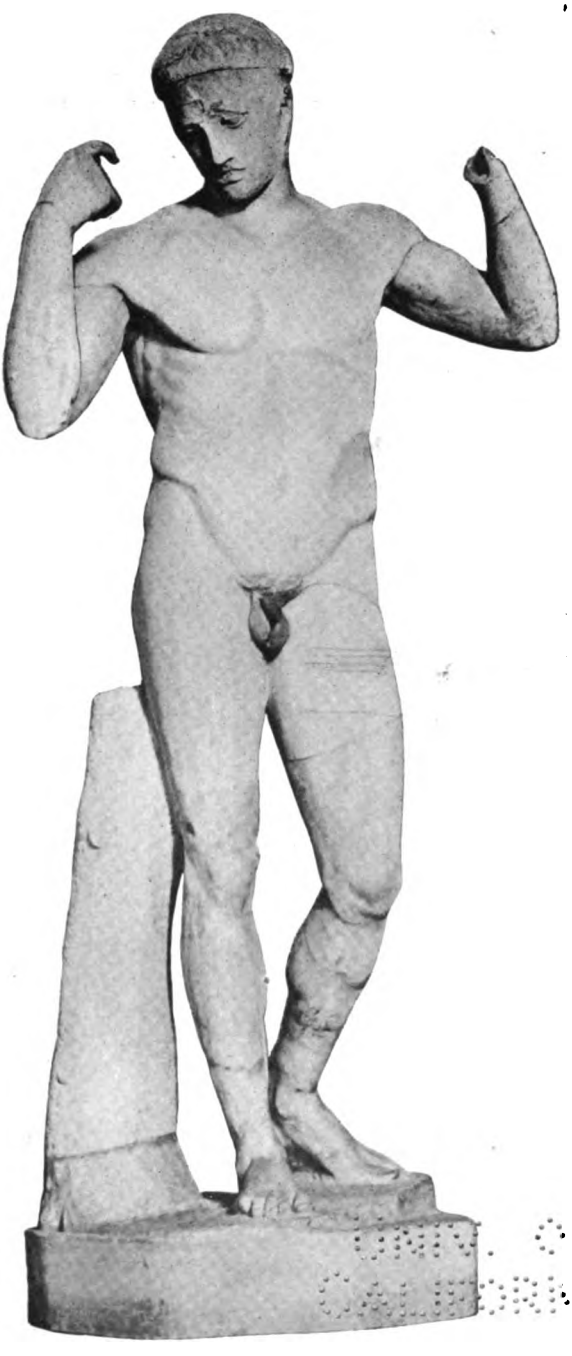

LE « DIADUMENOS »,

considéré comme une reproduction de la célèbre statue de Polyclète, représentant un éphèbe se couronnant d'un bandeau, trouvé en 1865, devant le Vomitoire Est, dans le « *fossé* », qui sépare le mur de scène de la *cavea*. (Cf. *Catalogue*, n° 8.)

Digitized by Google

Digitized by Google

UN GENTILHOMME AVIGNONAIS AU XVI^me^ SIÈCLE.

François-Dragonet de Fogasses

SEIGNEUR DE LA BASTIE

(1536-1599)

(Suite.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettre de Montmorency Damville à Fogasses sur la guerre en Languedoc.

23 janvier 1573.

Cappitaine Fougasse, vous ne sçauriez croyre le plaisir que je reçoy à la reception des vostres pour le contentement que me donnent les bonnes nouvelles dont vous me faites part de monsieur le cardinal, en quoy je reçoy ung plaisir indicible, mesmes de celles de la damoiselle et d'autres occurrences de la court. A quoy vous ne faudrez de m'en escrire le plus souvent et des plus amples que vous pourrez, spéciallement de la damoiselle, à laquelle je vous prye présenter souvent mes bien humbles recommendations, et la remercyez de ma part de la bonne souvenance qu'elle a de moy. En quoy elle m'oblige de plus en plus à luy continuer le service que je désire luy faire et ne faudrez à toutes les occasions de continuer à la visiter et me faire part de ce que vous apprendrez d'elle. Au reste d'autant qu'en ce temps si calamiteux il n'y a personne en ce monde qui se puisse descharger des calompnyes et impostures, jay pensé, affin que lon ne puisse poinct dire que, puys trois moys qu'il y a que je suys en mon gouvernement, jaye prins plaisir de tirer les affaires de mon gouvernement en longueur pour donner à l'ennemy moyen de respirer et se recongnoistre, vous dire en deux mots comme toutes choses y sont passées, affin que vous retrouvant parmy mes amys et serviteurs, vous leur donniez moyen de se deffendre de telles calompnies, advenant qu'ils en feussent en peyne ; et vous diray comme puys le retour du sieur de Lombez, je n'ay point perdu temps à escrip[re en] Daulphiné et Lyonnois et Daulphiné pour la levée des gens de pied que Sa Majesté ma accordé y estre levez, de mander mon artillerye de Nerbonne, Carcassonne et d'Avignon et Lyonnois, et faict communiquer les Estats pour leur faire accorder la levée des III^c^ M. L. que

Digitized by Google

sad. Majesté m'a ordonnés y estre imposés pour subvenir aux fraiz de ceste guerre, mais durant ung moys le temps y ayant esté si rudde et les gellées et neiges si grandes, qu'il ne s'en y est veu de plus grandes il y a fort long temps, a esté cause que jusques à cest heure je n'ay pas peu faire de grandz efforts. Mais maintenant que les estats de mon gouvernement m'ont libérallement accordé la levée desd. III[c] M. L. paiables les XV[e] février et may, par esgalle portion, que les Genevois [1] m'ont accordé la levée aussi de VI[c] Corces que j'atendz de jour à autre, que mes dix mil hommes de pied seront incontinant assemblés, mes XXII ou XXIII doubles canones, canons et colouvrines avec leur équipages s'en vont prestz, j'espère maintenant me metre en campaigne et fermer la bouche à nos enemys; et encores que je n'aye jusques à cest heure heu que jusques à II ou III[m] hommes de pied ensemble, mes places et forts circonvoisins de Nismes garnis, si n'ay-je pour cella, voiant que l'ennemy cestoit avec XV[c] arquebuziers et II[c] chevaux mys en campaigne, pour exécuter quelque entreprise sur ceste ville et autres avec les intelligences qu'ilz y ont vouleu laisser, de l'aller sercher à la teste de leur ville de Sommières pour les combatre à la campaigne, mais n'aians qu'une petite lieue de retraicte s'en sont fuys la nuict et retirés dans lad. ville, et depuis voiant que l'artillerye de Lion ne venoit poinct, qui m'a faict une grande faulte, je n'ay pas laysé plus de bonne myne que autres forces d'artillerye venoit encores, ensanble faict semblant de vouloir ataquer le château de Cavisson, qui à la fin cest rendu à moy, et se sont cell. qui y commandoit avec IIII autres retirés où bon leur a semblé avec leur espée et dague, et les quatre-vingtz six soldatz m'ont faict supplier de les voulloir recepvoir au service du roy : ce que je leur ay accordé, ayant commandé à chacun des cappitaines qui y estoient en prandre sept, m'assurant qu'estans ainsi séparés, ilz ne porroient rien faire au préjudice du service du roy, encores qu'ils eussent quelque mauvaise voulanté. J'attendz de jour à aultre les quatre canons de Lyon ou ceux de Nerbonne pour continuer mon voiage à Montpezat, Sauve et Anduze, et en attendant que dans ung moys tous mes gens de pied et artillerye puisse estre ensemble comme ilz seront et encores plus tost, si le premier paiement des troys cens mil livres eust esté plus proche, mais vous sçavez quel moien il y a de tenir de gens de guerre ensemble sans serment qui ne ce peult recepvoir que par la monstre. Je vous feray toujour entendre du succès des affaires de deça, pour en faire part à noz amys, affin que je ne soye calompnié de n'avoir rien faict depuis deulx moys que je suis par deça, et comme je sçay que nous y sommes subjectz, qui est l'endroit apprès m'estre recommandé affectionnément à vous bonne grace, que je prye Dieu vous donner, cappitaine Fougasse, en santé constante et longue vye.

De Lunel, ce XXIII[e] jour de janvier 1573,

Vostre entièrement meilleur amy,

H. DE MONTMORANCY.

Au capp[ne] Fogasse,
gentilhomme servant de monsieur le cardinal de Bourbon.

1. *Sic* pour Gênois.

Digitized by Google

II.

Vente de pension faite par la ville d'Avignon à Fogasses, en récompense de ses peines et soins pour l'obtention des lettres de naturalité.— Relation des négociations antérieures.

5 mars 1574.

Au nom de Dieu soit, sçaichent tous présens et advenir que comme ainsi soyt que magnificz seigneurs les consulz et communaulté de la ville d'Avignon aurioni dès tousjours désiré obtenir de la magesté du Roy de France lettres de naturalité pour les manantz et habitantz natifz de lad. ville d'Avignon nais et à naistre, pour pouvoir paysiblement acquérir biens meubles et immeubles, noms, droictz et actions dans les terres de son obéissance, et d'yceulx disposer entièrement comme les propres naturelz subjectz habitants du Royaulme de France et estre naturalizés perfectement, et pour obtenir ce don et ceste grâce, auroyent employé plusieurs personaiges de grand autorité et payé grandes sommes de deniers, comme entre aultres feu M^r^ Joseph de Panisses, prévost de Cavailhon, ayant charge de ladite ville, seroyt allé en court du Roi de France et illec beaucoup despendu sans pouvoyr obtenir ladite naturalisation, aussy feu seigneur César Gantelme, gentilhomme de la chambre de sa dite Magesté, auroyt poursuivy au nom de ladite ville et à ses despens l'avoyr, ce que luy auroit esté reffuzé pour l'importance du faict, et le semblable auroyt poursuivy le seigneur Pierre de Sainct-Sixt, qui, après avoyr beaucoup dépendu au nom de ladite ville, n'auroyt pu avoyr telle grâce, et despuys magnific segneur Jean de Cambis, chevalier de l'ordre du Roy, ayant long temps pourchassé led. don, auroyt à la fin avec grand cost obtenu lettres de naturalité de sa dite Magesté, avec condition que les dits habitants dudit Avignon serioni tenuz prendre du Roy et de ses successeurs confirmation desdites lettres de naturalité de dix en dix ans, comme apert par les lettres patentes données à Plessis lez Tours au mois de septembre l'an de grâce mil cinq cens soixante-neuf; tellement que voyant lesdits seigneurs consulz et communaulté d'Avignon la difficulté d'obtenir un tel don de si grande importance et considérant le besoing quilz en ont, auroyent prié le seigneur Françoys Dragonet de Fogasses, gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur de messieurs les princes le Marquis de Conti et Charles M^r^ de Bourbon, nepveus de monseigneur Ill^me^ et R^me^ Cardinal de Bourbon, légat de ladite ville d'Avignon, de voloyr employer son crédit et prendre peyne à obtenir purement et simplement lesdites lettres de naturalité à perpétuité et que ledit de Fogasses pour l'amour qu'il porte à ladite ville d'Avignon sa patrie auroyt libérallement promis faire, lequel après long travail et poursuite, auroyt obtenu purement et simplement de la magesté du Roy de France lettres de naturalité perpétuelles, sans charge de prendre de dix en dix ans aultre confirmation du Roy et de ses successeurs, comme apert par lettres patentes données à Amboyse au moys de décembre l'an de grâce mil cinq cens soixante unze, et icelles auroyt faict enregistrer à Parys en Parlement le vingt deuxiesme jour du moys de novembre l'an mil [cinq cents] soixante douze et registrées semblablement dans la chambre des comptes de Parys le dix huictiesme de febvrier l'an mil cinq cent soixante et treize. Et pour ce que les no-

Digitized by Google

taires et secrétaires du Roy, de la mayson et coronne de France se serioni opposez et aurioni empeschè l'expédition des dites lettres de naturalité, comme apert par les trois extraictz, l'ung des registres du parlement de Parys, le vingt deuxiesme jour du moys de novembre mil cinq cens soixante douze, et aultre extraict des registres de la chambre des comptes, le dix septiesme de mars mil cinq cens soixante et douze, et l'aultre extraict des registres de ladite chambre des comptes le premier jour d'apvril l'an mil cinq cens soixante douze, où la chambre auroyt ordonné que les parties se retireriont devers le Roy pour leur estre proveu ainsy que Sa Magesté verroyt estre à faire par rayson, et despuys le seiziesme jour de septembre mil cinq cens soixante douze, lesdits opposantz auroyent consenty aux dites lettres de naturalité, sauf la confirmation à prendre d'ycelle à la mutation du règne [du Roi et avènement] de ses successeurs à la coronne et tant seroyt esté procédé que en fin ledit s[r] de Fogasses auroyt rapporté lettres du Roy déclaratoyres de sa volonté, pour fere jouyr lesdits habitantz dud. Avignon des dites lettres de naturalité nonobstant lesdites oppositions formées par lesdits secrétaires et notaires du Roy, de la mayson et coronne de France, iceulx ayant esté amplement ouys comme apert par lettres données à Parys le quatriesme jour de febvrier l'an mil cinq cens soixante treze, registrées à la chambre des comptes à Parys le dix huictiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens soixante treze, et ledit seigneur de Fogasses auroyt mandé toutes les susdites lettres patantes en forme de chartes aus dits seigneurs consulz de la dite ville d'Avignon, lesquelz les ayant faictes veoyr auroyent treuvé que ne comprenoyent les noms, droictz, actions, crédictz, ains seulement auroyent lieu aux biens meubles et immeubles, dont les auroyent renvoyées au dit s[r] de Fogasses, pour obtenir plus ample déclaration, lequel, persistant à la bonne volonté qu'il avoyt et a tousjours heu de fere service à sa patrie, auroyt obtenu lettres patentes de Sa Magesté, données à Parys le vingt troysiesme jour de septembre l'an mil cinq cens soixante treze, par lesquelles le Roy auroyt déclairé sa volonté estre que les lettres de naturalité par luy concédées comme dessus est dict, se extendroyent non seulement aux biens meubles et immeubles, mais aussy aux droictz, actions, noms, raysons, debtes et créditz quelconques, et le dit s[r] de Fogasses auroyt fourny ausd. s[rs] consulz et ville d'Avignon toutes les lettres et documentz dessus mentionnéz, pour lesquelz obtenir, oultre la despance, auroyt employé son travail à solliciter, prier et importuner plusieurs princes et seigneurs de la dite court, lesquelz pour grattiffier le dit s[r] de Fogasses et en partie de récompance des services qu'ilz reçoivent de luy, auroyent prié la magesté du Roy et employé leur auctorité pour luy fere avoyr les dites lettres de naturalité... (*Suit la constitution de pension.*)

Fait à Avignon, le 5 mars 1574, not. Pierre BÉRARD.

III.

Montmorency Damville à Fogasses, sur ses affaires.

13 juillet 1578.

Mons[r] de Fogasse, depuis le retour de celluy que m'aviez dépesché, Mont valleno est arrivé de Thoulouse après avoir entièrement satisfaict aux mémoires que vous luy aviez donnez, tant pour le faict des usures que pour

Digitized by Google

le don des boys de Soraize et vente de ceux qui dépendent de l'évesché de Carcassonne; et afin que vous en soyez mieux instruit, outre les mémoires qu'il vous en envoye, j'ay mis dans ce pacquet la coppie des deux lettres missives que m'ont escrites les s^rs de S^t Pol et Lager, par lesquelles congnoistrez les remèdes qu'il y a à toutes les difficultez qui se sont offertes à la vériffication de le édict pour les dites useures et du don pour les boys. Tellement que auparavant que d'y passer outre, il fault avoir des déclarations du Roy, à quoy vous provoirez le plus promptement qu'il sera possible, et pour le regard du dit Evesché de Carcassonne, je vous ay desjà escrit que je désire infiniment de l'avoir, et ne veux, s'il est possible, entrer en autre parti, tellement que vous pouvez escrire amplement et librement à Monseigneur le cardinal, que je le suplie très humblement d'y mectre une fin, d'autant que l'Evesque continue une couppe de boys qui diminue beaucoup la valleur du dit évesché, et tant plus cest affaire tirera en longueur, tant plus il me sera préjudiciable et à ma mère, que je vous prie, soit pour le service de mon dit seigneur le Cardinal ou pour le mien particulier, que vous y faciez dilligence, et que icelluy seigneur advise s'il luy plaist à me donner autres assignations pour le payement de ce qui m'est deu de la pentyon que celle des dites usures et vente de boys, qui ne sont choses prestes ny asseurées. Je luy en escritz la lettre que verres, laquelle vous luy pourrez faire tenir, affin que j'en puisse avoir responce, et ce pendant je prieray Dieu, Mons^r de Fogasse, vous avoir en sa sainte et digne garde. Ecrit à Pezenas, ce XIII^e juillet 1578.

Je vous prie dire au s^r de (St ?) Sauveur le marepain (?) qu'il m'envoye des brides qu'on luy a faict tenir de Lyon.

Votre bien asseuré et meilleur amy,

H. DE MONTMORANCY.

Le secrétaire de la présente vous baise les mains et vous est serviteur.

MARION.

A Mons^r Defogasse,
Surintendant de la maison de monseigneur le marquis de Conty.

IV.

La princesse de Navarre[1] *au prince de Conti*

Juin 1579 (d'après une note au dos).

Mon cousin, iay etté fort ayse de sauir (*sic* pour savoir) de vos nouuelles et vous suplie de man mander souant et de celles de là où vous ettes; quant à celles de desa, le roy mon frère se porte à cette [heure] fort bien; il a estté fort malade, ie lay etté ausy dun reume, mais ie me porte bien; monsieur le prinse a esté ycy, qui ne se porta iamais mieu; il san est alé, il y a deux iours, il désire fort de vous voir; nous vous souhaitions bien ycy, sy vous eusies etté, nous eussions bien dancé; ie layray ce propos, pour vous dire que ie vous suplie croire que vous naures iamais parante qui vous ayme et soit plus désireuse de votre bien que moy, qui en cet endroit vous baisere les mains.

Votre humble et afectionnée cousine

Catherine DE NAVARRE.

Monsieur le gros trouerra me recommandations ycy, et une prière de me tenir au bonnes graces de monsieur mon oncle, et de me mander des nouuelle; sy il ne se connoit par ce nom, cet fougace.

1. Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, depuis duchesse de Bar (1558-1604).

Digitized by Google

V.

Coppie des articles pour le maryage de monseigr le prince de Conty.

10 octobre 1579.

Le syeur de Fogasses, ayant charge de monseigneur le card^{al} de Borbon et de monseigneur le marquis de Conty de porter lettres de créance à mesdames de Lucé et de Montafié, leur a fait entendre que pour l'accomplissement du mariaige entre mons^{r} le marquis et ma dite dame de Montafié, les dits seigneurs Cardinal et Marquis effectueront ce qui s'ensuit.

Sçavoyr que les dits seigneurs feront vuyder le partaige qui apartient à mon dit s^{r} le marquis sur les biens des feus prince et princesse de Condé père et mère, et randront le dit s^{r} marquis paysible possesseur et iouyssant, dans le temps le plus brief que fere se pourra.

Aussi que par mesme moyan le partaige de Charles Monsieur sera vuydé, duquel il en fera cession et transport au dit s^{r} le Marquis pour en jouyr comme du sien propre, et mon dit s^{r} le cardinal le fera passer de façon que les choses demeureront assurées au dit s^{r} le Marquis et à ses enfans.

Plus que mondit s^{r} le cardinal gratifiera mon dit s^{r} le marquis son nepveu d'une pansion sa vie durant et la lui fera assigner là où bon lui samblera.

Plus que en la résignation que mon dit s^{r} le card^{al} [doit] fere à Charles Monsieur de tous ses bénéfices, le dit Charles Monsieur sera tenu et chargé par article exprès bailler à mon dit s^{r} le marquis son frère de 25 à 30 mil livres de pansion annuelle sa vye durant.

Et oultre cella, mon dit s^{r} le cardinal fera tout ce qu'il pourra envers le Roy, pour avoyr de don la somme de cent mil livres, qui seront emploiées en achept de quelque terre au nom du dit s^{r} le marquis, qui n'est de moindre [valeur ?].

Et estant le cotenu des articles achevé et acompli de la part de mon dit s^{r} le card^{al} et de mon dit s^{r} le marquis, la dite dame de Motafié, ayant le dit mariaige pour très agréable, et au contantement de madame de Lucé sa mère, pour remarquer l'honeur qu'elle retirera de ceste grande et honorable alliance, de sa bone volonté avantagera mon dit s^{r} le marquis anchant (*sic*) qu'il survequit la dite dame sans enfans de la somme de [1], pour en jouyr sa vie durant, ou pour donation mutuelle qui se peult fere en tout temps, selon la costume du païs du Maine, do[ne]rra telle rante en fons ou à vye avec [mon dit] s^{r} le marquis, qu'il sera avizé, et par le cotrat du dit mariaige la dite dame de Motafié avantaigera de tout ce qu'elle pourra les enfans qui naitront du dit mariaige.

Et aussi mes dits segneurs le card^{al} et marquis bailleront en douere à la dite dame de Motafié une somme telle qui sera avizé et l'assigneront bien et seurement.

J'aprouve et avoue tout le contenu cy-dessus à la charge que monseigneur le card^{al} nous envoyera la copie des susdits articles signés de sa main et de mons^{r} le marquis et les promesses y contenues par le s^{r} de Bouineau, à qui j'ay doné toute créance et charge de treter de l'acomplissement des dits articles avec messegneurs les card^{al} et marquis. Fait à Thurin, ce X^{e} octobre 1579.

Anne de Pisseleu, Janne de coesmes, signées. — de fogasse. Extrait de l'original que j'ay rieres moy [2].

1. En blanc dans le ms.
2. De l'écriture de Fogasses.

Digitized by Google

VI.

Henri, roi de Navarre, depuis Henri IV, au prince de Conti.

6 novembre [1579].

Mon cousin, j'ay reçeu la lettre que m'aues escrite, touchant le mariage de vous auec madame la contesse de Montafié, comme aussy le s[r] d'Elbene m'a bien particulièremant faict entandre les considérations qui induisent la reyne mère du roy et monsieur le cardinal mon oncle à y entendre ; quant à moy, je réduyray tousiours en telz cas mon auis à celuy des plus sages, estimant qu'ilz ne vous conseilleront jamais chose qui ne soyt à votre auantage ; pour mon regard, vous n'aurez jamais tant d'heur et de contantemant que je vous en désire ; j'en escry à monsieur le prince votre frère et le mien, suyuant la prière que m'en faictes, et pour ce que la résolution dépend plus tost de luy que de moy, je me remetray du surplus sur ce que vous en dira le dit s[r] d'Elbene, et vous asseureray que ne sçauriez faire estat d'une plus grant amitié que celle que je vous porte, priant Dieu, mon cousin, vous auoir en sa très sainte et digne garde. De Nérace (*sic*), ce VI[e] de nouambre.

Votre bien afectionné cousin et milleur (*sic*) amy,

HENRY.

A Mon cousin Monsieur le marquis.

VII.

Passeport donné à Fogasses pour aller trouver le prince de Condé.

8 novembre 1579.

De par le Roy,

A Tous Noz Lieutenants Généraulx, Bailliz, sénéchaulx, maires et escheuins de ville et aultres nos offitiers, salut. Nous vous mandons et enjouignons de laisser passer, aller et reuenir le s[r] de Fougasses, Gouuerneur de notre très cher et bien amé Cousin le Marquis de Conty, qui s'en vad pour nos exprès affaires vers notre très cher et très amé Cousin le Prince de Condé, auec ses gens, armes et cheuaulx et or, sans luy donner ny souffrir luy estre donné aulcuns empeschements. Et Vous, M[es] des postes, luy bailler et déliurer cheuaulx en paiant raisonnablement. Donné en notre ville d'Orléans, le huictiesme jour de Nouembre l'an mil cinq cents soixante et dix neuf.

Par le Roy,

DENEUFVILLE.

Posters, ne failliez ung chacun de vous monter de troys bons chevaulx le s[r] présent porteur sans le retarder aucunement, mays le ferez guider et conduire seurement et diligement et ne prenez de luy que quinze solz pour course de cheval. Faict à Orléans, le IX[e] jour de novembre 1579.

DUMAS.

Digitized by Google

VIII.

Le prince de Condé au prince de Conti.

16 novembre 1579.

Mon frère, j'ay esté très ayse d'avoir entendu par le s[r] de Fougasse de voz bonnes nouvelles, et en quelz termes vous estes de votre maryage. Lequel j'aprouve et consens, puys que monsieur le cardinal notre oncle le trouve bon, et qu'il connoist estre pour votre bien et avancement. Or, comme je vous ay tousjours aymé, j'ay bien voulu maintenant à ceste occasion vous fere ressentyr le fruict de ma parfaicte amityé, ainsy que verres par le brevet que j'ay faict expédyer à votre profict. Asseurez-vous, mon frére, que vous ne manquerez jamais de tous les gratieux et favorables traitemens que pouvez espérer de moy. Aymez moy donq tousjours, et vous exercez à bien parler, à escrire, lyre souvent, piquer chevaulx, et courir la bague, quy sont tous honestes exercices dignes de vous. Quy sera l'endroict où je me recommanderay bien affectionnément à votre bonne grâce, pryant Dyeu vous donner, mon frère, en parfaicte santé, longue et heureuse vye. A S[t] Jehan, ce 16 novembre 1579.

Votre plus affectionné frère et parfaict amy,

HENRY DE BOURBON.

A Mon frère Mons[r] le marquys.

IX.

Jeanne de Coesmes au prince de Conti.

S. D. (novembre 1579).

Je ne veus pas, Monsigneur, entreprandre comme chose trop mallaysée de vous faire entendre l'extrême contentemant que j'ay resseu par l'aceptassion qu'il vous a pleu faire de ma bonne vollonté, pour estre sy grande, que je ne sçache rien quy vous la puisse assez, sellon mon affection, bien repranzanter. Mais je vous diray bien que je man tiens sy onorée, que rien que la mort ne man peult oster la mémoyre, ny le désir que j'ay de le témogner par tout se que je pensseray vous estre agréable, vous remerssiant très humblemant de la belle bague que vous m'avez fait sest honneur m'anvoyer, que jay ressue avec toute les joyes quy se peuvent pensser, comme venant de la chose du monde que j'ayme et révère le plus, et la garderay plus songneuzemant que ma propre vie pour vous faire paroistre que je veus laysser tout pour vous seul onorer, servir et aymer; je vous envoye une promaisse pareille à selle que le sieur de Bouyneau m'a aporté de votre part, ainsy come Monsigneur le cardinal m'a comandé, mestant ses commandemans et les votres invyolables, et suys bien fort marye qu'il faille que moy mesme ne vous l'aye portée, comme je le désire incessamant, et n'y eusse failly, sy mes affaires me l'eussent permys, se que touttefois j'espère sera bien tost; se qu'attendant vous supliray me contynuer l'honneur qu'il vous plaist sans mon mérite me promettre en vos bonnes grâces, et me tenir pour jamays

Votre très humble et très affecionée servante

A Monsigneur LUCÉ.

Monsigneur le marquis.

Digitized by Google

X.

Anne de Pisseleu au prince de Conti.

S. D. (fin de 1579).

Monsieur, comme une de vos plus affecionnés servante, je vous avertis que vous aves onoré une mestrese de vos bonne grase, e l'aves asurée de la tenir pour telle, e de l'emer infinimant, elle commanse ung peu à se plindre aveque ung peu d'ocasion e moy ausy, parse que monsieur de Plinpie (?) e le sieur de Sotournon (?) sont isy, e qui vous ont tous veu à leur partir de Franse, et ne nous aves pas voullu fere sest onneur de nous mander de vos nouvelles, qui ne peuvent james estre resus de plus grant affecion de personnes du monde que de ma fille e de moy : nous sonmes an pene si monsigneur le car[al] e vous aves resu ung paquet que nous vous avons an voié par la poste, qui estet la réponze de se qui la voit plu à mon dit signeur le cardinal nous mander : nous vous husions ranvoié le sieur de Bouineau, sinon qui fault qui soit isy pour le contrat que nous avons affere aveque monsieur de Savoie, qui est de bien grant consequanse ; je y desires bien la présanse de monsieur de Fougase ; nos afferes ne tienet plus que ung peu à monsieur le nonse : et espérons nous an retourner an Franse vers ses rois, si nous pouons paser, mes illia deux mois qui ne fect que neger o montagnes, e ung mois qui pleult isy : vous aves su comme monsieur le marichal de Bellegarde est mort, e d'une mort a ses estrange e soudene ; je ne vous annuiré, monsieur, de ses facheux discours, bien vous suplire-je de vous souvenir, qui nia rien sou le siel qui vous serve, eme e onore tant que moy, qui vous besse très humblemant les mains, e désire avoir sest hur et onneur de vous voir sy estrememant, qui me sanble que les jours sont annés : mes en atandant sete hureuse journée que jare moian de vous fere très humble servise : je vous demeurere

Votre très humble e très affecionnée servante,

A Monsieur — ANNE DE PISSELEU.

Monsieur le marquis de Conty.

XI.

Jeanne de Coesmes au prince de Conti.

S. D. (après le 20 mars 1580).

Monsigneur,

Sy je [ne] craignois de vous importuner, vous ne voyries tous les jours aultre chose que mes lettres, et ancore qu'il y ait bien peu de temps que je vous aye escript comme toute nos affaires se passent par dessa, par un homme quy vous mene trois chiens couchans, sy esse qu'il me senble que je ferois trop de tort à l'honneur qu'il vous a pleu me faire de m'assurer de l'heur de vos bonnes grâces, sy je ne m'ayssayes à vous faire souvenir, le plus souvant que je pourray, de l'affection que j'auray toute ma vie de faire chose quy vous soit agréa-

Digitized by Google

ble, et vous suplie très humblemant croyre que sest à mon très grant [regret] que je demeure sy longtemps hors de votre présance ; mais puisque la passiance, à se que l'on dit, vaint toute chose, il la fault prandre ancore pour un peu, pour espérer le proverbe, quy dit que tout vient à point quy peult attandre ; or, Monsigneur, faite estat que vous aves plus de puissance sur moy que sur tout le monde enssanble.

Monogramme.

J'espère vous envoyer bien tost de beaus chevaus.

XII.

Anne de Pisseleu au prince de Conti.

Avril (?) 1580 (note au dos).

Monsieur, il ne me seret james pardonnable, aiant tant failli à vos commandemans et prières de vous mener bientôt votre mestrese, si se n'estet les justes aucasions qui nous retienet, qui est pour la plus grant part pour l'amour de vous, e pour vous voir ung jour bien fort contant, si Dieu plest ; nous n'atandons plus à partir que le retour de monsieur de Bouineau, que nous avons an voié à Roume pour une chose très nésesere e ausy pour porter les letres et recomandasions de leur Magestés e de monsigneur le cardinal votre oncle pour les ocasions de coy j'écris bien au long à monsieur de Fougase : monsieur, je ne demande plus de pardon, sy je n'ay se bon hur de vous voir se mois de juing, car il fault que je confesse moi mesmes que je n'ay plus de pasiense ; elle a esté, se me sanble, plus grande an nous que que (*sic*) an fame qui furet james au monde ; nous vous mènerons deux beos chevos, si liannut james an toute l'Itallie, pour monsieur le prinse e pour vous ; nous avons esté infinimant fachés de seluy que nous pansions luy anvoier qui ne s'est trouvé digne de luy [être] présanter : j'espère que à la veue de nous tous ansanble nous aportera si grans esse e plésir, que le déplésir du passé sera oublié : donnes nous donc ancore, si vous plest, monsieur, se peu de tans que je vous demande, e ne vous faches point d'atandre se qui est tant à vous que ma fille e moy, qui vous besse très humblemant les mains, vous tenan tout le vray bonhur de

Votre très humble e bien affeclonnée servante,

ANNE DE PISSELEU.

XIII.

Conti à Jeanne de Coesmes[1].

12 juillet 1580.

L'estrême désyr que j'avoys de voyr dans vos lettres que vous aviez passé le mont Senys pour aproché de celluy qui suporte inpassiament votre absence, a esté cauze que, ayant reçeu les premièrez, playnes de sy grand espérance, j'ay

1. Minute, avec corrections, le tout de la main de Fogasses.

Digitized by Google

retardé à y respondre jusques à mon retour de Gaillum, où je estoys allé acompagné mon frère Charles; mais par les cegondes, je treuve le sieur de Bouineau à Roume qui promet de revenyr dens quinze jours, et que vous ne pouez partyr sans son arivée, qui me faict croyre que l'estrême affection que j'ay de votre retour est la ceulle cauze de son retardement, car sy je desiroys son absence, il seroyt desja arivé, comme le faict la guerre, qui au despyt de tout le monde s'est mize au millieu de la Fransse, qui nous aporte tant de novelez estranges que plus aysément nous acotumons à suporter l'afliction du retardement du s[r] de Bouineau, que je vous suplye le faire dilligenter, et croyre que je ne spere jamays contentement que par votre présence à fin que plus parfaitement je vous serve et heme come celluy qui vous est très humble et très obéyssant serviteur.

XIV.

Fogasses à Jeanne de Coesmes.

12 juillet 1580 (minute).

Despuis mes dernières qui sont du VI du présent, monsegneur le marquis est revenu de Gaillum, qui n'a pas heu besoin de solliciteur pour lui [faire] souvenyr de vous fayre réponce, car luy mesmes l'a solicité, et demandé souvant sy nous avions heu de vos nouellez, et vous promes qu'il ne désyre rien tant que votre présence, et monsegneur le cardinal n'a en rien diminué de l'estrême affection qu'il a porté en se maryage, qui est la mesmes vollonté que la Reyne mère du Roy a toujours continué, et sy d'autrez ne l'ont trouvé bon, [ce] sont personnes qui n'y peuvent nuyre ny ayder. Je vous dys tout secy, Madame, affin que avec toute asurance vous acheviez vos affayres an tout se que vous pouvez, sans crainte que votre absance vous cauze le moyndre reffroydicement de ceulx qui peuvent an votre maryage, joint aussy que je espère qu'il ne peult guères tarder que vous ne soyes bientost résollue de votre procès de Rome, et que y ayant faict tout se qui se poura vous vous en pourez venyr sans aucun regret, sachant qu'il n'y a que Dieu qui puisse fayre l'inposible, et serez aussy bien receue que personne qui soit arivée en ceste mayson, mays de laysser sez affayres sans une dernyère résollussion, je ne estoys pas de cest avis. Se pendent Parys est en peste et toute la France en guerre, car tout [....] a assiégé la Ferre, où toute la jeunesse de la court y estallée, favorys et autres. Mesegneurs de Mercure et d'Aumalle y sont, et ne sommes pas assurez si mons[r] de Guise yra, et à toute ceste grand armée monsieur le maréchal de Matignon y conmande. La place est forte, mays sy elle n'est secourue, je croys que elle se perdra. Du côté de Guienne, le Roy de Navare a une armée qui est près de celle de monsieur le maréchal de Biron, et l'on atant d'eure an heure la nouelle qu'il se soint batus. L'ons anvoye d'autres forces pour asiéger le château de Montagu, qui est une place forte en Poytou, et monsieur du Mayne s'an va an Dauffiné avec une belle armée, monsieur de Montmorency s'apreste pour aller asiéger Mande, et l'ons a mandé toute la gendarmerye pour aller au devent des reystres s'yl en vient là où monsegneur le marquys est résollu d'aller pour conmencer sa première guerre, qui m'a

Digitized by Google

faict souvenyr madame votre mère, s'yl lui auroyt moyen de recevoir les chevaulx que vous avez aprestés pour luy. Sans la guerre nous estions fort avant aulx partages de mesegneurs lez princes, mays nous aydant de l'ocquazion nous [avons] heu, par arest de la court, provision sur les biens de monsegneur le prince que nous sonmes après de fayre esécuter, d'autant que le Roy a faict saizyr tous ses biens et de madamoyselle sa fille. Vella toutez lez nouellez qui se présentent, en atendant que vous nous mandies des vôtres, qui sera, sy plaict à Dieu, votre partement de Piémont.

XV.

Jeanne de Coesmes au prince de Conti.

15 mars [1581, d'après une note au dos].

Monsigneur,

Je vous avois, par la dernyère lettre que je vous ay escripte, mandé comme monsieur le mareschal de Res nous avoit osté ycy de toute peyne, se que je croyois pour l'assurance qu'il m'an avoit donné ; mays à son partemant, tout a esté ronpu quant à l'argent qu'il nous debvoit bailler, mays les teres nous demeurent, quy sont fort belles, nous ayant remys le Pape en possession de se qu'il en tenoit ; voilla donc, Monsigneur, comme à sette fois j'espère que nous ne vous mantyrons point, et que j'aure sest honneur de vous veoyr au temps que je vous ay escript, pour vous randre tous les très humbles et obéissans servyce quy seront en ma puissance ; nous avons fort souvant ycy des nouvelles de Monsigneur votre frère, quy s'est bien fort contanté des chevaus que je luy ay donnés ; seus que je vous mèneray sont estymés de tous beaucoup plus beaus. Il a grant envye d'un saltadour que je vous meyne, mais je luy ay assuré d'essayer d'an reçou[v]rir un pour luy ; sy en se pandant que je suis ycy, il vous playsoit quelque aultre chose de ce pais, me commandant j'obeyré d'aussy fidelle affection que je seray éternellemant

Votre très humble et très affectionnée servante,

Turin, ce 14 mars. LUCÉ.

XVI.

Jeanne de Coesmes au prince de Conti.

6 octobre [1581, d'après une note au dos].

Monsigneur,

Entre aultres joyes que je me donne de me revoir en se pais, la plus grande est [illegible] estre sy près de vous, et que me faites tant [illegible] plus [illegible] que par le passé. Il vous a pleu me le promettre ; quant a moy, Monsigneur, je n'ay dymynué ny ne dymynuerai jamais de la fidelle servitude que je vous ay pour jamais vouée ; or, pour ne vous fâcher de trop lonc discours, je vous envoye se gentilhome

Digitized by Google

pour estre sy onorée d'antandre de vos nouvelles, et sy la longueur du temps ne m'a point tant aporté de malheur de m'eslongner de votre heureuse mémoyre; se quy me le fait crayndre est le lonc temps qu'il y a que je n'ay eu se contantemant de ressevoir de vos lettres après vous en avoir escript une infynité sans estre sy heureuse de recevoir une seulle responce ; coy que se puisse estre, je vous suplie, Monsigneur, très humblemant, croyre que je seray toute ma vie, etc.

A Lucé, se 6 octobre.

Je vous suplie très humblemant croyre se que se porteur vous dira de ma part ; les chevaus que je vous ay amenés sont tous pres, quant il vous plaira les avoir ; seus quy me les ont baillés me les ont assurés beaus et fort bons.

XVII.

Anne de Pisseleu à Fogasses.

28 avril [1582, d'après une note au dos].

Monsieur de Fougase, je vous fere se petit mot de letre ancore que fesies bien peu de cas de moy; si esse que pour la plus grant part pour sest heure, je soutiens la barque de bon ceur, et le mieux qui m'est posible, et fere tant que j'are ung seul moian. Monsigneur le cardinal a esté isy e à Lucé, et y a fect fort peu de séjour, pour la hâte qui lavet de retrouver la rene mère du roy qui l'avet mandé. Illa fect pour monsieur son nepveu tout insy qui la acoutumé, et estant isy je ne l'auray voullu inportuner, se sera quant il li plera qui fera mieux. Espérant vous voir bien tost isy, comme vous aves mandé, je ne la vous fere plus longue, si non [pour] vous dire que vous seres le très bien venu; vous besant les mins, je prire Dieu, monsieur de Fougase, vous donner autant d'ur et de contantemant que vous désire

Votre bien affecionnée amye à vous servir,

ANNE DE PISSELEU.

A Bonnestable, se 28 avril.

Madame la princesse ma fille et moy avons fect tout se que nous avons pu vers monsigneur le cardinal, luy supliant très humblemant de donner congé à monsieur de Rouan pour venir isy se mois de may. Il ne l'a voullu acorder, et nous a dit qui li aviseret.

XVIII.

La princesse de Conti à Fogasses.

8 mai 1582 (?).

Monsieur de Fougasse, je ne vous feray que se mot, car nous attandons en se lieu monsieur le cardynal dans une heure. Je vous diray seullemant qu'il a esté deus jours à Lucé, où vous ne sauries croyre la bonne chère qu'il a faite à monsieur mon mary, et les promaisses qu'il nous a faite. Il alla au davant de

Digitized by Google

monsieur son oncle fort bien acompagné et grant quantité de gentishomes avec luy. Vous le méconoistres, car il est tout changé, et joue avec tous ses gentishomes, anbrasse [l'un], frape l'autre, vous ne vistes jamays rien de sy contant qu'est de sella monsieur le cardynal. Nous le traytons magnyfiquemant, [en] somme à ce qu'il dit il en est contant. Je vous envoye des lettres que j'ay resseues de la rayne mère du roy et de la rayne de Navare et de madame ma belle mère, vous les montreres à monsieur de Rouan, s'il vous plaist. Quant au sr Anybal, je ne puys pour asteure lui envoyé de l'argent à cause que nous en [avons] asteure bien affayre, mais qu'il viene et nous l'acomoderons et le contanterons. Vous debvies estre ycy, pour fayre l'honneur de la mayson à sette bonne venue. Quant aus blans, nous ne les avons seu faire signer parce que monsieur mon mary est à la Couture avec monsieur son oncle. Voillà tout se que je say, et priray Dieu vous donner à se voyage, que vous aves sy grande anvye de faire, une belle feme. A Dieu, sr, je suys

Votre plus affectionnée amye,

Janne de Coaesmes.

Je vous prie de faire mes affectionnées recommandations à monsieur de Bellosane.

Au dos : Je vous prie, ranvoyes moy toute ses quatre lettre ou me les raportes.

XIX.

Lettres patentes du cardinal de Bourbon, faisant don à Fogasses des droits de lods et ventes qu'il pourrait devoir pour ses acquisitions de terres dans le Comtat.

2 mai 1582.

Charles, Cardinal de Bourbon, Légat d'Avignon, Archevesque de Rouen, Primat de Normandye,

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que voulans aucunement recongnoistre les services que le sr Françoys Dragonnet de Fougasses, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, noz a faictz et continue ordinairement, et icelluy pour ces causes et aultres considérations à ce noz mouvanz, avons faict et faisons don par ces présentes de tous et chacuns les droicts de lothz et ventes et aultres debvoirs seigneuriaux qui noz pourroient estre deubz par le dit de Fougasses de toutes et chacunes les acquisitions et achaptz de terres qu'il fera ou pourra faire cy après pour luy, en son nom, et de ses propres deniers en notre légation d'Avignon et comté de Venisse, à quelque somme que les dits droictz de lothz et ventes et aultres debvoirs seigneuriaulx [puissent] se monter à commencer du jour et feste de sainct Jehan Baptiste prochain, voulans et entendans que d'iceulx il en demeure quicte et deschargé par tout où il appartiendra comme nouz l'en avons quicté et quictons par ces présentes. Sy donnons en mandement à tous noz justiciers et officiers du dit Avignon et Comté, trésoriers généraulx et particuliers en notre dite légation et Comté de Venisse que du contenu en ces présentes ilz facent, souffrent et laissent joyr plainement et paisiblement le dit de Fougas-

Digitized by Google

ses, sans que pour iceulx droictz ilz luy facent ou donnent aucun empeschement ny poursuilte allen [contre ?] de luy. Desquelz nos dits trésoriers seront tenuz quictes par tout où il apartiendra. Car tel [est] notre plaisir. Donné à Paris soubz notre seing et sel le second jour de may l'an mil cinq cens quatre-vingtz deux.

C. Car^al DE BOURBON.

(*Sur le repli.*)

Par monseigneur Illus^me et Révér^me monseigneur le Cardinal Légat,

LEMERCIER.

(*Sceau mutilé.*)

XX.

Brevet du cardinal d'Armagnac, confirmant les lettres précédentes.

4 octobre 1582.

GEORGES, cardinal d'Armaignac, collégat en la Légation d'Avignon,

Ayantz veu les lettres patentes cy attachées, signées et scellées des seing et scel propres de monseigneur le cardinal de Bourbon, légat du dict Avignon, données à Paris, le segond de may année présente, contresignées sur le reply Le Mercier, secrétere, par lesquelles il a pleu à mon dict seigneur le légat donner au s^r François Dragonet de Fougasses, gentillome ordinere de la chambre du Roy, à présent viguier de la présente cité, tous les droictz de lodz et ventes et autres debvoirs segneuriaux, que luy pourroyent estre deubs en toutes les aquisitions et achapts de terres que le dict de Fougasses feroyt ou pourroit fere en son nom et de ses propres deniers en la dicte légation et Comtat de Venisse, à quelque somme qu'iceulx droicts et lodz de vente se pourroient monter. Dont despuys le dict de Fougasses auroyt achepté en son propre nom la seigneurie, droictz et apartenences de la Bastide des Reynaudz au dict pays du Comtat, et passé promesse au trézorier général du dict pays suyvant notre mandement de luy payer deux cens escus pour le droict du premier lodz d'icelle seigneurie, de laquelle promesse ensemble de tout ce qu'il pourroit pour raison de ce debvoir davantaige, icelluy de Fougasses nous auroyt supplié le vouloir faire aquicter, descharger, et jouyr dudict don; Nous, à ceste cause, ne désirans rien plus que de faire effectuer la volonté de mon dict seigneur le légat et icelle ensuyvant, ordonnons et mandons au dict tezorier (*sic*) d'aquicter le dict de Fougasses de la dicte somme de deux cens escus, ensemble de tout ce qu'il pourroit debvoir davantaige du droict de lodz de la dicte seigneurie, sans que pour raison de ce il en puisse fere aulcune demande au dict de Fougasses ny aux syens, esquelz avons de mesmes donné et quicté tout ce qui est en nous et deschargé de tant le dict tézorier en la redition de ses comptes, avec commandement aux auditeurs d'iceulx de luy desduire, alouer et fere bon ce dessus. Faict au Palais apostolicque, ce quatrième jour du mois d'octobre, l'an mil cinq cens quatre vingz et deux.

G. Card. Collégat.

(*Sceau.*) SIFFREDI.

Digitized by Google

XXI.

Mémoyre de se que j'ay achepté pour ma fame au moys de novembre 1582 lorsque je me maryai et pour les noces[1].

Premièrement, en novembre 1582, payé à syre Nycolas Foulas une chaine de sceinture pour ma fame pezent 63 écus 18 s. et je n'ay point payé de fasson ... . 63 écus 18 s.[2]
Plus payé une autre chaine pour metre au col pezent. . . . . 79 écus 42 s.
Plus payé ung pere de brassellez d'agate, d'acort. . . . . 32 écus.
Plus payé ung carcan de perles faict au barin. .. . . . . 25 écus.
Plus ung carcan de pierrerye payé. .. . . . . 215 écus.
Plus ma fame a faict fondre quelques cheines rompues et ung vieulx jazeran que elle avoyt, et a faict faire ung jazeran qui poyse 100 écus. Je anay fourny quinze avec la fasson. . . . 100 écus.
Plus pour 20 douzaines de fers d'or pour ferer les boutz des jaretières que [3] a donné, et pour une robe que ma fame en a garny, et la fasson de l'aneau pour espouzer, j'ay baillé à Jehan Vinay.. . . . . 41 écus.
Plus pour les rubens pour les jarretières. .. . . . . 11 écus.
Plus pour le compte du talleur (*sic*) qui a faict les robez.. . . 22 écus.
Plus j'ay payé au syre Jehan Ferrier Benoit ung compte de draps de soye, monte. . . . . 22 écus 20 s.
Plus payé ung autre conte de dras de soye au syre Francoys Beau, qui monte. . . . . 116 écus 3 s.
Plus ung autre compte du syre François Ferrier pour draps de soye et autres fournyturez, qui monte, que j'ay payé. . . 190 écus.
Plus payé à Syrocque, pour conte de draps de soye. . . . . 30 écus 6 s.
Plus j'ay payé en despences pour le bancquet de ce qui me peult souenyr, sans le vin, boys et vivres que on m'a donné, mays seullement de se que j'ay desbourcé. . . . . 70 écus.

XXII.

La princesse de Conti à Fogasses.

15 avril 1583 (note au dos).

Monsieur de Fougasse, j'ay receu tout à sette heure la lettre que m'a aporté de votre part Bouyneau, et ne vous sçaurois dire le contantemant que j'ay receus de voyr que monsieur de Rouan escript sy bien à monsieur son frère. J'espere que sella nous mettra hors de toutes peynes, et sy nous n'an sortons

1. Petit livre de raison.
2. Le compte total de Nicolas Foulas montait à 525 écus sol
3. Mot illisible.

Digitized by Google

à se coup, je n'y auray jamays plus d'espérance. Nous avons dellibéré d'anvoyer l'un des nôtres pour porter sertaynes lettres que nous avons escript à nos amys, et jugé estre nécessayres. Je vous suplie l'assister de votre bon ayde et conseil en se qu'il debvra faire. Je vous envoye Vectière, parce que s'est luy quy a négotié sest affayre, et acordé à Cange de noire part la réconpansse qu'il en a eue. Il vous informera de tout bien au lonc. Il porte une lettre que monsieur mon mary escript au roy pour sest affayre et moy à plusieurs. Je vous prie conssider (*sic*) l'estrême vergongne que se seroit, sy de haute lute ou de braverye Fargis enportait se que de coy mon dit signeur mon mary s'est randu maistre, je vous jure que congnoissant se monde, se seroit pour le fayre tant desdaygner qu'il n'y a gentilhome quil le voullut tant soit peu respecter. Il luy en feroit bien d'autres. Il disent bien tous d'une vois, que s'il estoit au moindre d'eus, quy garderoit bien ledit Fargy d'en venyr sy avant, et que monsieur mon mary luy debvoit escripre une bonne lettre quy luy eut bien fait perdre courage d'estre sy glorieus ; pour l'honneur de Dieu, Monsieur de Fougasse, ayes pour recommandé sest affayre, tous deus vous en suplions, comme y allant de l'honneur et réputassion de monsieur mon mary, quy, je vous promes, se voyant offrir le servyce de plus de sant sinquantes jantishomes quy y sont venus ou ont mandé le peresuadant n'andurer telles sotises, et qu'il doibt aller le crever jusques où il est, et que tout le pays le suyvra, me fait crayndre quelques grans follies, de coy nous serions tous en peyne. Toutefois, je l'ay tant presché et tous les aultres, qu'il m'a assuré qu'il ne sera rien fait sans votre bon conseil que nous attandrons, vous tenant comme père en tout se quy nous touchera, vous supliant aussy faire de sorte que monsieur le cardynal et monsieur de Rouan prenent sest affaire à cœur, comme les touchant, et en parlent de bonne fasson. Je vous diray aussy qu'il est venu un homme quy dit que mon dit s[r] le cardynal luy ayant rebaillé la ferme de la Couslure y a compris la terre de Moullins qu'il nous a donnée il y a un an pour en jouyr par nos mayns. Je ne say sy au lieu de nous faire du bien il nous voulloit oster sy peu qu'il en a fait par le passé, sella seroit bien estrange, veu qu'il a rehaussé la panssion de monsieur le conte de deus mille frans, et luy a donné une belle mayson, et ancore nous veult oster sette sy, quy ne vault que sinc sans plus que les sis mille quy luy a toujours donné. Je n'an ay rien voullu dire à monsieur mon mary, car il fût désespéré, il est déjà asses tormanté du peu qu'il fait pour luy, et ancores pour nous réjouyr, son trésorier nous doibt il y a plus de sis mois sinc sans escus que nous debvoit bailler ledit fermyer. Il les a pris, et se moque de nous comme ne les voullant bailler. A la fin, il an feront tant qu'il feront de mon dit signeur mon mary un très mauvais nepveu, car il a asses de jugemant pour conoistre [ce] que sest que tout sella. Je vous descharge mon cœur, m'assurant que ne trouves bon non plus que moy tout sella, et que vous leur en dires votre advys, se que je vous suplie, et que se porteur nous raporte responce de tout. J'ay esté fort ayse de voyr se qu'a fait Bouyneau pour ses despayches, et ancore aultant de la bonne lettre que monsieur de Rouan a escript à monsieur son frère, et de tout la déclayrassion de leur biens, affin qu'il ne se puissent plus ayder de nulle escuse. Je ne veys jamays rien à mon opynion sy bien fait, et croy que le tonnerre esclatera à se coup. Il me sanble qu'il sera fort bon d'attandre le sieur Des Mares ancores un peu, s'il vous plaist, et informer un peu nos gens de delà [de] se qu'il doyvent faire pour la majorité de monsieur mon mary, quy vous suplie, et moy aussy,

Digitized by Google

de venyr le plus tost que vous poures car nous voullons un peu renouveller notre estat, à coy nous n'avons voullu toucher jusques à se que vous y fussies, et aussy pour regarder à toutes nos aultres affayres, que nous désirons quy passent davant vous. Tous deux nous recommandons bien affectueusemant à votre bonne grâce, et croyres, s'il vous plaist, que n'aves amye au monde plus assurée que moy, quy désirant vous en faire une bonne preuve demeureray

Votre très affectionnée et milleure amye,

JANNE DE COAESMES.

XXIII.

Le prince de Conti à Fogasses.

27 janvier 1584 (note au dos).

Monsieur de Fougasses, vous m'avez faict fort grand plaisir de m'avoir adverty de la réception du bonnet que le nonce de notre Sainct Père a présenté à mon frère, monsieur le cardinal de Vandômes. Je luy rescripz pour m'en resjouir avec luy. Car vous pouvez penser que sa grandeur et contanteman sera tousjours le mien, vous remerciant des paillemail et boulles que m'avez donné. J'espère que si me tenez la promesse que me faictez de me venir veoir, nous exercerons bien ensemble, espérant gangner de votre argent. Je vous pry que [ce] soit bien tost, car j'ay grand envye de vous veoir. Je vous remercire aussi de la peine qu'avez prinse pour mon partage. Je n'aure jamais bien là où vous n'ayez part, et aultant de puissance que moy mesme, qui me resentire tousjours de l'obligation que je me souviendre tousjours vous avoir, et cependant vous faire preuve de mon affection, je demeurere

[1] Votre bien affectionné et assuré amy

FRANÇOYS DE BOURBON.

Monsieur de Fougasse, j'escrips une lettre au roy, que je vous prie luy présanter avec assurance de mon très humble service.

XXIV.

La princesse de Conti à Fogasses.

15 juillet 1584.

Monsieur de Fougasse, je ne vous saurois dire aultre nouvelles, synon que nous sommes aryvés en bonne santé, Dieu merssy, et avons trouvé tous seus quy doyvent entrer en la compagnie tous pres à s'enroller, et ont donné le jour à mecredy prochayn. Il y aura bien ancores des difficultés, comme j'ay peur, auparavant, car j'an voy déjà mille aparance, à coy je m'assure que votre présance eust bien remédyé, mais passiance, il fault prefferer votre playsir à notre contantemant. J'ay peur que soies déjà party, quy me fera faire sette lettre plus courte que je ne ferois, je vous prie de toute mon affection, sy vous estes ancores avec monsieur le cardynal, faites tant que j'aye soudaynemant res-

1. Ce qui suit est autographe.

Digitized by Google

ponce de l'affaire de Bayens, car j'an suys en fort grant peyne pour les raysons que je vous ay dittes, et aussy que j'an veus sortir an quelque sorte que se soit. Je désirerois fort la Cousture, et en voudrois relâcher une partie de la panssion que nous avons dessus. Vous me feres, s'il vous plaist, se playsir de m'escripre de toutes nos affaires bien au lonc, et de [ce] que vous aures apris de nouveau, et croyres qu'il n'y a rien au monde plus à vous que moy.

Votre très affectionnée et assurée amye,

Janne DE COAESMES.

Se 15 juillet 1584.

XXV.

La princesse de Conti à Fogasses.

11 juin 1585 (note au dos).

Monsieur de Fougasse, je ne voudrois vous faire une seulle escuse pour la faulte que j'ay faite d'avoyr esté sy lonctemps sans vous escripre, et assurer de la plus grant vérité quy se trouve, quy est l'estrême et inmuable amytié que vous porte monsieur mon mary et moy, car je n'an pensse une seulle quy soit digne d'estre reçeue, synon que j'attendois une nouvelle à vous mander plus agréable que les mauvayses quy nous survyenent de jour en jour, dequelles je croy que pouves estre bien adverti, quy me fera tayre pour vous dire des nôtres et commansere par la santé de mondit signeur mon mary quy est Dieu mercy bonne, luy ayant layssé sa fièvre carte depuys huit jours, quy luy a duré dis moys. Vous poves pensser sy j'an ay esté affligée ; et pour le regart de nos affayres, elles vont asses bien, Dieu mercy, le roy nous ayant remis notre assignassion qu'il avoit révoquée, et avons assurance des généraus de la provynce de Guyene de toucher bien tost argent. Sa Magesté ne fit jamays sy bonne chère qu'il fait à monsieur mon mary, il s'an doibt contanter ; sa compagnye a esté des premyère preste et estymée la plus belle de toutes, passant sinc sans chevaus sans les gentishomes quy la suyvent vollontayres. Sa ditte Magesté a assuré monsieur mon mary qu'il luy donnera en seste armée une sy belle charge et onorable quy s'an contanteroit. Il parle à luy fort souvant, et ne l'a ancores reffusé de rien, et sy nous a donné de l'argent pour comansser à dresser son équypage. Mais, Monsr de Fougasse, nous ne pouvons rien faire de bons sans vous, se me sanble, quy est cause que je vous suplie de toute notre affection, de la part de monsieur mon mary et de la myene, de vous en venyr le plus tost que vous poures voir les deus perssonnes du monde quy vous ayment et estyme le plus ; j'ay toujours tant congnu de bon naturel en vous que je croy que ne nous refuseres sette très instante prière, que je vous en fais ancores une fois, quy me fera fynyr par mes bien affectionnées Recommandations à votre bonne grâces de mondit signeur mon mary et de moy. Il y a bien peu quy vous a escript, la lettre vous a esté portée avec une de la Reine mère du roy [1], croies s'il vous plaist que je seray perpétuellemant

Votre très affectionnée et parffaite amye,

Janne DE COAESMES.

Je vous prie que madame de Fougasse votre feme trouve ycy mes bien affectionées Recommandations à ses bonnes grâces.

1. Cette lettre est perdue.

Digitized by Google

XXVI.

Sauvegarde donnée par Lesdiguières à Fogasses.

26 novembre 1586.

Le seigneur des Diguières, Gouverneur et lieutenant général sous l'authorité du Roy de Navarre en Daufiné.

Nous avons prins et mis, prenons et mettons, en la protectyon et sauvegarde de sa Majesté et la nostre, le sieur de la Bastye de Fougasses, au Conté Venessin, Chambellan ordinaire de Monseigneur le prince de Conty, ses famille, serviteurs, domestiques. biens meubles, immeubles, ses fermiers, métayers, bestail et toute autre chose à luy apartenans, vivant paisiblement, deffendans généralement à tous gens de guerre et autres tenans ce party de ne luy fayre aucun tort ne dommaige en sa personne ny en ses dits domestiques, fermiers et biens, à peyne de la vie. Donné à Ambrun le 26 novembre 1586.

LESDIGUIERES.

Par mond. seigneur,

FLORENS.

XXVII.

Lesdiguières à Fogasses.

12 mai 1595.

Monsieur, Je sceu de Monsieur de La Croix que vous estes en quelque oppinion que, avenant quelque remuement au Comté, ceulx de la Relligion se saisiroient de votre maison. Je vous prie de vous dellivrer de ce soupçon et demeurer en repos de ce costé là, car il n'y a point l'aparance de combustion, et quand bien elle arriveroit inoppinément, croyes, je vous supplie, Monsieur, que vous series des derniers attaqués, demeurant comme vous aves esté affectionné au service du Roy. Vous estes remarqué tel, et principallement de moy qui suys,

Monsieur,

Vostre bien humble pour vous faire service,

LESDIGUIERE.

D'Anet, le XII• may 1595.

XXVIII.

Analyse du testament de M. de la Bastie.

6 janvier 1596.

Il y est qualifié « magnifique sieur François Dragonet de Fougasses, sieur de la Bastie des Reynauds au Comté Venaissin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chambellan de Monseigneur le prince de Conti, citoyen et habitant d'Avignon. »

Digitized by Google

Sépulture dans le couvent de l'Observance d'Avignon, au tombeau de ses « maieurs ».

Il lègue 10 écus aux pauvres de l'hôpital Sainte-Marthe alias de messire Bernard Rascas; — 120 écus pour faire faire « un paille vulguerement pally pour porter Corpus Domini auquel sera mis les armoyries du dit sieur testateur et celle de damoyselle Françoise de Cambis, sa femme, pour l'usage du dit couvent de l'Observance »; — 60 écus pour les réparations de la chapelle N.-D. d'Espérance; — 120 écus pour les réparations à son tombeau; — 100 écus à l'Aumône générale, et si « l'institution de la dite Ausmosne generalle estoit changée à autres usages, au dit cas a voleu et veut telle somme estre distribuée à filles vrayement povres à marier du dit Avignon, telles que seront nommées par la dite damoyselle Françoise de Cambis, sa femme, et en deffaut d'icelle, de son héritier et exécuteurs »; — à sa femme, outre ses droits, 200 écus; — héritier : son fils unique, Balthazar, auquel il substitue « pour regard du fief de la Bastie » et de ses dépendances, ainsi que des biens de Bollène, Bouzon et Cabrières, les descendants mâles de Balthazar graduellement par ordre de primogéniture, et à défaut de mâles, les filles et leurs fils, aussi par ordre de primogéniture, à la condition que le fils aîné de celle qui recueillera ces biens portera, lui et sa postérité, le surnom et les armes du testateur, — et en cas d'extinction complète de sa descendance, il substitue les fils de son frère de la Barthelasse, dans l'ordre qu'il indique, — le tout sans détraction ni démembrement, « voulant le dit sieur testateur que le dit fief de la Bastie des Reynauds, sa juridiction et deppendence (*sic*) demeure à un seul, sans que se puisse diviser ni aliéner aucunement. » — En tous ses autres biens, le testateur substitue à son fils, son frère Thomas, et ses neveux Gaspard, Charles et Girard de Fogasses, ou le survivant d'entre eux, par égales parts. — Françoise de Cambis aura l'usufruit de la Bastie et de ses dépendances, tant qu'elle ne se remariera pas, elle renoncera en échange à son douaire. Il la nomme tutrice de son fils. — Exécuteurs testamentaires : Richard de Cambis, docteur ès droits et auditeur de Rote, Pierre de Pérussis et Balthazar de Merles, sieur de Beauchamps. — Fait à Avignon, au couvent de l'Observance, notaire Moyroux.

XXIX.

La princesse de Conti à Fogasses.

8 octobre [1596, d'après une note au dos].

Monsyeur de Fougasse, ancores que je doubte que cette lettre vous trouve à Paris, sy ne laysseray-ge à vous assurer par cette sy de la parffayte amytyé du mary et de la femme, et vous dyre que nous désirons estrêmemant votre retour, pour incontynant aprés aller trouver le roy. Hastes-vous donc, s'il vous plaist, notre mylleur amy, et me croyes pour jamays

Votre très affectyonée et plus parffaite amye,

LA PRINCESSE DE CONTY.

Se 8 octobre.

Je vous prye de bayser les mayns de notre part à monsieur de Meaus.

A monsieur de Fougasse, intendant de notre maison.

Digitized by Google

XXX.

Inventaire des papiers que nous a rendu le s^r de Fougasses, intendant de nostre mayson, touchant le faict de la justiffication de Madame la princesse de Condé, le XIX^e jour d'aoust mil cinq cens quatre vingt dix sept.

Premyèrement :

Ung exploict faict de la part de Madame la princesse de Condé à Monseigneur le prince de Conti, le XX^e may 1596, pour se voyr condempner au proffict d'ung deffault, obtenu au moys de mars au dict an par la dite Dame princesse ;

Plus ung arrest de la court du XXVIII^e may 1596, par lequel il est ordonné que toutes les procédures faittes contre la dite princesse de Condé seront cassées, et tyrées hors des greffes ;

Plus unne procuration de Monseigneur le prince de Conty, passée à Bonnestable le VI^e juing 1596, par devant René Grassin à M^e Bernard Anquetin, pour déclarer qu'il a esté mal convenu en la Court de Parlement, et que la congnoissance en appartient au Roy tenant sa Court garnye des pers de France légitymement assemblez ;

Plus unne requête présentée à la Court de Parlement de la part de Mes seigneurs les prince de Conty et conte de Soissons, tendant aulx fins que tous actes et procédures faittes en la dite Court de la part de la dite princesse sont nulz, disent que la connoissance en apartyent au Roy séant en la dite Court, et protestent de tous actes quy sont faitz ou se feront par la dite Cour, la dite requête signée de mes dits seigneurs, et a esté répondue le XXII^e juing 1596 ;

Plus la copple de l'arrest, donné en faveur de la dite princesse, le XIII^e juillet 1596 ;

Plus ung mémoyre que le s^r de Merly avoit baillé à Mr. du Leal, de la part de Monsieur le Connestable, afin de prier mes dits seigneurs les princes de le faire ;

Plus la coppie d'une instruction baillée aulx sieurs de la Courtille et Vieulx Pont, allant trouver Monsieur le Connestable de la part de Messeigneurs les prince et conte de Soissons, le VI juing 1596 ;

Plus la responce faite par Monsieur le Connestable à l'instruction baillée par les dits s^rs de la Courtille et Vieulx Pont, quy n'est point signée, du XXI juing 1596 ;

Plus unne mynutte de créance aux s^rs de la Bastide et Boullaynville, à Messieurs les présidens et autres du Parlement ;

Plus ung long discours de ce que les dits s^rs de la Bastide et Boullaynville ont faict entendre aulx présidens et gens du Roy de la Court ;

Plus unne instruction baillée par Messeigneurs les prince de Conty et conte de Soissons signées de leurs mayns pour représenter à Monsieur le Connestable par les s^rs de la Bastide et Boullanville, quy depuys a esté représentée par le s^r du Clouzet et Boullaynville en datte du XIX^e juing 1596 ;

Digitized by Google

Plus unne lettre de Monsieur le Connestable à Monseigneur le prince de Conty en date du XII[e] may 1596, portant créance du s[r] de Merly envoyé de sa part à Bonnestable pour luy faire signiffier l'arrest de la dite princesse de Condé;

Plus une autre lettre du dit s[r] Connestable à Madame la princesse de Conty pour le mesmes faict du dit jour;

Plus unne lettre du dit s[r] Connestable, en datte du XI[e] juing 1596, à Monseigneur le prince, rendant responce à l'instruction qu'il avoyt ouye par les s[rs] de la Courtille et Vyeulx Pont;

Plus unne autre lettre du dict s[r] Connestable, du XXVIII[e] juillet 1596, à Messeigneurs les prince de Conty et conte de Soissons, faisant responce à l'instruction portée par les s[rs] du Closet et Boullanville, et parle de la justiffication de Madame la princesse de Condé;

Plus la coppye de la lettre que Monseigneur le prince de Conty a escript à Monsieur le Connestable, du XX[e] may 1596, pour responce à celle qu'avoyt apportée le s[r] de Merly;

Plus la coppie d'une lettre que Monseigneur le prince escript au Roy par le s[r] du Clozet, du XI juillet 1596, quy parle de l'opposition qu'il a faitte à la justiffication de la dite dame princesse de Condé;

Plus une lettre du Roy, du IIII[e] aoust 1596, à Monseigneur le prince, quy porte qu'il n'est point marry de la dite opposition.

Francoys DE BOURBON[1].

Janne DE COAESMES[2].

Se disneufvyesme aoust 1597[3].

XXXI.

La princesse de Conti à Fogasses.

25 novembre [1597, d'après une note au dos][3].

Monsyeur de Fougasses, je ne vous sçauroys asses dyre l'estrême cotantemant que monsyeur mon mary et moy avons reçeu de l'assurance que vous nous faytes se bien de nous donner de la contynuation de vos bonnes grâces, et de la résollution que vous avez prise de nous venyr trouver. Je vous suplye que se soit le plus tost qu'il vous sera possible. Le temps me durera infynymant que se bon heur ne nous aryve, car nous dézirons le plus du monde vous voyr en se lyeu, où vous aurez toute la puyssance que vous sçauryes désyrer. Croyes-le, s'il vous plaist, notre cher amy, et que vous recevres toute l'amytyé et obéyssance du mary et de la femme que vous sçauryes espérer de vos

1. De la main du prince.
2. De la main de la princesse.
3. Cette lettre semble devoir être reportée à 1595 (V. p. 95 et 96).

Digitized by Google

propres enffans. Venes donc, s'il vous plaist, nous servyr de père et me croyes pour jamays

Votre plus affectyonée et parffaite amye,

LA PRINCESSE DE CONTY.

A Paris, ce 25 novembre.

Nous avons donné charge à se porteur de vous porter quelque parolle de créance, je vous suplye le croyre.

A Monsieur de Fougasses et de la Bastye[1].

C^te DE FORBIN.

1. Prière de lire dans les Mémoires de 1908, p. 411, ligne 10, Sceautres au lieu de Beautres ; p. 411. note 6, Chomérac au lieu de Chamérac ; p. 416, note 1, remplacer suivante par précédente et première par seconde. Dans les Mémoires de 1909, page 76, ligne 2, lire Saint Genest au lieu de Saint Geniès.

Digitized by Google

François MORÉNAS.

Pour étudier consciencieusement François Morénas, gazetier et historiographe de la ville d'Avignon au XVIII[e] siècle, il faudrait sans doute avoir lu tous ses ouvrages : journaux, brochures, livres, mémoires, manuscrits. J'avoue les avoir tout au plus parcourus ; il y en a trop.

Né à Avignon en 1702, François Morénas, après d'assez bonnes études, fut d'abord soldat dans un régiment d'infanterie, puis moine dans un couvent de Cordeliers, et enfin publiciste. Il est le Théophraste Renaudot d'Avignon, où il fonda le *Courrier historique, politique, littéraire, galant et moral*, gazette in-4° dont le premier numéro, daté du vendredi 2 janvier 1733, porte en épigraphe ce vers d'Horace : « Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci. » Mais, joindre l'utile à l'agréable ne suffit pas à l'ambition du courriériste pour enlever tous les suffrages ; « il faut du nouveau », — dit-il ; — « c'est là le grand mobile dans tous les pays, dans tous les âges, dans tous les caractères, dans toutes les conditions ».

Et, en effet, qu'il écrive ses chroniques moitié en prose, moitié en vers ; qu'il y traite de politique, de littérature, voire même de galanterie, ce qui est rare ; qu'il y ajoute des strophes médiocres, où sont la plupart du temps proposées des énigmes ; quoi qu'il fasse imprimer, François Morénas aura surtout la préoccupation de servir à ses lecteurs la nouveauté du jour, le récit de l'événement sensationnel, agrémenté de la devinette à la mode. Il est, — pour employer à son exemple le mot le plus actuel, — un reporter qui a fait ses humanités et qui parfois ne s'en souvient guère. Il expédie son *Courrier* avec l'édition avignonaise de la *Gazette de Hollande*, pour profiter de la même vogue. Il fait d'abord imprimer sa feuille, à ses dépens, chez François Girard, à la place Saint-Didier, d'Avignon et elle ne paraît que le vendredi ; mais bientôt elle devient bi-hebdomadaire, — vendredi et mardi, — ce qui prouve son heureux succès ; et elle l'est restée jusqu'à la fin,

Digitized by Google

c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle, à travers de multiples péripéties.

La première eut pour résultat d'enlever le *Courrier* à son fondateur, au profit du sieur Giroud, imprimeur privilégié de la Papauté. Deux procès eurent lieu à ce sujet devant le tribunal de la Sacrée Rote du Palais apostolique d'Avignon. Le mémoire présenté au nom de Morénas, contient d'intéressants arguments et même de piquantes révélations. En voici quelques passages :

« M. François Morénas est originaire de la ville d'Avignon, M. Charles Giroud n'est qu'habitant de cette ville ; quoiqu'il paraisse qu'il n'y ait pas grande différence entre un originaire et un habitant, qui par une continuité de séjour a acquis la naturalité, cette différence doit néanmoins être considérée dans le cas présent.

« Le dit sieur Morénas voulant suppléer à son peu de fortune par les talents dont il a plu au ciel de le doter, s'avisa d'inventer une Gazette,... imprimée chez le sieur François Girard.

« Il faut remarquer que ledit sieur Morénas, avant que de s'adresser au dit sieur Girard, avait prié un seigneur de cette ville d'engager ledit sieur Giroud à se charger de l'impression de son Courrier ; mais comme ce dernier ne se charge que de ce qui lui parait être d'un grand débit, à peu de frais, et que le Courrier ne se présentait pas alors à lui sous cet aspect, il refusa l'impression de cette feuille, ce qui mortifia le sieur Morénas, qui se flattait que ledit sieur Giroud réimprimant la *Gazette de Hollande*, pourrait plus que tout autre lui faciliter le débit de sa feuille, laquelle aurait pu être envoyée avec ladite Gazette ; et ce qui l'obligea de se pourvoir ailleurs.

« Cependant la nouveauté qui a toujours des charmes, piqua la curiosité de bien des personnes, et, au bout de deux mois, le dit sieur Morénas avait déjà de quoi s'applaudir d'avoir trouvé un moyen honnête de gagner du pain dans sa Patrie.

« La guerre de Pologne étant survenue et ayant rendu les événements intéressants à mesure qu'elle les multipliait, le sieur Morénas se détermina de donner son Courrier deux fois la semaine... (Novembre 1733.)

« Ce fut alors que le sieur Giroud se repentit de n'avoir pas accepté l'offre qu'on lui avait faite... Il présenta une Requête à Mgr le Vice-légat, dans laquelle faisant mention d'un Privilège qu'il avait de la cour de Rome pour réimprimer la susdite *Gazette de Hollande*, il demanda qu'il lui fût permis de faire des inhibi-

Digitized by Google

tions et défenses au sieur Girard d'imprimer à l'avenir le Courrier.

« ... Mgr le Vice-légat fit appeler ledit sieur Morénas, lui dit qu'il fallait s'accommoder. Un pareil discours était un ordre. Ce fut en conséquence que l'Acte (d'association) fut passé, après que le sieur Morénas eut convenu de tous les articles dans la chambre du P. Eustache, agent des Capucins d'Avignon, où pour la première fois il parla au sieur Giroud.

« ... Dans les commencements de sa nouvelle Société, ledit sieur Morénas crut trouver de grands avantages. On avait pour lui mille attentions dans la maison du sieur Giroud ; outre cela ledit Giroud avait beaucoup de débouchés pour le débit du Courrier au bas duquel il fit mettre son nom, ce qui ne contribua pas peu à faire connaître l'un et l'autre. Le sieur Morénas ne resta pas en arrière; il s'assujettit dès lors à faire les paquets du Courrier et de la Gazette, à les distribuer tous les mardis et tous les vendredis et à passer pour cela seul les matinées entières dans la Boutique du dit sieur Giroud, ce qu'il a continué jusques à son départ, et ce qui le gênait extrêmement, et consumait une partie de son temps, sans compter toutes les occasions dans lesquelles il a fait son possible pour se rendre utile au sieur Giroud et aux siens. »

A coup sûr, quelques-unes des occupations du courriériste devaient un peu contrarier l'historiographe que Morénas était devenu en titre par la grâce des Consuls avignonais.

« Le débit du Courrier fut si grand au commencement de 1734, qu'on en tirait au-delà de 2000 exemplaires. Le sieur Rigollet, libraire à Lyon, en débitait lui seul jusques à 600, par ordinaire ; mais ce grand débit ne dura pas longtemps. Les paquets étaient envoyés partout à l'adresse de MM. les Directeurs des Postes, et par conséquent francs de port. Il vint ordre de la part de MM. les Directeurs généraux de taxer les paquets en plein. Il n'en fallait pas davantage pour diminuer le débit du Courrier ; ce qui ne coûtait auparavant que 12 à 15 livres par an, serait revenu à 80 ou 90. »

Je passe sur les difficultés qui commencèrent alors entre les associés ; il y eut lutte d'intérêts. On vécut tant bien que mal pendant sept ans ; mais, en 1741, Morénas prétexta de la guerre de la succession d'Autriche pour faire paraître seul une brochure mensuelle, imprimée chez Paul Offray, sous le titre de *Lettres historiques et politiques ;* il arguait de ce fait que le *Courrier* ne

Digitized by Google

pouvait suffire à publier toutes les nouvelles qu'il recevait régulièrement.

L'imprimeur Charles Giroud s'en alarma, « prétendit que c'était « violer le droit des gens, — comme si une Société pour une « chose devait rendre tout commun sans aucune exception, » — écrit assez hypocritement notre auteur. Pour comble d'embarras, Morénas s'était attiré la colère du Vice-légat, il était tombé en disgrâce, — « quoique innocent », c'est lui qui le certifie, — et je n'aurai garde d'employer d'autres termes que ceux de son mémoire, au sujet de certains faits qui suivirent cette disgrâce :

« Il en craignit les effets et voulut s'en mettre à l'abri en s'éloignant de sa Patrie. Mais dans quelles circonstances partit-il ? De quelle manière s'éloigna-t-il de sa Patrie ? C'est ce qu'il n'a pas craint de manifester, sans prétendre néanmoins excuser ce qu'il peut y avoir eu d'irrégulier dans sa conduite.

« Le dit sieur Morénas avait une épouse d'un caractère peu sociable. Tout Avignon en a été témoin. Il s'était vu dans la nécessité d'en venir à une séparation ; encore avec tout cela, ne pouvait-il pas avoir la paix. Pendant qu'il vivait ainsi séparé de sa femme, donnant trop facilement carrière au penchant que tous les hommes ont à l'amour, il avait un commerce avec une Demoiselle âgée d'environ 25 ans, sans Père ni Mère, et qu'une tante, qui s'en était faite (*sic*) nommer tutrice depuis 8 ans, laissait en pleine liberté. Cette Demoiselle se trouvait enceinte de deux mois, lorsque le dit sieur Morénas prit la résolution de partir. Personne au monde n'aurait jamais soupçonné son état ; cependant, par une fatalité surprenante, la veille du départ du sieur Morénas elle avait avoué sa grossesse à sa tutrice.

« Elle apprit dans ces entrefaites que le sieur Morénas devait partir le lendemain. Il est aisé de s'imager dans quelles alarmes elle dut être et dans quels termes elle parla au sieur Morénas.....

« Elle proposa au sieur Morénas de l'emmener avec elle (*sic*) ; et celui-ci n'eut pas la force de la refuser. Dans la résolution précipitée qu'il avait prise de partir, il ne fit pas attention qu'il allait fournir de nouvelles armes contre lui.

« Dire, comme le sieur Giroud n'a pas fait difficulté de l'avancer, que le sieur Morénas était parti à l'occasion de cette Demoiselle, c'est vouloir donner dans l'illusion. En effet, que pouvait-il arriver audit sieur Morénas, quand on l'aurait poursuivi en justice à cette occasion ? D'être condamné à doter la Demoiselle ; et ce qu'il lui en aurait coûté était bien infiniment en dessous de

Digitized by Google

ce que lui coûte son départ. D'ailleurs il ne devait point appréhender de poursuites de la part des Parents de la Demoiselle dans un temps où l'aventure n'était sçue de personne et où il était de leur honneur de l'ensevelir dans un éternel oubli ; puisque la chose devenue publique, ils n'en ont fait aucune.

« Avancer, comme a fait ledit sieur Giroud, que le départ du sieur Morénas, qu'il lui plait de qualifier de fuite, a été occasionné par le dérangement de ses affaires, c'est en imposer à la vérité. C'est son départ seul qui a dérangé ses affaires par les pertes qu'il lui a occasionnées, comme on en sera convaincu par la suite de cet exposé. »

Cette suite indique une liquidation onéreuse des biens de Morénas : maison récemment bâtie et incomplètement payée, emprunt sur une propriété à la campagne, règlement hâtif des fournisseurs, perte sur le débit du *Courrier*. « Il partit, — déclare-t-il, — avec rien en comparaison de ce qu'il abandonnait. Huit chemises, un seul habit, quelques paires de bas, et 44 louis qu'il emprunta sur sa vaisselle d'argent, sur le reste de ses habillemens et sur une partie de son linge qui se trouva blanc : voilà avec quoi le dit sieur Morénas partit ; et il laissa tout son bien, pour l'améliorement (*sic*) duquel il avait même déjà donné peu auparavant des arrhes considérables. Il laissa tous ses meubles, et il est connu dans tout Avignon que sa maison était une des mieux étoffées pour un homme comme lui, et peut-être un peu trop à la grande.

« Il fut cependant à peine hors de la ville que l'on sema le bruit de tout côté qu'il avait fait banqueroute, qu'il emportait plus de 1000 livres et qu'on l'accusa d'un enlèvement des plus qualifiés. On laisse à penser ce qui en est, après ce que l'on vient de lire. »

En effet, l'homme pouvait être ce qu'on appelle aujourd'hui un impulsif ; il n'était pas au fond un méchant homme.

Me reprochera-t-on d'avoir donné sur une aventure intime une citation trop étendue ? Que l'ombre du gazetier Morénas me jette la première pierre !

Il perdit son double procès. Les frères Charles et Alexandre Giroud continuèrent sans lui, avec une vogue persistante, le *Courrier*, devenu leur propriété depuis 1743. Mais, en 1768, le roi de France s'étant emparé d'Avignon supprima cette publication dévouée au Saint-Siège, et, par contre, autorisa François Morénas à faire imprimer un autre *Courrier* de même format, même

Digitized by Google

nombre de pages et même prix, à Monaco, où notre nouvelliste s'était retiré et où il mourut peu d'années après (en 1774). Le roi récompensait ainsi les sentiments de Morénas en faveur de l'annexion du Comtat à la France, profitables sentiments accentués sans retard par vingt-quatre *Lettres historiques* parues en 1768 et 1769. Je n'ai garde de mettre en doute la parfaite sincérité de Morénas, ni même de soupçonner qu'il ait pu être influencé par le souvenir de son échec devant le Vice-légat et le tribunal de la Rote. Il faut d'ailleurs croire qu'il y avait alors en Avignon un puissant parti français, puisque *Lettres* et *Courrier* se vendirent assez au public pour ne pas trop se vendre au roi. Il est vrai qu'on en débitait beaucoup au dehors.

Toutefois, le *Courrier* revint, en 1775, au Saint-Siège, de même qu'Avignon. Il fut alors publié par Jean-Joseph Niel, « seul imprimeur de Sa Sainteté »; puis, en 1782, par Antoine Aubanel. Il dura ainsi jusqu'à la fin de 1788.

Un an après, il reparut sous la gérance de M^lle^ Leblanc, directrice des postes, qui dut bientôt en transférer la propriété à son commis et rédacteur Sabin Tournal, par ordre de la municipalité; elle le reprit ensuite, mais il fut supprimé définitivement et brûlé publiquement, comme suspect, au mois d'août 1792, bien que son article *Avignon* se composât uniquement de ces mots en grosses lettres : TRANQUILLITÉ PARFAITE.

Il ne faut pas s'imaginer que l'importante collection du *Courrier*, comprenant soixante années, donne beaucoup de documents sur la vie avignonaise au XVIII^e^ siècle. Ne les y cherchez pas, ou, tout au moins, tenez-les pour très rares. En revanche, vous aurez des correspondances de Paris, de Rome, de Varsovie, de Florence, de La Haye, de Londres, de Vienne, de Berlin, de Stockholm, de Constantinople; — quelquefois, de Versailles, ou Lyon, ou Marseille, ou Montpellier. Vous ne saurez pas grand' chose de sérieux sur vos compatriotes; mais vous serez instruits à fond des faits et gestes du roi de Pologne ou du Grand Turc.

Pour la valeur du *Courrier*, je m'en réfère volontiers à l'opinion, sérieusement fondée, du D^r^ Barjavel : « Cette feuille jouit d'une certaine vogue principalement à l'étranger, bien qu'écrite d'un style faible et incorrect, et que la vérité y fût trop souvent sacrifiée aux saillies d'imagination, surtout depuis que Morénas se fut adjoint, — après l'abbé J.-F. Labaume, — l'abbé Outhier, ex-prédicateur; celui-ci donnant des bagatelles avec emphase,

Digitized by Google

imprima à sa gazette une tournure déclamatoire qui aurait dû la décrier et qui servit à la répandre. »

On ne peut pas dire que les *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe,* à l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche, soient d'un mérite sensiblement supérieur. D'août 1743 à juin 1748, les cent-huit numéros de ces *Entretiens* ne visent qu'à renseigner abondamment le lecteur affamé de nouvelles. Il y a plus de prétention dans le *Parallèle du ministère du cardinal de Richelieu et de celui de Fleury.* Par malheur, à notre époque, l'idée seule de ce parallèle fait juger du livre. Quant à l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique de Fleury,* ouvrage qui fut très critiqué en son temps, il indique simplement, à notre avis, que François Morénas étendait au ministre sa respectueuse sympathie envers le roi.

Il n'y a guère à dire des *Dictionnaires portatifs d'histoire, de géographie, de chronologie,* ni de l'*Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience de Pontas,* ni de la *Dissertation sur le commerce,* traduite de l'italien. C'étaient sans doute travaux sur commandes, comme les sermons que Morénas fabriquait, dit-on, pour les jeunes aspirants prédicateurs. Nous négligerons aussi le manuscrit des *Notices sur les villes et villages du Comté-Venaissin,* déposé aux Archives de Vaucluse, formé de cahiers jadis épars et où il existe de nombreuses lacunes.

Ce qui paraît plus franchement digne d'être consulté, ce sont les relations écrites par François Morénas sur certains événements avignonais qui se passèrent sous ses yeux : l'*Entrée et le séjour dans la ville d'Avignon du sérénissime Infant don Philippe de Bourbon*[1], *gendre du roy de France* (février 1744) ; les *Réjouissances faites par la ville d'Avignon pour célébrer la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV*[2] (24, 25 et 26 octobre 1751) ; les *Réjouissances faites par la ville d'Avignon le dimanche 23 janvier 1757 pour le rétablissement de la santé de N. S. P. le pape Benoît XIV;* les *Fêtes données pour l'exaltation de N. S. P. le pape Clément XIII les 27, 28 et 29 août 1758,* et aussi, à côté de ces joyeuses solennités où les galoubets, tambourins, fifres, se mêlent aux cloches et bourdons, où le luxe des brillantes solennités religieuses n'exclut pas celui des cortèges, arcs

1. Don Philippe, duc de Parme et Plaisance, marié à Louise-Elisabeth de France, morte en 1759.

2. Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, né à Versailles le 13 septembre 1751, mort à Versailles, le 22 mars 1761.

Digitized by Google

de triomphe, banquets et feux d'artifices, nous trouvons la désolante *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le 30 novembre 1755*. Le dirai-je ? ce rapport officiel d'un désastre resté célèbre m'a moins ému que les pages d'Armand de Pontmartin sur ce même désastre, dans les *Mémoires d'un notaire,* tant l'art de l'écrivain accroît l'intensité du récit. Et, d'ailleurs, Morénas s'applique trop à faire valoir, en cette lamentable circonstance, le zèle des seigneurs consuls, du viguier, du primicier, et, par dessus tout, en lettres capitales, de Mgr le Vice-légat PASSIONNEI, dont le nom sera béni « jusques dans la postérité la plus reculée ». L'historiographe d'Avignon tenait alors à satisfaire toutes les autorités, également « nobles, illustres et magnifiques ».

Il n'avait pas négligé précédemment de publier un *Abrégé de l'Histoire généalogique de la maison d'Acquaviva royale d'Aragon*, à l'occasion de la nomination de Pascal d'Acquaviva comme vice-légat de notre ville en 1744.

Plus tard, il se tourna complètement du côté du roi de France ; j'en ai dit les raisons. Et les *Lettres historiques* sur la réunion du Comtat au domaine de la couronne ne suffisant pas à sa ferveur politique, il prépara un projet de partage du Comté-Venaissin entre le Dauphiné et la Provence. Le mémoire pour la « limitation des deux provinces » est parmi les manuscrits du Musée-Calvet.

Cependant, François Morénas eût voulu étendre son œuvre d'historiographe à toute la suite des siècles passés depuis la fondation de sa ville natale. Des prospectus annoncèrent une *Histoire d'Avignon* en trois volumes; des souscriptions furent ouvertes. Le premier volume fut soumis, en manuscrit, aux consuls « illustres et magnifiques seigneurs », etc. Une épitre en prose disait, au début : « La gloire d'une ville rejaillit sur ses habitants ; plus une ville est célèbre, plus on croit devoir se croire (*sic*)honoré d'y avoir pris naissance, d'y habiter, d'y tenir un rang distingué, d'y occuper les charges municipales. La ville d'Avignon est et a même toujours été placée parmi celles de l'Europe qui ont de la réputation ; c'est le témoignage glorieux qu'en portent les plus anciens historiens; ils lui donnent de grands éloges, mais qu'elle mérite par plus d'un titre.

« Ils lui sont dus par son ancienneté, elle remonte jusques aux temps les plus reculés ; ils lui sont acquis par sa situation ; l'Europe a de la peine d'en fournir une autre semblable. »

Morénas, comme on le voit, gardait son admiration à notre

Digitized by Google

pays, bien qu'il l'eût quitté pour Monaco. Il termine ainsi son épître-préface : « Dans quelque classe qu'on veuille nous placer, nous serons toujours extrêmement flattés qu'on puisse dire que nous avons jeté les fondements d'une histoire de la Patrie, si on ne veut pas donner le nom d'histoire à notre ouvrage.

« Il nous sera même toujours glorieux d'avoir commencé, et qu'on puisse du moins nous mettre en parallèle avec ceux qui les premiers ont écrit sur des matières semblables et qui ont ensuite donné occasion à d'autres d'écrire et de perfectionner des ouvrages aussi utiles, aussi intéressants que l'histoire.... » Il se sentait insuffisamment documenté; il avait de fâcheux pressentiments, et, de fait, il fut empêché d'aller plus avant que le premier volume. Cependant, la première impression de ceux qui examinèrent le manuscrit ne paraissait pas d'abord assez fâcheuse pour en arrêter la suite.

Les pages 326 et 327 contiennent de favorables attestations des commissaires députés par le conseil de ville pour l'examen de ce premier volume. Ce sont MM. des Achards, marquis de Brantes, marquis de Cambis-Velleron, abbé de la Baume, prévôt de l'église métropolitaine d'Avignon, marquis de Roland et de Guilhelmis. L'un d'eux ajoute spécialement : « Le conseil fera bien d'engager l'auteur à poursuivre le dit ouvrage. »

Mais, au verso de cet élogieux feuillet 327me, se trouve une déclaration qui explique trop pourquoi l'ouvrage resta inachevé :

« Je soussigné, député par le conseil pour examiner l'histoire « manuscrite de la ville d'Avignon, composée par M. François « Morénas, désirans rendre témoignage à la vérité, je déclare « que je n'avais point lû l'histoire manuscrite d'Avignon lorsque « j'ai donné une attestation à M. Morénas, en datte du quinze juin « de l'année mil sept cent cinquante-cinq, par laquelle je dis que « cet ouvrage *mérite d'estre imprimé et sera très utile* ; séduit par « un esprit de prévention par les attestations précédentes que le « sieur Morénas me monstra, et à cause des connaissances parti- « culières que j'avais des matériaux qu'il avait employés, je crus « ne devoir pas luy refuser une attestation trop précipitée. J'eus « l'honneur de témoigner mes inquiétudes à ce sujet à Messieurs « les consuls actuels ; ils eurent la bonté de me faire communi- « quer *le premier volume de l'histoire manuscrite d'Avignon conte- « nant trois cent vingt-cinq pages.*

« Je déclare, d'après un examen réfléchi, que cet ouvrage est « en soy-mesme bon et utile, mais qu'on ne doit pas en permet-

Digitized by Google

« tre l'impression dans l'état où il se trouve. Car c'est une compi-
« lation imparfaite où l'auteur présente sans art une suite d'évé-
« nemens, sans découvrir les mœurs, la politique, les usages et
« le gouvernement des siècles qu'il y rappelle ; c'est un ouvrage
« insipide où l'on ne distingue pas le certain d'avec le probable,
« le vray d'avec le faux. Il faudrait d'ailleurs plus d'ordre, d'élé-
« gance, d'agréement, de noblesse et de propreté dans le style.
« Au lieu d'une saine critique, on y trouve des citations super-
« fluës, des conjectures vagues, enfin beaucoup de superfluités et
« de détails ennuyeux. Tel est le passage du Rhosne par Annibal
« et la marche de ce général où l'on trouve beaucoup de raison-
« nement, et peu de clarté. Il assure, par exemple (page 8), que
« la maison de campagne du patrice *Mummole* nommée *Macho-*
« *villa* ou *Manancha* est la ville de *L'Isle,* tandis qu'il est constant
« que c'est le bourg de *Ménerbes ;* le camp que les Lombards et
« les Saxons y occupèrent dans le sixième siècle retient encore
« aujourd'hui le nom de *Malicamp,* parce que c'était là que ces
« barbares apportaient tout le butin qu'ils faisaient. Il dit (page 29)
« que Catherine de Médicis estait l'épouse de Henri le Grand;
« c'est Marie de Médicis. Enfin, on y trouve une foule de négli-
« gences et d'erreurs.

« J'atteste de plus que cette déclaration m'a été uniquement
« arrachée par la force invincible de la vérité, pour satisfaire à
« mon devoir, à la confiance du public, et pour m'acquitter de
« ma commission.

« Fait à Avignon, le troisième février mil sept cent cinquante-
« sept.

« *Signé :* Le Marquis de Cambis-Velleron. »

Je ne sais s'il faut prendre tout à fait à la lettre cette critique sévère. Assurément, il serait difficile à un historien, ou prétendu tel, de commettre une erreur plus grossière que celle de Morénas à propos de la femme d'Henri IV; mais tel point d'archéologie que M. de Cambis-Velleron déclare être constant, me paraît avoir été discuté, depuis sa hautaine affirmation ; au surplus, n'était-il pas un peu orfèvre en l'occurrence? Barjavel, moins prévenu, juge simplement Morénas en une ligne définitive : « La plupart « de ses ouvrages ne sont que des compilations médiocres. » Est-ce pourquoi ils eurent tant de lecteurs? Est-ce pourquoi aussi, à l'heure actuelle, dans notre société, leur étude, négligée des hommes compétents, a été laissée à un littérateur qui n'y a guère trouvé de littérature ? Ce n'est pas dire que Morénas

Digitized by Google

écrivît mal, il faisait du reportage plutôt que de l'histoire ; que si d'aventure il se piquait d'élever son style, il donnait dans le genre solennel, redondant, — comme tant d'autres, meilleurs que lui, à la fin du XVIII[e] siècle.

Je n'aurai oublié, je crois, aucun des ouvrages de François Morénas, si je mentionne encore : *Le Solitaire* (Arles, 1745) ; — *Histoire de ce qui s'est passé en Provence depuis l'entrée des Allemands jusqu'à leur retraite* (Avignon, 1747) ; — *Suite aux lettres historiques et galantes de M[me] Dunoyer ;* — *Précis du résultat des conférences ecclésiastiques d'Angers ;* — et, enfin, *Histoire de la vie, des miracles et du culte du Bienheureux Pierre de Luxembourg, évêque de Metz, cardinal diacre du titre de Saint-Georges au voile d'or,* — manuscrit n° 3063 du Musée-Calvet. Cette dernière histoire, qui formerait un gros volume, se termine par une lettre de Louis XIV au Pape en vue d'étendre le culte de Pierre de Luxembourg ; j'en extrais ce passage : « Nous ne recherchons pas Votre « Sainteté parce que ce Bienheureux appartenait de parenté aux « rois nos prédécesseurs, ni parce que nous sommes descendus « d'une Princesse de sa Maison[1], mais pour donner cette conso- « lation à nos bons serviteurs qui nous en prient chaque jour... » Morénas semble être un de ces bons serviteurs, à en juger par son ouvrage, empreint d'une religiosité à la fois abondante et minutieuse ; il exagère sûrement sa préoccupation de se mettre en communion d'âme avec son modèle. Son manuscrit n'a pas été imprimé, mais j'ai idée qu'Augustin Canron en a tiré peu ou prou un petit livre publié vers le milieu du siècle dernier.

On est fondé à conclure, en somme, — d'après tant de travaux variés, — que François Morénas visait à l'esprit encyclopédique, comme tant de ses contemporains, mais par trop superficiellement. Sachons-lui gré néanmoins, d'avoir, toute sa vie, de près ou de loin, consacré la plupart de ses écrits, avec plus ou moins de justesse, à la ville dont il se déclarait fier d'être l'un des fils. Il conquit une indéniable influence, grâce à ce zèle actif qui avait fait de lui un grand commissionnaire de nouvelles, — et quelquefois d'idées, — sur ce marché intellectuel qu'était alors Avignon. Il s'y glissait bien un peu de fraude sous les fausses étiquettes de La Haye ou d'Amsterdam ; mais Morénas n'usa que fort peu du subterfuge. Il avait, en général, de la franchise et de la crânerie.

1. Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon et mère de Charles de Bourbon, aïeul d'Henri IV.

Digitized by Google

Au Musée-Calvet, son portrait, que je veux croire fidèle, puisqu'il fut donné par sa famille, nous montre un visage cordial, assez coloré, dont les petits yeux vifs ont un bon sourire, un peu malin ; ce sourire se continue jusque dans les rides des joues sans barbe, jusque sur les minces lèvres sans moustache, ainsi qu'il convient à une tête du siècle de Louis XV. Mais l'ensemble de la figure manque d'élégance. Le front, peu élevé, semble serré sous une très correcte chevelure poudrée à blanc ; le nez a de la lourdeur ; le cou, trop dégagé d'une chemise ouverte en longue fente sur la poitrine nue, par une exagération de la mode en matière d'art, accentue une impression générale de sans-gêne, d'expansivité mal contenue. La main assez belle tient des feuillets imprimés et pliés en un format réduit ; ce ne peuvent être que des numéros du *Courrier*. Le vêtement rouge-brun, de forme imprécise, est à la fois cossu et négligé. Le tableau n'a, du reste, d'autre valeur que celle d'un document. Voilà sûrement une nature active, forte, exubérante, libre d'allures, où perce pourtant un signe d'habile souplesse. De son temps, François Morénas fut un homme notoire ; de nos jours, il eût été un homme populaire.

Nullement poète malgré ses vers ou à cause d'eux, précairement historien, à peine historiographe, il sut cependant propager autant que personne le renom avignonais, — si bien que, malgré de justes réserves dont je me suis fait sciemment l'écho, nous trouvons encore en lui une personnalité locale assez accentuée, assez curieuse pour être évoquée en passant. A quelque hauteur que se soit élevé le Panthéon des maîtres du journalisme, Morénas n'y conserve pas moins une place, sous la vieille voûte du portique d'entrée, au second rang des devanciers.

A. MOUZIN.

Digitized by Google

Une Lettre inédite de J.-J. Balechou.

La correspondance de Balechou est très rare. La collection des manuscrits du Musée-Calvet contient une lettre de cet artiste qui avait échappé à mes recherches lors de la publication de la notice que j'ai consacrée à ce graveur. En voici le texte [1] :

Arles, ce 18me mars 1763.

Monsieur (Bonnet, cavallier du visse-légat à Avignon).

Je suis plus que persuadé de vos bonnes intentions à mon égard. Personne ne sera plus reconnaissant que moi dans toutes les occasions. J'aurois voulu de tout mon cœur traite avec vous ou avec ceux pour qui vous vous intéressés, mais jamais leurs offre n'a aproché de la raison. D'abord, il n'a jamais été question que de quinze mille livres et de six livres pour les estampes. Les estampes se vendent 9 livres et on me donne 18.000 l. de mes planches dans Avignon. Vous voyez que la proposition n'est pas juste de la part des Mrs Audiné. Je voudrois bien les obliger, mais mon intérêt est premier. Je vous suis pourtant bien obligé et vous remercie. Je vous prie de me croire avec l'estime la plus profonde que je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALECHOU.

Je serai à Avignon jeudy ou vendredy.

L'intérêt que présente cette lettre est tout entier dans l'indication du prix que Balechou désire obtenir pour graver une planche. On lui offre 15 000 livres, mais il estime que cette somme « n'approche pas de la raison », c'est-à-dire que l'offre n'est pas raisonnable, puisqu'on paye, à Avignon, ses planches, 18.000 livres.

C'est donc 18.000 livres que le *Calme*, d'après J. Vernet, du cabinet de M. Renaud, chanoine de Saint-Didier, et *Sainte*

1. Bibliothèque d'Avignon. Autographes Requien, n° 464.

Digitized by Google

Geneviève, d'après Carle van Loo, de la galerie de Siffredy Mornas, ont été payés, d'après la déclaration de Balechou.

Le 27 juin 1746, la convention passée avec Leleu, agent du roi de Pologne, portait que le graveur recevrait pour le portrait d'Auguste III cinq mille livres et 50 estampes. Si l'on remarque que cette gravure est la plus importante et assurément la meilleure des œuvres de l'artiste, on voit que ses prétentions se sont accrues considérablement en 17 ans, en même temps sans doute que sa réputation avait grandi. Nos graveurs contemporains se contenteraient volontiers des honoraires demandés par Balechou, qui représenteraient près de 40.000 francs de notre monnaie.

Cette lettre est écrite d'Arles ; ce qui prouve que le graveur n'était pas exilé à Avignon, ou réduit à s'y réfugier. Je crois que ma démonstration sur ce point a été suffisante. M. J.-J. Guiffrey a bien voulu me le dire et je l'en remercie, estimant que son témoignage est décisif..

J'ajouterai à ces observations quelques notes sur le catalogue des œuvres de Balechou que j'ai donné :

N° 20, Néel de Christol. Lire : de Christot. Le n° 37, un prélat représenté tenant des feuilles de papier de la main gauche et appuyant la main droite sur une console, serait Bégon, évêque de Toul, d'après une note inscrite sur la gravure conservée au Cabinet des Estampes, mais je n'ai pu vérifier cette attribution.

Les portraits de Voltaire, inscrits sous les numéros 33 et 34, ont donné lieu à une confusion, à cause des vers

Post genitis hic carus erit,
Nunc carus amicis

que j'avais indiqués comme une légende du portrait peint par Liotard. A la vérité, l'estampe d'après le portrait peint par La Tour, reproduit aussi les mêmes vers, ainsi qu'un portrait signé Soubeiran, identique à celui de Liotard, et un autre de Boilly.

Le n° 33, du Cabinet des estampes, porte : *Omnis Aristippum...* ces mots sont supprimés dans l'épreuve de M. Pailheret.

La suite de 30 pièces (n°s 58 à 87) intitulée LIVRE DE DIVERS DESSEINS D'ORNEMENS, a pour auteur M. Lainé, architecte et sculpteur du Roi. M. Léon Deshairs, conservateur de la Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs, a étudié, dans un ouvrage qui vient de paraître[1], les travaux de décoration que cet artiste

1. *Aix en Provence*, architecture et décoration aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Digitized by Google

exécuta à l'hôtel de Madame de Simiane, à Aix, en 1731 et 1742. Il travailla aussi pour M. de Costebelle, à Avignon, et M. Duhamel nous le montre[1] dressant les plans et les devis du théâtre en 1732.

Sa réputation était grande, si l'on en croit les lettres de la petite-fille de Mme de Sévigné. M. Deshairs aura le mérite de nous avoir fait connaître ses œuvres les plus importantes.

Jules BELLEUDY.

1. Le Théâtre d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles, *Annuaire de Vaucluse*, 1909

Digitized by Google

Digitized by Google

Bibliographie.

I

DE QUELQUES RECENTES PUBLICATIONS PROVENÇALES

I. *Sermoun e panegiri prouvençau* de M. le chanoine Grimaud.
II. *Blad de luno*, poésies du marquis Folcò de Baroncelli-Javon.

I.

Au moment où juillet radieux ouvrait nos vacances, le bureau de l'Académie de Vaucluse m'a invité à étudier les Sermons de notre vénéré collègue, M. le chanoine Grimaud. Suis-je donc si mécréant qu'on ait voulu travailler à ma conversion ?

Mais entendre prêcher M. Grimaud, n'est pas une pénitence. Il parle élégamment le pur dialecte rhodanien et il colore ses panégyriques de fraîches teintes méridionales.

A côté de l'éloquence magnifique du P. Xavier de Fourvières qui a fait retentir l'idiome populaire sous les vastes nefs des cathédrales, à côté de l'inspiration pieuse de M. le curé Spariat qui harangue les foules en plein vent, il y avait place pour une prédication tempérée, séduisante, où les croyances locales apporteraient leur charme spécial ; et c'est ainsi que M. le chanoine Grimaud a évoqué les figures poétiques de sainte Anne d'Apt, sainte Marthe de Tarascon, saint Gens de Monteux, a célébré la Sainte-Croix du Mont-Ventoux, en un mot a groupé quelques-unes des plus importantes traditions religieuses de notre Provence.

Qu'il ait, en outre, porté la divine parole en provençal à Lourdes et à Rome ; qu'il ait exalté l'héroïque Jeanne d'Arc dans cette forme naïve et savoureuse où reparaît tout naturellement une archaïque simplicité, ce n'est point là que sa personnalité s'af-

Digitized by Google

firme le mieux. C'est plutôt dans la dévotion aux protecteurs et protectrices célestes de notre pays. Il raconte, avec une foi véhémente, leur vie, leurs miracles, les diverses phases de leur culte à travers les siècles. Voyez de quel amour il décrit, par exemple, les porteurs de la bannière de saint Gens :

« Que soun bèu amé soun foulard de sédo cranamen nousa sus lou coustat gauche de la tésto, amé si bèlli bretello de cuer, sa camiso trelusènto de blancour, si guèto bèn tiblado e si poulidi culoto de nankin !.. Perqué, me dirès, aquéu coustume extraourdinàri ? Perqué ? Pèr ço que aquéu coustume es lou coustume de nòsti rèire ; pèr ço que ei l'habihage adóuta pèr li Préu lou proumié cop que s'ei fa la fèsto, l'an après lou defuntamen dóu sant Cultivatour....

« Mai lei veici, nòsti *pourtaire*, tóuti dins la glèiso. Moussu lou curat li benis e li bèn-astrugo. Sorton dóu tambour, troutinon uno brigo, e piéi, quand abordon lou pourtau vounte lou mounde eis amoulouna pèr lis aclama, tout à-n-un cop, au signau counvengu, li vaqui que l'estrambord li pren, e lis ange lis emporton.... E sa fugo courradisso d'amount coume d'avau de la Nesco, n'èi qu'un long triounfle de Mountèu à l'Ermitage e de l'Ermitage à Mountèu. Li gènt de Carpentras, de Perno, de Sant-Didié, de Santo-Gardo e dóu Baucet se disputon l'avantage de li coumplimenta e de refaire soun alen pèr li meiour refresc. D'enterin, à Mountèu, s'acampo uno moulounado d'estrangié... Quatre ouro sonon, tóuti li campano se meton à brand. Perqué ? Pèr ço que nostis enfant, nosti Sant-Genaire arribon au grand pas de courso. E, regardas-lei bèn, n'i' a pas un qu' ague l'ér alassa. La sentiran deman, se volon, la fatigo, mai, au-jour-d'uei, acó ei defendu.... »

« Qu'ils sont beaux à voir avec leur foulard de soie, élégamment noué sur le côté gauche de la tête, avec leurs solides bretelles de cuir, leur chemise éblouissante de blancheur, leurs guêtres bien étirées et leurs légers pantalons nankin ! Pourquoi, me direz-vous, ce costume si extraordinaire ? Pourquoi !... Parce que c'est le costume des aïeux ; parce que c'est le costume adopté par les *Prieurs* dès la première fois qu'on a célébré la fête du saint Cultivateur, l'année même de sa mort...

« Mais voici nos *porteurs* dans l'église. M. le curé les bénit et leur souhaite un heureux voyage. Ils sortent du tambour, trottent quelques pas, et puis, quand ils arrivent au portail, où la foule est massée pour les acclamer, tout à coup, au signal convenu, voilà qu'ils prennent leur élan et l'on dirait que les anges les emportent... Et leur course rapide, en aval comme en avant de la Nesque, n'est qu'un long triomphe, de Monteux à l'Ermitage et de l'Ermitage à Monteux. Sur le parcours, les gens de Carpentras, de Pernes, de Saint-Didier, de Sainte-Garde et du Beaucet se disputent l'avantage de les complimenter et de renouveler leur ardeur en leur offrant les meilleurs rafraîchissements. Pendant ce temps, on voit affluer dans Monteux un grand nombre d'étrangers... Quatre heures tintent à l'horloge et aussitôt les cloches sonnent à toute volée... Pourquoi ? Parce que nos enfants, nos élus de la fête, arrivent au grand pas de course. Et, regardez-les bien, pas un seul n'a l'air fatigué. Demain, peut-être, avoueront-ils une légère lassitude, mais aussi cet aveu est défendu. »

Digitized by Google

M. le chanoine Grimaud raconte avec le même soin du détail la vie de saint Gens ; il a le don d'animer jusqu'au paysage ; il intéresse sans eflort ; puis, tout à coup, interrompant son récit au bon endroit, il ouvre une digression émue pour saluer le paysan, « le plus libre des habitants du globe », le paysan qui « n'a ni patron, ni chef » et ne dépend que de Dieu. Saint Gens en est le modèle magnifique. Et s'il attelle un loup à sa charrue, comme sainte Marthe brida la Tarasque avec un fil de laine, c'est que, — nous dit le prédicateur, — « Dieu rend aux saints le sceptre du commandement sur la nature entière, perdu par la prévarication d'Adam. » Dieu doit leur donner aussi, surtout quand ils sont montés au paradis, la connaissance de toutes les langues. Mais, en tous cas, le laboureur saint Gens doit mieux comprendre son panégyrique en provençal qu'en français, et M. Grimaud doit être au premier rang de ses prédilections.

C'est à peu près ce que pense l'excellent préfacier du livre, l'érudit et spirituel Jules Véran, l'un de nos meilleurs publicistes. « Tout le paradis, déclare-t-il, n'aura d'oreilles que pour ces panégyriques... L'originalité de M. le chanoine Grimaud, c'est d'avoir créé le panégyrique provençal. Entendez qu'il y a donné une forme littéraire. »

Cette forme est, en effet, remarquable, non seulement dans les invocations, dans les résumés historiques ou légendaires, dans les descriptions des lieux, comme le panorama du Ventoux, mais aussi dans la peinture des caractères ou des physionomies, dans les passages où une certaine habileté de main est indispensable, — entre autres celui-ci que je choisis dans le sermon sur sainte Marthe doublement éprouvée en son frère et sa sœur, en Lazare « pour la vie de son corps », en Marie « pour le salut de son âme » :

« Marìo respoundié 'ncaro à-n-un autre noum. S'apelavo *Madaleno*. La Prouvidènci i'avié fa un doun terrible, un doun que, quasimen, ausas pas nouma dins aquesto cadiero, un doun que pamens se pòu pas escoundre quand se parlo de Madaleno : La Prouvidènci i'avié douna la *bèuta*. La bèuta ! Ah ! quand resplendis sus uno figuro de vertu, eis uno encarnacioun de l'ange fidèu. Mai, quand trelusis sus uno figuro de seducioun, eis uno

« Marie portait un autre nom. Elle s'appelait Madeleine. La Providence lui avait fait un don terrible, un don que je n'ose presque pas nommer dans cette chaire, un don que pourtant l'on ne peut point passer sous silence quand on parle de Madeleine ; la Providence lui avait donné la *beauté*. La beauté ! ah ! quand elle resplendit sur un visage innocent, elle est une incarnation de l'ange fidèle. Mais quand elle miroite sur une figure de séduc-

Digitized by Google

encarnacioun dé l'ange toumba, ei *la bèuta dóu diable*. Talo fuguè la bèuta de Madaleno. Pauro bello ! Lou mounde l'empourtè pèr la proumena coume uno idolo, dins si fèsto, dins si jo, dins lou revoulun de si foulié. Èro fier de sa caturo, e la courounè rèino di joio de Jerusalèn. Quand Marto veguè sa sorre revouluna dins lou brande diabouli de la jouinesso imprudènto, coumprenguè que res sus terro poudrié la póutira dóu toumple de malur vounte soun inchaiènço avié leissa s'aproufoundi sa vertu. Alors s'ageinouiè, e preguè l'inmourtalo Bèuta de faire la counquisto de la bèuta mourtalo. I'a ren de trop ardit à pensa e à crèire que fuguè dins la soulitudo de Betanio que li plour de Marto fuguèron assoula e que Jèsus, l'ami dóu castèu, ié proumeteguè la resurreicioun de l'amo de sa sorre. O resurreicioun meravihouso ! Ei tu, Prouvènço amado, que n'as vist trento an de glòri ! Ei tu qu'as estrema dins ta Baumo, dins ta *Santo Baumo* la Penitènto bello ! Ei tu que l'as courounado rèino de ta sèuvo soulitàri, embaumado desempièi de perfum mai óudourous qu'aquéu di flour li mai requisto ! Èi tu qu'as vist la cimo de toun *Sant Pielóun*, esbléugissènto sèt cop pèr jour de la traversado dis Ange que dins un trelus esbarlugant, traspourtavon la celèsto Enamourado plus près dóu Paradis ! »

tion, elle est une incarnation de l'ange tombé. C'est la *beauté du diable*. Telle fut la beauté de Madeleine. Pauvre enfant ! le monde l'emporta pour la promener, comme une idole, dans l'ivresse de ses fêtes, de ses jeux, de ses folies. Il était fier de sa capture, et il la couronna reine des joies publiques de Jérusalem. Quand Marthe vit sa sœur tourbillonner dans le cercle diabolique de l'ardente jeunesse, elle comprit que nulle puissance de la terre ne pourrait la retirer de l'abîme. Alors, elle s'agenouilla, et elle pria l'immortelle Beauté de faire la conquête de la beauté mortelle. Il n'est pas téméraire de penser et de croire que ce fut dans la solitude de Béthanie que les larmes de Marthe furent consolées et que Jésus, l'ami du château, lui promit la résurrection de l'âme de sa sœur. O résurrection merveilleuse ! C'est toi, Provence aimée, qui en as contemplé pendant trente ans la gloire ! c'est toi qui as ouvert ta grotte, ta *Sainte Baume* à la belle Pénitente ! c'est toi qui l'as couronnée reine de ta forêt solitaire, embaumée depuis lors de parfums plus odorants que le parfum des fleurs les plus rares ! C'est toi qui as vu la cime extrême de ton *Saint Pilon*, éblouie sept fois le jour par le vol rapide des anges qui, dans une atmosphère de splendeur, transportèrent la célèbre enamourée plus près du Paradis ! »

Quelques-uns objecteront peut-être qu'il y a là beaucoup plus de rêverie que de vérité. Je ne l'ignore pas, l'arrivée de la barque des Saintes Maries en Provence est plus que contestée. Un prélat, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, n'est pas le moins ardent à détruire cette vieille légende et quelques autres analogues. Il ne peut pas empêcher que Frédéric Mistral y ait trouvé l'inspiration d'un sublime chant de *Mireille ;* que le maître-peintre Paul Vayson soit en train d'accroître sa renommée par un superbe tryptique de Saint-Gens, et qu'enfin, — après tant d'autres écrivains, orateurs ou artistes, —

Digitized by Google

M. le chanoine Grimaud ait puisé en ce ciel, trop provençal au gré d'une implacable science, tout l'ensoleillement utile à son jardin de prêtre et de félibre.

II.

Elle n'est pas un jardin, la Camargue du marquis Folcò de Baroncelli-Javon, passionné chevaucheur dans l'idéal comme dans le réel. Ce blond gentilhomme à la tête florentine, sous son air doux, presque timide, porte des fougues violentes. Son indépendance, née de souvenirs ancestraux, s'efforce de vivre en dehors de notre existence moderne. S'il a quitté le palais du Roure, en Avignon, où jadis l'un de ses arrière grands-oncles Julien de la Rovère se prépara fièrement a devenir Jules II, il s'est fait, par contre, une sorte de petit royaume sauvage, parmi les gardians, dans cette plaine du Bas-Rhône, où l'on rencontre d'éblouissants mirages. Il en contemple même que personne autre n'a ainsi vus ; beau chevalier, il conquiert, avec une poignée de ses hommes armés du trident, le féerique Midi de ses revendications :

« Piéi levarès, gardian, uno carreto, e dau !
Tout sela, i'a long-tèms, nosti chivau espèron :
A l'estriéu ! qu'abriven, o mascle prouvençau !
La bravo rousso i prat neblous que l'engreissèron. »

« Et puis, gardians, vous enlèverez de l'enceinte une charrette, et courage !— Tout scellés depuis longtemps attendent nos chevaux : — A l'étrier ! que nous pourchassions, ô mâles de Provence ! La vache rousse jusqu'aux prés brumeux qui l'engraissèrent. »

Aujourd'hui, la vache rousse est de race teutonne ; le trident est remplacé par le canon. Mais le poète Folcò de Baroncelli compare volontiers sa modeste tribu aux tribus indiennes et le chant des derniers Peaux-Rouges devient son propre chant.

Au reste, l'illusion, quelle qu'elle soit, n'est pas nuisible à la beauté des vers, — surtout en Provence. Et nous avons à saluer ici une incontestable maîtrise. Bien peu de félibres possedent cette langue imagée, riche et sonore. Le titre même du livre indique un écrivain expert : *Blad de luno*, c'est-à-dire le blé dérobe nuitamment, la moisson lunaire que font les maraudeurs, surtout en amour.

Digitized by Google

Et, d'Avignon jusqu'à la mer, notre poète a ainsi glané sept gerbes du meilleur froment félibréen. Ne demandez pas à son inspiration la continuité fidèle, l'unité attachante de *La Miougrano entre-duberto*. En revanche, si ses explosions passionnées sont assez diverses, elles n'en paraissent que plus intenses ; elles s'imprègnent chaque fois d'une admiration extasiée qui se renouvelle avec une ferveur toujours grandissante. Dès ses premières amourettes, l'auteur affirme les suprêmes joies, suivies des pires désespérances ; or, quand il s'écrie sincèrement :

Cresiéu à la mort : me vèn pas cerca ! » Je croyais à la mort : elle ne vient pas me chercher !

Quant il gémit en strophes vibrantes :

« Ai cresegu que m'amavias....
Avès rout moun cor coume un vèire !
Mai un moumenet se sabias,
O mignoto, qu'èi dous de crèire !

« Aro anarai desespera,
Pèr li draiolo de la vido,
Aro moun cor es desfloura
E ma primavèro es passido.

« J'ai cru que vous m'aimiez... Vous avez brisé mon cœur comme un verre ! Mais si vous saviez, — ne fût-ce qu'un petit moment, ô mignonne, — qu'il est doux de croire !

« Maintenant j'irai, désespéré, par les sentiers de la vie, maintenant mon cœur est défloré et ma jeunesse est flétrie.... »,

soyez sûrs qu'à la saison prochaine, la sève remontante le refleurira et qu'il chantera d'autres aubades et que, selon une loi naturelle, avec l'étonnement des impulsifs, il ira de Renouveau en Renouveau.

Aussi, s'écrie-t-il vers la fin :

« Es coume se m'avien durbì li quatre veno
E que, liògo de sang, n'en raièsse de fiò,
Es coume se la man qu'abrivo l'escabot
Dis erso en broufounié, subran vengudo leno,
Avié frusta ma car de touti li fremin
Que la mar empestello ; es coume s'un camin
D'alis, tout à-n'un cop, alandavo sa glòri
Au paure assóuvagi que desempiéi vint an,
Fòu de faire lou bén, a trouva lou mejan
De nega dins lou mau sa jouvènço et sa bòri.

« C'est comme si l'on m'avait ouvert toutes les veines et qu'au lieu de sang il y coulât du feu, c'est comme si la main qui précipite le troupeau des vagues en tempête, devenue douce tout à coup, avait frôlé ma chair de tous les frissons que la mer contient ; c'est comme si un chemin de paradis, subitement, ouvrait sa gloire au pauvre sauvage qui depuis vingt ans, fou du désir de faire le bien, a trouvé le moyen de noyer dans la douleur sa jeunesse et sa maison.

Digitized by Google

Amigo, un jour, tout d'uno, ai rescountra tis iue
E. talo s'esvalis, apreissado, la niue
Davans lou sant Soulèu, ansindo lis angòni,
Lis anci, li doulour d'infèr, li pensamen
De martire, li dòu, lou regrèt di moumen
Que l'on cresié perdu, tóuti li malancóni
Qu'empouisounon la vido an cabussa, vincu
Pèr l'inmènso clarta qu'espandisses, divino,
E, coume dóu rasin qu'an choucha dins la tino
Giscio lou vin nouvèu, de tu mai siéu nascu.

Amie, un jour, sans m'y attendre, j'ai rencontré tes yeux et de même que la nuit s'évanouit, pressée, devant le saint Soleil, de même les agonies, les angoisses, les douleurs d'enfer, les soucis de martyre, les deuils, le regret des moments que l'on croyait perdus, toutes les mélancolies qui empoisonnent la vie, se sont sauvés, vaincus par l'immense clarté que tu répands, divine, et, comme du raisin que l'on a foulé sur la cuve jaillit le vin nouveau, de ton amour je suis né une seconde fois, »

Voilà qui promet de fructueuses éclosions à venir.

Après son premier roman de *Babali* qui, sous sa modeste apparence, annonçait le majoral d'aujourd'hui, après ses années de rédaction littéraire au journal *L'Aïòli* où il fut à l'école directe de Mistral, le marquis Folcò de Baroncelli ne pouvait produire qu'un volume de notable valeur. Les deux impressions dominantes en sont les élans de liberté, les élans d'amour.

Au premier aspect, cet in-quarto luxueux inquiète : le texte y est encadré de nombreuses gravures « représentant le taureau et le cheval dans l'art à travers les âges » ; on craint deux œuvres parallèles mal soudées ; on désirerait des dessins plus localisés, pour l'harmonie de l'ensemble. Scrupule d'étroite critique ! Si léger que soit le lien entre les vers et les illustrations, il n'en existe pas moins, et, seuls, quelques esprits grincheux se plaindraient que sous son vêtement d'apparat, la *Camarguaise* est trop belle.

J'ai d'ailleurs expliqué comment l'idole du livre a une personnalité multiple.

L'important est l'affirmation d'un talent grandi, mûri dans l'atmosphère exclusive du pays natal.

Qu'il y soit un peu surchauffé, sur une arène sans ombre, où la pensée, comme le regard ombrageux des taureaux, veut ignorer le joug, en somme ses œuvres n'en auront qu'un parfum plus pénétrant:

Il dédaigne de cultiver, pour des admirations d'un soir, le gardénia ou l'orchidée à la mode; mais il sait que la saladelle des plages se conserve fraîche durant des hivers entiers.

Alexis Mouzin.

Digitized by Google

II

DE QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES CONCERNANT L'HISTOIRE VAUCLUSIENNE

La Provence du I^er^ au XII^e^ siècle, par M. Georges de Manteyer.— *La Cour temporelle de Saint Pierre aux XIV^e^ et XV^e^ siècles,* par MM. Girard et Pansier. — *Les Monuments romains d'Orange,* par M. Chatelain. — *Avignon et le Comtat,* par M. Hallays.

On est généralement enclin à considérer l'histoire comme un genre littéraire, le plus facile de tous, le plus accessible, ne demandant ni formation préalable, ni aptitude spéciale. C'est à à ce préjugé trop répandu que nous devons une foule d'écrivains venus à l'histoire, après de nombreux déboires dans la poésie, le théâtre ou le roman. Encore si ces érudits d'occasion n'étaient pas aussi prolifiques que mal préparés à leur tâche et s'ils n'encombraient pas de leurs innombrables études, mémoires et travaux un domaine déjà fort obstrué ! Mais ils travaillent sur des documents de seconde main et plus préoccupés de plaire que de convaincre, inhabiles à s'astreindre à des recherches minutieuses et longues, ils rebattent des sentiers battus, tranchent et jugent avec autorité, et montrent dans leurs écrits plus de souci de leur propre gloire que d'ardeur pour la vérité. Presque toujours, l'art y surpasse la matière.

Ils oublient que l'histoire est une vraie science, en possession d'une méthode rigoureuse, exigeant une forte discipline intellectuelle et des études préparatoires abondantes. Savoir scruter un document et en établir la valeur, peser l'impartialité d'un témoignage, résister à celui de l'autorité, savoir ordonner des textes, toutes ces qualités, l'enseignement des maîtres peut les développer, mais elles ne s'épanouissent pleinement que chez ceux qui les ont reçues en don de la nature elle-même.

Or, l'Académie de Vaucluse a l'heureux privilège de compter dans son sein une légion de ces historiens de bon aloi, de ces érudits de carrière. La lecture de nos Mémoires suffirait à le

Digitized by Google

prouver et si ma franchise vous paraît présomptueuse, souffrez que j'invoque des attestations venues de plus haut. Notre grande sœur aînée, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, a couronné, ces jours derniers, les travaux de deux de nos membres, MM. Labande et Girard. Il y a quelques mois, nos collègues se sont attribués la part du lion dans les médailles distribuées par la Société française d'Archéologie. Enfin, la faveur avec laquelle on accueille partout nos Mémoires n'est-elle pas la preuve de l'intérêt qu'ils offrent ?

Ce n'est point cependant des études historiques parues dans nos collections que j'ai dessein de vous entretenir. Ce serait faire injure à votre discernement et à votre sens critique. Je m'occuperai seulement des œuvres concernant notre région qui, émanées ou non de nos collègues, n'ont pas trouvé place dans nos Mémoires.

∴

La Provence du I^er^ au XII^e^ siècle de M. G. de Manteyer s'adresse spécialement aux érudits.

Rien n'est plus malaisé que l'analyse d'un tel ouvrage. Sans doute, il s'agit de retracer la géographie politique et administrative de la Provence depuis la conquête romaine jusqu'au XII^e^ siècle, mais ce n'est là que la trame très lâche de ce livre bourré de faits, de discussions de détails, de controverses sur des points particuliers et de digressions nécessaires.

M. de Manteyer expose d'abord les vicissitudes géographiques et administratives de la Provence à l'époque romaine et sous la domination barbare, c'est-à-dire gothique et bourguignone. Il s'attarde davantage sur la Provence franque, gouverné par des patrices avec Arles pour capitale. Il suit notre pays dans ses divers rattachements aux royaumes de Provence-Viennois et de Provence-Bourgogne, jusqu'à son érection en marquisat, à partir de 979. Dans une deuxième partie, l'auteur examine la hiérarchie administrative en Provence sous le régime féodal : juges de Provence, vicomtes, viguiers, châtelains d'Avignon. Un appendice, suivi de pièces justificatives, est consacré à l'étude des styles successivement adoptés par la chancellerie de Louis l'Aveugle et de son personnel.

Telle est, très incomplètement présentée, l'économie de ce livre substantiel.

Avignon et son territoire tiennent dans l'ouvrage de M. de

Digitized by Google

Manteyer une place prépondérante. Adonné depuis de longues années à l'étude des origines antiques et médiévales de notre cité, il m'a été permis d'apprécier la quantité, la valeur et la qualité des textes mis en œuvre. Il m'a été possible de contrôler la sûreté de l'érudition de l'auteur, la justesse de ses théories, la rigueur scientifique de ses démonstrations. Et c'est pourquoi je tiens à vous exprimer tout d'abord mon admiration personnelle pour ce livre destiné à renouveler nos connaissances sur la Provence dans le Haut Moyen-Age. En le lisant, on reste confondu de sa propre inexpérience et l'on ne sait ce qu'il faut estimer le plus de la patience à recueillir tant de documents ou de l'intelligence qui a su utiliser une si belle moisson.

Mais nul ne peut se flatter de recueillir toutes les adhésions et M. de Manteyer plus que tout autre devait connaître les critiques. Il corrigeait trop d'erreurs ayant pour elles le consentement unanime et un âge respectable, il renversait trop de ces soi-disant vérités dont l'indifice imposant paraissait défier la sape, Il serait difficile de vous signaler ici toutes les inexactitudes qu'il a détruites, toutes les vérités qu'il a instaurées. Cependant, il est quelques-unes de ses théories qu'on ne saurait passer sous silence, parce qu'elles ont été déjà plus particulièrement discutées.

La première a trait à la question des « terres adjacentes ». Au moyen âge, on distinguait « le pays et comté de Provence » avec Aix pour capitale, et les « terres adjacentes » groupées autour d'Arles. On a vainement jusqu'ici cherché l'origine de cette distinction. M. de Manteyer a cru la trouver dans le partage de la Provence, à l'époque du roi Gontran. en Provence bourguignone et austrasienne. La première était rattachée à la Burgondie dont elle était séparée par la seconde. Celle-ci, comprenant les territoires d'Avignon, d'Aix et une moitié de celui de Marseille, relevait de l'Austrasie par l'Auvergne, à laquelle était soudée. Arles était donc enclavée dans le domaine austrasien et c'est cette situation qui aurait fait donner au pays arlésien le nom de « terres adjacentes ». On se récrie sur l'ancienneté d'une dénomination qui n'apparaît qu'au XIII[e] siècle. Mais de toutes les explications proposées pour résoudre ce problème, il faut bien avouer que celle de M. de Manteyer est non seulement la plus vraisemblable, mais encore celle qui s'accorde le mieux avec les faits. Jusqu'à preuve du contraire, elle peut donc être tenue pour valable.

Digitized by Google

La Provence austrasienne, à laquelle appartenaient Avignon et Aix, formait avec l'Auvergne un territoire d'un seul tenant. Elle en constituait la marche et forcément le centre politique était l'Auvergne. C'est dire que nos régions subirent les influences de cette province. M. de Manteyer en a donné des preuves manifestes. L'onomastique lui a fait retrouver, sur les grandes voies, des *castra Alvernica*, anciens postes militaires auvergnats. L'emplacement de ces camps, les titulaires des chapelles qu'on y trouve, les noms de Vernègues qu'ils portent actuellement, justifient la théorie de l'auteur. Elle n'a pas été unanimement acceptée. On a prétendu que les *castra alvernica* tiraient leur nom des aulnes, en latin *verna,* qui croissent dans les endroits bas et humides. Les documents que j'ai personnellement réunis sur ce point[1] et l'examen des lieux me permettent de souscrire sans hésitation à l'opinion de M. de Manteyer.

Les influences auvergnates retrouvent encore dans la formation des légendes saintes de Provence. Les saintes Marthe, Maries, les saints Maximin, Sidoine, honorés comme les évangélisateurs du pays, seraient des exportations de l'Auvergne. Tous ces saints nous auraient été apportés par les patrices, et notamment au VII[e] siècle, par le patrice Bonnet. Si, à cet apport signalé par M. de Manteyer, d'accord en cela avec Dom Morin, on ajoute les saints Bonnet, Amant de Rodez[2], Julien de Brioude, Juste de Lyon, Symphorien d'Autun, Didier de Langres, etc., on s'étonnera que les Provençaux, dont l'imagination n'a jamais été tenue pour paresseuse, aient été si pauvres de leur propre fonds qu'ils aient emprunté à l'Auvergne, aux VI[e] et VII[e] siècles et à la Bourgogne aux X[e] et XI[e] siècles et à la Bourgogne aux X[e] et XI[e] siècle, une si grande quantité de saints. L'objection est très forte; elle ne me paraît pas irréfutable.

Pour expliquer la pauvreté relative[3] de la Provence en saints locaux, il ne faut pas oublier que depuis 475 environ jusqu'en 536, la Provence était arienne, c'est-à-dire hérétique. Cet espace de plus d'un demi-siècle a donc été pour elle un arrêt dans le

1. Et que je me propose de publier plus tard.

2. Sur Amant de Rodez, Julien de Brioude et Juste de Lyon, voir mes *Origines de l'Église d'Avignon* (*des origines* à 879) dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, pp. 9, 17 et 31. (Tirage à part, 1909, pp. 40, 49 et 63.)

3. Relative, car les saints provençaux, Victor, Geniez, Cannat, Césaire, Honorat, etc., sont en Provence titulaires de nombreuses églises et chapelles.

Digitized by Google

développement de sa propre hagiographie. Et même, avant cette date, la Provence avait connu l'hérésie. Dès le IIIe siècle, avec Marcien et au IVe avec Saturnin, l'église d'Arles était schismatique. De plus, la Provence a toujours été en état de dépendance, de l'Auvergne d'abord, de la Bourgogne plus tard. Il est naturel que ce soit le centre politique, celui qui fournissait les fonctionnaires [1] et les soldats (et certainement aussi les évêques) qui ait fait œuvre expansive. La Provence dominée, et où d'ailleurs la vie religieuse subit au VIIIe et au XIe siècle des crises si terribles, ne pouvait guère songer à exporter ses saints. En somme, Auvergnats et Burgondes firent ce qu'avaient fait avant eux les légionnaires de Rome. Les uns apportaient avec eux les cultes des dieux du Panthéon romain, les autres importèrent leurs saints.

Cependant, il ne faudrait pas exagérer. Que Bonnet, Sidoine, Julien, Amant, saints originaires de l'Auvergne, nous soient venus de cette province; que saint Symphorien, saint Didier soient, dans les mêmes conditions, une exportation bourguignone, c'est ce qui paraît certain. Mais que sainte Marthe, sainte Magdeleine, saint Lazare, personnages connus partout par les Livres saints, aient eu besoin, pour être honorés en Provence, de passer par l'Auvergne ou la Bourgogne, c'est qui me paraît difficile à admettre. Non pas que je souscrive à la venue réelle de ces saints dans nos pays, mais leur culte a dû préexister à l'arrivée des Auvergnats en Provence. L'évêque d'Aix qui, vers 416, portait le nom de Lazare, n'était pas auvergnat ni bourguignon. Le nom de Lazare était donc porté en Provence au Ve siècle. Si la petite chapelle élevée à Tarascon, au carrefour des trois grandes voies du sud-est de la Gaule, fut mise sous le vocable de sainte Marthe, c'est que celle-ci reçut de bonne heure le surnom d'*hospita Christi,* titre qui en faisait la protectrice toute désignée des hôtelleries, des abris de pèlerins et des hopitaux, ouverts le long des grandes *viae*.

Ces réserves faites, on prise davantage encore la manière avec laquelle M. de Manteyer a montré l'inanité des traditions provençales. En quelques pages ces malheureuses légendes ont été disloquées, renversées avec des rapprochements neufs, des constatations inattendues mais infiniment justes et des documents nouveaux et probants. Le tout est présenté dans un style narquois qui double le prix de la démonstration.

1. Il est tout naturel que les gouverneurs auvergnats aient développé dans nos pays le culte des saints dont ils portaient le nom (Bonnet, Amat, etc.).

Digitized by Google

Il faut renoncer à examiner toutes les théories neuves et séduisantes exposées par M. de Manteyer. Ce qui étonne, dans son livre, c'est malgré l'énorme quantité de chartres, de textes et de pièces mises en œuvre, le nombre restreint des inexactitudes qu'on peut y relever[1]. Et, à vrai dire, comment les erreurs ne seraient-elles pas inévitables, quand on songe aux identifications des noms de lieux auxquelles l'auteur a dû procéder et aux difficultés résultant des homonymies ? Quelle merveilleuse connaissance de notre région ne lui a-t-il pas fallu pour se reconnaître à travers tant de noms de lieux dont la plupart n'ont pas laissé de trace ou dont la physionomie s'est totalement transformée. Songez qu'il y a un *Bulbo* sur la rive droite du Rhône à Villeneuve et un *Bulbo* qui est Boulbon, près de Barbentane : *Mairanicae* est un quartier de Villeneuve, et c'est aussi Meyrargues dans les Bouches-du-Rhône. *Buccum*, c'est Pas de Bouquet, près de Tarascon et Bouc, près des Martigues. Il y a un *mons Alvernicus* à Lagne et un *castrum Alvernicum*, près d'Alleins. Et c'est encore peu de chose. Chez les particuliers, les homonymies sont encore plus nombreuses. A la même époque, il y a huit Renards, tous plus ou moins parents ; on compte huit Bosons et les Guillaume foisonnent. M. de de Manteyer semble se jouer des difficultés. Je ne dirai pas que c'est un plaisir de le suivre dans ce labyrinthe généalogique trop ardu, mais c'est une stupéfaction de le voir débrouiller peu à peu l'écheveau inextricable des parentés et des familles. Ainsi, c'était chose admise et prouvée par des textes qui paraissaient décisifs, qu'il y eut, au X^e^ siècle, deux Guillaume, comte de Provence, l'un époux d'Arsinde, l'autre mari d'Alix. M. de Manteyer démontre péremptoirement le contraire. Il n'y a qu'un Guillaume ayant pris successivement Arsinde et Alix pour femmes.

Je m'arrête. Historien, géographe, archéologue, numismate, diplomatiste, juriste, M. de Manteyer a montré tour à tour, dans son œuvre, les multiples ressources d'un esprit profond et pénétrant, les finesses d'une critique aiguë et sûre, la rigueur d'une

1. On a reproché à l'auteur de n'avoir donné ni cartes, ni tables. Mais M. de Manteyer aurait l'intention de faire paraître à part les tables, cartes et tableaux généalogiques et aussi un grand nombre de corrections et d'additions, car M. de Manteyer est un de ces érudits jamais satisfaits qui mettent cent fois leur ouvrage sur le métier. Je me permettrai de lui signaler les *Desuviates* placés dans la région d'Arles, sur la foi d'un renseignement erroné fourni par Gilles, prétendant faussement que l'étang de Dezaumes portait jadis le nom de *Lacus Desuviaticus*.

Digitized by Google

méthode de premier ordre. Son livre, par les innombrables matériaux qu'il contient, par les milliers de faits, de dates et de noms qui y sont réunis, est destiné à devenir le livre de chevet de tous les érudits locaux, l'outil indispensable à leurs recherches, la source où il faudra puiser, l'opinion qu'il faudra citer qu'on l'adopte ou qu'on la combatte, mais qu'il ne sera pas permis de passer sous silence.

L'œuvre de M. de Manteyer honore à la fois notre chère Académie dont il est membre et notre belle Provence dont il est fils. Elle nous fait désirer avec plus d'impatience encore l'apparition des *Chartes des Papes d'Avignon.*

* * *

Moins générale par son objet et visant à un but tout différent, *La Cour temporelle d'Avignon au XIV^e^ et XV^e^ siècles* de MM. Girard et Pansier n'en est pas moins le fruit d'une méthode et d'une critique fortement apparentées à celles de M. de Manteyer. Il s'agit d'une publication de textes relatives à l'une des institutions les plus curieuses de l'Avignon médiéval.

Ces publications sont précieuses à plus d'un titre. Elles permettent aux historiens de s'appuyer pas à pas sur des documents et de ne rien avancer sans offrir la justification des théories qu'ils émettent. Elles économisent aux travailleurs un temps précieux, car les recherches sont toujours pénibles et longues. Les documents originaux sont souvent peu accessibles, soit inaptitude à les déchiffrer, soit qu'ils reposent, loin des yeux, dans des archives inexpugnables ou non inventoriées. On ne saurait donc assez féliciter ceux qui se livrent au travail ingrat de la publication de textes dont tout le monde use ensuite commodément.

Vous connaissez les deux collaborateurs ; ils sont nos collègues. L'un — et c'est tout dire — vient d'obtenir, avec sa première œuvre historique, une mention décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres au concours des antiquités nationales. *Les États du Comté Venaissin,* le *Catalogue des tableaux du Musée d'Avignon,* la participation à la *Cour temporelle* — pour ne citer que ses travaux les plus importants — marquent les étapes d'une carrière à peine à ses débuts et qui s'annonce des plus brillantes. Je ne veux point m'acharner à vous faire de lui un éloge qui resterait sûrement bien au dessous de l'estime dans lequel vous le tenez.

Digitized by Google

L'autre, dans le cours ordinaire de la vie, soigne les yeux de ses contemporains, mais il use les siens à déchiffrer des montagnes de parchemins et de vieux papiers. Boîtes, layettes, liasses, dossiers, registres, minutes, il a fouillé nos archives de fond en comble. Il en a extrait le suc et la substance. De ses voyages à travers les documents originaux, il a rapporté une moisson prodigieuse de faits, de notes et de textes. Les couvents, les hôpitaux, les rues, les églises, en un mot tout l'Avignon médieval, n'a plus de secrets pour lui. Et ces secrets qu'il a pénétrés, il ne les garde pas jalousement. C'est le plus accueillant des travailleurs, ne refusant jamais un renseignement. C'est un érudit sans envie que le succès des autres rend heureux et ne sait rougir que des siens.

D'une telle collaboration on pouvait attendre une étude des plus intéressantes. Le livre de MM. Girard et Pansier n'a pas trompé notre attente. Les documents qui concernent la *Cour temporelle* étaient à peu près tous inédits. Il était donc nécessaire de les publier avant de tenter de faire l'histoire ou de décrire l'organisation de cette institution. Les auteurs se sont bornés à les faire précéder d'une introduction bien ordonnée, concise, qui a pour but de dégager et de fixer les origines de la *Cour temporelle*, les organes de son fonctionnement et ses attributions. C'est la synthèse des documents publiés comme pièces justificatives.

Cette cour, composée de deux juges, était chargée de connaître de toutes les causes civiles des habitants d'Avignon et de réprimer les crimes et délits commis sur son territoire. Comme degré supérieur elle avait le viguier, juge d'appels. Un personnel d'officiers était attaché à la cour : le procureur, défenseur des intérêts du fisc, les notaires remplissant les fonctions de greffiers, le clavaire, trésorier des amendes et des frais de justice, puis les employés subalternes : sous-viguier, sergents, geolier et bourreau.

A côté de ces attributions judiciaires, la *Cour temporelle* avait d'importantes attributions administratives. Elle enregistrait et publiait les bulles des papes, les ordonnances des légats. Elle faisait « crier », à dates fixes et à des endroits indiqués, les vieux statuts de 1246. Ces statuts, elle les interprétait et les complétait au besoin au moyen de longues ordonnances appelées « *criées* ». Par là, elle exerçait un pouvoir de réglementation qui mettait entre ses mains la sûreté publique, la surveillance des mœurs,

Digitized by Google

de l'hygiène, de l'ordre, de l'exercice honnête des métiers et de la probité des transactions commerciales. La *Cour temporelle* était donc une des institutions les plus importantes d'Avignon, puisqu'elle exerçait à elle seule une autorité qui, de nos jours, est partagé entre plusieurs pouvoirs.

La seconde partie du livre, de beaucoup la plus considérables, est consacrée aux pièces justificatives, répertoire merveilleux de documents, toujours très curieux et parfois même pleins de saveur. C'est une mine inépuisable de détails sur la vie d'Avignon au moyen âge.

Quelques textes ne laissent pas que de provoquer un douloureux étonnement, tel ce compte d'Oudard de Pompone, de 1259, qui donne les noms de quelques malheureux emmurés ou brûlés pour crime d'hérésie. Un rôle des exécutions dressé en 1328 par le bourreau de la cour, montre que la justice de ce temps pratiquait la manière forte. Pour un larcin puni aujourd'hui de quelques jours de prison, c'était la fustigation aggravée parfois de la perte du poing ou d'une oreille. Un certain nombre de blasphémateurs sont notés comme ayant eu la langue percée. Un malheureux bigame subit la fustigation et eut la langue percée.

Au XV^e^ siècle cependant, les mœurs s'adoucissent : le blasphème n'expose plus qu'à une amende. L'adultère est puni modérément : un coup de canif dans le contrat coûte 50 livres. Les « criées » des environs de 1458, notamment, contiennent une foule de renseignements sur la police de sûreté, sur les mœurs, les juifs, les règlements de métiers, les corporations et le luxe des dames. Il paraît que le vagabondage spécial n'était pas inconnu à Avignon à cette date, et que les maisons à doubles issues, accueillantes et discrètes, n'étaient pas moins nombreuses que de nos jours. On retrouve dans ces règlements de vieux usages qui ont survécu à toutes les ordonnances faites pour les supprimer. Les charivaris exécutés la nuit avec ferrailles, bassins et couteaux étaient interdits et cependant ils n'ont peut-être pas encore totalement disparus de notre pays.

Ces quelques détails suffiront, je le pense, à vous donner une idée de l'intérêt qui s'attache à la publication de MM. Girard et Pansier. Les documents qu'ils nous offrent seront d'un secours précieux non seulement pour ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires d'Avignon au moyen âge, mais encore pour ceux qui se plaisent à l'étude de la vie sociale et économique de cette époque. On y trouvera

Digitized by Google

même un contingent fort appréciable de détails sur la topograrale de notre ville, question embrouillée et qu'il serait intéressant de résoudre.

Aussi tous ceux qui s'occupent d'Avignon seront reconnaissants à MM. Girard et Pansier de leur avoir facilité leur tâche en leur offrant une base solide et une matière à travailler.

Leur livre ira rejoindre sur les tablettes des fervents de notre histoire, en bonne place et bien à portée de la main, l'*Avignon au XIII^e siècle* de M. Labande et la *Provence* de M. de Manteyer, et je ne sache pas que ce soit là la chose à laquelle nos deux aimables collègues seront le moins sensibles.

* * *

Avec M. Chatelain nous quittons le moyen âge pour l'antiquité. Ce jeune membre de l'École française de Rome a consacré aux *Monuments romains d'Orange* un volume qui n'est, à l'en croire, qu'un travail d'attente. Il déclare en effet n'avoir point voulu faire une œuvre définitive, mais s'être proposé seulement d'étudier les grands monuments antiques : arc, théâtre, cirque, qui subsistent encore, plus ou moins mutilés, dans cette cité, et de dresser le catalogue des objets romains, disparus ou conservés qui y furent trouvés. Ce but limité, l'auteur l'a réalisé avec une science et une méthode des plus expertes.

La première partie est précédée d'une bibliographie aussi abondante que variée. Il est vrai que les auteurs cités sont de valeur très inégale. Mais M. Chatelain s'est fait une loi d'être aussi complet que possible.

Le chapitre consacré à l'arc de triomphe témoigne d'une documentation sûre et de connaissances archéologiques très profondes. Après avoir résumé tout ce qui a été écrit sur cet admirable monument et nous avoir exposé les vicissitudes qu'il a traversées, l'auteur le décrit et l'examine minutieusement. Puis, écartant après les avoir discutées une à une toutes les hypothèses fournies pour le dater, il en propose une appuyée sur la théorie récemment émise par M. Frothingam.

L'arc d'Orange aurait été élevé pour commémorer la fondation de la colonie. Il y a quelques mois, cette théorie a été confirmée — en partie tout au moins — par la publication d'un texte de Vincentius, prêtre vivant vers 450, d'où il résulterait que cet arc fut élevé en mémoire des victoires de J. César sur les Marseillais

Digitized by Google

et les Albiques [1]. La construction aurait été faite par le conducteur de la *deductio,* Tibère Claude Néron, ancien légat de César. Plus tard, vers 21 après Jésus-Christ, on aurait inscrit sur cet édifice, le nom de son fils Tibère, devenu empereur. On aurait ainsi l'explication de l'inscription qui y fut apposée et dont M. Chatelain paraît mettre en doute l'existence.

Quant au théâtre, bien connu de tous, M. Châtelain en retrace les destinées dans le passé, les restaurations présentes et en fait une description minutieuse, fidèle et claire. Rien ne manque à cette étude, si ce n'est peut-être un plan des lieux. Pour le cirque, M. Chatelain est jusqu'à présent le seul archéologue qui en ait fait un examen complet. Cette construction, dont il ne reste que l'extrémité de l'élipse méridionale, est bien mieux conservée que le cirque d'Arles dont on vient de découvrir quelques vestiges. Quant à l'amphithéâtre, il n'est plus connu que par les écrits de La Pise. Enfin, il ne reste rien des thermes dont l'emplacement même est hypothétique.

Dans cette première partie, M. Chatelain a fait montre d'une compétence archéologique qui fait honneur aux maîtres qui l'ont formé.

Si les monuments que je viens d'indiquer avaient été, avant M. Chatelain, l'objet de très nombreux travaux, par contre c'est la première fois qu'une tentative est faite pour recueillir et coordonner les renseignements oraux, écrits et imprimés, relatifs aux divers objets antiques trouvés à Orange : mosaïques, inscriptions, monuments figurés en pierre, marbre ou bronze, ustensiles, etc. C'est le but que s'est assigné M. Châtelain dans une seconde partie qui ne mérite pas moins d'éloges que la première.

L'exécution d'un tel catalogue est une entreprise des plus louables et des plus utiles, quand on songe au nombre considérable d'objets provenant d'Orange aujourd'hui disparus ou dispersés de tous côtés, dans des collections privées ou publiques. Comme Vaison, Orange a été la pourvoyeuse des musées. Je veux bien qu'en vertu de l'adage « on ne prête qu'aux riches », on lui ait quelquefois attribué des objets recueillis ailleurs, mais enfin sa part est encore trop belle pour que le répertoire de ses richesses ne soit d'un secours précieux pour les archéolo-

1. Reinach (S.), *La date de l'arc d'Orange* (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1909, pp. 513-518).

Digitized by Google

gues et ne supplée en quelque sorte à l'absence d'un musée orangeois, M. Châtelain a accompagné bien souvent la description des objets d'explications et de commentaires qui feront autorité. La partie épigraphique notamment est à signaler. Il a donc droit à la reconnaissance des archéologues dont il a ainsi facilité les recherches.

Dans son ensemble, l'étude de M. Chatelain qu'il donnait modestement comme une pierre d'attente est donc une analyse très complète, préparatoire à un travail d'ensemble dont il faut souhaiter la publication très prochaine. Après vous en avoir dit tout le bien que j'en pense, j'aurais mauvaise grâce à venir chicaner l'auteur sur quelques points de détail, s'il ne demandait lui-même le concours de tout le monde.

Les limites assignées par M. Chatelain au territoire dans lequel il a opéré ses recherches me paraissent factices. Il a pris comme base les cantons d'Orange. N'eût-il pas mieux valu essayer de déterminer, provisoirement au moins, les limites de l'ancienne cité d'Orange? Il ne serait pas exposé à lui attribuer (p. 3, note 2), Châteauneuf-du-Pape, qui, avec Courthézon, faisait partie de celle d'Avignon.

Après d'Anville, Papon, Courtet et Holder, l'auteur place Vindalium à Vedènes (p. 8, n° 2 et p. 60). Mes découvertes personnelles, la présence de fragments de poteries grecques et indigènes caractéristiques, l'étude du terrain et des textes m'ont permis de déterminer que cet *oppidum* se trouvait sur la colline de Sève, près de Sorgues.

M. Chatelain affirme encore que l'Arais est un des anciens noms de l'Eygues (p. 46). Je n'ai jamais rencontré un texte qui corrobora cette assertion. Enfin, je dois lui signaler que le ms. 759 de la Bibliothèque Mejanes d'Aix qu'il attribue au marquis de Méjanes (p. 37), est une copie de la *Chorographia provinciae* de Jules Raymond Solier, exécutée par M. de Méjanes, non pas sur le manuscrit autographe de Solier portant le n° 758, mais sur une rédaction remaniée.

Il ne faudrait pas faire à M. Chatelain un véhément reproche de ces légères ombres a un tableau qui séduit par l'ampleur des recherches et la somme de travail qu'il a coûté.

Et puisque M. Chatelain convie tous ses lecteurs à lui signaler les monuments qu'il aurait omis, qu'il veuille bien me permettre de lui indiquer l'inscription du *Corpus* XII, n° 5825, qui trouvée entre « le fleuve Lez et Orange », doit figurer dans cette cité et

Digitized by Google

non dans celle d'Avignon. J'y ajouterai un texte relatif aux Arènes donné par une donation de 1138[1]. Ce sera une façon de lui témoigner l'intérêt que j'ai pris à le lire.

***

Après les ouvrages d'érudition, j'ai plaisir à vous parler d'un petit chef-d'œuvre dont vient de s'enrichir la *Collection des villes d'art célèbres*. M. A. Hallays a consacré à Avignon et au Comtat-Venaissin des pages où il laisse éclater l'affection parfois un peu irritée qu'il porte à notre pays. L'auteur ne m'en voudra pas d'affirmer qu'il est encore plus artiste qu'historien. D'ailleurs, dans le cadre restreint qui lui était imposé, il ne pouvait vraiment faire un effort considérable vers les recherches personnelles et les découvertes inédites. L'histoire générale d'Avignon et du Comtat est encore à faire. Elle ne sera possible que lorsque de bonnes publications de textes ou de pénétrantes études de détail, comme celles que je viens de vous signaler, fourniront les éléments d'une synthèse définitive.

En attendant, il faut rendre justice à l'auteur d'avoir fait un choix excellent des sources d'informations malheureusement très inégales de valeur qui s'offraient actuellement à lui. Il s'est acquitté de ses obligations d'historien avec mesure. Il n'a point voulu faire une œuvre d'érudition, mais de saine et haute vulgarisation. Si donc les familiers de l'histoire avignonaise et comtadine peuvent relever dans son livre quelques inexactitudes[2], ils savent que ce n'est point à M. Hallays qu'il faut en faire remonter la responsabilité.

Mais l'artiste est incomparable. Il n'est personne jusqu'ici qui ait écrit sur notre pays des pages aussi délicieuses, qui ait décrit plus magnifiquement et plus amoureusement la douce plaine inclinée au pied du Ventoux, qui ait été aussi sensible que lui au pittoresque des rues sinueuses de nos villages, à l'agrément

1. « Quidquid habemus in antiquo edificio cui vocabulum est Arenas, cum ingressu et regressu, sicut antiquitus cognoscitur idem edificium habuisse... » (*Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple*, publié par M. Ripert-Monclar, dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Vaucluse*, t. I, 1907, p. 43, n° 41 (publication de l'Académie de Vaucluse).

2. Je signalerai à M. Hallays la phrase relative à Avignon qu'il attribue à César (p. 10) et qui est un faux dû à l'imagination des historiens avignonais du XVII[e] siècle. Elle a pour pendant une autre phrase attribuée à Strabon et qui, naturellement, est toute à notre avantage.

Digitized by Google

de nos vergers, à la séduction de nos horizons. Pour faire sentir le charme de notre terre de joie et de beauté, l'attrait de nos plaines éclatantes de lumière aux paysages variés alliant les grâces siciliennes à des verdures normandes, il fallait une âme d'artiste et une plume de poète. M. Hallays possède l'une et l'autre. C'est pourquoi il a compris l'âme de cette vieille terre comtadine sur laquelle passèrent les premiers porteurs de notre civilisation. C'est pourquoi, dans un style expressif et imagé, dans une langue colorée et pittoresque, il a rendu ce qu'ont de de prenant et de fascinateur ces tours orgueilleuses dressées sur toutes nos collines, ces donjons dont le lierre et la vigne sauvage se disputent les ruines, ces chapelles romanes converties en chaumières, ces églises et ces clochers où battent des cloches tumultueuses et tous nos vieux monuments, remparts, ponts, monastères, qui racontent l'histoire la plus belle, la plus héroïque et la plus variée qui soit au monde. Car les siècles et les peuples marquèrent notre terre d'une empreinte ineffaçable. Et, depuis, l'humble instrument de pierre, arme des premiers âges, jusqu'à l'orgueilleux palais des souverains pontifes, tout retrace des siècles de gloire. Populations sans noms des temps préhistoriques, Ligures féroces et Gaulois batailleurs, Phocéens subtils et Carthaginois trafiquants, Romains conquérants, Burgondes, Goths et Francs indomptables et brutaux, Sarrasins et Danois pillards, barons du Nord violents et grossiers, italiens raffinés, c'est toute une cohorte bigarrée de peuples qui, abordèrent aux rives du fleuve jadis impétueux. Notre Rhône ne reflète plus aujourd'hui que des tableaux de paix et de tranquillité, mais il a vu passer tour à tour Hannibal et sa fortune, Marius et ses légionnaires et les aigles de César; un instant il a porté la barque de saint Pierre, si bien que le fleuve qui rôde autour de notre ville peut le disputer en souvenirs au Scamandre d'Ilion, au Nil des Pharaons et au Tibre du Latium.

C'est toute la douceur de notre terre et tout l'héroïsme de nos annales que M. Hallays a évoqué dans son livre. Il a pleinement réussi à faire aimer notre pays qu'il apprécie en délicat et que les âmes d'artistes ne peuvent voir une fois sans y penser toujours.

∴

Digitized by Google

Aux quatre livres que je viens de vous présenter, il faudrait ajouter l'*Avignon au XIII^e siècle* de M. Labande dont on vous a déjà parlé ici même, le *Procès du Rhône* de M. Falque, l'*Université d'Avignon* de M. Caillet, les *Lettres de Rovère* de M. Laval, les études de M. l'abbé Sautel sur *Vasio*, les plaquettes de M. de Vissac et d'autres encore. Vous auriez alors une idée du grand courant de travail et de recherches qui traverse Avignon et le Comtat et dont les membres de l'Académie de Vaucluse sont les meilleurs artisans. Vous y trouverez la preuve que notre région attire les historiens et, avec eux, les archéologues et les artistes. Je viens de vous parler de l'œuvre des historiens. Pour les archéologues, vous les avez vus en mai dernier [1], graves et attentifs, sillonnant en longue théorie nos rues et nos routes, scrutant les vieilles pierres, interrogeant les monuments du passé. Quant aux artistes, ils offraient, il y a quelques jours à peine [2], à nos yeux ravis, des œuvres inspirées par nos paysages lumineux et colorés et où se révélaient des tempéraments personnels et des initiatives hardies.

Et soyez certains que quand les historiens, les archéologues et les artistes se rencontrent dans une même admiration pour un pays, c'est que cette terre a reçu des dieux les présents divins qui la rendent chère aux cœurs et aux yeux des hommes.

E. DUPRAT.

1. Reinach (S.), *La date de l'arc d'Orange* (Comptes rendus de l'Académie des nscriptions et Belles-Lettres, 1909, pp. 513-518).

1. La Société Française d'Archéologie tint à cette époque en Avignon la 76^e session du Congrès archéologique de France.

2. La Société Vauclusienne des Amis des Arts avait organisé à l'Hôtel de ville, pendant le mois de novembre, une remarquable exposition des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 10 juin 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Alphant, de Baciocchi, Bonnecaze, Debanne, Fichaux, de Forbin, Gap, Girard, Giraud de La Boulie, Michel-Béchet, Mouzin, Tourre, de Vissac et Didiée.

M. le Président prononce l'admission des membres présentés à la dernière séance : MM. Simoutre, duc de la Salle de Rochemaure, Dr Bonamaison, Maurice du Laurens d'Oiselay.

Sont présentées : Mme la comtesse René d'Adhémard de Cransac, par MM. Palun, Bonnecaze et de Vissac,

Mme veuve Boissière, née Roumanille, par MM. de Vissac, Girard et Bonnecaze.

M le Président fait part des remerciements que M. Lefèvre-Pontalis, président du congrès d'archéologie, adresse à l'Académie de Vaucluse pour le concours qu'elle a prêté à la réussite de ce congrès.

Il rend compte, ensuite, des fêtes qui ont été données à Arles, en fin mai, à l'occasion du cinquantenaire de *Mireille*. Il associe l'Académie aux manifestations enthousiastes qui ont célébré le génie de Mistral.

M. le comte de Forbin fait une communication sur Balthazar de Fogasses (1588-1671), qui remplit avec succès, à plusieurs reprises, les fonctions de viguier et de premier consul de la ville d'Avignon.

M. Joseph Girard présente ensuite l'ouvrage récent d'un de nos collègues, M. Louis Châtelain, membre de l'École française de Rome, sur *Les monuments romains d'Orange*.

Séance du 8 juillet 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Belleudy, préfet de Vaucluse, Alphant, Aurouze, Avon, Barré, Belladen, Roure, Caillet, Deltel, Fichaux, Gap, Girard, Juge, Larché, Legras, Michel-Béchet, Mouzin, Palun, Nourry, Sautel, Simoutre, Reboulet, Tourre, de Vissac, Didiée, etc.

M. le Président prononce l'admission de Mme Boissière et Mme la comtesse d'Adhémar de Cransac présentées à la dernière séance.

Est présenté M. Marcel Bonfils par MM. Eyssèric, Caillet et Ranchier.

M. le Président relate avec satisfaction les récompenses accordées à nos collègues par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, savoir : une médaille à M. Labande pour son livre *Avignon au XIIIe siècle*, et une mention à M. Girard Joseph, pour son ouvrage *Les États du Comté Venaissin*.

Digitized by Google

Il donne la parole à M. Belleudy pour la présentation de son mémoire sur J.-S. Duplessis, peintre du roi. Après avoir donné lecture du chapitre consacré à J.-S. Duplessis, M. Jules Belleudy retrace à grands traits les principaux événements de sa vie, ses relations avec les Carpentrassiens Lassone, médecin de Louis XV et de Louis XVI, et l'abbé Arnaud, de l'Académie française, dont il fit les portraits qui sont l'un au musée de Carpentras, l'autre au musée Calvet.

L'auteur de cette communication énumère les œuvres les plus importantes du peintre et dit quel fut leur succès; il rappelle que Duplessis reçut pendant la Révolution la mission de dresser l'inventaire des œuvres d'art de Carpentras ; les lettres qu'il écrivit à cette occasion ont été publiées par M. Labande dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. Duplessis devint ensuite conservateur du musée de l'École française à Versailles, et fut chargé de l'entretien des figures du parc; il fit de curieuses découvertes relatives à la conservation des peintures et au nettoyage des marbres. M. Belleudy lit plusieurs lettres qu'il écrivit à ce sujet au ministre de l'intérieur et qui contiennent des parties très pathétiques. Cette correspondance, entièrement inédite, paraîtra prochainement.

Ensuite, M. l'abbé Sautel est appelé à fournir des renseignements sur les fouilles du théâtre antique de Vaison entreprises par lui. Notre collègue donne des explications détaillées concernant la configuration du théâtre, son ornementation et les débris recueillis. Par de solides déductions, il croit pouvoir évaluer à 17 mètres la hauteur du mur du *proscaenium* dont la longueur, plus aisément déterminable, doit être fixée à 94 m. 90.

Séance du 14 octobre 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents: MM. Belleudy, préfet de Vaucluse, Antony-Réal fils, Barthélemy, Caillet, Deltel, Duprat, Fichaux, de Forbin, Gap, Girard, Labande, Laval, Michel-Béchet, Mouzin, Reboulet, Simoutre, de Vissac, Igonnet, Didiée, etc., etc.

M. le Président déclare admis M. Bonfils Marcel, de Carpentras, présenté à la séance de juillet dernier.

Il relate, d'après l'*Indépendance belge*, le succès obtenu récemment à Paris par notre collègue, M^lle^ Lecrenier, de Bruxelles, dans les examens du certificat d'aptitude et du diplôme supérieur pour l'enseignement de la langue et de la littérature françaises. M^lle^ Lecrenier a été classée première et a remporté les deux médailles de la fondation Paul Douce.

M. le Président communique la lettre de remerciements du Comité des concours ouvriers pour les dons faits par l'Académie à l'occasion des concours de 1909.

Il fait connaître ensuite que M. Bonnecaze, trésorier de l'Académie, a été appelé à changer de résidence. Par décision du 30 septembre, le bureau a confié l'intérim des fonctions à M. Joseph Didiée, secrétaire, en attendant la désignation du titulaire définitif.

Enfin, il mentionne que le prix annuel fondé par Paul de Faucher, a été attribué par le bureau, pour l'année 1909, à M. le D^r^ Victorin Laval.

M. Deltel reçoit la parole pour la lecture d'une de ses poésies, ayant pour titre : *Les étoiles et le berger provençal*, d'après le conte d'Alphonse Daudet.

M. Alexis Mouzin analyse et commente les deux ouvrages suivants : *Sermoun et panegyri prouvençau* par M. le chanoine Grimaud et *Blad de luno* de M. Félix de Baroncelli-Javon.

Enfin, M. Lucien Gap donne communication de quelques fragments d'une notice biographique sur l'abbé de Véri. Ce dernier, né à Séguret (Vaucluse) en 1724, fut en relations avec beaucoup d'hommes éminents du XVIII^e^ siècle et exerça, dans une certaine mesure, une action sur les destinées de la France, en contribuant à la désignation de Turgot comme ministre des finances sous Louis XVI. Il fut à Paris l'agent officieux de la ville d'Avignon et mourut dans une maison de la rue Petite-Fusterie, en notre cité, le 14 août 1800.

Digitized by Google

Séance du 4 novembre 1909. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Jules Belleudy, préfet de Vaucluse, Dr Alphant, Aurouze, de Baciocchi, Caillet, Dr Chobaut, Debanne, Deltel, Fichaux, de Forbin, Gap, Genin, Girard, Giraud de la Boulie, Dr Michel-Béchet, Reboulet, Dr Remy Roux, Simoutre, de Vissac et Didiée, etc.

Est présenté pour faire partie de l'Académie : M. Isidore Lazare, directeur d'école à Joncquières, par MM. Gap, Girard et de Vissac.

M. le Dr Chobaut présente une communication sur le castor et ses parasites. Après avoir délimité l'aire de dispersion du castor et de ses mœurs, il étudie deux parasites de cet intéressant mammifère, un acarien, le *Schizocarpus Mingaudi*, et un coléoptère, le *Platypsyllus castoris*.

Comme conclusion, M. le Dr Chobaut présente le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« L'Académie de Vaucluse, émue à la pensée de la prochaine disparition en France du castor du Rhône, prie le Conseil général de notre département de vouloir bien interdire en tout temps, comme cela a lieu dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, la chasse, la destruction et la capture de cet intéressant et utile mammifère dans toute l'étendue de notre territoire. »

Ensuite, M. Joseph Didiée donne lecture d'une de ses poésies : *L'Araignée*.

Enfin, M. Joseph Girard communique quelques extraits d'un mémoire sur un commerçant avignonais, Jean Teisseire.

Séance du 2 décembre 1909. — Présidence de M. Deltel, président de section.

Présents : MM. Deltel, abbé Sautel, capitaine Reboulet, Debanne, comte de Forbin, abbé Levezou, Biret, Gap, Alexis Mouzin, de Baciocchi, abbé Aurouze, Edmond Capeau, Duprat, lieutenant-colonel Fichaux, J. Girard.

M. Isidore Lazare, présenté à la précédente séance, est déclaré admis en qualité de membre titulaire.

Sont présentés : MM. Brun, professeur au lycée, par MM. Duprat, Girard et Gap ; Dr Colombe, par MM. de Vissac, Girard et Gap ; Pastré, directeur des travaux de la ville d'Avignon, par MM. Alexis Mouzin, Biret et Girard.

M. Girard, secrétaire général, donne communication d'une note de M. le Dr Colombe sur les cuisines du palais. D'après cette note, qui est le résumé d'un mémoire présenté au congrès archéologique de France (mai 1909), il y a lieu de distinguer dans les cuisines communes du palais, une *partie occidentale* bâtie par Benoît XII, et une *partie occidentale* ajoutée par Clément VI à l'œuvre de son prédécesseur. Cette distinction est établie sur la critique des textes fournis par le P. Ehrle et sur l'examen des constructions elles-mêmes.

Il est certain qu'un agrandissement des cuisines générales fut décidé par Clément VI et que les travaux furent entrepris dès les premiers mois de son pontificat. Il est non moins certain que la construction qui supporte la grande cheminée octogonale a été appliquée après coup, dans l'angle rentrant formé par la jonction de la cuisine de Benoît XII et la tour des Latrines.

Cette construction est fondée en partie sur le rempart. Elle est réduite au mur du levant dans les étages inférieurs, les autres parois étant constituées par le rocher, le rempart et la tour des Latrines. Dads ses parties hautes, la cuisine de Clément VI possède en propre, outre le mur du levant, un mur regardant le midi, établi sur le rempart, et qui le continue, à partir du niveau du chemin de ronde. Ces deux parois

Digitized by Google

à part, tout le reste des constructions continues ou avoisinantes doit être attribué à Benoit XII.

Il convient donc de consacrer par l'usage les locutions suivantes : *Coquina Benedictina*, pour désigner le bâtiment qui fait suite à l'aile du consistoire et qui aboutit vers le nord à la tour de Trouillas et à la *camera carbonis*, aujourd'hui transformée en cour ; — et *Coquina Clementina*, pour désigner la construction, coiffée de la grande cheminée, fondée sur le sol de la manutention militaire, élevée à l'alignement de la tour des Latrines qu'elle parait doubler.

Accessoirement, M. le Dr Colombe exprime l'opinion que le mur qui sépare la salle de la grande cheminée de ce qu'on est convenu d'appeler les dépendances, mur se dirigeant du sud au nord, est en réalité le mur de façade, sur le jardin, de la cuisine de Benoit XII, masqué depuis par les constructions de Clément VI. Il y a lieu de lui donner le nom de *mur de 4 pans*, car il est fait mention, dans les comptes, d'un mur, placé entre le consistoire et la tour des Latrines, ayant lesdites dimensions et que cette caractéristique ne s'applique qu'à lui.

M. le Dr Colombe émet enfin l'hypothèse que le mur très épais, allant de l'est à l'ouest, entre l'aile du consistoire et les cuisines de Benoit XII n'a des dimensions insolites que parce qu'il loge des voies de communication et particulièrement l'escalier qui montait de la cuisine à la grande salle à manger. Il convient de le désigner sous le nom de *mur de 12 pieds*, étant donné qu'il mesure 4 mètres, à sa base, du côté du levant.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Sautel qui rend compte des dernières fouilles et découvertes faites à Vaison.

M. Edmond Capeau donne lecture, au nom de M. Paul Manivet, d'un poème : *Atavisme*.

M. Eugène Duprat examine un certain nombre de publications récentes intéressant l'histoire vauclusienne. Son étude est insérée dans le présent fascicule des *Mémoires*.

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques. Comptes rendus du congrès des sociétés savantes de Paris et des départements tenu à la Sorbonne en 1908. Section des sciences. — 2° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, n° 1. — 3° Bulletin historique et philologique, 1908, n°s 3 et 4.

II. — Dons des particuliers.

1° M. Fernand Sarnette : Le collier des heures. — 2° M. Eugène Duprat, membre titulaire : Propos de congressiste (Le Congrès archéologique d'Avignon de 1909). Extrait de la Revue du Midi. - 3° M. le baron Marc de Vissac, président : l'abbé Bridaine. — 4° M. René Delaporte : Sonnets cinghalais, 1898-190. Les Esquisses chypriotes, 1906-1909. — 5° M. H. Giraud de La Boulie, membre titulaire : Généalogie de la famille de La Boulie. — 6° M. Ernest Hennig : Die Päpstlichen zehnten aus Deutschland. — 7° M. Jean Saint-Martin, député, membre titulaire : I° Défense des irrigations vauclusiennes. Les eaux de Fontaine-L'Évêque. II° Vœux adoptés par le conseil général de Vaucluse. — 8° M. Jules de Terris, membre titulaire : Les Montmorency à Avignon. — 9° M. Mistral, membre honoraire : Il cinquantenario di « Mireio » par Er. Monaci. — 10° M. le baron Marc de Vissac, membre titulaire : Lettres de Mme de Sévigné, en dix volumes, et les Mémoires de Mme de Coulanges.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue des langues romanes, VI° série, t. II, 1909, n° 2. — Comité de l'art chrétien de Nimes : Bulletin, t. IX, n°s 60 et 61.— Anales del Museo Nacional de Arqueologia, tomo I, núm. 2 à 6.— Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, 1909, n°s 6 à 11 — Lloyd library of Botany, pharmacy and matéria medica, 1909, Bulletin, n° II. — Revue horticole de Marseille, 1909, n°s 660 à 664. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1909, n°s 30 et 31. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1909, livr. 170 et 171. Tables générales de 1887 à 1907. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1909, trim. 1 à 3. — Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. XXVI, 1906-1907.— Académie des sciences et lettres de Montpellier : Bulletin, 1909, n° 7.— Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin, 1909, n° 2. — Société nationale

Digitized by Google

des antiquaires de France : Bulletin et Mémoires, 7e série, t. VIII, 1908. — Société neufchâteloise de géographie, t. XIX, 1908. — Société archéologique de Bordeaux, t. XXVIII, fasc. 2, t. XXIX, fasc. 1, 2.— Revue du département du Tarn, 1909, nos 2 et 3. — Société de Médecine de Vaucluse : 1909, nos 53 à 56.— Société Florimontane d'Annecy : La Revue Savoisienne, 1909, fasc. 2 et 3. — Société des archives historiques : Revue de Saintonge et d'Aunis : 1909, fasc. 3 à 6. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin de l'Auvergne, 1909, nos 5 à 8. — Société des Amis de l'Université de Clermont : Revue d'Auvergne; 1909, mai, juillet. — Société française d'archéologie : Bulletin monumental, 1909, nos 1 et 2. — Revue Mabillon, 1909, nos 18 et 19. Analecta Bollandiana, t. XXVIII, fasc. 3. — Bulletin historique de Lyon, 1909, nos 56 et 57. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, 10e série, tome VIII. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes : Annales, 1909, t. XXI. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1909, fasc. 2 et 3. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1909, fosc. 1 à 3. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 5e vol., 1909. — Académie de Stanislas : Mémoires, 6e série, t. VI. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1909, 2e fasc. — Académie de Nimes : Mémoires, VIIe série, t. 33. — La Diana : Bulletin, t. XVI, n° 5.— Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, t. XV, n° 183. — Historiche und antiquarische Gesellschaft von Basel, IX Band. 1 Heft. — Société littéraire historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1909, 2e e. 3e fasc. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : Bulletin, IIe série, t. 23, livr. 1. — Société des sciences, lettres et arts de Pau, IIe série, tome 36e. Société des arts et des sciences de Carcassonne, 2e série, t. V. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires et documents, t. XLVII. — Société d'émulation du département des Vosges : Annales, 1909.

Digitized by Google

Table du Tome IX

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1909.

Pages.

BELLEUDY (Jules). — J.-S. Duplessis, peintre du roi. 95
— Une lettre de J.-J. Balechou. 313
DUPRAT (E.). — Les origines de l'Église d'Avignon (*suite et fin*)... ..... 1, 105
— De quelques publications récentes concernant l'histoire vauclusienne 324
FORBIN (comte de). - François-Dragonet de Fogasses, seigneur de la Bastie (*suite et fin*) 73, 169, 277
MOUZIN (Alexis). — François Morénas 301
— De quelques récentes publications provençales..... 317
Procès-verbaux des séances de l'Académie 101, 217, 339
SAUTEL — Le théâtre romain de Vaison..... 221
TERRIS (Jules de). — Les Montmorency à Avignon..... 195
VISSAC (baron Marc de). — Jean-Perrinet Parpaille..... 51
Volumes et fascicules reçus par l'Académie..... 219, 343

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE VAUCLUSIENNE.

ANNÉE 1908.

2168. Acte de mariage de Joseph Vernet et de Virginie-Cécile Parker (22 novembre 1745). — *Archives de l'Art français*, 1907, p. 244-245.

2169. Almanach de Saint-Gens, pour l'an de grâce 1908.— *Villedieu-Vaison, grande imprimerie provençale*, 1908, in-8°.

2170. Ami (l') de Cairanne religieux, paraissant tous les mois, 1re année, n° 1, 15 janvier 1908. — *Villedieu-Vaison, Maison de la Presse du Midi*, 1908, gr. in-8°.

2171. ANGLADE (J.). — Les Troubadours : leurs vies, leurs œuvres, leur influence. — *Paris, libr. A. Colin*, 1908, in-16.

2172. Annales (les) du collège de Carpentras. 1re année, n° 1. Juillet 1908.— *Carpentras, impr. M. Chanut ; administration au collège*, 1908, gr. in-8°.

2173. Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Tête-Noire (actuellement : rue Ledru-Rollin) (Ligue française de l'enseignement) pour l'année 1908. — *Villedieu-Vaison, impr. Provençale*, petit in 8°.

2174. Armana prouvençau pèr lou bèl an de Diéu e dòu bissèst 1908, adouba et publica de la man di felibre... — *Avignon, Roumanille*, 1908, petit in-8°.

2175. ARNAUD D'AGNEL (abbé). — Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône. T. Ier. — *Paris, Picard*, 1908, in-8°.

2176. ARNAUD D'AGNEL (abbé). — Fragment d'un bas-relief du XIVe siècle, provenant du mausolée de Saint-Elzéar de Sabran. — *Paris, impr. Nationale*, 1908, in-8°.

2177. ARNAUD D'AGNEL (abbé).— La politique de René contre les juifs de Provence. — *Bulletin historique et philologique*, 1908, p. 247-276 ; — *Paris, impr. Nationale*, 1909, in-8°.

2178. ARNAUD D'AGNEL (abbé).—Notice sur des coffrets provençaux de bois peint du XVe siècle [conservés à Apt, à Carpentras et à Marseille]. — *Bulletin archéologique*, 1908, p. 371-382, pl. XXXXI-XLI ; — *Paris, impr. Nationale*, 1909, in-8°.

2179. Association amicale des anciens élèves de l'Ecole municipale professionnelle d'Avignon, bulletin technique et administratif. 1re année. N° 1. 4e trimestre 1908.— *Avignon, impr. J. Roche et Rullière frères*, 1908, in-8°.

2180. Association des arrosants du canal de l'Hôpital. Rapport du comité directeur de l'Association des arrosants sur le projet présenté à l'approbation de M. le Préfet de Vaucluse par la commission administrative des hospices et hôpitaux d'Avignon. — *Avignon, Aubanel*, 1908, in-8°.

2181. Association des sociétés de courses du Centre et du Sud-Est. Congrès tenu à Lyon, le 14 novembre 1908.— *Mâcon, impr. Protat*, 1908, in-8°.

2182. AUROUZE (J.).— Le costume en Provence, à propos de l'ouvrage récent de M. Jules Charles-Roux.— *Avignon, impr. et libr. F. Seguin*, 1908, in-8° (Causerie faite à l'Académie de Vaucluse, le 2 juillet 1908).

AUVRAY (Lucien). — Voir Grégoire IX, n° 2246.

2183. BACQUE (L.). — Les seigneurs, le château et l'église de Budos. — *Bordeaux, impr. F. Pech*, 1908, in-16.

2184. BAUER (J.).— Cinq lettres des consuls d'Avignon [en faveur des juifs de cette ville, 1616-1781].— *Revue des études juives*, t. LIII, 1907, p. 272-276.

2185. BAUER (J.). — Les juifs comtadins pendant la Révolution. — *Revue des études juives*, t. LIV, 1907, p. 284.

Digitized by Google

2186. Baumgarten (Paul-Maria). — Von der apostolischen Kanzlei. Untersuchungen über die päpstlichen Tabellionen und die Vizekanzler der. hl. röm. Kirche in XIII., XIV. und XV. Jahrh. — *Görres-Gesellschaft. Section für Rechts und Sozialwissenschaft*, 4. — *Köln. J.-P. Bachem*, 1908, in-8°.

2187. Baussan (E.). — Les massifs du Saint-Aman et des Dentelles. — *Carpentras, impr. Decor et Milan*, 1908, in-8°.

2188. Bayot (A.). — Un traité inconnu sur le Grand Schisme dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne (ms. 9815 de la Bibl. roy. de Belgique), offert probablement à Jean Sans-Peur. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, 1908, n° 3.

2189. Belleudy (Jules). — J.-J. Balechou, graveur du roi. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 95 ; — *Avignon, F. Seguin*, 1908, in-8°.

Bengy Puyvallée (M. de). — Voir Puyvallée (M. de Bengy-).

2190. Berlière (Dom U.). — Epaves d'archives pontificales du XIV° siècle. Le ms. 775 de Reims. — *Revue bénédictine*, t. XXIV, 1907, p. 456-478, et t. XXV, 1908, p. 19-47.

2191. Bertrand (Félix). — Silhouettes du félibrige. Félix Gras et son œuvre (1844-1901). Notice biographique... — *Menton, impr. coopérative mentonnaise*, 1908, in-12.

2192. Biedermann (A.). — Zur Syntax des Verbums bei Antoine de la Salle. — *Romanische Forschungen*, XXII, 3, p. 675.

2193. Bigot (P.-H.). — Un bail des écoles de Carpentras en 1589. — *Annales de la Société d'études provençales*, 1908, p. 313.

2194. Blanchet (Adrien). — Obole inédite de Jean XXII [attribuée à l'atelier de Sorgues]. — *Bulletino Italiano di Numismatica e di Arte della Medaglia*, 1908, n° 5.

2195. Boyer d'Agen. — Stabat Mater, poésie [à propos d'une fresque du Palais des Papes] (croquis de Ch. Vionnet). — *Revue illustrée*, 1908, n° du 20 novembre.

2196. Boyer d'Agen. — Une découverte de peintures primitives au Palais des Papes, en Avignon. — *Revue illustrée*, 1908, novembre.

2197. Brancour (R.). — Felicien David... Biographie critique. — *Paris, H. Laurens*, s. d., [1908], pet. in-8° (Les Musiciens célèbres).

2198. Bremond (H.). — La Provence mystique au XVII° siècle. Antoine Yvan et Madeleine Martin. — *Paris, Plon, Nourrit et Cie*, 1908, in-8°.

2199. Brun-Durand (G.). — Émile Laurens et le pasteur Eugène Arnaud. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. XLII, 1908, p. 445-450.

2200. Brunet (de). — Rapport de M. de Brunet sur les suites des inondations du Rhône. — *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, t. LIX, 1908, p. 8.

2201 Bulletin paroissial de Piolenc, mensuel, 1re année. N° 1, avril 1908. — *Villedieu-Vaison, maison de la Bonne Presse du Midi*, 1908, in-8 .

2202. Caman (E.). — La Provence à travers les siècles. Géographie ancienne ; premiers peuples ; domination romaine ; civilisation chrétienne. — *Paris, Lechevalier*, 1908, in-8°.

2203. Canton (le) de Valréas. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1er semestre 1908, col. 20, 73, 129, 177, 238, 345, 404.

2204. Cassin (Dr Paul). — Éloge des docteurs Blanc et Arnaud de Fabre. — *Bulletin et Mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, 1908, p. 687-689.

2205. Cassin (Dr Paul). — Quelques remarques sur le règlement [adopté par le conseil général de Vaucluse] pour l'exécution des mesures de désinfection prescrites par la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique. — *Bulletin et Mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, 1908, p. 719-723.

2206. Castellan (Mgr Dominique). — Allocution prononcée par S. G. Mgr Dominique Castellan, évêque de Digne, dans la chapelle du château d'Allemagne, à l'occasion du mariage du marquis de Ripert-Monclar et Mme de Ripert-Barret, veuve de M. Ernest Quarré de Verneuil, le 29 février 1908. — *Digne, impr. Chaspoul*, 1908, in 8°.

Charles Roux (J.). — Voir Aurouze (J.), n° 2182.

2207. Chatelain (Louis). — A propos de l'arc d'Orange — *Correspondance historique et archéologique*, 1908, janvier-février, p. 2-7.

2208. Chatelain (Louis). — Les monuments romains d'Orange. — *Paris, H. Champion*, 1908, in-8°. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes, 170e fasc.)

2209. Chouvet (abbé). — La confrérie des Pénitents blancs d'Avignon, étude historique et religieuse. — *Villedieu-Vaison, grande impr. provençale*, 1906, in-12.

2210. Chouvet (abbé). — A la douce mé-

Digitized by Google

moire de M. l'abbé Eugène Gonthet. — *Avignon, F. Seguin*, 1908, in-12.

2211. CIACCIO (Lisetta Motta). — [Sur Francesco Laurana en France.] — *L'Arte*, XI, 1908, n° 6.

2212 COCHIN (C.). — Un manuscrit de Sainte-Croix de Jérusalem aux armes de Grégoire XI. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, 1908, p. 353.

2213 CORDEY (Jean). — Inventaire des archives des ducs de Crillon conservées chez M. le marquis de Grammont, publié par Jean Cordey.... — *Paris, Champion*, 1908, in-8°.

Cf. GIRARD (J.) dans la *Revue du Midi*, 15 mars 1909, p. 184-187.

2214 DELLA TORRE (A.). — Un nouveau document sur un bénéfice toscan de Pétrarque : le prieuré de Migliarino. — *Archivio storico italiano*, 5e série, t. XLII, 1908, n° 3.

2215 DEYDIER (M.). — La vallée du Largue néolithique ; nouveau type de maillet de pierre. (*Extrait des comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*. Congrès de Cherbourg, 1905.) — *Paris*, 1905, in-8°.

2216 DEYDIER (M.). — Les haches néolithiques à rainure de la vallée du Largue. — *Revue préhistorique*, 1906, n° 4 ; — *Paris, Vigot*, 1906, in 8°.

2217. DEYDIER (M.). — Contribution à l'étude des maillets et haches préhistoriques ; variétés nouvelles de haches polies [trouvées dans le département de Vaucluse]. — *Revue préhistorique*, 1907, n° 8 ; *Paris, Vigot*, 1907, in-8°.

2218. DEYDIER (M.). — Le préhistorique aux environs du Mont-Ventoux. I. Région sud-ouest (1re partie). Quaternaire ancien, moyen et supérieur. Néolithique. — *Troisième congrès préhistorique de France*, session d'Autun, 1907, p. 135-173 ; — *Le Mans, impr. Monnoyer*, 1908, in-8°.

2219 DUHAMEL (L.). — Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse .. Le Palais des Papes (1791-1902). Monuments historiques et objets d'art classés. XXXIe année, 1908. — *Avignon, impr. Millo*, 1908, in 12.

2220 DU MOLAY (vicomte). — Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises ; étude historique accompagnée d'un exposé de la descendance de Guillaume d'Orange et de pièces justificatives. — *Paris, Picard et fils*, 1908, in-8°.

2221 DUPRAT (Eugène). — Essai sur l'histoire politique d'Avignon pendant le haut moyen-âge (406-879). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 27 ; — *Avignon, F. Seguin*, 1908, in-8°.

2222. DUPRAT (Eugène). — Les origines de l'Eglise d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 373 (*à suivre*).

2223. DUPRAT (Eugène). — L'inscription de Casarie et de Polycarpe de la Rivière. — *Annales de la Société d'études provençales*, 1908, p. 329.

2224. DURRIEU (P.). — Les armoiries du bon roi René. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus*, 1908, p. 102-114.

2225 Eglise (l') de Vaison. — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1er semestre 1908, col. 111, 236, 356.

2226. État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales. Série L. Tome II : Loiret à Yonne. — *Paris, impr. Nationale*, 1908, gr. in-4° (Vaucluse, col. 1095-1156).

2227. FALQUE (Maurice). — Université de Paris. Faculté de droit. Etude des procès et contestations sur la propriété du Rhône et de la ville d'Avignon (1302-1818). Thèse pour le doctorat.... — *Montpellier, imp. générale du Midi*, 1907, in-8°.

2228. FALQUE (Maurice). — Les Procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon (1302-1818). — *Paris, Champion ; Avignon, Roumanille*, 1908, in 8° (Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange, II).

2229. FAURE (Claude). — Les réparations du palais pontifical d'Avignon au temps de Jean XXIII (1413-1415). — — *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, 1908, p. 185. — *Rome, impr. Cuggiani*, 1908, in-8°.

2230. FAURE (Claude). — L'entrée du recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à Carpentras, en 1376. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, 1908, p. 345. — *Rome, impr. Cuggiani*, 1908, in-8°.

2231. FAURE (C.). — Un projet de cession du Dauphiné à l'église romaine (1338-1340). — *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, 1907, p. 153-225.

FAYEN (Arnold). — Voir JEAN XXII, n° 2257.

2232. FILLET (abbé). — Histoire du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la*

Digitized by Google

Drôme, 1907, p. 439-456. 1908, p. 93-107, 197-211, 336-347, 451-468.

2233. FONTAINE (André). — Documents sur Pierre Mignard, Paul Mignard et Charles Le Brun. — *Archives de l'Art français*, 1907, p. 310-318.

2234. FORBIN (comte de).— François-Dragonet de Fogasses, seigneur de la Bastie. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 407 (*à suivre*).

2235. FOROT (V.).— Les papes limousins. — *Paris, Schemit* [1908], in-8°.

2236. France (la) illustrée. Département de Vaucluse. — *Paris, J. Rouff et Cie* [1908], gr. in-4°.

2237. François Vernet, peintre des bâtiments du roi; documents inédits. — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1er semestre 1908, col. 551, 702, 820, 862.

2238. GAFFAREL (P.). - Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel (1627-1637) publiées d'après les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, avec notes et commentaires. — *Annales des Basses-Alpes*, t. XIII, 1907-1908, p. 365-369.

2239. GAP (Lucien). — Reforciat d'Agoult et Rodrigue de Luna, capitaines généraux du Venaissin pour le pape Benoît XIII; leur rôle à Oppède et dans le Comtat (1398-1411). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 9; — *Paris, H. Champion*, 1908, in-8°.

2240. GIRARD (Joseph). — Avignon au XIIIe siècle, d'après un livre récent [de M. L.-H. Labande. Voir ci-dessous n° 2264]. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 453.

GIRARD (Joseph). — Voir CORDEY (Jean), n° 2213.

GIRAUD-MANGIN (Marcel). — Voir ROVÈRE (J.-S.), n° 2306.

2241. GIVET (S. de). — La restauration du Palais des Papes à Avignon. — *Le Monde illustré*, 1908, n° du 14 novembre.

2242 GODARD (A.). — Almanach agricole et horticole du Sud-Est, pour 1908. — *Lyon, impr. Delaroche et Schneider; libr. Grasser*, 1908, in-16.

2243. [GOUBET (H.)]. - Mémoire pour M. Amédée de Dianous contre M. Auguste Chabaud, président du conseil d'administration de la «Société immobilière d'Avignon». — [*Avignon, imp. F. Seguin*, 1908], gr. in-4°.

2244 GOUIRAND (A.). — Les peintres provençaux. Loubon et son temps, Aiguier, Ricard, Monticelli, Paul Guigou.— *Paris, Ollendorff*, 1901, in-12.

GOUPILLEAU (de Montaigu). — Voir ROVERE (J.-S.), n° 2306.

2245. GRAZIANI (P.). - La Provence au milieu du XIIIe siècle. L'opposition nationale à Ramon Bérenguer IV et à Charles d'Anjou, *dans les* Positions des thèses soutenues par les Elèves de l'Ecole des Chartes (promotion de 1908). — *Mâcon, impr. Protat*, 1908, in-8°.

2246. GRÉGOIRE IX. — Les registres de Grégoire IX; recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican, par Lucien Auvray... 11e fasc. - *Paris, Fontemoing*, 1908, in-4° (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome).

2247. GUIBAL (Georges).— Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793. — *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, 1908, in-8°.

2248. G[UILLAUME] P. — Cloches et argenterie des églises et des émigrés des Hautes-Alpes, 1791-1795 [Textes mentionnant des envois de cloches et de matières d'or et d'argent aux ateliers nationaux de Montpellier, Avignon, Marseille et à la Monnaie de Paris]. — *Annales des Alpes*, 1907, p. 5-22, 56-69.

2249. GUILLIBERT (baron). - La première ambassade française en Indo-Chine au XVIIe siècle : Le chevalier de Forbin, amiral de Siam (1684-1688).— *Paris, A. Challamel*, 1908, in-8° (extrait du *Compte-rendu du congrès colonial de Marseille*).

2250 GUILLOREAU (Dom). — Chapitres généraux bénédictins: ...II, Bulle de Benoît XII au sujet du premier chapitre provincial des bénédictins de la province d'Arles, Vienne, Aix et Embrun (13 décembre 1336). — *Revue Mabillon*, 1908, p. 243.

2251. GUYON (L. de). — Guide du touriste à Vaison,— *Vaison, C. Roux*, 1908, in-12.

2252 HEFNER (J.). — Zur Geschichte des Schatzes und der Bibliothek des Päpste in 14. Jahrhundert.— *Historisches Jahrbruch*, 4e trim. 1908.

2253. HENNIG (Ernst). — Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland in Zeitalter des Avignonesischen Papstums und während des grossen schismas. — *Hall a. S., E. Karras*, 1909, in-8°.

2254 HOCEDEZ (E.). — La *Vita prima Urbani V, auctore anonymo*. — *Analecta bollandiana*, t. XXVI, 1907, p. 305-316.

2255. HUBER (J.). — L'Évangile de l'Enfance en provençal.— *Romanische forschungen*, XVII, 3, p. 883.

Digitized by Google

2256. JACOB (Charles). — Etudes paléontologiques et stratigraphiques sur la partie moyenne des terrains crétacés dans les Alpes françaises et les régions voisines. — *Bulletin de la Société de statistique... de l'Isère*, 4e série, t. X, 1908, p. 201-516.

2257. JEAN XXII. — Lettres de Jean XXII (1316-1334). Textes et analyses publiés par Arnold Fayen. Tome I (1316-1324). — *Bruxelles, Dewit*, 1908, in-8° (Analecta Vaticano-Belgica, publiés par l'Institut historique belge de Rome, vol. II).

2258. JOLEAUD (A.). — [Discours prononcé lors de l'installation du nouveau bureau de l'Académie de Vaucluse, le 9 janvier 1998]. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 1.

2259. JOLEAUD (L.). — Géologie et paléontologie de la plaine du Comtat et de ses abords; description des terrains néogènes. Fascicule I. — *Avignon, impr. et libr. F. Seguin*, 1908, in-8°. — (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, années et 1906). Cf. ci-dessus, nos 1828 et 1973.

2260. JOLEAUD (L.). — Esquisse comparative des séries miocènes de l'Algérie et du Sud-Est de la France. — *Bulletin de la Société géologique de France*, 1908, p. 284-294; — *Paris, au siège de la Société*, 1908, in-8°.

JOLEAUD (L.). — Voir ROMAN (F.) et JOLEAUD (L.), n° 2302.

2261. JOUVE (Michel). — La pharmacie de l'ancien hôpital de Cavaillon. — *Revue du Midi*, 1908, 15 août; — *Nimes, impr. Générale*, 1908, in-8°.

JOUVE (Michel). — Voir ROVÈRE (J.-S.), n° 2306.

2262. J[OUVEAU] M[arius]. — Cinquantenaire de Mireille. Gounod et Mistral. — *Avignon, J. Roche et Rullière*, [1909], pet. in-4° (Extrait d'*En Terre d'Arles*.)

2263. KITTS. - In the days of the councils; a sketch of the Life and times of Baldassare Cossa (Jean XXIII). — *London, T. Constable*, 1908, in-8°.

2264. LABANDE (L.-H.). — Avignon au XIIIe siècle. L'évêque Zoen Tencarari et les Avignonais. — *Paris, A. Picard*, 1908, gr. in-8°.

2265. LABANDE L.-H.) — M. Gabriel Bourges, ancien président de l'Académie de Vaucluse. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 429; — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2266. LABANDE (L.-H.). - Chronique de Vaucluse [Histoire et archéologie]. — *Annales du Midi*, 1908, janvier, p. 149-151.

2267. LAMOTHE (L.). — La lavande et son essence : Ethers. Moyens d'assurer la stabilité du marché. — *Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse*, 1908, p. 206-212.

2268. LATTY (Michel-André). — Lettre [n° 3] de Mgr Latty, archevêque d'Avignon, au clergé et aux fidèles de son archidiocèse, à l'occasion de son récent voyage à Rome [22 juillet 1908]. — *Avignon, impr. Aubanel frères*, 1908, in-4°.

LAVAL (Dr Victorin). - Voir ROVÈRE (J.-S.). n° 2307.

LEFEBVRE (Francis). — Voir VAYSON (Paul), VAYSON (André) et LEFEBVRE (Francis), n° 2325.

2269. LE PILEUR (Dr L.). — La prostitution du XIIIe au XVIIIe siècle; documents tirés des Archives d'Avignon, du Comtat-Venaissin, de la principauté d'Orange... — *Paris, H. Champion*, 1908, in-8°.

2270. Lettres inédites d'artistes du XVIIIe siècle.... Jean-Joseph Balechou (1719-1764).... — *Archives de l'Art français*, 1907, p. 42-46.

2271. LIEUTAUD (Victor). — Les cardinaux provençaux. — *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1908, p. 23-58.

2272. LO PARCO (Fr.). — Il Petrarca e gli antipodi etnografici. — *Romania*, XXXVII, 3, p. 337.

2273. MAAS (E.). — Die Griechen in Südgallien, VII. — *Jahreshefte des österreich. archäologischen Institutes in Wien*, t. X, 1907, p. 85-117.

2274 MANTEYER (Georges de). — La Provence du Ier au XIIe siècle; études d'histoire et de géographie politique. — *Paris, A. Picard et fils*, 1908, gr. in-8°. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, t. VIII.)

2275. MARIÉTON (Paul). — Le théâtre antique d'Orange et ses chorégies, suivi d'une chronologie complète des spectacles depuis l'origine. — *Paris, impr. Le Duc, éditions de la « Province »*, 1908, in-8°.

2276 MARTEL (Tancrède). — Blancaflour, histoire du temps des papes d'Avignon. — *Paris, Ollendorff*, 1908, in-12.

2277. MARTINORI (E.). — A proposito di un obolo inedito de Giovanni XXII. — *Bolletino Italiano di Numismatica e di Arte della Medaglia*, 1908, n° 9; — *Milano, C. Crespi*, 1908, in 8°. (Cf. ci-dessus BLANCHET Adrien, n° 2194.)

2278. MASCETTA-CARACCI (L.). — La torbida giovinezza di Francesco Petrarca a proposito di una sua frottola rifiutata. — *Napoli, tip. E. M. Muca*, 1908, in-8°. (Nozze Caracciolo-Pelino).

2279. MATHIEZ (A.). — La France et Rome

Digitized by Google

sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal de Bernis, Pie VI, Avignon et le Comtat. — *La Révolution française*, août 1908.

2280. Mefure (Abbé). — Recueil de documents divers pour servir à l'histoire du diocèse d'Avignon. — Publication parue pour supplément à la *Semaine religieuse d'Avignon*, en 1899 et 1900, interrompue après la page 88, in-8°.

2281. Michel (Émile). — Nouvelles études sur l'histoire de l'Art...Claude Fabri de Peiresc et sa correspondance... — *Paris, Hachette*, 1908, in-16.

2282. Mollat (Abbé G.). — Les papes d'Avignon et leur hôtel des monnaies à Sorgues (Comtat-Venaissin).— *Revue numismatique*, 1908, p. 252-266.

2283. Mourral (D.).—Glossaire des noms topographiques les plus usités dans le Sud-Est de la France et les Alpes occidentales. — *Grenoble, Brevet* [1907], in-8°.

2284. Mouzin (A.). — De quelques livres méridionaux récemment parus.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 299.

2285. Mouzin (A.). — Encore quelques publications méridionales.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 435.

2286. Nicholson (E.).— Floureto de Prouvenço. A Selection of Provençal poems and stories, with french translation, and with a grammatical Introduction. — *Avignon, Roumanille*, 1908, in-16.

2287. Nicollet (F.-N.). — Nécrologie : Paul de Faucher.— *Annales de la Société d'Etudes provençales*, 1908, p. 49.

2288. Nyman (Wilhelm). — Étude sur les adjectifs, les participes et les nombres ordinaux substantivés en vieux provençal. — *Goteborg, Zachrissons*, 1907, in-8°.

2289. Palais des Papes d'Avignon (Projet de musée au). — *Bulletin des musées de France*, 1908, p. 14.

2290. Pélissier (Léon-G.).— Masures antiques en Provence [Copie d'un autographe de Peiresc, de la bibliothèque de Carpentras]. — *Revue des Etudes anciennes*, 1908, p. 89-92.

2291. Lefèvre-Pontalis (E.). — Note sur l'École gothique du Midi de la France au XIII[e] et au XIV[e] siècle.— *Bulletin archéologique*, 1907, p. LXIX-LXX.

2292. Perrier (Émile). — Paul de Faucher (1840-1897 [*sic*, pour 1907]). — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLVII (1906-1907), 1908, p. 38;— *Valence, impr. Valentinoise*, 1908, in-8°.

2293. Perrier (E.). — L'architecture en Provence sous le roi René. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux arts de Marseille*, 1906-1907, p. 457-492.

2294. Pierro (C. di). — Teodoro Aubanel, il poeta della gioia, della bellezza e dell' amore. — *Nuova rassegna di letterature moderne*, VI, 1908, n° 7-8, p. 966 974.

2295. Puyvallée (M. de Beng-y).— Inventaire de la collection Rohault de Fleury [à la Bibliothèque nationale; nombreux desseins de monuments méridionaux].— *La Correspondance historique et archéologique*, 1907, p. 163-178, 212-220, 361-369.

2296. Raspail (Dr François).— Biographie de F.-V. Raspail par son petit-fils.... — *Carpentras, impr. moderne*, [1909], in-22.

2297. Rastoul (E.). — Un mariage en Avignon aux jours de la Terreur, saynète en 1 acte et en vers. — *Avignon, impr. et libr. Seguin*, 1908, in-16.

2298. Réglementation des eaux de la Durance : loi du 11 juillet 1907, règlement d'administration publique du 14 août 1908. — *Avignon, impr. J. Guigou*, 1908, in-8°.

2299. Reinach (Salomon).— L'arc de Carpentras. — *Revue archéologique*, 1908, juillet-août, p. 136.

2300. Requin (H.). — L'auteur du retable de Boulbon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 60.

2301. Rieu (A.) — Quelques considérations sur les plâtrières de Vaucluse. — [*Avignon, Fr. Seguin*], s. d., in-4°, 16 p.

2302. Roman (F.) et Joleaud (L.). — Le Cadurcotherium de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) et Révision du genre cadurcotherium. — *Lyon, impr. A. Rey et Cie ; libr. H.Georg*, 1908, gr. in-4°. — (Extrait des *Archives du Museum d'histoire naturelle de Lyon.*)

2303. Roman (Paul). — Lei Mount-Joio, voucabulàri dei prouvèrbi e loucucien prouverbialo de la lengo prouvençalo. T. I. — *Avignon, Aubanel*, 1908, in-8°.

2304. Rousset (Antonin).— Histoire de la ville et de la baronnie du Thor dans le Comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'a leur réunion à la France le 14 septembre 1791. — *Carpentras, impr. Bataillier*, 1908, pet. in-4°.

2305. Rousset (A.). — Un épisode de l'histoire de la Révolution dans le Comtat : les massacres du

Digitized by Google

Thor en 1790. — *Revue du Midi*, 1908, p. 217.

2306. ROVÈRE (J.-S.). — Correspondance du conventionnel Rovère après la Terreur [publiée par Michel Jouve et Marcel Giraud-Mangin (suite)]. — *Revue du Midi*, 1908, 15 janvier et 15 février. (Cf. ci-dessus, n° 2143); — *tir. à part sous le titre* : Correspondance intime du conventionnel Rovère avec Goupilleau (de Montaigu) en mission dans le Midi après la Terreur (1794-1795)... — *Nimes, Debroas*, 1908, in-8°.

2307. ROVÈRE (J.-S.). — Lettres inédites de Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère, ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse, 1er janvier 1796-15 août 1797 (publiées par le Dr Victorin Laval. Suite et fin. Cf. ci-dessus, n° 2144). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. 1908, p. 173 et 201; — *Paris, H. Champion*, 1908, in-8°.

2308. RUAT (Paul). — Charradisso sus Jousè Roumanille e soun obro. — *Lou Félibrige*, décembre 1908-janvier 1909.

2309. SALEMBIER (L.). — A propos du grand schisme d'Occident. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, 1908, n° 3.

2310. SAUTEL (J.). — Le pays de Vaison avant l'histoire. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 325; — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2311. SAUVE (Fernand). — Marius-André Garcin (1821-1906). Notice biographique. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 315; — *Avignon, F. Seguin*, 1908, in-8°.

2312. SAUVE (Fernand). — Les services publics communaux et les abonnements en nature au moyen-âge dans la région aptésienne. — *Annales de la Société d'études provençales*, 1908, p. 1 et 89.

2313. SKOK (P.). — Podium in Südfrankreich. — *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXII, 3 et 4, p. 434.

2314. Société des Amis du Palais des Papes d'Avignon [Circulaire]. — [*Avignon, F Seguin*, 1908], in-8°.

2315. Société franco-oranaise d'études pour le desséchement de l'étang de la « Grande Sebkra »: J. Perre, G. Carrière et Cie [Siège social, à Avignon]. Acte d'association. — *Avignon, F. Seguin*, 1907, in-4°.

2316. Société franco-oranaise d'études pour le desséchement de l'étang de la « Grande Sebkra »: J. Perre, G. Carrière et Cie [Siège social à Avignon]. Note sur la valeur actuelle des parts créées en raison de leur revenu probable croissant. — *Avignon, F. Seguin*, 1907, in-4°.

2317. Société Vauclusienne des Amis des Arts. Exposition des Beaux-Arts, d'Arts appliqués à l'industrie et de Photographies artistiques, en l'Hôtel de ville d'Avignon (15 septembre-18 octobre 1908). Catalogue. (*Suivi de* : Exposition des estampes de J.-J. Balechou. [Catalogue]). — *Avignon, impr. Aubac*, [1908], in-8°.

2318. Statuts de la Société des Amis du Palais des Papes [d'Avignon]. — [*Avignon, F. Seguin*, 1908], in-8°.

2319. STRONSKI (S.). — Notes sur quelques troubadours et protecteurs des troubadours célébrés par Elias de Barjols. I. Raimon d'Agout, protecteur des troubadours et Isnart d'Antravenas, troubadour. — *Revue des langues romanes*, 1907, p. 5-22.

2320. SUTTINA (Lu.). — Bibliografia delle opere a stampa intorno a Francesco Petrarca, esistenti nella bibliotheca petrarchesca Rossettiana di Trieste. Anni 1485-1904. — *Trieste, per decreto del Comune (Perugia, Unione tipografica cooperativa)*, 1908, in-8°.

2321. Syndicat du canal de l'Isle. Décret constitutif (10 janvier 1849). — *Avignon, impr. J. Roche et Rullière frères*, 1908. in-8°.

2322. TACUSSEL (Alexandre). — A Messieurs les membres de la Société pour la protection des paysages de France.. et à Messieurs les membres de la Commission départementale de Vaucluse pour la protection des monuments naturels de caractère artistique [au sujet de la Fontaine de Vaucluse]. — *Carpentras, impr. moderne*, 1908, in-8°.

2323. TERRIS (Jules de). — La noblesse d'Avignon et du Comté Venaissin. Deuxième partie : Les charges anoblissantes. — *Rome, Collège héraldique*, 1908, in-8°

2324. VALLENTIN DU CHEYLARD (R.). — Notes sur le monnayage avignonais du pape Urbain VIII (1623-1644). — *Revue belge de numismatique*, 1908, n° 2; — *Bruxelles, Goemaere*, 1908, in-8°.

VAYSON (André). — Voir VAYSON (Paul), VAYSON (André) et LEFEBVRE (Francis), n° 2325.

2325. VAYSON (Paul), VAYSON (André) et LEFEBVRE (Francis). — A MM. les président et juges composant le tribunal civil de première instance d'Avignon. Mémoire pour M. Paul Vayson et M. André Vayson contre M. le Directeur

Digitized by Google

général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, représenté par M. Sappet, directeur de l'enregistrement à Avignon, en réponse au mémoire signifié par l'administration le 29 janvier 1908 (Signé : Paul Vayson, André Vayson et Francis Lefebvre). — *Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon*, 1908, in-4°.

2326. Ville d'Avignon. Théâtre municipal. Direction : Martini et Cie .... (Saison 1908-09). Prospectus et tableau de la troupe. Ouverture le samedi 10 octobre 1908. — *Avignon, impr. H. Auzac.* [1908], in-8°.

2327. Vissac (baron Marc de).— [Discours prononcé lors de l'installation du nouveau bureau de l'Académie de Vaucluse, le 9 janvier 1908].— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 5.

2328. Vissac (baron Marc de). — Paul de Cadecombe. – *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 73; — *Avignon, Fr. Seguin*, 1908, in-8°.

2329. Wassermann (Suzanne). — Le club de Raspail en 1848. — *La Révolution de 1848*, 1908, juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre.

2330. Xavier de Fourvières. — Grammaire et guide de la conversation provençales (*sic*). — *Avignon, Aubanel*, 1908, in-16.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YQ 11059

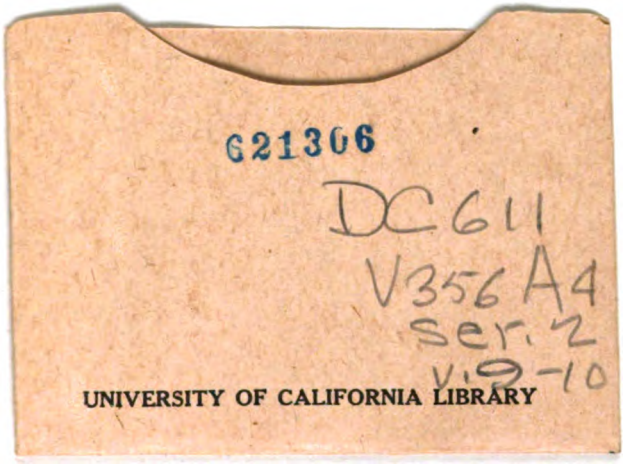
621306
DC611
V356A4
ser.2
v.9-10
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google